This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~Relig. Egypte~~
~~1893~~
Y 295
Bibliothèque

SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

Library of the Divinity School.

Bought with money
GIVEN BY
THE SOCIETY
FOR PROMOTING
THEOLOGICAL EDUCATION.

Received 24 Jan. 1901.

ÉTUDES

DE

MYTHOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES

IV

CHALON-SUR-SAONE
IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE E. BERTRAND

ÉTUDES

DE

MYTHOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES

PAR

G. MASPERO

Membre de l'Institut
Directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études
Professeur au Collège de France

TOME QUATRIÈME

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1900

BIBLIOTHÈQUE

ÉGYPTOLOGIQUE

TOME HUITIÈME

CHALON-SUR-SAONE
IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE E. BERTRAND

BIBLIOTHÈQUE

ÉGYPTOLOGIQUE

CONTENANT LES

ŒUVRES DES ÉGYPTOLOGUES FRANÇAIS

dispersées dans divers Recueils
et qui n'ont pas encore été réunies jusqu'à ce jour

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO
Membre de l'Institut
Directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études
Professeur au Collège de France

TOME HUITIÈME

G. MASPERO

ÉTUDES DE MYTHOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES

IV

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
—
1900

JAN 24 1901
Divinity School
VIII

LES MONUMENTS ÉGYPTIENS

DE

LA VALLÉE DE HAMMAMÂT[1]

I

ANCIEN ET MOYEN-EMPIRE

§ 1

Les carrières de brèche et de granit, que renferme la partie du désert située entre la Thébaïde et le golfe d'Arabie, furent, de bonne heure, découvertes et exploitées par les Égyptiens. Partis de Coptos, sur le Nil, les convois d'ouvriers et de soldats prenaient l'une des deux routes qu'on suit encore aujourd'hui pour aller à Qoçéyr, et tombaient, après plusieurs jours de marche, dans la grande vallée qu'ils appelaient *Ant Rohannou*, le *Val de Rohannou*, et qu'on nomme aujourd'hui *Ouadi 'l-Hammamât*, la *Vallée des Colombes*. L'exploitation ne paraît pas, d'abord, avoir été permanente : les difficultés du transport à travers le désert étaient trop grandes pour qu'on entretînt à cet endroit une colonie de mineurs et de carriers. Mais, chaque fois qu'un

1. Publié dans la *Revue Orientale et Américaine*, nouvelle série, 1877, t. I, p. 327-341. Cours du Collège de France, 1876-1877. Cet article et un certain nombre de ceux qui suivent, représentaient des chapitres isolés d'une histoire du premier Empire thébain, qui a été interrompue, comme plusieurs autres de mes travaux d'alors, par mon séjour de six années en Égypte.

souverain désirait élever un monument, temple ou tombeau, qui « rappelât l'éternité » et défiât le temps, une expédition spéciale parcourait les gorges et les ravins de la vallée et y choisissait un emplacement favorable au travail. Les blocs, dégrossis sur place, étaient envoyés le plus souvent à Coptos; le chef du convoi demeurait encore quelques jours pour accomplir les cérémonies religieuses obligatoires en pareils cas, puis ouvriers et soldats reprenaient le chemin de l'Égypte, sans laisser autre trace de leur passage, que des éclats de pierre épars sur le sol, et quelques inscriptions plus ou moins habilement tracées sur les parois de la montagne.

Les plus anciennes des ces inscriptions nous reportent vers le milieu de l'Ancien-Empire. Les derniers rois de la Ve dynastie et les premiers de la VIe y sont nommés fréquemment. C'est d'abord un employé de rang incertain qui grave son nom et celui d'un de ses collègues, avec des titres dans la composition desquels entre le nom du roi Ounas[1], puis une liste de noms propres où figure le cartouche du roi Assi[2]. La place de ces deux rois à la fin de V^e^ dynastie est bien déterminée par les listes chronologiques[3]; on ne pourrait en dire autant du roi Imhotpou, qui est mentionné au courant d'une longue inscription commémorative :

« Mission qu'a accomplie le fils aîné du roi, hiérodule, » général, *T'ati*, qu'on appelle *Ka-Nower*, qui apparaît à » la tête des guerriers au jour de la bataille, maître de....[4] » qui dispose la marche au jour de l'attaque (?), le vaillant » dans le Conseil, le distingué parmi la multitude. Ont fait » ce travail pour le roi Imhotpou : mineurs du Pharaon,

1. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *m* [39].
2. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *e* [25].
3. Cf. E. de Rougé, *Mémoire sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon*, p. 149.
4. Un signe que je ne puis pas déchiffrer.

» 100,.... 200,.... 50[1]. Sa Majesté envoya des soldats nom-
» breux du palais. Ce travail a été exécuté par... de toutes
» sortes de...,[2] et voici que Sa Majesté donna 50 bœufs et
» 200 chèvres pour chaque jour. Le secrétaire du palais de
» Pharaon, Antew; l'inspecteur (?), scribe du dieu Khem (?),
» Merri[3]. » M. Brugsch est tenté de placer ce roi, au commencement de la VIe dynastie[4]; E. de Rougé serait porté à croire qu'il faut le rejeter vers la fin de la VIe dynastie[5]. Aucun monument nouveau n'est venu, jusqu'à présent, vérifier l'une ou l'autre de ces conjectures. Peut-être faut-il voir dans Imhotpou un prince local qui, à la faveur d'événements inconnus, parvint à exercer quelques années un pouvoir réel sur la plus grande partie de l'Égypte, sans avoir aucun droit à figurer officiellement sur les listes royales.

Deux courtes inscriptions rappellent la mémoire d'un certain souverain Ati, qu'on identifie d'ordinaire avec l'Othoès de Manéthon. « L'an I, le 4e mois de Shâit, le II,
» le [chef...] *Ahi-khewa* (?) et le général *Thoth-iri-ni*[6];
» allèrent l'inspecteur... *Api* et *Ptahenkeou* afin d'exécuter
» des travaux pour la pyramide *Baiou* Ati, avec 200 (?)

1. Je ne puis pas déchiffrer les noms des deux derniers corps d'ouvriers dont le nombre est donné.

2. Deux mots, *T'ar* et *sesher*, dont je ne sais pas le sens.

3. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *h* [50]. Comme cette inscription est difficile à lire, j'en donne la transcription : *Apt iri n sout-se our, nouter nout, mer mashaou t'ati nas ka-nower, ounho n khamou hrou khera her..... sar iout r hrou n sotep qen m nout'-ro ten* (déterminé par le *couteau* et l'*oiseau*) *r âshtou iri n kat ten* (sic) *imhotp m perâa..... nouter-kherti* Є..... *CC... outer L rta n hon-w ioutou t'estou r sàsh* (?) *m xentou iri n kat ten hi t'ar m sesher neb sek rta hon-w kaou L aoutou CC m khert rî neb perâa s'hat' antew..... ân n khem* (?) *merri.*

4. Brugsch, *Histoire d'Égypte*, 1re édit., 1859, p. 45.

5. E. de Rougé, *Mémoire sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manèthon*, p. 149.

6. La lecture de ce nom n'est pas assurée.

» soldats (?) 200? ouvriers? 200 ?...[1] » La seconde inscription ne renferme, avec le cartouche du roi, que le titre de *prince héréditaire*, et un nom illisible[2].

Pépi, le héros de la VIe dynastie, a laissé dans la vallée de Hammamât, comme partout ailleurs, les traces de son activité. Les grandes constructions qu'il entreprit sur le sol de l'Égypte l'obligèrent d'avoir plusieurs fois recours au granit de Rohannou. La seule de ses expéditions dont nous ayons le souvenir certain était occupée aux travaux d'extraction, lorsque fut célébrée la fête anniversaire de l'avènement de Pépi au trône d'Égypte, « la fête de la première fois de la fondation[3] », l'an XVIII, le troisième mois de Shômou, le 27[4]. Diverses inscriptions officielles furent gravées à cette occasion. Dans la première, la stèle représente un édifice panégyrique formé de deux naos accolés. Dans celui de droite, Pharaon assis, vêtu en Sokari et coiffé de la couronne rouge de la Haute-Égypte, tient le fouet et le sceptre des années : devant lui la légende : « L'Hor, ami des » deux pays, PÉPI ami des dieux. » Dans le naos de gauche, Pharaon, assis, vêtu en Sokari et coiffé de la couronne blanche de la Basse-Égypte, tient le fouet et le sceptre des années, devant lui la légende : « Le roi de la Haute et » Basse-Égypte, MERIRÎ, dieu bon, maître des deux pays. » Dans le soubassement de l'édifice, la mention : « Fête de la » première fois de la fondation[5]. » Trois autres tableaux complètent les indications de celui-ci. Dans l'un, le roi, debout, casque en tête, tenant d'une main le bâton de com-

1. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *f* [42]. [La transcription et la traduction complète de cette inscription se trouvent au *Recueil de Travaux*, t. XVII, p. 56-64, dans une de mes *Notes sur quelques points de grammaire et d'histoire.*]

2. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *f* [41].

3. *Hibsed sep tep*. Cette interprétation n'est pas celle qu'on donne ordinairement. Cf. Brugsch, *Matériaux pour servir*, etc., 1864, p. 70.

4. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *g* [24].

5. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *a* [8].

mandement, de l'autre la massue, se présente devant le dieu Khem ityphallique, à l'occasion de la fête anniversaire. Légende : « L'Hor, ami des deux pays, roi des deux Égyptes, » MERIRÎ, vivant comme le Soleil, aimé de [Khem], maître » de Qoubti, vivificateur à jamais [1]. » Dans l'autre, le roi n'est pas représenté, mais une partie de sa légende royale est écrite sur la paroi [2]. Dans le troisième, la légende royale est complète. Elle est suivie d'une liste des principaux personnages qui prirent part à l'expédition : « Mission » royale accomplie par le hiérodule *Akhi*... et son fils l'ins- » pecteur (?) *Akhi*[3]. [Gens] attachés au service de la py- » ramide de MERIRÎ[4] *Nofri*, *Khounptah*, *Khounhor*, » *Nofrihorenptah*, *Sônkhptah* ; attaché aux travaux de me- » nuiserie *Titi*. » Vient une légende ajoutée après coup et peu déchiffrable, qui paraît devoir se traduire : « Ceux-là sont » mes subordonnés (?) qui sont venus avec moi[5] ? » Cette inscription est complétée par une autre liste de personnages gravée non loin de là : « Le chef du service de Pharaon, » *Out'a-tot* (?), son fils attaché au service, *Khounptah*, son » fils attaché au service de Pharaon[6], *Sônkhptah* ; son fils » attaché au service, *Ptahkéou* ; son fils attaché au service, » *Khounptah*[7]. » Tout le personnel officiel de la mission est nommé dans une septième inscription : « L'an XVIII, le » troisième mois de Shômou, le 27, du roi des deux Égyptes, » MERIRÎ, vivant à jamais, fête anniversaire. Mission royale » qu'a accomplie le chef de tous les travaux du roi, l'ami

1. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *e* [9].
2. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *i* [4].
3. Le titre est incertain.
4. Le nom de *Merirî* est répété cinq fois, une fois devant le nom de chacun des cinq premiers personnages.
5. *Nou sab-bennou* (?) *-i pou iou*..... *i*. L'inscription est reproduite dans Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *c* [16].
6. Ce titre, d'abord passé, a été ajouté en surcharge au-dessus du mot *fils* : je l'ai rétabli à la place qu'il aurait dû avoir régulièrement.
7. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *b* [15 *bis*].

» unique, directeur de la menuiserie ? dans la double » demeure de MERIRÎ, *Ptahmeriankh*, et son fils le choa- » chyte de MERIRÎ, *Ptahmeriônkh*, avec les hiérodules » *Akhi*, et *Ahi;* les attachés au service *Khounptah, Khoun-* » *hor, Qar*....[1], *Nowri, Titi, Amtensou ;* les cousins » royaux, chefs de la menuiserie, *Titi Ankhou*[2]. » Les mêmes personnages reparaissent en partie dans la dernière inscription : « L'an....,[3]. Mission royale qu'a accomplie le » chef de tous les travaux du roi, l'ami unique, le direc- » teur de la menuiserie? dans la double demeure de MERIRÎ, » *Ptahmeriônkh;* le chef du choix des offrandes diverses » dans la double demeure du roi, le premier choachyte du » roi, le secrétaire des docteurs? *Assi;* le scribe royal *Khen-* » *nou;* le docteur chargé de la table d'offrande ? *Khoui;* le » hiérodule *Ahou*, le hiérodule *Akhi*[4]. » La légende com- plète de MERNRÎ[5], fils et successeur de *Pépi*, est le dernier témoignage qui nous reste des travaux exécutés à Hammamât par les rois de l'Ancien-Empire.

Les troubles qui suivirent la chute de la VIe dynastie interrompirent probablement les expéditions ; du moins n'a-t-on trouvé aucune inscription qu'on puisse attribuer aux rois des VIIe, VIIIe, IXe et X^e^ dynasties. Mais les princes thébains de la XIe, à peine maîtres de l'Égypte, recommencèrent à exploiter les carrières du val de Rohan- nou. La mission envoyée par le roi NIBTAOUIRÎ MONTOUHOT- POU a laissé de nombreux souvenirs. Six monuments s'y rapportent qui nous racontent, presque jour à jour, les vicissitudes de l'entreprise[6].

C'est, d'abord, une stèle officielle, rédigée par le prince

1. Nom mutilé.
2. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *g* [24].
3. La date a été passée par le graveur égyptien. L'identité des noms et des titres prouve qu'il s'agit ici de la mission de l'an XVII.
4. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *k* [8].
5. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXV *d* [13].
6. Ils ont été publiés par Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLIX *c-h*.

Amenemhâit, chef de la mission. Le roi est représenté debout, offrant le lait au dieu Khem de Coptos : au-dessus de lui, une date de « l'an II, le deuxième mois de Shâit, le 3 ». L'inscription se compose de six colonnes verticales et de quatre lignes horizontales, fort mutilées en apparence. Un examen, même superficiel, du texte, montre qu'ici du moins l'apparence est trompeuse. La grande cassure, qui semble avoir enlevé le bas des deux premières colonnes verticales et le commencement sur la droite des quatre lignes horizontales, n'a rien enlevé en réalité : elle existait déjà sur la surface du rocher à l'époque où a été tracée l'inscription, et elle a été soigneusement évitée par le graveur. Restent les lacunes marquées à l'intérieur des lignes : celles-là sont malheureusement assez longues pour qu'on ne réussisse pas toujours à les remplir : « Cette [stèle a été dressée?] certes, » par [Sa] Majesté, quand elle vint dans les vallées[1] des » pays montagneux[2]. » Dans ce qui suit, il semble qu'on racontait comment l'expédition « sortit vers cette montagne » sainte[3], pour y chercher cette pierre *Chair en elle* qui » forme le couvercle du sarcophage nommé *Enfantement*[4] », et que les soldats de Sa Majesté, ayant trouvé le bloc en question, le taillèrent avec toutes les cérémonies prescrites en pareil cas[5]. « Voici donc que la Sainteté de ce dieu vé- » nérable[6], maître des pays de montagnes, fit cadeau [du » bloc] à son fils NIBTAOUIRI, vivant à jamais[7], pour qu'il

1. Le mot est écrit .
2. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLIX *d*, l. 1-2.
3. La montagne dans laquelle est creusée la vallée de Hammamât.
4. *R aner pen aw-m-ast-w n âà pen n nib-onkh pen Beka pou ran-s her-w*, « Vers cette pierre *Chair en lieu de lui* de ce couvercle de ce maître de vie, c'est *enfantement* son nom ». *Chair en lui* était le nom que Montouhotpou avait donné au couvercle de son sarcophage; *Enfantement* le nom qu'il avait donné au sarcophage lui-même.
5. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLIX, l. 2-6.
6. Le dieu Khem.
7. Litt. : « fit don à son fils. »

» fût joyeux[1], qu'il subsistât en lui à toujours et à jamais,
» et qu'il accomplît des milliers de fêtes anniversaires. —
» Le prince héréditaire, nomarque, chef des nobles...[2],
» administrateur de tout ce que donne le ciel, crée la terre,
» apporte le Nil, administrateur[3] de toute chose en cette
» terre entière[4], le gouverneur *Amenemhâit*[5]. »

Douze jours après, deux nouvelles inscriptions furent gravées sur le rocher, toutes deux officielles, mais à des titres divers. La première est rédigée au nom du souverain régnant[6]. A la date du 15, le roi « fit dresser cette stèle à » son père Khem, maître des pays montagneux », et aux différents dieux et déesses qui l'accompagnent. Après un protocole pompeux de huit colonnes, on lit une sorte de procès-verbal des opérations : « Sa Majesté accorda que le » prince nomarque, chef des travaux, le favori du roi[7], » *Amenemhâit*, sortît avec des soldats au nombre de..... » hommes[8] des nomes méridionaux de l'Égypte méridio- » nale, domiciliés dans le nome Oxyrrhynchite[9], pour ap- » porter une grande pierre vénérable et pure qui est dans » cette montagne et à qui le dieu Khem a donné les six » faces d'un sarcophage[10], qui rappelât l'éternité[11] plus que » les monuments en pierre des temples du pays du Midi. » Lors de la mission qu'envoya le roi à travers les deux

1. L'orthographe est fréquente sur les monuments de cette époque; cf. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLIX *f*, l. 7; *Louvre*, C, 15, l. 6, etc.
2. *Ken out'a t'ot*, titre intraduisible jusqu'à présent.
3. Restituer *mer*.
4. « Cette terre entière, » un des noms de l'Égypte.
5. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLIX *c*, l. 6-10.
6. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLIX *d*.
7. Litt. : « qui emplit le cœur du roi. »
8. Le nombre a été oublié par le scribe ou le graveur.
9. *Uabou*.
10. Litt. : « a fait Khem façonnement de lui six pour un sarcophage. »
11. Nous dirions : « qui défie l'éternité. »

» Égyptes, afin qu'on lui rapportât du pays de son père » Khem le bloc de pierre qu'il souhaitait[1], il a fait cette » inscription, en monument de lui-même, à son père Khem » de Coptos, maître des pays de montagnes, chef des tribus » barbares, pour que ce dieu lui donne [des années] très » nombreuses[2], et de vivre comme le Soleil à jamais. — » [Le] 20e jour, partit[3] le couvercle du sarcophage [fait] » d'une seule pierre de quatre coudées [de large], sur huit » coudées [de long] et sur deux coudées [de haut]. Sept [jours » ayant été passés] à sortir des travaux, à égorger des » bœufs (?), à abattre des gazelles, à brûler de l'encens [en » l'honneur des dieux], voici que des soldats, au nombre de » 3,000, convoyeurs des pays du Nord, escortèrent ce cou- » vercle[4] en paix, vers la Basse-Égypte[5]. »

Dans la seconde, le chef réel de l'expédition prend la parole en son propre nom : « L'an II, troisième mois de » Shâit, le 15. — Mission royale qu'a accomplie le prince » héréditaire, gouverneur de ville.....[6] qui satisfait le roi; » chef des travaux, puissant par sa fonction, grand par sa » noblesse, qui a le droit d'entrer au logis de son maître, » surveillant des gens du palais, grand chef des six, qui juge » les humains (?) et écoute les sujets (?)[7], vers qui viennent » les grands en courbant l'échine, la terre entière en incli- » nant profondément la tête[8]; à qui son maître a confié » ses dignités.....[9], chef de la porte du Midi (?), qui a com-

1. Litt. : « Dans l'envoyer du roi sur les deux terres pour apporter » à lui le désir de son cœur des régions de son père Khem. »
2. Restituer *ronpitou*.
3. Lire *hat* au lieu de *pat*.
4. Litt. : « le suivirent. »
5. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLIX *d*.
6. Un titre que je ne sais comment traduire.
7. Traduction incertaine.
8. Un membre de phrase que je ne comprends pas.
9. Litt. : « pour qu'on fasse son cœur pour ses monuments établis sur la terre. »

» mandé les millions d'humains pour qu'on lui fît ce qu'il » souhaitait au sujet des monuments qu'il fonde ici-bas; le » puissant [au nom] du roi de la Haute-Égypte, le grand » [au nom] du roi de la Basse-Égypte, le...[1] parmi les Bar- » bares, le juge équitable (?) qui n'accorde rien à demi[2] : le » chef du Midi comme le roi, à qui on rend compte de tout » ce qui est ou n'est pas encore; qui préside à l'exécution » des ordres (?)[3] du maître des deux pays; qui accomplit » avec zèle (?)[4] les missions royales; le surveillant des » surveillants; le premier des chefs; l'assesseur de l'Hor » en ses levers, *Amenemhâit!* Il dit : Mon maître, v. s. f., » roi de la Haute et de la Basse Égypte NIBTAOUIRÎ, vivant » à jamais, m'a envoyé en mission de sa personne[5] pour » l'établissement de son monument en cette terre, il m'a » choisi en son pays, il m'a honoré[6] parmi ses familiers[7]. » Voici que Sa Majesté a donné ordre que sortissent vers » cette région-ci des soldats et des hommes [pris] parmi » l'élite de la terre entière, des mineurs, des tailleurs de » pierre, des polisseurs[8], des sculpteurs, des dessinateurs » de stèles, des graveurs de mots, des fondeurs, des domes- » tiques de Pharaon, toute sorte de domestiques du Trésor,

1. Un titre que je ne peux ni déchiffrer ni identifier.

2. Litt. : « pesant avec le bras, ne donnant pas à moitié. » La même locution se retrouve presque mot pour mot dans la grande stèle d'Antew au Louvre (C, 26).

3. Litt. : « Commandant l'ordre (litt. : la direction?) du maître des deux pays. »

4. Litt. : « assemblant [son] cœur avec la mission du roi. »

5. Litt. : « en mission des membres divins en lui, » c'est-à-dire « en mission concernant sa divine personne ». Il s'agit, en effet, du sarcophage qui doit renfermer les membres divins du roi.

6. Litt. : « il m'a *huilé, oint,* parmi ses familiers. »

7. *Shonnout-ou-ω.* « Les gens de son cercle. »

8. *Akou,* le sens n'est pas certain. Le mot me paraît de la racine AQ, *user par le frottement,* d'où le sens accessoire de *polir par usure, polir,* et, pour le nom de métier, l'homme qui polit les statues ou les stèles, le *polisseur.*

» toute sorte de fonctionnaires attachés au palais du roi, » réunis ensemble. Après que[1] j'eus changé cette région » montueuse en canal, et les vallées supérieures en voie » d'eau[2], j'ai amené au roi[3] un sarcophage, qui rappelle » l'éternité et soit immuable comme le temps, [et tel que] » jamais n'est descendu son semblable en cette région, » depuis le temps de Dieu! Les soldats sont descendus » [vers l'Égypte] sans diminution; aucune usure d'homme, » aucune destruction de chef, aucune mort de noble (?), » aucune perte d'artiste. Ceci est arrivé à la majesté de » mon maître par la bonté divine[4] [qui a permis] que je » fisse ceci pour lui, par la grandeur de l'amour que le Dieu » a pour lui[5]. » Le reste de l'inscription renferme une formule assez obscure d'éloge royal et une protestation de dévouement de la part d'Amenemhâit[6].

Huit jours plus tard, nouvelle inscription officielle en dix colonnes : « Le roi de la Haute et de la Basse-Égypte NIB-» TAOUIRÎ, vivant à jamais, né de la royale mère AMA. — » Le deuxième mois de Shâit, le 23 : extraction[7], par les » travaux, de cette montagne, d'un bloc de pierre destiné à » un sarcophage qui soit semblable aux merveilles [des » dieux][8], qui fasse.....[9] et verra les devenirs[10] de ce dieu.

1. EM-SÀ.

2. UAT MU. Le mot UAT est déterminé par une variante du chemin.

3. Litt. : « J'ai apporté à lui. »

4. BAI-OU. Litt. : « les esprits, » ailleurs BAI-OU-W, « ses esprits » pris d'une manière absolue, désigne toujours, dans les inscriptions de Hammamât, le dieu Khem de Coptos.

5. Litt. : « par la grandeur de *il* (le dieu) aime *lui* (le roi). »

6. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLIX *e*.

7. *Oudt*. Le radical *oud* signifie au propre *émettre, rejeter;* la traduction exacte serait *Émission en travaux hors de cette montagne.*

8. Litt. : « rappelant les merveilles, » *Ouahem baat.*

9. *Irit hou.* Le mot *hou* n'a pas de déterminatif; la traduction est incertaine.

10. *Ce dieu* est le roi. Le sarcophage *verra les devenirs du roi*, car après la mort, il renfermera la momie royale qui y accomplira ses *devenirs.*

» La volonté de Khem[1] a permis aux mortels de changer
» cette terre de montagne en un lac, que l'eau montât sur
» cette contrée ignoble de la pierre rouge[2], que chaque
» citerne dans la vallée, ayant dix coudées sur dix coudées
» en tout sens, fût remplie d'eau pour les terrains ense-
» mencés[3] qui se trouvent autour d'elle, et que la purification,
» ainsi opérée dans la vallée, fût un grand [bienfait] pour
» les animaux du désert, [un bienfait] inconnu pour les
» [autres] lieux des pays de montagne[4]. Les troupes des
» rois ancêtres, qui ont été avant notre temps, étaient allées
» et venues dans cette vallée, [et pourtant] elle n'avait vu
» personne[5], aucune soumission de gens[6] n'avait eu lieu en
» elle : [elle n'a été] ouverte que par Sa Majesté elle-même.
» Et voici, le dieu l'a soumise[7], il a connu ce qui convenait
» à ce jour-ci, et il a ignoré ce qui était contraire à cette
» entreprise-ci, afin qu'il vît les œuvres que ferait Sa Ma-
» jesté, lorsqu'il aurait fait don de ses montagnes à son fils[8]

1. Litt. : « donnent *ses esprits* aux mortels (*rekhit-ou*) de *faire* cette montagne en lac. » *Ses esprits* désignent le dieu Khem.

2. Litt. : « monter l'eau sur la saleté, l'impureté (*nehâ*) de la pierre rouge (*teshert*). »

3. *Neprit-ou-s,* litt. : « ses terrains ensemencés. »

4. Ce membre de phrase est obscur : *S-ouab set ourti r aut-ou seshtati r ast-ou seti-ou.* Le mot-à-mot semble donner : le purifier elle est agrandi pour les animaux du désert, rendu mystérieux pour les pays de montagne. Le mot *s'ouab, purifier,* paraît être amené ici par le mot *nehâ, saleté, impureté,* qui a été appliqué plus haut à la vallée de Hammamât. Ma traduction donne la paraphrase française du sens que je crois découvrir.

5. *Irit nibt,* litt. : « tout œil. »

6. Litt. : « pas *faire tomber* (*sedekh*) *la face* de gens. »

7. Le mouvement général du morceau exige qu'ici le dieu Khem intervienne. Le scribe a cru sans doute que ce dieu, dont son esprit était préoccupé, était suffisamment indiqué par le pronom *w* de la troisième personne : « Et voici, *il* l'a soumise. »

8. *Rekh naw moutt ri pen khomt-naw hanti sop pen.* Le parallélisme de ces deux membres de phrase est complet :

Il a connu [ce qui était] convenable (*moutt*) à ce jour-ci ;
Il a ignoré [ce qui était] contraire (*hanti*) à cette fois-ci.

» NIBTAOUIRÎ, vivant à jamais ! Quand ceux qui sont dans » le Delta ainsi que les habitants de l'Égypte ont entendu » cette bonne nouvelle[1], le pays du Sud et le pays du Nord[2] » ont mis leur tête contre terre, adorant les splendeurs de » Sa Majesté à toujours et à jamais[3]. »

A côté de ces archives officielles, quelques-uns des fonctionnaires attachés au corps d'expédition ont inscrit leur nom et leur propre éloge. L'un d'eux, sous le cartouche de Nibtaouirî, a mis, en quatre colonnes, l'énumération de ses titres : « Le cousin royal, chef des dessina- » teurs, supérieur des supérieurs en toute sorte de pierres » précieuses du palais royal, artiste en toute pierre, Api, » fils d'Api, le véritable ami de son maître, l'intime de » son maître[4]. » Un autre a gravé, sous le même cartouche, une véritable biographie en huit lignes : « Le » général d'infanterie dans les pays étrangers, gouver- » neur civil en Égypte, chef des ouvriers du génie sur » les canaux, SONKH, dit : J'ai fait [fonction] de général » égyptien en ce pays étranger[5], pourvu [que j'étais] de » toute sorte d'armes, de chefs de travaux, de boissons » et de toutes les plantes fraîches du Midi. J'en ai changé » les vallées en canaux, les hauteurs en lacs d'eau, munis- » sant le pays de toute une population de jeunes gens[6], » remontant vers la contrée de Taâou [d'un côté, de l'autre] » tirant(?) vers la ville de Monâit-Khouwou, — aujourd'hui

1. Litt. : « entendent *cela* ceux qui sont dans le Delta. »

2. Au lieu de s-*meh*, que porte le texte de Lepsius, lire TO *meh*.

3. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLIX *f*. C'est cette inscription que M. Lauth a traduite comme étant du règne de Darius (*Ein neuer Cambyses-Text*, p. 50-67).

4. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLIX *h*.

5. Litt. : « j'ai fait le général de cette terre entière en ce pays étranger. »

6. Litt. : « munissant la terre de la jeunesse entière. » C'est une allusion aux ouvriers que l'ingénieur avait amenés avec lui pour exécuter les travaux.

» *Miniėh*[1]; — je suis sorti vers la mer Rouge[2], j'ai chassé » les oiseaux, j'ai chassé les animaux du désert, je suis » sorti vers cette région montagneuse, comme un homme » jeune, qui vaut à lui seul soixante-dix jeunes gens[3], et » j'ai fait tout ce qui était agréable à NIBTAOUIRI, vivant » à toujours[4]. »

1. Probablement *Qoçėyr*.

2. *Ouat'our*. Litt. : *La grande verte*, nom commun de la Mer Rouge et de la Méditerranée.

3. Litt. : « grand de 70 de jeunes gens à la fois, *n-ouôt*. »

4. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLIX *g*. [La fin de l'article, qui renfermait la traduction des inscriptions de la XIIe dynastie, n'a pas été publiée : on trouvera plus loin, dans ce recueil, la traduction de plusieurs documents qui y devaient figurer.]

SUR

DEUX MONUMENTS NOUVEAUX

DU RÈGNE DE RAMSÈS II[1]

Une stèle nouvelle et un sphinx ont été trouvés le 8 mai 1876 dans l'isthme de Suez, à la station de Ramsès. M. Ferdinand de Lesseps a bien voulu m'en donner le dessin et me permettre de publier le sphinx dans la *Revue*.

I

Le sphinx est posé sur un socle arrondi par-devant, d'environ $2^m 30$ de long, $0^m 81$ de large, $0^m 51$ de haut. Il a perdu le nez, le menton et la barbe ; le reste du corps est intact. Il porte sur la poitrine la légende *Roi des deux Égyptes* ⟨*Ousirmârî sôtpenrî*⟩, qui se poursuit entre les pattes de devant, *Fils du Soleil* ⟨*Ramsèsou Miamoun*⟩, *vivificateur*. Sur le plat du socle à gauche, *Roi des deux Égyptes* ⟨*Ousirmârî sôtpenrî*⟩ *aimé d'Harmakhi ;* à droite, *Fils du Soleil, maître des deux pays* ⟨*Ramsèsou-Miamoun*⟩, *aimé de Toum*. Sur la tranche du socle une double légende, commençant de face par les deux cartouches du roi, posés sur le signe de l'or : à gauche, *l'Hor, taureau vaillant, aimé de Râ, l'Hor vainqueur, riche en années, très puissant, le roi des deux Égyptes* ⟨*Ousirmârî sôtpenrî*⟩, *fils de*

1. Publié dans la *Revue archéologique*, 1877, t. II, p. 319-325.

maître des deux contrées de On[1] : « *O mon fils que j'aime* » *(Ousirmârî sôtpenrî), je te donne la vie et la puissance,* » *ô dieu bon, que tu vives pour l'éternité, roi des deux* » *pays !* » L'inscription, de huit lignes, est fort endommagée, pas assez pourtant pour qu'on ne puisse restituer les formules banales dont elle se compose. *A dit* [*Toum, maître des deux régions d'On*] : « *O mon fils chéri, roi des deux* » *Égyptes (Ousirmârî sôtpenrî), fils de Râ (Ramsèsou* » *Miamoun), vivificateur comme Râ.* . . . . . » . . . . . *les quatre piliers* » *du ciel; te levant en soleil de l'Égypte, tu illumines les* » *deux terres, tu apparais vivant comme Harmakhi; vi-* » *goureux pour l'éternité, tu parcours le temps comme le* » *dieu Nehebka*[2]*, tu gouvernes la terre.* . . . . . » . . . . , *te rajeunissant comme le dieu Lune, tu te* » *renouvelles sans cesse à l'image du dieu Nil; nombreuses* » *tes années plus que les grains de sable du rivage, tu* » *règnes sur la terre comme Râ, et Thoth écrit pour toi* » *les doubles fêtes comme pour ton père Totounen; braves,* » *forts,* [*terribles*] *sont tes deux bras, et ta vaillance est* » *comme Set; tu protèges l'Égypte de tes deux cuisses et tu* » *châties toutes les terres; fais.* . . . . . » . . . . . ; *tu es comme Râ au lever, roi* » *des deux Égyptes (Ousirmârî sôtpenrî), fils de Râ* » *(Ramsèsou Miamoun), vivificateur, aimé de Toum,* » *maître des deux régions d'On !* »

Sur la tranche de droite sont gravées trois légendes parallèles commençant chacune par le nom de bannière :

I. *L'Hor-Râ, taureau fort, aimé de Râ, roi du Midi et*

1. Il y avait deux *On* en Égypte : *On* du Nord, l'Héliopolis des Grecs, et *On* du Sud, Hermonthis. Les deux contrées de *On* sont l'Égypte du du Nord et l'Égypte du Sud.

2. Le dieu *Nehebka*, serpent muni d'ailes et de deux jambes d'homme, paraît avoir personnifié une des formes de la durée. Son rôle est encore des plus obscurs.

du Nord, protecteur de l'Égypte, qui enchaîne les pays étrangers, roi des deux Égyptes ⟨*Ousirmârî sôtpenrî*⟩, *fils de Râ* ⟨*Ramsèsou Miamoun*⟩.

II. *L'Hor-Râ, taureau fort, très-vaillant, Hor vainqueur, riche en années, très puissant roi des deux Égyptes* ⟨*Ousirmâri sôtpenrî*⟩, *fils de Râ* ⟨*Ramsèsou Miamoun*⟩.

III. *L'Hor-Râ, taureau fort qui frappe tout pays, qui réduit les terres rebelles au néant, le roi des deux Égyptes,* ⟨*Ousirmârî sôtpenrî*⟩, *fils de Râ* ⟨*Ramsèsou Miamoun*⟩.

L'inscription analogue gravée sur l'autre tranche est complètement détruite.

La stèle et le sphinx sont en granit rose.

II

Ces monuments n'étaient pas isolés. Ils faisaient partie d'une longue avenue qui menait à un temple. Les débris du temple sont probablement cachés sous le tell voisin où l'on a découvert, il y a déjà longtemps, une stèle en granit du même genre que la nôtre, mais plus mutilée. Sur une des faces on voyait Ramsès II assis entre les dieux Râ et Toum ; sur l'autre, une longue inscription où le nom du roi était six fois répété. M. Lépsius pense avoir retrouvé dans le tell en question, à Tell-el-Maskhouta, l'emplacement de la Ramsès biblique. M. Brugsch rejette cette conjecture et soutient que Ramsès doit être identifiée avec Tanis, la Sân moderne.

A ne tenir compte que des renseignements fournis par la Bible, je ne vois pas comment M. Brugsch, qui se pique d'orthodoxie, a pu admettre un seul instant cette identité. Il est dit au *Livre des Nombres*[1], que Tanis d'Égypte avait été fondée sept ans après Hébron : elle existait donc déjà au temps d'Abraham et avant l'immigration de Jacob. Ramsès, au contraire, fut bâtie par les Hébreux pour le Pharaon per-

1. *Nombres*, XIII, 24.

sécuteur qui n'avait pas connu Joseph[1]. Tanis et Ramsès étaient donc, dans la légende hébraïque ou, du moins, dans l'esprit des rédacteurs du Pentateuque, deux villes parfaitement distinctes, et non pas les deux noms d'une même ville.

C'est là une objection *a priori*. Les raisons dont M. Brugsch appuie son hypothèse sont-elles assez fortes pour la détruire? M. Brugsch produit à l'appui de son opinion des considérations de deux sortes :

1° Il a été trouvé sur un texte provenant de Tanis la mention d'un « *Ammon-Ramsès du temple de Ramsès* »; ce *temple de Ramsès*, où Ramsès II identifié au dieu Ammon était adoré solennellement, aurait donné son nom à la ville entière, si bien que la *ville de Ramsès* dont parlent les auteurs contemporains ne serait autre que Tanis[2]. Il faut distinguer ici le fait, donné par le monument, des conclusions que M. Brugsch croit pouvoir en tirer. Le fait est l'existence, à Tanis, d'un temple d'Ammon-Ramsès, nommé *Pa-Ramsèsou-Ammon*, « la maison de Ramsès-Ammon ». Les conclusions sont l'extension du nom du temple à la ville, et l'identité de la Ramsès-Tanis ainsi obtenue avec le *Pa-Ramsèsou-ââ-nakhtou* des monuments et avec la Ramsès biblique. Il me semble qu'à tout prendre les conclusions ne sont pas suffisamment justifiées par le fait lui-même. Il est possible que le nom du temple ait été appliqué à la ville et que Tanis se soit appelée *Pa-Ramsèsou;* mais aucun monument ne l'indique expressément. Si les monuments prouvaient que la conjecture de M. Brugsch est bonne, il resterait encore à démontrer que Ramsès-Tanis n'est pas distincte de la Ramsès biblique, ce que les monuments ne nous permettent pas de faire directement.

1. *Exode*, I, 11.

2. *Zeitschrift für Ægyptische Sprache und Alterthumskunde*, 1872, p. 16-20. Depuis que cet article a paru, M. Brugsch a repris la démonstration dans son *Dictionnaire géographique de l'ancienne Égypte*, p. 415-433, mais sans y ajouter aucune preuve nouvelle.

2° Dans l'itinéraire nouveau qu'il a tracé à l'Exode, M. Brugsch propose pour les premières stations des Hébreux des identifications qui, si elles étaient exactes, sembleraient démontrer que le point de départ a bien été Tanis, partant que Ramsès et Tanis ne font qu'un :

Ramsès,	Tanis,	Sân,
Souccoth,	Thoukou,	»
Étham,	Khétam,	El-Qantarâh,
Migdol,	Migdol Samout,	Tell-es-samout.

Que Migdol soit le Migdol du Tell-es-samout ou l'une quelconque des nombreuses tours de garde (*migdol*) qui défendaient de ce côté la frontière de l'Égypte, cela importe peu pour le moment : les deux stations de Souccoth et d'Étham sont les seules dont la position puisse influer sur la position de Ramsès. Philologiquement, j'ai quelque peine à voir dans l'hébreu *Souccoth* et *Étham* l'équivalent de l'égyptien *Toukou* et *Khétam*. Les Hébreux possédaient l'articulation ח qui commence Khétam, et ils avaient d'autant moins de raison de mutiler un égyptien Khétam, חתם en Étham, אתם, qu'ils possédaient une racine חתם *sceller, clore*, identique pour le sens et pour la forme à la racine égyptienne d'où est dérivé le nom de KHÉTAM, *clôture, château-fort*. L'invraisemblance est ici d'autant plus grande que, pour rapprocher *Thoukou* de *Souccoth*, on est forcé de penser que la tradition avait modifié un nom de ville n'offrant aucun sens à des Hébreux en un nom de Souccoth, *les tentes*, des plus significatifs. Ainsi, d'une part, les rédacteurs du livre de l'*Exode* auraient transformé un mot égyptien en racine sémitique, et, d'autre part, ils auraient déformé, de manière à le rendre inintelligible, un nom qu'ils avaient dans leur propre langue. Géographiquement, si je consulte la carte que M. Brugsch a jointe à son mémoire sur l'*Exode*, je vois qu'il place Thoukou sur les bords du lac Menzaléh

et fait passer la route des Hébreux assez loin vers le Sud ; c'est pourtant à Souccoth même que la légende place le campement des Hébreux. Quant à Khétam, ce n'est pas à proprement parler un nom géographique : il y avait le *Khétam*, le château de Ramsès-Méiamoun de la ville de *T'al*, c'est-à-dire un Khétam déterminé. Je ne connais pas de lieu qui se soit appelé spécialement *Khétam*.

En résumé, il me semble que l'opinion de M. Brugsch n'est pas suffisamment établie, et qu'il faudrait, pour la rendre probable, de nouveaux documents plus clairs et plus décisifs que ceux que nous avons jusqu'à présent. La découverte du sphinx et de la stèle que M. de Lesseps m'a autorisé à publier donnent, au contraire, plus de poids à l'opinion de M. Lepsius, et, sans oser encore rien affirmer, je serais disposé à penser qu'elle est juste, et que Tell-el-Maskhouta est, sinon la Ramsès biblique, au moins une Ramsès.

L'inscription ne nous indique pas d'une manière évidente à quel moment du règne de Ramsès II le sphinx et la stèle ont été érigés. Cependant, en la rapprochant des inscriptions analogues de Tanis analysées et publiées par E. de Rougé, je crois qu'on peut l'attribuer aux vingt premières années du grand conquérant.

LE PAPYRUS MALLET[1]

Le Papyrus dont je publie le fac-similé a été acheté en 1857, à la vente Anastasi, par M. le baron Édouard Mallet. Il était inscrit au Catalogue sous le numéro 1050, et il formait une sorte de rouleau légèrement écrasé, de 0m164 de long sur 0m024 de diamètre : il était enveloppé dans les débris d'une gaine en peau blanchâtre, cousue sur la tranche, et il fut déroulé au Louvre, en 1857, sous la surveillance de M. Devéria. M. le baron Mallet, trop occupé pour entreprendre la traduction du document qu'il avait eu la bonne fortune d'acquérir, m'a permis d'en communiquer le texte aux lecteurs de ce *Recueil*.

Le Papyrus Mallet se compose de trois feuillets détachés, de 0m25 de hauteur sur 0m15 de largeur. Ils sont écrits des deux côtés, et ils traitent chacun d'une matière différente. Le caractère en est large et hardi, l'encre pâle et effacée par endroits ; les déchirures ont produit quelques lacunes aux feuillets II et III. Ils sont tous de la même main, et ils paraissent avoir été écrits le même jour ou à quelques jours de distance.

1. Publié en 1878 dans le *Recueil de Travaux*, t. I, p. 47-59.

Feuillet I. — Planches I-II

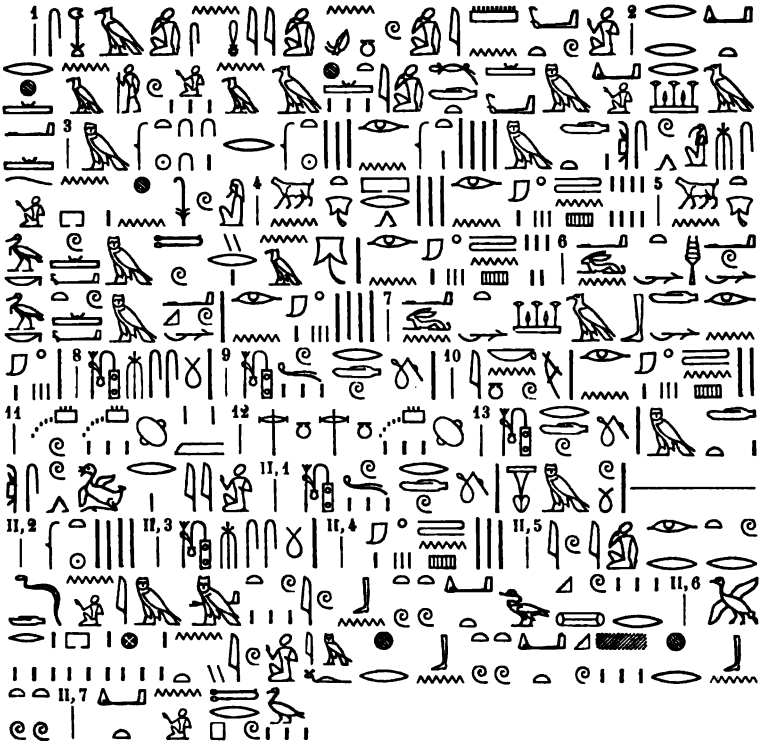

« Mémorandum du rapport du Dennou Amen-naχt. —
» Pour faire connaître aux magistrats les biens que j'ai
» obtenus, depuis l'an XXXI jusqu'à l'an III, ce qui fait
» quatre années, de la main du serviteur Thotmès du
» temple de Khons.

» Peaux excellentes, 4, ce qui fait, en cuivre, *outen* 8; —
» peau doublée de peau fine *toursa*, 1, ce qui fait, en cuivre,
» *outen* 5; — cyprès, une canne incrustée de bois *âqu*, 1,
» ce qui fait, en cuivre, 4; — cyprès, bâton, 1, ce qui fait,
» en cuivre, 1; — étoffe *seχ-meses*, 1; — étoffe *seχu-*

» *rud*, 1; — pioche, 1, ce qui fait, en cuivre, *outen* 2; —
» blé, sacs 2 1/2; — farine, sac 1; — étoffe *seχ-rud*, 1,
» de la main du serviteur *T'aroï*; — étoffe *seχu-rud*, 1;
» — étoffe *samu*, 1.

» L'an IV : — Étoffe *seχ-meses*, 1; — cuivre, *outen* 1. —
» Après qu'on m'eut dit : « Qu'ils soient donnés! » on ne
» donne point de pains pour le temple où je suis, et on
» ne donne point de bœufs (?), et on ne me donne point des
» oies. »

Feuillet II. — Planches III-IV

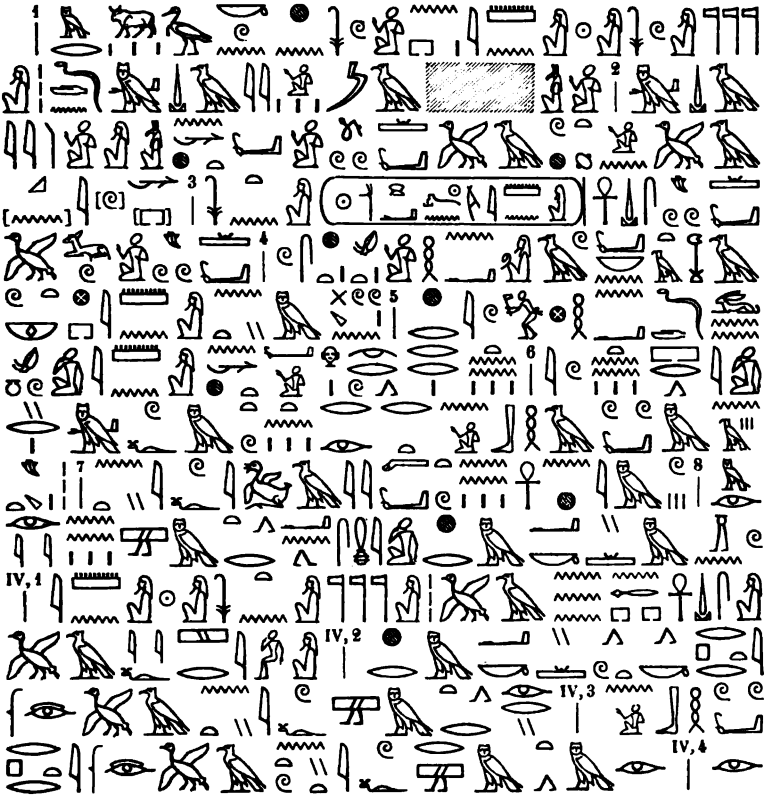

Le texte de cette lettre est rempli de fautes. A la page III, ligne 7, le scribe avait passé un mot, qu'il a inséré d'une manière illisible dans l'entre-ligne. A la page IV, l. 2-3, il a écrit le même membre de phrase deux fois, sans s'en apercevoir : 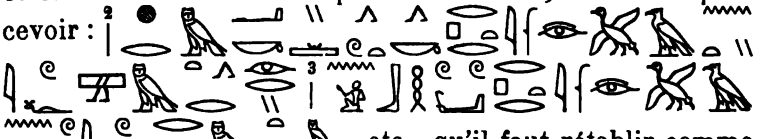 , etc., qu'il faut rétablir comme il suit : , etc. J'ai relevé également plusieurs fautes d'orthographe assez curieuses. Le pronom de la seconde personne du pluriel est écrit parfois (III, 7; IV, 6), parfois (III, 5, 6). L'orthographe , avec un ⲉ intercalaire, s'explique par la valeur *e* qu'avaient déjà prise ⲉ et ⲉ final de certains mots, ⲛⲉ, ⲧⲉ[1], ⲙⲉⲣⲉ; = ⲧⲉ + ⲛ, ⲧⲉⲛ. Quant au redoublement de ⲛ, c'est une particularité assez fréquente à cette époque, surtout lorsqu'il s'agit d'une *n* sonnante : (Pierret, *Études égyptologiques*, t. I, p. 116) *Il a saisi vos têtes, ô dieux!*

1. Pour ⲧⲉ auxiliaire et dérivé de , voir les exemples cités par Révillout dans les *Mélanges d'Archéologie égyptienne*, t. II, p. 222 sqq.

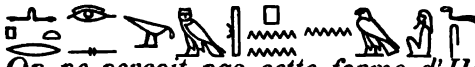 (Id., *ibid.*, p. 110) *On ne perçoit pas cette forme d'Horus lui-même,* 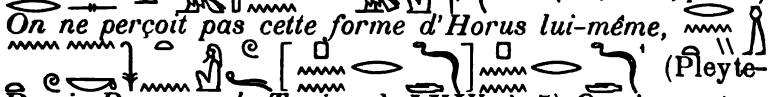 (Pleyte-Rossi, *Papyrus de Turin*, pl. LXVI, l. 5) *On t'apportera cet ordre royal, à savoir :* 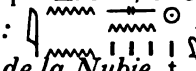 (Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, t. I, p. 784, 1er reg., col. 6-8) *A eux* [*dit*] *Râ,* (Id., *ibid.*, reg. 2, l. 17) *A eux* [*dit*] *ce dieu grand,* (*Stèle d'un prêtre d'Anhour à Boulaq*, l. 2) [*toutes les choses*] *desquelles vit Dieu.* 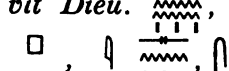 sont pour . La variante , combinée avec la variante fréquente , semble prouver que, dès lors, la prononciation ce et la prononciation *sen* étaient usitées concurremment : ce finit par prévaloir.

« L'intendant préposé aux bœufs, Bakenχons, du temple » d'Amon-Râ, roi des dieux, dit au gendarme Mâ-sutex (?) » au gendarme Next-Set, à l'inspecteur Pauχet de la cha- » pelle du roi Râ-usor-χâ stepenrâ Méïamoun, v. s. f., à » l'inspecteur Pâ-wû, à l'inspecteur Usexˌt, ainsi qu'à tout » gardien de l'autel (?) du temple d'Amon, qui est au bourg » de Xere, à savoir : « Dès que l'auditeur Amon-naχt sera » arrivé à vous, vous sortirez avec lui, et vous me ferez une » battue dans les labourés où il vous conduira; [ce que vous » aurez tué ?] certes, nourrissez-vous-en, et ne venez pas » pour m'en rendre compte. Soit qu'amène Amon-Râ, roi » des dieux, le Pharaon, v. s. f., son fils, soit que tu ailles » pour voir qui viendra faire une battue pour moi, n'allez » pas pour rester inactifs; [car chacun de vous] étant mon » serviteur, j'irai vers vous pour faire un châtiment parmi

1. Le scribe a répété deux fois les mots par inadvertance.

» vous, et je le punirai (?). Vois, [ceci vous] étant envoyé
» pour faire titre, gardez ma lettre, elle vous fera titre un
» autre jour. »

Feuillet III. — Planches VI-V

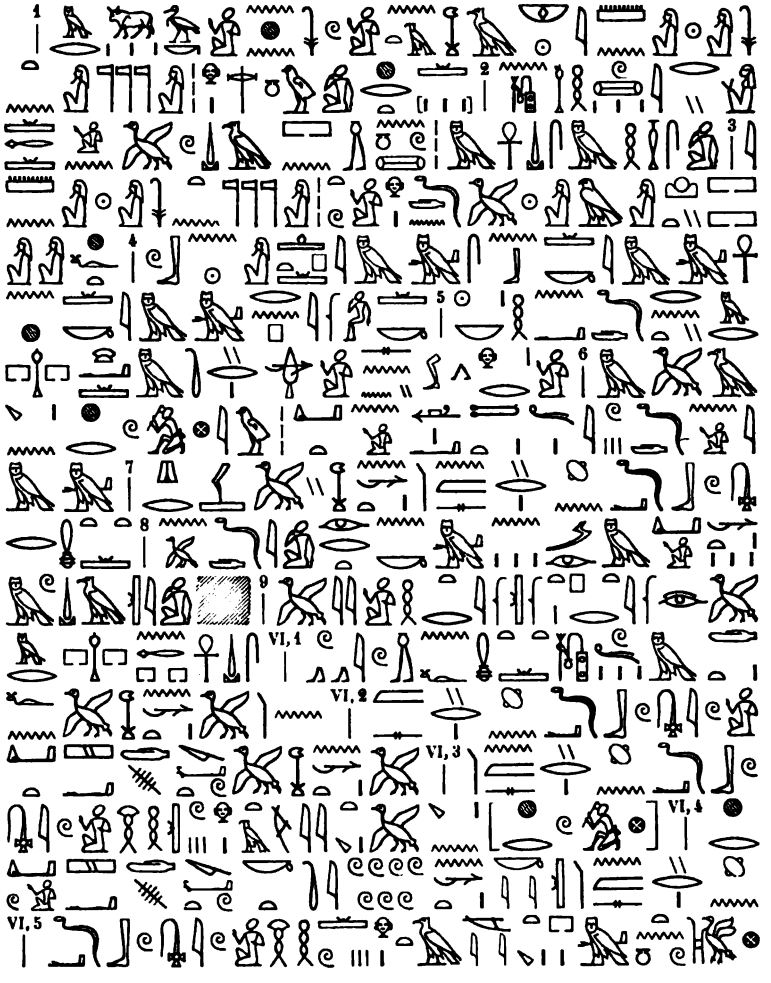

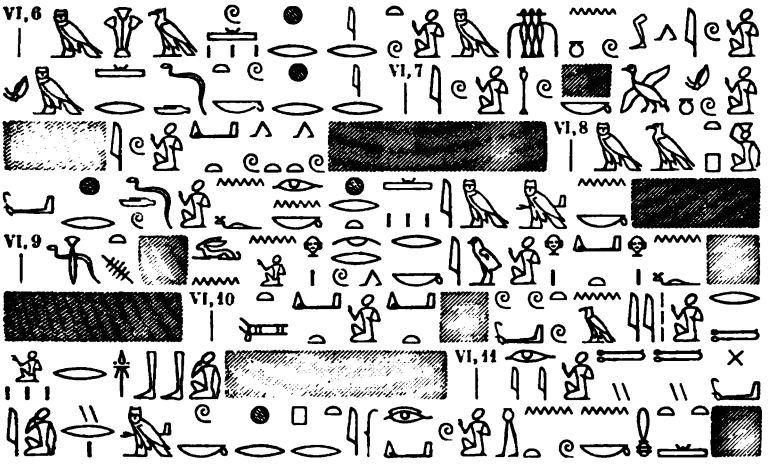

« L'intendant préposé aux bœufs, Bakenχons, de l'autel » d'Amon-Râ, roi des dieux, présente ses devoirs au scribe » de la table, Ari-âa, de l'entrepôt des contributions, [lui » souhaitant] vie, santé, force, la faveur d'Amon-Râ, roi » des dieux; je prie Phrâ-Horaχuti, [à] son lever et à son » coucher, que tu te portes bien, que tu continues à vivre, » que tu rajeunisses chaque jour! — Communication: Quand » le trésorier Xâmtir vint vers moi au bourg de Xere, on » me donna un rescrit et on me dit : « Prépare le *mille* de » bois et les dix mille boisseaux de charbon, selon ce qui » a été convenu entre nous [1], et vois pour moi [à ce que] les » bois [soient mis] en sûreté, [car ils représentent] mon impôt » de l'année. » Vois, le trésorier de Pharaon, v. s. f., est » venu, et il m'a apporté copie d'un ordre relatif au *mille* » de bois et aux dix mille boisseaux de charbon. Je fais » couper le *mille* de bois et les dix mille boisseaux de char- » bon, et je les mets sur le quai du bourg de [Xere], puis je » fais couper un autre *sept cents* de bois et encore dix mille » boisseaux de charbon, et je les mets au quai de Pa-ma-

1. Litt. : « selon le dit que tu as fait avec nous. »

» tennu, en plus. Et, quand je t'aurai rejoint, j'entendrai
» ce que tu diras, si je..... le dennu,..... je ferai aller
» ..... en chargement. Et je lui dis : « Quand tu
» auras fait l'affaire, puisses-tu..... Quand je
» t'aurai rejoint, je m'en occuperai..... afin que je ne
» fasse pas..... mes gens..... je te reproche.
» Vois, je te fais envoyer copie..... »

Date du Papyrus

On peut déterminer la date précise au moyen de deux passages où il est dit : 1° que l'auditeur Amon-naχt a reçu un certain nombre d'objets 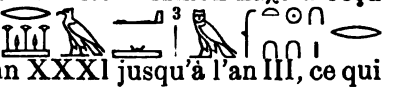 « depuis l'an XXXI jusqu'à l'an III, ce qui » fait quatre années de temps »; 2° que l'inspecteur Pautex appartenait à l'administration 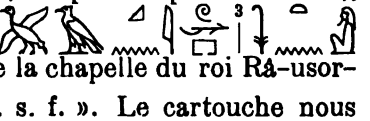 « de la chapelle du roi Râ-usor-» khâ stepen-râ Méiamoun, v. s. f. ». Le cartouche nous donne la limite supérieure du temps auquel on peut attribuer notre Papyrus : puisque Neχt-Set y est nommé, il n'a pu être écrit au plus tôt que pendant le règne de Neχt-Set. L'addition comprise dans le premier passage prouve qu'entre le moment où l'auditeur Amon-naχt avait commencé d'enregistrer et celui où il présentait son mémorandum aux magistrats, il y avait eu un changement de règne; un roi était mort ou avait abdiqué en faveur de son fils. Entre l'an XXXI du premier roi et l'an III du second, quatre années de temps (par opposition à) s'étaient écoulées, soit quarante-huit mois qu'on peut répartir de deux manières :

Ou bien le comput avait commencé avec le premier jour de l'an XXXI et s'était terminé le dernier de l'an III, et alors il faudrait admettre que le roi A n'a régné que trente et une années sans plus;

Ou bien le comput avait commencé dans un des premiers

mois de l'an XXXI et s'était terminé dans un des mois de l'an III, ce qui nous permet d'attribuer au roi A un an XXXII; en ce cas, une des quatre années de temps écoulées aurait coïncidé partie avec l'an XXXII du roi A et partie avec l'an Ier du roi B.

Ce second arrangement est seul admissible. Le problème à résoudre se trouve donc posé dans les termes suivants : *Trouver, dans la XXe dynastie, un roi qui ait régné plus de trente et une années pleines, mais dont la dernière date chronologique ne puisse pas monter plus haut que l'an XXXII.* Un seul roi remplit cette condition, Ramsès III. On sait par le Grand Papyrus Harris, qu'en l'an XXXII, le 6 du mois d'Épiphi, il avait déjà associé au trône son fils Ramsès IV[1]. De l'an XXXI de ce prince à l'an III de son successeur, il y a place pour les quatre années dont parle Amon-naχt : notre Papyrus a donc été écrit en l'an III du règne de Ramsès IV. Si nous avions à mettre des noms propres derrière chacune des dates que renferme le texte de la *Planche I,* il faudrait substituer à : « ..... depuis l'an XXXI jusqu'à l'an III, ce » qui fait quatre années », la formule complète : « depuis » l'an XXXI *du roi Ramsès III, v. s. f.,* jusqu'à l'an III » *du roi Ramsès IV, v. s. f.*, ce qui fait quatre années. »

Noms des Personnages

Onze personnages sont mentionnés à différents titres. En voici les noms et les qualités par ordre alphabétique :

1° ARI-ÂA, *le grand gardien*, ou *le grand compagnon,* était *scribe..... du magasin des impôts,* c'est-à-dire employé à la perception et à l'emmagasinement des contributions en

1. Birch, *Facsimile of an Egyptian Papyrus,* in-f°, Londres, 1876, pl. I et pl. LXXIX.

nature. Le mot *uthu* pourrait se rattacher à la racine , (Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 300-301), qui sert à désigner : 1° comme verbe, l'action de *puiser, épuiser, verser,* cf. ⲟⲧⲱⲧϩ *T. M., evacuare, exhaurire;* 2° comme substantif, un vase, et, par suite, les offrandes en liquides, enfin l'autel (*Todtb.*, LXIX, 1) ou la table (*Papyrus d'Orbiney*, pl. XVI, l. 3) recouverte de vases à boire et à contenir les liqueurs. On serait donc tenté de traduire le titre , soit par *scribe des liquides,* soit par *scribe de la table,* et à y voir la désignation d'un emploi qui aurait consisté primitivement à enregistrer les liquides, vins, bières, huiles, lait, etc., qu'on apportait comme impôt aux entrepôts de l'administration égyptienne. Il faut croire cependant que ce titre avait fini par prendre surtout une signification hiérarchique, et qu'il conférait à celui qui l'avait le droit de s'occuper d'objets autres que les liquides prélevés comme tributs : au *Papyrus Mallet*, le *Scribe des liquides* reçoit un rapport sur différentes qualités de bois livrées ou à livrer. Par un hasard singulier, le personnage qui fait ce rapport possède un titre aussi étranger aux matières dont il parle que celui de 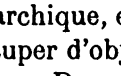 : il est 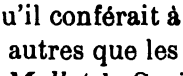 *intendant des bœufs.* 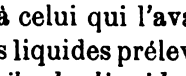 avait un rang plus élevé que cet *intendant des bœufs,* car celui-ci emploie à son égard la formule dont les inférieurs se servaient quand ils écrivaient à leurs supérieurs : « L'*intendant des bœufs* rend ses devoirs 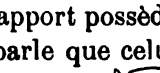 » 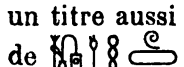 au *scribe de la table,* en [lui souhaitant] vie, » santé, force, etc. » Le nom 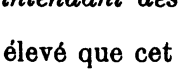 ARI-ÂA est rare et ne se trouve pas dans le *Dictionnaire* de Lieblein. Devéria a cité (*Papyrus judiciaire de Turin*, p. 148-149) des noms formés avec 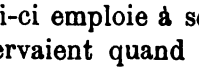 *ari,* précédé de l'article 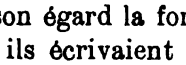 *pa;* cf. Lieblein, *Dictionnaire*, n°s 659, 986.

2° 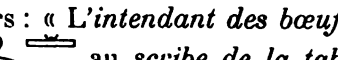 AMEN-NAXTU. Le texte hiératique porte

PAPYRUS MALLET

Planche I

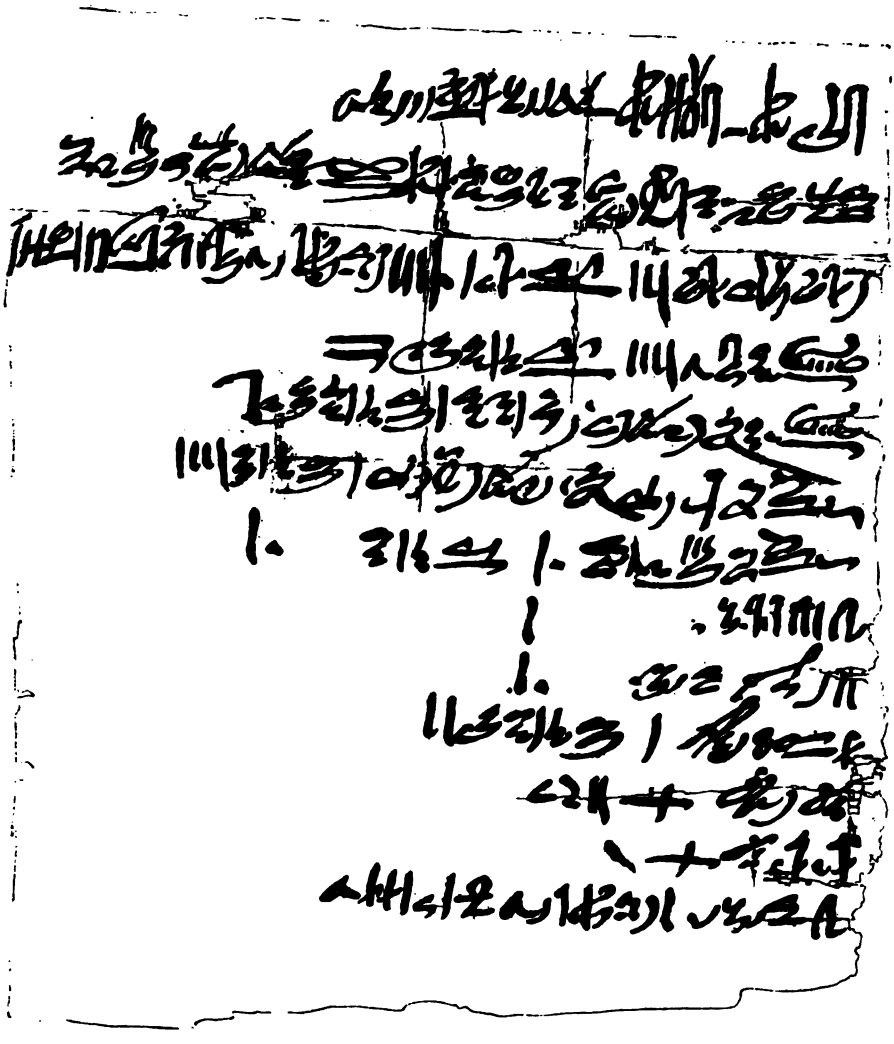

MASPERO DEL. *Phototypie Berthaud*

PAPYRUS MALLET

Planche II

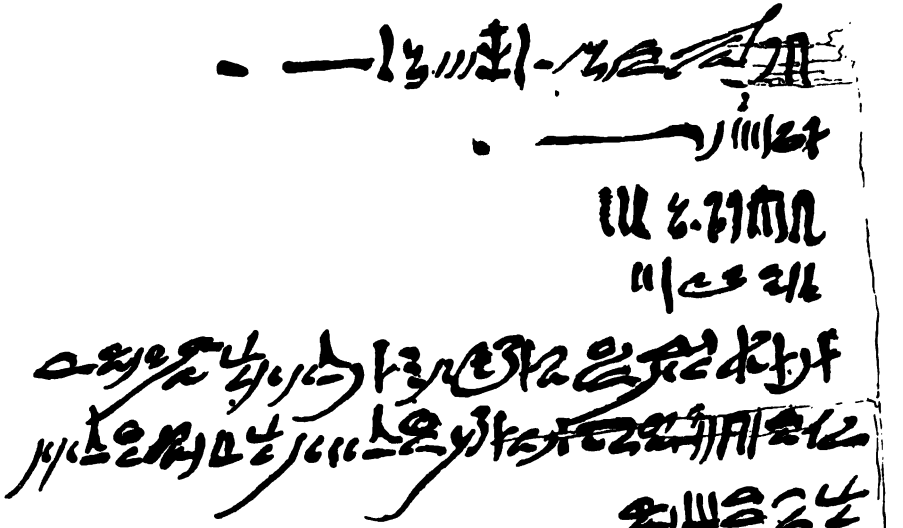

MASPERO DEL.

Phototypie Berthaud

PAPYRUS MALLET

Planche III

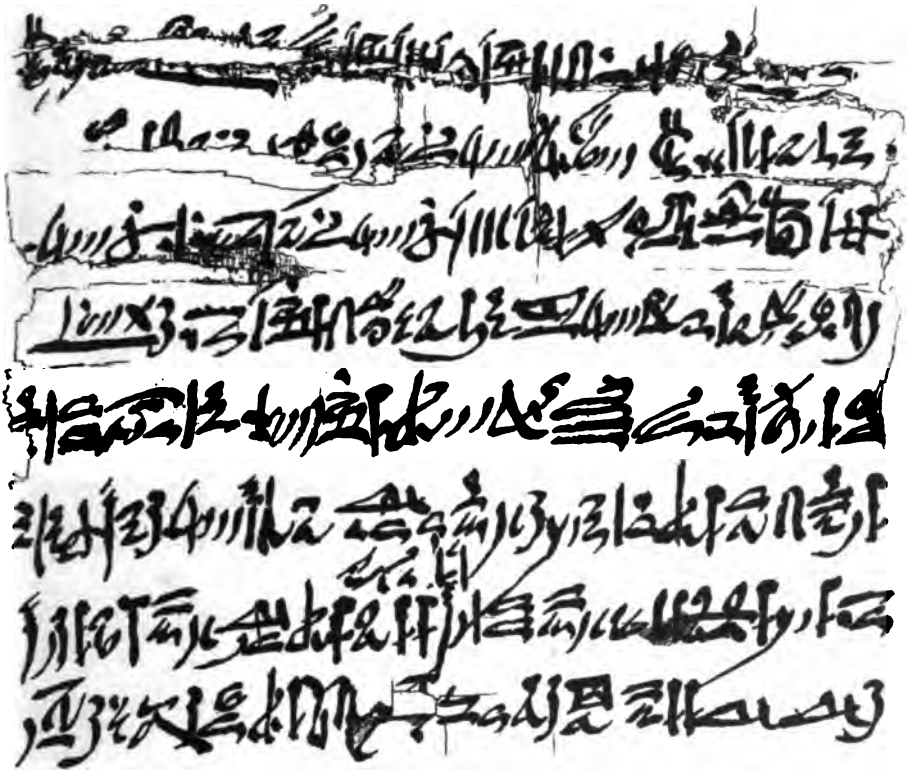

MASPERO DEL. *Phototypie Berthaud*

PAPYRUS MALLET

Planche IV

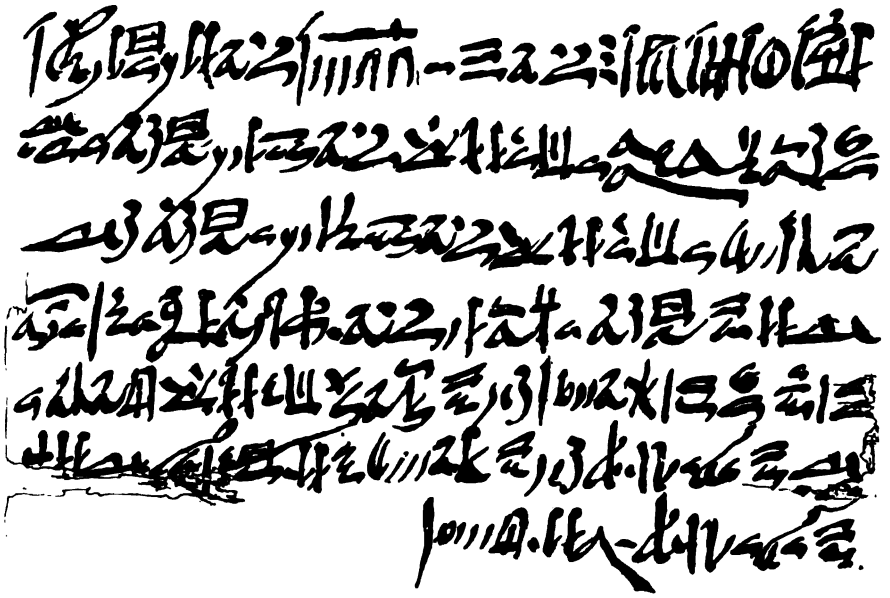

MASPERO DEL. *Phototypie Berthaud*

PAPYRUS MALLET

Planche VI

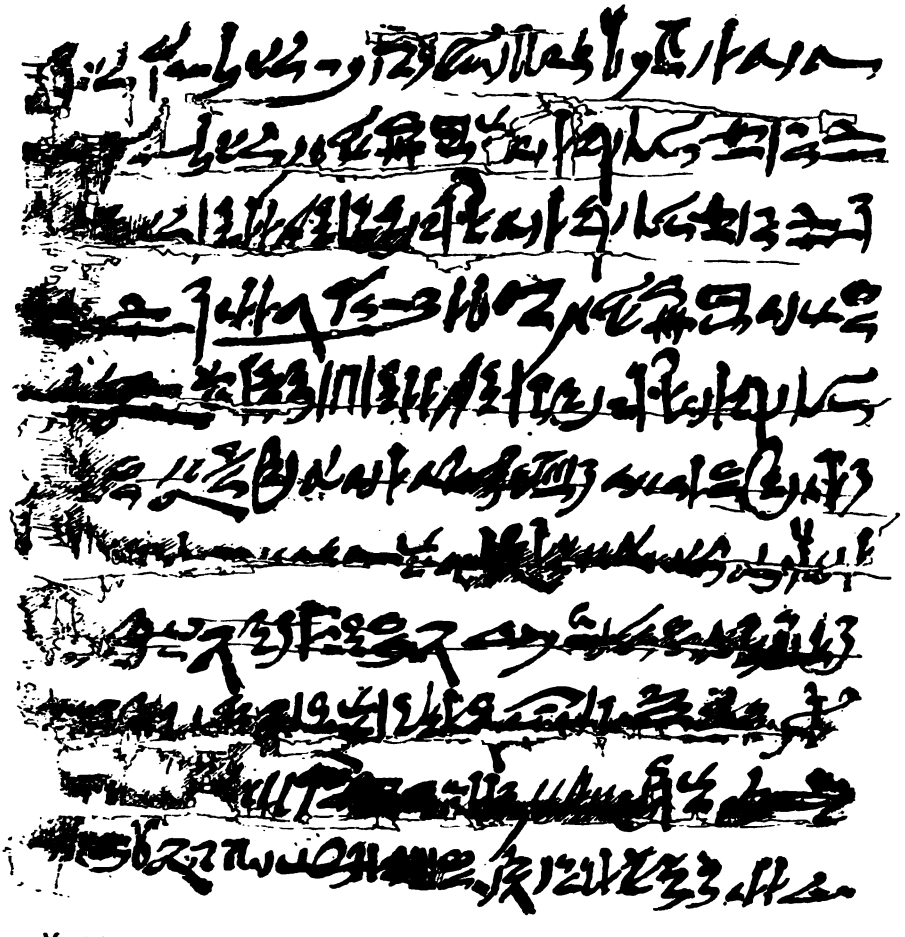

MASPERO DEL. *Phototypie Berthaud*

PAPYRUS MALLET

Planche VI

MASPERO DEL. *Phototypie Berthaud*

Bib

un ensemble de signes dont la seconde partie serait indéchiffrable, si de nombreux exemples de même époque ne prouvaient pas qu'il faut la lire ou 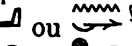 . L'orthographe régulière est : les traits qui forment se sont séparés peu à peu, et ils sont devenus ou . Le personnage en question était 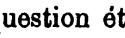 *dennu*, titre qui a été rendu par instants *chanteur*, *musicien*, et par instants *capitaine* : c'était en tout cas une fonction d'assez mince importance. *Amen-naχtu* était sous les ordres de l'*intendant des bœufs*. La première pièce du Papyrus est un inventaire de certains objets qu'il avait reçus; dans la seconde, il est employé par l'intendant à transmettre et à faire exécuter un ordre.

3° USEχT-MESZERT, le *Large d'oreille*, est un nom analogue à SHÂD-MESZERT, *le Coupe-Oreille*, que cite Devéria (*Papyrus judiciaire*, p. 159) : je ne connais aucun autre exemple de ce nom. *Usext-meszert* était *cultivateur* (?).

4° BAKENχONS est le personnage de qui émanent les trois pièces conservées au *Papyrus Mallet*. Il était *intendant des bœufs*, ce qui ne l'empêchait pas de s'occuper de beaucoup d'autres points d'administration. Il dépendait du temple d'Amon thébain 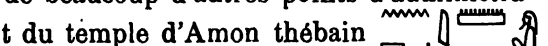 , et il résidait dans le territoire de Xere. Les domaines d'Amon portaient là un nom singulier et que j'ai retrouvé seulement dans le calendrier de Médinet-Habou : ils s'appelaient . Les employés en étaient 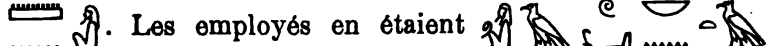 (pl. III,

l. 4-5) « tous les gardiens de la *χaût* d'Amon, qui sont au » bourg de Xere »; et Bak-en-χonsu lui-même échange son titre de 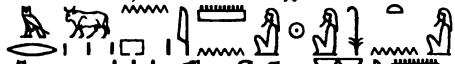 pour celui de . Pour le moment, je ne vois d'autre interprétation que celle qui rapprocherait 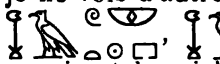 *χaût* du mot signifiant *autel*. Les rois et les riches particuliers avaient l'habitude de consacrer tel domaine ou le revenu de tel domaine à un objet spécial : l'un fournissait un produit, l'autre un autre. Il est possible que les temples eussent le même usage : en ce cas, la 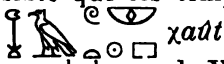 *χaût* d'Amon serait l'*autel* ou les *autels* du dieu, que le bourg de Xere et d'autres bourgs étaient tenus d'entretenir. On comprendrait alors pourquoi le titre *intendant des bœufs du temple* *d'Amon* est pris comme équivalent d'*intendant des bœufs de la* 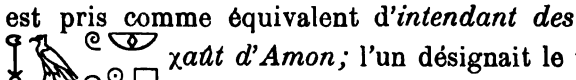 *χaût d'Amon;* l'un désignait le tout, l'autre la branche spéciale de l'administration à laquelle le personnage était attaché. Quant au bourg de 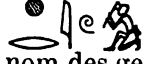 Xere, je ne sais trop où le placer. La forme du nom des gens qui y vivent et la prédominance du culte d'Amon thébain montrent qu'il ne devait pas être situé bien loin de Thèbes.

5° 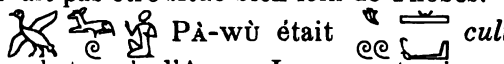 Pa-wù était *cultivateur* (?) au service de temple d'Amon. Le nom est unique jusqu'à ce jour, mais on trouve dans Lieblein (*Dictionnaire, nos 162, 199, 332, 348*) des formes 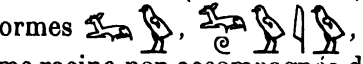 , qui paraissent renfermer la même racine non accompagnée de l'article .

6° 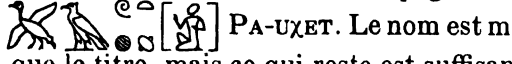 Pa-uχet. Le nom est mutilé en partie, ainsi que le titre, mais ce qui reste est suffisant pour rétablir la formule complète : 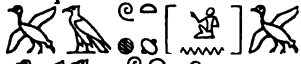 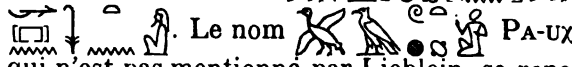 . Le nom Pa-uχet, *l'abcès* (?), qui n'est pas mentionné par Lieblein, se rencontre deux fois

dans les Papyrus de Turin : à la planche X, l. 12, il est question du , et à la planche XIV, l. 13, d'un autre , dont le titre m'échappe. Le nôtre appartenait à une administration qu'on nommait le 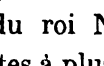 du roi Neχt-Set. Le est mentionné dans les textes à plusieurs reprises. Dans un des Papyrus de Turin (Pleyte-Rossi, pl. CL, l. 4, 5; pl. CLV, l. 4, 5), il est question d'un 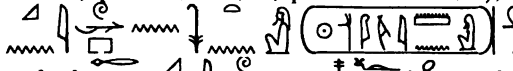 , dont on cite le chef , et les revenus en grains 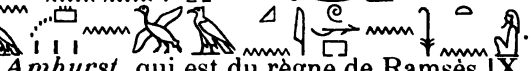 . Dans le *Papyrus Amhurst*, qui est du règne de Ramsès IX, on voit paraître un 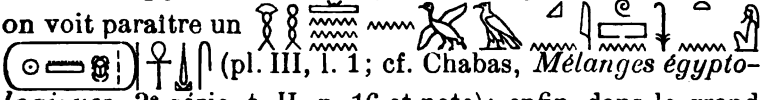 (pl. III, l. 1; cf. Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, t. II, p. 16 et note); enfin, dans le grand Papyrus de Bologne, on signale un individu porteur d'un titre que Chabas (*ibid.*, p. 152, note 1) lit , mais qu'on ramène sans peine à 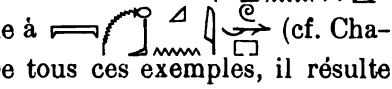 (cf. Chabas, *ibid.*, p. 16, note 2). De tous ces exemples, il résulte qu'il y avait un spécial pour chaque roi; que ce n'était pas la résidence d'un roi pendant sa vie, puisque le de Neχt-Set est mentionné sous Ramsès IV, celui de Ramsès III sous un Ramsès postérieur, celui de Thoutmès IV sous Ramsès IX; qu'à chacun de ces était attachée une administration complète comprenant des chefs du , des prêtres en chef, ou plutôt des supérieurs des prêtres, des inspecteurs (?), ingénieurs (?) ou maçons, des porteurs d'eau et des libateurs. Tous ces détails m'amènent à penser que le était un édifice funéraire, peut-être

une chapelle élevée en l'honneur des rois défunts et où leur culte se perpétuait longtemps après leur mort. On pourrait alors rapporter ce sens du mot à la valeur *siège* (Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 1460) de la racine , ou bien au sens *aire, surface*, que suggère le copte ⲥⲡⲱⲟⲩ *T.*, ϫⲡⲱⲟⲩ *M.*, et qui semble s'adapter au passage d'un Papyrus du Louvre, où le mot 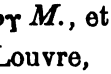 , malheureusement mutilé, est mis en rapport avec un sujet agricole (Maspero, *Mémoire sur quelques Papyrus du Louvre*, pl. I, l. 8). Le titre de notre Pauχet pourra donc se traduire par conjecture : *L'inspecteur* (?) *Pauχet de la chapelle* (?) *du roi Neχt-Set.*

7° Le nom endommagé pourrait être rétabli 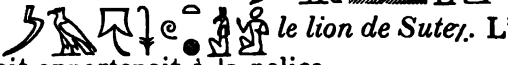 *le lion de Sutey*. L'individu qui le portait appartenait à la police.

8° KHÂMTIR. Le même nom se retrouve dans Lieblein (n° 920) 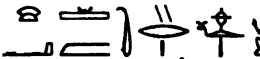 (où je crois que le signe a été confondu avec déterminatif de) et dans Lepsius (*Denkmäler*, III, 219, *e*, l. 13; cf. Devéria, *Monument biographique de Bakenkhonsou*, p. 50, dans les *Mémoires et Fragments*, t. I, p. 320) : il paraît signifier *Celui qui se lève dans le Saule*, et il fait probablement allusion à un fait mythologique inconnu. Ajoutons que Devéria avait confondu ce mot 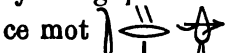 qu'il traduisait par *mât* (cf. *l. l.*) avec un autre mot 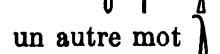 de sens et d'origine différents. Ce mot, que Brugsch (*Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 1578-1579) rapproche du copte ϫⲁⲣⲓ et qu'il rend par *colonne*, est d'origine sémitique en réalité : c'est le chaldéen תְּרַע, *ostium, porta, palatium*. 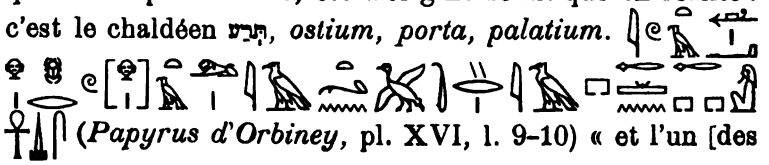 (*Papyrus d'Orbiney*, pl. XVI, l. 9-10) « et l'un [des

» perséas] était à un côté de la grande porte de Pharaon, » v.s.f. »; 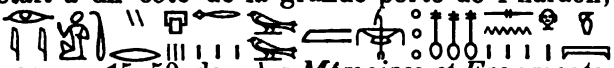 (*Bakenkhonsou*, p. 15, 50, dans les *Mémoires et Fragments*, t. I, p. 288, 310) « Je fis des portes très grandes en vermeil, » dont la splendeur atteignait le ciel. » Par une dégénérescence fréquente, תִּרְצָה est devenu תִּרְצָא en égyptien. Notre personnage était *employé du Trésor royal.*

9° 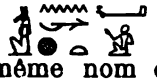 Setnaχt. Un gendarme de même nom est cité dans un des Papyrus de Turin (pl. XVI, l. 2 sqq.). Le nom est tellement commun à cette époque qu'on ne saurait dire si c'est le même personnage dont il est question au Papyrus Mallet.

10° *Thot a enfanté*, et, s'il faut tenir compte de la variante *Thot l'a enfanté*, ou *s'est enfanté lui-même*. Ce Thotmès était *serviteur* du temple de Khons à Thèbes.

11° *T'aroi, l'homme de T'ar*, avait le même titre que Thotmès.

Objet des trois documents contenus au Papyrus

Les trois pièces font partie de la correspondance administrative du Bakenkhonsou. Bien que les mêmes noms s'y retrouvent, elles ne traitent pas de la même matière : on voit seulement qu'elles ont dû être écrites vers le même temps, et c'est pour cela sans doute qu'elles ont été retrouvées roulées ensemble.

La première est le mémorandum de faits extraits du rapport du *dennû* Amon-naχtu. Ces mémorandums sont fréquents dans ce qui nous reste des papiers de l'administration égyptienne, et j'aurai occasion d'en étudier bientôt quelques-uns. Il s'agit ici de plusieurs objets que le

avait 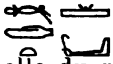 obtenus de la main du *serviteur* Thotmès et de celle du *serviteur* T'aroi.

Ces objets sont de différente nature. Les deux premiers sont des peaux (Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 1095); une qualité est dite *excellente* , et coûtait deux *outen* de cuivre, soit environ 190 grammes de cuivre; l'autre était 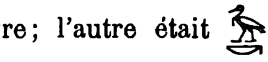 *revêtue, doublée* de la peau dite 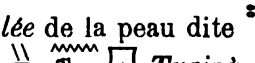 *Turinà*. Si le mot 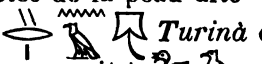 *Turinà* est d'origine étrangère, on peut le comparer soit à 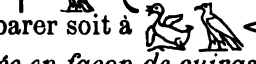 *cuirasse, une peau travaillée en façon de cuirasse*, soit à la racine קלא *assuit, consuit, resarcivit*. 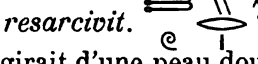 répondrait à une forme טלין : il s'agirait d'une peau doublée de carrés d'une peau plus fine et probablement de couleurs variées formant damier. Ce genre de peau coûtait cinq *outen* ou 475 grammes de cuivre environ la pièce.

Viennent ensuite des articles en bois d'*âun* 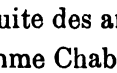 , c'est-à-dire, comme Chabas l'a bien montré, en cyprès. L'un d'eux était une canne 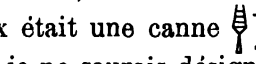 incrustée d'un bois *âqu*, dont je ne saurais désigner l'espèce; l'autre était un bâton, un gourdin, . Le premier valait quatre *outen*, 380 grammes de cuivre, le second seulement un *outen*.

Dans le reste, je distingue 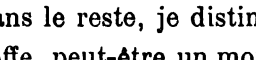 peut-être une sorte d'étoffe, peut-être un morceau de toile préparé pour écrire; 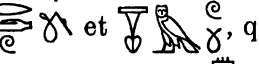 et , que je ne réussis pas non plus à traduire exactement; 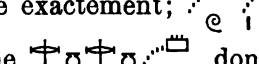 deux sacs de blé et un sac de farine , dont le prix n'est pas indiqué, enfin une pioche (cf. *Papyrus Anastasi II*, pl. VII, l. 1, et Maspero, *Du Genre épistolaire*, p. 34, note 1), qui est

estimée deux *outen*, soit environ 190 grammes, enfin trois *outen* de cuivre.

La note finale contient une de ces réclamations, comme on en rencontre tant dans les Papyrus hiératiques de cette époque. Le *dennû* Amen-naχtu se plaint que, malgré les ordres d'en haut, on continue à ne pas lui donner les objets qui composaient son traitement, pains 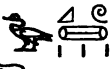 , oies et peut-être bœufs, s'il faut lire , ce dont je ne suis nullement certain. Nous avons, à l'époque ptolémaïque, l'affaire des jumelles du Sérapéum, dont les pièces sont dispersées dans les divers musées de l'Europe : les quelques lignes du Papyrus Mallet montrent que l'administration grecque avait conservé en inexactitude comme en toute autre chose la tradition de la vieille administration pharaonique.

Sur le feuillet n° II, le fonctionnaire Bakenkhons paraît donner un ordre de corvée à plusieurs de ses subordonnés. Il s'agit d'une de ces grandes battues de chasse qui sont représentées dans des tombeaux : elle devait se faire dans les labourés sous la direction d'Amon-naχtu, spécialement délégué à cette intention. Autant que je puis comprendre, la battue devait être faite en une fois, sans que les hommes requis se dérangeassent sous aucun prétexte, soit pour venir présenter leur rapport, soit par suite de l'arrivée fortuite du Pharaon qui était sans doute dans le voisinage, soit enfin à cause d'un personnage non spécifié, peut-être le gendarme Ma-soutex (?), le premier nommé dans le préambule, peut-être Amon-naχtu, qui viendrait vérifier la présence de chacun des individus convoqués : afin d'éviter tout retard, les chasseurs devaient se nourrir sur le terrain même de ce qu'ils prendraient. Je ne sais pas si ces corvées étaient complètement gratuites, ou si les contribuables recevaient quelque indemnité. Dans un tableau de chasse, les hommes qui tirent le filet se disent pour s'encourager :

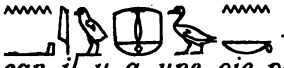 *Amène ce qui est dedans* (litt. : *avec*), *car il y a une oie pour toi* (Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. VIII), ce qui semble confirmer la seconde hypothèse. L'ordre se termine par quelques phrases comminatoires assez embarrassées, et par la recommandation de conserver la lettre comme une pièce justificative qu'il faudra produire un autre jour.

Le texte écrit sur le troisième feuillet était le plus long de tous : c'est aussi le plus mutilé. Ici, le scribe Bakenχons ne s'adresse plus à des inférieurs, mais à un supérieur ou à un égal : on le voit bien au ton de sa lettre. Après les compliments d'usage, il rend compte de l'exécution d'un ordre qu'il a reçu par l'intermédiaire du scribe Xâmtir. Je ne saisis pas bien tous les détails de l'affaire, partie à cause des lacunes qui interrompent parfois le sens, partie à cause de l'étrangeté du sujet. Il semble que le scribe Ariâa avait envoyé au scribe Bakenχons l'ordre ou la prière de lui faire préparer *un mille* de bois, — le texte dit *ce* *mille* de bois, ce qui paraît indiquer que l'affaire avait été entamée déjà dans une lettre antérieure, — et dix mille 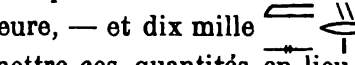 de ; il fallait mettre ces quantités en lieu sûr, car elles représentaient le tribut annuel qu'Ariâa devait payer au fisc. Bakenχons, en réponse à cette requête, annonce qu'un employé du Trésor est venu et s'est fait remettre le bois, sur quoi lui, Bakenχons, a fait couper d'autres quantités de bois et les a mises au quai de deux stations différentes, un *mille* de bois et dix mille 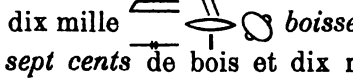 *boisseaux* de à Xere, un *sept cents* de bois et dix mille de à 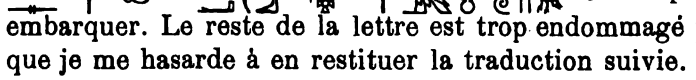 , tout prêts à embarquer. Le reste de la lettre est trop endommagé pour que je me hasarde à en restituer la traduction suivie.

C'est la première fois qu'on relève dans la correspondance des scribes la mention de quantités de bois aussi considé-

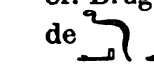

rables. L'Égypte n'est pas un pays de haute futaie : le bois en question devait donc être pris dans des taillis assez bas. Les parties fortes du bois étaient débitées en bûchettes qu'on comptait au cent et au mille, le reste était carbonisé sur place et se conservait sous forme de charbon (cf. ϫⲁⲓⲃⲉⲥ, ϫⲁⲃⲉⲥ, ϫⲉⲃⲃⲉⲥ *T.*, ϫⲏⲃⲃⲉⲥ *B.*, ϫⲉⲃⲥ *M.*, *charbon;* cf. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique,* p. 1675, mot tiré de *brûler* par adjonction du suffixe -ⲥ, , de même que vient de , et , , vient de), ou de braise (de *éteindre,* ce qui reste du bois quand le feu est éteint et que la combustion est incomplète). Les trois états de bois se trouvent mentionnés côté à côté au *Papyrus Anastasi IV*, pl. XIV, l. 8 : *Bois : bûches 2,000; braise, boisseaux 100; charbon, boisseaux 200.* Si nous rapprochons notre texte de ce passage, il devient probable que le , *mille* de bois du *Papyrus Mallet,* représente *mille* *bûches* (de , *diviser par la moitié, rompre*), analogues à celles du *Papyrus Anastasi IV.*

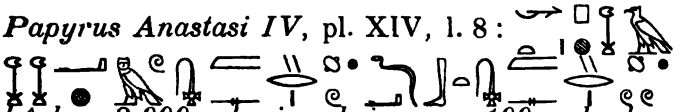

Voilà les observations que l'étude de ce Papyrus m'a suggérées. Sans renfermer des données très nouvelles, les trois documents ajoutent quelques détails à la connaissance que nous avions déjà de l'administration égyptienne. Je ne puis que remercier sincèrement M. Mallet de m'avoir cédé les droits qu'il avait à les publier et à les traduire.

LE

CONTE DES DEUX FRÈRES

I[1]

Le *Conte des Deux Frères*, découvert et analysé pour la première fois par E. de Rougé (*Revue archéologique*, 1re série, t. VIII, p. 385 et suiv., 1852), a été depuis traduit en allemand par Brugsch (*Aus dem Orient*, 1864, p. 7 et suiv.), en français une première fois par moi-même (*Revue des Cours littéraires*, 1re série, 1870, p. 780 et suiv.), en anglais par Lepage-Renouf (*Records of the Past*, t. II, p. 137 et suiv., 1873). J'ai pensé qu'il pourrait être agréable aux lecteurs de la *Revue* d'en avoir une traduction à peu près exacte. Le texte a été si minutieusement étudié qu'un petit nombre de passages présente encore quelques difficultés : partout ailleurs le sens général et même la nuance ont été si souvent discutés qu'on peut les considérer comme bien établis.

1. Il y [a]vait une fois[2] deux frères d'une seule mère

1. Publié dans la *Revue archéologique*, en mars 1878, t. XXXV, p. 164-179. Une autre traduction en a paru dans les *Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2e éd., p. 3-32. J'ai pensé qu'il y avait intérêt à reproduire celle-ci malgré ses imperfections ; c'est la première, en effet, où l'on ait essayé de combler toutes les lacunes des premières pages, ou peu s'en faut. Je me suis borné à ajouter, dans les notes, les textes hiéroglyphiques dont je n'avais donné que la transcription en italiques. — G. M.

2. Le commencement est plus complet dans le fac-similé de Rougé que dans l'édition du *British Museum* : 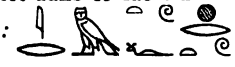 *Ar mtuw χer-tu.*

et[1] d'un seul père[2] : Anoupou[3] était le nom du grand, Bitaou était le nom du petit. Et Anoupou, lui, [avait] une maison, avait une femme, *et* son petit frère était avec lui en guise de serviteur[4]. C'était lui qui faisait les vêtements, *et* allait derrière ses bestiaux aux champs; lui qui faisait le labourage, lui qui battait, lui qui exécutait tous les travaux des champs[5]. Ce petit [frère] était un [ouvri]er excel-

1. Les mots en *italique* ont été ajoutés au texte pour en rendre l'intelligence plus facile au lecteur. Les mots entre crochets [] répondent aux lacunes de l'original que j'ai pu combler, plusieurs points ..... à celles que je n'ai pas réussi à remplir. Les rubriques sont en petites capitales.

2. La polygamie était permise, bien qu'elle ne fût pas toujours pratiquée par les simples particuliers. Souvent, un riche personnage, après avoir eu des enfants d'une femme légitime ou d'une concubine, la donnait en mariage à quelque subordonné qui en avait des enfants à son tour. Il n'était donc pas inutile de dire, en nommant deux frères, qu'ils étaient « d'une seule mère et d'un seul père ». La préséance accordée ici à la mère sur le père était de droit commun en Égypte : nobles ou roturiers, chacun indiquait la filiation maternelle de préférence à la paternelle. On s'intitulait : « Ousortesen, né de la dame Monkhit, » ou bien : « Sésousrî, né de la dame Ta-Amen, » et on négligeait le plus souvent de citer le nom du père.

3. Forme originelle du nom divin dont les Grecs et les Latins ont fait Anoubis, Anubis.

4. Lire :
Xer ar [A]nupu s[u xer]i pâ xer[i] himit [au paï]-w son shere, etc.

5. Restituer : 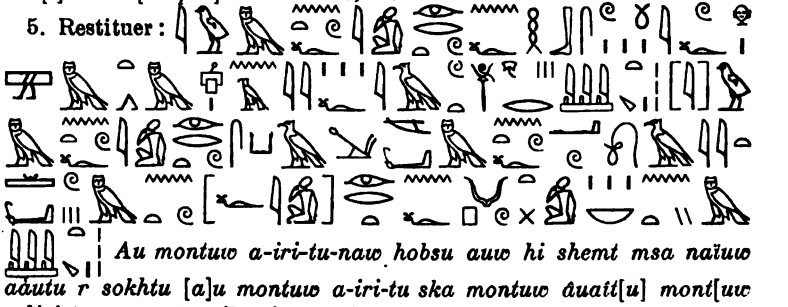
Au montuw a-iri-tu-naw hobsu auw hi shemt msa naïuw âdutu r sokhtu [a]u montuw a-iri-tu ska montuw âuaït[u] mont[uw a-]iri-t-naw aputu nib nti m sokhtu.

lent [1]; il n'y avait point son pareil dans la terre entière [2]. [Voilà ce qu'il faisait] [3].

2. [ET] BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA [4], le petit frère [était derrière s]es bœufs, selon sa coutume de [chaque jour]. Il [revenait] à sa maison chaque soir, chargé [de] toutes les herbes des champs, *et* voici ce qu'il faisait après [qu'il était revenu des champs] [5] : il déposait les *herbes* [6] devant s[on grand frère, il] s'asseyait avec [la] femme [7]; il mangeait, il buvait, il [entrait dans] son étable, il [gardait ?] ses bœufs [avec lui ?] [8]. 3. ET QUAND LA TERRE S'ÉCLAIRAIT ET QU'UN

1. Restituer : 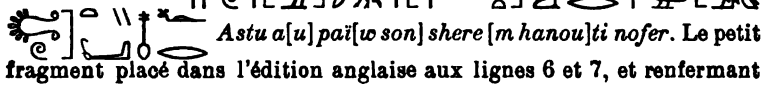 *Astu a[u]paï[w son] shere [m hanou]ti nofer*. Le petit fragment placé dans l'édition anglaise aux lignes 6 et 7, et renfermant un *a* et un *pà* superposés, doit être reporté ici aux lignes 3 et 4.

2. L'Égypte était divisée en deux moitiés 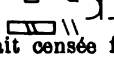 PESHUI, en deux terres, , TOUI dont chacune était censée former un pays distinct, celui du Nord 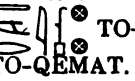 TO-MIRI, et celui du Sud TO-RIS ou TO-QEMAT. La réunion de ces deux contrées s'appelait tantôt QIMIT, la terre noire, tantôt 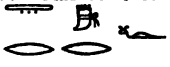 TO-R-T'ER-W, la terre entière.

3. Lacune de trois ou quatre mots fort courts. La restitution est de M. Grébaut : *As unu [a-iri-nauc]*.

4. Il ne faut pas prendre cette transition à la lettre. *Beaucoup de jours après cela* n'implique pas nécessairement un laps de temps considérable; c'est une formule sans valeur certaine, dont on se servait pour indiquer qu'un événement était postérieur à un autre événement d'au moins un jour. Pour marquer le passage d'aujourd'hui à demain, on disait : *Quand la terre s'éclaira et qu'un second jour fut;* pour aller au delà, on ajoutait : *Beaucoup de jours après cela.*

5. Litt. : « *il faisait* [après qu'il était revenu des] champs. »

6. Litt. : « il *les* déposait. »

7. Litt. : « avec *sa* femme. »

8. Restituer :

SECOND JOUR ÉTAIT, [après que les pains] étaient cuits, il les mettait de[vant] son grand frère, [il emportait] des pains pour les champs[1]; il poussait ses bœufs pour les faire

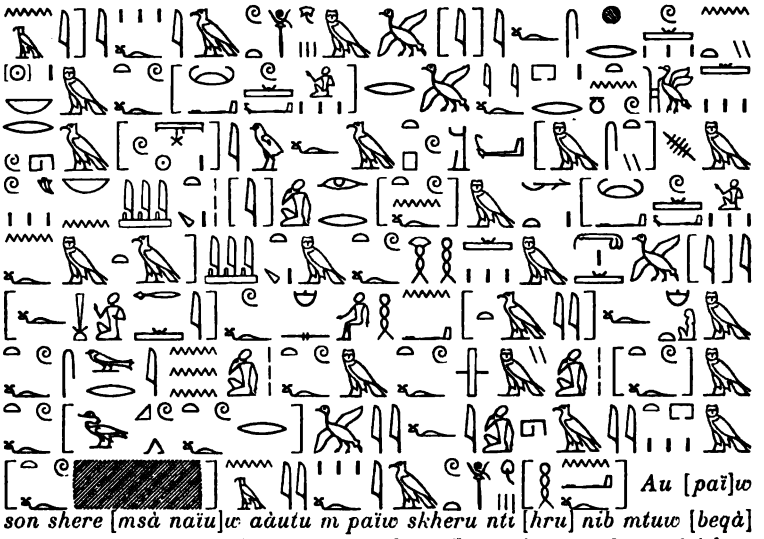

Au [paï]w son shere [msà naïu]w aàutu m païw skheru nti [hru] nib mtuw [beqà] r païw pà r tennu ruhà auw atpu [m sti]mu nib n sokhtu a-iri-[tu-naw] m-khet [beqà-naw m tà] sokhtu m[tu]w uoh-u mbah pà[ïw son âa a]uw hims hnâ [taïw] himit mtuw suri-tu-w mtuw amî-[tu-w] m[tuw âku-tuw? r] païw ahaïtu m[....] naïuw aàutu [hnâ-w?]. Dans les tableaux agricoles, on voit souvent le bouvier qui pousse ses bœufs devant lui, d'où l'expression *marcher, aller derrière les bœufs* (SHEM MSA NAIW AAUTU), pour *conduire les bœufs*. Il porte sur les épaules une sorte de bât analogue à la bricole de nos porteurs d'eau, et d'où pendent tantôt des couffes remplies de foin ou d'herbe, comme c'est le cas pour Bitaou, tantôt des cages qui renferment un lièvre, un hérisson, un faon de gazelle, une oie, un animal quelconque attrapé pendant la journée. De retour au logis, le bouvier déposait son faix devant le maître; celui-ci est représenté tantôt debout, tantôt assis sur un fauteuil à côté de sa femme, comme Anoupou dans notre roman.

1. Restituer :

manger dans les champs. *Tandis qu'*il allait derrière ses bœufs, [ils] lui disaient : « L'herbe est bonne [en] tel endroit » ; lui, écoutait tout ce qu'ils disaient, il les menait au bon pâturage [1] qu'ils souhaitaient. *Aussi* les bœufs qui étaient avec lui [2] devenaient beaux, beaucoup, beaucoup ; ils multipliaient leurs naissances, beaucoup, beaucoup.

4. ET QUAND CE FUT LA SAISON DU labourage, son [grand] frère lui dit : « Prépare-nous [notre] attelage pour labourer, car la terre est sortie *de l'eau* [3], elle est bonne à labourer. Aussi, va-t'en au champ avec les semences, car nous nous mettrons à labourer demain matin [4] » ; ainsi dit-il. 5. [Son] petit frère fit toutes les choses que son grand frère lui avait dites [5]. 6. QUAND LA TERRE S'ÉCLAIRA, ET QU'UN SECOND JOUR FUT, ils allèrent aux champs avec leur [attelage ; ils se] mirent [à] labourer [, et leur cœur fut] joyeux beaucoup, beaucoup, de leur travail, [et ils n']abandonnèrent [pas] l'ouvra[ge] [6].

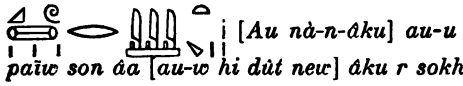
[Au nà-n-âku] au-u pasest mtuw uoh-u m[bah] païw son âa [au-w hi dût new] âku r sokhtu.

1. Litt. : « au bon endroit d'*herbes*..... » Restituer :

mtuw tehamu naïuw eheu r tat amiu-u m sokhtu auw shemt msà naïuw eheu [au s]en t'ot-naw nower pà stimu [m] ast ment, etc.

2. Litt. : « qui étaient *devant* lui. »

3. Litt. : « sortie. » C'est une allusion au retrait de l'inondation.

4. Le texte original collationné par M. Wilbour donne très nettement

m duau, « demain matin ».

5. Restituer :

A t'ot-naw païw son âa [r-t'eru-s]en.

6. Restituer :

7. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, ils étaient aux champs *et* ils [labouraient] [1]. 8. Le grand frère [2] dépêcha son petit frère, disant : « Cours, apporte-nous les semences du village! » Le petit frère trou[va la] femme de son grand frère qu'on coiffait [3]. 9. Il lui dit : « Debout! donne-moi des semences, que je coure aux champs; car mon [grand] frère en m'envoyant [a dit] : Point de retard [4]! » 10. Elle lui dit : « Va, ouvre le coffre, prends ce qui te plaira [5], de peur que ma coiffure ne tombe en chemin. » 11. Le jeune homme entra dans son étable, prit [6] une grande jarre, car son intention [7] était d'emporter beaucoup de grains, la chargea de blé et d'orge et sortit sous le faix [8].

12. Elle [lui] dit : « Qu'est-ce que les choses [9] qui sont sur ton épaule? » [Il] lui dit : « Orge, trois mesures, froment, cinq mesures, total, cinq, voilà ce qui est sur [mon] épaule [10]. »

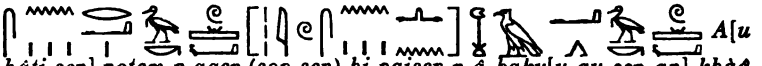
A[u hâti sen] notem r aqer (sop sen) hi paisen r-â-baku[u au-sen an] khâà baku.

1. La restitution est incertaine : *Au sen [baku]u.*
2. Litt. : « *Il* dépêcha son petit frère. »
3. Litt. : « la femme de son grand frère, on était assis à coiffer elle. »
4. Le texte porte :
Pa un a-iri paï-i son [âa] sânnù-n-i mdâî ut'ewà. C'est une phrase elliptique avec suppression du verbe
t'od, comme on en rencontre un grand nombre dans les textes égyptiens : « Car, ce qu'a fait mon [grand] frère en m'envoyant, [il a dit :] « ne pas tarder! »
5. Litt. : « Prends *ce qui est en ton cœur.* »
6. Litt. : « *apporta* une grande jarre. »
7. Litt. : « car *son cœur* était d'emporter beaucoup de semences. »
8. Litt. : « la chargea de blé et d'orge et sortit *sous eux,* » c'est-à-dire avec le blé et l'orge.
9.
Shau, « les choses utiles, les denrées ».
10. Le scribe, oubliant qui parlait, a mis le pronom
k, de la

Ainsi lui dit-il. 13. Elle [lui adressa la parole], disant : « C'est *vraiment* une [grande] force [qui est] en toi, car je vois ta vigueur chaque jour[1] ! » et son cœur le connut en connaissance de [désir amoureux][2]. 14. Elle se leva, elle le saisit, elle lui dit : «Viens! reposons ensemble, une heure durant[3] ! Si tu [m']accordes [cela][4], certes, je [te] ferai de beaux vêtements. »

15. Le jeune homme [devint comme] une panthère du Midi en [grande] fureur, à cause des vilaines paroles qu'elle lui disait, *et* elle eut peur beaucoup, beaucoup. 16. Il lui parla, disant : « Mais certes, tu es pour moi comme une mère! mais ton mari est pour moi comme un père! mais lui qui est plus grand que moi, c'est lui qui me fait subsister ! Ah! cette grande horreur que tu m'as dite, ne me la dis pas de nouveau, et moi je ne la dirai à personne, et je ne la divulguerai

deuxième personne, au lieu du pronom *i* de la première. La phrase restituée est :

Un an-[set hi] t'ot-naw Akh shau nti hi re[men-k. Un-an-w hi] t'ot n set uot'-ti t'amâ xomt suo t'ama son t'omt' t'ama tiu nti hi remen-[i].

1. Restituer :

Un-an-s[et hi t'odtu m-tâ-w] m-t'ot un pehti [nti] am-k kher tui hi petri naïuk tanro [m] mint.

2. Restitution douteuse.

3. Litt. : « faisons-nous une heure de reposer eux. »

4. Restituer :

Khûnak p[aï ni] ka iri [nak] hobsu noweru; litt. : « *si digneris* — *khu*, — cela à moi. »

de ma bouche à aucun homme[1]. » Il chargea sa charge, il s'en alla aux champs. 17. Quand il fut arrivé auprès de son grand frère, ils se mirent à s'acquitter de leurs travaux.

18. Et, sur le moment du soir, comme le [grand] frère retournait [à sa] maison, et que le frère cadet était derrière ses bœufs [avec] sa charge de toutes les choses des champs, *et* qu'il poussait ses bestiaux devant lui pour les mener[2] coucher à leurs éta[bles qui étaient dans] le [villa]ge, alors la femme du grand frère eut peur des paroles qu'elle avait dites. 19. Elle prit de la graisse sale et noire[3], et devint comme qui a été frappé d'un malfaiteur, afin de dire à son mari : « C'est ton petit frère qui [m]'a fait violence! » quand son mari reviendrait au soir, selon son habitude de chaque jour. En arrivant à sa maison, il trouva sa femme couchée et dolente comme d'une vio[lence]; elle ne lui versa point l'eau sur les mains selon son habitude [de chaque jour][4], elle ne fit pas la lumière devant lui[5]; le logis était dans les ténèbres *et* elle couchée toute salie[6]. Son mari lui dit : « Qui donc a

1. Litt. : « je *ne la ferai sortir* de ma bouche pour aucun homme. »
2. Litt. : « pour les *faire* coucher dans leurs étables. »
3. 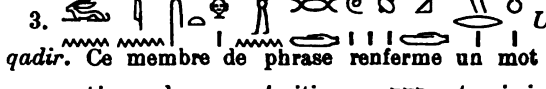 *Un-an-set hi an âdu qadir.* Ce membre de phrase renferme un mot *qadir* emprunté aux langues sémitiques : קָדַר, et qui signifie *être sale, être noir.* « Elle *apporta* de la graisse noire de saleté. » Les Égyptiens de la XVIIIe et de la XIXe dynastie, sans cesse en contact avec les peuples chananéens, leur empruntèrent un grand nombre de mots. Certains textes, ceux du *Papyrus Anastasi IV* par exemple, sont écrits à moitié avec des mots sémitiques habillés à l'égyptienne. Sur cette mode qui dura près de quatre siècles, voir Maspero, *Du Genre épistolaire chez les Égyptiens de l'époque pharaonique,* p. 9, et *Histoire ancienne des peuples de l'Orient,* 1re éd., p. 337-338.
4. *De chaque jour* a été passé par le scribe.
5. 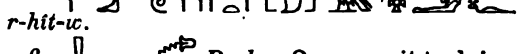 *Au bu puï set* [*st*]*au r-hit-w.*
6. *Boshu.* On pourrait traduire : « toute *mouillée* » ou « toute *nue* ».

parlé avec toi? » Voilà qu'elle lui dit : « Il n'y a personne qui ait parlé avec moi, excepté ton petit frère. Lorsqu'[il] vint prendre pour toi les semences, me trouvant assise toute seule, il me dit : « Viens, toi, que nous reposions ensemble » une heure durant[1]; orne ta [chevelure]. » Il me parla ainsi; moi, je ne l'écoutai point : « Mais moi, ne suis-je pas ta » mère? et ton grand frère n'est-il pas pour toi comme un » père? » Ainsi lui dis-je. Il eut peur, il me battit pour que je ne te fisse point de rapport. Mais si tu permets qu'il vive, je suis morte[2]; *car*, vois, quand il viendra [le soir], comme je me suis plainte de ces vilaines paroles, ce qu'il fera est évident[3]. »

20. Le grand frère devint comme une panthère du Midi : il donna du fil à son couteau[4], il le mit dans sa main. 21. L'aîné se tint derrière la porte de son étable, afin de tuer son petit frère, lorsqu'il viendrait au soir, pour faire entrer ses bestiaux dans [l']étable. Et quand le soleil se coucha, *et que le petit frère*[5], chargé de toutes les herbes des champs, selon son habitude de chaque jour, arriva, la

1. Litt. : « viens, toi, faisons une heure de nous coucher. »

2. Litt. : « je mourrai pour moi, » 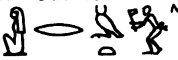 *au-i r mât-ni.*

3. Le texte est très mutilé en cet endroit. Je ne garantis pas l'exactitude de la restitution. 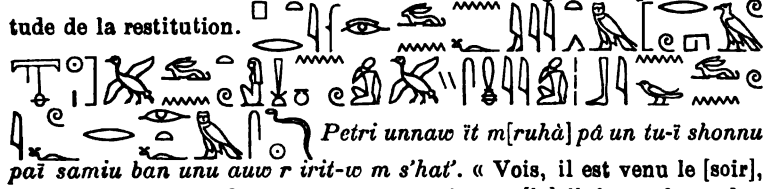 *Petri unnaw ït m[ruhà] pâ un tu-ï shonnu paï samiu ban unu auw r irit-w m s'haṯ.* « Vois, il est venu le [soir], étant je me plains de ces propos mauvais, est [le] il fera cela en lumière! » Le texte donne *saṯ*, faute évidente pour 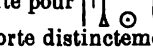 *s'h'aṯ*. Le texte original, collationné par M. Wilbour, porte distinctement dans la lacune les traces du mot 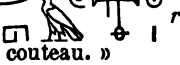 *ruhà.*

4. Litt. : « il fit couper son couteau. »

5. Litt. : « et qu'*il* revient, chargé de toutes les herbes des champs. »

vache qui marchait en tête, à l'entrer dans l'étable, dit à son gardien : « Attention ! ton grand frère se tient devant toi, avec son couteau, pour te tuer ; sauve-toi devant lui ! »

22. Quand il entendit ce que disait la vache qui marchait en tête, la seconde [1] lui ayant parlé de même, il regarda par-dessous la porte de son étable, il aperçut les pieds de son aîné qui se tenait derrière la porte, son [couteau à la] main ; il posa son fardeau à terre, il se mit à courir à toutes jambes, et son grand frère partit derrière lui avec le couteau. 23. Le petit frère cria vers Phrâ-Harmakhouti [2], disant : « Mon bon maître, c'est toi qui distingues le faux du vrai ! » Et Phrâ entendit toutes ses plaintes, Phrâ fit paraître [3] une eau immense entre lui et son grand frère [4], *et* elle était pleine de crocodiles ; l'un d'eux se trouva d'un côté, l'autre de l'autre, *et* le grand frère par deux fois lança sa main pour frapper, *par deux fois* ne tua pas son petit frère [5] : voilà ce qu'il fit. 24. Son petit frère l'appela de la rive, disant : « Reste là [6] jusqu'à l'aube. Quand le disque solaire se lèvera, je plaiderai avec toi [7] devant lui, et je [rétablirai] la vérité, car je ne serai

1. Litt. : « l'autre. »

2. Les Égyptiens nommaient le soleil Râ et, avec l'article masculin Prâ ou Phrâ. Ils considéraient chacune des phases de son cours comme une manifestation spéciale de son être à laquelle répondent une forme divine et un nom différents. Ils l'appelaient Atoum avant son lever, Harmakhouti (Hor dans les deux horizons) à son lever et à son coucher, Khopri (celui qui devient) ou Harpocrate (Hor l'enfant) à son lever, Râ, Shou, Anhour, Hor, en son midi, Shou et Nower-Toum à son coucher. Phrâ-Harmakhouti est donc une manière mythologique d'exprimer le soleil. D'Harmakhouti, les Grecs ont fait Harmakhis ; Harmakhis était personnifié dans le grand Sphinx de Gizéh.

3. Litt. : « fit *être*. »

4. Litt. : « *entre* lui *entre* son grand frère. »

5. Litt. : « fit deux fois de frapper avec sa main, de ne pas le tuer. »

6. Litt. : « tiens-toi demeurant. »

7. Litt. : « je ferai le rétablissement du vrai. »

plus avec toi [1] jamais, je ne serai plus dans les lieux où tu seras : j'irai au Val du Cèdre [2] !

25. Quand la terre s'éclaira et qu'un second jour fut, Phrâ-Harmakhouti s'étant levé, chacun d'eux aperçut l'autre [3]. 26. Le jeune homme parla à son grand frère, disant : « Pourquoi venir derrière [moi] [4], pour me tuer en fraude, sans avoir entendu ce que ma bouche avait à dire [5] : Mais moi, je suis bien ton petit frère ! mais toi, *tu* m'*es* comme un père ! Mais ta femme m'est comme une mère ! Ne serait-ce pas, après que tu m'eus envoyé pour nous apporter des semences, *que* ta femme m'a dit : « Viens, passons [ensemble] » une heure, couchons-nous [6] ! » et, voici, *elle* a tourné cela pour toi en autre *chose* [7]. » 27. Il fit connaître *à son grand frère* tout ce qu'il y avait eu entre lui et la femme [8]. 28. Il jura par Phrâ-Harmakhouti, disant : « Toi, [venir derrière moi] pour [me] tuer en fraude, t'être tenu, le poignard à la main, contre la porte, en embuscade, quelle infamie [9] ! » Il

1. Restituer : 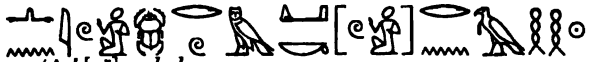
An au-i khopru m-tâ-k[uī] rnheh.

2. La Vallée du Cèdre paraît être en rapport avec la *Vallée* où Ammon, le dieu de Thèbes, allait faire une visite annuelle. C'est un nom mystique de l'autre monde.

3. Litt. : « un vit un d'eux. »

4. Litt. : « pourquoi *ton* venir derrière moi. »

5. Litt. : « point tu n'entends ma bouche à parler. » De même que dans l'inscription de Beni-Hassan, 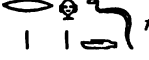 *ro-i hi t'otu* introduit un discours direct du personnage.

6. Litt. : « Viens, faisons une heure couchons-nous ! »

7. Litt. : « Voici, tourné cela à toi en autre chose ! »

8. Litt. : « Il *lui* fit connaître ce qui s'était passé avec lui avec sa femme. »

9. Le texte est ici très corrompu. Il porte
Ar pà païk r-khotbu-k m kheru au-k

prit un couteau affilé, il se trancha le membre, il le jeta à l'eau *où* le calmar[1] le dévora, il s'affaissa, s'évanouit : le grand frère[2] *en* maudit son cœur beaucoup, beaucoup, *et* resta *là* à pleurer tout haut, *car* il ne savait pas *comment* passer sur la *rive* où était son petit frère, à cause des crocodiles. 29. Son petit frère l'appela, disant : « Ainsi, tu t'es figuré une mauvaise action! ainsi, tu ne t'es pas rappelé une seule bonne action ou une seule des choses que j'ai faites pour toi[3]! Ah! va-t'en à ta maison, soigne toi-même tes bestiaux, car je ne demeurerai plus à l'endroit où tu seras, j'irai au Val du Cèdre. Or, voici ce que tu feras pour moi : tu viendras prendre soin de moi, si [tu] apprends qu'il m'est arrivé quelque chose[4]. *Car* j'enchanterai mon cœur, je le placerai sur le sommet de la fleur du Cèdre; et, si on coupe le Cèdre, mon cœur tombera à terre[5], tu viendras le cher-

kheri païk nâui, kheri ast rôui n kât ta huatu. La comparaison avec le texte analogue du verset 26 prouve qu'il faut corriger : soit 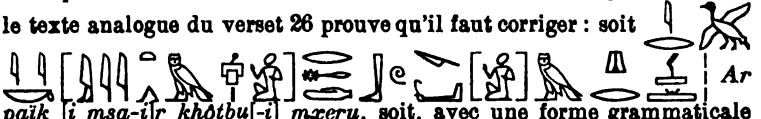 *Ar païk* [*i msa-i*]*r khôtbu*[*-i*] *mœru,* soit, avec une forme grammaticale rare à cette époque, 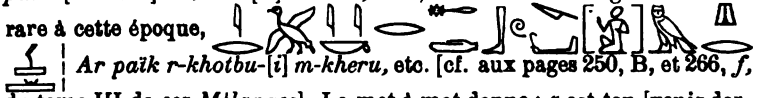 *Ar païk r-khotbu*-[*i*] *m-kheru,* etc. [cf. aux pages 250, B, et 266, *f,* du tome III de ces *Mélanges*]. Le mot-à-mot donne : « est ton [venir derrière moi] pour [me] tuer en fraude, » ou bien : « est ton *faire tuerie* (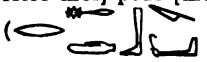 *r-khotbu*) de moi, en fraude, avec ton couteau, étant toi avec ton couteau sous le lieu de la porte, en trahison, la saleté! »

1. *Nâru.* Dans un monument de l'Ancien-Empire, le mot *Nâr* a pour déterminatif un crustacé se rapprochant du calmar. Dans la légende osirienne, c'est l'oxyrrhynque qui dévore le membre d'Osiris.

2. Litt. : « *son* grand frère. »

3. Litt. : « une des choses, j'ai fait cela pour toi. »

4. Litt. : « Or, est ce que tu feras pour moi, ton venir pour soigner moi, si [tu] apprends à savoir : est quelque chose arrivant pour moi. »

5. Litt. : « *il* tombera. »

cher; quand tu passerais SEPT ANNÉES à le chercher, ne te rebute pas[1], mais, une fois que tu l'auras trouvé, mets-le dans un vase d'eau fraîche; certes, alors je vivrai de nouveau, je révélerai le mal qu'on m'aura fait[2]. Or, tu sauras qu'il m'est arrivé quelque chose, lorsqu'on te mettra une cruche de bière dans la main *et qu'*elle fera des bouillons : ne reste pas un moment de plus, après que cela te sera arrivé » 30. Il s'en alla au Val du Cèdre, *et* son grand frère retourna à sa maison, la main sur sa tête, barbouillé de poussière[3]. Lorsqu'il fut arrivé à sa maison, il tua sa femme, la jeta aux chiens *et* demeura[4] en deuil de son petit frère.

31. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, le petit frère, étant au Val du Cèdre, sans personne avec lui, passait la journée à chasser les bêtes de la contrée, *et* venait se coucher le soir sous le Cèdre, au sommet de la fleur duquel son cœur était placé. 32. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, il se construisit de sa main, dans le Val du Cèdre, une villa remplie de toute bonne chose, afin de s'y établir. Comme il sortait de sa villa, il rencontra le Cycle des dieux[5] qui s'en allait régler les destins de leur Terre-Entière[6]. 33. Le cycle

1. Litt. : « ne dégoûte pas ton cœur. »
2. Litt. : « je répondrai au transgressé [contre moi]. »
3. Litt. : « *enduit* de poussière. » Une des marques de douleur les plus fréquentes en Égypte comme dans le reste de l'Orient. On ramassait à terre de la poussiere ou de la boue pour s'en barbouiller le visage et la tête.
4. Litt. : « *s'assit.* »
5. La Trinité égyptienne, triplée en chacune de ses personnes, formait un ensemble théorique de neuf personnes divines qu'on appelait *paût nuteru*, « l'Ennéade, la neuvaine des dieux » ou, pour employer un terme plus vague, le cycle des dieux. Cette Ennéade, dont chaque personne peut se décomposer en un nombre infini de formes secondaires, représentait la divinité égyptienne dans son unité multiple, telle que l'avaient conçue les écoles sacerdotales. Ici, elle est l'analogue, avec une idée abstraite en plus, des dieux d'Homère qui s'en allaient souper chez les Éthiopiens, les plus justes des hommes.
6. C'est-à-dire : « de l'Égypte ». [Cf. plus haut, p. 45, note 2].

parla d'une seule voix [1] *et* lui dit : « Ah ! Bitaou, taureau du cycle des dieux [2], ne demeures-tu pas seul, après avoir quitté ton pays devant la femme d'Anoupou, ton grand frère? Voici, il a tué sa femme, car tu lui avais révélé tout ce qui avait été fait de mal contre toi. » Leur cœur en étant malade beaucoup, beaucoup, Phrâ-Harmakhouti dit à Khnoum : « Oh ! fabrique une femme à Bitaou, afin que tu ne restes pas seul [3]. » 34. Khnoum lui fit une compagne [*pour*] demeurer [avec lui], qui était parfaite en ses membres plus que femme en la Terre-Entière, car tous les dieux étaient en elle. 35. Les Sept Hathors [4] vinrent la voir *et* dirent [d']une seule bouche : « Qu'elle meure de mort violente ! » 36. Bitaou la désirait beaucoup, beaucoup : *comme* elle demeurait dans sa maison, *tandis qu'*il passait le jour à chasser les bêtes de la contrée, pour *les* amener *et les* déposer devant elle, il lui dit : « Ne sors pas dehors, de peur que le fleuve t'enlève; je ne saurais te délivrer de lui, car je suis une femme tout comme toi [5]. Et mon cœur est posé au sommet de la fleur du Cèdre, et si un autre le trouve, je me battrai avec lui. » 37. Il lui ouvrait son cœur sous toutes ses formes.

1. *n uâ* « en un », tous à la fois.

2. L'épithète de *Taureau* est au moins bizarre, appliquée à un eunuque. On ne doit pas oublier cependant que Bitaou est Osiris, et que sa mésaventure, tout en lui enlevant sur la terre la puissance virile, ne l'empêche pas, comme dieu, de garder ses facultés prolifiques. Dans une des formes de la légende, Osiris, privé de son membre, n'en réussit pas moins à féconder Isis et devient le père d'Horus.

3. Cette phrase renferme un brusque changement de personne. Dans la première partie, Phrâ s'adresse à Khnoum et lui dit : « Fabrique une femme à Bitaou; » dans la seconde, il se tourne brusquement vers Bitaou et lui dit : « afin que tu ne sois plus seul. »

4. Les Sept Hathors, que nous retrouvons dans le *Conte du Prince Prédestiné*, jouent dans la légende égyptienne le même rôle qu'ont les fées marraines dans nos contes de fées. (Cf. Maspero, *le Conte du Prince Prédestiné*, dans les *Études égyptiennes*, t. I, p. 4-5, 27 sqq.)

5. Ne pas oublier que Bitaou est devenu eunuque.

38. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, Bitaou étant allé à la chasse, selon son habitude de chaque jour, comme la jeune femme était sortie pour se promener sous le Cèdre qui était auprès de sa maison, voici, elle aperçut le fleuve qui tirait vers elle, elle se prit à courir devant lui, elle entra dans sa maison. 39. Le fleuve appela le Cèdre, disant : « Que je m'empare d'elle ! » *et* le Cèdre livra[1] une boucle de ses cheveux. 40. Le fleuve la porta en Égypte, il la déposa au logis des blanchisseurs de Pharaon, v. s. f.[2]. 41. L'odeur de la boucle de cheveux se mit[3] dans les vêtements de Pharaon, v. s. f. ; l'on batailla avec les blanchisseurs de Pharaon, v. s. f., disant : « Odeur de parfum *il y a* dans les vêtements de Pharaon, v. s. f. » On se mit *donc* à batailler avec eux chaque jour, *et* ils ne savaient plus ce qu'ils faisaient, *et* le chef des blanchisseurs de Pharaon, v. s. f., vint au quai, *car* son cœur était dégoûté beaucoup, beaucoup, des querelles qu'on lui faisait chaque jour[4]. 42. Il s'arrêta, il se tint sur la berge juste en face la boucle de cheveux qui était dans l'eau ; il fit descendre quelqu'un[5], on la lui apporta, trouvant qu'elle sentait bon beaucoup, beaucoup, *et* lui la porta à Pharaon, v. s. f. 43. On amena les magiciens[6] de Pharaon, v. s. f. 44. Ils dirent à Pharaon, v. s .f. : « Cette boucle de cheveux appartient à une fille de Phrâ-Harmakhouti *qui* a en elle l'essence de tous les dieux[7]. O toi à qui la terre

1. Litt. : « apporta. »

2. Pharaon est une forme hébraïsée, puis grécisée, du titre 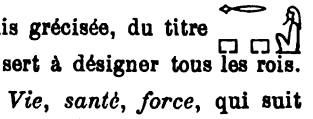 *Per-âa* « la grande maison », qui sert à désigner tous les rois. V. s. f. est l'abréviation de la formule *Vie, santé, force*, qui suit presque toujours le nom d'un roi, ou un titre royal.

3. Litt. : « *devint* dans les vêtements. »

4. Litt. : « après le quereller avec lui chaque jour. »

5. Litt. : « il fit descendre. »

6. Litt. : « les *scribes sachant les choses.* »

7. Litt. : « une fille de Phrâ-Harmakhouti, est l'eau de tout dieu en elle. »

étrangère rend hommage[1], que des messagers aillent vers toute terre étrangère pour chercher cette fille[2], et le messager qui [ira] au Val du Cèdre, que beaucoup d'hommes aillent avec lui pour la ramener. » Voici, Sa Majesté, v. s. f., dit : « C'est parfait, parfait, ce que nous avons dit[3]. » On fit partir *les messagers*. 45. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, les hommes qui étaient allés vers la Terre étrangère vinrent faire rapport à Sa Majesté, v. s. f. *Mais* ceux qui étaient allés vers le Val du Cèdre ne vinrent pas : Bitaou les tua, *et* laissa un seul d'entre eux pour faire rapport à Sa Majesté, v. s. f. 46. Sa Majesté, v. s. f., fit partir beaucoup d'archers, aussi des hommes de char, pour ramener la fille des dieux[4]; [une] femme était avec eux *et* lui donna tous les beaux affiquets d'une femme[5]. 47. Cette femme vint en Égypte avec la fille des dieux[6], *et* on se réjouit d'elle dans la Terre-Entière. 48. Sa Majesté, v. s. f., l'aima beaucoup beaucoup, *et* On[7] la salua Grande Favorite. 49. On lui parla pour lui faire dire la condition de son mari, *et* elle dit à Sa Majesté, v. s. f. : « Qu'on coupe le Cèdre et qu'on le détruise! »

1. *Kher su m nut'-hir-k-kuï-ti set.* Le titre de Pharaon est formé de l'expression 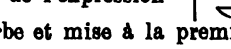 *nut' hir-k* « Salut à toi », prise comme verbe et mise à la première personne 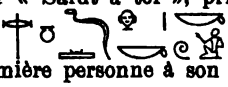 *Nut' hir-k-kui* « Je fais salut à toi ». Cette première personne à son tour reçoit le suffixe nominal *ti* et devient un nom précédé de la préposition *m* d'état : « O lui en qualité de honoré de la terre étrangère. »

2. Litt. : « pour *la* chercher. »

3. Litt. : « parfait beaucoup, beaucoup, ceci nous avons dit. »

4. Litt. : « pour *l'*amener. »

5. Litt. : « lui donna tous les beaux affiquets d'une femme *dans sa main.* »

6. Litt. : « la femme vint en Égypte avec *elle.* »

7. ON, répondant à la forme du pronom indéfini 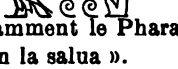 *emtutu* suivie du déterminatif divin, paraît désigner constamment le Pharaon. « *On* la salua » sera donc l'équivalent de « Pharaon la salua ».

On fit aller des archers avec leurs outils pour couper le Cèdre; ils arrivèrent au Cèdre, ils coupèrent la fleur sur laquelle était le cœur de Bitaou, *et* il tomba mort en cette male heure.

50. Et quand la terre s'éclaira et qu'un second jour fut, après que le Cèdre eut été coupé, comme Anoupou, le grand frère de Bitaou, entrait dans sa maison *et* s'asseyait ayant lavé ses mains, on lui donna une cruche de bière *et* elle fit des bouillons, on lui *en* donna une autre de vin *et* elle se troubla [1]. 51. Il prit son bâton avec ses sandales, aussi ses vêtements avec ses outils, il se mit à marcher vers le Val du Cèdre, entra dans la villa de son petit frère *et* trouva son petit frère étendu sur sa natte, mort. Il pleura, quand il aperçut son petit frère étendu mort; il s'en alla pour chercher le cœur de son petit frère sous le Cèdre à l'abri duquel son petit frère couchait le soir, il fit trois années de recherche sans rien trouver [2]. Et il entamait [3] la quatrième année, quand le cœur *de son petit frère* [4] désira venir en Égypte et dit : « J'irai demain; » ainsi dit-il en son cœur [5]. 52. Et quand la terre s'éclaira et qu'un second jour fut, Anoupou alla sous le Cèdre [6], passa son temps à cher-

1. Litt. : « elle fit ordure. »
2. Litt. : « il fit trois années de *le* chercher, ne pas le trouver. »
3. Litt. : « et il prenait. »
4. Litt. : « *son* cœur. »
5. Les Égyptiens décomposaient la personne humaine en divers éléments distincts et doués chacun d'une sorte de vie indépendante. Le cœur, évoqué par Osiris, juge des Enfers, venait, après la mort, rendre témoignage des actions du défunt. (*Todtenbuch,* chap. xxx.) Il n'est donc pas étonnant de trouver le cœur de Bitaou vivant encore, après la chute de l'arbre sur lequel il avait été placé, et disant : « J'irai demain en Égypte. » Le texte ajoute : « ainsi dit-il en son cœur, » qui est un idiotisme commun en Égypte, mais présente ici une apparence singulière. C'est en effet *le cœur* lui-même qui est supposé prononcer la phrase *en son cœur.*
6. Litt. : « il fut à devenir à aller sous le Cèdre. »

cher[1]; il revint le soir, *et,* regardant *autour de lui* pour chercher[2] de nouveau, il trouva une baie, la retourna sens dessus dessous[3], et, voici, c'était le cœur de son petit frère. Il apporta une tasse d'eau fraîche, l'y jeta *et* s'assit selon son [habitude] de chaque jour. 53. ET LORSQUE LA NUIT FUT, le cœur ayant bu l'eau[4], Bitaou tressaillit de tous ses membres, se mit à regarder fixement son frère aîné, *puis* défaillit[5]. Anoupou, le grand frère[6], saisit la tasse d'eau fraîche où était le cœur de son petit frère; celui-ci but, son cœur fut en sa place, *et* lui devint comme il était *autrefois*. 54. Chacun d'eux embrassa l'autre, chacun parla avec son compagnon. 55. Bitaou dit à son grand frère : « Voici, je vais devenir un grand taureau qui sera de tous les bons poils, *et* dont on ne connaîtra pas la nature[7]. Toi, assieds-toi sur [mon] dos quand le soleil se lèvera, *et, lorsque* nous serons au lieu

1. Litt. : « à *le* chercher. »
2. Litt. : « pour *le* chercher. »
3. Litt. : « il retourna sous elle. »
4. Litt. : « les eaux. »
5. Litt. : « son cœur fut en défaillance, le cœur lui faillit. » L'idiotisme égyptien, très naturel partout ailleurs, est ici un véritable nonsens. Le cœur de Bitaou, n'étant pas encore en sa place, ne peut pas tomber en défaillance.
6. Litt. : « Anoupou, *son* grand frère. »
7. Ce taureau est un Apis, Bitaou n'étant lui-même qu'une forme populaire d'Osiris. Apis devait avoir sur le corps un certain nombre de marques mystiques, dessinées par des poils de couleurs diverses. Il était noir, portait au front une tache blanche triangulaire, sur le dos la figure d'un vautour ou d'un aigle aux ailes éployées, sur la langue l'image d'un scarabée; les poils de la queue étaient doubles. « Le scarabée, le » vautour, et toutes celles des autres marques qui tenaient à la présence » et à la disposition relative des épis, n'existaient pas réellement. Les » prêtres, initiés aux mystères d'Apis, les connaissaient sans doute seuls » et savaient y voir les symboles exigés de l'animal divin, à peu près » comme les astronomes reconnaissent, dans certaines dispositions » d'étoiles, les linéaments d'un dragon, d'une lyre et d'une ourse. » (Mariette, *Renseignements sur les cinquante-quatre Apis,* dans le *Bulletin archéologique de l'Athénæum français,* 1855, p. 54.)

où est ma femme, je révélerai [tout le mal qui m'a été fait][1]. Toi, conduis-moi à l'endroit où l'On est, et on te fera toute bonne chose, on te chargera d'argent et d'or pour m'avoir amené à Pharaon, v. s. f., car je serai un grand miracle *et* on se réjouira de moi dans la Terre-Entière, *puis* tu t'en iras dans ton bourg. » 56. ET QUAND LA TERRE S'ÉCLAIRA ET QU'UN SECOND JOUR FUT, Bitaou se changea[2] en la forme qu'il avait dite à son grand frère. Anoupou, le grand frère[3], s'assit sur son dos, à l'aube, *et* arriva à l'endroit où On était. On le fit remarquer à Sa Majesté, v. s. f., elle le regarda, elle entra en liesse beaucoup, beaucoup, elle lui fit grand'-fête beaucoup, beaucoup, disant : « C'est un grand miracle qui se produit! » et on se réjouit beaucoup de lui dans la Terre-Entière[4]. 57. On chargea d'argent et d'or le grand frère[5], qui s'établit dans son bourg; On lui donna des gens nombreux, des biens nombreux, *et* Pharaon l'aima beaucoup, beaucoup, plus que tout homme en la Terre-Entière.

58. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, le taureau[6] entra dans le harem, se tint à l'endroit où était la favorite, se mit à lui parler, disant : « Vois, je vis à présent. » Elle lui dit : « Toi, qui es-tu donc? » Il lui dit : « Moi, je suis Bitaou. Tu savais que si tu laissais abattre le Cèdre par Pharaon, v. s. f., c'en serait fait de moi *si bien* que je ne pusse plus vivre (?)[7], et, vois, je vis à présent, je suis tau-

1. C'est la répétition abrégée de la pensée déjà exprimée deux fois aux versets 29 et 33 [p. 54, 55-56].
2. Litt. : « devint. »
3. Litt. : « son grand frère. »
4. Pendant le temps qui s'écoulait entre la mort d'un Apis et l'invention d'un autre Apis, l'Égypte entière était en deuil; l'intronisation du nouvel Apis faisait cesser le deuil et était célébrée par de grandes fêtes. Le roman reproduit donc en cet endroit les habitudes de la vie réelle.
5. Litt. : « On le chargea d'argent et d'or son grand frère. »
6. Litt. : « *il* entra. »
7. Cette phrase est très obscure et, en apparence au moins, très altérée

reau [1] ». 59. La favorite eut peur beaucoup, beaucoup, du propos que lui avait tenu son mari. 60. Il sortit du harem, *et* Sa Majesté, v. s. f., vint passer un jour heureux avec elle : elle fut à la table de Sa Majesté *et* On fut bon pour elle beaucoup, beaucoup. 61. Elle dit à Sa Majesté, v. s. f. : « Jure-moi par Dieu disant : Ce que tu me diras, je l'écouterai pour toi [2]. » Il écouta tout ce qu'elle disait : « Qu'il me soit donné de manger le foie (?) de ce taureau, car on n'en fera jamais rien [3]. » C'est ainsi qu'elle lui parla. On s'affligea de ce qu'elle disait beaucoup, beaucoup, *et* le cœur de Pharaon en fut malade beaucoup, beaucoup. 62. Et quand la terre s'éclaira et qu'un second jour fut, on célébra une grande fête d'offrandes *en l'honneur* du taureau *et* on envoya un des premiers officiers de Sa Majesté, v. s. f., pour faire égorger le taureau. Or, après qu'on l'eut fait égorger, comme il était sur l'épaule des hommes *qui l'emportaient,* il secoua son cou, il laissa tomber deux gouttes de sang vers les deux grands perrons (?) de Sa Majesté, v. s. f. : l'une d'elles fut d'un côté de la grande porte [4] de Pharaon, v. s. f., l'autre de l'autre côté, *et* elles poussèrent en deux grands perséas [5], dont chacun était de toute beauté. 63. On alla dire à Sa Majesté, v. s. f. : « Deux grands perséas ont poussé en grand miracle pour Sa Majesté, v. s. f., pendant la nuit, à côté de la grande

par la faute du copiste. La forme 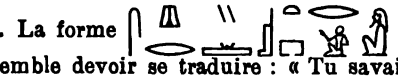 *skheri ast ro-i* qui la termine, semble devoir se traduire : « Tu savais..... faire être dessous le lieu de ma bouche, afin que je ne pusse vivre! » La traduction « Tu pensais en finir avec moi, si bien que je ne pusse plus vivre », me paraît être l'équivalent de l'idiotisme égyptien.

1. Litt. : « je suis *en* taureau. »
2. Litt. : « pour elle. »
3. Litt. : « car il ne fera chose (*qui vaille*). »
4. Le mot employé, 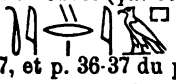 *tera,* est sémitique. (*Recueil de Travaux,* t. I, p. 56-57, et p. 36-37 du présent volume.) C'est un de ces emprunts dont je parlais plus haut [cf. p. 50, note 3].
5. Le Perséa était consacré à Osiris.

porte de Sa Majesté, v. s. f. »; *et* on se réjouit à cause d'eux dans la Terre-Entière, *et* ON leur fit des offrandes.

64. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, Sa Majesté, v. s. f., sortit du portail[1] de lapis-lazuli, le cou ceint de guirlandes de toutes sortes de fleurs; il était sur son char de vermeil et sortit du palais royal, v. s. f., pour voir les perséas. 65. La favorite sortit sur un char à deux chevaux, à la suite de Pharaon, v. s. f. 66. Sa Majesté, v. s. f., s'assit sous un des perséas, [la favorite s'assit sous l'autre perséa. Quand elle fut assise, le perséa se mit] à parler à sa femme[2] :

1. Litt. : « *se leva* du portail. » Le roi étant le fils du Soleil, on se sert pour rendre ses actions des mêmes mots qu'on emploie à marquer les phases du soleil.

2. Le texte porte :

Un-an-hon-w hi hems kheri uâ n shauabu hi t'odu mâ taï-w himit « Le roi s'assit sous un perséa pour parler avec sa femme. » On s'attendrait, après cette introduction, à trouver un discours du roi, et on a un discours du perséa. Il faut donc traduire : « Le roi s'assit sous un perséa [qui] parla avec sa femme, » c'est-à-dire avec la reine, qui, du temps où Bitaou n'était pas encore perséa, avait été la femme de Bitaou. Cette version, outre certaines difficultés grammaticales, présente quelques difficultés de logique. Si le roi est assis sous le perséa, et que ce perséa-là se mette à parler à la reine, comment le roi n'entend-il pas le discours? En résumé, je pense que le scribe a passé une ligne et que cette ligne était ainsi conçue :

L. 6 :

L. 7 : 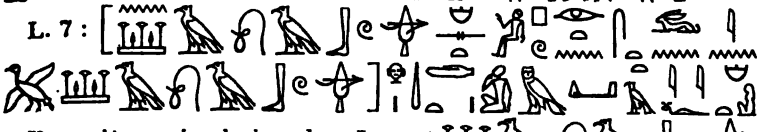

Il y a là un simple *bourdon*. Le mot 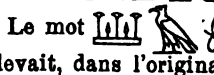 *shauabu*, répété plusieurs fois, devait, dans l'original de notre manuscrit, être écrit de telle sorte que le 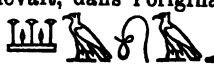 *shauabu*

« Ah! perfide! Je suis Bitaou et je vis en dépit de toi. Tu savais que, laissant couper [le Cèdre] par Pharaon, v. s. f., c'en serait de moi (?); je suis devenu taureau, *et* tu m'as fait tuer. » 67. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, *comme* la favorite était à la table de Sa Majesté, v. s. f., *et qu'*ON était bon pour elle, elle dit à Sa Majesté, v. s. f. : « Jure-moi par Dieu, disant : « Ce que me dira la favorite, je l'écouterai pour elle. Dis! » Il écouta tout ce qu'elle disait. Elle dit : « Qu'on abatte ces deux perséas, qu'on en fasse de bonnes planches! » 68. On écouta tout ce qu'elle disait. 69. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, Sa Majesté, v. s. f., envoya des ouvriers habiles, on coupa les deux perséas de Pharaon, v. s. f., et se tenait là, regardant *faire*[1], la royale épouse, la favorite. 70. Un copeau s'envola, entra dans la bouche de la favorite. 71. Elle [l']avala[2], *et* conçut. 72. [ON FAÇONNA LES POUTRES,] *et* ON en fit tout ce qu'elle voulut[3].

73. ET BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, elle mit au monde un enfant mâle; *et* on alla dire à Sa Majesté, v. s. f. : « Il t'est né un enfant mâle! » 74. On l'apporta, on lui donna des nourrices *et* des remueuses[4]. On se réjouit dans la Terre-

de la ligne 6 se trouvât à peu près exactement au-dessous du 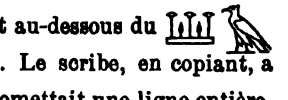 *shauabu* de la ligne 6 *a*. Le scribe, en copiant, a passé de l'un à l'autre, sans s'apercevoir qu'il omettait une ligne entière.

1. Litt. : « regardant cela. »

2. 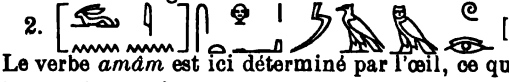 [*Un an*] *set hi amâm*. Le verbe *amâm* est ici déterminé par l'œil, ce qui semblerait lui donner le sens de *savoir, connaître*. Le contexte paraît prouver qu'ici le scribe s'est trompé de déterminatif et aurait dû mettre, au lieu de l'œil, l'homme portant la main à la bouche. *amâm*, ainsi déterminé, signifie *manger, dévorer*.

3. Litt. : « On fit tout ce qui était dans son cœur, avec elles. »

4. Cette charge de *remueuse* ou de *berceuse* était parfois remplie par des hommes : quelques hauts fonctionnaires de la XVIIIe dynastie en ont été investis. Le mot 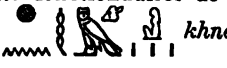 *khnem*, qui la désigne,

Entière, On se mit à faire un jour de fête[1], on commença d'être en son nom[2]. Sa Majesté, v. s. f., l'aima beaucoup, beaucoup sur l'heure, *et* On le salua FILS ROYAL DE KOUSH[3]. 75. Et BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, Sa Majesté, v. s. f., le fit prince héritier de la Terre-Entière. 76. Et BEAUCOUP DE JOURS APRÈS CELA, quand il fut resté [beaucoup d'années] prince héritier de [la Terre-Entière[4]], Sa Majesté, v. s. f., s'envola vers le Ciel[5]. 77. Bitaou dit : « Qu'on m'amène les grands conseillers de Sa Majesté, v. s. f.[6], que je les instruise de tout ce qui s'est passé à mon sujet. » 78. [On] lui amena sa femme, il plaida contre elle par-devant eux, on exécuta leur sentence[7]. On lui amena son grand frère, *et* il le fit prince héritier de la Terre-Entière. Il fut vingt ans roi d'Égypte, *puis* passa de la vie, *et* son grand frère fut en sa place, dès le jour des funérailles.

Il est fini en paix *ce livre, pour le compte* du scribe tréso-

signifie au propre *dormir, assoupir :* le *khnem* est donc au propre la personne qui endort l'enfant, la 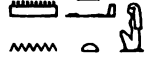 *monît* celle qui lui donne le sein.

1. Litt. : « On s'assit pour faire un bon jour. »

2. Cette phrase obscure semble signifier ou qu'on commença à donner le nom du jeune prince aux enfants qui naquirent après lui, ou qu'on commença à mettre son nom dans le protocole des actes publics.

3. Un des titres des princes de la famille royale. Le *fils royal de Koush* était, à proprement parler, le gouverneur du pays de Koush, c'est-à-dire de l'Éthiopie. Dans la réalité, ce titre pouvait ne pas être simplement honorifique : le jeune prince gouvernait lui-même et faisait dans les régions du haut Nil l'apprentissage de son métier de roi.

4. Restituer : 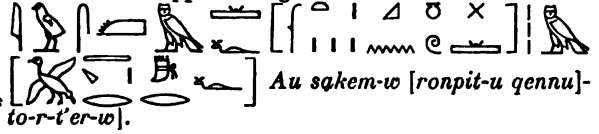 *Au sąkem-w* [*ronpit-u qennu*]-*u m rpit m* [*pà to-r-t'er-w*].

5. Un des euphémismes ordinaires du style officiel égyptien pour dire qu'un roi est mort.

6. Litt. : « *mes* grands conseillers de Sa Majesté, v. s. f. »

7. Litt. : « on fit le parlé en eux. »

rier Qagabou, du trésor de Pharaon, v. s. f., du scribe Hori, du scribe Meremapt, fait par le scribe Ennana, le maître des livres. Quiconque parle de ce livre, Thot soit son allié[1].

II[2]

Les peintures du tombeau de Pihiri, à El-Kab[3], sont le meilleur commentaire qu'on puisse souhaiter de certains passages du *Conte des Deux Frères*, dans lesquels il est question du labour et des bestiaux.

Dans le registre supérieur, c'est une scène de labourage. Deux groupes de paysans s'avancent au-devant l'un de l'autre. Le plus nombreux, celui qui va vers la droite, se compose d'abord de quatre piocheurs, courbés sur la tâche et qui préparent le terrain pour la charrue. Ils sont suivis de deux charrues attelées chacune de deux bœufs et conduites par un laboureur; un semeur accompagne chaque charrue, et de plus, un garçon armé d'un fouet excite le premier attelage. Les légendes qui courent au-dessus de la scène sont remplies des bons sentiments que les travailleurs éprouvent à l'égard de leur maître. Un des piocheurs dit à ses camarades :

« Je ferai plus que les [autres] serviteurs » du prince qui est mon père nourricier! Dépêchons, ser- » viteurs, et — *mâk seqâ*, — retournons [la terre] en la » bonne heure! »

1. *Iri-naw Thuti ari kheriti.* Litt. : « Fasse à lui Thot compagnonnage (ou compagnon) de lutte. »

2. Publié originairement dans la *Zeitschrift*, 1879, p. 58-65.

3. Lepsius, *Denkmäler*, II, 10.

Au-dessus des laboureurs, en une seule ligne horizontale, discours analogue : « Jour » heureux! On est frais; les bœufs tirent [bien]; le ciel agit » à nos souhaits; travaillons pour le prince! » Et le conducteur de la seconde charrue dit à ses bœufs : [1] 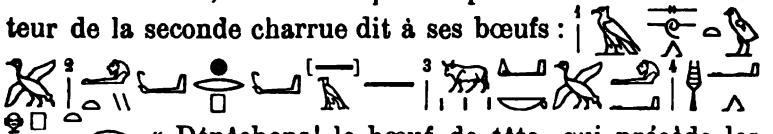 « Dépêchons! le bœuf de tête, qui précède les » [autres] bœufs; le chef est là qui regarde. » On se rappelle le rôle que joue dans le *Papyrus d'Orbiney* la vache de tête : « Il alla donc, et, quand la vache de tête » entra dans l'étable, elle dit à son gardien : « Attention! » ton frère aîné se tient devant toi avec son couteau pour te » tuer; sauve-toi devant lui. » Il entendit ce que disait sa » vache de tête, et, quand l'autre entra, elle lui dit la même » chose. »

Le groupe de gauche se compose de quatre hommes qui traînent une lourde charrue, beaucoup plus pesante et plus compliquée que les charrues attelées, d'un conducteur, qu'à son costume, à sa coiffure et à son type, on reconnaît pour un Sémite, enfin d'un semeur. Le Sémite était peut-être un des Pasteurs récemment vaincus, peut-être un Syrien pris

1. *Papyrus d'Orbiney*, pl. V, l. 7-pl. VI, l. 1.

dans les campagnes contre l'Asie; c'est le temps où les premières armées égyptiennes venaient d'envahir les pays situés entre l'isthme et l'Euphrate. Les serviteurs qui tirent la charrue rivalisent avec leurs camarades, les piocheurs : 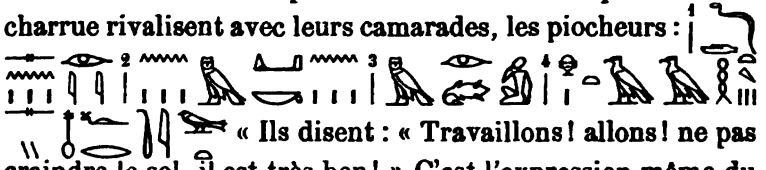 « Ils disent : « Travaillons ! allons ! ne pas craindre le sol, il est très bon ! » C'est l'expression même du *Papyrus d'Orbiney :* 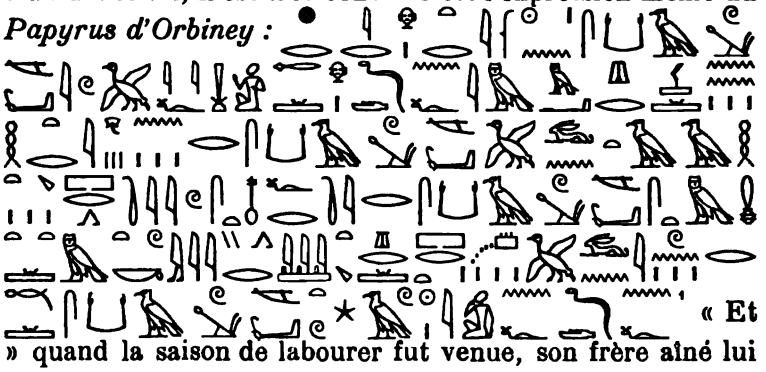 « Et » quand la saison de labourer fut venue, son frère aîné lui » dit : « Préparons nos attelages pour labourer, car la terre » est sortie [de l'eau] et elle est bonne au labour ; aussi, va » aux champs avec des semences, car nous accomplirons le » labourage demain. » Ainsi dit-il. »

Le Sémite encourage ses compagnons égyptiens à persévérer dans ces bonnes dispositions : 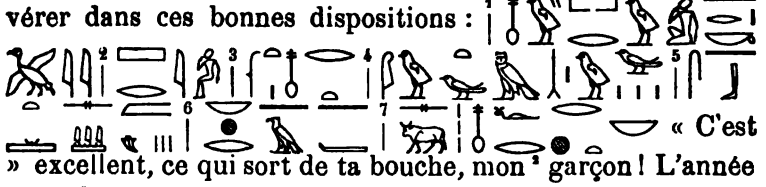 « C'est » excellent, ce qui sort de ta bouche, mon[2] garçon ! L'année » est bonne, sans fléaux, saine ; toute herbe pour les veaux » est meilleure que jamais ! » Ce sont ces herbes-là que

1. *Papyrus d'Orbiney,* pl. II, l. 2-4.

2. C'est déjà, dans la langue familière, la forme du démotique, ⲛⲁ, *meus* du copte où est tombé.

Biti connaissait et qu'il recherchait pour ses bœufs :

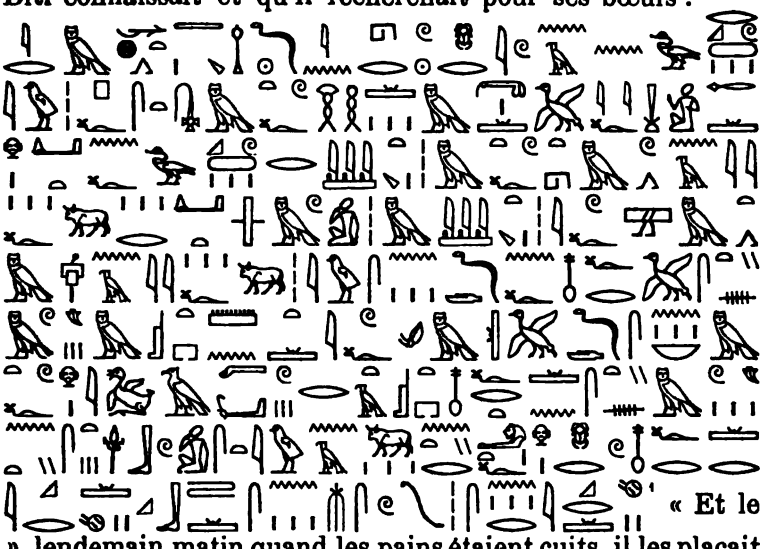

« Et le » lendemain matin quand les pains étaient cuits, il les plaçait » devant son frère aîné qui lui donnait des pains pour les » champs, et il poussait ses bœufs pour les faire manger » aux champs, et il allait derrière ses bœufs, et ils lui » disaient : « L'herbe est bonne en tel endroit ! » Il écoutait » tout ce qu'ils lui disaient, et il les menait à la bonne place » d'herbes qu'ils désiraient, et les bœufs qui étaient avec lui » devenaient excellents beaucoup, beaucoup, et ils multi- » pliaient leurs naissances beaucoup, beaucoup. »

La suite des tableaux n'a plus de rapport avec le *Papyrus d'Orbiney*. On me permettra cependant de la traduire, ne fût-ce que pour montrer la variété de ton qui règne dans les scènes des tombeaux égyptiens. Tandis qu'au premier registre, on en est encore aux semailles, dans les suivants, on rentre déjà la moisson. La récolte est sur terre, le Nil commence à monter, il faut mettre les blés en lieu sûr, et le prince Pihiri est venu surveiller lui-même l'opération :

1. *Papyrus d'Orbiney*, pl. I, l. 8; pl. II, l. 2.

C'est ici l'occasion de remarquer une fois de plus à quelles erreurs étranges étaient exposés les scribes anciens et sont exposés les égyptologues modernes. Le texte donne 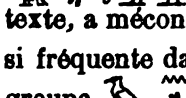 . M. Birch qui, le premier, a signalé ce texte, a méconnu la forme 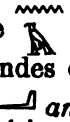 *les de.....* pour *les*, si fréquente dans les légendes de ce tombeau, et il a lu le groupe *anau*[1]. Cette lecture, adoptée sans discussion par Chabas[2], a passé dans le Dictionnaire de Brugsch[3], puis dans celui de Pierret[4], et elle est généralement reconnue par l'école. En fait, les lettres et sont indépendantes du mot et appartiennent à l'article ; le final a la valeur qu'il prend à toutes les époques, et on a un groupe *hannouti*. Quant à la négation , elle n'a aucune raison de se trouver en cet endroit. Transcrivant le texte en hiératique pour découvrir l'origine de l'erreur, je pense que l'original dont le graveur s'est servi pour tracer la légende devait porter avec un pointé, comme dans le Papyrus Ebers et dans d'autres documents hiératiques. Or, le pointé se confond aisément avec la forme hiératique de la négation , d'où la leçon 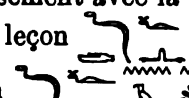 , qu'il faut corriger en 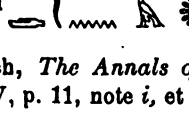 . La légende complète

1. Birch, *The Annals of Thotmes III*, extrait de l'*Archæologia*, t. XXXV, p. 11, note *i*, et *Dictionary*, p. 373.
2. Chabas, le *Papyrus magique Harris*, p. 6.
3. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 9.
4. Pierret, *Glossaire*, p. 3.

se traduit : « Arrivée du chef Pihiri pour charger les chalands dans la campagne. Il dit aux paysans : « Dépêchez ! » Les champs sont retournés et le Nil est très fort (?). »

Dans le deuxième registre, les ordres de Pihiri sont en voie d'exécution. Tandis que trois chalands déjà chargés s'éloignent, emportant le blé, un char juché sur la cabine et les deux chevaux qui servent d'attelage au char, quatre serviteurs sont fort affairés et transportent le blé déjà foulé dans trois autres chalands. Ils ont l'air mécontent, et leurs discours sont une plainte contre le maître qui les presse au travail : « Charger les chalands avec le blé et l'orge. » Ils disent : « Est-ce que nous passerons notre temps à » charger le blé et l'orge? Les greniers prospèrent, remplis » au point que débordent les monceaux de blé qu'ils ren- » ferment; les chalands sont chargés lourdement; le blé » traîne au dehors et on nous presse dans le transport! » Certes notre cœur est de bronze! » en d'autres termes, « nous sommes affligés, nous avons le cœur gros! » Les fellahs qu'on enlève à leurs travaux pour les emmener à la corvée au profit du khédive ne se plaindraient pas autrement.

Dans le troisième registre, les chalands sont sur le point d'arriver au port. Le pilote d'avant du premier d'entre eux crie au pilote d'arrière : « Fais terre! va, accoste à la maison

» de l'or [au trésor] de cette ville où l'ombre est agréable! » A quoi le pilote d'arrière répond en jouant sur les différents sens du dernier mot : « N'épuise pas ta voix, toi qui es à l'avant! » La première de ces légendes nous apprend déjà que ce n'est pas de blé que les chalands sont chargés, en recommandant de les faire aborder au 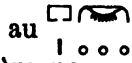 *trésor de l'or*. La grande légende de la scène entière nous apprend en effet qu'il s'agit de la réception des charrieurs d'or en même temps que des convoyeurs de grains : « Recevoir l'or des supérieurs des convoyeurs [d'or, recevoir?.....] les denrées des chefs de ce canton par le surveillant sans défaillance, qui ne se rebelle pas contre les affaires qu'on lui confie (litt. : *contre les mis à sa face*), le prince Pihiri! »

Le reste de la planche est couvert par des scènes détachées.

1° Deux personnages, dont l'un apporte un paquet de longues tiges, que l'autre égrène et teille dans les dents d'un long peigne qu'il maintient du pied. Celui-ci, qui est un Sémite à en juger par la coiffure, dit : 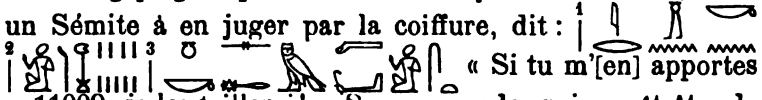 « Si tu m'[en] apportes 11009, je les teillerai! » Son camarade, qui paraît être de mauvaise humeur, lui répond ironiquement : 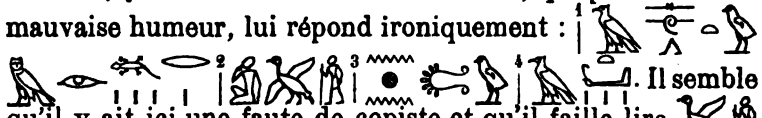 . Il semble qu'il y ait ici une faute de copiste et qu'il faille lire 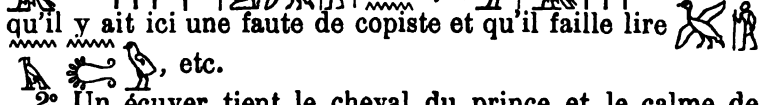 , etc.

2° Un écuyer tient le cheval du prince et le calme de la voix :

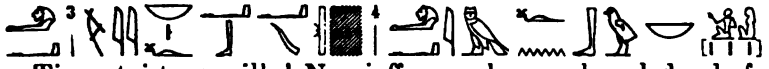

« Tiens-toi tranquille! Ne piaffe pas, brave cheval du chef,
» l'ami de son maître, sur lequel le chef défierait [litt. : *irait*
» *contre,* ~~orhe~~] tout le monde! »

Enfin au-dessus de deux scènes de foulage, deux variantes de la chanson des bœufs signalée déjà par Champollion, et dont la traduction est trop connue pour qu'il soit utile de la refaire à nouveau.

DE QUELQUES

NAVIGATIONS DES ÉGYPTIENS

SUR LES COTES DE LA MER ÉRYTHRÉE[1]

Les Égyptiens durent songer de bonne heure à établir des ports sur la côte africaine de la mer Rouge[2]. Les emplacements favorables ne sont pas nombreux. Celui où s'élève aujourd'hui Qoçéyr paraît s'être appelé Taâou dans l'antiquité[3]. Il devint le point d'attache de plusieurs routes qui

1. Extrait de la *Revue historique*, 1878. Ce mémoire devait primitivement faire partie du même travail que le mémoire inachevé sur les *Monuments de la Vallée de Hammamât*, qui est reproduit plus haut, p. 1-14, du présent volume.

2. Les Égyptiens donnaient à la mer Rouge et à la Méditerranée un même nom, *Ouaṭ'-oïrit*, litt. : « la grande verte. » La mer Rouge paraît s'être appelée plus spécialement *Mer de Qoti*, au moins au temps de Ramsès III (cf. *Papyrus Harris*, pl. XLVII, l. 10).

3. Voici les raisons qui me portent à croire que le nom de *Taâou* s'applique à Qoçéyr. Dans une inscription de la XIe dynastie, dont j'aurai à parler plus loin, le nom d'une ville, située sur la mer Rouge, et qui répond à Qoçéyr (Chabas, *Voyage d'un Égyptien*, p. 55-56), est écrit avec des caractères hiératiques, dont le premier, l'*étoile*, peut avoir plusieurs lectures. M. Chabas a lu *Sbà*, et M. Brugsch (*Geschichte Ægyptens*, p. 111) a suivi la lecture de M. Chabas. Une autre inscription, de même époque et venant du même lieu (Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 149 *g*, l. 6), mentionne dans ces parages une localité dont le nom *Taâou*, écrit alphabétiquement, ne saurait être douteux. Cette localité était située au bord de la mer, car le rédacteur de l'inscription, envoyé en mission à Hammamât, raconte que « pénétrant jusque vers Taâou »,

traversaient le désert en ligne plus ou moins directe et qui aboutissaient à Coptos[1], sur le Nil.

On sait quelle quantité énorme de parfums le culte des divinités égyptiennes exigeait. Les aromates de toute espèce, casse, myrrhe, encens, cinnamome, étaient la plus importante des denrées qu'on importait de l'étranger dans les stations de la mer Rouge; l'or, l'ivoire, les peaux de panthère, les esclaves, ne venaient qu'en seconde ligne. Il est probable que les peuples marins de la péninsule Arabique servaient déjà d'intermédiaires entre l'Égypte et les pays à parfums. Il est probable aussi que le gain considérable que leur procurait ce commerce excita souvent contre eux la jalousie des Égyptiens et les exposa à l'incursion soudaine des flottes de Pharaon. Pharaon ne se fit pas faute de chercher à leur enlever le monopole dont ils jouissaient, et d'envoyer ses vaisseaux à la découverte des contrées qui produisaient l'encens.

Les Égyptiens donnaient à la région des aromates les noms de Poun et de Tonoutri, la *Terre divine*[2]. Les textes historiques et littéraires en font foi à l'envi. La grande inscription de Karnak rapporte qu'en l'an XXXIII, Thoutmôs III reçut seize cent quatre-vingt-cinq boisseaux de

d'une part, et « tirant vers Monâit-Khouwou (Minièh) », de l'autre, « il sortit jusqu'à la mer Rouge ». Minièh étant sur le Nil, l'autre point, Taâou, doit être sur la mer. L'*étoile*, suivie de l'*aigle*, se lit plus souvent *tuà*, *duà*, *tuà* que *sbà* : on peut voir dans l'orthographe alphabétique *Taâou* une variante légèrement irrégulière du groupe lu *sbà* par MM. Chabas et Brugsch, et, par suite, la forme réelle du nom égyptien de Qoçéyr.

1. « Les vallées qui conduisent de Qoçéyr en Égypte sont, si l'on en croit les Abâbdéh, au nombre de six ou sept » (Dubois-Aymé, *Mémoires sur la ville de Qoçéyr*, p. 25).

2. Brugsch, *Geographische Inschriften*, t. II, p. 14 sqq., complété et corrigé, en ce qui concerne la Terre divine, par E. de Rougé, *Sur divers Monuments du règne de Touthmès III*, p. 25-26; Chabas, *Études sur l'Antiquité historique*, 2e édit., p. 143 sqq.

myrrhe comme tribut du pays de Poun[1]. Dans un des fragments du Papyrus Harris n° 500, une femme amoureuse invite son bien-aimé à l'accompagner dans les champs où elle chasse :

« Tous les oiseaux de Poun,
» ils s'abattent sur l'Égypte
» enduits de parfums.
» Celui qui vient en tête, il saisit mon ver [d'appât][2],
» apportant de Poun l'odeur qu'il exhale[3],
» et les pattes pleines de gommes [aromatiques][4] !
» Je désire que tu nous les fasse prendre[5], ensemble,
» moi, seule avec toi[6]. »

Il semble que le nom de Poun se soit appliqué d'abord à la partie de l'Arabie qui borde le golfe Persique, aux lieux mêmes où la tradition classique place le berceau des Phéniciens[7]. De là, il passa au Yémen, comme l'a montré M. Brugsch[8], et au pays des Somâlis, ainsi que M. Mariette

1. E. de Rougé, *Notice de quelques fragments nouveaux de l'inscription de Karnak*, p. 19.

2. Le ver qui sert d'appât au piège tendu par la femme.

3. Litt. : « apportant *son* odeur de Pount. »

4. M. Chabas (*Études sur l'Antiquité historique*, p. 144-146) se refuse à voir dans le mot égyptien *qomi, qoumi,* le κόμμι des Grecs, d'où est venu notre mot *gomme*. La raison qu'il en donne est que le mot *qomi* désigne dans les textes égyptiens un parfum et non pas la *gomme arabique*. M. Chabas paraît oublier que le mot *gomme* est un terme vague, désignant d'une manière générale toutes les exsudations de certains végétaux ou de certains fruits : on a la *gomme élastique,* on a chez nous les *gommes* du prunier, etc. Les Égyptiens désignaient sous le nom de *qomi* les *gommes* de l'arbre à myrrhe, de l'encens et probablement d'autres végétaux odoriférants : ils désignaient encore sous ce nom toutes les solutions aqueuses ou vineuses de ces *gommes*.

5. Litt. : « Mon cœur est que tu saches [puisses] notre prendre eux. »

6. *Papyrus Harris 500* (recto), pl. IV, l. 3-5.

7. Hérodote, I, 1; VII, 89; Justin, XVIII, 3, 2. Cf. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient,* 3e édit., 1878, p. 168 sqq.

8. Brugsch, *Geographische Inschriften,* t. II, p. 14 sqq.; t. III, p. 63, 74.

l'a prouvé récemment[1]. Au temps du second Empire thébain, il paraît avoir été donné à toutes les contrées asiatiques et africaines qui s'étendaient à l'orient de l'Égypte, de la Syrie et de la Chaldée. Ammon Thébain, s'adressant à Ramsès III, lui dit : « Je tourne ma face vers l'Orient, [et j'accorde] que » les chefs de Poun t'apportent leurs tributs de gommes » odorantes, de parfums, d'odeurs et de tous les bois odo- » rants. » Dans les textes religieux, Poun désigne souvent le côté du Levant par opposition aux Mat'iou[2], tribu libyenne dont le nom avait fini par désigner, d'une manière générale, tout le continent africain à l'ouest de l'Égypte. Ammon-Râ, le dieu soleil, passait chaque jour de Poun en Mat'iou, c'est-à-dire d'Orient en Occident :

« Les dieux aiment son parfum,
» quand il arrive de Poun ;
» prince des rosées, il descend au pays des Mat'iou[3] ; »

et ailleurs, il est :

« Maître des Mat'iou, prince de Poun,
» roi du ciel, prince héritier de la terre[4]. »

C'est probablement avec ce sens vague d'hémisphère oriental que Poun est désigné comme étant la patrie de certaines divinités égyptiennes ou étrangères, Rannout, Roshpou, Bisa[5].

1. Mariette, *Les Listes géographiques des Pylônes de Karnak* (texte), p. 60 sqq., et *Dêir el-Bahari* (texte), p. 26 sqq.

2. Les Μάζυες d'Hécatée de Milet (édit. Didot, Fragment 304), qu'il ne faut pas confondre avec les Μάξυες d'Hérodote, *Mashouash* des monuments. Le fragment est emprunté à Étienne de Byzance, qui fait la confusion : Μάζυες, οἱ Λιβύης νομάδες· Ἑκαταῖος περιηγήσει. Εἰσὶ δὲ καὶ ἑτέροις Μάζυες, καὶ ἑτέροις Μάχλυες.

3. Mariette, *Papyrus de Boulaq*, t. II, pl. XI, p. 2, l. 4. Cf. Grébaut, *L'Hymne à Ammon-Râ des Papyrus de Boulaq*, p. 6.

4. Mariette, *Papyrus de Boulaq*, t. II, pl. XI, p. 1, l. 4-5. Cf. Grébaut, *L'Hymne à Ammon-Râ des Papyrus de Boulaq*, p. 4, 60.

5. *Papyrus de Leyde*, I, 345, pl. CXXXII, III, 7; V, 6; Lepsius, *Denkmäler*, IV, 65, 85.

Déjà sous les premières dynasties, Hathor était appelée dame de Poun, et ce nom dut lui venir d'abord du protectorat qu'elle exerçait sur la péninsule du Sinaï, et sur la portion du désert qui courait vers l'Orient, dans la direction du pays original de Poun. Quant à la Terre divine, ou aux *Terres divines*[1], le site en est encore plus incertain. Poun est du moins la forme habillée à l'égyptienne d'un nom indigène : Tonoutri est un nom purement égyptien donné à des pays dont on ne connaissait pas le nom indigène. Par *Terres divines*, il paraît qu'on a voulu désigner des régions placées à l'Orient : « Je suis venu, dit Ammon à Thoutmôs III, j'accorde que tu écrases la terre d'Orient, que tu foules au pieds ceux qui sont dans les districts du Tonoutri[2], » mais situées au delà de Poun et peut-être plus haut que Poun vers le Nord[3]. Dans l'usage commun, Poun et Tonoutri allaient souvent ensemble : on se servait de leurs noms comme d'un terme générique dont on désignait tous les pays mal connus de l'Orient, ceux surtout qu'on soupçonnait de produire des aromates et des bois odorants. En quelque point peu fréquenté de la mer Érythrée qu'abordassent les Égyptiens, ils étaient certains d'y rencontrer Poun et Tonoutri : de même Christophe Colomb et les premiers conquérants de l'Amérique rencontraient partout l'Inde et le Cathay dans le Nouveau-Monde.

La première expédition dont les monuments nous ont gardé le souvenir remonte à la XIe dynastie. Les rois de cette époque, reprenant les traditions des souverains de l'Ancien-Empire, envoyaient des ingénieurs et des soldats chercher dans la vallée de Rohannou[4] les blocs de pierre

1. On trouve en effet le pluriel.

2. Mariette, *Karnak*, pl. 11, l. 15. Cf. E. de Rougé, *Sur divers Monuments du règne de Touthmès III*, p. 25.

3. Dans un texte de Médinet-Habou, la *Terre divine* est placée au nord par le dieu.

4. Aujourd'hui *Ouadi Hammamât*.

dont ils avait besoin pour leurs constructions[1]. Rohannou est à peu de distance de Qoçéyr: il n'est pas douteux que les chefs égyptiens aient souvent poussé jusqu'à la mer. L'un d'eux, qui faisait partie d'un corps de troupes expédié aux carrières par Montouhotpou II dans la seconde année de son règne, raconte que « pénétrant jusqu'à Taâou, tirant » jusqu'à Monâit-Khouwou[2], il sortit vers la mer Rouge, » chassa les chefs, chassa les animaux du désert et se mani- » festa dans toute cette région montagneuse comme un » homme jeune qui vaut à lui seul soixante-dix jeunes » gens[3]. » C'était une pointe hardie, poussée par un officier aventureux: quelques règnes plus tard, un des derniers, sinon le dernier des Pharaons de la XIe dynastie, Sônkhkarî Amoni, fit une tentative plus sérieuse. L'expédition aux ordres d'un grand personnage du nom de Honnou partit en l'an VIII. « [Sa Majesté] m'envoya en mission pour expédier des » galères à Poun et lui ramener les aromates frais[4] des » princes qui règnent sur la Terre Rouge, grâce à la ter- » reur qu'il inspire aux nations étrangères[5]. » Selon l'usage, il partit de Coptos avec une petite armée à laquelle on avait adjoint des brigades d'ouvriers et d'artisans de toute espèce. « Je sortis avec 3,000 fantassins, et je fis tous les préparatifs convenables[6] à l'Ouady de Aat-Tosher[7] et de Aat-

1. Sur ces expéditions, voir Maspero, *Les Monuments égyptiens de la vallée de Hammamât,* dans la *Revue orientale et américaine,* 1877, p. 326-341 [Cf. p. 1-14, du présent volume].

2. C'est-à-dire, tirant de Qoçéyr à Miniéh.

3. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CXLIX *g*, et *Les Monuments égyptiens de la vallée de Hammamât*, p. 340-341 [Cf. p. 13-14, du présent volume].

4. Le signe *uot'* écrit gauchement.

5. Litt.: « pour lui ramener des aromates frais des princes chefs de la Terre Rouge (le désert), par ses craintes après les nations étrangères. »

6. *Iri-n-[i] moten.*

7. Chabas (*Voyage*, p. 61) et Brugsch (*Dictionnaire géographique*, p. 102) ont lu *Atour nte ou tosher*. Cette lecture, qui ne convient guère aux signes égyptiens, a de plus le défaut de supposer une faute de gram-

» Sokhet, et certes, je donnai des outres, des supports en » bois, des gourdes d'eau et vingt pains à chacun des hommes » qui étaient là, chaque jour.....[1]. Et voici que je fis » une citerne de douze perches à la station de *Bat*[2], et deux » citernes aux stations de Adahat, l'une de 1 perche et » 20 coudées, l'autre de 1 perche 30 coudées. J'en fis une » autre à la station de Ahateb, de dix coudées carrées, pour » y prendre l'eau (?)[3]. Voici que j'atteignis Touâ, et voici » que je construisis ce navire[4] de charge et que je le char- » geai de toute sorte de choses.....[5]. Et en m'en allant de » Touâ, je fis ce qu'avait ordonné Sa Majesté : je lui ap- » portai tous les tributs que j'avais trouvés dans les loca- » lités[6] de la Terre divine; je descendis à Ouaga et à » Rohannou; je lui apportai des pierres augustes pour » les images des temples; jamais chose pareille n'était » arrivée aux rois de la Haute-Égypte, jamais *cousin royal* » envoyé en mission n'avait fait chose semblable depuis le

maire; *atour* est du masculin, et, à l'époque où nous reporte l'inscription, le relatif *nte* ne s'emploie que derrière un nom féminin. En fait, derrière le mot *Atourou*, un *Ouady*, devait se trouver un mot de localité formant, avec *Tosher*, le nom de la station occupée par Honnou. La lecture la plus probable me paraît être *âàt*, mais elle est incertaine.

1. Un mot effacé qui m'empêche de comprendre la fin de la phrase.

2. Litt. : « Le buisson. »

3. *N-ab n t'a mû*..... Sens incertain.

4. Chabas (*Voyage*, p. 57) a traduit : « Je fis des barques de transport, » pour ramener toute espèce de produits. J'y fis une grande offrande de » bœufs, de vaches et de chèvres. » Brugsch a suivi la traduction de Chabas (*Geschichte Ægyptens*, p. 111). Le texte a bien le mot HAOU, *navire*, au pluriel, mais tous les mots grammaticaux qui se rapportent à HAOU sont au singulier : *Ahâ-n-*[*i*] *iri-n-*[*i*] *hâou* PEN *si-n-*[*i*]-SOU *m khet nibt iri-n-*[*i*]-*naw âbt-u oïr-t m ehe m aouâou m woû-ou*, ce qui prouve qu'il ne s'agit que d'un seul navire.

5. Litt. : « je conduisis lui en toute sorte de chose. »

6. *Adebou*, litt. : « les endroits cultivés, » désigne ici les bourgs entourés de champs et de jardins qui sont semés sur la côte d'Afrique et d'Arabie.

» temps de Dieu. Je fis tout cela pour Sa Majesté à cause de » la grandeur de l'amour qu'elle me porte[1]. »

Honnou avait été envoyé à Qoçéyr avec le matériel et le personnel nécessaire à la construction d'un navire. Le navire construit, il se mit en mer, ou plutôt il le mit en mer. Le voyage ne dut pas être bien long. Si les Égyptiens ne se bornèrent pas à longer la côte africaine, tout au plus pourrait-on supposer qu'ils traversèrent le golfe, prirent terre sur quelques points de la côte d'Arabie et trafiquèrent d'aromates frais avec les habitants. C'est là du moins ce que Honnou paraît donner à entendre quand il parle de tributs trouvés dans les localités de la Terre divine. Le résultat était mince : aussi bien le voyage de Honnou n'était-il probablement que le prélude d'autres voyages plus importants. On est en droit de le supposer en lisant le détail des travaux qu'il entreprit dans le désert. La route de Coptos à Qoçéyr passait par la vallée de Rohannou et faisait un assez long détour : il semble avoir cherché à frayer un chemin direct entre le Nil et la mer, et creusa, dans chaque station, les puits auxquels les caravanes devaient venir s'approvisionner d'eau. Je ne puis dire si Pharaon Sônkhkarî ou ses successeurs immédiats, les rois de la XIIe dynastie, employèrent beaucoup la voie nouvelle que Honnou avait ouverte. Les monuments ne nous apprennent rien à ce sujet, et nous devons descendre jusqu'à la XVIIIe dynastie pour trouver la mention d'une expédition dirigée vers les côtes du pays de Poun.

On ne sait pas encore à quel concours de circonstances la princesse Haîtshôpou, fille de Thouthmôs Ier, dut d'être reine ou régente de l'Égypte pendant une partie de la vie de ses deux frères Thoutmôs II et Touthmôs III[2]. Qu'elle ait

1. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. CL *a*. Cf. Chabas, *Voyage*, p. 55-61; Brugsch, *Geschichte Ægyptens*, p. 110-112.

2. E. de Rougé, *Étude des Monuments du massif de Karnak*, dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. I, p. 44-51;

été portée au pouvoir par l'usurpation ou par un droit héréditaire, il est certain qu'elle l'exerça glorieusement. Il semble que vers le milieu de son règne[1], sa piété lui inspira le désir ardent d'aller chercher au pays même qui les produisait, les aromates qu'elle offrait aux dieux. Comme toujours, la volonté royale se fit connaître sous forme d'un décret divin. La reine, à qui Ammon « a légué en héritage » le trône des deux pays[2], et la royauté du Midi et du Nord, » à qui il a donné le circuit parcouru par le soleil[3], et ce » qu'enserrent Sib et Nout, si bien qu'on ne se révolte plus » contre elle aux contrées du Midi, qu'on ne se ligue plus » contre elle aux contrées du Nord[4], mais que le ciel, toutes » les régions étrangères que Dieu a créées, la servent, le » cœur soumis, la tête inclinée, leurs cadeaux sur leur » échine et lui présentent leurs enfants pour que leur soient » donnés les souffles de vie[5] », s'adressa au dieu son protecteur. « Les supplications du souverain, v. s. f.[6], montèrent

Mariette, *Dêïr el-Bahari*, p. 35-40; Brugsch, *Geschichte Ægyptens*, p. 278 sqq.

1. Dümichen (*Die Flotte einer Ægyptischen Königin*, pl. XVIII *a*, 3) donne une date de l'an IX qui ne se trouve pas dans la publication de Mariette. Il me semble que cette date se rapporte à l'expédition de Poun, mais je ne puis pas distinguer si elle marque le commencement de l'entreprise, le retour des navires envoyés, ou la fête d'inauguration du temple construit en commémoration de l'événement. En tout cas, la reine Haïtshopou ayant régné seize années au moins, la date en question nous oblige à placer l'expédition de Poun vers le milieu du règne.

2. La Thébaïde et le Delta.

3. *Shonnit Amon-Râ*, litt. : « l'*encerclé* par Ammon-Râ. »

4. Litt. : « point rebelles d'elle aux pays du Sud, point ligués d'elle » aux pays du Nord. »

5. Dümichen, *Die Flotte*, pl. XVIII *a*, *Historische Inschriften*, pl. XX, l. 1-6; Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. 10, l. 6. Cette inscription est écrite en rétrograde, comme l'a fort bien vu M. Chabas (*Études sur l'Antiquité historique*, 2e édit., p. 155-156). Elle a été martelée dans l'antiquité et certains passages en sont difficilement lisibles.

6. C'est l'abréviation de la formule *vie, santé, force*, qui suit tous les noms et titres de la royauté.

» jusqu'au trône du maître [de Karnak][1], et on entendit un » ordre dans le sanctuaire, un mandement du dieu lui-» même, à l'effet d'explorer les voies qui mènent à Poun et » de parcourir les chemins qui mènent aux échelles de [l'En-» cens][2]. » C'était un véritable voyage de découvertes qu'il s'agissait d'entreprendre, et le discours de félicitations qu'Ammon adresse à la reine, au retour de l'expédition, montre combien était vague l'idée qu'on se faisait à cette époque des côtes lointaines de la mer Érythrée. « Je t'ai » donné Poun, » dit le Dieu, « personne ne connaissait » jusques [aux terres des] dieux[3], le Tonoutri, personne » n'était monté aux *Échelles de l'Encens*[4], personne des » Égyptiens[5]; mais on en avait entendu parler de bouche en » bouche[6], dans les récits des gens d'autrefois[7]. » Cette ignorance des Égyptiens nous a été profitable : elle nous a valu du pays une description curieuse que nous n'aurions pas eue sans cela. « Les *Échelles de l'Encens*, c'est un district du » Tonoutri, c'est en vérité un lieu de délices. Je l'ai créé. » J'y ai mené [tes hommes] avec Mout, Hathor, Ourit, dame » de Pount[8], Oïrthikaou, régente de tous les dieux, et ils » prennent des aromates à leur plaisir, ils chargent leurs » vaisseaux, à la joie de leurs cœurs, d'arbres à parfums

1. Restituer : *r-roud n nib*[*nes-taouï*] « au pavois du seigneur [de Karnak] », d'Ammon.

2. Restituer : *Khetiou n* [*Antiou*]. Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. 10, l. 4-6.

3. Restituer avec doute : [*an-*] *rekh r-men m* [*taou*] *nouterïou*.

4. *Kheti-ou nou Antiou*. Le mot *Échelles* (*des Aromates*) est la traduction exacte du mot *Kheti;* cf. nos anciennes *Échelles du Levant*.

5. Cette phrase est d'une construction douteuse. Le mot-à-mot semble donner : « Point connaître, jusqu'aux [terres] divines, le Tonoutri; point » monter jusqu'aux *Échelles des Aromates*, point d'Égyptien. »

6. Restituer : *Au-tou* [*sôtem-tou*] *m ro n ro*.

7. Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. 10, l. 10-11.

8. La même énumération se retrouve nombre de siècles auparavant, dans le *Papyrus de Berlin n° 1*, l. 209-210. Cf. dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, t. II, p. 160.

» frais, et de tous les produits excellents de cette terre[1]. » Les pays à parfums étaient une sorte de contrée légendaire, un paradis terrestre, créé par les dieux et dont les dieux ouvrent ou ferment l'accès à leur gré. Il ne fallut rien moins qu'un ordre exprès d'Ammon pour décider la reine à y pénétrer, ou, pour parler un langage plus clair que le jargon officiel de la chancellerie égyptienne, la reine prit prétexte du service d'Ammon pour ordonner l'exploration des *Échelles de l'Encens*, et tâcher d'y nouer des relations commerciales.

L'escadre envoyée dans ces mers lointaines se composait de cinq navires[2], choisis probablement parmi les meilleurs de la flotte, si même ils n'avaient pas été construits en vue de l'expédition[3]. La coque, établie sur quille

1. Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. 10, l. 13-15. Cf. Chabas, *Études sur l'Antiquité historique*, p. 157-159.

2. Il a été admis généralement que les cinq navires représentés à deux reprises sur les bas-reliefs (Mariette, *Deïr el-Bahari*, pl. 6 ; Dümichen, *Die Flotte*, pl. I-III) ne sont qu'un spécimen, un échantillon d'une flotte beaucoup plus nombreuse : « Eine grosse Zahl von Meerschiffen ward für die lange und beschwerliche Reise zugerüftet » (Brugsch, *Geschichte Ægyptens*, p. 281). Voici la preuve du contraire. Le nombre des arbres à encens rapportés vivants par l'expédition est de *trente et un* (Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. 7-8). La scène de l'embarquement nous montre quelle était la répartition des arbres sur les navires. 1° Sur le vaisseau déjà parti qu'on voit tout entier de profil, il y a six arbres, soit, pour les trois vaisseaux figurés en cet endroit, dix-huit arbres. 2° Sur le vaisseau en chargement qu'on voit tout entier de profil, il y a cinq arbres, soit, pour les deux vaisseaux figurés en cet endroit, dix arbres. 3° Les hommes qui complètent le chargement de ces deux navires apportent vers l'un deux arbres, vers l'autre un seul arbre. En résumé, il y avait sur quatre vaisseaux vingt-quatre arbres et sept sur un cinquième, ce qui nous donne le chiffre de trente et un indiqué par l'inscription. Si les Égyptiens avaient eu d'autres vaisseaux encore, ils n'auraient pas manqué de ramener à Thèbes un plus grand nombre d'arbres à parfum. Le nombre des arbres et la manière dont ils sont répartis marquent bien que les cinq vaisseaux des bas-reliefs étaient les seuls qui eussent été envoyés au pays de Poun.

3. Les textes relatifs à la marine égyptienne ont été étudiés par

ronde[1], est étroite, basse, relevée et amincie aux deux bouts, pontée d'une extrémité à l'autre, et percée sur chaque flanc, au niveau du pont, de seize écoutilles oblongues. La proue est armée d'un éperon en métal[2], tenu par des attaches de fortes cordes qui sort de l'eau selon la diagonale sur une longueur d'environ trois mètres, puis se redresse en équerre et surplombe d'environ un mètre le plan du navire. La poupe, plus longue et plus haute que la proue, est surmontée d'un aplustre métallique[3], fixé, comme l'éperon, par de fortes attaches, mais recourbé en dedans et terminé en fleur de lotus largement épanouie. Proue et poupe sont chargées d'une plate-forme garnie de balustrades en bois et faisant office de château-gaillard. Pour mieux résister aux coups de mer, elles sont consolidées par un appareil bizarre dont je n'ai pas rencontré l'analogue dans les autres marines de l'antiquité[4]. C'est un câble énorme, frappé sur les attaches de

M. Bernhard Graser dans un mémoire *das Seewesen der alten Ægypter*, qui est en tête des *Resultate* de M. Dümichen, t. I, p. 1-27. J'indiquerai en note les points sur lesquels je diffère des conclusions auxquelles M. Graser est arrivé. M. Lepage-Renouf, rendant compte de ce travail et des *Resultate* de Dümichen, a publié dans la *North and British Review*, 1870, p. 513-518, un catalogue des principaux termes de marine qu'ont fournis jusqu'à présent les monuments égyptiens.

1. La forme arrondie de la quille est indiquée par les bas-reliefs du tombeau de Ti.

2. Il est peint en bleu sur l'original, ce qui laisserait croire qu'il est en fer. Cf. Mariette, *Description du parc égyptien*, 1867, p. 23.

3. L'aplustre (ἄφλαστον) des navires grecs ou romains était en bois, et avait une forme différente de l'aplustre des vaisseaux égyptiens.

4. M. Graser donne la même explication de l'appareil en question. « Wir glauben, dass dieses Tau dazu bestimmt ist, die weit über das » Wasser ragenden Enden des Schiffs, welchen ja unten nicht vom » Wasser getragen werden und bei der stürmischen Bewegungen der » See niederbrechen würden, emporzuhalten. Es dient also dieses Tau » zur Stärkung für den Langenverband des Schiffs wie die griechischen » horizontal *um* die langen Schiffen ὑποζώματα, und für einen ähnlichen » Zweck waren in der früheren Periode offenbar die oben erwähnten » Zuggestänge bestimmt, falls die betreffenden Linien nicht ein Deck- » haus darstellen sollen » (*das Seewesen der alten Ægypter*, p. 17 *b*).

proue, qui s'enlève obliquement à deux mètres au-dessus du pont, passe par quatre mâtereaux à corne disposés selon le plus grand axe du navire, puis vient s'amarrer sur les attaches de poupe. Depuis la pointe de l'éperon jusqu'à la gorge de l'aplustre, la coque mesure vingt ou vingt-deux mètres de longueur[1].

Il ne semble pas que la cale ait eu plus d'un mètre cinquante de creux en son plus creux; encore allait-elle s'étrécissant vers les deux extrémités[2]. Elle renfermait le lest, les marchandises, les provisions[3]. Des soupentes ménagées sous les deux gaillards pouvaient à la rigueur abriter quelques hommes, à condition qu'ils restassent allongés ou tout au plus accroupis[4] : c'étaient les seuls logements couverts que renfermât le navire, si même on en usait comme de logements pour l'équipage et non pas de soutes pour les armes et pour les vivres[5]. La muraille s'élève d'environ cinquante

1. Les barques ont environ treize fois la longueur d'un des hommes de l'équipage, soit environ vingt-deux mètres. M. Mariette est arrivé, par le même procédé, au même résultat (*Description du parc égyptien*, 1867, p. 24-25).

2. Calculé d'après le rapport entre la hauteur des hommes de l'équipage et la hauteur du navire au-dessus de l'eau. Dans la planche, A-B marque la longueur de la coque; A′ l'éperon; B′ l'aplustre; E le château d'avant; F le château d'arrière; *a*, *a*, *a*, les écoutilles; C, D, les attaches de l'éperon et de l'aplustre; H, H, le balancier du navire; G, G, les quatre mâtereaux à corne sur lesquels il passe.

3. A l'aller, on ne voit *sur* le pont du navire aucun objet autre que les agrès, ce qui prouve que les provisions étaient conservées *sous* le pont. Au retour, pour emporter plus de denrées précieuses de Poun, on a entassé les ballots et les jarres *sur* le pont, comme l'indiquent les bas-reliefs.

4. Les dimensions du navire semblent donner à l'espace vide laissé entre le plancher du château-gaillard et le pont ou la coque une hauteur maximum de 30 centimètres à l'entrée.

5. M. Graser pense qu'il y avait sous le pont des cabines où logeait l'équipage. « In der Schiffswand selbst, zeigen sich 16 Lichtpforten (sehr » niedrige, aber lange Fenster), die auf Wohnräume oder Kajüten (δίαιται) » unter Deck schliessen lassen, welche dann hier zum ersten Male vor-

centimètres au-dessus du pont[1] : le plat-bord en est garni d'une lisse sur toute la longueur. Les bancs des rameurs, étroits et courts, sont disposés contre la muraille à tribord et à bâbord, et laissent libre au centre un espace à mettre la chaloupe quand il y en avait une[2], ou bien à loger des ballots de marchandises, des soldats, des esclaves, des passagers supplémentaires[3]. Les rameurs sont au nombre de quinze par bande[4]. En temps ordinaire, ils estropaient[5] chacun leur rame sur la lisse de plat-bord, et la tiraient des deux mains, face à l'arrière, en se renversant sur leur banc, afin d'imprimer plus de force au mouvement de nage[6]; tout le haut de leur corps apparaissait alors à découvert. En bataille, ils passaient leurs rames par les écoutilles situées au ras du pont, et nageaient accroupis, de manière que le buste fût protégé et que la tête seule fût visible du dehors[7]. Le gou-

» kämen, und von diesen Fenstern liegen zwei über den Vorsteven, und » dessen Schrägung parallel » (*das Seewesen der alten Ægypter*, p. 17 *a*). La hauteur de la muraille au-dessus de l'eau, rapprochée des dimensions générales, ne permet pas d'admettre qu'il y ait eu dans la cale place pour des cabines.

1. Les matelots qui rament, le pied appuyé contre le pont, sont découverts à partir du jarret : la hauteur de la muraille au-dessus du pont était donc environ de 40 centimètres ou au plus de 50 centimètres.

2. La chaloupe qu'on voit sur le bas-relief est égyptienne et avait dû venir avec l'escadre. Comme aucun des navires qui vont à la voile sur le même bas-relief n'a de canot à la remorque, il faut en conclure qu'en voyage la chaloupe était remontée et déposée sur le pont.

3. Les soldats qu'on voit sur le rivage dans la planche 5 de Mariette, ou les produits de Poun dans le tableau du retour (Mariette, *Déïr el-Bahari*, pl. 6).

4. C'est le nombre que portaient les τριακόντοροι des Grecs.

5. L'*estrope* est le nœud de corde en forme de couronne dont on entoure et saisit l'aviron pour le maintenir contre le tollet pendant la nage. *Estroper* est saisir l'aviron au moyen d'un estrope.

6. Ce mouvement, qui n'a pas toujours été bien rendu par les dessinateurs qui ont reproduit les bas-reliefs de Déïr el-Bahari, est indiqué sur les originaux, comme le prouvent les photographies que j'ai entre les mains.

7. C'est par la comparaison des tableaux de Déïr el-Bahari avec les

vernail se compose de deux rames épaisses, supportées cha-

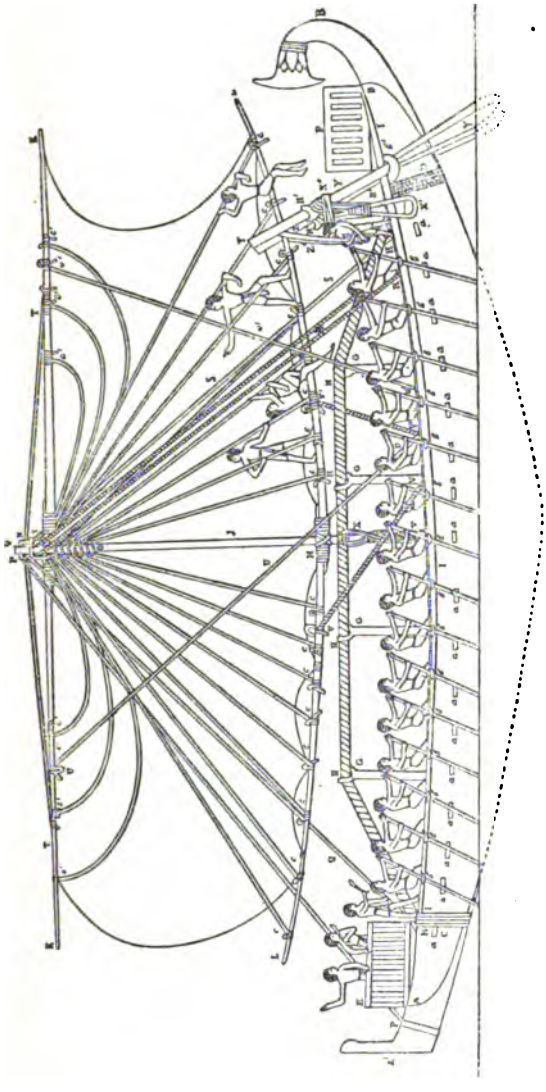

cune par un montant placé de chaque côté de la poupe[1] et manœuvrées chacune par un timonier debout devant elle[2]. Le timonier dirigeait son instrument au moyen d'une longue barre courbe, fixée très haut dans le manche et qui descendait entre ses mains. Selon qu'il poussait la barre à droite ou à gauche, la rame tournait à droite ou à gauche, et l'action des deux rames, combinée ou contrariée selon les ordres du chef d'équipage, faisait pivoter le navire ou le maintenait dans la direction voulue.

Un seul mât à pible[3], d'environ huit mètres de haut, planté perpendiculairement au centre de la coque, fortement amarré au pont par des entrelacs de cordes, et garni à la tête de deux appareils superposés qui répondent, au moins dans l'usage, le premier à la gabie[4], le second au

tableaux de Médinet-Habou que je suis arrivé à déterminer l'usage des ouvertures que M. Graser considère comme étant les fenêtres des cabines. Les seize ouvertures en question sont en effet au niveau du pont, et paraissent bien répondre aux sabords de nage des polacres, felouques et autres bâtiments de la Méditerranée.

1. Le montant est formé de deux mâtereaux serrant entre eux une poutre terminée en corne et légèrement inclinée vers le centre du navire, sur laquelle joue le manche de la rame-gouvernail. Ce montant est maintenu par des nœuds de corde amarrés le long du plat-bord à l'extérieur du navire.

2. Les dessins publiés ne montrent qu'un seul timonier. Une photographie, que je dois à l'obligeance de M. Mariette, montre que sur l'original il y en a deux, un pour chaque gouvernail. Dans la planche, I marque la lisse du plat-bord; *b, b, b,* etc., les estropes des rames; Y, Y, les rames-gouvernails; H′, H′, les montants; Z′, Z′, les deux barres; X″, le nœud qui maintient les rames contre le montant; *b′*, l'estrope de la rame-gouvernail; X′, les cordes qui assurent le montant.

3. On nomme mât à pible un mât d'une seule pièce.

4. La *gabie* était l'espèce de hune dans laquelle se tenait le matelot en vigie, καρχήσιον des Grecs, *calcese* des marins italiens. L'appareil des tableaux de Déïr el-Bahari se compose de poutres disposées en forme de boîte cubique autour de la tête du mât : si on le compare à la gabie, telle qu'elle est figurée dans les tableaux de Médinet-Habou, on sera porté à conclure qu'il est incomplet, et représente seulement la char-

calcet[1] des mâts de galère. Pas de haubans prenant leur point d'appui sur les deux bords, mais des étais, deux à l'avant, un à l'arrière. Le faux-étai d'avant se capèle à la tête du mât par une boucle pratiquée au bout d'en haut, et s'attache à l'éperon par le bout d'en bas. L'étai d'avant et l'étai d'arrière partent du mât, à travers les interstices de la gabie, et vont s'amarrer symétriquement sur les attaches de proue et de poupe. La voile unique est tendue entre deux vergues, longues d'environ dix-neuf ou vingt mètres, et formées chacune de deux morceaux liés l'un à l'autre; seulement, la vergue est droite, tandis que la contre-vergue se recourbe aux extrémités. On hissait et on amenait la vergue par deux drisses qu'on amarrait à l'arrière devant les timoniers. En place, elle était portée sur deux balancines qui descendent de la tête du mât et vont aboutir environ à deux mètres et demi de la pointe : amenée, elle était soutenue de plus par six balancines auxiliaires échelonnées régulièrement, trois sur chaque demi-vergue. La contre-vergue, serrée au mât par une ligature, à deux mètres environ au-dessus du pont, était assurée par seize balancines qui, de même que les balancines de la vergue, passent dans les anneaux du calcet. Les bras n'étaient pas, comme chez nous, fixés à chaque bout : ils prenaient la

pente sur laquelle on élevait la hune réelle. Comme les Égyptiens l'employaient surtout en bataille, pour contenir un frondeur qui dominait le pont du navire ennemi et en abattait les rameurs, il est possible qu'afin de ne pas trop alourdir la tête du mât, on ne dressât le καρχήσιον qu'au moment même de l'action. Cela expliquerait la différence qu'on remarque entre les vaisseaux de Haïtshopou et ceux de Ramsès III : l'appareil des premiers reproduit les barres sur lesquelles on élevait la gabie, l'appareil des seconds est la gabie elle-même construite pour la bataille.

1. Le *calcet* est, à proprement parler, un bloc de bois de forme carrée pour contenir les rouets servant au passage de la drisse. L'appareil égyptien est formé de fortes cordes, descendant le long du mât sur une longueur d'environ 1 mètre, et serrées au mât de distance en distance, de manière à former sept étages de herseaux superposés, où viennent passer les balancines de la contre-vergue. Il répond donc, seulement pour l'usage, au calcet des mâts de galère.

vergue au sixième, la contre-vergue au quart environ de sa longueur, et s'amarraient chacun sur le bordage correspondant, à peu de distance en arrière du mât. Somme toute, le gréement des bateaux du Nil, tel qu'on le voit représenté sur d'autres monuments de même époque[1].

L'équipage comprenait trente rameurs, quatre gabiers, deux timoniers, un pilote de proue, chargé de transmettre aux timoniers les indications nécessaires à la manœuvre du gouvernail, un capitaine et un chef de chiourme, en tout trente-neuf hommes dont la présence à bord est bien prouvée par le monument. Cela donnerait, en chiffres ronds, une force numérique d'environ deux cents hommes aux équipages réunis de l'escadre. Mais les inscriptions prouvent qu'outre les matelots proprement dits, chaque navire portait un certain nombre de soldats. Si, comme il est probable, les huit soldats et l'officier qui font escorte au messager royal dans la scène du débarquement représentent, à un ou deux hommes près, tout le contingent de troupes embarqué sur un seul navire, l'adjonction de ces personnages nous force à hausser le chiffre indiqué plus haut, et nous permet d'évaluer à deux cent cinquante environ, tant matelots que soldats, les Égyptiens qui composaient l'expédition. Les passagers non figurés devaient camper au centre du vaisseau, pour gêner le moins possible les mouvements des rameurs. Les bas-reliefs de Médinet-Habou, complétant les indications fournies par les bas-reliefs de Déïr el-Bahari, nous montrent comment les soldats étaient répartis à l'heure de la bataille. Deux d'entre eux occupaient le gaillard d'avant, un troisième,

1. Dans la planche, J représente le mât; X les entrelacs de cordes qui l'amarrent au pont; Q l'étai et P le faux étai d'avant; S l'étai d'arrière; K la vergue; L la contre-vergue; M la ligature qui maintient la contre-vergue fixée au mât; R les drisses de la vergue; T, T, les deux balancines de la vergue; *c'*, *c'*, *c'*, les balancines auxiliaires; *c*, *c*, *c*, les balancines de la contre-vergue; U, U', les bras de la vergue; V, V', les bras de la contre-vergue.

juché dans la gabie, harcelait l'ennemi avec sa fronde, le reste, posté sur le pont et sur le gaillard d'arrière, essayait d'abattre, à coups de flèches, les archers de la galère avec laquelle ils étaient engagés.

Des navires construits et gréés comme l'étaient les navires de la reine Haîtshopou ne devaient guère être propres à tenir la haute mer[1]. Sauf pour traverser le golfe Arabique, je ne pense pas que les capitaines égyptiens s'enhardissent jamais à perdre la côte de vue. Ils allaient longeant le rivage pendant les heures du jour et s'arrêtaient chaque soir pour repartir le lendemain matin. Les marins grecs du commencement de notre ère évaluaient la journée de navigation à douze heures pendant lesquelles ils parcouraient cinq cents stades en moyenne : je ne pense pas que les marins égyptiens aient jamais obtenu vitesse pareille.

Telle était l'escadre destinée à manœuvrer sur une des mers les plus dangereuses qu'il y ait au monde. Les portions conservées du monument de Déîr el-Baharî ne nous indiquent ni le port d'où elle partit, ni le nombre de jours qu'elle mit à gagner le pays de Poun, ni les incidents qui survinrent au cours du voyage. Elles nous montrent seulement l'arrivée des Égyptiens, leur débarquement et leurs entrevues avec les indigènes.

Le premier tableau est accompagné de l'inscription : « Croi-
» sière sur la Grande-Verte, départ sur la bonne voie qui
» mène au Tonoutri, abordage en paix au pays de Poun, des
» soldats du maître des deux mondes, en exécution de l'arrêt
» qu'a rendu le maître des dieux Ammon de Karnak, ordon-
» nant qu'on lui apportât les merveilles de tout pays, parce

1. La disposition des bras le long des vergues, la forme des voiles, la ligature de la contre-vergue au mât, semblent montrer que les vergues ne devaient jamais faire avec l'axe de plus grande largeur qu'un angle de 15° ou de 20° au plus. Aussi les navires ne devaient-ils pas s'élever facilement au vent. Ils ne pouvaient marcher à la voile que vent arrière ou à peu près.

» qu'il aime la reine Haîtshopou plus que tous les autres » rois qui ont jamais été sur cette terre [d'Égypte]. » Un navire est déjà mouillé; la vergue est amenée, les rames sont rentrées, la chaloupe a été mise à l'eau et vient de débarquer le messager royal. En ce moment, attachée par l'avant à un arbre du rivage, appuyée par l'arrière contre la muraille du navire, elle est maintenue en place par deux rameurs, tandis que deux matelots la chargent de jarres et de ballots. C'est le « transport de toutes les bonnes choses du souverain, v. s. f., » destinées à Hathor, dame de Poun, pour le salut de Sa » Majesté », autrement dit, les cadeaux que les Égyptiens comptent échanger contre les denrées du pays. Un second navire, voiles baissées, mais encore sur rames, manœuvre à se ranger le long du premier. Les trois derniers font force de voiles et de rames pour rallier. Déjà le pilote a reçu l'ordre de gouverner à bâbord[1], et les gabiers sont dans la voilure, prêts à amener dès qu'ils en recevront le signal[2].

Cependant, le messager royal est descendu à terre sous la garde de huit soldats et d'un officier. Les soldats, rangés sur une seule file, ont le bouclier arrondi par en haut, la lance et la hache de l'infanterie de ligne : l'officier a de moins le bouclier, mais porte un arc de petites dimensions. Le messager royal est en costume civil et s'appuie sur son bâton de commandement. Pour montrer aux indigènes qu'il vient dans des intentions pacifiques, il a commencé par étaler, sur un guéridon bas placé devant lui, des cadeaux de différente sorte, cinq bracelets et deux colliers probablement en or, un poignard muni de sa gaine et de son attache, une hache semblable à celle dont sont armés les soldats, et onze colliers de verroterie. On n'agirait pas autrement aujourd'hui. Les indigènes, alléchés par la vue de tant d'objets précieux, se sont approchés, et un de leurs chefs, Parihou, est accouru avec sa femme et ses enfants. C'est ce que l'ins-

1. *Iri hi to oïr.*
2. Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. 6.

cription raconte en termes pompeux : « Venue des chefs de » Poun, le dos courbé et la tête basse, pour recevoir les » soldats de Sa Majesté : ils font des adorations au roi des » dieux, Ammon de Thèbes. » L'arrivée inattendue des cinq navires et l'aspect d'hommes inconnus ne laissent pas que de les troubler. Ils disent, en présentant leurs offrandes : « Comment avez-vous atteint cette contrée inconnue aux » hommes [d'Égypte]? Êtes-vous descendus par les voies du » ciel? ou bien avez-vous navigué par eau sur la mer du » Tonoutri? Vous avez suivi la route du Soleil, car, le roi » de la terre d'Égypte, on ne saurait se tenir écarté de lui, » et nous vivons du souffle qu'il nous donne. » C'est par ces protestations de soumission que se termine l' « arrivée du » messager royal au Tonoutri, et des soldats qui le suivent, » en présence des chefs de Poun[1] ».

Les indigènes semblent appartenir à la race blanche[2]. Ils sont grands, élancés, d'une couleur qui varie entre le rouge brique et le brun presque noir[3]. La barbe est abondante, terminée en pointe; la chevelure, tantôt coupée court, tantôt arrangée à l'égyptienne en petites mèches étagées, tantôt tressée en nattes minces qui tombent sur l'épaule[4]. Le costume consiste pour les hommes en un pagne identique aux pagnes égyptiens; pour les femmes, en une robe jaune, sans manches et serrée à la taille, qui descend à mi-jambe. Le chef a le boumerang (*âmou*) à la main, le poignard à la ceinture, un collier de verroterie au cou; sa jambe droite est couverte de larges anneaux de métal jaune, probablement de l'or[5].

1. Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. 5.

2. Chabas, *Études sur l'Antiquité historique*, p. 165 sqq.; Mariette, *Dêïr el-Bahari*, p. 27-28.

3. Les différences de ton peuvent provenir d'altérations dans la matière colorante dont s'est servi l'artiste égyptien.

4. Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. 13-14, 16.

5. M. Mariette compare la sorte d'armure produite par ces anneaux au *Dangabor* des tribus du Congo (*Dêïr el-Bahari*, p. 29); mais le *Dangabor* se porte au bras, non pas à la cuisse. Je trouve dans un des

Son nom, Parihou, Farihou[1], paraît dériver d'une racine arabe[2]. Sa femme Ati[3] et sa fille présentent l'une et l'autre, bien qu'à des degrés différents, le même aspect disgracieux. La mère n'est qu'un amas de chairs pendantes, et la fille commence à ressembler à la mère. Peut-être doit-on reconnaître dans cette difformité des deux femmes un cas d'éléphantiasis, peut-être faut-il y voir seulement ce boursouflement graisseux, qui est, pour certains peuples, l'idéal de la beauté[4]. Beauté ou maladie, il est certain que la personne affligée de pareil embonpoint marchait difficilement. La princesse Ati est venue, sur un âne, à la rencontre des étrangers, et n'est descendue de sa monture que pour leur faire honneur[5].

On a toujours supposé jusqu'à présent que le lieu du débarquement était situé au bord de la mer[6]. Tous les détails du

voyages de Livingstone une description qu'on peut rapprocher plus exactement du tableau égyptien. « La sœur de Sébitouané, la plus grande » dame de Séshèké, porte à chaque jambe dix-huit anneaux d'airain » massif de la grosseur du doigt, trois anneaux de cuivre au-dessous » du genou, etc... Le poids de ces anneaux brillants la gêne pour mar- » cher et lui fait mal aux chevilles, mais c'est la mode et l'inconvénient » disparaît. Quant à la souffrance, elle est diminuée par un petit chiffon » qui entoure les anneaux inférieurs » (*Exploration du Zambèse*, trad. fr., p. 262).

1. Les Égyptiens, n'ayant pas de lettre spéciale pour le son *f*, le rendaient par un *p* dans les noms étrangers : *Pripou*, Φλιππος.

2. Cf. la racine ف ر ح *lætus, hilaris fuit*, et comme adjectif FARIHOUN *lætus*, dont la vocalisation est identique à celle de *Farihou*.

3. Le nom est mutilé : peut-être y avait-il *Atiti*.

4. Cf. Speke, *Les Sources du Nil*, trad. fr., p. 183; Schweinfurth, *Au cœur de l'Afrique*, trad. fr., t. I, p. 282; Chabas, *Études sur l'Antiquité historique*, p. 154; Mariette, *Dêïr el-Bahari*, p. 30.

5. C'est ce que dit l'inscription tracée au-dessus de l'âne : *L'âne qui porte l'épouse du chef* (Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. V).

6. Dümichen, *Die Flotte*, p. 17-18; Mariette, *Dêïr el-Bahari*, p. 14 sqq.; Chabas, *Études sur l'Antiquité historique*, p. 152, 170; Brugsch, *Geschichte Ægyptens*, p. 281 sqq.

paysage s'opposent à ce qu'on admette cette hypothèse. Le terrain paraît être plat, semé de groupes de dattiers et d'arbres, qui poussent sur la berge même, et auxquels les nouveaux arrivants ont attaché leur chaloupe et une galère[1]. M. Dümichen a cru que ces arbres appartenaient à l'espèce *Avicennia tomentosa*[2], et M. Chabas a, depuis, adopté cette identification[3]. L'*Avicennia tomentosa*, en langue vulgaire le manglier (palétuvier) blanc du Brésil, a un tronc énorme[4] et une tige assez haute, qui soutient une cime étalée et orbiculaire. Il se plaît sur les rivages des mers équatoriales, en Amérique, en Guinée, dans l'Inde, en Australie, et il présente un aspect particulier qui le rend aisément reconnaissable, même pour les voyageurs les moins experts en botanique. Ses racines se détachent du tronc à une certaine hauteur, se croisent, s'enchevêtrent, s'arrondissent en vastes arcades, puis, quand elles ont atteint la vase, elles émettent des jets simples, droits et nus, qu'on pourrait comparer à d'énormes asperges. Si les Égyptiens avaient voulu représenter un de ces arbres étranges, ils en auraient reproduit quelques-uns au moins des traits caractéristiques, comme ils ont fait pour les dattiers du voisinage. L'arbre qu'ils ont figuré ne s'appuie point sur des racines formant arcade et n'a aucun des signes distinctifs du manglier. Il ressemble exactement aux *Sycomores à parfum*[5], et pourrait bien être un des arbres qui produisent les aromates. A quelque espèce qu'il appartienne, du moment qu'on doit renoncer à l'identifier avec le manglier, sa présence prouve que la scène dessinée par l'artiste égyptien ne se passe pas sur une plage maritime, mais bien sur la rive d'un fleuve, et dans un endroit où le

1. Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. 6; Dümichen, *Die Flotte*, pl. I.
2. Dümichen, *Die Flotte*, p. 18.
3. Chabas, *Études sur l'Antiquité historique*, p. 170.
4. On en trouve dont le tronc atteint jusqu'à 16 pieds de circonférence.
5. *Nouhit-ou nou ânti-ou*, nom que les Égyptiens donnaient aux arbres producteurs de parfums.

flux et le reflux ne se font plus sentir. L'eau coule en effet à pleins bords : le moindre changement de niveau produirait une inondation, et des dattiers ne pousseraient pas sur un sol envahi chaque jour.

Si le temple de Deïr el-Bahari n'était pas si misérablement mutilé, nous y rencontrerions peut-être assez d'indications pour nous permettre de porter sur la carte l'endroit précis où les Égyptiens abordèrent. Ruiné comme il l'est, nous en sommes réduits à de simples conjectures. Je crois, avec M. Mariette, que le débarquement eut lieu en Afrique[1]. Non que certains détails sur lesquels on a insisté, par exemple, la présence d'une girafe parmi les animaux vivants présentés à Ammon, me paraissent avoir une importance décisive dans la question. L'escadre qui poussa jusqu'à Poun, ou peut-être une autre escadre envoyée vers le même temps, avait eu des relations avec les indigènes d'Ilim en Éthiopie[2]. La girafe, qui est justement placée sur le même registre où on voit les chefs d'Ilim, prosternés devant la reine, en compagnie des chefs de Poun, pouvait venir d'Ilim et non pas de Poun. Mais la nature particulière des arbres rapportés indique nécessairement la côte d'Afrique. L'expédition était partie à la recherche des aromates, et le monument nous prouve qu'elle pénétra jusque dans le pays même qui produisait les aromates, c'est-à-dire jusqu'à la côte des Somâlis. Là, de la baie de Zéïlah au Ras Hafoun, s'étendait jadis la région barbarique, visitée, aux premiers siècles de notre ère, par les

1. Mariette, *Deïr el-Bahari*, p. 26 sqq.; *Les Listes géographiques du temple de Karnak*, p. 60 sqq.

2. C'est ainsi que doit être lu ce nom, au lieu de *Arama :* l'*œil* a, en effet, la valeur réelle de *iri*, *ili*. Le nom a été identifié avec celui du pays d'*Amara* (Mariette, *Les Listes géographiques des Pylônes de Karnak*, p. 53). Je ne puis pas admettre cette identification qui : 1° ne tient pas compte de la vocalisation en *i* du nom *Ilim*, *Irim;* 2° nous oblige à admettre une interversion de lettres entre *m* et *r*. Le pays d'*Ilim* devait être au bord de la mer, puisqu'il est mis en rapport avec Poun, qui est un pays maritime [voir plus loin la *Note additionnelle*, p. 112 sqq.].

négociants de Myos Hormos et de Bérénice. Les premières stations qu'on rencontrait au sortir du Bab el-Mandeb, Avalis, Malao, Moundos, Mosyllon, n'avaient que des rades ouvertes et peu sûres[1]. Mais au delà de Mosyllon, les géographes anciens signalent plusieurs Ouadys (ποτάμιαι)[2], dont le dernier, la rivière de l'Éléphant, situé entre le Ras el-Fîl et le cap Guardafui, paraît avoir été assez considérable pour que des navires d'un faible tirant d'eau, comme étaient les navires égyptiens, pussent y pénétrer, et même y évoluer en sûreté[3]. C'était là, et là seulement[4], qu'à l'époque romaine, on trouvait la meilleure qualité d'encens : si les Romains avaient voulu, comme les Égyptiens d'époque pharaonique, acclimater les arbres à parfum dans leur empire, c'est là qu'ils auraient dû aller chercher les plants nécessaires. J'inclinerais à identifier, sinon avec le Ouady de l'Éléphant, du moins avec un des Ouadys de la région, la rivière que la flotte égyptienne remonta, et à reconnaître, dans les stations échelonnées le long de la côte depuis Mosyllon jusqu'à

1. Κατὰ τοῦτον τὸν τόπον μικρὸν ἐμπόριον ἔστιν ὁ Αὐαλίτης, σχεδίαις καὶ σκάφαις εἰς τὸ αὐτὸ προσερχομένων (*Périple de la mer Érythrée*, édit. Müller, § 7). A Malao, ὁ δὲ ὅρμος ἐπίσαλος, σκεπόμενος ἀκρωτηρίῳ τῷ ἐξ ἀνατολῆς ἀνατείνοντι (*Id.*, § 8). A Moundos, ἀσφαλέστερον ὁρμεῖ τὰ πλοῖα εἰς τὴν προκειμένην ἔγγιστα τῆς γῆς νῆσον (*Id.*, § 9). Enfin, κεῖται τὸ Μόσυλλον ἐν αἰγιαλῷ δυσόρμῳ (*Id.*, § 10).

2. L'ordre n'en est pas le même dans tous les géographes. Artémidore d'Éphèse disait : Συνεχῶς εἰσὶ ποτάμιαι πλείονες ἔχουσαι λίβανον παραπεφυκότα, καὶ ποταμὸς μέχρι τῆς κινναμωμοφόρου· ὁ δ' ὁρίζων ταυτὴν ποταμὸς φέρει καὶ φλοῦν πάμπολυν· εἶτ' ἄλλος ποταμὸς καὶ Δαφνοῦς λιμὴν καὶ ποταμία Ἀπόλλωνος καλουμένη (dans Strabon, p. 774). Le Périple de la mer Érythée, mal conservé en cet endroit, passe assez rapidement sur cette région, et arrive aussitôt au cap *Elephas* (§ 11).

3. Voyez la carte de Müller (*Petits Géographes grecs*, t. I, pl. XII), où sont marquées les dimensions de la rivière identifiée au fleuve Elephas.

4. Ποταμὸν δ' ἔχει τὸν λεγόμενον Ἐλέφαντα, καὶ δαφνῶνα μέγαν λεγόμενον Ἀκάνναι, ἐν ᾗ μονογενῶς λίβανος ὁ περατικὸς πλεῖστος καὶ διάφορος γίνεται (*Id.*, § 11). C'est du cap Elephas (*Ras el-Fîl*) qu'il s'agit.

Opônê, les *Échelles de l'Encens*, que citent si souvent les textes de Dêïr el-Bahari.

Les relations, commencées pacifiquement, demeurèrent pacifiques jusqu'au bout. Les Égyptiens dressèrent une tente dans laquelle ils emmagasinèrent les objets qu'ils avaient apportés pour en faire l'échange contre les produits indigènes. J'imagine que les Somâlis de ce temps-là étaient au moins aussi voleurs que le sont les Somâlis d'aujourd'hui[1] : en tout cas, on jugea prudent de « garder la tente du mes-» sager royal et de ses soldats aux *Échelles des Aromates* » de Poun, sur les deux rives de la Grande-Verte, afin que » reçoivent les chefs de cette région les cadeaux de pain, » bière, vins, viande, légumes, toutes les choses de l'Égypte, » selon l'ordre du souverain, v. s. f.[2] ». Les principales conditions du marché se réglèrent probablement dans un banquet, où l'on servit aux barbares toutes les délicatesses inconnues de la cuisine égyptienne. Un peu plus loin, sur le même registre, le messager royal, le chef et sa femme sont en discussion d'affaires. Les gens de Poun ont placé aux pieds du messager un amas de gommes parfumées, et deux plats contenant l'un neuf, l'autre onze anneaux d'or; une file d'indigènes apporte d'autres denrées ou amène des ânes chargés. C'est ce que l'inscription appelle « la réception » par le messager royal des tribus du chef de Poun », et « l'arrivée du chef de Poun, avec ses tribus, sur les deux » rives de la Grande-Verte, en présence du [messager » royal][3] ». Le marché conclu et les marchandises livrées, les Égyptiens se hâtent de reprendre la mer. Trois de leurs navires sont déjà partis à toutes rames et à pleines voiles, qu'on achève à peine de charger les deux autres. Des indigènes, six à six, apportent des arbres à parfum et les embarquent au moyen d'une longue passerelle d'environ huit

1. Hagenmacher, *Reise im Somali-Lande*, p. 27.
2. Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. 5.
3. Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. 5.

mètres[1], qui va du pont à terre. C'est le « chargement des » vaisseaux avec les produits du pays de Poun, et tous les » bois précieux du Tonoutri, des monceaux de gommes aro- » matiques, avec des *sycomores d'aromates* frais, avec de » l'ébène et des ivoires purs, avec de l'or vert du pays » d'Amou, avec du bois *tôshp* et du bois *khisit*, avec de la » casse (?), de l'encens, de la poudre d'antimoine, avec des » cynocéphales et des cercopithèques, des lévriers, avec des » peaux de léopards du Midi, avec des gens du pays et leurs » enfants : jamais on n'a ramené choses pareilles à aucun » roi qui a été depuis que la terre existe[2] ». Le voyage de retour fut aussi heureux qu'avait été le voyage de découverte. « Ils naviguèrent, ils allèrent en paix, ils abordèrent » à Thèbes joyeusement, les soldats du souverain des deux » pays, et les chefs de ce pays étranger qui étaient derrière » eux, apportant ce dont on n'avait jamais apporté le sem- » blable aux autres rois, en produits du pays de Poun, par » la faveur suprême[3] de ce dieu vénérable, Ammon-Râ, » seigneur de Karnak[4]. »

Le succès de l'entreprise remplit de joie et d'orgueil le cœur de la reine. Elle célébra en l'honneur d'Ammon une grande fête, où les équipages de l'escadre figurèrent avec honneur. Tout le butin fut présenté au dieu, une girafe, un « léopard du Midi, amené vivant des pays étrangers pour » Sa Majesté », deux grands félins d'une espèce voisine, des bœufs que l'inscription évalue, selon la formule, par milliers et centaines, les « peaux de léopard nombreuses », l'ivoire brut, l'ébène, la poudre d'antimoine, les « boumerangs des chefs de Poun », taillés probablement dans l'ivoire ou dans l'ébène, et d'énormes morceaux d'une « substance noire »

1. Mesurée toujours d'après la taille moyenne des hommes de l'équipage.
2. Litt. : « depuis le *paout* de la terre. »
3. Litt. : « par la *grandeur des esprits* de ce dieu. »
4. Mariette, *Dêïr el-Bahari*, pl. 6.

parfumée. Les « trente et un *sycomores d'aromates* frais apportés comme merveille de Poun à la majesté de ce dieu Ammon, maître de Karnak (jamais on n'avait vu chose pareille depuis que la terre existe) », furent transplantés dans le jardin sacré, et le monument nous montre, par anticipation, quelques-uns d'entre eux arrivés à leur taille normale. Les « gros monceaux d'aromates frais » et l'or furent l'objet de soins tout particuliers. « Le roi lui-même, » MAKERÎ[1], donna une mesure en électrum, pour mesurer » les monceaux de gomme, la première fois qu'on eut le » bonheur[2] de mesurer les aromates à Ammon, maître de » Karnak, maître du ciel, [et de lui présenter les] merveilles » que produit Poun. Le *Maître de Sésoun*[3] enregistra » par écrit, Sâfkhit[4] évalua les quantités. Sa Majesté elle-» même en fit, de ses propres mains, une essence aroma-» tique pour tous ses membres : elle exhala l'odeur de la » rosée divine, son parfum pénétra jusqu'à Poun, sa peau » en parut comme coulée dans l'or et brilla comme font les » étoiles, dans la grande salle de fête, à la face de la terre » entière. » Deux tableaux superposés montrent en effet le « mesurage au boisseau des aromates, en grande quantité, » pour Ammon, maître des dieux, merveille du pays de » Poun, richesse du Tonoutri », et le « pesage à la balance » exacte et juste de Thot qu'a fait Sa Majesté MAKERÎ à » son père Ammon de Karnak, pour peser l'argent, l'or, le » lapis-lazuli, le *mafek*[5], toutes les pierres précieuses ». Thot et Safkhit, debout, « fixent par écrit et évaluent les

1. La reine prend tantôt les formes masculines des titres de la royauté, tantôt les formes féminines. Ici elle a mêlé les deux, et toutes les phrases de l'inscription présentent un amalgame curieux de masculins et de féminins, se rapportant indifféremment à la même personne.

2. Litt. : « La première fois de faire le bonheur de mesurer. »

3. Un des noms de Thot.

4. La déesse des livres et des comptes.

5. Toutes les pierres précieuses, et en général toutes les substances minérales de couleur verte, émeraude, aigue-marine, malachite, etc.

» quantités résumées en millions, centaines de mille, my-
» riades, milliers et centaines, recevant les merveilles de
» Poun pour Ammon de Karnak [1] ». Afin de remercier Hathor, dame de Poun, de la protection qu'elle avait accordée à l'escadre, la reine lui fit construire, dans la partie occidentale de Thèbes, le temple *Soroui-Ammon*, aujourd'hui Déïr el-Bahari.

Désormais, Poun figura d'une manière régulière sur les listes de conquêtes. Cela ne prouve pas que tous les rois qui se vantèrent d'être maîtres de Poun aient fait plus que n'avait fait la reine Hâîtshôpou. Les Égyptiens n'entendaient pas la conquête comme l'entendaient les Perses et les Romains. Sauf en Syrie et dans la vallée du Nil moyen, ils ne songèrent jamais à coloniser les contrées qu'ils envahissaient, ni à les organiser en provinces relevant directement de l'Égypte. Leurs guerres n'étaient le plus souvent que des razzias lancées à grande distance : chaque corps d'armée courait droit devant lui, surprenant les villes, brûlant les maisons, enlevant les bestiaux, emmenant en esclavage ceux des habitants qui n'avaient pas eu le temps ou le moyen de se mettre à l'abri. Au retour, on gravait sur une muraille de temple le nom des villes et des tribus, on remerciait Ammon d'avoir accordé à Pharaon, son fils, la suzeraineté sur tous les peuples de la terre, et on ne s'inquiétait plus du reste. La razzia recommençait l'année suivante ou plus tard, selon les circonstances : un corps d'armée traversait de nouveau le pays, rançonnait de nouveau les villes, enlevait de nouveaux prisonniers, dressait une nouvelle liste de conquêtes, remerciait Ammon de nouveau. Cela dura près de huit siècles. Dès sa première expédition, en l'an XXIII de son règne, Thoutmôs III s'empressa d'inscrire Poun au nombre des peuples qu'il avait vaincus. Y avait-il réellement envoyé une expédition? Je suis porté à croire, qu'au moins pour les localités lointaines, celles qui

1. Mariette, *Déïr el-Bahari*, pl. 7-8.

produisaient l'encens, il se contenta de s'attribuer à lui-même les succès de la reine Hâîtshôpou. La plupart des noms qu'il cite ne se prêtent à aucun rapprochement soit avec les noms grecs, soit avec les noms actuels ; cependant M. Mariette a retrouvé *Moundos* dans *Moumtou* et *Avalis* dans *Aouhal*, avec raison je pense[1]. Dix ans plus tard, la grande inscription numérique de Karnak signale l'arrivée de seize cent quatre-vingt-cinq boisseaux d'aromates venant de Poun, ce qui nous oblige à supposer une excursion dans les parages du Babel-Mandeb[2]. Sous les successeurs de Touthmôs III, il est souvent encore question des parfums du Tonoutri ; mais il faut descendre jusqu'à Harmhabi, le dernier roi de la XVIIIe dynastie, pour rencontrer la mention d'une expédition réelle. Un tableau à moitié détruit du temple de Karnak représente les chefs de Poun amenés devant le roi. Évidemment, le hasard avait conduit les Égyptiens d'Harmhabi dans des parages différents de ceux qu'avaient visités les Égyptiens de Hâîtshôpou, car le type des gens figurés à Karnak ne ressemble pas beaucoup au type des gens figurés à Déïr el-Bahari. Ils ont le visage plein, le nez rond, la bouche petite et souriante, les cheveux frisés et coupés court : ils portent cependant la barbe longue de Farihou et de ses sujets[3]. Ils déposent au pied du roi des bourses remplies de poudre d'or, des plumes d'autruche, de la gomme parfumée. « Salut à toi, roi de Kimît[4], soleil » des barbares ! Par ta personne sacrée, nous ne connaissions » point Kimît, [nos] pères n'y étaient pas montés ! donne-» nous les souffles de vie, [car toute la terre][5] est sous tes

1. Mariette, *Les Listes géographiques des Pylônes de Karnak*, p. 60 sqq.
2. E. de Rougé, *Notice de quelques Fragments de l'inscription de Karnak*, p. 19.
3. Mariette, *Déïr el-Bahari*, p. 28, note 1.
4. Le nom national de l'Égypte.
5. Une lacune.

» sandales[1] ! » Les princes de la XIXe dynastie élevèrent sur Poun les mêmes prétentions que ceux de la XVIIIe. La tradition classique assurait que la flotte de Sésostris avait navigué le long de la côte jusqu'à Mosyllon, en plein pays des aromates [2]. Les listes de Ramsès II mettent en effet les habitants de Poun parmi les peuples vaincus. Il est probable que, pendant la durée de son long règne, Ramsès II dut renouveler plusieurs fois l'expédition de la reine Hâîtshô-pou ; mais les monuments ne nous ont conservé aucun détail sur les voyages de sa flotte.

Les monuments de Ramsès III sont plus explicites. L'Égypte, envahie à plusieurs reprises par les barbares du Nord, avait réussi à les repousser, et s'efforçait de reconquérir l'empire étranger qu'elle avait perdu. Après avoir soumis la Syrie, la Libye, l'Éthiopie, Ramsès III ne pouvait négliger Poun, où ses prédécesseurs avaient si longtemps été accoutumés à récolter l'encens et la myrrhe. Ammon lui donna « le nègre de Poun [3] », comme il avait donné à la reine Hâîtshôpou les peuples du Tonoutri, et le roi s'empressa d'aller recevoir le cadeau du dieu. « Je construisis » des galères, dit-il, et des baris pour les précéder [4], équi- » pées de matelots [5] nombreux et de serviteurs de toute » sorte [6], montées de capitaines, de soldats de marine [7],

1. Brugsch, *Recueil de Monuments*, t. II, pl. LVII, 3; Mariette, *Monuments divers*, pl. LXXXVIII.

2. Pline, *Hist. Nat.*, liv. IV, chap. XXXIV.

3. C'est à Médinet-Habou que figure le « nègre de Poun » ; cf. Brugsch, *Geographische Inschriften*, t. II, p. 15. Le mot *nègre*, dans un texte égyptien, ne s'applique pas nécessairement aux seuls peuples de *race* nègre : il peut s'appliquer aux tribus de teint foncé et tirant sur le noir qu'on trouve dans la partie orientale de l'Afrique.

4. Litt. : « et des *baris* devant elles. » La bari (βάρις) était le nom du navire de plaisance égyptien ; ce doit être ici le nom des navires de commerce par opposition aux navires de guerre, *monshou*.

5. *Kat-ou*.

6. *Shos-ou m tonnou*.

7. Litt. : « leurs chefs d'archers de galères en elles. »

» avec des artisans et des chefs de corvée pour pourvoir à » leur équipement [1]. On les chargea des produits de l'Égypte » en quantités illimitées, chaque espèce se comptant par » myriades [2]. Elles cheminèrent sur la grande mer de Qot [3], » et parvinrent aux contrées de Pount, sans qu'aucun mal » leur arrivât, toujours saines et sauves, grâce à la vigi- » lance avec laquelle on les gardait [4]. On chargea galères » et baris des produits des *Terres divines* [5], des merveilles » inconnues de leurs régions, de quantité d'aromates de » Poun, on les chargea par myriades d'objets en quantités » illimitées [6]. Les enfants des chefs des *Terres divines* » vinrent de leur personne, en tête de leurs convois de tri- » buts, vers l'Égypte [7]. Les gens de l'expédition arrivèrent » sains et saufs, de leur personne, à la côte du désert de » Qoubti [8] ; ils débarquèrent en paix avec les objets qu'ils » rapportaient ; ils les chargèrent en caravanes sur des ânes » et sur des hommes ; ils les chargèrent une seconde fois à » bord de chalands, sur le Nil, au port de Qoubti. Ils che- » minèrent de leurs personnes [9], descendant le fleuve, arri-

1. *R sadebeh-ou*, litt. : « pour les fournir. »

2. *Otp m khet-ou kimi-t an r-tot-sen aou m tonnou nib ma t'eb-ou*, litt. : « des choses d'Égypte, sans limites, en toute sorte comme my- » riades. »

3. Ici, la mer Rouge. Ce nom n'est connu par aucun autre texte.

4. *An khâmou set dou out'a kher hiri*, litt. : « Point abattre elles » mal, saines et sauves par garder. » Le mot *khâmou*, déterminé par le *bras*, est nouveau en ce sens d'*abattre*. Il paraît se rattacher à la même racine que *khâmou*, *laisser tomber*, *appuyer* [*son bras*] *sur*.....

5. Le nom est ici est au pluriel (cf. p. 79, note 1), comme le prouvent et la réduplication du signe TO, et les pronoms pluriels *sen* qui suivent.

6. *Otep ma t'ebou an r-tot-sen*.

7. *M. haiti*, de HA, *passer outre*, *défiler*, *monter vers*.....

8. *Set Qoubti*, litt. : « la contrée étrangère de Qoubti. » On donnait ce nom à toute la partie du désert qui se trouve entre la mer Rouge et l'Égypte, celle qui dépend de Khem, dieu de Coptos, et dans laquelle se trouvent les carrières de Hammâmat.

9. *N hir-ou* et plus haut (l. 12) *m hir-ou*, litt. : « de leur face, » *eux-mêmes*, *en personne*.

» vèrent en fête [à Héliopolis], et ce qu'ils rapportaient » défila devant [moi] comme merveille. Les enfants des » chefs des [*Terres divines*] se mirent le nez contre terre, » se traînèrent devant moi : je les donnai au cycle de tous » les dieux de ce pays [d'Héliopolis[1]], pour qu'ils fissent of- » frande devant lui (?) chaque matin[2]. » Les tableaux de Déïr el-Bahari peuvent servir d'illustration au récit qu'on vient de lire. Il ne faudrait pas prendre au pied de la lettre ce que le texte dit des quantités d'objets rapportés en Égypte au temps de Ramsès III : on doit seulement observer que le souverain de la XXe dynastie se vante d'avoir envoyé quantité de vaisseaux où la reine de la XVIIIe dynastie n'avait envoyé qu'une faible escadre. Cette différence dans le nombre s'explique par la différence des temps. Sous Hâïtshôpou, le chemin du pays de Poun était encore inexploré : il fallait le reconnaître, et cinq galères bien équipées suffisaient à un premier voyage de découverte. Sous Ramsès III, les relations commerciales entre l'Égypte et les côtes lointaines de la mer Érythrée, bien que souvent interrompues par des guerres ou des révolutions, étaient assez solidement établies pour qu'on pût, sans trop risquer, envoyer une flotte nombreuse dans les eaux des Somâlis.

On peut juger de l'importance que le Pharaon victorieux attachait à cette entreprise par l'insistance qu'il met à s'en vanter. « Je t'ai fait, » dit-il au dieu Toum d'Héliopolis,

1. Cette indication n'est pas dans le texte; je l'ai introduite pour l'intelligence du passage. C'est en effet aux dieux d'Héliopolis que Ramsès III fait les donations dont il est question au *Papyrus Harris*.

2. *Papyrus Harris*, pl. LXXVII, l. 8, pl. LXXVIII. Cf. Chabas, *Recherches pour servir à l'histoire de la XIXe dynastie*, p. 59-63; Birch et Eisenlohr, *Annals of Ramesses III*, dans les *Records of the Past*, t. VIII, p. 49-50. Pour rendre ce texte en français intelligible, j'ai dû en altérer la forme grammaticale. La plupart des verbes y sont indéfinis : au lieu de *on* les *chargea*... *Elles cheminèrent*... et *parvinrent*, par exemple, il y a « *charger* des produits de l'Égypte..., *cheminer* » sur la Grande-Mer..., *parvenir*, etc. »

« des transports et des galères équipées d'hommes pour con-
» voyer les produits du Tonoutri à ton trésor et dans ton
» grenier[1]. » Et ailleurs, s'adressant à Phtah, « je t'ai fait
» des transports et des galères sur la Grande-Verte[2], four-
» nies de matelots et de marchandises nombreuses, pour
» convoyer les denrées du Tonoutri, les produits manufac-
» turés de la Phénicie, à tes grands trésors de ta ville de
» Memphis[3]... — Je t'ai apporté des tributs nombreux
» d'aromates, pour qu'on fasse le tour de ton temple en le
» parfumant des odeurs de Poun[4], pour le plaisir de tes
» narines vénérables[5], chaque matin. — J'ai planté des
» sycomores d'encens et d'aromates, dans la cour très véné-
» rable que tu as dans la ville du *Mur de Sebek*[6], les ayant
» apportés moi-même des *Terres divines*, pour te faire
» offrande (?) chaque matin[7]. » De même en l'honneur
d'Ammon : « Je fais passer devant toi Poun en ses aro-
» mates, pour qu'on fasse le tour de ton temple en le parfu-
» mant chaque matin[8]. Je te plante des sycomores d'en-
» cens dans ta cour, et on n'en avait pas vu encore depuis
» le temps de Râ[9]. » Les « produits du Tonoutri » sont mentionnés sur la même ligne que ceux de l'Égypte et de la Syrie[10] : c'était, comme au temps de la reine Hâîtshôpou, l'encens, les aromates, les arbres à parfum, mais les textes ne nous donnent pas les quantités de chaque objet que le roi

1. *Papyrus Harris*, pl. XXIX, l. 1.
2. Le nom de la Méditerranée et de la mer Rouge.
3. *Papyrus Harris*, pl. XLVIII, l. 6.
4. Litt. : « pour *entourer* (RER, *aller en procession autour*) ton peuple » en parfum de Poun. »
5. Litt. : « pour tes narines vénérables. »
6. Un des noms de Memphis (?).
7. *Papyrus Harris*, pl. XLXIX, l. 6-7.
8. Même image que dans le passage cité plus haut.
9. *Papyrus Harris*, pl. VII, l. 7.
10. *Papyrus Harris*, pl. XLVI, l. 3, pl. XXXII *a*, l. 2, pl. LXX *a*, l. 2.

avait importées en Égypte[1]. Deux fois seulement, pour la « manne de Poun », nous trouvons un poids joint au nom de la substance : Ammon recevait de son fils Ramsès 300 *outen* de manne (32 k. 300 environ), et Toum d'Héliopolis 300 *outen* également[2].

Sous Ramsès IV, fils et successeur de Ramsès III, les relations commerciales ne cessèrent pas entre l'Égypte et les pays à parfums. Le passage, cité plus haut, du Papyrus Harris[3] montre que les aromates, l'ivoire, l'or, une fois débarqués à la côte égyptienne, devaient traverser le désert avant d'arriver à Coptos. Le transport se faisait à dos d'ânes et à dos d'esclaves : il était long et dangereux. Un monument du temps de Ramsès II nous a conservé les plaintes que l'aridité de la contrée arrachait aux caravanes qui amenaient l'or, des mines du Gebel-Ollaki, à la vallée du Nil. « Il y a de l'or au pays d'Akita, mais le chemin qui y mène » manque d'eau extrêmement. Si quelques-uns des ouvriers » qui lavent l'or y vont, la moitié d'entre eux, ceux qui se » dirigent vers lui, meurent de soif en route avec les ânes » qu'ils conduisent, car ils ne trouvent pas de quoi boire en » allant et en revenant, ne pouvant pas renouveller l'eau de » leurs outres[4]. Aussi ne rapporte-t-on plus d'or de ce pays » à cause du manque d'eau[5]. » Les caravanes qui allaient chercher les produits du Tonoutri à Qoçéyr et les amenaient à Coptos auraient pu faire les mêmes plaintes. Dès la XIe dynastie, Pharaon Sônkhkarî avait essayé de leur abréger la route : Pharaon Ramsès IV renouvela, après plusieurs autres peut-être, la tentative de son antique pré-

1. Cf. Champollion, *Notices*, t. I, p. 365, à Médinet-Habou, la mention et la représentation des « gommes de Poun » et des « gommes du » Tonoutri ».

2. *Papyrus Harris*, pl. XXXIII *b*, l. 12, pl. LXX *b*, l. 14.

3. Voir p. 29.

4. Litt. : « Ils ne trouvaient point de quoi boire en montant et en des» cendant *en eau d'outre.* »

5. *Stèle des mineurs d'or*, l. 9-11.

décesseur. « Toujours veillant pour chercher ce qui est à » l'honneur de son père qui a créé son corps[1], il a fait » ouvrir une route vers le Tonoutri, que ne connaissait » point quiconque avait existé auparavant, une route de » passage pour tout le monde que tout le monde n'avait ja- » mais prise jusqu'alors[2]. » En monument de cette bonne action, il fit graver une stèle en son nom, dans la vallée de Hammamat, et il envoya une expédition qui séjournait aux carrières de granit, le 27 du second mois de *Shomou* de l'an III. C'est le dernier témoignage direct que nous ayons des rapports de l'Égypte indépendante avec Poun. Les parfums de Poun, les bois du Tonoutri, sont encore mentionnés fréquemment dans les textes historiques et littéraires des siècles qui suivirent : aucun roi postérieur à Ramsès IV n'a laissé d'inscription où il se vante d'avoir envoyé des vaisseaux sur les côtes lointaines de la mer Érythrée.

Il est possible que les pharaons dégénérés de la XXe et de la XXIe dynastie aient cessé d'entretenir des escadres et de faire la course au profit de l'État : le besoin de parfums était trop grand en Égypte pour que les simples particuliers aient renoncé sur-le-champ aux bénéfices que devait leur procurer le commerce de la mer Rouge. Les Phéniciens et les Chananéens établis dans la ville du Delta apprirent sans doute des matelots égyptiens la situation exacte du pays des aromates, et transmirent leurs informations aux armateurs de Tyr et de Sidon. Environ deux siècles ou deux siècles et demi après la mort de Ramsès IV, les capitaines de Hiram allèrent en Ophir pour le compte de Salomon et en rapportèrent de l'or, de l'argent, de l'ivoire, des singes, des paons, des bois précieux[3]. La tentative avortée de Josaphat et d'Akhazia, pour construire une

1. Le dieu Khem de Coptos.
2. Lepsius, *Denkmäler*, III, pl. 219, l. 8-9.
3. *I Rois*, IX, 26-28, X, 11-12, 22; *II Chroniques*, VIII, 18; IX, 10-11.

flotte à Éziongaber[1], le voyage que Néko II fit exécuter autour de l'Afrique[2], le canal qu'il essaya de rétablir entre le Nil et la mer Rouge[3], semblent prouver qu'entre le Xe et le VIe siècle avant notre ère, les chemins de Poun et du Tonoutri n'étaient pas oubliés. La tradition s'en maintint jusqu'à la conquête macédonienne, et les premières galères alexandrines qui reconnurent le littoral de la mer Rouge n'eurent qu'à suivre les indications des pilotes indigènes pour arriver sans encombre au détroit de Bab el-Mandeb. Les monuments égyptiens du temps attribuent aux Ptolémées la domination de Poun et du Tonoutri. Les fragments d'Agatharchide et d'Artémidore montrent que les Grecs avaient exploré de bonne heure le pays des aromates jusqu'au cap Guardafui. De là ils allèrent dans l'Inde et à l'île de Zanzibar.

Je laisse à d'autres le soin de retracer, au moyen des documents grecs, ce que nous savons des découvertes faites sur les côtes de la mer Érythrée par les navigateurs de l'époque classique : j'ai voulu montrer au moyen des documents hiéroglyphiques que là, comme en bien d'autres endroits, les Grecs et les Romains avaient eu pour précurseurs les Égyptiens de l'époque pharaonique. Les quelques monuments que j'ai pu recueillir jusqu'à présent ne nous font connaître que par fragments l'histoire des navigations et du commerce de l'Égypte. Le plus ancien d'entre eux nous reporte à la XIe dynastie, au XXXe siècle avant notre ère ou environ : peut-être nous sera-t-il donné un jour de remonter plus haut encore dans la suite des temps.

On me permettra d'indiquer ici en quelques mots une hypothèse que m'a suggérée l'étude du monument de Déïr el-Baharî, et que j'ai préféré ne pas intercaler dans le corps du mémoire. Le périple

1. *I Rois*, XXII, 49; *II Chroniques*, XXI, 35-37.
2. Hérodote, IV, 42; cf. Peschel, *Geschichte der Erdkunde*, p. 18 sqq.
3. Hérodote, II, 158.

d'Hannon, ὃν καὶ ἀνέθηκεν ἐν τῷ τοῦ Κρόνου τεμένει δηλοῦντα τάδε, était probablement un texte de genre analogue au texte de la reine Hâltshôpou. On sait que les Phéniciens, et par suite les Carthaginois, ont subi pendant des siècles l'influence égyptienne : ce qu'on connaît de leurs temples et de leurs monuments montre qu'ils ont poussé l'imitation de l'Égypte jusqu'à l'extrême. Il est fort possible que les magistrats de Carthage aient jugé à propos de faire, pour l'exploration de la côte occidentale d'Afrique, ce que la reine Hâltshôpou jugea convenable de faire pour l'exploration de la côte orientale. Des tableaux accompagnés de légendes pouvaient figurer les différentes scènes du voyage carthaginois comme les différentes scènes du voyage égyptien, ou, peut-être, le récit était-il précédé d'une seule représentation, comme c'est le cas pour les stèles égyptiennes dédiées dans les temples, à la suite des grands événements d'un règne.

Note additionnelle sur les Ilim[1]

Le nom du peuple dont les chefs sont représentés à Déïr el-Bahari[2], en compagnie des chefs de Pount, est écrit . La transcription n'en soulèverait aucune discussion, si, depuis quelques années, l'habitude ne s'était introduite de rendre le signe dans un certain nombre de noms étrangers par *ma, mar, mal,* et non plus par *ari, iri, ili,* comme on avait fait jusqu'alors. Chabas le premier, si je ne me trompe, a désiré retrouver le mot *chameau* dans le groupe 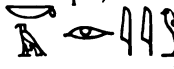 , et ne pas retrouver le nom d'Ilion dans le groupe : il a donné à la valeur *mar* dans le premier cas, *ma* dans le second, et il a obtenu de la sorte un chameau et des Méoniens dans les textes d'Égypte. Chabas partait de ce principe que « les » Égyptiens, qui ont de si bonne heure commercé et guer-

1. Extrait du *Recueil des Travaux*, t. XVIII, p. 84-86.

2. Mariette, *Déïr el-Bahari*, pl. 6, registre mutilé en haut de la planche.

» royé en Syrie et en Arabie, ont dû connaître le chameau » même dès les temps de l'Ancien-Empire[1] ». Il avait cru rencontrer, au *Papyrus Anastasi n° 1*, « une forme sylla- » bique à voyelles pléonastiques du mot que le copte a » conservé sous la forme ϣⲁⲙⲁⲩⲗ, *Kamaul* ». C'est donc un simple raisonnement *a priori* qui lui a fait admettre que 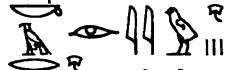 était une variante de 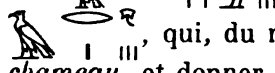 , qui, du reste, n'est pas un seul mot signifiant *chameau*, et donner à l'œil la valeur *ma*, *mar*. Pour 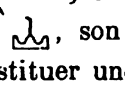 , son motif principal semble avoir été le désir de substituer une lecture nouvelle à celle d'*Arouna*, *Iliouna*, que M. de Rougé avait découverte. Le motif accessoire, qui a été énoncé depuis lors, que ne reçoit jamais dans ce nom le complément , qu'il devrait prendre s'il était lu *iri*, que, par conséquent, il faut chercher une autre lecture, et, par suite, lire *Maa*, *Maouna*, ne me semble pas être valable. Le verbe *faire* se rencontre des milliers de fois dans les textes, sous la forme , , , sans complémentaire, et on ne lui conteste pas pour cela la prononciation *iri*, *er*, *ar;* la valeur du signe en ce sens était assez connue pour qu'on n'eût pas besoin d'y joindre le complément *r*. D'ailleurs, la même objection s'appliquerait à la lecture *Kamaliou* du groupe , pour laquelle aucun des exemples cités ne donne le complément derrière . L'opinion de Chabas a été adoptée sans discussion par beaucoup d'égyptologues. Comme on voit, elle me paraît ne s'appuyer sur aucun fait. Elle va même contre une des habitudes les plus générales du système graphique égyptien : un signe polyphone n'est guère employé couramment sans complément phonétique que dans celle de ses valeurs qui est la plus fréquente, au moins sur

1. *Études sur l'Antiquité historique*, 2e éd., p. 411.

les monuments antérieurs à l'époque ptolémaïque. Dans les textes courants, le syllabique est toujours le verbe *iri, faire*, et non le verbe *maa, voir :* lorsqu'il a ce dernier sens, c'est comme idéogramme, et il n'est jamais employé isolé à ma connaissance, mais le mot est écrit en toutes lettres , autour de l'œil. Le groupe dans le sens des *deux yeux*, celui de avec la valeur d'*œil*, sont des idéogrammes : la lecture *miriti, miri-t*, qui y est attachée est spéciale au mot *œil* et n'a plus sa raison d'être, quand ne signifie plus *œil*, mais est un syllabique inséré dans le corps d'un mot. De même, pour le groupe 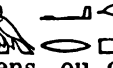 , où l'œil a le rôle ou d'un déterminatif de sens, ou d'un idéogramme. La règle d'orthographe, à laquelle je fais allusion, n'est pas absolue, mais elle est assez généralement observée par les scribes, pour qu'on fasse bien de ne s'en départir que pour des raisons probantes : jusqu'à présent, ces raisons manquent dans le cas spécial qui nous occupe, car s'il n'est pas prouvé que 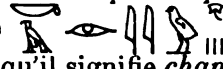 signifie *mulet*, il est encore moins prouvé qu'il signifie *chameau*, et la substitution des Méoniens à Ilion, parmi les peuples qui assistèrent à la bataille de Qodshou, ne répond pas à l'objection qu'on a soulevée contre l'intervention des nations riveraines de la mer Égée dans les affaires de la Syrie et de l'Égypte. Si même on examine la manière dont les Égyptiens ont rendu les noms étrangers, on ne pourra s'empêcher de remarquer combien il est peu vraisemblable qu'ils aient cherché à compliquer la difficulté qu'ils éprouvaient déjà à transcrire intelligiblement pour tous un mot exotique, de celle qui serait résultée de l'introduction de signes pris avec des valeurs différentes de celles qu'on leur attribuait dans l'usage journalier de la correspondance et de la composition littéraire. Toutes les lettres égyptiennes qui ont été employées à traduire des noms comme *Khiti, Magidi, Jopou, Tyr, Sidon, Damas*, etc., sont prises dans leur

valeur usuelle : je ne vois pas pourquoi on aurait été chercher des valeurs peu ordinaires pour celles qui ont servi à traduire des noms comme , en d'autres termes, je ne vois pas pourquoi aurait été choisi pour exprimer le son *mar, mal, ma,* quand son usage le plus fréquent indiquait forcément pour lui la prononciation *iri, ili, ere, ele, el,* comme dans ειρε, ιρι, *faire,* dans ερωτε, *lait,* dans ελοολε, *raisin,* et dans *Osiris.* Je lirai donc jusqu'à nouvel ordre *kaïri, kaïli,* mulet, *Iliouna, Iriouna,* Ilion, et dans le nom du peuple éthiopien *Irim* ou *Ilim,* non point *Mar-m-à* ou *Mal-m-à,* comme fait Brugsch[1]. Le serait ici, non pas un *à,* comme le pense Brugsch, mais le syllabique *mi,* indiquant une vocalisation finale en *i : Ilimi* ou *Ilimmi.*

Le nom ainsi obtenu est assez curieux. On dirait la transcription exacte d'un mot usité dans une des langues de la région éthiopienne, le Galla. Là, en effet, le mot *ilm, eulm,* signifie *le fils, les fils :* les Gallas s'appellent *Ilmorma* ou *Eulmorma,* les fils d'Orma. Le nom *Ilim, les fils,* pourrait être l'abréviation d'un nom analogue. Je ne veux pas en conclure que les Ilim sont les ancêtres des Gallas; l'indice serait par trop insuffisant. Mais les Gallas appartiennent à une race de peuples qui a été assez remuante et assez répandue au moyen âge, celle que les géographes arabes nomment les nations des Zendjes, et je ne vois rien qui nous empêche de penser que des langues du même type et de la même origine que le Galla actuel aient été parlées, dès le temps des anciens Égyptiens, vers le détroit de Bab el-Mandeb. Le nom du chef de Pount paraît se rattacher

1. *Die Altägyptische Völkertafel,* dans les *Mémoires du Ve Congrès international des Orientalistes,* IIe partie, 1re moitié, section africaine, p. 47.

à l'arabe فرح, *lætus, hilaris fuit*[1], et il indiquerait une origine arabe pour une partie de la population; celui de la nation des Ilim se rattacherait à une souche purement africaine. Tout ce qui a rapport à l'Éthiopie et aux côtes de la mer Rouge est tellement incertain jusqu'à présent que même une conjecture aussi incertaine n'est pas à dédaigner. L'identification proposée par Mariette avec l'Amara[2] exige une inversion de lettres qui suffit à la faire écarter. Celle que Brugsch a cru pouvoir établir avec les Blemmyes repose sur cette lecture *Mal-m-à* que j'ai rejetée. Les renseignements que les textes égyptiens fournissent ne nous permettent guère d'être très affirmatifs sur la position qu'il convient d'assigner au peuple. Les représentations de Déïr el-Bahari ayant été sculptées pour commémorer une expédition navale, et les chefs d'*Ilimi* ou *Ilimmi* étant placés à côté de ceux de Pount, il est probable que le pays était situé soit sur la côte même, soit non loin de la côte de la mer Rouge. Sur les listes de Thoutmos III, *Ilimi* figure au n° 11 entre 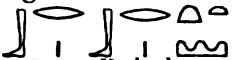 *Berberoti* et *Tekarôou, Dekarôou, Dekalôou*, d'une part, 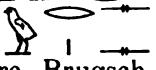 *Gouroses* et *Arok, Alok*, de l'autre. Brugsch identifie les deux premiers noms à Berber et à Dongolah[3]. Dongolah est entre Napata et l'Égypte. Berber est, comme Dongolah, dans un territoire qui avait été colonisé par les Égyptiens, faisait partie de la vice-royauté de Nubie et d'Éthiopie, et était divisé en nomes analogues aux nomes de l'Égypte. On ne comprendrait pas pourquoi Thoutmos III porterait sur les listes des peuples étrangers des noms de localités qui étaient comprises dans les limites régulières de son royaume. Cette seule consi-

1. [Voir plus haut, p. 96, note 2, du présent volume].
2. *Les Listes géographiques des pylônes de Karnak*, p. 53-54 [cf. ce qui est dit plus haut à ce sujet, p. 98, note 2 du présent volume].
3. *Die Altägyptische Völkertafel*, p. 46-47.

dération me porterait donc à rejeter l'identification de Brugsch, quand même la juxtaposition d'Ilim avec Berberoti et Tekarôou ne nous forcerait pas à rejeter ces places dans le voisinage de la mer. Les listes de Ramsès II, copiées par Taharqou, paraissent n'être que des extraits des listes de Thoutmos III[1]; elles mettent également 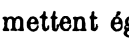 à côté de 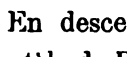 . En descendant à l'époque ptolémaique, on trouve, sur la stèle de Ptolémée Soter conservée à Boulaq, la mention d'une expédition de ce prince contre des 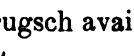 , que Brugsch avait d'abord placés en Marmarique (= *Mar*, et = *mar*), mais qu'il a transportés depuis au bord de la mer Rouge et assimilés aux *Ilim* de la reine Hatshopsitou[2]. Cette assimilation ne s'accorde guère avec la lecture *Mal-m-à* qu'il a mise en avant pour , et où = *Mal*, = *m*, = *à* : manquant dans 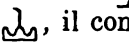 , il conviendrait de lire 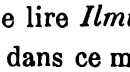 = *Mal*, = *à*, = *ti*, soit *Mal-à-ti-ou*. Je ne serais pas éloigné, pour ma part, de lire *Ilmitiou* (= *ili*, = *mi*, = *ti*) et de voir dans ce mot un ethnique égyptien en *ti*, *Ilmi-ti*, dérivé de *Ilimi*, comme *Pounti* est tiré de *Pounit*. Cependant la liste de Taharqou mentionne, immédiatement après *Ilim* et *Gouroses*, une tribu 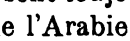 dont le nom pourrait bien n'être qu'une variante de 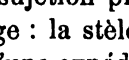 , auquel cas la lecture serait *Iliti* ou *Ilitim*. Les Ptolémées se sont toujours efforcés d'avoir entre les mains le commerce de l'Arabie et de l'Éthiopie, et, par suite, de tenir dans une sujétion plus ou moins effective les riverains de la mer Rouge : la stèle égyptienne nous aurait alors gardé le souvenir d'une expédition du premier d'entre

1. Mariette, *Karnak*, pl. 45, *a* 2.
2. *Die Altägyptische Völkertafel*, p. 46.

eux contre les tribus que les Grecs qualifiaient d'Ichthyophages et de Troglodytes, et que les Égyptiens auraient nommés *Ilitim*, *Ilimtiou*. C'est là une hypothèse sur laquelle il ne convient pas encore de trop insister, car le qualificatif de que le roi Ptolémée donne au pays des semble marquer un pays analogue aux nomes de l'Égypte et non une côte stérile et à moitié déserte. Peut-être, après tout, est-ce d'un peuple de même nom, mais situé dans d'autres régions, qu'il s'agit dans ce passage de la stèle égyptienne. Les homonymies ne sont pas rares dans le désert africain, et les mouvements des tribus nomades les expliquent naturellement. Il y avait peut-être des *Ilitiou* au temps de Ptolémée Ier, sur quelque point de la Cyrénaique ou du désert syrien, comme il y en avait aux bords de la mer Rouge, au temps de Thoutmos III et de Taharqou. L'expédition dirigée contre eux exigea une flotte, de la cavalerie, de l'infanterie, comme celle que le satrape d'Égypte avait menée auparavant contre la Syrie.

LES

PEINTURES DES TOMBEAUX ÉGYPTIENS

ET LA MOSAIQUE DE PALESTRINE[1]

Les chambres accessibles des tombeaux égyptiens sont décorées, à l'ordinaire, de peintures représentant les scènes de la vie civile et domestique. « Le prince Khnoumhotpou, fils de Nouhri, dit une inscription de Beni-Hassan, a fait ceci en monument de soi-même, dès l'instant qu'il commença de travailler à son tombeau, rendant son nom florissant à toujours, et se figurant lui-même pour jamais en sa syringe funéraire, rendant le nom de ses familiers florissant, et figurant, chacun selon son emploi, les ouvriers et les gens de sa maison; il a réparti entre les serfs tous les métiers et a montré tous les subordonnés (?) tels qu'ils sont[2]. » On les voit

1. Ce mémoire a été publié, en 1878, dans les *Mélanges Renier*, p. 45-50, publiés par l'École des Hautes-Études avec quelques notes philologiques, puis, en 1879, dans la *Gazette archéologique*, p. 1-8, avec les vignettes nécessaires. J'ai joint les notes de l'une des deux rédactions aux vignettes de l'autre.

2. Ce début de la longue inscription de Beni-Hassan, décomposé en ses membres constituants, doit être disposé comme il suit :

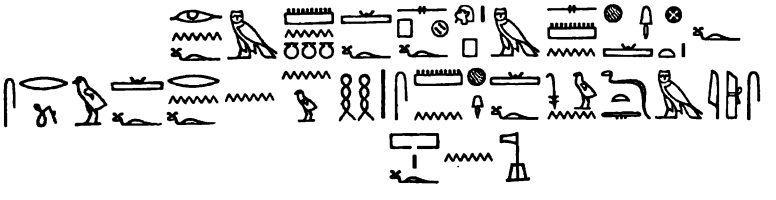

tous, en effet, Khnoumhotpou et ses enfants, les pêcheurs, les artisans, les bergers, les prêtres. Les paysans labourent,

C'est d'abord une proposition au passé, , *Il a fait ces choses, en commémoration de lui-même, quand il commença de construire son tombeau,* litt. : *la fois première de construire son tombeau,* où est posé d'une manière générale le thème qu'il s'agit de développer. Viennent ensuite quatre membres de phrase à ce temps présent, qui, de même que le temps en ϵ du copte, équivalait, selon les circonstances, à un présent réel ou à un participe présent. Ils sont parallèles deux à deux et commencent le premier et le troisième par , le second et le quatrième par . Les régimes de ces verbes parallèles sont également parallèles quant au sens exprimé. Le premier membre en 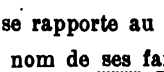 se rapporte au nom du propriétaire du tombeau ; le second, au nom de ses familiers 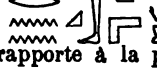 . Le premier membre de phrase en se rapporte à la personne même du propriétaire, , qui s'est représenté lui-même; le second (le pronom n'est pas exprimé derrière le verbe, peut-être par inadvertance du scribe) se rapporte à la personne de ses artisans, qu'il a représentés, chacun selon son métier. Le développement est clos par deux membres de phrase au passé et 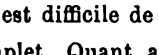 . Je crois qu'il est difficile de trouver un exemple plus évident de parallélisme complet. Quant au sens matériel *représenter, figurer,* que je donne ici à 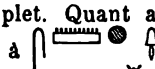 , il n'y a qu'à examiner les planches de Champollion et de Lepsius pour voir combien il est justifié; Khnoumhotpou s'est *représenté* lui-même dans son tombeau ainsi que tous les gens de sa maison.

sèment, récoltent; le potier tourne ses vases et les cuit au four; les tisserands sont accroupis devant la trame; les dan-

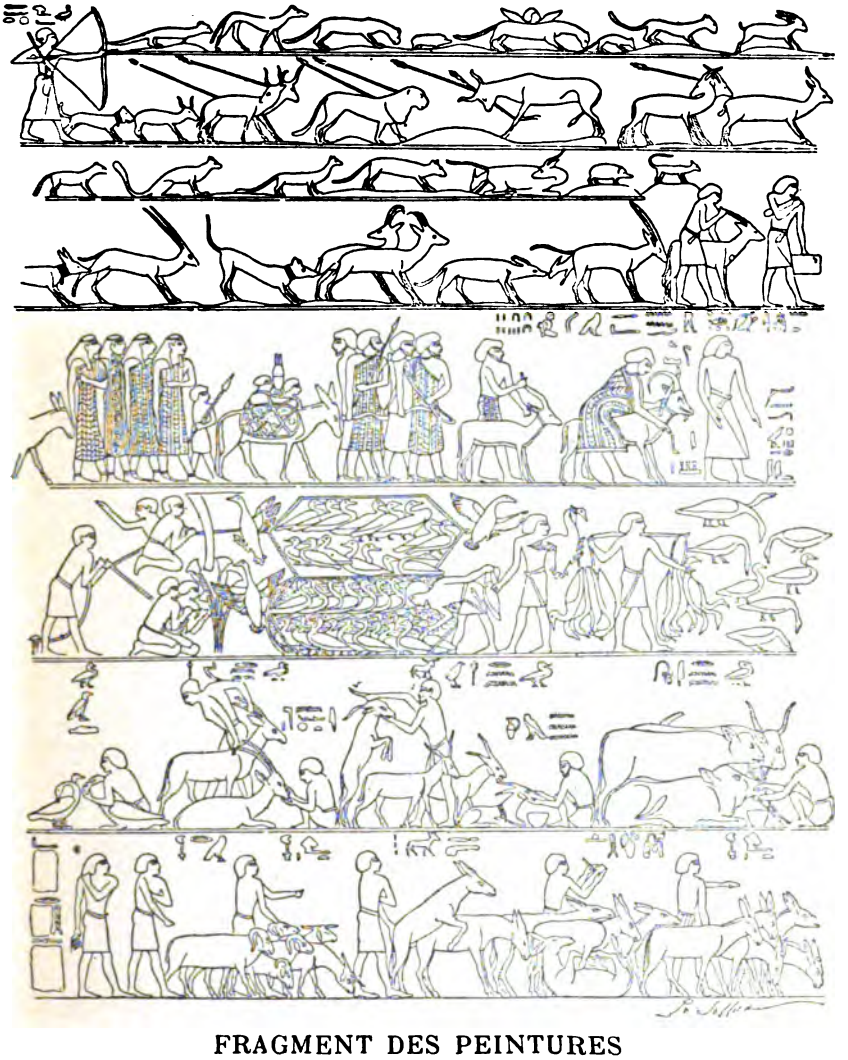

FRAGMENT DES PEINTURES

DU TOMBEAU DE KHNOUMHOTPOU A BENI-HASSAN

seurs exécutent leurs pas les plus brillants : c'est la vie égyptienne saisie sur le vif et fixée, depuis cinquante siècles, sur une muraille d'hypogée. Chaque paroi forme comme un tableau dont les parties, distribuées en registres, montent et s'étagent du sol jusqu'au plafond. Quelquefois, les scènes n'ont aucun lien entre elles et représentent des actions indépendantes, accomplies à différents moments de l'année, en des endroits différents. Quelquefois, l'ordre dans lequel elles sont rangées est tel qu'on y doit reconnaître, malgré les défauts de la perspective, une composition d'intention et d'effet voulu. Le peintre s'est placé sur le Nil, par exemple, et il a reproduit tout ce qui se passait entre lui et l'extrême horizon. Au bas de la paroi, le Nil coule à pleins bords : des bateaux passent, des matelots, montés sur des canots de papyrus, échangent des coups de gaffe ou chassent l'hippopotame et le crocodile, tandis que des bouviers baignent leur troupeau. Au-dessus, la berge et les terrains qui avoisinent le fleuve : des esclaves coupent des joncs, d'autres construisent des barques, d'autres, cachés dans les herbes, tendent le filet et prennent des oiseaux. Au-dessus encore, les champs et le labour, des paysans qui vont à leurs travaux, des bœufs qu'on mène paître. Enfin, dans le haut, les collines nues et les plaines ondulées du désert, où des lévriers forcent la gazelle, où des chasseurs court-vêtus abattent le gibier à coups de flèche. Chaque registre répond à l'un des plans du paysage; seulement, le peintre, au lieu de mettre les plans en perspective, les a séparés les uns des autres et superposés.

Barthélemy admit le premier que la grande mosaïque de Palestrine avait été fabriquée après le voyage d'Hadrien en Égypte[1]. Je n'ai pas à m'occuper de la question de date : c'est

1. *Explication de la Mosaïque de Palestrine,* par l'abbé Barthélemy, dans le t. XXX de l'ancienne série des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions,* 1764. Le tirage à part porte le même titre : *Explication de la Mosaïque de Palestrine,* par M. l'abbé Barthélemy, à Paris, chez

affaire aux archéologues qui font profession d'étudier l'antiquité romaine. Mais Barthélemy et tous ceux qui sont venus après lui ont considéré que la mosaïque de Palestrine était une sorte de paysage historique, peut-être la reproduction en pierre de quelqu'un de ces tapis d'Alexandrie si prisés des anciens[1], dans lequel un artiste d'époque impériale avait essayé de présenter à sa guise l'aspect de l'Égypte et les singularités du désert africain[2]. Le Nil baigne le bas du tableau. Il a recouvert la vallée entière et il s'étend jusqu'au pied des montagnes. Des villas sortent de l'eau, des obélisques, des fermes, des tours de style gréco-italien, plus semblables aux fabriques des paysages pompéiens qu'aux monuments des Pharaons; seul, le grand temple situé au second plan, sur

H.-L. Guérin, et L.-F. Delatour, rue Saint-Jacques à Paris, à Saint-Thomas d'Aquin, M DCC LX. Il existe en in-4° et en in-folio. Sous la dernière forme, il se joint d'ordinaire au *Recueil de Peintures antiques d'après les dessins coloriés faits par Pietre Santi Bartoli,* publié en 1757 par Caylus et Mariette.

1. C'est l'opinion de Visconti, *Opere varie,* t. I, p. 168, que semble avoir adoptée M. Lumbroso, *Bollettino dell' Instituto di Corrispondenza Archeologica,* 1875, p. 134-135.

2. Nous reproduisons, en la réduisant, la gravure donnée par Barthélemy, laquelle est suffisamment exacte dans certains détails, bien que laissant un peu à désirer sous le rapport du style. Elle a été faite d'après une gouache de Santi Bartoli, appartenant en 1760 à Caylus, et qui était dernièrement en vente chez un marchand d'estampes de Paris. Antérieurement, la mosaïque de Palestrine avait été déjà plusieurs fois gravée, mais moins exactement : Kircher, *Lat. vet. Rom.* (1671), planche qui fait face à la p. 100, Ciampini, *Vet. monim.,* t. I, p. 81, et dans les planches détachées que Ger. Frezza exécuta, en 1721, pour le cardinal Francesco Barberini, d'après les dessins de Gius. Sincero. — Publications plus récentes sur le même monument : L. Cecconi, *Del pavimento in musaico rinvenuto nel tempio della Fortuna Prenestina,* Rome, 1827, C. Fea, *L'Egitto conquistato dall' Imperatore Cesare Ottaviano Augusto sopra Cleopatra e Marco Antonio rappresentata nel musaico di Palestrina,* Rome, 1828, D. Santi Pieralisi, *Osservazioni sul musaïco di Palestrina,* Rome, 1858, in-folio, avec un nouveau tirage des cuivres de Frezza.

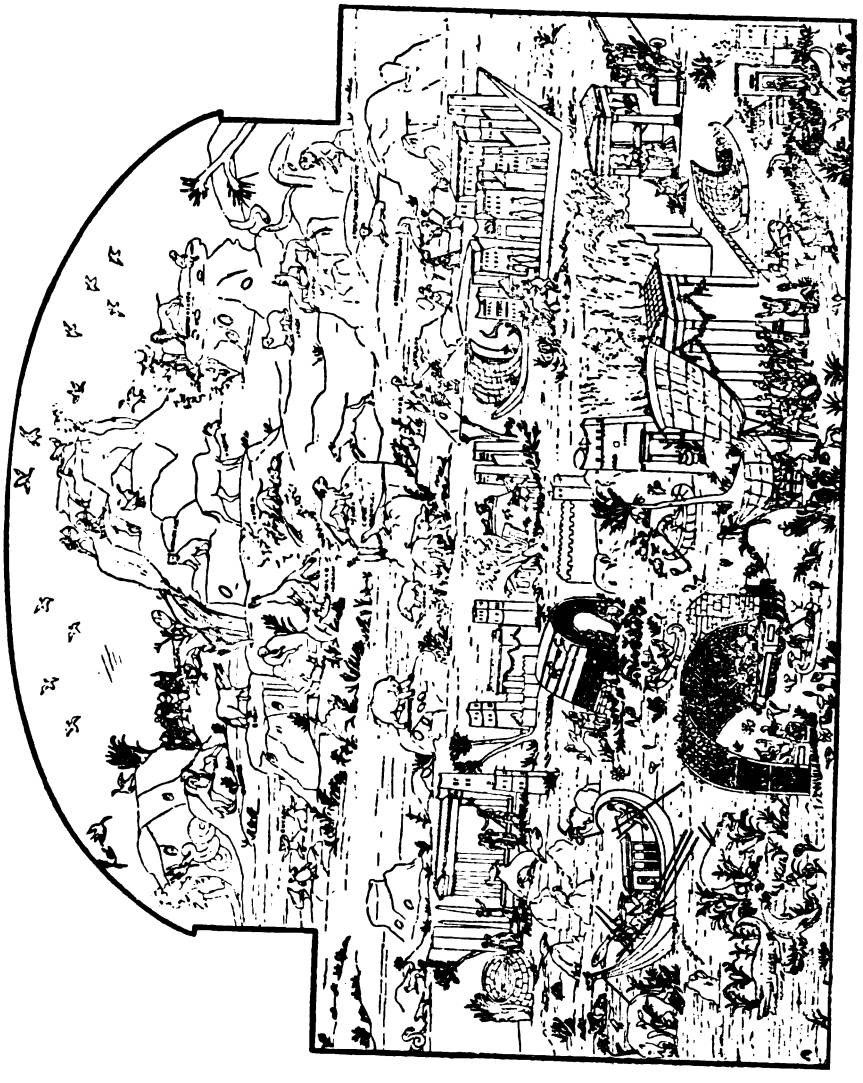

MOSAIQUE DE PALESTRINE

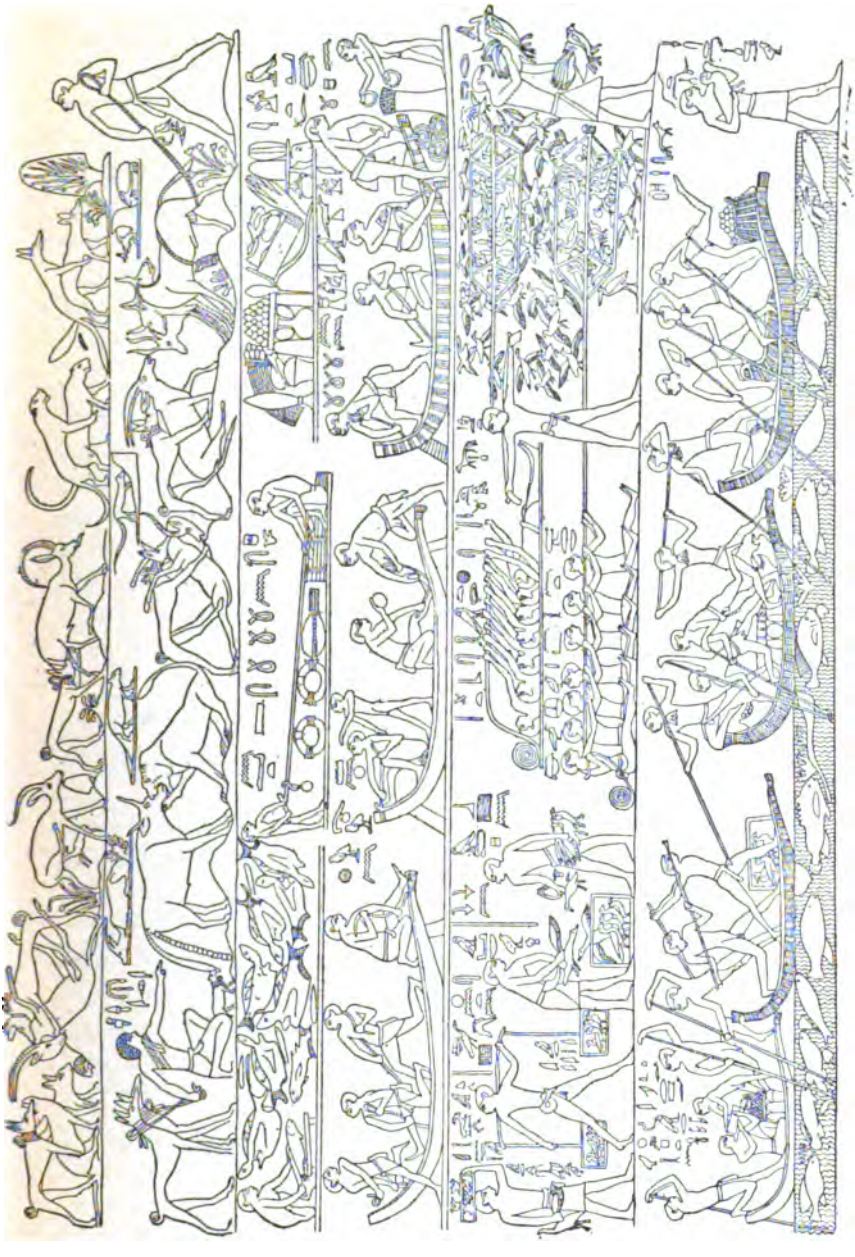

PAROI DU TOMBEAU DE PHTAHHOTPOU A SAQQARAH

la droite, et vers lequel deux voyageurs se dirigent, est précédé d'un pylône auquel sont adossés quatre colosses osiriens, et il rappelle l'ordonnance générale de l'architecture égyptienne. A gauche, des chasseurs, portés sur une grosse barque, poursuivent l'hippopotame et le crocodile à coups de harpon. A droite, une compagnie de légionnaires, massée devant un temple et précédée d'un prêtre, paraît saluer au passage une galère qui file à toutes rames le long du rivage. Au centre, des hommes et des femmes à moitié nues chantent et boivent, à l'abri d'un berceau sous lequel coule un bras du Nil. Des canots en papyrus montés d'un seul homme, des bateaux de formes diverses, circulent entre les scènes et comblent les vides de la composition. Le désert commence derrière la ligne des édifices; ici l'eau forme de larges flaques que surplombent des collines abruptes. Des animaux réels ou fantastiques, poursuivis par des bandes d'archers à tête rase, occupent la partie supérieure du tableau; les noms sont écrits en gros caractères au-dessus de chaque espèce, et permettent de reconnaître quelques-uns des monstres décrits par les naturalistes anciens, le crocottas, les thoantes, l'onocentaure, le crocodile-panthère. L'Afrique était dès lors une terre de prodiges, que l'imagination des voyageurs peuplait d'êtres fabuleux.

Si, après avoir considéré la mosaïque de Palestrine, on feuillette quelqu'un des volumes de Champollion ou de Lepsius, on sera frappé de la ressemblance qu'elle offre avec certains tableaux gravés et peints sur les tombeaux égyptiens. C'est la même disposition : dans le bas, des scènes d'inondation et de vie civile; dans le haut, des scènes de chasse au désert. Parfois, entre le Nil et la montagne, l'artiste a représenté des pâtres, des laboureurs, des gens de métier[1]; parfois,

1. Cf. par exemple, dans Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie,* t. II, p. 338-345, et p. 359-366, les peintures de deux des principaux tombeaux de Beni-Hassan.

il a fait succéder brusquement la région des sables à la région des eaux et supprimé l'intermédiaire[1]. Les détails sont presque identiques des deux parts; il n'est pas jusqu'aux monstres de l'artiste européen qui ne trouvent leur analogie dans l'œuvre des peintres égyptiens. Parmi les animaux réels que chassent les princes de Beni-Hassan, on rencontre plus d'une bête imaginaire : des quadrupèdes à la tête et au cou de serpent, tigrés de fauve, une espèce de griffon ailé blanc, un loup à museau courbé, à oreilles carrées, à queue droite[2]. Il suffit de jeter les yeux sur les figures pour reconnaître l'exactitude de cette assertion[3] : la mosaïque de Palestrine et les peintures égyptiennes reproduisent un même sujet, ou plutôt un même ensemble de sujets traités d'après les conventions et les procédés de deux arts différents.

On sait, par des documents certains, que, dès une haute antiquité, les tombeaux égyptiens étaient visités par les voyageurs et par les curieux. Les *graffiti* nous apprennent qu'à la XXe dynastie, les scribes qui passaient par Beni-Hassan ne manquaient pas d'entrer dans les hypogées de Khnoumhotpou et d'Amoni-Amenemhâït; ils les prenaient, par erreur, pour des monuments du temps de Khéops[4]. Les

1. Par exemple, au tombeau de Phtahhotpou, sous la Ve dynastie (Dümichen, *Resultate der archäologisch-photographischen Expedition*, Theil I, pl. VIII, Berlin, 1869, in-folio).

2. Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, t. II, p. 339 et 360.

3. Les clichés qui accompagnent cet article sont empruntés l'un au tombeau de Phtahhotpou, à Saqqarah, l'autre au tombeau de Khnoumhotpou, à Beni-Hassan. Ce dernier est formé de deux séries de représentations reproduites dans Lepsius, et qu'on a réunies, sans altérer du reste aucun détail de l'original.

4. Champollion, *Monuments*, t. II, p. 423-425. Comme ces *graffiti* n'ont jamais été étudiés, je crois qu'il n'est pas inutile d'en donner ici la traduction. — N° 1 :

inscriptions grecques du tombeau de Séti Ier montrent qu'à l'époque impériale on allait, comme de nos jours, au Bab-el-Molouk. Hadrien et ses compagnons de voyage et, d'une

« C'est ici la venue du scribe royal *Amenmes*. Quand je suis allé pour voir la chapelle du Râ-Knouwou le Véridique, elle a été trouvée semblable, en son intérieur, au ciel, lorsque le soleil s'y lève, et approvisionnée en encens frais pour la chapelle du Râ-Khouwou le Véridique. » — N° 2 :

« C'est ici l'allée qu'a faite le scribe *Aah-râ* (?), pour voir la chapelle du Râ-Khouwou le Véridique; elle a été trouvée, en son intérieur, comme le ciel quand le soleil s'y lève. » — N° 3 :

« C'est ici la venue qu'a faite le scribe habile de ses doigts (?)... *Roi*, pour voir la chapelle de Râ..... (*sic*), véridique. Il l'a trouvée de beaucoup (?) plus belle que toute autre chapelle, et il a dit : « [Milliers de.....] et de cruches de bière..... » — N° 4 :

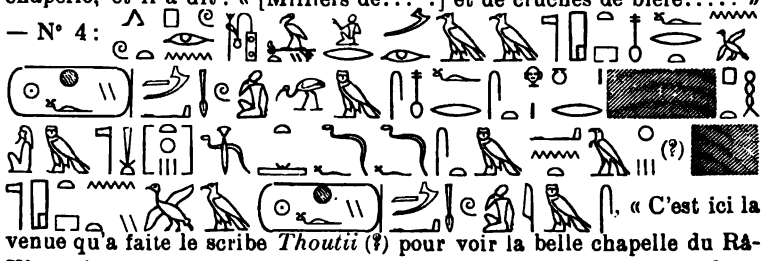

« C'est ici la venue qu'a faite le scribe *Thoutii* (?) pour voir la belle chapelle du Râ-Khouwi véridique. Elle a été trouvée belle extrêmement, plus que [tout temple de?] Phtah, en encens frais, et approvisionnée de parfums..... la chapelle dans laquelle est le Râ-Khouwi véridique. » La variante Khouwi donne la raison de la transcription Σοῦφ-I-ς de Manéthon.

manière générale, tous les Occidentaux, *artistes ou simples touristes qui parcouraient la vallée du Nil, pouvaient donc* voir et copier, comme nous faisons, les scènes de vie civile et domestique retracées dans les salles accessibles des syringes égyptiennes. Je ne sais si d'autres l'ont fait, mais quand je considère : 1° que la mosaïque de Palestrine représente des scènes de la vie égyptienne; 2° que ces scènes sont disposées de la même manière que les scènes analogues des tombeaux égyptiens, je ne puis m'empêcher de conclure que l'artiste auquel nous devons la mosaïque même, ou le dessin du tapis qui servit d'original à la mosaïque, l'a fait pour son compte. Je ne veux pas dire par là qu'il a reproduit purement et simplement un tableau spécial qu'il avait vu dans un hypogée; mais je crois ne pas trop m'avancer en affirmant, qu'ayant à rendre des scènes de la vie égyptienne, il s'est souvenu des peintures égyptiennes qu'il avait rencontrées au cours de son voyage.

En d'autres termes, la mosaïque de Palestrine n'est pas une œuvre originale due à la fantaisie d'un artiste gréco-romain; c'est l'interprétation, par un artiste gréco-romain, d'œuvres égyptiennes remontant aux anciennes époques. Le dessin et la composition de chaque scène particulière sont conçus dans l'esprit des peintres d'Occident; le sujet de la plupart des scènes et la composition de l'ensemble sont empruntés aux œuvres des peintres d'époque pharaonique.

SUR UNE

STÈLE DU MUSÉE DE BOULAQ[1]

Une stèle, qui mesure 0m96 de haut et 0m46 de large, couverte d'hiéroglyphes sur les deux faces et jusque sur les tranches, est dédiée par S. hôtp-hîtrî[2], fils de la dame Diditmout[3], à Osiris Khentamenti, dans le temple d'Abydos[4].

1. Publié dans les *Atti* du quatrième Congrès international des Orientalistes, tenu à Florence en 1878, t. I, p. 37-56.

2. La vocalisation de ce mot diffère de la vocalisation adoptée jusqu'à ce jour. Le composé a la prononciation *s. hôtpou,* isolé; joint à un autre mot, l'*ou* final disparaît. Le cœur répond au copte ϩⲏⲧ, où ancien équivaut à ⲏ. Le paraît avoir eu la prononciation ordinaire â, remplacée plus tard par la prononciation î, *â-ît* est devenu en copte ⲏ-ⲓ, *mâ-ît,* ⲙⲁⲁ-ⲓ, ou par la prononciation *ô,* *âshou, ôshou,* ⲱϣ. On remarquera que, dans le cas où le copte donne ⲏ = , la voyelle suivante est toujours un *ï* : *âït* avec *ït* du féminin, et dans ceux où le copte donne ω = , la voyelle suivante est toujours un *ou* : *âshou, ôshou,* ⲱϣ : c'est une application de la loi d'harmonisation des voyelles, fréquente en égyptien. Ici, la finale , de , combinée avec le ⲏ de ϩⲏⲧ, paraît exiger, pour le de ce mot, la nuance *â* tendant vers *î*. Il est probable que, dès la XIIe dynastie, le son *î* était franchement entendu dans ce mot, et qu'il fallait prononcer *hîti* au lieu de *hâti* : *s. hôtp-hîtrî* au lieu de *s. hotp-hâtrî.* La vocalisation de l'égyptien est un sujet sur lequel j'aurai prochainement l'occasion de revenir.

3. *Don de Mout.*

4. Mariette, *Abydos,* t. II, pl. XXIV-XXVI.

S. hôtp-hitrî s'est représenté lui-même en trois endroits différents : sur les deux tranches, debout et les bras levés en signe d'adoration; sur la face antérieure de la stèle, debout encore, mais vêtu du pagne long, la canne à la main gauche et le bâton de commandement à la droite. Il prend en premier lieu le titre de 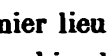 « noble prince ». Dans la hiérarchie, les occupaient un rang fort élevé : ils venaient immédiatement après les membres directs de la famille royale[1]. Ils joignaient fréquemment au titre de le titre de , comme S. hôtp-hitrî. Ces deux mots réunis servaient à désigner, dans la langue officielle, ceux des nobles qui jouissaient sur leurs domaines d'une indépendance relative, et qui formaient le fond de l'aristocratie féodale. Ils avaient des droits héréditaires et le plus souvent étaient nobles de race; mais les rois avaient la faculté d'élever au grade de les gens de basse extraction dont ils voulaient récompenser les services. S. hôtp-hitrî n'a indiqué, selon l'usage, que sa filiation maternelle : il est donc impossible de savoir s'il était par hérédité ou seulement par faveur royale. Le dévouement extrême qu'il montre aux rois qu'il a servis m'incline à préférer la seconde hypothèse. Aux titres de 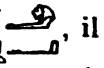 , il joint le titre presque aussi élevé de 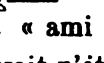 « ami aimé par-dessus tout[2] ». Les fonctions qu'il remplissait n'étaient pas d'ailleurs de l'ordre le plus haut. Il était « domestique royal[3] », « grand-

1. Ils venaient immédiatement après les 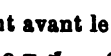 , immédiatement avant le .

2. Le 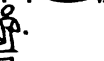 occupait le rang inférieur au rang de .

3. Le paraît répondre au *hiérodule* de la nomenclature grecque,

prêtre », mais sans spécification de dieu ou de temple, ce qui semblerait marquer un grade honorifique plutôt qu'une charge effective[1], enfin « commandant des chefs de domestiques[2] ». Tout cela indique un officier dépendant de l'administration royale, plus qu'un grand seigneur féodal relevant du roi.

S. hôtp-hîtrî porte, comme nom, le prénom du premier roi de la XIIe dynastie Amenemhâît Ier. Il vivait sous Ousirtasen III et Amenemhâît III, dont les cartouches sont gravés sur sa stèle, et devait être né, au plus tard, pendant le règne d'Ousirtasen II. De sa biographie nous ne savons rien, si ce n'est qu'il fut en grande faveur auprès de deux rois. Chacune des deux faces de la stèle est dédiée à l'un d'eux, la face antérieure au troisième Amenemhâît, la face postérieure à son prédécesseur Ousirtasen III. Aucun d'eux n'est représenté; mais leur bannière et leur cartouche-prénom occupent une moitié du cintre, et sont comme en adoration devant Osiris Khentamenti, maître d'Abydos.

Sur la face antérieure est gravé un grand texte de onze lignes, remplies, comme c'est l'usage, par l'éloge du personnage qui dédie la stèle :

d'où le sens δοῦλος pour . Le 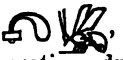 , dans lequel a la même position que , serait le *domestique* du roi, celui qui, tout en étant de condition libre, était attaché par un lien quelconque au service de la personne royale.

1. L'inscription grecque de Canope traduit par ἀρχιερεὺς (l. 2-3; l. 36-73).

2. Le mot marque toujours un grade élevé dans le corps dont la mention suit. Dans l'infanterie, le vient après le et le 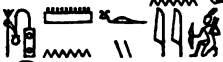 ; dans la cavalerie, le 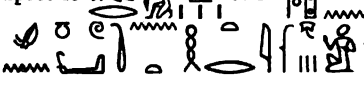 vient avant le .

1. Litt. : « des étangs de réjouissance, » les étangs et les terrains inondés, sur lesquels les rois et les grands seigneurs de l'Égypte allaient chasser l'hippopotame et les oiseaux, ou pêcher à la nasse et au trident.

2. Le verbe a été cité par Brugsch (*Dictionnaire Hiéroglyphique*, p. 1151), par Stern (*Glossaire du Papyrus Ebers*, p. 37) et par moi (*Mélanges d'Archéologie égyptienne et assyrienne*, t. II, p. 126, note 5, et t. III, p. 149, note 3) sous ses différentes formes et dans ses différents sens. On l'a rapproché de ce, *transire, progredi :* je crois qu'il faut ramener à la même racine le memphitique ⲥⲁⲓⲱⲟⲩ, *velox, celer*, qui, dépouillé de la flexion ⲱⲟⲩ ( ), nous donne le , 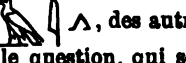 , des autres textes. Le sens *passer, aller*, est bien établi : la seule question, qui se pose ici, est de savoir si le groupe qui suit est isolé, ou s'il ne faut y voir que le déterminatif du verbe, accompagné de , comme dans le copte ⲥⲁⲓⲱⲟⲩ. La phrase complète n'est pas rare dans les textes de toutes les époques. En voici quelques variantes :

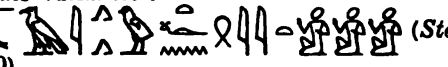 (*Stèle de Montouhotpou*, l. 9-10).

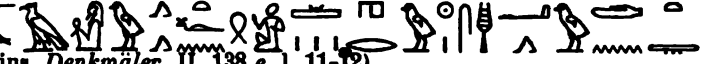 (Lepsius, *Denkmäler*, II, 138 *e*, l. 11-12).

(*Louvre*, C 65).

La troisième variante semblerait prouver que fait partie du verbe; mais les deux premières, répétant le signe , tranchent la question. Il faut lire « le passer de son aller de courtisan intime ».

3. Sur le redoublement de , voir Lepage-Renouf, *Zeitschrift*,

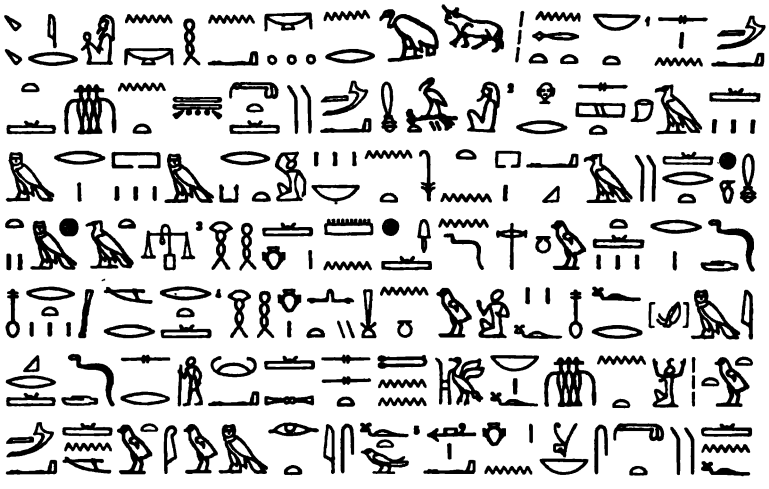

1868, p. 46, 1871, p. 76, et *Recueil de Travaux*, t. I, p. 50 [cf. p. 26-27 du présent volume]. — Corriger, ainsi qu'il suit : , d'après cette phrase, de l'inscription publiée dans Lepsius, *Denkmäler*, II, 138 *g*, l. 14-15.

1. Le mot , ainsi déterminé, est nouveau pour moi. Comme il est placé entre la mention de l'or et de l'argent (je pense qu'un des deux signes est une faute du graveur ancien ou du copiste moderne pour) et celle des pierres précieuses, je suppose qu'il désigne ici ces poids en forme de bœufs couchés, qu'on voit si souvent représentés dans les peintures.

2. La même phrase dans Montouhotpou : (l. 3).

3. La même phrase dans Montouhotpou : 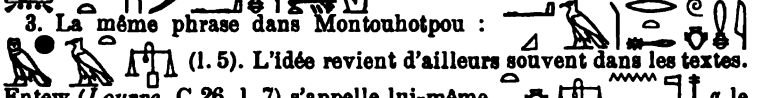 (l. 5). L'idée revient d'ailleurs souvent dans les textes. Entew (*Louvre*, C 26, l. 7) s'appelle lui-même « le peson de la balance du dieu grand ».

4. Cf. *Louvre*, C 170, l. 7 : 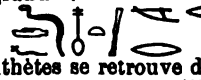 .

5. Le même ensemble d'épithètes se retrouve dans la stèle de Montouhotpou (l. 8-9) : 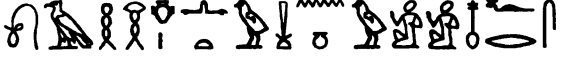

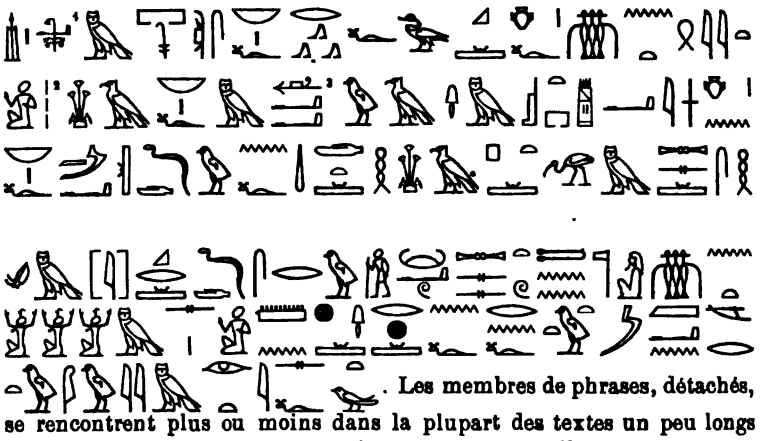

. Les membres de phrases, détachés, se rencontrent plus ou moins dans la plupart des textes un peu longs de cette époque. Je n'en citerai qu'un, à cause des difficultés d'interprétation qu'il présente. Le se trouve sur la stèle C 170 du Louvre : 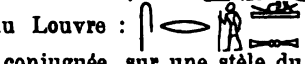 (*sic*), et l'expression 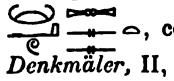 , conjuguée, sur une stèle du Musée de Berlin (Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 135 *h*, l. 14) : . M. Lepage-Renouf a fort bien expliqué le sens du groupe 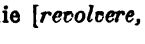 , dans la *Zeitschrift* (1872, p. 91-96). Ici, l'épithète laudative doit être rapprochée d'une épithète analogue qu'on a dans la stèle C 26 du Louvre (l. 12) : 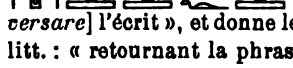 « scribe habile, qui bien manie [*revolvere, versare*] l'écrit », et donne le sens : « magistrat maniant bien la phrase, » litt. : « retournant la phrase. »

1. Peut-être faudrait-il traduire *On du Midi :* mais le déterminatif ⊗ manque. D'ailleurs, c'est un panégyrique, et non pas une biographie, et on ne s'expliquerait guère l'intervention de *On* dans un panégyrique. Il est probable que la phrase fait allusion à un fait d'étiquette égyptienne inconnu jusqu'à présent : je l'ai traduite mot à mot en donnant à *An* le sens *colonne, pilier,* qu'il a souvent.

2. Litt. : « pénétrant le cœur de lui parmi les courtisans. »

3. Litt. : « derrière son maître en unique. » Le poste du courtisan, situé immédiatement derrière le roi, a toujours été un poste d'honneur et de confiance. Celui qui est derrière le roi tient en ses mains la vie du roi : il peut le frapper ou le protéger à son gré. Aussi l'idée de *protection* et l'idée d'*être derrière quelqu'un* sont-elles connexes en égyptien.

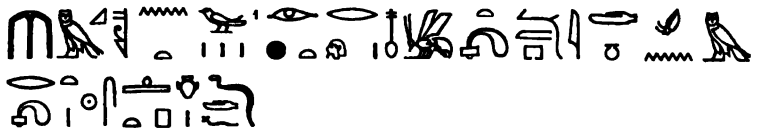

« Le prince héréditaire, de la domesticité royale, l'ami » unique préféré, le grand [auprès] du roi de Haute-Égypte, » le noble [auprès] du roi de Basse-Égypte, le magistrat à » la tête des hommes, le surintendant de la table (?) et des » étangs de chasse, qui marche parmi les intimes du roi, » et à qui les cœurs disent leurs affaires; de qui le roi a vu » la sagesse et qu'il a distingué parmi les deux pays; le » gardien de l'or, de l'argent et des poids (?) de toute espèce » de pierres précieuses; le juste dans les deux pays, vrai- » ment équitable comme Thot, maître des rites dans les » temples, surintendant de tous les travaux du palais, mieux » équilibré que le peson, l'image d'une balance; bienveillant » de cœur, bienfaisant par le conseil, disant les choses » bonnes, répétant ce qui fait aimer; bienveillant de cœur » sans pareil, bon quand il écoute, sage quand il parle; » magistrat qui pèse ses phrases, et que son maître a choisi » parmi les multitudes, la véritable image de l'amour, » exempt de toute rébellion, l'unique qui soit au cœur du » roi, à qui le pilier (?) du Sud a rendu témoignage dans le » palais du roi; le suivant de son maître dans toutes ses » allées et venues, qui a pénétré le cœur du roi (seul) parmi » les familiers, qui seul se tient derrière son maître, le favori » dans le palais, le véritable ami de cœur de son maître, à » qui on dit les secrets, qui trouve la phrase sage dans les » circonstances pénibles, qui fait les choses à la perfection, » le domestique du roi, grand-prêtre, chef des domestiques, » S. hôtp-hîtrî, il dit. »

Tous les mots qui signifient le *dos* ou quelqu'une des parties postérieures de l'homme, le *cou*, la *nuque*, servent à marquer la protection.

1. Un mot mutilé qui rend incertain le sens de la phrase.

Suit la formule d'apostrophe aux *vivants sur terre,* dont j'ai donné l'explication mystique dans un travail précédent. Ici, elle est disposée d'une façon spéciale. L'exclamation forme à elle seule une ligne qui s'applique à chacun des noms de personnages énumérés dans les neuf colonnes d'hiéroglyphes qui sont devant la figure en pied de S. hôtp-hîtrî :

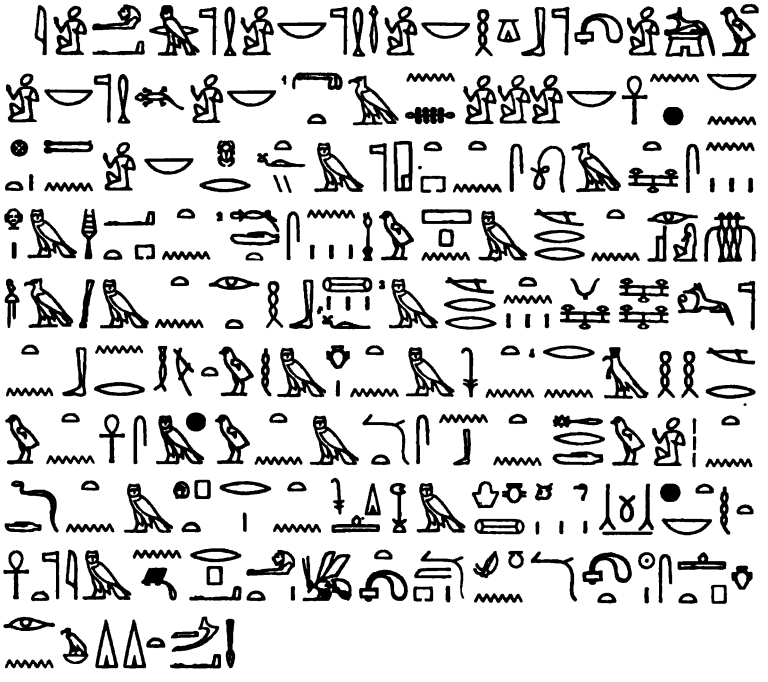

1. Litt. : « *prophète nombreux.* »

2. « Ce *tombeau,* » ici, comme dans beaucoup de cas, représente la stèle votive elle-même, qui est le résumé du tombeau entier, et n'a été dressée à Abydos que comme l'équivalent de tout l'hypogée.

3. Litt. : « Vous renouvelez de faire ses fêtes. »

4. Litt. : « en qualité de vous aimez, Anubis votre dieu, la palme d'amour, la douceur de cœur du roi. »

« O tout commandant des chefs de prêtres, tout grand-
» prêtre, tout officiant hiérodule, tout initiateur, tout prêtre
» de rang commun, tous les employés, tout citoyen de cette
» ville, qui vous trouverez dans ce temple, passerez devant
» ce tombeau, et réciterez cette stèle, si vous aimez Osiris
» Khentamenti et que vous célébriez ses fêtes à mainte
» reprise, si vous aimez Apmatonnou votre dieu, cette
» palme d'amour, si vous voulez faire la satisfaction du roi
» à jamais, si vous aimez la vie, que vous vouliez ignorer
» la mort et affermir [la condition de] vos enfants, dites de
» votre bouche : Offrande en milliers de pains, cruches de
» vin, gâteaux, bœufs, oies, paquets d'étoffes, toutes les
» choses agréables, dont vit Dieu, au dévot le prince héré-
» ditaire, de la maison du roi, le grand-prêtre, le capitaine
» des chefs de domestiques, S. hôtp-hîtrî, né de la dame
» Diditmout, véridique. »

Autant les textes gravés sur la face antérieure ont la tournure banale, autant les textes de la face postérieure sont nouveaux et intéressants. L'inscription se divise en deux parties. Dans la première, qui ne compte pas moins de huit lignes, le défunt S. hôtp-hîtrî raconte une partie de sa vie, celle qu'il a passée au service d'Osiris et du temple d'Abydos.

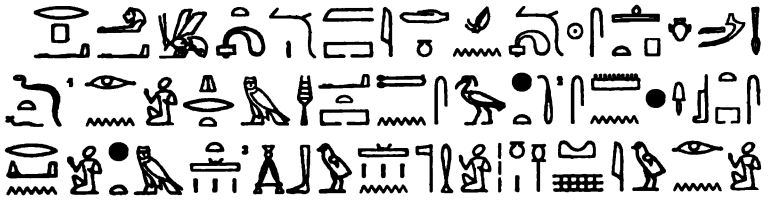

1. La faute pour est fréquente à toutes les époques. Elle provient d'une mauvaise transcription des originaux hiératiques.

2. Le mot sert à désigner les *rites* qu'on accomplissait en l'honneur d'un mort ou d'un dieu et pour consacrer un objet.

3. Le mot 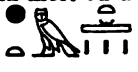 signifie au propre « scellements ». Il est em-

ployé, dans la grande inscription de Siout, à marquer les conventions passées entre Hapit'ouñ et les prêtres du tombeau. désigne les approvisionnements (cf. Brugsch, *Dictionnaire Hiéroglyphique,* p. 1626), qui sont l'objet des « scellements » en question.

1. Le groupe 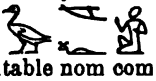 est, comme le prouve la place du déterminatif, un véritable nom composé, qu'on rencontre fréquemment dans les textes (Mariette, *Abydos,* t. II, pl. III, l. 3, *Karnak,* pl. XXXVII, l. 4; Brugsch, *Recueil de Monuments,* II, pl. LXVII; *Boîte de momie de Boutehiamen à Turin,* première partie, l. 72-73, communiqué par E. Schiaparelli). Son usage comme mot composé, dans le sens général de *bon fils,* lui vient des stèles où le fils est souvent désigné 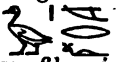 « son fils qui l'aime, Ammoni », 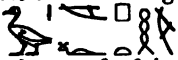 « son fils qui l'aime, Miphtah ». L'emploi de dans le sens de *faire le..., jouer le rôle de...,* est commun à toutes les époques : 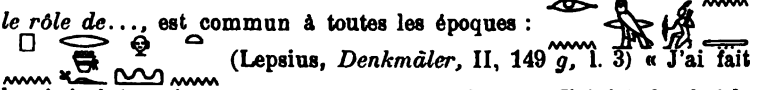 (Lepsius, *Denkmäler,* II, 149 *g,* l. 3) « J'ai fait le général égyptien en ce pays étranger », litt. : « J'ai fait le chef de soldats de cette terre entière en ce pays étranger. » 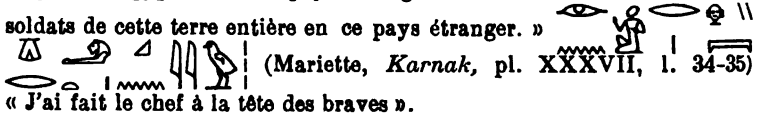 (Mariette, *Karnak,* pl. XXXVII, l. 34-35) « J'ai fait le chef à la tête des braves ».

2. Le sanctuaire d'un temple, la salle principale du tombeau.

3. Le sens de 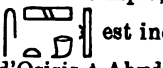 est incertain.

4. La barque d'Osiris à Abydos.

5. Litt. : « J'ai modelé ses couleurs. »

6. Le nom d'une fête d'Osiris célébrée à Abydos et mentionnée souvent dans les textes (cf. Goodwin, *Zeitschrift,* 1872, p. 1).

« Le prince héréditaire, de la maison du roi, grand-prêtre,
» commandant des chefs de domestiques, S. hôtp-hîtrî,
» véridique, dit : Certes, j'ai fait ce tombeau, en réglant la
» construction selon les rites[3]. J'ai fait des conventions et
» des provisions aux prophètes d'Abydos, car j'ai joué le
» rôle de *bon fils* dans l'ordonnance de la *Maison d'or*, dans
» l'accomplissement du mystère du maître d'Abydos. J'ai
» présidé aux travaux de la barque *Noshmit*, j'en ai peint
» les couleurs, j'ai célébré le *Viens à moi* de mon maître,
» toutes les processions d'Apmatonnou, lui faisant toutes
» ses fêtes. J'ai rempli la fonction de prophète : j'ai appro-
» visionné le dieu dans ses fêtes en ma charge de *chef du*
» *mystère*, en ma qualité de *Sami*. Je suis habile de mes
» mains à parer le dieu, le prêtre *Sam* pur de ses doigts.
» Oh! puissé-je être à la suite de dieu, afin que je sois honoré
» et puissant à l'escalier du maître d'Abydos. »

Il est assez difficile de comprendre la plupart des faits auxquels S. hôtp-hîtrî fait allusion : les fonctions des différentes classes d'officiers et de prêtres égyptiens sont trop peu connues, pour que les mots employés nous soient toujours clairs. La mention des travaux exécutés dans le temple d'Abydos n'est pas rare. Le sanctuaire d'Osiris était tellement fréquenté, qu'on devait souvent y ajouter de nouveaux bâtiments, y consacrer de nouveaux objets destinés au culte,

1. Je ne sais quelle fonction désigne le mot .

2. *L'escalier du dieu*, souvent nommé, et sur lequel on consacrait les stèles votives.

3. Litt. : « consacré selon les rites le bâtir sa place. »

ou du moins réparer les bâtiments et les objets déjà existants. S. hôtp-hîtrî, chargé de ce soin, s'était bien acquitté de sa fonction, et sa vanité satisfaite s'est empressée de nous faire connaître le détail des travaux qu'il avait accomplis.

Le texte qui vient après cette partie historique est un texte littéraire. C'est une sorte d'hymne entonné en l'honneur d'Amenemhâît III par S. hôtp-hîtrî, adressant la parole à ses enfants. Le développement en est poursuivi selon les règles les plus rigoureuses de la rhétorique en usage à cette époque, et l'agencement des phrases reproduit exactement l'ordonnance du panégyrique prononcé par Sinouhit en l'honneur d'Ousirtasen Ier. C'était, si l'on s'en souvient, une série de versets de longueur à peu près égale. En premier lieu, une qualité du roi exprimée par un ou deux mots au plus et suivie de l'auxiliaire impersonnel . Viennent ensuite une ou deux autres épithètes, servant à développer l'idée première, et accompagnées d'un ou plusieurs membres de phrases, où sont énumérées les différentes actions que le prince a faites, ou bien est supposé avoir faites pour mériter le titre inscrit en tête du verset. Le discours que S. hôtp-hîtrî adresse à ses enfants se décompose de la même manière. Chaque verset fait allusion à une qualité du roi, exprimée par un ou deux mots au plus et suivie de l'auxiliaire impersonnel ; viennent ensuite les membres de phrases laudatifs. Le tout se termine par la recommandation faite aux enfants d'agir envers le roi selon les préceptes de leur père, s'ils veulent vivre heureux à jamais.

1. C'est le début ordinaire des traités de morale, faits par un père à ses enfants.

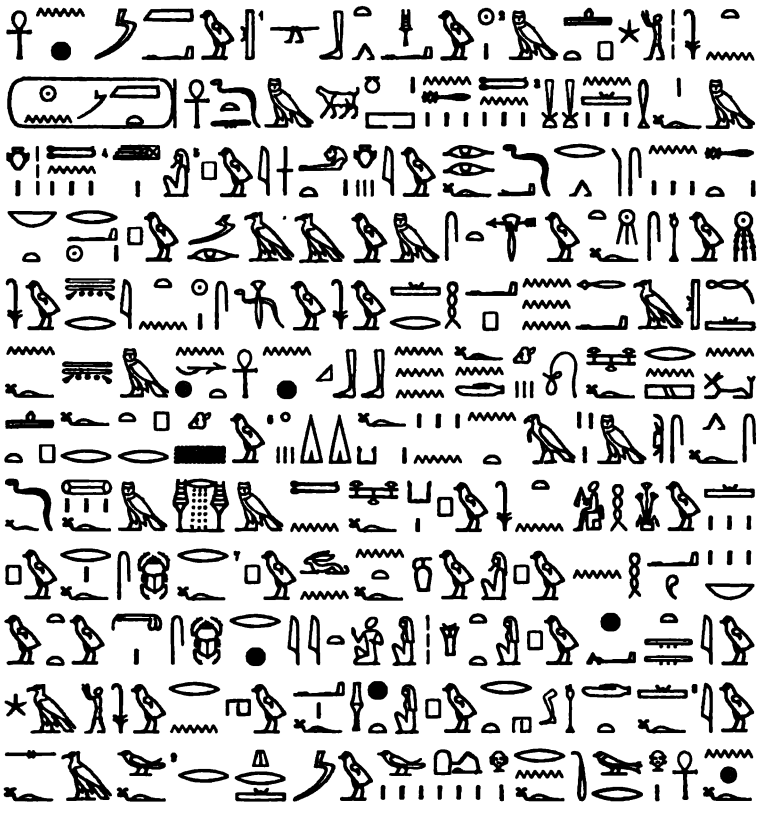

1. Litt. : « le plan d'éternité, le plan de vivre à nouveau. »
2. Litt. : « la durée. »
3. « Dans l'intérieur de vos ventres. »
4. Sur la stèle C 41 du Louvre (Pierret, *Recueil d'Inscriptions*, t. II, p. 24), on souhaite que le défunt 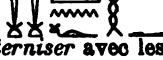 . C'est littéralement *fraterniser* avec le roi, *fraterniser* avec les dieux, ou *faire second* avec le roi, *faire second* avec les dieux.
5. Le dieu *Sà*, de la science et du goût.
6. Un mot mutilé qui m'empêche de comprendre la fin de la phrase.
7. « C'est un il *fait devenir*, son être. »
8. Litt. : « son décret. »
9. Le texte porte bien : l' initial de

« Commencement des instructions qu'il a faites à ses » enfants.

» Je dis instamment, je vous fais entendre, je vous fais » savoir le moyen d'être éternel, le moyen de revivre et de » passer l'existence en paix : Louez le roi Rânmâît, vivant à » toujours, au fond de vos seins, ayez toujours le roi présent » dans vos cœurs.

» C'est le dieu SÀ, qui réside dans les cœurs, et dont les » yeux explorent toute poitrine.

» C'est le dieu RÀ, qui est visible par ses rayons, éclairant » les deux pays plus que le Soleil, verdissant la terre plus » que le Nil débordé, il a rempli les deux pays de force et » de vie, rafraîchissant les nez, marchant contre le trouble, » se couchant....., donnant des subsistances à ceux qui le » suivent, approvisionnant qui foule son chemin.

» C'est une subsistance que le roi.

» C'est l'abondance que sa bouche.

» C'est une création perpétuelle que son être.

» C'est le dieu Khnoum, modeleur de tous les membres, » l'engendreur qui fait se produire les hommes.

» C'est la déesse Bast, qui protège les deux pays, et qui- » conque l'adore est sous le lieu de sa main.

» C'est la déesse Sokhet, contre qui viole sa volonté.

et le final de se sont confondus, comme plus tard dans pour .

1. Litt. : « l'amour du roi est *pour* la condition de , » c'est-à-dire la béatitude dont les morts jouissent dans le tombeau.

» Comme il chôme contre qui ne combat pas son grand » nom ni sa vie (?), gardez-vous de toute action insoumise; » comme l'amour du roi est la condition de béatitude, et » qu'il n'y a point de tombeau pour qui se rit de Sa Majesté, » mais que son corps est jeté à l'eau, faites tout ce que j'ai » dit, et vos membres seront saufs, et vous serez illustres » pour cela à jamais. »

Le panégyrique du roi est accompagné d'une formule qui n'est qu'une variante de la formule finale de la face antérieure :

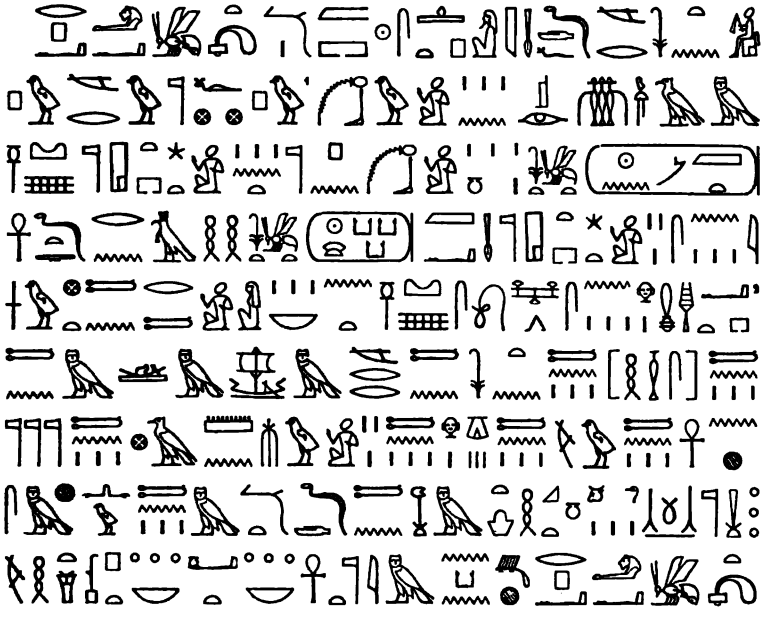

1. Litt. : « [O] c'est l'ami du roi, c'est l'ami du dieu de sa ville ( ). » Le sens exclamatif est exigé par le mouvement général de la phrase.

2. C'est une nouvelle preuve de la lecture *merhâït* de ce mot. La variante semble indiquer la nuance *i* : *mihait*, et, dans la forme pleine, *mirhâït*.

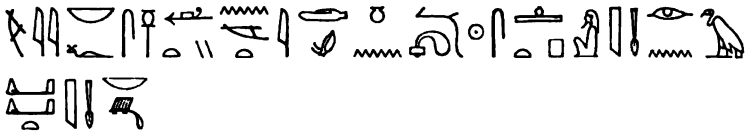

« Le prince héréditaire, de la domesticité royale, le grand-
» prêtre, S. hôtp-hîtrî, dit :

« Quiconque aime le roi, quiconque aime le dieu de sa
» ville, prêtres d'Osiris Khentamenti dans le nome d'Abydos,
» attachés au temple de ce dieu, prêtres du roi des deux
» Égyptes Rânmâît, vivant à jamais et à toujours, et du
» roi des deux Égyptes Noubkerî, véridique, attachés au
» culte de ces princes, résidants de cette ville, et vous tous,
» gens du nome d'Abydos, qui passez devant ce tombeau,
» soit en descendant le Nil, soit en le remontant, si vous
» aimez votre roi et êtes pieux envers vos dieux locaux, si
» vous voulez établir vos enfants à vos places, si vous aimez
» la vie et voulez ignorer la mort, dites : Milliers de pains,
» de bière, de bœufs, d'oies, d'étoffes, d'encens, d'huile, de
» toutes les plantes de l'année, de tous les biens dont vit
» Dieu, au double du bienheureux prince héréditaire,
» S. hôtp-hîtrî, véridique, né de la dame Diditmout, véri-
» dique, bienheureuse. »

Les textes gravés sur les tranches offrent peu d'intérêt. S. hôtp-hîtrî s'y est donné le plaisir d'entourer son nom du cartouche royal. Il en avait le droit, puisque son nom n'est après tout que le prénom d'Amenemhâît Ier. Il s'est aussi représenté en adoration. A droite, c'est :

« L'adoration à Osiris Khentamenti dans ses fêtes du
» commencement du printemps. »

A gauche :

« L'adoration à Apmatonnou dans ses fêtes excellentes
» du commencement du printemps et de l'inondation. »

Tel est ce curieux monument. On pourrait souhaiter qu'au lieu de formules laudatives, il nous fournît quelques ren-

seignements sur les guerres ou sur l'histoire intérieure de la XIIe dynastie. Tel qu'il est, il a grande valeur pour l'histoire littéraire. Il nous donne, à une date fixe, un modèle de ce qu'était le style égyptien de ces temps reculés, et servira désormais, au même titre que certains papyrus de Berlin et de Londres, de terme de comparaison, lorsqu'il s'agira de fixer la date à laquelle ont été composés des ouvrages qui ne nous ont été conservés que dans des manuscrits d'époque récente.

LA

GRANDE INSCRIPTION DE BÉNI-HASSAN[1]

Cette longue inscription a été publiée pour la première fois par Burton dans ses *Excerpta Hieroglyphica*[2], puis par Champollion, qui ne fit que corriger la copie de Burton[3], par Lepsius[4], par Brugsch[5], et enfin par Reinisch[6], qui reproduisit, ce semble, la copie de Brugsch. Brugsch fut le premier à la traduire, mais sa traduction, d'abord restreinte aux quatre-vingt-dix-sept premières lignes, n'a jamais dépassé la cent quarante-sixième[7] : elle renferme d'ailleurs des inexactitudes dont la plupart s'expliquent aisément si l'on se rappelle quel était l'état de la science à l'époque où M. Brugsch fit son premier essai de traduction.

J'ai commenté cette longue inscription au Collège de France, de 1874 à 1875. J'avais l'intention de l'insérer dans un travail sur la XIIe dynastie, pour lequel j'amasse des matériaux depuis douze ans. La crainte de trop longtemps

1. Publié dans le *Recueil de Travaux*, t. II, p. 160-181.
2. Burton, *Excerpta Hieroglyphica*, pl. XXXIII-XXXIV.
3. Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, t. II, p. 418-422.
4. Lepsius, *Denkmäler*, II, 124-125.
5. Brugsch, *Monuments Égyptiens*, pl. XV-XVII.
6. Reinisch, *Ægyptische Chrestomathie*, t. I, pl. 4-5.
7. Brugsch, *Monuments Égyptiens*, texte; *Histoire d'Égypte* (1re édit.), p. 58-59, (2e édit., 1875), p. 93-96; *Geschichte Ægyptens*, p. 139-143 (l. 1-99), p. 149-150 (l. 121-146).

tarder me décide à en publier le texte et la traduction, avec les quelques notes nécessaires à l'intelligence de certaines parties.

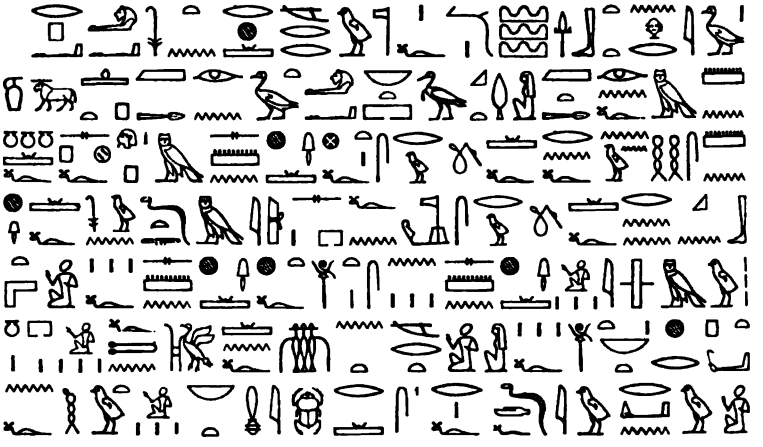

1. La traduction de Brugsch est assez différente. En voici la dernière forme : « ... Chnum-hotep, ... selbiger hat dies ausgeführt zu seinem » Gedächtniss. Seine erste Tugend bestand darin, dass er ein Wohlthäter » war gegen seine Stadt, also dass er seinem Namen Dauer verlieh für » lange Zeiten, und dass er ihn durch seine guten Werke verewigte » in seinem Grabbau der Unterwelt. Er machte sprossen den Namen » seiner Leute, welche gute Werke thaten, je nach ihrer Stellung. Denn » gute Menschen waren die Insassen seiner Häuser. Der, welcher sich » hervorthat unter seinen Leibeigenen, dem stand offen jede Stellung » und alle Ehre (?), wie es des Brauches ist » (*Geschichte Ægyptens*, p. 139). On voit que M. Brugsch n'a tenu compte ni du parallélisme des membres de phrase, ni des déterminatifs. On trouvera, dans la note 1 du mémoire *Sur les peintures des tombeaux égyptiens et sur la mosaïque de Palestrine* (cf. p. 119, note 2, du présent volume), la justification grammaticale de ma traduction. — Le mot que je rends *subordonné* est douteux, le premier signe ayant été interprété différemment par les différents copistes. Si la leçon nous oblige réellement à le rattacher à , peut-être faut-il entendre par ce mot les *gens de plaisir*, danseuses, chanteurs, bouffons, représentés avec le reste de la maison au tombeau de Khnoumhotpou.

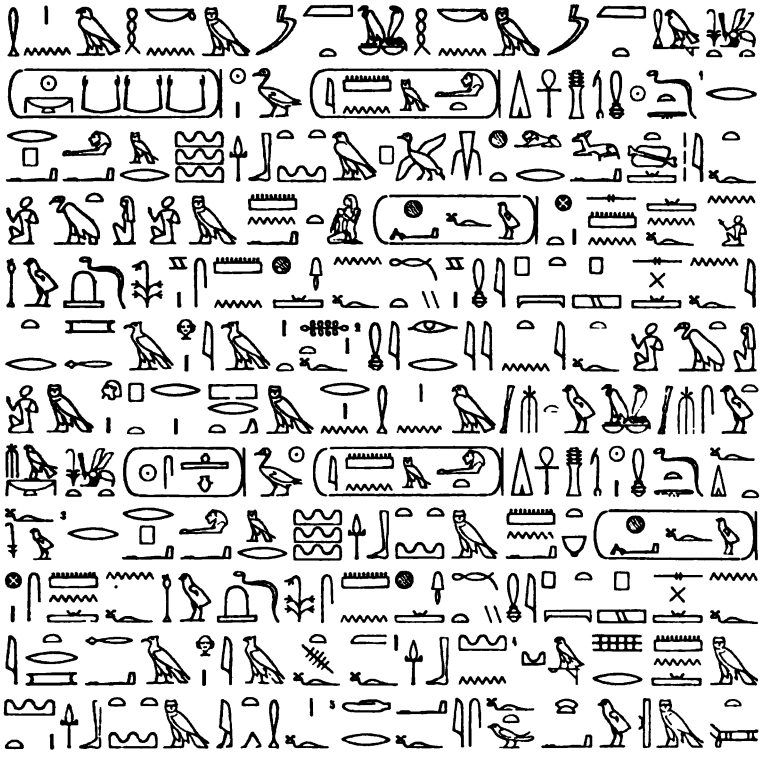

1. Je supprimerai ici et partout ailleurs dans la traduction de l'inscription les protocoles royaux.

2. L'expression signifie exactement *sur son dos*, c'est-à-dire au point où les deux pentes opposées de la rive se rencontrent et déterminent la séparation des deux versants.

3. Sur cette forme grammaticale, voir *Mélanges d'Archéologie Égyptienne et Assyrienne*, t. II, p. 214-215.

4. Le mot *moitié* signifie ici la rive d'un fleuve, la bande de terre qui borde le fleuve. Dans les textes de Déïr el-Bahari (Mariette, pl. V), il est plusieurs fois question des *deux rives* de la rivière à l'embouchure de laquelle abordent les navires égyptiens. Cf. *Mélanges d'Archéologie Égyptienne et Assyrienne*, t. II, p. 216-217.

5. Voir, sur cette forme grammaticale, *Mélanges d'Archéologie Égyptienne et Assyrienne*, t. III, p. 133, note 5.

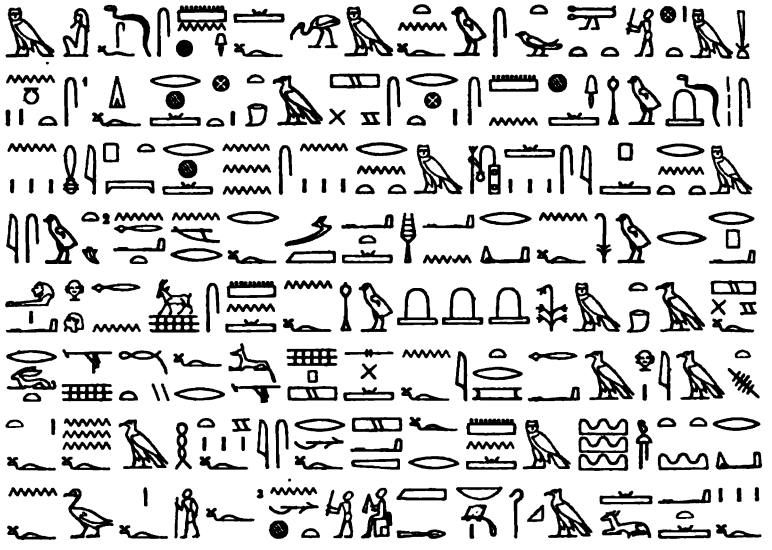

1. Litt. : « prenant une ville de sa seconde. »

2. Le sens proposé par Brugsch pour et généralement adopté a été d'abord *antiquité*, puis *rapport*, « ... abschätzend sie nach ihrem Ertrag » (*Geschichte Ægyptens*, p. 141, l. 44-45). Le mot se retrouve dans le *Papyrus mathématique Rhind* (édit. Eisenlohr, p. 104, 105), avec le sens de : *évaluer le rapport d'un champ*, « taxant dans l'évaluation du produit. »

3. Le pronom est répété, comme on voit, derrière l'adjectif : « *son* fils, *son* aîné. » J'ai déjà cité ailleurs (*Zeitschrift*, 1879, p. 63) un exemple de : les exemples de ou dans la formule ne sont pas rares. Voici un exemple de : 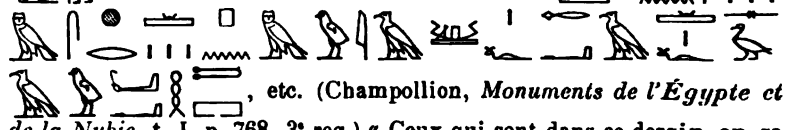 , etc. (Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, t. I, p. 768, 3e reg.) « Ceux qui sont dans ce dessin en sa » grande barque, — litt. : en *sa* barque, *sa* grande, etc. » C'est déjà la forme copte ⲛⲁⲁϥ, ⲛⲁⲁⲥ. Les monuments m'ont donné plusieurs autres adjectifs de cette forme, qui paraît avoir été plus fréquemment employée en égyptien qu'elle ne l'est en copte.

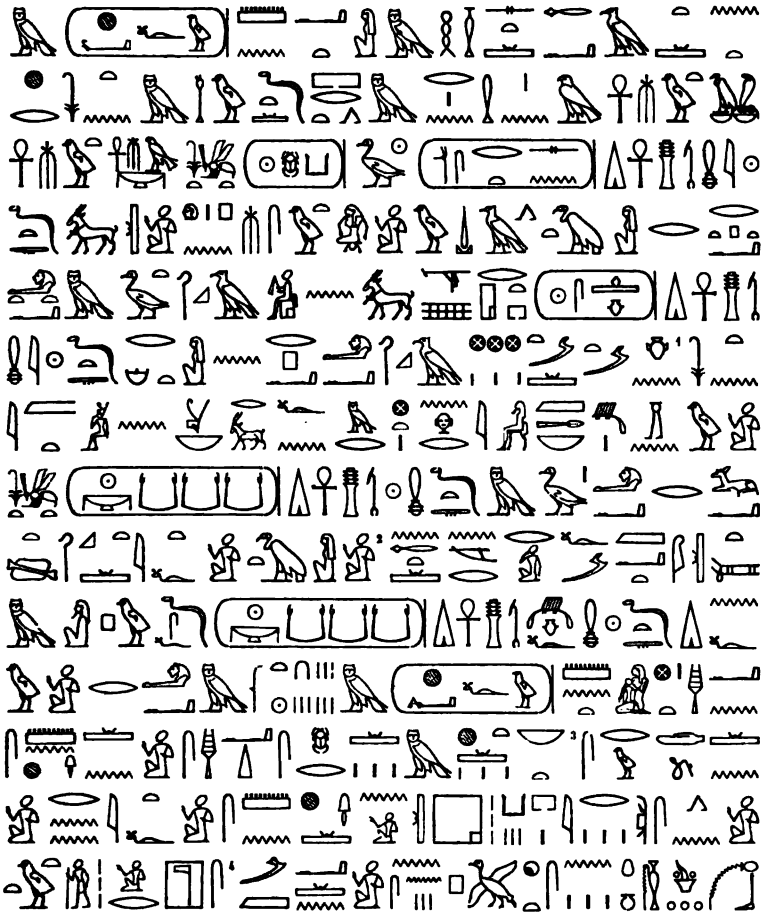

1. La forme , si elle ne cache pas une faute, est nouvelle pour moi du moins. La traduction que j'en donne, purement conjecturale, est fondée sur un rapprochement avec la racine , *palmier, palme*, d'où la métaphore *grâce, faveur*.

2. Litt. : « Il m'amena... à l'héritage. »

3. Cf., sur cette expression, *Mélanges d'Archéologie Égyptienne et Assyrienne*, t. III, p. 147, note 4.

4. Litt. : « je suivis. » *Suivre* est l'expression consacrée en pareil cas.

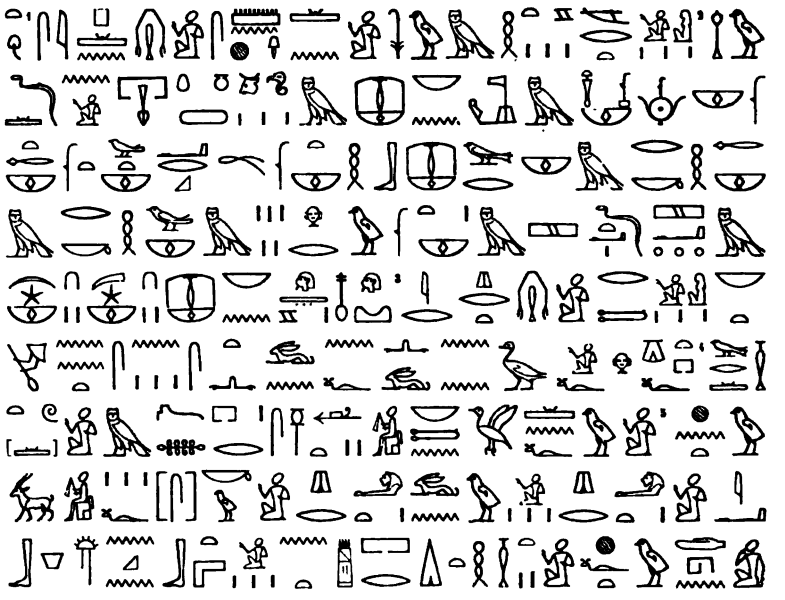

1. J'ai cru reconnaître dans ce qui est incertain, , la désignation de l'encens qui, sans cela, manquerait à l'énumération. , déterminatif de , est une mauvaise forme de , et le groupe   sert, dans la grande inscription de Siout, à désigner la viande sacrée des victimes destinée au culte du . [Cf. ces *Mélanges,* t. I, p. 65, note 1].

2. La même phrase un peu plus développée dans la grande inscription de Siout. Le mot-à-mot en est : « Je *construisis lui en* champs et vas- » saux. » On a l'expression analogue *construire, édifier le pauvre*, etc.

3. Litt. : « de sur terre jusqu'à sur montagne, » par opposition entre la plaine où restent les vivants et la montagne où reposent les morts.

4. La première partie de la traduction de Brugsch s'arrête ici. Elle rend le sens *général, mais non* la tournure du morceau, Brugsch ayant coupé en une foule de *petites phrases* la longue période en style juridique où *Khnoumhotpou raconte l'histoire* de sa famille.

5. *se rapporte ici à* qui, désignant à la fois *le palais, la cour, et le maître du palais, le roi*, prête à cette construction.

1. La phrase n'est pas très claire. Au lieu de la forme indistincte que donnent ici les copies, j'ai restitué . J'ai traduit , litt. : « l'habileté, l'art, » par *ce qu'il y a de plus habile, l'élite, la fleur*, sens dérivé dont je ne connais jusqu'à présent aucun autre exemple pour ce mot. est, comme quelques lignes plus haut, une variante à indice final de , indiquant une voyelle à la première syllabe, d'après la règle d'orthographe égyptienne qui veut que, *lorsque la voyelle finale et la voyelle médiale d'un mot sont identiques, on n'exprime dans l'écriture que la voyelle finale,* AN-POU *pour* ANOUPOU, S-TMOU *pour* SOTMOU, KH-WTOU *pour* KHOWTOU, KHONTOU. Le mot, répété deux fois devant un membre de phrase différent, est nouveau en cet emploi. J'y vois un sens apparenté au sens *égal à.....*, *correspondant à....*, que a dans les doubles dates : « *Égal* l'incliner devant » moi, *égaux* les hommages produits devant le roi lui-même. » Ce serait une locution analogue à . Enfin, 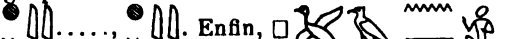 , litt. : « *celui* de leur maître, » nous donne l'exemple le plus ancien qui soit connu jusqu'à présent de la locution 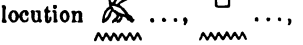 , suivie d'un substantif.

2. Litt. : « Il savait le lieu de ma langue, la petitesse (cf.) » de ma forme. » La lecture du dernier mot n'est pas certaine : je pense que les signes doivent s'en lire 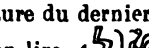 , et qu'ils cachent une mauvaise transcription de l'original hiératique. Les sens *humilité, discrétion* me paraissent répondre assez exactement aux idiotismes égyptiens.

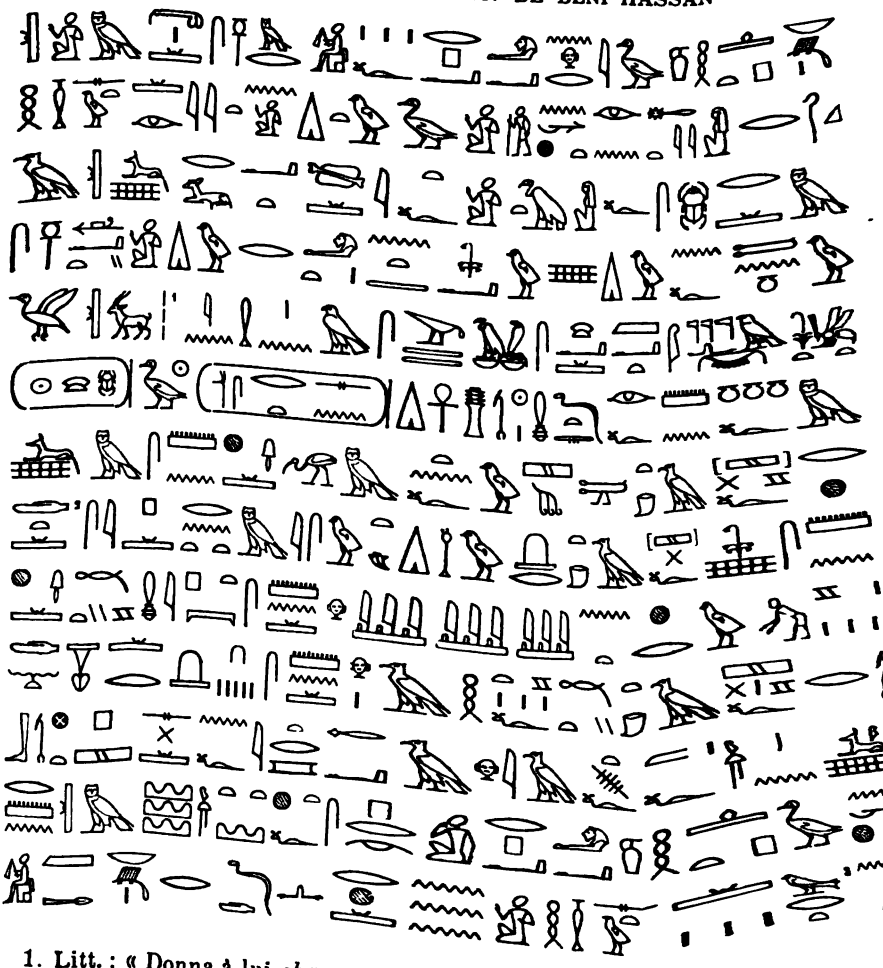

1. Litt. : « Donna à lui *chaque dignité* le roi, etc. »

2. Le mot , ainsi déterminé, est nouveau. Comme, dans le passage parallèle traduit précédemment, on a 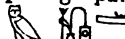 , j'en conclus que doit répondre, pour le sens, à 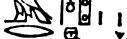 , et je traduis de façon conjecturale *selon l'inscrit, le cadastre.*

3. Litt. : « *mon cau* ne connaît point les faveurs. »

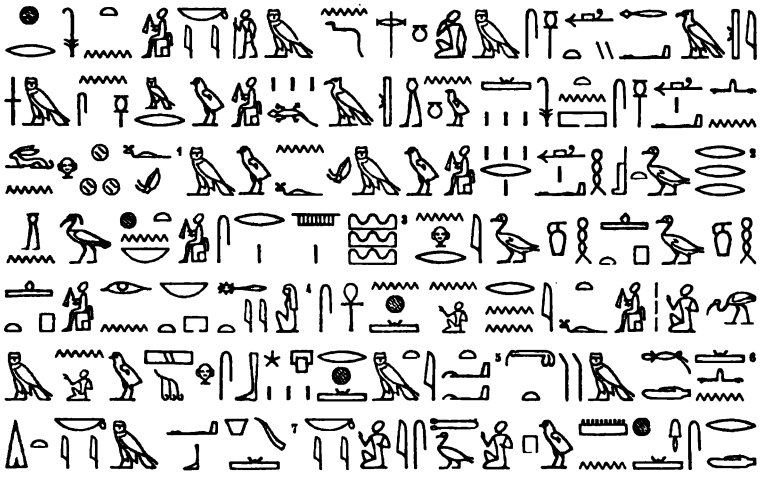

1. « Un ami unique, point n'est selon ses mérites. »

2. Cette métaphore semble signifier que Khnoumhotpou, par la faveur du roi, est comme une bouche qui a, seule, le droit de parler et qui empêche les autres bouches, ses pareilles, de parler pour leur propre compte.

3. Cf. Brugsch, *Dictionnaire géographique*, p. 1288 sqq. Ici, le manquant, l'expression ne marque pas probablement un titre réel. Il semble qu'on doive y reconnaître une métaphore par laquelle on veut dire que Khnoumhotpou était le seul passage, le seul défilé, par lequel on pouvait arriver à la faveur du roi, litt. : « la bouche de la porte des » montagnes. »

4. Brugsch arrête ici sa traduction, l. 121-146 (*Geschichte Ægyptens*, p. 149-150).

5. Je crois que ce mot répond à (Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 1527-1528), qui, dans l'inscription de Canope, désigne la *forme* des caractères du nom de Bérénice. Khnoumhotpou dit qu'il restitua le nom de ses pères, *habile* qu'il était *à connaître les formes des caractères* tracés sur leurs monuments.

6. me semble désigner ici la *gravure* nouvelle, la reproduction des vieux noms effacés.

7. Pour le sens *avec* de 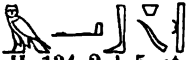 , voir deux exemples décisifs dans Lepsius, *Denkmäler*, II, 134, 2, l. 5, et III, 39 *b*, l. 1 : « Ne mettant » pas l'un *avec* l'autre. »

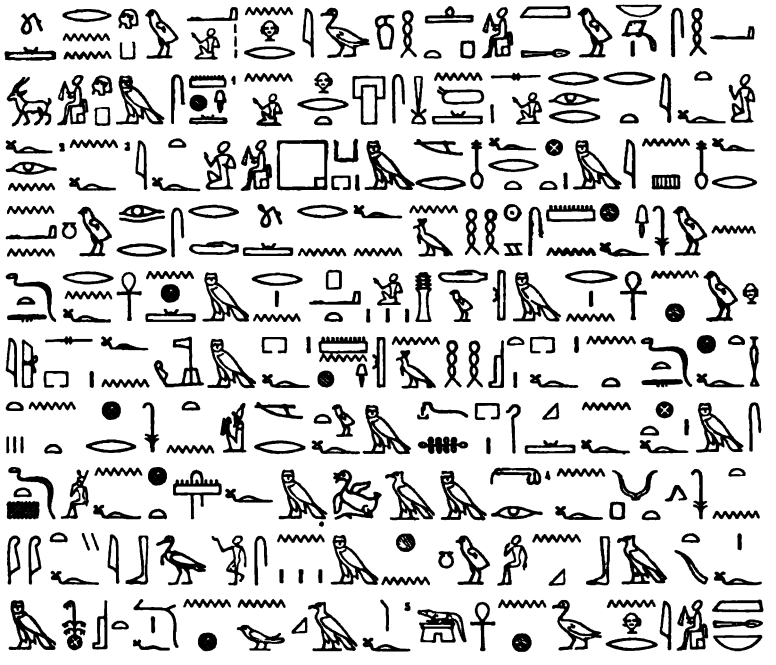

1. Litt. : « *Premier mérite lorsque* je bâtis... » Cet emploi de a été signalé à la page 162, note 2.

2. Litt. : « Conformité d'individu vers ce qu'a fait son père. » Sur 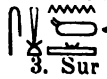 , voir Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 1240-1241.

3. Sur redoublé, voir le *Recueil de Travaux*, t. I, p. 50-51; [cf. p. 26-27 du présent volume].

4. Texte incertain et probablement fautif. La traduction ne donne que le mouvement général de la phrase tel qu'il est indiqué par le parallélisme :

Le sens *jeune homme, classe de jeunes gens bons pour le service militaire*, sera prouvé ailleurs; [cf. au t. I, p. 56, note 1, de ces *Mélanges*].

5. La suppression de la préposition dans ce membre de phrase est analogue à la suppression de , , dans les prépositions

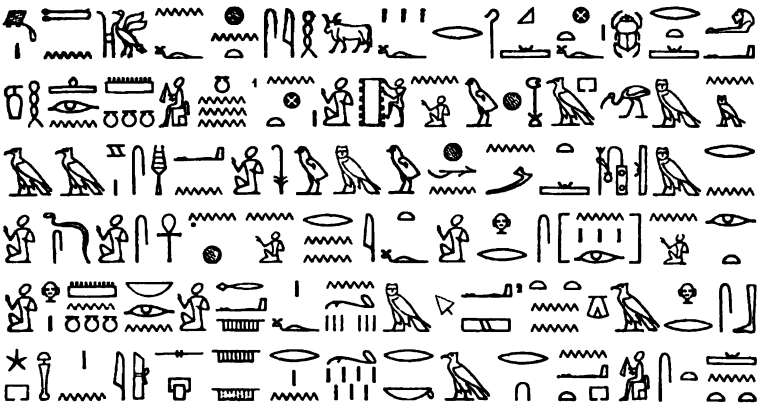

composées d'une préposition simple et d'une racine, pour ou pour , etc. Le mot semble signifier ici *forme* et n'être qu'une variante de .

1. se retrouve dans un papyrus encore inédit du British Museum (*Papyrus Butler 528*, l. 1) : « Je vais chaque jour dans On, dans la salle à » libations de la déesse IOUSAOSÎT. » Le sens *salle à libations* est assuré à ce mot par le fait que, dans le temple d'Edfou, il sert de nom à une salle , qui a pour pendant , la *salle de l'eau* et la *salle du feu* (Dümichen, *Dendérah*, pl. I).

2. Je corrige l'*acacia sèyyal* au lieu de : c'est en effet le bois dont les portes des temples sont faites ordinairement. La locution me paraît une variante de , *qui appartient à...* Cette variante serait justifiée par la variante qu'on trouve au tombeau de Séti Ier : (Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, t. I, p. 763), « Les dieux *qui ont* les formes mystérieuses de Sokari. » Ces dieux ont, en effet, sur les genoux, le premier , le second , le troisième , le quatrième . La locution serait composée de et de la préposition .

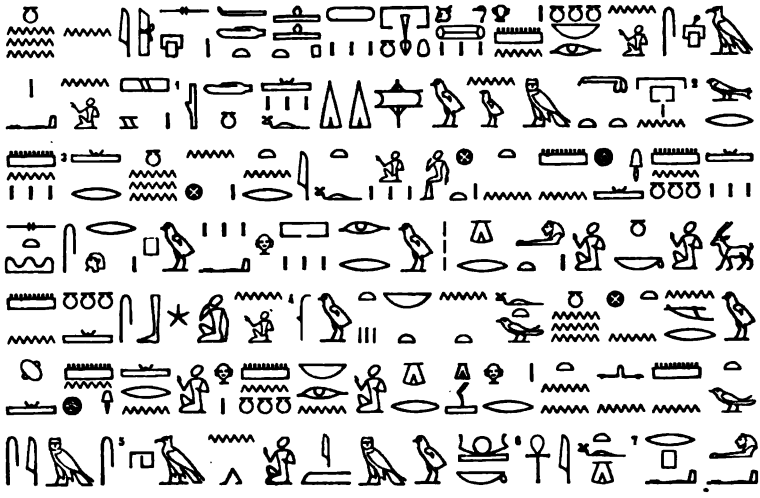

1. , qui se trouve dans la grande inscription de Siout [cf. ces *Mélanges d'Archéologie et de Mythologie*, t. I, p. 62-74], semble désigner tantôt le ravin de la montagne où se trouve la tombe, tantôt la cavité du tombeau et l'esplanade qu'on a taillée dans le roc pour y dresser la façade du tombeau. Je crois que le second sens est préférable ici. Tout ce passage est d'ailleurs mutilé, et la traduction que j'en propose n'est qu'un essai de restitution.

2. Le est une conjecture pour rétablir les signes indistincts des copies.

3. Litt. : « du *grand de monuments*. »

4. Litt. : « J'ai *ordonné*. » est dans Burton. Le scribe veut dire probablement que Khnoumhotpou a eu le courage de terminer son œuvre, malgré le dégoût que pouvait lui inspirer la longueur du travail.

5. Litt. : « de ne pas manque d'elle en elle. »

6. C'est le mot qu'on trouve dans *Sallier II*, pl. XII, l. 6, et que j'avais transcrit, par erreur, *bouclier*.

7. La *descente dans la barque* est d'ordinaire un euphémisme destiné à dissimuler l'idée de mort (cf. dans *Anastasi IV*, pl. III, l. 2 *a*, pl. IV, l. 1, la description de cette descente et du passage de ce monde-ci à l'autre). Il me paraît que les signes qui suivent représentent le nom de la barque, mais je ne saurais l'affirmer.

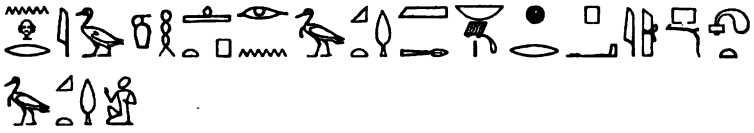

« Le prince héréditaire, cousin royal, aimé de son dieu,
» chef des hauts pays de l'Est, Khnoumhotpou, fils de
» Nouhri, né de la fille d'un prince, la dame Boqit, — il a
» fait ceci en monument de soi-même, dès l'instant qu'il
» commença de travailler à son tombeau, rendant son nom
» florissant à toujours, et se figurant lui-même à jamais, en
» sa syringe funéraire, rendant le nom de ses familiers flo-
» rissant, et figurant, chacun selon son emploi, les ouvriers
» et les gens de sa maison; il a réparti, selon ses serfs, tous
» les métiers, et il a montré tous les subordonnés (?) tels
» qu'ils sont. » — Sa bouche dit :

« C'est moi que le roi NOUBKOOURI, fils de RÂ, Amenem-
» haît institua prince héréditaire, chef des hauts pays de
» l'Orient, prêtre d'Hor et de Pakhit, par héritage du père
» de ma mère dans MONAÎT-KHOUWOU; il me fixa une stèle
» de limite au midi, dressant celle du nord durable comme
» le ciel, il divisa le bras principal du Nil en son milieu,
» ainsi qu'on avait déjà fait au père de ma mère, en vertu
» d'un arrêt sorti de la bouche de S. HOTP. HITRI, fils du
» Soleil, Amenemhâît : — ce roi l'avait établi prince héré-
» ditaire, chef des hauts pays de l'Est, dans MONÂÎT-KHOU-
» WOU, avait fixé une stèle de limite au midi, dressant celle
» du nord durable comme le ciel, avait divisé le bras prin-
» cipal du Nil en son milieu, [de manière à séparer] sa rive
» droite dans le nome de DOU-HOR jusqu'à la montagne de
» l'Est, lorsque Sa Majesté vint, écrasant le mal, se levant
» comme Toum lui-même et restaurant ce qu'elle avait trouvé
» en ruines, séparant chaque ville de sa voisine, faisant con-
» naître [à] chaque ville ses frontières d'avec [l'autre] ville
» et dressant leurs stèles-frontières durables comme le ciel,

» répartissant leurs eaux selon ce qui était dans les livres,
» réglant l'impôt selon l'évaluation du produit, d'après la
» grande amour qu'il a pour le juste; voici qu'il établit le
» père de ma mère prince héréditaire, grand supérieur du
» nome de Meh, fixa les stèles du midi de sa frontière au
» nome d'Ount, celle du nord au nome d'Anoupou, divisa
» le bras principal en son milieu, ses eaux, ses champs, ses
» bois, ses sables, jusqu'à la montagne d'Occident, établit
» son fils aîné Nakht pour gouverner son héritage dans
» Monaît-Khouwou, par grande faveur de par le roi, en
» vertu d'un décret sorti de la bouche du roi Khoperkerî,
» fils du Soleil, Ousirtasen; — [quant à moi,] je suis noble
» depuis ma naissance, [car] ma mère passa princesse héré-
» ditaire en sa qualité de fille de prince, à la ville Aït-
» Shotphitrî, pour être femme du prince héréditaire,
» prince de villes, favori du roi de la Haute-Égypte, chéri
» du roi de la Basse-Égypte en sa fonction de chef de ville,
» Nouhri; le roi Noubkoouri me transmit, en ma qualité
» de fils de prince, l'héritage du père de ma mère, d'après
» la grande amour qu'il a pour le juste, [car] c'est Toum
» lui-même que Noubkoouri; il me fit prince en l'an XIX
» dans Monâît-Khouwou, et voici que je la fis prospérer
» ainsi que son trésor [l']accroissant de toutes choses, je fis
» fleurir le nom de mon père, construisant ses chapelles de
» *Ka*, je transportai mes statues au temple de la ville, je leur
» octroyai leurs offrandes de pains, liqueurs, eau, encens,
» viande pure, je choisis un *prêtre de Ka*, et je le constituai
» [maître] de champs et de serfs, je décrétai des repas funé-
» raires à toutes les fêtes du cimetière, à la fête du nouvel
» an, à la fête du commencement de l'année, à la fête de la
» grande année, à la fête de la petite année, à la fête du bout
» de l'an, à la Grande Fête, à la fête du grand feu, à la fête
» du petit feu, à la fête des cinq jours épagomènes, à la fête
» de la rentrée des grains (?), aux douze fêtes du mois, aux
» douze fêtes du demi-mois, à toutes les fêtes des vivants

» et des morts; que si le *prêtre de Ka* ou quelque autre » individu y trouble rien, qu'il cesse d'être, que son fils ne » soit pas en sa place! Je suis en faveur à la cour plus que » tout ami unique, [car] le roi me distingua parmi ses nobles, » et me voilà devant ceux qui étaient devant moi, la fleur » des familiers du palais me fait hommage; tels les honneurs » qu'on me rend, tels les hommages qu'on fait à la face du » roi lui-même, et pareille chose n'était jamais arrivée à » des serviteurs de la part de leurs maîtres! Je reçus ces » faveurs, parce qu'il connaissait ma discrétion et mon » humilité (?), et je suis un dévoué (?) d'auprès le roi, un » honoré auprès de ses courtisans, un favori auprès de ses » amis, [moi,] le prince héréditaire, le fils de NOUHRI, » KHNOUMHOTPOU!

» Une autre faveur me fut faite, quand mon fils aîné » NAKHT, né de KHITI, fut institué prince du nome d'Anou- » pou, par héritage du père de sa mère, promu *ami unique,* » mis à la tête du pays du Midi, et fut comblé de toute sorte » de dignités par le roi KHÂKHOPIRRÎ, fils du Soleil, OUSIR- » TASEN; [car] ce prince fit [comme] un monument de lui- » même dans le nome d'ANOUPOU, restaurant ce qu'il avait » trouvé détruit, fixant la limite du nome selon le cadastre (?), » réglant l'impôt selon l'évaluation du produit, mettant une » stèle-frontière à sa limite sud, dressant celle du nord » durable comme le ciel, établissant sur les prés des terrains » bas jusqu'à quinze stèles-frontières, établissant sur les » champs au nord du nome sa frontière vers le nome OUOB, » et il divisa le bras principal en son milieu, [de manière à » en séparer] la rive gauche dans le nome d'ANOUPOU jus- » qu'aux montagnes de l'Ouest, quand le prince héréditaire, » le fils de KHNOUMHOTPOU, NAKHT, se plaignit, disant : « Moi, je ne connais point les faveurs suprêmes de par le » roi! C'est un autre chef qui est conseiller, qui est ami » unique, le plus favorisé parmi les amis, qui multiplie les » apports au palais, un ami unique dont on ne peut assez

» répartissant leurs eaux selon ce qui était dans les livres,
» réglant l'impôt selon l'évaluation du produit, d'après la
» grande amour qu'il a pour le juste; voici qu'il établit le
» père de ma mère prince héréditaire, grand supérieur du
» nome de Meh, fixa les stèles du midi de sa frontière au
» nome d'Ount, celle du nord au nome d'Anoupou, divisa
» le bras principal en son milieu, ses eaux, ses champs, ses
» bois, ses sables, jusqu'à la montagne d'Occident, établit
» son fils aîné Nakht pour gouverner son héritage dans
» Monaît-Khouwou, par grande faveur de par le roi, en
» vertu d'un décret sorti de la bouche du roi Khoperkerî,
» fils du Soleil, Ousirtasen; — [quant à moi,] je suis noble
» depuis ma naissance, [car] ma mère passa princesse héré-
» ditaire en sa qualité de fille de prince, à la ville Aït-
» Shotphitrî, pour être femme du prince héréditaire,
» prince de villes, favori du roi de la Haute-Égypte, chéri
» du roi de la Basse-Égypte en sa fonction de chef de ville,
» Nouhri; le roi Noubkoouri me transmit, en ma qualité
» de fils de prince, l'héritage du père de ma mère, d'après
» la grande amour qu'il a pour le juste, [car] c'est Toum
» lui-même que Noubkoouri; il me fit prince en l'an XIX
» dans Monaît-Khouwou, et voici que je la fis prospérer
» ainsi que son trésor [l']accroissant de toutes choses, je fis
» fleurir le nom de mon père, construisant ses chapelles de
» *Ka*, je transportai mes statues au temple de la ville, je leur
» octroyai leurs offrandes de pains, liqueurs, eau, encens,
» viande pure, je choisis un *prêtre de Ka*, et je le constituai
» [maître] de champs et de serfs, je décrétai des repas funé-
» raires à toutes les fêtes du cimetière, à la fête du nouvel
» an, à la fête du commencement de l'année, à la fête de la
» grande année, à la fête de la petite année, à la fête du bout
» de l'an, à la Grande Fête, à la fête du grand feu, à la fête
» du petit feu, à la fête des cinq jours épagomènes, à la fête
» de la rentrée des grains (?), aux douze fêtes du mois, aux
» douze fêtes du demi-mois, à toutes les fêtes des vivants

» tions de la syringe, une table pour les offrandes et pour le
» repas funéraire de tous les monuments que je fis; je
» creusai toute la cavité donnant [ainsi] de l'air à la muraille
» de l'hypogée pour la salle à libations de cette résidence,
» pour les pères et pour les enfants de cette résidence, con-
» struisant les monuments destinés aux ancêtres sur sa
» montagne, mieux que les édifices bâtis avant moi. Je suis
» un illustre par ses fondations, j'ai dirigé, pendant des
» années de dégoût, [l'érection] de la salle à libations de
» cette résidence, afin d'édifier mon nom par toutes les fon-
» dations que j'ai préparées en [elle (?)] pour que jamais
» rien n'y manquât, et je suis descendu dans la barque
» *kaankh-ateo*... (?), moi, le prince héréditaire, le fils de
» NOUHRI, KHNOUMHOTPOU, né de BOQIT! — Celui qui a
» préparé la syringe est le chef des domestiques, BOQIT. »

L'histoire de la famille est facile à restituer en partie. Sa grandeur remontait au règne d'Amenemhaît Ier. Dans un des voyages que ce prince fit à travers l'Égypte, pour remettre l'ordre dans le pays, il donna à un personnage, dont le nom n'est pas malheureusement cité, l'investiture d'un fief comprenant la ville de Monâît-Khouwou, avec la partie du nome de Meh qui s'étendait sur la rive droite du fleuve, la dignité de 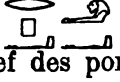 et le titre de , c'est-à-dire de chef des portions de la montagne Arabique qui limitaient sa principauté à l'est. Quelques années plus tard, le roi Ousirtasen Ier accorda à ce même personnage un domaine plus considérable et des titres plus élevés. Il le fit 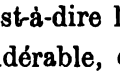 , c'est-à-dire lui donna toute la partie occidentale, la plus considérable, de ce nome, entre le Nil, la chaîne Libyque, le nome de Ount et celui d'Anoupou. La partie orientale du même nome, que seule il avait possédée jusqu'alors, ne sortit pas des mains de la famille : elle passa avec les mêmes titres et les mêmes limites au fils aîné Nakht.

Outre Nakht, le personnage en question avait une fille Boqit, investie, comme toutes les filles égyptiennes, de droits héréditaires, et du titre 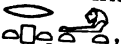 , *comme fille du* . La partie du texte qui la concerne dit qu'elle *passa* 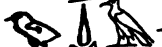 naturellement à trois objets différents : 1° au titre que je viens de citer; 2° à une localité du nom de 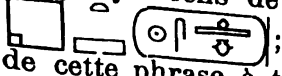 ; 3° à épouse de Nouhri. Il résulte de cette phrase à triple régime que la ville Aït-Shotphitrî était une propriété de cette femme aussi bien que son titre de prince héréditaire et sa dignité d'épouse d'un prince, en d'autres termes que cette ville constituait l'apanage qu'elle apporta en dot à son mari. Celui-ci était fils d'un certain Sobkônkh, dont on ne sait rien : il construisit son tombeau dans une localité de 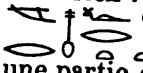 , qui était, sinon son fief tout entier, au moins une partie de son fief. Il fut très jeune au service du roi, probablement du roi Ousirtasen Ier, jouit de la faveur royale, et devait avoir un rang assez considérable, puisqu'on le nomme 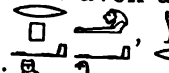 , messager du roi 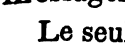 dans le Midi .

Le seul enfant connu de ce mariage, Khnoumhotpou, était noble et prince du chef de sa mère. Il ne nous dit pas à la suite de quelles circonstances la principauté de Monaît-Khouwou, appartenant à son oncle Nakht, devint vacante : elle revint à sa mère, ou plutôt à lui, du droit de sa mère. En l'an XIX, le roi Amenemhaït II lui en donna l'investiture avec les mêmes titres et les mêmes limites qui avaient été assignées à son grand-père par Amenemhaït Ier. Il épousa une princesse Khiti, qui avait, sur le nome d'Anoupou, les mêmes droits que Boqit avait sur le nome de Meh, et eut sept enfants au moins de ce mariage. L'un d'eux, le second, Khoumhotpou II, reçut de son père les droits héréditaires sur la ville de Monaît-Khouwou et accorda à son fils la

principauté d'une ville de : il paraît avoir joui de la faveur du roi comme de celle de son père, et la préférence dont il était l'objet fournit au fils aîné Nakht un prétexte à réclamations qui furent couronnées de succès. Il obtint d'Ousirtasen II, à cette occasion, le titre de 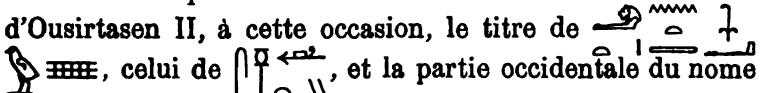 , celui de 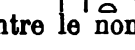 , et la partie occidentale du nome d'Anoupou entre le nome de Ouob et celui du Nil, et la montagne Libyque, plus la dignité de 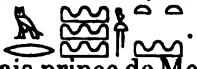 . Il semble que Khnoumhotpou ne devint jamais prince de Meh : du moins on ne lui trouve, à la date de l'an VII d'Ousirtasen II, dernière date inscrite dans son tombeau, aucun autre titre que ceux qui appartiennent à la principauté de Monâît-Khouwou.

Toutes ces indications combinées nous permettent de dresser le tableau suivant :

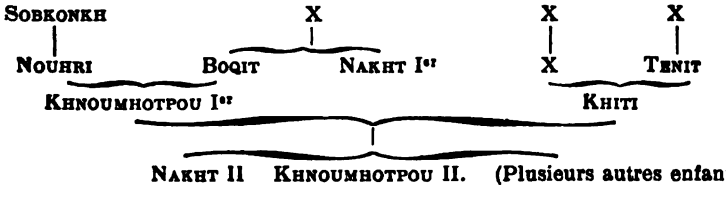

Il diffère de celui que Brugsch a dressé (*Geschichte Ægyptens*, p. 128) en un point essentiel : Brugsch donne pour père à Nouhri le prince de Meh, Amoni. L'erreur est manifeste : dans la première partie de la grande inscription de Khnoumhotpou, Nouhri est dit formellement fils de Sobkônkh . Brugsch avait d'ailleurs

1. . Le signe qui entre dans le nom de la ville représente une femme qui tient un panier.

bien interprété le texte dans sa Géographie (*Geographische Inschriften*, t. I, p. 115), et je ne vois pas quel motif a pu le décider depuis à changer d'opinion[1].

Amoni Amenemhâit nous est surtout connu par la grande inscription de son tombeau. Cette inscription, publiée par Champollion[2], puis par Lepsius[3] et Reinisch[4], a été traduite par MM. Birch[5] et Brugsch[6]. Le sens général en a été fort bien établi par ces deux savants; toutefois, comme certains détails me paraissent avoir échappé à leur attention, je crois qu'il n'est pas inutile d'en insérer ici le texte et la traduction :

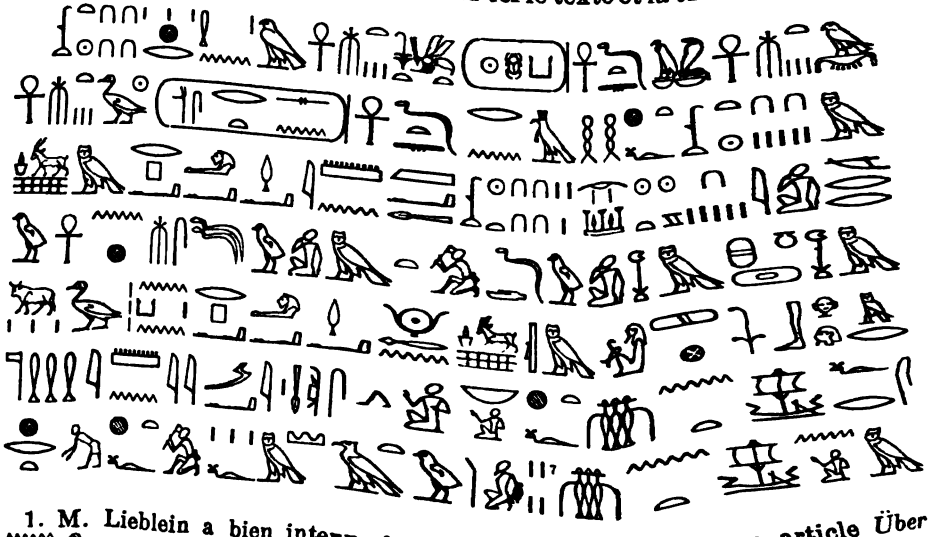

1. M. Lieblein a bien interprété le passage dans son article *Über* *und* 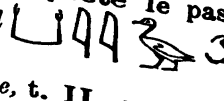 dans la *Zeitschrift*, 1874, p. 8-12.

2. *Monuments de l'Égypte*, t. II, p. 427-430, et pl. CCCXV.

3. *Denkmäler*, II, pl. 122.

4. *Ægyptische Chrestomathie*, t. I, pl. V.

5. *On a Remarkable Inscription of the XIIth Dynasty* (from the *Transactions of the Royal Society of Literature*, vol. V, New Series).

6. *Reiseberichte aus Ægypten*, p. 92-94; *Histoire d'Égypte*, 1re édit., p. 55-56, 2e édit., p. 89-91; *Geschichte Ægyptens*, p. 128-130.

7. Brugsch traduit encore : « . . . um zu schlagen die Feinde im Lande

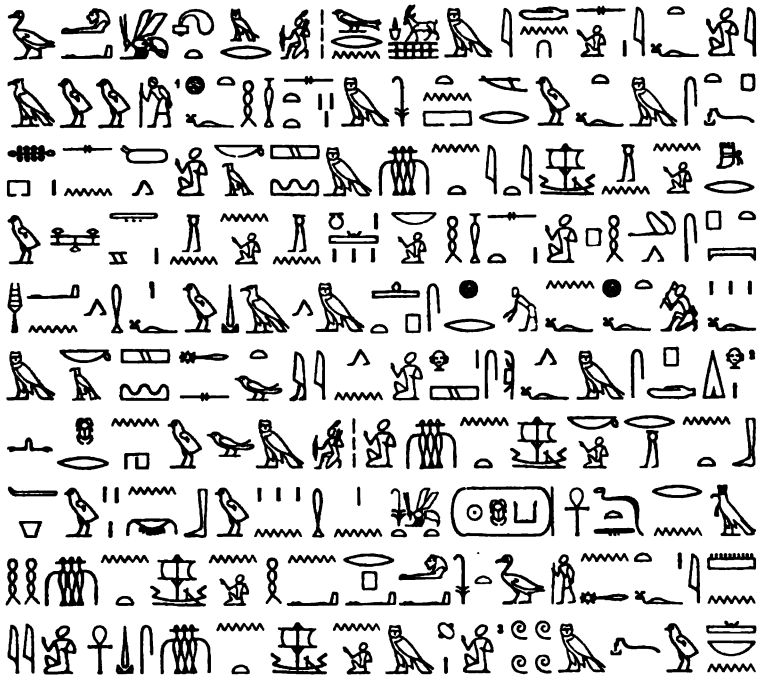

der Atu » (P. 128). En fait, doit se lire simplement *Sit-ti-ou :* n'ayant ici, comme cela est fréquent à cette époque, 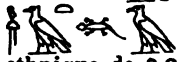 , que la valeur syllabique TI. 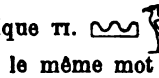 est un ethnique de « pays étranger » (cf. le même mot dans Lepsius, *Denkmäler*, III, 32, l. 8). Le nombre derrière le groupe est donné par Champollion comme par Lepsius et doit être correct.

1. Ce passage est incertain. Il semble donner : « en qualité (peut-être faute pour) d'individu [son] père vieux. »

2. Litt. : « *muni de face,* » quelqu'un qui montre la face à l'ennemi, *qui a du front.* Brugsch (*Dictionnaire hiéroglyphique,* p. 1206) traduit différemment : le sens que je propose me paraît mieux convenir aux exemples qu'il cite.

3. et un peu plus bas sont des idéogrammes dont on trouve des exemples dans l'Ancien et le Moyen-Empire. Une femme du temps

d'Amenemhâït II s'appelle 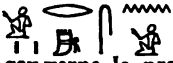 , « Tous les hommes sont » à moi », où collectif gouverne le pronom féminin singulier (Cf. Mariette, *Abydos*, t. III, p. 146). Une formule de la VIe dynastie (Lepsius, *Denkmäler*, II, 46) commence : 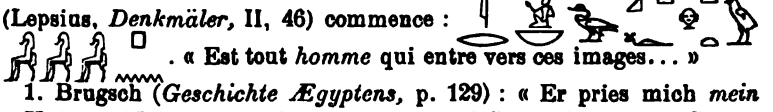 . « Est tout *homme* qui entre vers ces images... »

1. Brugsch (*Geschichte Ægyptens*, p. 129) : « Er pries mich *mein* » *Vater*. » M. Brugsch a dû avoir un texte différent de celui de Champollion et de Lepsius.

2. est le *travail des mains*, les *travaux*. Les impôts étant payés en nature, désigne, ici comme ailleurs, la quantité d'objets provenant de son travail ou du travail des siens que chacun devait donner au roi.

3. Le mot , écrit de la même manière, se retrouve dans une autre tombe de Béni-Hassan (Lepsius, *Denkmäler*, II, 142 *i*). est peut-être une variante du bassin , sinon le bassin lui-même qui aurait été mal dessiné.

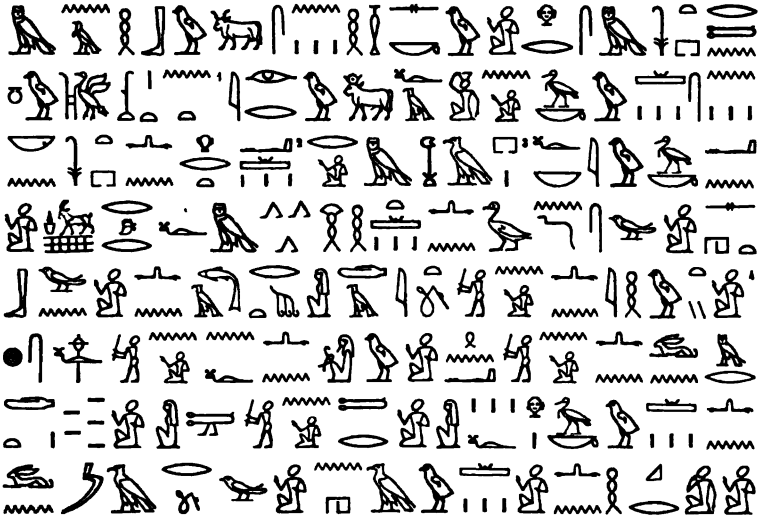

1. Brugsch (p. 129 à 130) : « Belobigung ward mir desshalb zu Theil » Seitens des Königshauses, wegen der jährlichen Lieferung an Mich- » kühen. » me paraît être ici la variante de fréquente sur les monuments de cette époque.

2. et à la fin de l'inscription est un mot féminin, composé de la préposition , , et du mot . C'est, je crois, l'équivalent du mot (Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 821-822) que sa variante fréquente nous prouve être composé de et de : les deux locutions signifient *redevance*, *convention d'un contrat*, etc.

3. est toute chambre affectée à un usage public : le *cabinet* d'un nomarque (*Louvre*, C 12, l. 5), un dépôt d'archives (*Papyrus Abbott*, dernière page, dernière ligne), etc., ici les chambres où l'on conserve les objets en nature provenant de l'impôt. Mot à mot : « Point » redevances plus que moi en tout magasin. »

4. , Brugsch et Birch, *pêcheurs*. Le parallélisme avec *berger* semble indiquer dans un nom de profession dérivé de , *champ labouré*, un *laboureur*, un *cultivateur*.

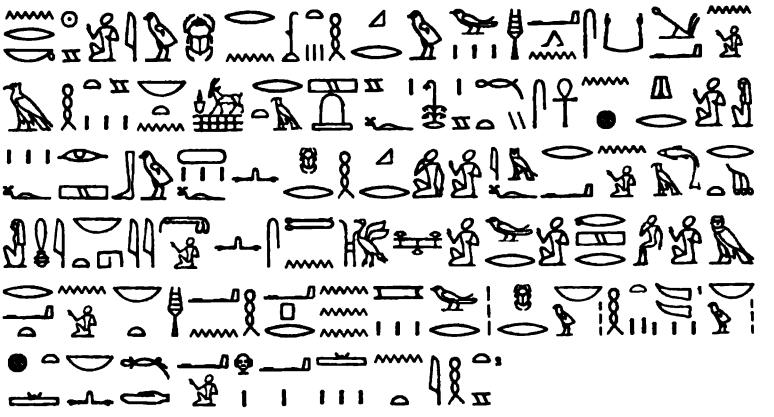

« L'an XLIII du roi KHOPERKERÎ, fils du Soleil, OUSIR-
» TASEN, qui répond à l'an XXV, dans le nome de MEH,
» du prince héréditaire, AMONI; — l'an XLIII, le 15 du
» deuxième mois de Shaït, — O vous qui aimez la vie, qui
» détestez la mort, et qui dites : « Milliers de pains, de li-
» queurs, de gâteaux, milliers de bœufs et d'oies, au double
» du prince héréditaire, grand chef du nome de Meh, prêtre
» dans Sni et Nekheb, supérieur en chef des prophètes,
» AMONI, » — j'ai suivi mon maître lorsqu'il remonta [le
» Nil] pour abattre ses ennemis qui étaient quatre peuples
» étrangers, [et] je remontai [le Nil] en qualité de fils de
» prince, domestique, grand général du nome de Meh,
» comme substitut d'un père trop vieux, à cause de la faveur
» dont il jouissait dans le logis royal, de l'amour qu'on avait
» pour lui dans le palais, je traversai Kaoush en remontant

1. Le mot est indécis dans toutes les copies. Il semble cependant que la lacune marquée soit non pas une lacune réelle ayant fait disparaître un signe, mais une petite dépression dans la pierre que le graveur a évitée comme faisaient souvent les graveurs de cette époque (cf. C 1 du Louvre). La valeur du mot est indécise, mais le sens est évidemment *terrain, champ* : peut-être une variante de ou .

2. *Litt.* : « Je n'opérai redevances de champs. »

» [le fleuve], j'allai chercher les frontières du pays, je rapportai les tributs à mon maître, et ma faveur atteignit le ciel : Voici que Sa Majesté passa en paix, elle renversa ses ennemis dans Kaoush la vile, et j'allai à sa suite comme un brave, sans perdre de mes soldats. Je remontai [le Nil] afin d'aller chercher les produits des diverses sortes d'or, pour la Majesté du roi KHOPRIKERÎ; je [le] remontai avec le prince héréditaire, fils aîné légitime du roi, AMONI, v. s. f., je [le] remontai avec un nombre de CCCC hommes de toute l'élite de mes soldats. J'allai en paix, sans perdre de ces hommes, j'en apportai les ors, je fus en grande faveur habituelle à cause de cela auprès des rois, et le fils royal me fit compliment. Voici que je remontai [le Nil] pour transporter les produits à la ville de Coptos avec le prince héréditaire, nomarque, OUSIRTASEN, v. s. f., je [le] remontai avec un nombre de CCCCCC hommes de ce qu'il y a de brave dans le nome de Meh, je vins en paix, mes soldats bien portants.

» J'ai fait tout ce que j'ai dit, car je suis le gracieux, l'aimant, le prince qui aime sa ville. J'ai passé, certes, des années comme prince dans le nome de Meh et tous les revenus de la maison royale ont été par ma main. J'ai donné au surintendant des vassaux des temples des dieux du nome de MEH MMM taureaux avec leurs vaches, et j'ai été en faveur pour cela dans la maison royale, chaque année, car les vaches laitières, j'ai porté tout leur produit au palais royal, et nulle redevance n'a été plus forte que la mienne dans tous ses entrepôts, [car] j'ai mis en rapport le nome de Meh tout entier par mes courses fréquentes, et il n'y a pas enfant mineur que j'aie mis en deuil, il n'y a pas veuve que j'aie dépouillée, il n'y a pas laboureur que j'aie repoussé, il n'y a pas berger que j'aie emprisonné, il n'y a pas chef de cinq hommes à qui j'aie pris ses hommes pour la corvée, il n'y a pas eu de misérable en mon temps, il n'y a pas eu d'affamé à mon époque; car, s'il se produi-

» sait des années de disette, je labourai toutes les terres » labourables du nome de Meh, jusqu'à ses frontières du Nord » et du Sud, j'en fis vivre les vassaux, faisant pour lui des » provisions, si bien qu'il n'y eût affamé en lui, je donnai » à la veuve comme à la femme qui avait un mari, et je ne » fis aucune distinction entre le grand et le petit en tout ce » que je donnai. Et voici, quand il y eut des Nils hauts, et » que les possesseurs de champs devinrent riches en toute » chose, je ne frappai les champs d'aucun impôt nouveau. »

Les données de ce texte et celles de la grande inscription se combinent comme il suit :

Rois	Famille d'Amoni	Famille de Khnoumhotpou
Amenemhaït Ier.		Xb, prince de Minièh, puis prince de Meh quand son fils aîné Nakht devient prince de Minièh.
Ousirtasen Ier.	Xa, général de Meh. — Amoni-Amenemhaït, prince de Meh, de l'an XXVIII à l'an XLIII d'Ousirtasen Ier : l'an XLIII = l'an Ier d'Amenemhâït II.	
Amenemhaït II.		Khnoumhotpou, petit-fils de Xb, est nommé prince de Minièh en l'an XIX d'Amenemhâït II,
Ousirtasen II.		et l'était encore en l'an VI d'Ousirtasen II.

Amoni n'avait pas d'enfants : Champollion, qui avait étudié les représentations de son tombeau, ne lui en a trouvé aucun[1]. Son père n'est pas nommé : il était [hiéroglyphes], c'est-à-dire, général des troupes du nome de Meh. Sa mère s'appelait [hiéroglyphes] et sa femme [hiéroglyphes][2] : on trouve à côté de lui dans son tombeau une autre femme,

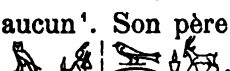

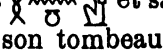

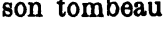

1. Champollion, *Monuments de l'Égypte*, t. II, p. 426.
2. Champollion, *Monuments de l'Égypte*, t. II, p. 434.

probablement sa sœur, dont Champollion a lu le nom mutilé *Phtah-sa...*[1]. En résumé, je ne vois pas trop le moyen de concilier ces données d'une manière tout à fait satisfaisante. X^{b}, grand-père de Khnoumhotpou, est institué prince de Meh par Ousirtasen Ier, au moment où son fils Nakht lui succède dans la principauté de Minièh. Si le chiffre de l'an XLIII = l'an XXV donne réellement la date de la mort d'Amoni, on peut penser qu'Amoni étant mort sans lignée, le roi lui octroya pour successeur X^{b}. Mais l'an XLIII d'Ousirtasen Ier = l'an Ier d'Amenemhâît II, associé au trône par son père : faut-il admettre que l'investiture accordée par Ousirtasen Ier soit tombée dans les trois années du règne commun? D'autre part, si X^{b} a été fait nomarque de Meh au commencement du règne, son élévation doit être de quelques années au moins antérieure à l'an XXVIII, époque de l'avènement d'Amoni, et lui-même a probablement été le prédécesseur immédiat d'Amoni. Cette dernière hypothèse me paraît cadrer fort bien avec les dates connues de l'inscription de Khnoumhotpou. Celui-ci, en effet, vivait encore en l'an VI d'Ousirtasen II, après avoir reçu son office en l'an XIX d'Amenemhâît II : or, la XXXVe année d'Amenemhâît II correspondant à la IIIe d'Ousirtasen II, il y a dix-neuf ans entre l'an XIX du premier et l'an VI du second. De même, l'an XLIV d'Ousirtasen Ier correspondant à l'an II d'Amenemhâît II, il y a, entre l'an XLIII du premier et l'an XIX du second, dix-neuf ans, soit, entre la mort présumée d'Amoni et la dernière date à laquelle nous savons que Khnoumhotpou vivait encore, 19 + 19 = 38 ans. Si l'on admet que Khnoumhotpou est arrivé à son rang entre vingt-cinq et trente ans, il est né entre l'an XXXIII et l'an XXXVII du règne d'Ousirtasen II, soit quelques années après la mort de son grand-père en l'an XXVIII, si ce grand-père était bien le prédécesseur d'Amoni. Mais Amenem-

1. Champollion, *Monuments de l'Égypte*, t. II, p. 426.

ıkht, le personnage en question avait une fille
ɜstie, comme toutes les filles égyptiennes, de
litaires, et du titre 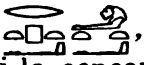 , *comme fille du*
partie du texte qui la concerne dit qu'elle *passa*
naturellement à trois objets différents :
que je viens de citer; 2° à une localité du
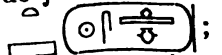 ; 3° à épouse de Nouhri. Il
cette phrase à triple régime que la ville Aït-
était une propriété de cette femme aussi bien que
ɛe prince héréditaire et sa dignité d'épouse d'un
d'autres termes que cette ville constituait l'apa-
le apporta en dot à son mari. Celui-ci était fils
ın Sobkônkh, dont on ne sait rien : il construisit
ɜau dans une localité de 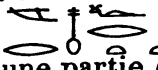 , qui était,
fief tout entier, au moins une partie de son fief. Il
une au service du roi, probablement du roi Ousir-
jouit de la faveur royale, et devait avoir un rang
ɜidérable, puisqu'on le nomme 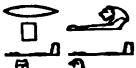 ,
du roi 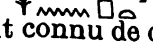 dans le Midi .
enfant connu de ce mariage, Khnoumhotpou, était
ɔrince du chef de sa mère. Il ne nous dit pas à la
quelles circonstances la principauté de Monâît-
ı, appartenant à son oncle Nakht, devint vacante :
ıt à sa mère, ou plutôt à lui, du droit de sa mère.
XIX, le roi Amenemhaït II lui en donna l'investi-
: les mêmes titres et les mêmes limites qui avaient
ɜées à son grand-père par Amenemhaït Ier. Il épousa
:esse Khiti, qui avait, sur le nome d'Anoupou, les
roits que Boqit avait sur le nome de Meh, et eut
ɔts au moins de ce mariage. L'un d'eux, le second,
ɜtpou II, reçut de son père les droits héréditaires
le de Monâît-Khouwou et accorda à son fils la

principauté d'une ville de : il paraît avoir joui de la faveur du roi comme de celle de son père, et la préférence dont il était l'objet fournit au fils aîné Nakht un prétexte à réclamations qui furent couronnées de succès. Il obtint d'Ousirtasen II, à cette occasion, le titre de , celui de , et la partie occidentale du nome d'Anoupou entre le nome de Ouob et celui du Nil, montagne Libyque, plus la dignité de semble que Khnoumhotpou ne devint jamais prince du moins on ne lui trouve, à la date de l'an VII d'Ousirtasen II, dernière date inscrite dans son tombeau, autre titre que ceux qui appartiennent à la principauté de Monâît-Khouwou.

Toutes ces indications combinées nous permettent de dresser le tableau suivant :

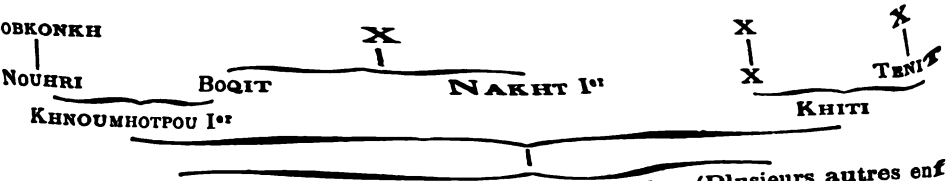

(Plusieurs autres enfa

Il diffère de celui que Brugsch a dressé (*Geschic Ægyptens*, p. 128) en un point essentiel : Brugsch do pour père à Nouhri le prince de Meh, Amoni. L'erreur manifeste : dans la première partie de la grande inscript de Khnoumhotpou, Nouhri est dit formellement fils Sobkônkh . Brugsch avait d'aille

1. . Le si ui entre dans le nom de la ville représente une femme qui tient anier.

bien interprété le texte dans sa Géographie (*Geographische Inschriften*, t. I, p. 115), et je ne vois pas quel motif a pu le décider depuis à changer d'opinion [1].

Amoni Amenemhâît nous est surtout connu par la grande inscription de son tombeau. Cette inscription, publiée par Champollion [2], puis par Lepsius [3] et Reinisch [4], a été traduite par MM. Birch [5] et Brugsch [6]. Le sens général en a été fort bien établi par ces deux savants; toutefois, comme certains détails me paraissent avoir échappé à leur attention, je crois qu'il n'est pas inutile d'en insérer ici le texte et la traduction :

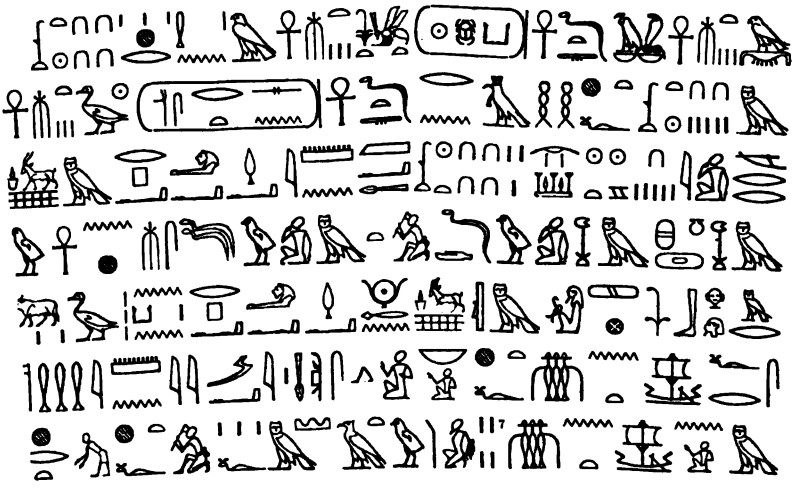

1. M. Lieblein a bien interprété le passage dans son article *Über* *und* dans la *Zeitschrift*, 74, p. 8-12.
2. *Monuments de l'Égypte*, t. II, p. 427-430, et pl. CCCXV.
3. *Denkmäler*, II, pl. 122.
4. *Ægyptische Chrestomathie*, t. I, pl. V.
5. *On a Remarkable Inscription of the XIIth Dynasty* (from the ·ansactions *of the Royal Society of Literature*, vol. V, New Series).
6. *Reiseberichte aus Ægypten*, p. 92-94; *Histoire d'Égypte*, 1re édit., 55-56, 2e édit., p. 89-91; *Geschichte Ægyptens*, p. 128-130.
7. Brugsch traduit encore : « ... um zu schlagen die Feinde *im Lande*

ler Atu » (P. 128). En fait, doit se lire simplen
*Sit-*TI-*ou* : n'ayant ici, comme cela est fréquent à cette époc
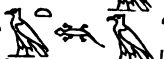 , que la valeur syllabique TI. est
thnique de « pays étranger » (cf. le même mot dans Leps
Denkmäler, III, 32, l. 8). Le nombre derrière le groupe est do
ar Champollion comme par Lepsius et doit être correct.

1. Ce passage est incertain. Il semble donner : « en qualité (peut-
ute pour) d'individu [son] père vieux. »

2. Litt. : « *muni de face,* » quelqu'un qui montre la face à l'enn
i a du front. Brugsch (*Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 1206) trad
fféremment : le sens que je propose me paraît mieux convenir
emples qu'il cite.

3. et un peu plus bas sont des idéogrammes dont on trou
exemples dans l'Ancien et le Moyen-Empire. Une femme du tem

A GRANDE INSCRIPTION DE BÉNI-HASSAN

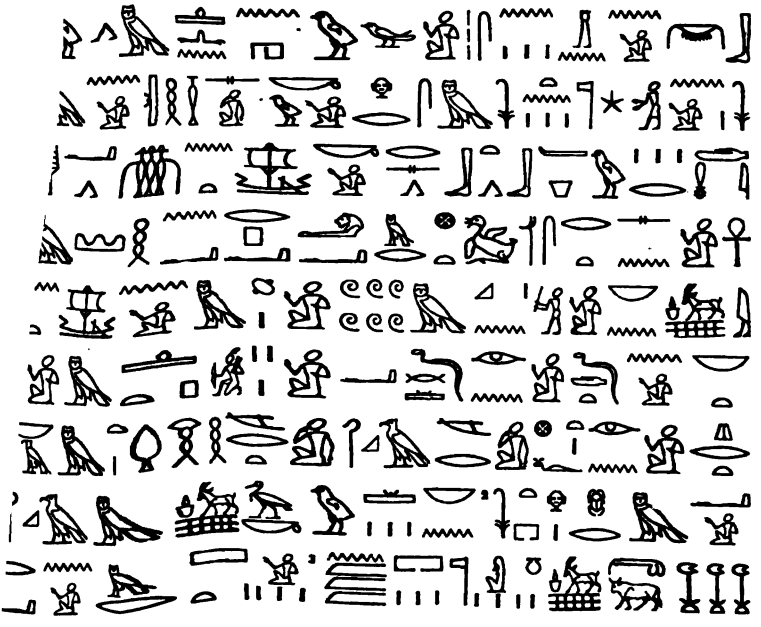

nhâît II s'appelle 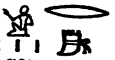 , « Tous les hommes sont
», où collectif gouverne le pronom féminin singulier
iette, *Abydos*, t. III, p. 146). Une formule de la VIe dynastie
, *Denkmäler*, II, 46) commence :

. « Est tout *homme* qui entre vers ces images... »
ıgsch (*Geschichte Ægyptens*, p. 129) : « Er pries mich *mein*
. » M. Brugsch a dû avoir un texte différent de celui de Cham-
et de Lepsius.

est le *travail des mains*, les *travaux*. Les impôts étant
n nature, désigne, ici comme ailleurs, la quantité
provenant de son travail ou du travail des siens que chacun
lonner au roi.
e mot , écrit de la même manière, se retrouve dans une
ombe de Béni-Hassan (Lepsius, *Denkmäler*, II, 142 *i*). est
e une variante du bassin , sinon le bassin lui-même qui
é mal dessiné.

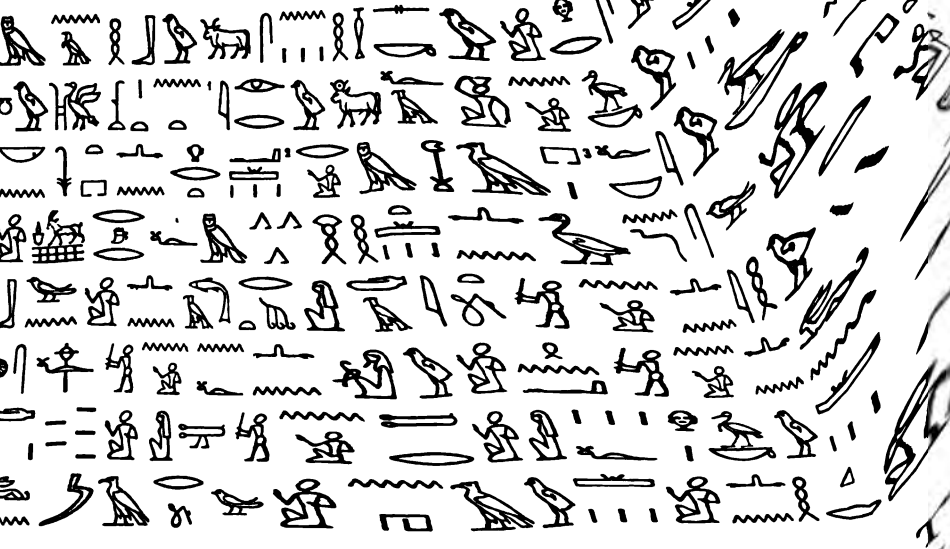

1. Brugsch (p. 129 à 130) : « Belobigung ward mir desshalb zu
Seitens des Königshauses, wegen der jährlichen Lieferung an
kühen. » me paraît être ici la variante de fréquente
es monuments de cette époque.

2. et à la fin de l'inscription est un mot
minin, composé de la préposition , , et du mot . C'est
crois, l'équivalent du mot (Brugsch, *Dictionnaire hiérog*
ohique, p. 821-822) que sa variante fréquente nous pro
tre composé de et de : les deux locutions signifient
oance, convention d'un contrat, etc.

3. est toute chambre affectée à un usage public : le *cab*
'un nomarque (*Louvre*, C 12, l. 5), un dépôt d'archives (*Pap*
Abbott, dernière page, dernière ligne), etc., ici les chambres où
onserve les objets en nature provenant de l'impôt. Mot à mot : « Poi
redevances plus que moi en tout magasin. »

4. , Brugsch et Birch, *pêcheurs*. Le parallélisme
berger semble indiquer dans un nom de pro
ession dérivé de , *champ labouré*, un *laboureur*, un *cultivate*

L'an XLIII du roi KHOPERKERÎ, fils du Soleil, OUSIR-ÂSEN, qui répond à l'an XXV, dans le nome de MEH, u prince héréditaire, AMONI; — l'an XLIII, le 15 du leuxième mois de Shaït, — O vous qui aimez la vie, qui détestez la mort, et qui dites : « Milliers de pains, de liqueurs, de gâteaux, milliers de bœufs et d'oies, au double du prince héréditaire, grand chef du nome de Meh, prêtre dans Sni et Nekheb, supérieur en chef des prophètes, » AMONI, » — j'ai suivi mon maître lorsqu'il remonta [le » Nil] pour abattre ses ennemis qui étaient quatre peuples » étrangers, [et] je remontai [le Nil] en qualité de fils de » prince, domestique, grand général du nome de Meh, » comme substitut d'un père trop vieux, à cause de la faveur » dont il jouissait dans le logis royal, de l'amour qu'on avait » pour lui dans le palais, je traversai Kaoush en remontant

1. Le mot est indécis dans toutes les copies. Il semble cependant que la lacune marquée soit non pas une lacune réelle ayant fait disparaître un signe, mais une petite dépression dans la pierre que le graveur a évitée comme faisaient souvent les graveurs de cette époque (cf. C 1 du Louvre). La valeur du mot est indécise, mais le sens est évidemment *terrain, champ :* peut-être une variante de ou .

2. Litt. : « Je n'opérai redevances de champs. »

» [le fleuve], j'allai chercher les frontières du pays, je rapportai les tributs à mon maître, et ma faveur atteignit le ciel : Voici que Sa Majesté passa en paix, elle remontai ses ennemis dans Kaoush la vile, et j'allai à sa suite comme un brave, sans perdre de mes soldats. Je remontai [le] [le Nil] afin d'aller chercher les produits des divers sortes d'or, pour la Majesté du roi KHOPRIKERI; je remontai avec le prince héréditaire, fils aîné légitime du roi, AMÔNI, v. s. f., je [le] remontai avec un nombre de CCCC hommes de toute l'élite de mes soldats. J'allai avec paix, sans perdre de ces hommes, j'en apportai les je fus en grande faveur habituelle à cause de cela auprès des rois, et le fils royal me fit compliment. Voici remontai [le Nil] pour transporter les produits à la de Coptos avec le prince héréditaire, nomarque, OUSIRTASEN, v. s. f., je [le] remontai avec un nombre de CCCCCC hommes de ce qu'il y a de brave dans le nome de Meh, je vins en paix, mes soldats bien portants.

» J'ai fait tout ce que j'ai dit, car je suis le gracieux l'aimant, le prince qui aime sa ville. J'ai passé, certes, années comme prince dans le nome de Meh et tous revenus de la maison royale ont été par ma main. J'ai donné au surintendant des vassaux des temples des dieux du nome de MEH MMM taureaux avec leurs vaches, j'ai été en faveur pour cela dans la maison royale, chaque année, car les vaches laitières, j'ai porté tout leur produit au palais royal, et nulle redevance n'a été plus forte que la mienne dans tous ses entrepôts, [car] j'ai mis en rapport le nome de Meh tout entier par mes courses fréquentes. Il n'y a pas enfant mineur que j'aie mis en deuil, il n'y a pas veuve que j'aie dépouillée, il n'y a pas laboureur que j'aie repoussé, il n'y a pas berger que j'aie emprisonné, il n'y a pas chef de cinq hommes à qui j'aie pris ses hommes pour la corvée, il n'y a pas eu de misérable en mon temps, il n'y a pas eu d'affamé à mon époque; car, s'il se produi

» sait des années de disette, je labourai toutes les terres » labourables du nome de Meh, jusqu'à ses frontières du Nord » et du Sud, j'en fis vivre les vassaux, faisant pour lui des » provisions, si bien qu'il n'y eût affamé en lui, je donnai » à la veuve comme à la femme qui avait un mari, et je ne » fis aucune distinction entre le grand et le petit en tout ce » que je donnai. Et voici, quand il y eut des Nils hauts, et » que les possesseurs de champs devinrent riches en toute » chose, je ne frappai les champs d'aucun impôt nouveau. »

Les données de ce texte et celles de la grande inscription se combinent comme il suit :

Rois	Famille d'Amoni	Famille de Khnoumhotpou
Amenemhaït Ier.		Xb, prince de Minièh, puis prince de Meh quand son fils aîné Nakht devient prince de Minièh.
Ousirtasen Ier.	Xa, général de Meh.	
	Amoni-Amenemhaït, prince de Meh, de l'an XXVIII à l'an XLIII d'Ousirtasen Ier : l'an XLIII = l'an Ier d'Amenemhâït II.	
Amenemhaït II.		Khnoumhotpou, petit-fils de Xb, est nommé prince de Minièh en l'an XIX d'Amenemhâït II,
Ousirtasen II.		et l'était encore en l'an VI d'Ousirtasen II.

Amoni n'avait pas d'enfants : Champollion, qui avait étudié les représentations de son tombeau, ne lui en a trouvé aucun[1]. Son père n'est pas nommé : il était , c'est-à-dire, général des troupes du nome de Meh. Sa mère s'appelait 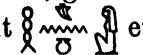 et sa femme 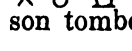 : on trouve à côté de lui dans son tombeau une autre femme,

1. Champollion, *Monuments de l'Égypte*, t. II, p. 426.
2. Champollion, *Monuments de l'Égypte*, t. II, p. 434.

probablement sa sœur, dont Champollion a lu le nom mutilé *Phtah-sa...*[1]. En résumé, je ne vois pas trop je moy en de concilier ces données d'une manière tout à fait satisfaisante. X[b], grand-père de Khnoumhotpou, est institué prince de Meh par Ousirtasen Ier, au moment où son fils Nakht lui succède dans la principauté de Minièh. Si le chiffre de l'an XLIII = l'an XXV donne réellement la date de la mort d'Amoni, on peut penser qu'Amoni étant mort sans lignée, le roi octroya pour successeur X[b]. Mais l'an XLIII d'Ousirtasen I[er] = l'an Ier d'Amenemhâït II, associé au trône par son faut-il admettre que l'investiture accordée par Ousirtasen soit tombée dans les trois années du règne commun? D'autre part, si X[b] a été fait nomarque de Meh au commencement du règne, son élévation doit être de quelques années moins antérieure à l'an XXVIII, époque de l'avènement d'Amoni, et lui-même a probablement été le prédécesseur immédiat d'Amoni. Cette dernière hypothèse me paraît cadrer fort bien avec les dates connues de l'inscription Khnoumhotpou. Celui-ci, en effet, vivait encore en l'an l'Ousirtasen II, après avoir reçu son office en l'an XXXVe l'Amenemhâït II : or, la XXXVe année d'Amenemhâït correspondant à la IIIe d'Ousirtasen II, il y a dix-neuf ntre l'an XIX du premier et l'an VI du second. De même an XLIV d'Ousirtasen Ier correspondant à l'an II d'Amenemhâït II, il y a, entre l'an XLIII du premier et l'an XI second, dix-neuf ans, soit, entre la mort présumée Amoni et la dernière date à laquelle nous savons que noumhotpou vivait encore, 19 + 19 = 38 ans. Si l'on net que Khnoumhotpou est arrivé à son rang en t gt-cinq et trente ans, il est né entre l'an XXXIII XXXVII du règne d'Ousirtasen II, soit quelques années s la mort de son grand-père en l'an XXVIII, si ce grand était bien le prédécesseur d'Amoni. Mais Amenem

[1] Champollion, *Monuments de l'Égypte*, t. II, p. 426.

hâît II avait accordé à son fils Nakht une principauté importante, celle d'Anoupou, et cela, après plainte de Nakht qui parlait de ses services antérieurs, ce qui suppose un homme d'au moins vingt-cinq ou trente ans. Pour qu'à la fin du règne d'Amenemhâît II, Khnoumhotpou ait eu un enfant de cet âge, il faut admettre que lui-même avait déjà bien près de cinquante ans, ce qui reporterait sa naissance vers l'an XXV d'Ousirtasen Ier et, par suite, nous obligerait à placer la vie moyenne de son père Nouhri dans les premiers temps de ce même roi :

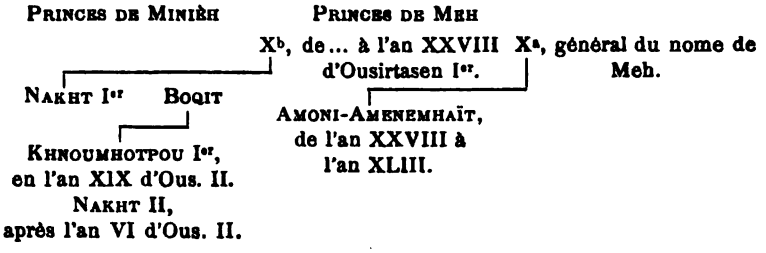

D'autres princes de Meh nous sont connus vers la même époque. La partie de la chaîne Arabique qui surplombe le Nil à Béni-Hassan paraît avoir été, pour les membres de cette petite dynastie locale, ce que le Bab-el-Molouk fut plus tard pour les membres des grandes dynasties thébaines : ils y firent creuser leurs tombeaux côte à côte dans les flancs de la montagne. Par malheur, on n'a jamais songé à recueillir tous les textes, si courts soient-ils, qui subsistent dans leurs chambres funéraires : faute de documents, leur filiation et leur classification ne sont guère plus faciles à entreprendre que celles des familles d'Amoni et de Khnoumhotpou. Ils sont au nombre de trois : , né de la dame (Tombeau n° 9); , né de la dame (Tombeau n° 6), et , né de (Tombeau n° 7). Leur arbre généalogique, dressé au moyen des indications monumentales, se présente comme il suit :

Xc la dame ARIHOTPOU — NOUTRI-NAKHT

Xd la dame HOTEP-R-WOUI — BOQIT

la dame KHNOUMHOTPOU — KHITI — la dame NOFRI-HOUT ...

Noutri-Nakht apparaît comme isolé, sans que rien indique ce qu'était son père avant lui : on sait qu'il était prince de Meh, mais on n'a aucune indication précise sur l'origine de sa famille. Au contraire, Boqit et son fils Khiti se sont succédé directement. Leurs tombeaux, qui renferment les mêmes peintures et paraissent n'être que la reproduction d'un original commun, présentent la plus grande analogie de style avec le tombeau de Khnoumhotpou. De plus, les noms sont les mêmes que ceux qu'on retrouve au tombeau de Khnoumhotpou, , et indiquent soit la génération contemporaine, soit la génération précédente, soit la génération suivante. Enfin, le fils de , KHITI, porte dans son protocole un titre qui peut servir d'indice. Le nome de Meh, étendu sur les deux rives du fleuve, tantôt pouvait ne former qu'une principauté unique, tantôt pouvait se diviser en deux principautés au moins, celle de Meh et celle de Minièh. Amoni avait été , ainsi que son père Xa, Noutri-Nakht et Boqit : Khiti est 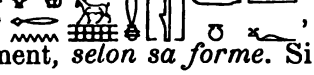 , prince de MEH, *tout entier*, littéralement, *selon sa forme*. Si cette épithète indique un état de choses dans lequel les deux principautés formant le nome sont réunies dans la même main, la position de Khiti devient relativement facile à fixer. En effet, sous Amenemhâît Ier et sous Ousirtasen Ier, le nome est toujours séparé en deux, Xb, NAKHT, représentent la succession dans Minièh, Xb, AMONI, la succession dans Meh. A partir de l'an XIX d'Amenemhâît II jusqu'à l'an VI d'Ousirtasen II, Khnoumhotpou règne dans Minièh, tandis qu'un autre nomarque

règne dans Meh. Cet autre nomarque ne peut être , car celui-ci a le titre de 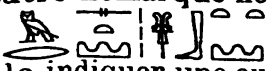 , qui appartient à Khnoumhotpou et semble indiquer une autorité réelle sur la partie est du nome formant la principauté de Miniėh. Ces divisions d'un même nome en plusieurs petits États indépendants n'ont rien qui doivent surprendre. En étudiant les indications de géographie politique données par la stèle de PIÔNKHI, on voit que le même prince réunissait sous son autorité des parcelles de territoire situées dans les limites de plusieurs nomes : ce qui est vrai pour l'époque de Piônkhi l'est également pour les temps de la XIIe dynastie. Afin de ne pas prolonger cette discussion outre mesure, je dresserai provisoirement la série des princes de Meh de la manière suivante :

AMENEMHAÏT Ier.		X^b^, prince de Miniėh, par Am. Ier.
		|
OUSIRTASEN Ier.	I. — X^a^, prince de Meh, par Ousirtasen Ier, jusqu'à l'an XXVIII.	Son fils NAKHT Ier, prince de Meh, après lequel la principauté de Miniėh se confond avec celle de Meh, jusqu'en l'an XIX d'Am. II.
	II. — AMONI, prince de Meh, de l'an XXVIII à l'an XLIII.	
AMENEMHAÏT II.	III. — (?) NOUTRI-NAKHT, prince de Meh, chef des pays de l'Est, c'est-à-dire, probablement, chef de tout le nome, peut-être fils de Nakht et cousin de Khnoumhotpou, jusqu'à l'an XIX d'Am. II.	
	IV. — (?) BOQIT, prince de Meh, peut-être fils de Noutri-Nakht, depuis l'an XIX d'Am. II.	KHNOUMHOTPOU, prince de Miniėh des droits de sa mère jusqu'en l'an VI d'Ous. II, au moins.
		|
OUSIRTASEN II.		NAKHT II, son fils, auquel il a donné la succession dans Miniėh, mais qui, fait chef du nome d'Anoup, par le roi Am. II, n'a peut-être pas gardé cette succession.
OUSIRTASEN III.	V. — KHITI, fils de Boqit, prince de Meh tout entier.	

On voit combien de doutes planent encore sur cette his-
oire : peut-être serait-il possible de les lever si, au lieu de
opier quelques fragments épars, les égyptologues avaient
anscrit tout ce qui reste d'hiéroglyphes dans les tombes de
éni-Hassan. On ne saurait trop le répéter, rien n'est inutile
n science, et telle série de noms et de titres qu'on a négligée
omme fastidieuse pourrait nous révéler la filiation des Égyp-
marques et, par suite, l'histoire d'une principauté
enne pendant cent cinquante ans, au temps de la XIIe
stie.

On a vu, par l'inscription de Khnoumhotpou,
nille des princes de Minièh, en la personne de Nakht,
ait fourni un prince au nome voisin d'Anoupou.
e faut-il rattacher cette famille à une autre famille
e au nome de Meh et originaire du nome de Ount,
nbe de Thothotpou à Bershèh' nous offre en effet
alogie suivante :

Thothotpou vivait sous le règne d'Amenemhâit II et d'
rtasen II, comme le prouve l'accolement dans son tombe
s cartouches prénoms de ces deux princes. Il était do
contemporain et pouvait être le cousin de Khnoumhotp
nnoumhotpou devait avoir en effet près de soixante
l'an VI d'Ousirtasen II, car, ainsi que je l'ai indiqué p
ut, il avait, à cette époque, plusieurs fils déjà arrivé
ge d'homme et dont un au moins Nakht exerçait déjà
ctions importantes par la grâce d'Amenemhâit II. D'au
t, Kaï, père de Thothotpou, avait épousé une femme
n de Sit-Khoperké, qui, portant le prénom d'Ousi
en Ier, n'avait pu naître avant le règne de ce prince,

Lepsius, *Denkmäler*, II, 134-135.

par suite, n'avait pu se marier au plus tôt qu'entre l'an XVIII et l'an XX de ce roi. Le père de Kaï, Nouhri, vivait donc au temps d'Amenemhaît Ier et dans les premières années du règne d'Ousirtasen Ier, c'est-à-dire à la même époque que Nouhri, père de Khnoumhotpou. Nouhri, père de Kaï, et Nouhri, père de Khnoumhotpou, seraient-ils le même personnage? Rien ne l'indique; mais si cela était, nous pourrions supposer que Kaï était plus âgé que Khnoumhotpou, ce qui nous donnerait pour l'ensemble des deux familles :

Sobkônkh	Xb
Nouhri, prince de Oun.	Boqit
Kai, prince de Oun.	Khnoumhotpou, prince de Miniéh.
Thothotpou, prince de Oun.	Nakht, prince d'Anoup.

Une des inscriptions du tombeau de Thothotpou dit de lui et de son père Kaï que , ce qui montre qu'ils avaient été l'un après l'autre et par droit héréditaire prince de Oun[1]. Cette famille des princes de Oun était très vieille, et remontait à la VIe dynastie au moins. En effet, un de ses membres, lui-même prince de Oun comme Thothotpou, mais nommé 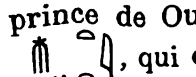 , qui était, d'après le style de ses légendes, contemporain de la XIIe dynastie, et que je crois pouvoir placer après Thothotpou, a laissé, dans trois tombes de Shêïkh-Saïd, des inscriptions qui constatent ce fait. L'une d'elles, le numéro 6 de Lepsius, était pour le 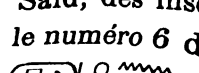 , et pour le 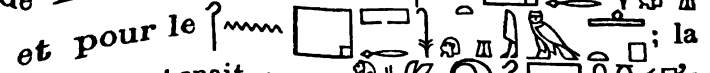 ; la seconde, n° 4, appartenait au 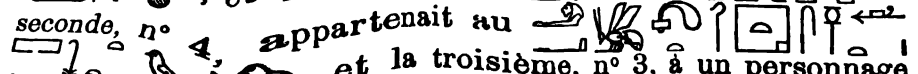 , et la troisième, n° 3, à un personnage

1. Lepsius, *Denkmäler*, II, 134 c.

de titre analogue , surnommé . Voici, restaurée par la comparaison des copies, l'inscription que Thotnakht y fit mettre :

Il a fait ceci en monument de lui-même, à ses maîtres de cette nécropole, faisant refleurir ce qu'il trouvé vide, renouvelant ce qu'il avait trouvé ruiné que n'avaient pas fait ses ancêtres qui avaient été ravant, lui, le prince de Ount, Thothotpou, né de la Titi. » Ces ancêtres n'avaient encore que des titre our et des dignités montrant qu'ils étaient originaire à ville de Oun, tels que 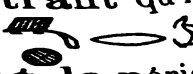 : la famille ne vint princière que pendant la période troublée qui sépar VIe de la XIIe dynastie. Je n'insiste pas sur ces faits, ca ien qui rattache les princes de Minièh aux princes de est trop hypothétique. Ici encore, on doit déplorer la m chance; peut-être une exploration complète de ces tombe nous donnerait-elle des renseignements qui changeraient conjectures en certitudes.

En terminant, on me permettra de dire quelques m sur deux ou trois points qui concernent l'organisation d féodalité égyptienne.

1° Les titres de chaque principauté sont fixes, et form un protocole analogue au protocole des rois. Voici,

1. Lepsius, *Denkmäler*, pl. 112 *a*, *b*, *c*, *d*, *e*.
2. Lepsius, *Denkmäler*, pl. 112 *a*, *b*, *c*, *d*, *e*.
3. Lepsius, *Denkmäler*, pl. 112 *d*.

le, les titres complets de Khiti et ceux de Thothotpou. est : 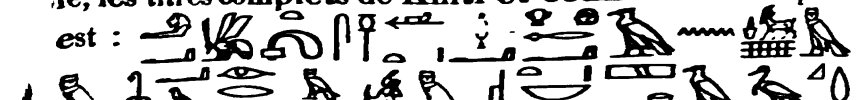 , puis , puis et 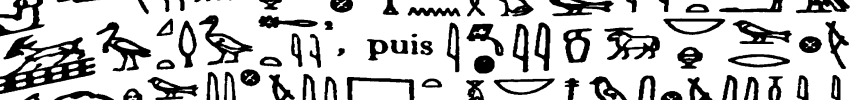 . Thothotpou est , etc. Les titres des autres sont identiques à ceux-là, et cette identité nous permet d'établir la formation du protocole. Le titre fondamental des princes de nomes était 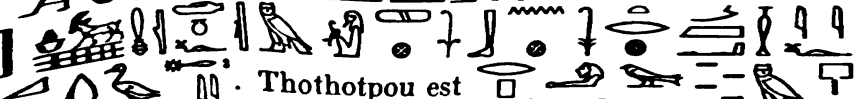 , que certaines variantes des stèles d'Abydos de la XIVe dynastie semblent nous forcer à lire, non pas HI-TOP, mais HI-T'O, 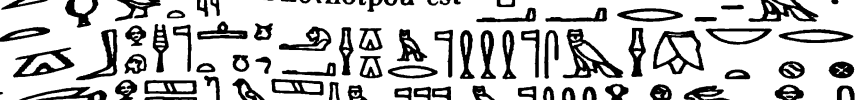 : on était , 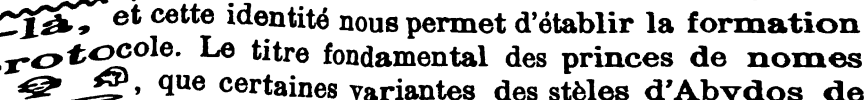 . Lorsque le nome était divisé, le possesseur de la partie principale portait seul ce titre, auquel il joignait une indication géographique 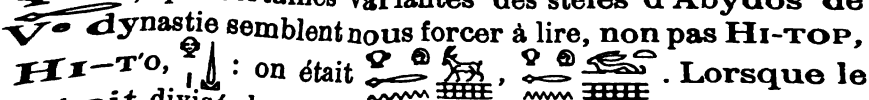 s'il possédait l'Occident comme dans

1. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 142 *h*.
2. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 142 *i*.
3. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 141 *d*.
4. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 135 *a*.

e nome de Meh, tandis que l'autre prince était . A ce
, par exemple, comme les princes de Minièh, des
itre civil se joignaient des titres militaires et surtout des
itres religieux empruntés aux religions locales : les princes
le Minièh étaient prêtres d'Hor et de Pakhit, et, en effet,
Spéos-Artémidos était dans leur domaine, les princes de
Meh étaient aimés de Khnoum, maître de , et fa-
le , et de Hathor de , car
alités étaient sur le territoire de Meh et les princes
taient chefs du sacerdoce de Thot 
ait le dieu de leur nome. A ces titres locaux s'ajoutent
tres généraux, qui étaient communs à tous les
haut rang, et marquent des fonctions ou des
cour  etc., et des épithètes 
ui ne sont que de pur remplissage. La femme, quand
t mentionnée, a, comme la reine, des titres religieux
ux aussi, des cultes locaux : Hotpit, femme d'Amoni,
; Khnoumhotp
emme de Khiti, ;
otpou, mère de Noutri-Nakht, .

2° La principauté était organisée, comme l'Égypte enti

1.  est ici l'ethnique en  formé du nom de la
 : on a Khnoum  et Hiqit la *Hoërienne*.
2. Champollion, *Monuments de l'Égypte*, t. II, p. 434.
3. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 112 *e*.
4. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 112 *g*.

avec une administration relevant directement du prince. Le tombeau de Khnoumhotpou nous fait connaître l'administration de la principauté de Miniéh[1]. Elle se composait d'un , d'un , d'un , d'un , d'un , d'un , , d'un , de différents , d'un , d'un et de deux . Je ne saurai dire exactement à quoi répondaient toutes ces fonctions. Le est le *héraut*, le porte-parole de son chef, le , le *grand domestique*, le , le *général*, le , le *chef des entrepôts* où l'on mettait les métaux et les objets manufacturés, le , le *chef de la filature* (?), le , le *chef de la campagne*. Que toutes ces fonctions fussent effectives, c'est ce qui est prouvé par le passage de l'inscription d'Amoni, où il est dit que ce prince, encore jeune, partit pour Koush, comme substitut de son père trop vieux, qui était *général en chef du nome de Meh*, c'est-à-dire était chef du contingent militaire du nome. Ce contingent est fixé une fois à 400, une autre fois à 600 hommes d'élite. Ces hommes, comme les 3,000 hommes levés sous Montouhotpou II par Amenemhaît, nomarque de Thèbes[2], n'étaient pas aux ordres directs du roi ou du général du roi : ils étaient commandés par un officier du prince féodal ou par le prince féodal lui-même, et formaient une troupe à part à la suite des troupes royales. On voit que ces titres sont identiques aux titres portés par les officiers du roi, et que cette administration était réglée sur le modèle de l'administration royale. Il doit y avoir là, à certaines époques, une cause d'erreurs sérieuses. En effet, des personnages in-

1. Champollion, *Monuments de l'Égypte*, t. II, p. 407, 410.

2. Le texte donne ici un signe qui est la forme hiératique du nez . Le mot signifie *boulanger, panetier*.

3. Lepsius, *Denkmäler*, II, 149 *d*, l. 19.

férieurs qui prennent le titre de , par exemple, peuvent être dans bien des cas des généraux de nome, et non pas des généraux d'État. Quelques-uns de ces derniers ajoutent parfois des épithètes distinctives : Khiti, prince de Meh, s'intitule 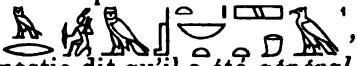 , et un personnage de la XIe dynastie dit qu'il a été *général de cette terre entière*[2], c'est-à-dire général au service du royaume d'Égypte, et non simple général de nome. De même, les nombreux 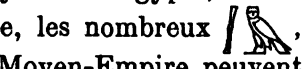 , 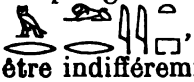 , etc., des stèles du Moyen-Empire peuvent être indifféremment des employés au service des princes ou des employés au service des rois. Il y aura une distinction à établir entre ces deux classes d'emplois, quand on voudra reconstituer l'organisation civile et politique de l'Égypte.

Ce ne sont là que simples remarques données sans ordre : je compte les reprendre et les compléter dans un mémoire, annoncé trop tôt contre mon intention, *Sur la féodalité en Égypte.*

1. Lepsius, *Denkmäler,* II, Bl. 142 *e.*
2. Lepsius, *Denkmäler,* II, 149 *g.*

SUR

UNE TABLETTE APPARTENANT A M. ROGERS[1]

M. Rogers, vice-consul d'Angleterre au Caire, possède une plaque en bois couverte d'inscriptions sur les deux faces. Elle figurait à l'Exposition Universelle de 1878 dans la section égyptienne, et M. Mariette eut alors la complaisance de me la laisser étudier de près. M. Rogers a bien voulu depuis me permettre d'en publier le fac-simile, la traduction et le commentaire[2].

La plaque a 0^m22 de haut sur 0^m12 de large et 0^m04 d'épaisseur. Le bois est compact, semé de quelques petits nœuds, d'une teinte jaune, taché aux endroits probablement où il avait été mouillé dans l'antiquité. Une fente légère court, de haut en bas, dans le sens de la fibre, jusque vers le milieu de la hauteur. Sauf cet accident, la conservation est excellente : l'encre est si noire et si nettement enlevée sur le fond clair du bois, qu'au premier moment j'ai cru voir l'œuvre d'un faussaire habile. L'examen du texte a dissipé immédiatement cette impression fâcheuse : la tablette Rogers présente un de ces cas de conservation merveilleuse qui ne sont pas rares en Égypte.

La provenance est inconnue, mais la personne pour qui

1. Publié dans le *Recueil de Travaux*, t. II, p. 13-18.

2. Ce mémoire avait été destiné d'abord à être lu à la IVe session du Congrès international des Orientalistes à Florence. Au dernier moment, j'apprends que la tablette vient d'être acquise par le Musée du Louvre.

les inscriptions ont été faites, porte un nom thébain, les inscriptions parlent d'Ammon Thébain : il est certain que ce morceau curieux sort d'un tombeau de Thèbes. Il contient une mention de « l'an V, le quatrième mois de Shômou, le 8 », mais sans nom de souverain[1] : on peut cependant déterminer approximativement l'époque à laquelle se rapporte cette date. Le nom de 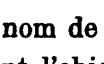 , que porte la femme à qui appartint l'objet, est devenu fréquent vers la fin de la XXe dynastie, au moment où les Ramessides et les grands-prêtres d'Ammon mirent à la mode le culte de Khons, et bâtirent à ce dieu un temple près de Karnak. Aucune des Neskhonsou que nous connaissons jusqu'à présent[2] n'a pour mère une dame portant le nom assez rare de , TENTHONTHOT, mais il se pourrait que la nôtre fût une de ces *dames vénérables* NESKHONS, que les cercueils thébains du Musée de Boulaq nomment, sans indiquer leur filiation maternelle, et qui vivaient vers le Xe siècle avant notre ère[3]. L'écriture nous reporte vers la même époque. Le signe surtout est caractéristique : il nous donne le tracé régulier [4] du du Papyrus Abbott[5], et du du Papyrus de Leyde, I, 371[6], d'où dérive le démotique [7]. Le pluriel y est fait ou

1. *Tablette Rogers,* recto, l. 16.
2. Lieblein, *Dictionnaire des noms propres,* 1034, 1095, 1096, 1104, 1106, 1107, 1109, 1112, 1117, 1122, 1124, 1129, 1130, 1133, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274, 1277, 1281, 1291.
3. Lieblein, *Dictionnaire des noms propres,* 1095, 1096, etc.
4. *Tablette Rogers,* recto, l. 15.
5. *Papyrus Abbott,* p. V, l. 6.
6. Leemans, *Monuments égyptiens,* t. II, CLXXXIII, l. 17.
7. Cf. *Recueil de Travaux,* t. I, p. 32, note 44.

 au lieu de , ce qui nous amène presque au démotique . Le de y est suivi déjà du et de , en ligature , qui se trouvent régulièrement sous le final dans le démotique. La ligature par retour en arrière est assez constante et nous fournit des groupes pour [1], pour [2], qui expliquent le démotique , . Le trait , forme première de , et de démotique dans [3], suit déjà régulièrement le mot *face*[4]. En résumé, cette écriture rappelle de très près celle du *Papyrus de Boulaq n° 4*, traduit par E. de Rougé et par Chabas[5]. Ce sont les mêmes ligatures, les mêmes formes de lettres, la même finale , , avec le presque droit, les mêmes signes allongés , , dont la barre verticale descend notablement au-dessous de la ligne. Comme dernier indice, je ferai observer qu'une des formes d'Ammon citées dans notre texte : 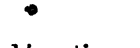 se retrouve dans le grand décret de Karnak rendu par 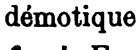

1. *Tablette Rogers,* recto, l. 11.
2. *Tablette Rogers,* recto, l. 4, 8; verso, l. 2, 8.
3. *Tablette Rogers,* recto, l. 9.
4. Voir *Zeitschrift,* 1878, p. 79, note 15.
5. Mariette, *Papyrus de Boulaq,* t. I, pl. XV à XXVIII.
6. La traduction d'E. de Rougé dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1872, 2e série, t. VII, p. 340-351, tirage à part, in-8°, 12 p., 1872, et celle de Chabas dans son journal *l'Égyptologie,* 1874 à 1877.

en faveur de la reine Mâkerî, fille du roi Tanite Psiounkhâ. Tous ces détails réunis me portent à croire qu'il faut placer la rédaction de notre texte, au plus tôt sous les derniers règnes de la XXe ou de la XXIe dynastie, plus probablement sous les premiers de la XXIIe. J'ajouterai qu'en comparant l'écriture à celle de certains papyrus récemment découverts, on pourrait être amené à croire que notre tablette provient d'un tableau avoisinant le groupe encore inconnu des tombes de la famille de Hirhor.

Voici la transcription hiéroglyphique du texte complet :

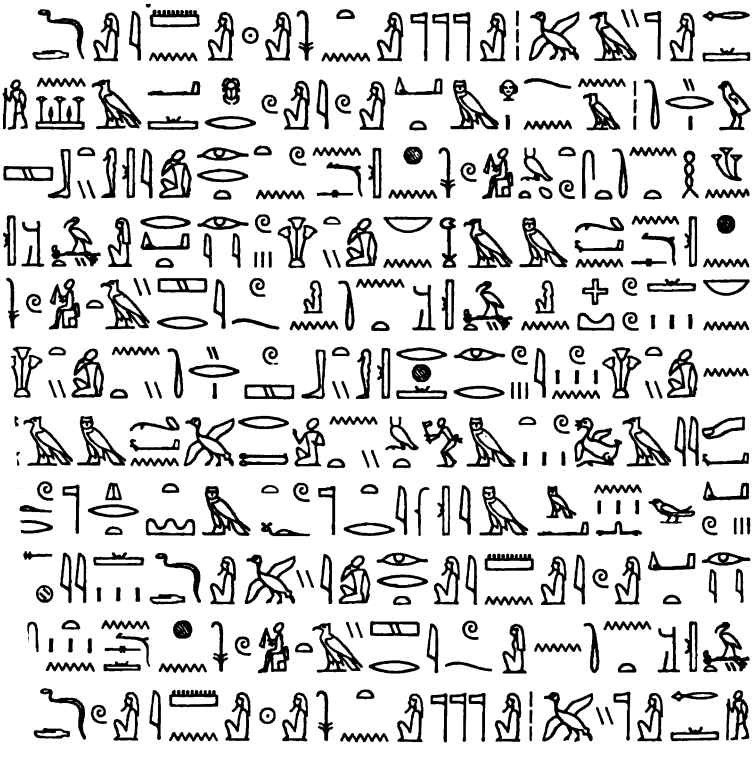

. Mariette, *Karnak,* pl. XLI; [cf. le t. III, p. 314-316, de ces *des*].

SUR UNE TABLETTE APPARTENANT A M. ROGERS

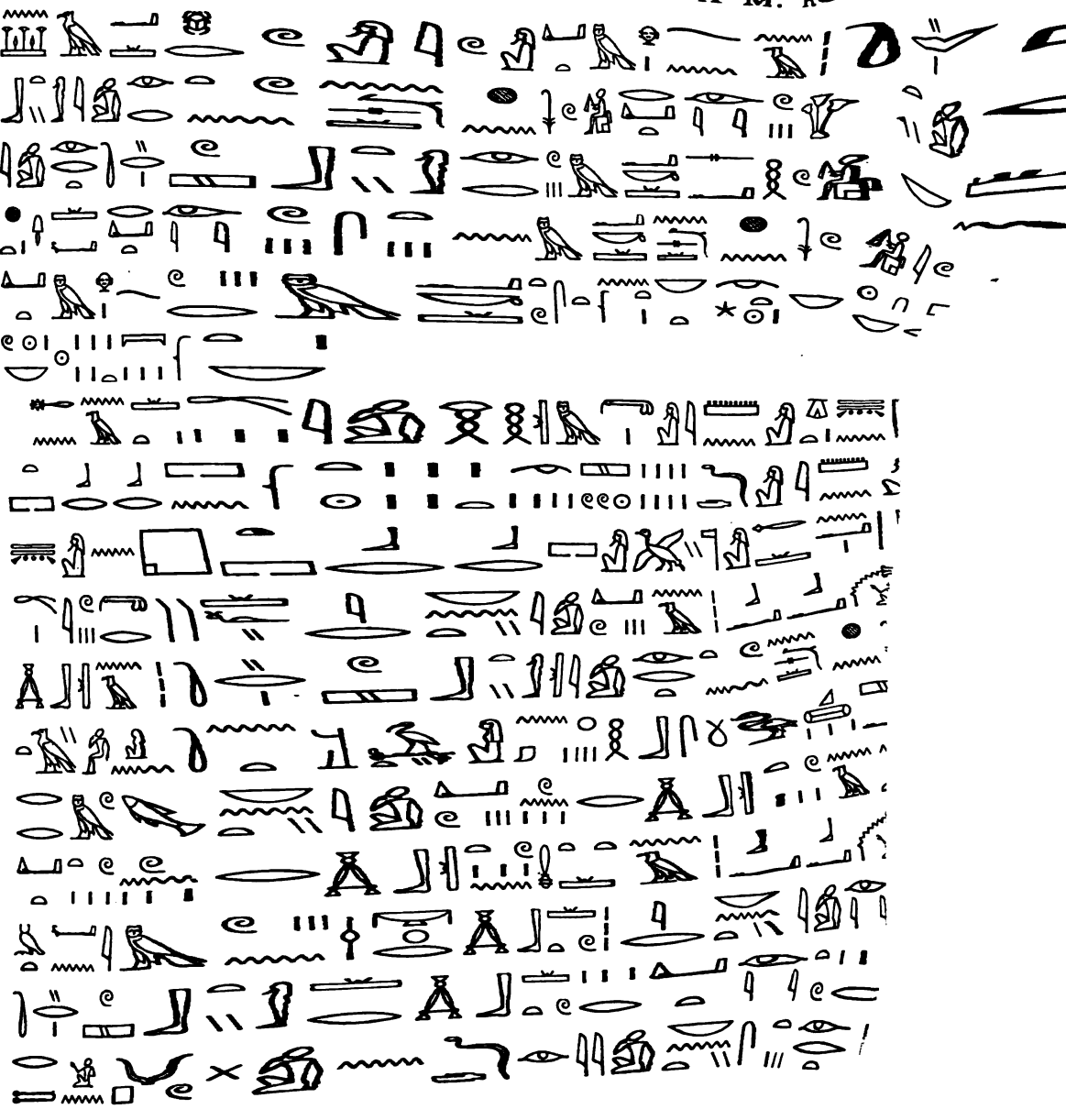

Ce sont, comme on voit, deux décrets rendus, le premier par « Ammon-Râ, roi des dieux, ce très grand dieu qui le » premier fut[1] », le second par « Ammon-Nestaouï de Halt-» Berber, ce dieu grand », au sujet de certains objets fabriqués pour la dame Nes-khonsou, fille de Tent-hon-Thouti.

Le premier traite des 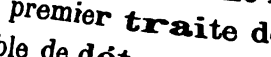 , sans qu'il soit possible de déterminer exactement ce qu'étaient ces objets. Le nom est formé du mot bien connu 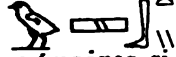 « répon-» dant », qui désigne les statuettes funéraires si fréquentes dans nos musées, puis de dont le sens reste incertain. , d'après sa position dans la composition, ne peut être qu'un substantif, mais faut-il voir 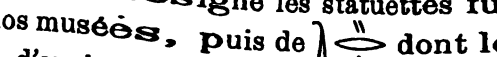 « la » vaillance-*oushabti* » ou « la porte-*ous-*» *habti* » ou « la colonne-*oushabti* »? Dans ce dernier cas, on pourrait admettre que le mot, ainsi composé, servait à désigner un amulette ayant les mêmes vertus que l'*oushabti* ordinaire, mais en différant par la forme, et on songerait sur-le-champ à l'amulette résultant de deux *Ta* accolés, qui porte la même inscription que les statuettes et qui avait les mêmes propriétés qu'elles. Je traduirai ce mot, d'une manière générale, par *amulette-oushabti*.

Ces *amulettes-oushabti* ont des devoirs à remplir envers le mort, qui sont exprimés par les mots 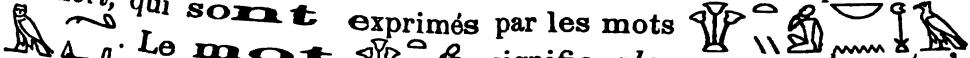 . Le mot 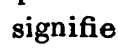 signifie *pleurer, se lamenter*[2],

1. Litt. : « Le très grand de commencer à être. »
2. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 920-921, 926.

Planche I

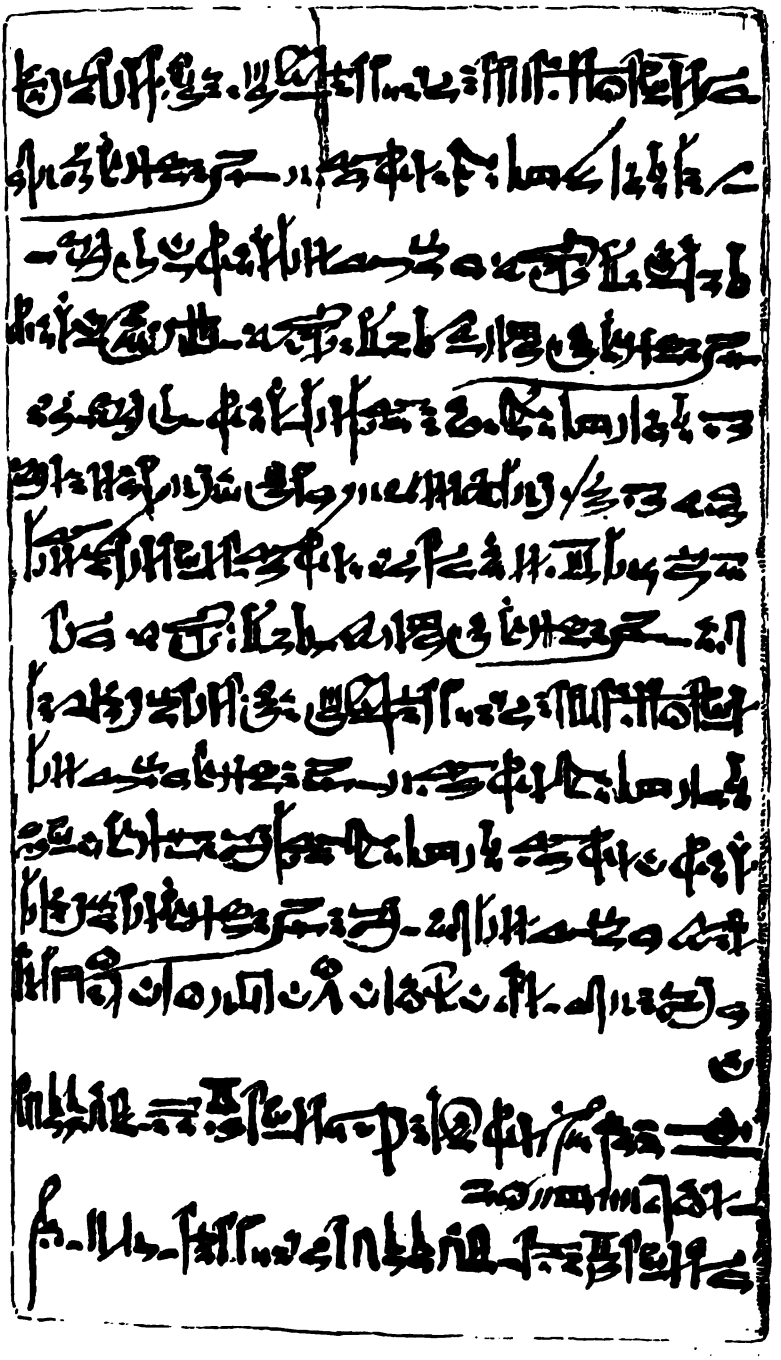

MASPERO DEL. *Photolypie Berthaud*

PLAQUETTE ROGERS

Planche II

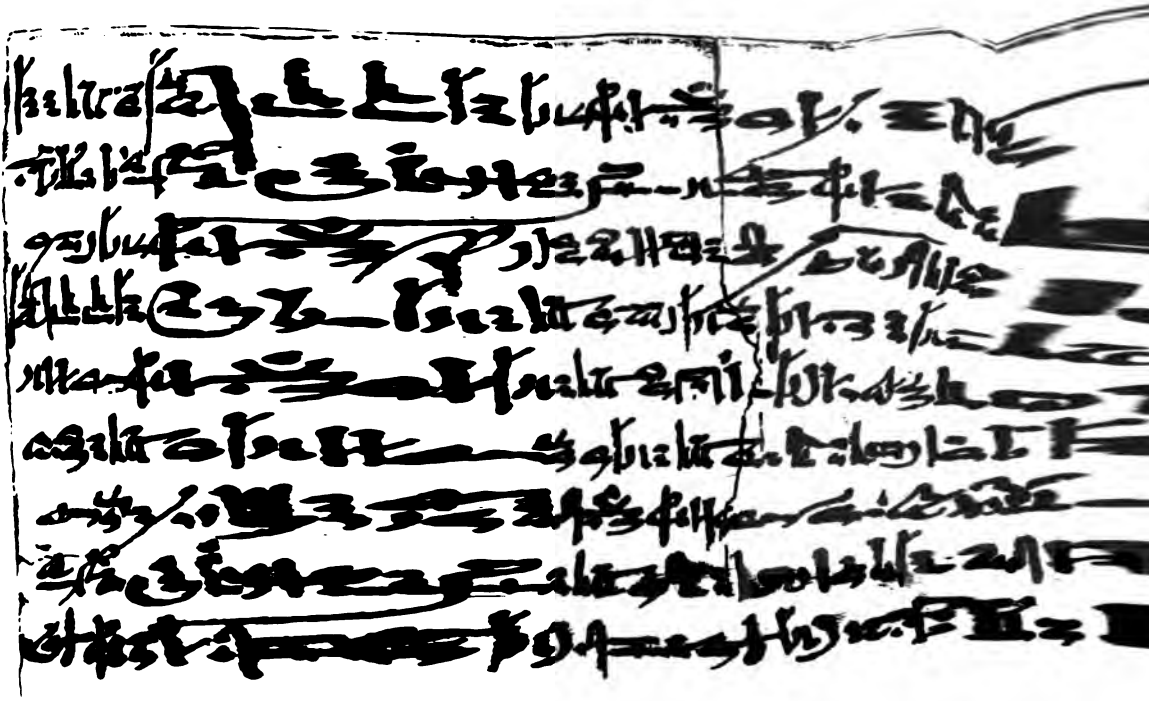

Phototypie Bertha

MASPERO DEL.

et , *incliner...*, *laisser tomber* (les bras)[1] : le tout peut donc se traduire *toute lamentation de prostration*, et désigner probablement ces pleurs accompagnés de gestes de bras et de génuflexions qui, dans les enterrements, étaient de rigueur. Entre autres noms, le chœur des pleureuses qui escortaient les convois funèbres, portaient celui de 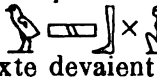 *répondants*[2]. Les *Tir-oushabti* de notre texte devaient pleurer et se lamenter comme faisaient les *répondantes* en chair et en os, pendant le transport de la momie au tombeau.

De même que les *répondantes* terrestres, les *amulettes-répondants* ne donnaient pas leurs services : on devait les payer, et le second décret renferme une sorte d'enregistrement d'un contrat passé à cet effet entre eux et une classe de personnages que notre texte nomme 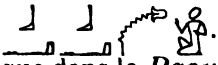 . Le mot ne se retrouve, à ma connaissance, que dans le *Papyrus Hood*, pl. II, dernière ligne, sous la forme 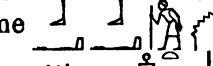 : il est inclus dans une énumération de métiers : 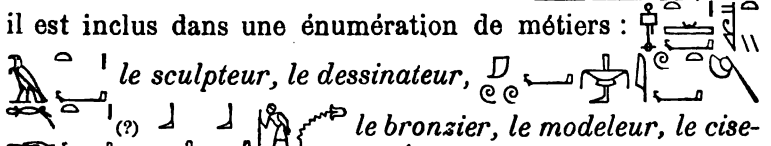 *le sculpteur, le dessinateur,* *le bronzier, le modeleur, le ciseleur* (?)... Le déterminatif indique un métier qui a rapport aux liquides, peut-être faut-il traduire *fondeur, émailleur,* mais le sens n'est pas certain. Ces *fondeurs, émailleurs* (?), dépendant probablement des ateliers sacerdotaux où l'on préparait les amulettes funéraires, recevaient en payement, pour les *amulettes-répondants* qu'ils fabriquaient, des denrées diverses. Ces objets qu'ils étaient censés transmettre aux amulettes, obligeaient ceux-ci à prêter leurs services au mort.

1. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 1031-1032.
2. Wilkinson, *Manners and Customs*, t. III², pl. LXVII, Maspero, *Études égyptiennes*, t. I, p. 130.

Ces préliminaires établis et sous toute réserve, voici la traduction que je propose de ces deux textes :

« I. — *Dit Ammon-Râ, roi des dieux, ce très grand dieu qui le premier fut* : « J'enjoins aux amulettes-répondants (?) » qu'on a fabriqués pour NESKHONSOU, dont la mère est » TONTHONTHOUTI, d'avoir à faire pour NESKHONSOU, cette » fille de TONTHONTHOUTI, toutes les lamentations et prosternations en toute nature de lamentation que les amu» lettes-répondants (?) savaient faire, quand ils se lamentent » et se prosternent pour l'individu qui est mort[1], d'avoir à » le porter au tombeau pour qu'il s'y rajeunisse, et de ne » commettre aucun délit[2]. » *Quand Ammon eut dit* : « Je » ferai qu'ils fassent cela à NESKHONSOU, cette fille de TONT» HONTHOUTI, » *Ammon-Râ, roi des dieux, ce très grand dieu qui le premier fut, dit*[3] : « J'enjoins aux amulettes» répondants (?) qu'on a fabriqués pour NESKHONSOU, de faire » toute lamentation, que font les amulettes-répondants qui » protègent toute momie parfaite, de la faire pour la pro-

1. Litt. : « *Je mets à la face* des amulettes-répondants... pour faire faire eux toute lamentation de prostration à Neskhonsou, en toute nature de lamentation que les amulettes-répondants savent faire elle, étant à lamentation de prostration pour l'homme qui est mort. »

2. Le sens du mot 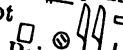 n'est pas clair dans ce passage. Le mot-à-mot donne : « Point ne donnent eux fois, actions! » J'ai donné à la valeur qu'il a dans la locution : « Point n'a été trouvé aucune action contre lui » , dont il y a un exemple dans les *Études égyptiennes*, t. I, p. 111.

3. Le membre de phrase présente une variante curieuse de la forme connue . La substitution de à a déjà été relevée auparavant (*Zeitschrift*, 1877, p. 112, et 1880, *Études égyptiennes*, t. I, p. 6, note 2) : elle donne ici en mot-à-mot. « Dire *ceci que fit* Ammon, » et elle introduit le discours du dieu : « Je fais faire eux ces choses-là à Neskhonsou. »

» tection de NESKHONSOU; je leur enjoins de protéger cette
» femme contre toute année, tout mois, toute décade, tout
» jour, tout épagomène! »

II. — *Corps*[1] *des décrets qu'on a déposés devant Ammon-Nestaouï de Haït-Berber, l'an V, le quatrième mois de Shômou, le 8.*

Dit Ammon-Nestaouï, de Haït-Berber, ce dieu grand, en deux écrits qui font foi en justice[2] : « Tout ce que les
» fondeurs-émailleurs (?) donneront aux amulettes-répon-
» dants (?), qu'on a fabriqués pour NESKHONSOU, cette fille
» de TONTHONTHOUTI, tout le bronze, le linge, les pains, les
» gâteaux, les poissons que leur donneront tant ceux-là qui
» les leur donneront, [en nature] et aussi les fondeurs-émail-
» leurs qui les combleront d'argent en place de ces choses; —
» [c'est pour que] tout ce pour quoi on fabrique les amulettes-
» répondants (?) et qu'ils doivent faire à un individu à savoir,
» le guider, le conseiller dans ses actions, [bref] tout ce qui
» est de quelque utilité, on le fasse faire par les amulettes-
» répondants à NESKHONSOU, cette fille de TONTHONTHOUTI,
» afin qu'ils soient bons pour elle, et qu'ils lui fassent une
» lamentation (?) excellente[3]! »

1. La transcription du signe hiératique et, par suite, la valeur du mot est douteuse.

2. Voir sur cette expression, Chabas, *Mélanges égyptiens*, 3e série, t. II, p. 32-33. Le est entré dans le radical, et, par suite, reste au singulier, malgré le qui précède.

3. Tout le développement est une équation établie sur les deux termes 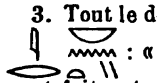 : « *Est tout ce que* les fondeurs, etc. » = « *Est tout ce que* sont faits, etc. » La traduction mot par mot serait : « Est tout ce que
» ont donné les fondeurs-émailleurs aux (, ETRE) amulettes-
» répondants... en bronze, linge, pains, gâteaux, poissons tous qu'ils ont
» donné eux ( ) à eux, ceux qui ils ont donné 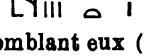 eux
» ( ) à eux, *item*, les fondeurs-émailleurs comblant eux (,

Ces deux édits appartiennent à cette catégorie de morceaux, heureusement rares en égyptien, où deux ou trois mots nous empêchent seuls de saisir la suite exacte des idées. La forme grammaticale, pesante comme c'est toujours le cas dans les écrits juridiques, est fort claire et laisse voir la structure générale : j'espère que quelque autre plus heureux trouvera le sens précis des expressions nouvelles qui ne me permettent pas de comprendre avec certitude l'ensemble du texte.

Saint-Paul-lès-Chevreuse, le 6 novembre 1879.

» ⲙⲁⲁⲱⲟⲩ) d'argent en échange d'eux (c'est-à-dire du bronze, du » linge, etc.) = Est tout ce que sont faits les amulettes-répondants pour » cela (litt. : « ces choses-là »), afin de faire être fait cela (litt. : « ces » choses-là ») à un homme, de guider, de dire : « Fais! » est tout ce que [par chute de finale dans , comme » est devenu , puis 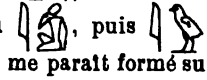] ces choses-là sont faites; utile » [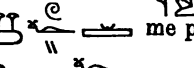 me paraît formé sur le modèle de 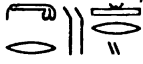 , avec » et , mais ici le déterminatif a été mis derrière le composé » considéré désormais comme indissoluble : 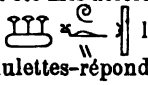 le *il est utile,* » les choses utiles] faire faire elles les amulettes-répondants à Nes- » khonsou, etc. »

LA STÈLE D'AMÉNOPHIS II

A KARNAK[1]

Le principal monument du règne d'Aménophis II est une grande stèle en granit rose, copiée dans les ruines du temple de Karnak par Champollion[2]. Elle est tellement mutilée qu'on n'a pas encore essayé de la traduire. Les deux premières lignes renferment un protocole qu'il est inutile de commenter : je ne commencerai l'interprétation qu'à la troisième.

1. Publié dans la *Zeitschrift,* 1879, p. 55-58.
2. *Monuments de l'Égypte et de la Nubie,* t. II, p. 185.
3. Les listes de Thoutmos III nous donnent une localité de nom identique 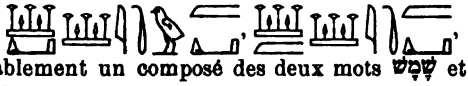 , située en Galilée. C'est probablement un composé des deux mots שֶׁמֶשׁ et אֲדֹם. Il y avait peut-être, dans la lacune, un nom de pays perdu auquel on comparait le nom de Shemesh-Atomâ. [« Le roi envahit... et le ravagea, lui , comme le pays de Shemesh-Atomâ. »
4. est formé avec de la même manière que . La racine est plus souvent écrite 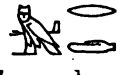 . Voir, pour le sens de cette locution, Goodwin, *Miscellanea,* dans la *Zeitschrift,* 1876, p. 103-104.
5. Peut-être faut-il restituer 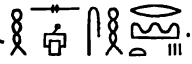 . L'absence de dé-

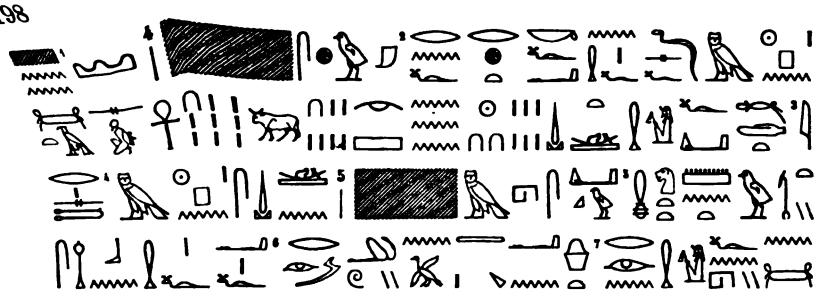

terminatifs est un des signes caractéristiques de cette stèle. Pour une fois qu'on y trouve 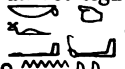 (l. 8), on y rencontre deux fois (l. 3, 4), (l. 7), (l. 7) et (l. 8). Il n'y a donc rien d'étonnant à avoir ici 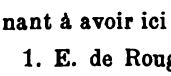 pour .

1. E. de Rougé (*Mélanges d'Archéologie égyptienne et assyrienne*, t. I, p. 46) a traduit ce fragment : « ... à la ville de Ninive. » Le passage est trop mutilé pour qu'on puisse rétablir le nom avec certitude.

2. D'après le déterminatif , il semblerait qu'il y eût ici un nom d'arme ou d'objet en métal, peut-être une des lances du roi.

3. est indiqué par le contexte comme formant un seul mot, identique à (Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 616-617). C'est un dérivé de *fossé, bras d'eau*, par préfixe, comme 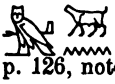 de 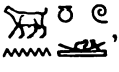 , etc.; cf. *Mélanges d'Archéologie*, t. III, p. 126, note 1.

4. 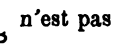 n'est pas mentionné ailleurs à ma connaissance.

5. Il faut décomposer ce groupe de lettres et lire, comme s'il y avait ou , ... *au lieu d'elle, ravageant ainsi que la vaillance de Montou Thébain*. Peut-être convient-il de rétablir : 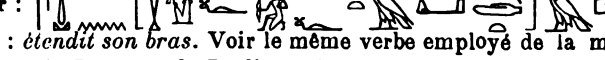 .

6. Litt. : *étendit son bras*. Voir le même verbe employé de la même manière dans le *Papyrus de Berlin n° 1*, aux *Mélanges d'Archéologie*, t. III, p. 152, note 4.

7. Ce nom est le seul qui prête à un rapprochement probable. Il est identique à l'assyrien , Ἀναθώ, chez les géographes arabes, عانة, dont la position dans une île de l'Euphrate est bien connue.

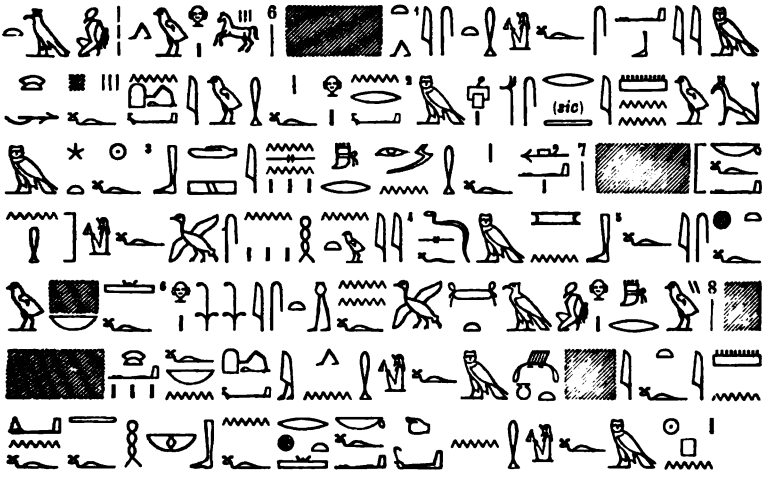

Champollion ne donne pas de ligne 9 et passe de la ligne 8 à la ligne 10. Il semble que l'énumération des objets pris par le roi ait rempli la ligne absente.

1. Restituer peut-être , comme à la ligne 10.

2. paraît être le verbe 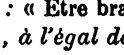 *être brave.* qui suit a le sens *d'après :* « Être brave *d'après* la bravoure de Set, » c'est-à-dire *à l'image de..., à l'égal de...*

3. Je ne pense pas qu'il faille voir ici le nom du dieu Ammon, ce qui laisserait la syllabe sans explication. Peut-être est-il une épithète de , — corrigez ou , — « la » puissance *mystérieuse* de Set en son heure »; peut-être est-il une forme de , ce qui indiquerait que est au pluriel.

4. , plus bas , pour , cf. Brugsch, *Dictionnaire Hiéroglyphique,* p. 966.

5. , mot que j'ai signalé dans le *Papyrus de Berlin n° 1,* aux *Mélanges d'Archéologie,* t. III, p. 145-146, et dans le *Conte du Prince Prédestiné,* pl. V, l. 1.

6. Un mot que je ne puis rétablir avec certitude.

le reste de l'inscription, on ne lit plus que des mots épars et la mention de .

« [L'an..., le..., s'avança Sa Majesté dans le pays de...]
» comme dans le pays de Shemsh-Atoma; Sa Majesté y
» eut du succès, Sa Majesté elle-même y fit des prises, car
» voici, elle fut comme un lion terrible qui met en fuite
» les pays de... nen, [... et elle prit l'arme du chef
» ennemi (?) ...]*sakhou* est son nom. Compte de ce que Sa
» Majesté elle-même a pris en ce jour : Asiatiques vivants
» prisonniers, 18; bœufs, 16.

1. L'ensemble de signes qui suit doit former plusieurs mots, sans déterminatifs, comme c'est l'usage dans le reste du texte. Le premier est mutilé, mais la position du trait ne permet guère de rétablir que ou . La restitution a l'avantage de fournir un sens. Je divise le texte ainsi qu'il suit : 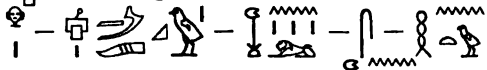 . Le mot 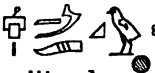 serait l'hébreu שְׁמִיכָה, *stragulum;* 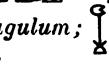 , une forme régulière de 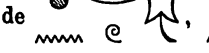 (Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique,* p. 1105-1106), *le cuir;* est déjà connu, et, comme le mot précédent est du féminin, est le pronom féminin de la troisième personne.

2. On voit, par ce qui suit, que les habitants de la ville de Nii ne firent aucune résistance. Il y a donc lieu peut-être de restituer : 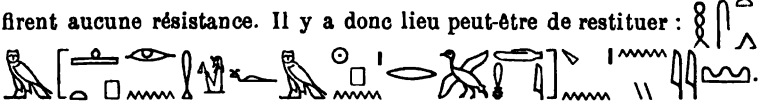 .

» Le premier mois de Shomou, le 25, franchit Sa Majesté » le bras d'eau d'Alostou en ce jour. [Sa Majesté] fit passer » [le bras d'eau à son armée] en cet endroit, chargeant (?) » comme la vaillance de Montou Thébain; Sa Majesté » s'avança pour examiner les limites du pays d'Anato, et, à » ce faire Sa Majesté, quelques Asiatiques vinrent à cheval » [pour empêcher Sa Majesté d'avancer outre]. Alors Sa » Majesté se para de ses armes de guerre, et Sa Majesté fit » prouesse à l'égal de la puissance mystérieuse de Set en » son heure; ils fléchirent dès que Sa Majesté regarda l'un » [d'eux, et ils s'enfuirent. Prit] Sa Majesté tout son bagage, » elle-même, de sa pique, et voici, quand elle... après cela, » voici, elle amena l'Asiatique aux frontières [de (?)... et » elle le dépouilla de] toutes ses armes de guerre; alla en » paix Sa Majesté vers son père Ammon, et elle lui donna » sa..., et elle lui fit fête. Compte de ce que Sa Majesté a » pris en ce jour : [... ses armes] de guerre, 2+X arcs, un » carquois rempli de traits avec un baudrier de cuir, et le » bagage.

» Le troisième mois de Shâ, le 10, avança en [paix Sa » Majesté, ce jour-là, vers la ville] de Nii; voici que les » Asiatiques de cette ville, hommes et femmes, étaient sur » leurs murailles à adorer Sa Majesté... »

Le reste de l'inscription n'a pas été copié par Champollion; il serait à désirer que Brugsch voulût bien publier sa copie, qui paraît contenir les débris des dernières lignes.

Historiquement, l'emplacement de la campagne n'est pas très parfaitement déterminé. Dans mon *Histoire*, j'ai admis que la ville était Ninive, et Anathô. Les textes n'indiquent pas que Thoutmos III ait jamais franchi le Tigre, et pourtant la ville de Nii figure parmi ses conquêtes. Dans l'inscription d'Amonemhab, il est dit que le roi y tua cent douze éléphants à la chasse; cette mention est précédée de la mention d'une campagne contre 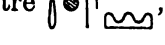 , et suivie de la

mention d'une campagne contre Qodeshou. Dans les listes, 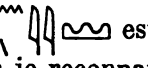 est placée huit cartouches avant 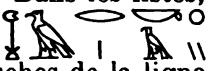 où je reconnais la Cilicie; parmi les cartouches de la ligne précédente, on discerne , et, parmi ceux des lignes suivantes, , qui semble être identique au de l'inscription d'Amonemhab. Il est donc possible que soit une ville des pays situés entre l'Oronte et le Khabour, et non pas Ninive elle-même. C'est là, toutefois, un point à examiner de plus près.

LE RÉCIT DE LA CAMPAGNE CONT
SOUS THOUTMOS III

Les débris d'annales où Thoutmôs III rac
campagne en Syrie et la victoire qu'il re
murs de Mageddo ont été analysés dans les
l'Égypte et de la Nubie, de Champollion, t
publiés par Lepsius dans les *Denkmäler*, I
étudiés une première fois par Birch dans
Thotmes III[2], commentés et résumés par
dans la *Notice sur quelques fragments de*
Karnak[3] et dans l'*Étude sur divers Monun*
de Thoutmès III[4], enfin traduits complètemen
dans son Histoire d'Égypte[5]. J'ai essayé de re
son ensemble, l'inscription à laquelle ils apl

1. Extrait du *Recueil de Travaux*, t. II, p. 48-56, 1
cation de ce mémoire, qui devait rentrer dans une étu
les monuments de Thoutmosis III, fut suspendue par
l'Égypte dans les derniers jours de 1880. J'ai publié de
fragments de la partie géographique, mais la traduc
proprement dites est demeurée inédite. Je ne publie
parue du récit de la campagne de Mageddo.

2. *The Annals of Thotmes the Third, as derive*
glyphical Inscriptions, communicated to the Society
Samuel Birch. London, Nichols and Son, 1853, in-4
Archæologia, t. XXXV, p. 116-166.)

3. Extrait de la *Revue archéologique*, 1860, *t. II.*

4. Extrait de la *Revue archéologique*, 1861, *t. I.*

5. *Geschichte Ægyptens*, p. 294-305; éd. anglaise, t

de la traduire plus minutieusement qu'on ne me semble l'avoir fait jusqu'à présent. Laissant de côté quelques lignes de discours divin où Ammon-Râ adressait la parole à son fils Thoutmôs, le texte se compose de cent six lignes ou débris de lignes plus ou moins mutilés. Ce sont d'abord soixante-sept lignes assez courtes, gravées au bas d'une paroi des salles R, 5, du plan de Mariette[1]. Puis, le texte s'interrompt; quelques lignes ont disparu, trois ou quatre, selon Brugsch[2]. Vient un second fragment, formé de onze lignes fort courtes et de vingt-huit lignes qui occupaient primitivement toute la hauteur de la paroi, mais dont la plupart ont perdu un tiers et plus de leur longueur.

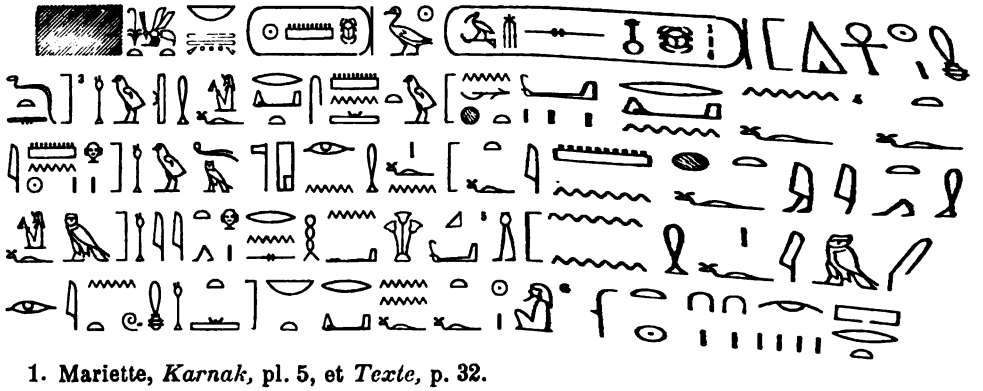

1. Mariette, *Karnak*, pl. 5, et *Texte*, p. 32.

2. *Geschichte Ægyptens*, p. 299, note 1.

3. La première ligne renferme les débris de la bannière et du protocole; j'ai pensé qu'il était utile de la reproduire.

4. Le double 𓈖 se retrouve dans le duplicata de Lepsius, *Auswahl*, pl. XII, l. 2 hor. La réduplication de 𓈖 du passé ou de 𓈖 préposition, introduisant le régime indirect, paraît avoir été régulière à cette époque, surtout devant les pronoms de la troisième personne (Lepsius, *Denkmäler*, III, 33 *b*, l. 2, 5, 9, 10, 11, pl. 81 *e*, etc.; Mariette, *Karnak*, pl. 36, l. 29). Cf. *Recueil de Travaux*, t. I, p. 50, [p. 26-27 du présent volume].

5. Le duplicata de Lepsius, *Auswahl*, pl. XII, l. 2 hor., donne au pluriel 𓋹𓏏𓏏𓏏 « les prises ».

6. Le même titre se retrouve, mutilé, en tête des *Annales* (Young,

Hieroglyphics, pl. XLI, Lepsius, *Auswahl,* pl. XII, l. 2 hor.) :

. Ces deux morceaux se complètent en partie l'un par l'autre, avec cette différence que, dans les *Annales,* la mention du *Récit* est remplacée par 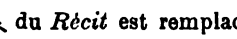 « sur une muraille de pierre », et que le temple est dit avoir été restauré 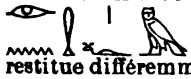 . Brugsch, qui n'a pas remarqué cette identité, restitue différemment : « Aufgestellt ist darin das Verzeichniss der Städte, » welche er erobert hatte auf seinem Zuge nach ihrem Namen, mit Hinzu- » fügung der Beute, welche weggeführt hatte der König aus allen Ländern, » welche ihm überliefert hat sein Vater, der Sonnengott Râ » (p. 295). De toute manière, qui suit ne peut pas être un pronom se rapportant à un nom pluriel (Städte) : il se rapporte à . La restitution 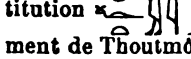 , etc., est empruntée à un autre passage d'un monument de Thoutmôs III (Brugsch, *Recueil de Mon.,* t. L, pl. XLIII, l. 2).

1. Le jour du mois, qui manque dans Lepsius, est donné dans Champollion, *Monuments de l'Égypte,* t. II, p. 154, 1.

2. La restitution d'après le passage du poème de Pentaour : 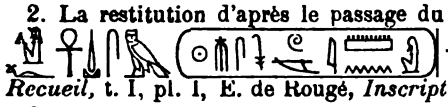 (*Papyrus Raifé,* l. 1, *Recueil,* t. I, pl. I, E. de Rougé, *Inscriptions,* pl. CCXXXIII, l. 11).

3. Restitué d'après la formule qui revient quelques phrases plus bas.

4. Le texte de Lepsius porte , c'est-à-dire la tête de deux , ce qui suppose l'orthographe pour le pluriel du mot .

5. Le est assez rare : je n'en connais que les variantes

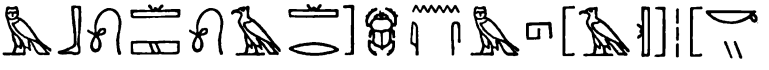

de Brugsch (*Dict. hiérogl.*, p. 936) et (Mariette, *Dendérah*, t. I, pl. 16 *a*, 4). La variante de Brugsch appartient à une inscription de Siout, que Mariette a publiée depuis, et dont le texte n'est pas très certainement établi :

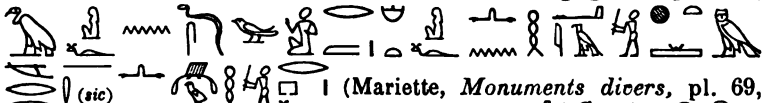

(*sic*) (Mariette, *Monuments divers*, pl. 69, *a*, l. 28 à 29). On voit que Brugsch donne et . Je pense que sa leçon est préférable à celle de Mariette, mais qu'en revanche, il faut lire 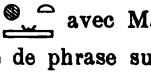 avec Mariette : quant à , le parallélisme avec le membre de phrase suivant semblerait exiger 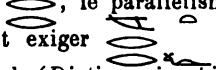 , mais cette restitution n'est pas certaine. Brugsch (*Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 936) rapproche le mot de ϩιωοττ, *offendere, cadere,* ou de ϩωτε, *T., terere, atterere,* mais ne traduit pas la phrase. Pierret (*Glossaire*, p. 345, 346) ajoute au passage cité par Brugsch le passage des *Denkmäler* qui nous occupe, et auquel le renvoyait Birch (*Dictionary of Hieroglyphics*, p. 385), mais il n'admet pas le sens de Birch, *to compel,* et déclare, comme Brugsch, que le sens du mot reste indéterminé. Les rapprochements proposés par Brugsch ne me paraissent être soutenables ni l'un ni l'autre : ϩιωοττ est la forme avec οττ final de 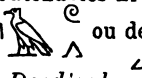 ou de , ϩωτε, répond à 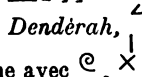 . L'exemple de *Dendérah*, 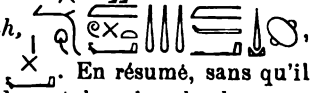 , nous donne le mot en parallélisme avec 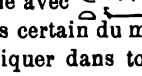 . En résumé, sans qu'il soit possible de déterminer le sens certain du mot, la valeur *bouleverser, mettre en désordre* paraît s'appliquer dans tous les passages connus : « [Au temps du prince de Siout], on ne saisit pas l'enfant à côté de sa » mère, l'humble à côté de sa femme; on ne *bouleverse* pas les biens de » qui aime (?)..., on n'envahit pas sa maison »; « la langue est em- » portée (litt. : « en émission violente »), les paroles font le désordre (litt. : « en faisant désordre ») »; et ici : « [Ce pays de Routen avait été] » *bouleversé,* tout individu [se battait] avec [son] voisin. »

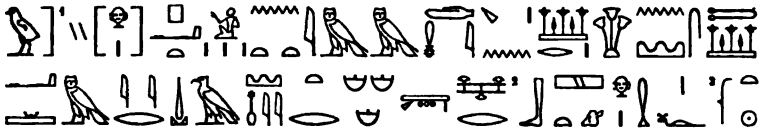

1. Le texte de Lepsius donne 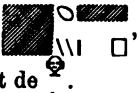 , etc., où je crois qu'on doit reconnaître les débris de et de .

2. Brugsch traduit comme s'il fallait lire 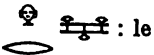 : le mouvement général du morceau me paraît exiger qu'on lise *passer à la défection, se révolter.*

3. Brugsch restitue d'une manière fort différente : « Nun war die » Zeitdauer derselben (des expéditions victorieuses du roi) X + 2 [Jahre. » Die fremden Könige hatten gesät] Zwietracht. Jedermann war im... » gegen... Die [Stämme] welche daselbst sassen in der Stadt Sheruhana, » sie machten den Anfang mit Irza und fanden ihr Ende an den äus- » sersten der Erde, ausgenommen die, welche sich aufgelehnt hatten » gegen den König. » Ma restitution est fondée tout entière sur ce fait que la plupart des récits de grande campagne, surtout quand il s'agit de la première campagne d'un roi guerrier qui succède à un roi pacifique, ou d'un prince dont les victoires réparent quelque défaite de ses prédécesseurs, commencent par une sorte de formule générale où l'on expose l'état de désordre du pays qu'on va envahir et soumettre. Ainsi la grande campagne de Séti Ier contre les Bédouins débute par 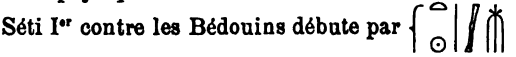

(Champollion, *Monuments de l'Égypte*, t. II, p. 93). « L'an I de Séti Ier, on vint » dire à Sa Majesté : « Les vils Shôsou ont tramé la révolte, et leurs chefs » de tribus, assemblés en un seul lieu, qui se tiennent aux pays de Khar, » ont été frappés d'aveuglement et d'esprit de violence (litt. : « ils reçoi- » vent le prestige magique et la violence »), et chacun d'eux égorge son

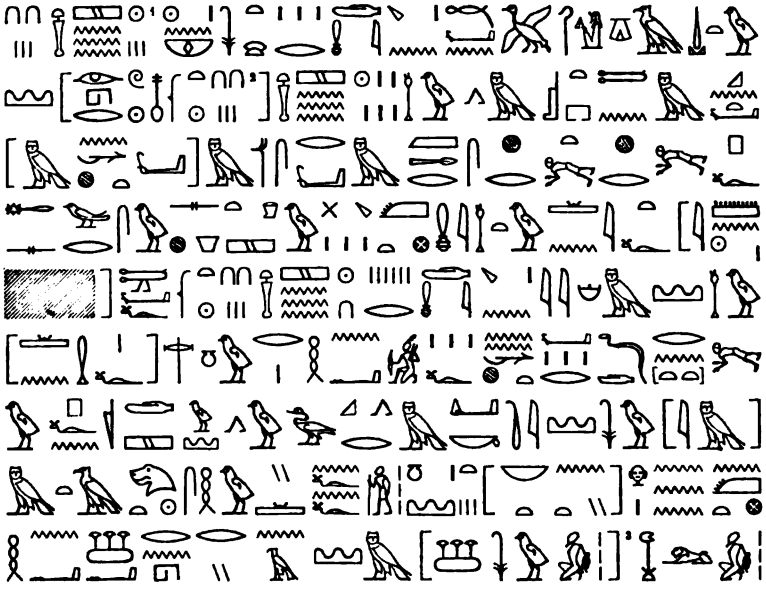

» voisin ; [mais] nous (ceux qui sont venus apporter cette nouvelle) ne » méconnaissons point les lois du palais. » Le cœur de Sa Majesté en fut » réjoui. » De même pour le récit de l'invasion des peuples de la mer, sous Ménephtah (Mariette, *Karnak,* pl. 52, l. 7 sqq.), et pour l'histoire de la délivrance de l'Égypte par Ramsès III (*Le Grand Papyrus Harris,* p. 75, l. 2-7). Ce dernier texte renferme même quelques-unes des expressions qu'on reconnaît dans les débris de l'histoire de Thoutmôs III : , etc. La mention de la ville de Sharouhana renferme sans doute une allusion à la conquête de la côte syrienne autour de Gaza, et de la plaine qui va jusqu'au Carmel, par les prédécesseurs de Thoutmôs III : cette conquête leur valut la paix qu'ils ne trouvaient pas sous l'autorité des princes indigènes.

1. La copie de Champollion ne donne ici que la place d'un | manquant, ce qui force à rétablir |||.

2. Entre la date et le signe , la lacune n'offre qu'un espace assez mince. La mention de la fête m'engage à rétablir la formule : on pourrait cependant restituer telle autre formule répondant à la même idée.

3. La restitution n'est pas certaine.

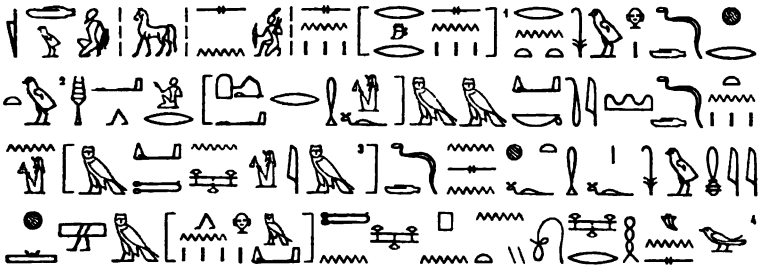

1. On pourrait supposer une restitution un peu différente.

2. sert à introduire d'une manière emphatique, soit le sujet ou le régime d'un verbe, soit un membre de phrase : ici, il équivaut à peu près, comme valeur réelle, aux : — de notre typographie.

3. La restitution est faite d'après un passage du *Papyrus de Berlin n° 1*, l. 25-26 : « 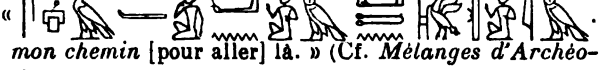 ». Je demandai *mon chemin* [pour aller] là. » (Cf. *Mélanges d'Archéologie*, t. III, p. 71, note 4.) La restauration peut à volonté rétablir ou supprimer le pronom , l'ensemble 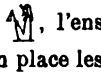 ne tenant pas plus de place que , si on place les trois signes sur une même ligne.

4. Birch (p. 6, l. 27) avait laissé la place du mot 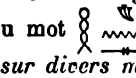 en blanc dans sa traduction. E. de Rougé (*Étude sur divers monuments du règne de Thotmès III*, p. 37) a le premier reconnu qu'il était, dans notre texte, question d'un chemin passant par des défilés, et M. Brugsch a traduit : « ... auf jener Strasse, welche geleitet zu den *Engpässen*. » Le sens *étroit, étroitesse,* de la racine est surabondamment prouvé par le passage du *Papyrus Butler* qu'a cité Goodwin, et où il s'agit d'une maison située sur le bas côté, « d'un chemin qui était *étroit,* pas large ». D'autre part, la locution ... signifie d'ordinaire non pas *conduire à un endroit...*, mais *se rendre à un endroit...* : un monument 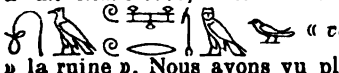 « *va* à la ruine », mais ne « *conduit pas* à » la ruine ». Nous avons vu plus haut des peuples qui 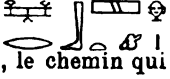 « passent à la révolte contre Sa Majesté » : ici, le chemin qui 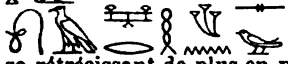 « *va* à l'étroitesse » est un chemin qui va en se rétrécissant de plus en plus et finit par former un défilé.

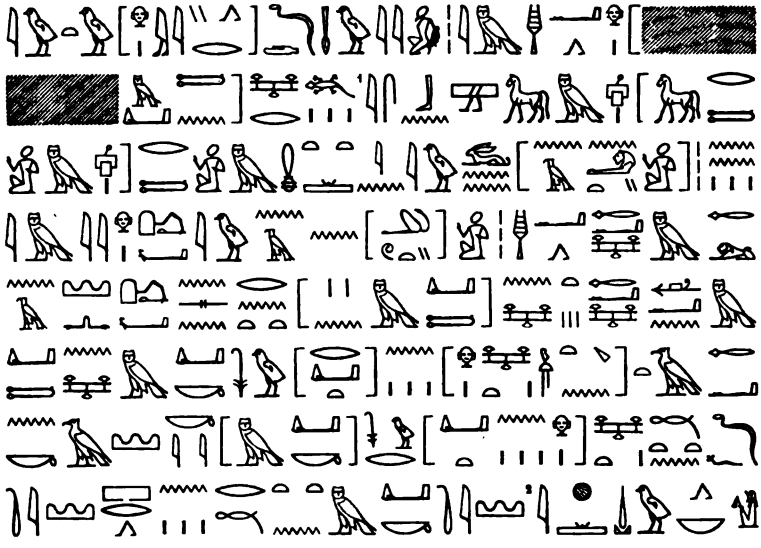

1. La restitution est incertaine : je pense que le mot déterminé par était , et qu'il y avait un verbe entre et 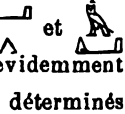 , qui était introduit par la préposition . Le sens est évidemment que le chemin passe par des positions où peu d'hommes déterminés peuvent tenir tête à des forces supérieures : il faut que les chevaux et les hommes passent un à un.

2. Brugsch : « Werden denn nicht [die Feinde sich aufstellen, um] » dort zu kämpfen, während [das Kriegsvolk] still steht? Eine breite » Strasse geht von 'Aluna aus, sie bietet ihnen keine Gelegenheit zum » Angriff dar, und in Betreff [des Weges aus] einer breiten Strasse ist » sie der einzige Weg. Nimm sie in Rücksicht. [Lass uns gehen auf » derselben, wir werden hervor]kommen [bei] Ta-'anaka (Thaanach). » Les débris de texte ne se prêtent pas à la traduction : « [die Feinde sich aufstellen, um] dort zu kämpfen »; ils renferment, non pas la conjonction *dort*, mais une locution, fréquente à la troisième personne du pluriel dans les *Annales*, et qui est ici à la première personne (cf. *Zeitschrift*, 1877, p. 34, *Varia*, par A. Erman : le mot , que M. Brugsch avait extrait de cette locution, et auquel il attribuait le sens *homme libre, par*

opposition à esclave, Dictionnaire Hiéroglyphique, p. 69, doit être rayé des lexiques). , etc., se rapportent à l'idée exprimée par le mot qui précède. Ici, ce mot était au pluriel, comme le prouve le dernier trait subsistant de ; il ne pouvait désigner qu'une portion de l'armée égyptienne, l'avant-garde, qui, dans un défilé, aurait été seule engagée, tandis que l'arrière-garde resterait inactive : nous verrons, par la suite du texte, qu'en effet l'avant-garde égyptienne descendait déjà dans la plaine, tandis que l'arrière-garde était encore arrêtée au bourg d'Aâlouna. Je rétablis donc « Est-ce que nos gens d'avant-garde seront » à combattre », ce qui entraîne à rétablir dans la lacune suivante, par parallélisme, « étant *ou* sont les gens de l'arrière-garde se tenant arrêtés à » Aâlouna, ils n'ont pas combattu ». Brugsch (*Dictionnaire Hiéroglyphique,* p. 161) attribue au mot rare le sens *longe procedere,* et *s. v.* *sich gross machen, sich ausbreiten* (*Dictionnaire Hiéroglyphique,* p. 160); je l'avais rapproché (*Essai sur l'inscription dédicatoire du temple d'Abydos,* p. 25, note 1) du copte ⲉⲓⲉ, ⲉⲉⲓⲉ, *T., certe, profecto, valde,* ce qui était une erreur, car ⲉⲓⲉ répond à . Les phrases où l'on rencontre ce mot sont, en dehors des phrases de notre texte : (Mariette, *Abydos,* t. I, pl. 6, l. 39); (Mariette, *Abydos,* t. I, pl. 31, l. 32), où le sens est évidemment *rester, demeurer, s'attarder dans un endroit,* de même que le sens de . Pour compléter cette période interrogative, il faut

y rattacher le membre de phrase qui précède, et dont la restaurat
évidente. On a alors deux interrogations, l'une en 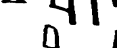 (E. de Rouge
Chrestomathie, t. III, p. 137-138), l'autre en , dépendant
l'une de l'autre. « Est-ce que (*nonne*) cheval n'ira pas
» [cheval, ni] homme également? (et alors), est-ce que (
» l'avant-garde devra se battre quand l'arrière-garde sera arrêt
» Aâlouna, ne se battant point? » La réponse à ces deux questions
dans la lacune où l'ensemble du texte nous oblige à rétablir 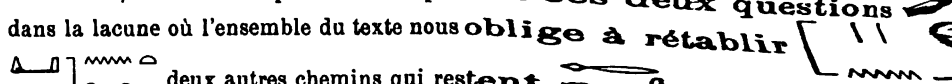
deux autres chemins qui restent 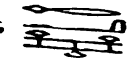 , et dont l'un
nous mettra 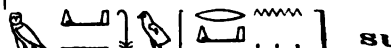 sur la route à l'oues
Taanak, tandis que l'autre 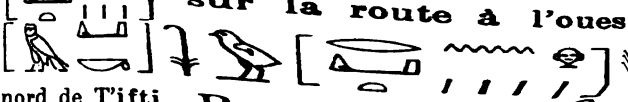
nous mettra sur la route au nord de T'ifti. Pour la *restitution*
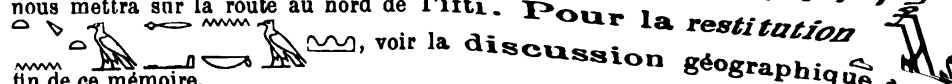 , voir la discussion géographique à
fin de ce mémoire.

1. Brugsch : « Wo auch immer unser siegreicher Gebieter gehen w
» [wir werden ihm folgen] auf (dem Wege), nur lasse er uns nicht ge
» auf der ungangbaren Strasse. Und siehe! [da kamen an] die Späh
» [welche ausgesendet hatte der König] wegen der Absichten [der Fein
» und] sie redeten in Gegenwart des Königs. Da sprach die Heiligk
» Pharao's. » Dans le premier membre de phrase, le déterminatif
appelle la restitution , mais je ne vois pas, à la fin de la
ligne, de place pour la phrase qu'intercale Brugsch, *wir werden ihm folgen auf ihm*. Il manque environ la hauteur des signes qui ter-
minaient la ligne précédente, et, comme les parties qui subsistent encore forment un sens complet, il y avait probablement dans la lacune une liaison grammaticale du genre de ou , etc. Le mot signifie au propre *mystérieux*, ici *peu connu*. Quant à la grande lacune qui remplit presque toute la ligne 38 et partie de la ligne 37, il est

évident, d'après les usages de la rhétorique égyptienne, qu'elle doit être remplie d'une manière différente de celle dont l'a comblée M. Brugsch; qu'il traduit : *Da sprach...* n'est pas un verbe : les formes trilittères à seconde radicale redoublée, et suivie de au singulier ou au pluriel, sont toujours substantives à ma connaissance, 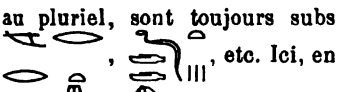 , etc. Ici, en effet, est précédé de la préposition : si l'on comble la lacune finale de la ligne précédente par le déterminatif ordinaire de , et par le pronom démonstratif que le mouvement général paraît indiquer, on a : 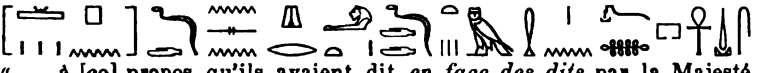

« ... à [ce] propos qu'ils avaient dit *en face des dits* par la Majesté » du roi », ce qui nous force à reconnaître la fin d'une phrase introduisant un discours du roi. Le commencement de la phrase nous est fourni par les textes nombreux où un roi prend à témoin de ce qu'il va faire, sa vie, le dieu Râ, la faveur d'Ammon : 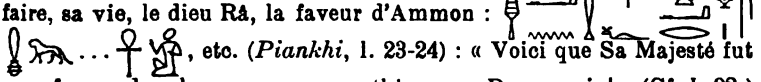 , etc. (*Piankhi*, l. 23-24) : « Voici que Sa Majesté fut » en fureur de cela comme une panthère : ... Par ma vie! » (Cf. l. 92.) Il y avait dans la lacune soit , soit 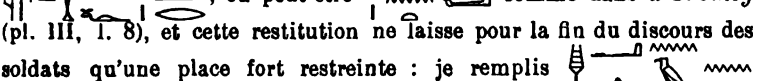 , ou peut-être 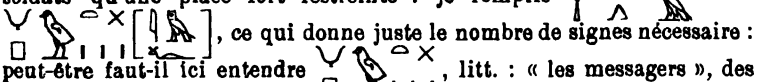 comme dans *d'Orbiney* (pl. III, l. 8), et cette restitution ne laisse pour la fin du discours des soldats qu'une place fort restreinte : je remplis , ce qui donne juste le nombre de signes nécessaire : peut-être faut-il ici entendre 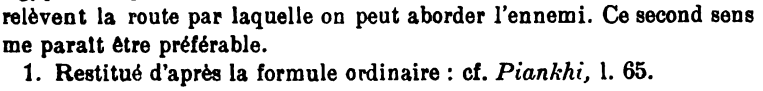 , litt. : « les messagers », des éclaireurs de l'ennemi qui surveillent la route par laquelle viennent les Égyptiens, peut-être faut-il les entendre des éclaireurs égyptiens qui relèvent la route par laquelle on peut aborder l'ennemi. Ce second sens me paraît être préférable.

1. Restitué d'après la formule ordinaire : cf. *Piankhi*, l. 65.

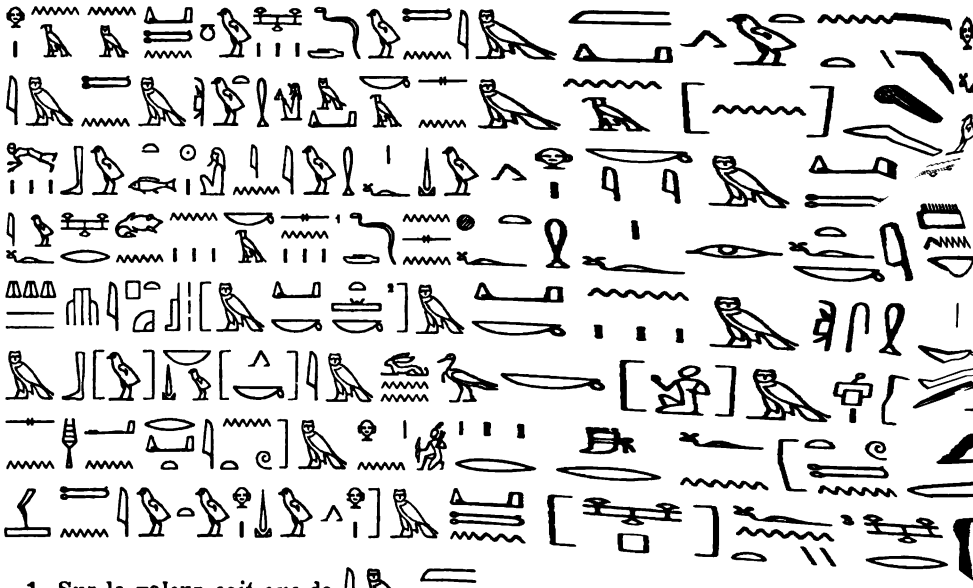

1. Sur la valeur *soit que* de , répété au commencem
de deux membres de phrases parallèles, cf. E. de Rougé, *La Stèle du
éthiopien Piankhi*, p. 11, note 2, un fort bon exemple : *le mot-à-mot*
ici : *Ma Majesté va sur ce chemin* « d'Aâlouna, soit que *aille qui*
» d'entre vous sur les chemins, vous avez dit, soit que vienne q
» lui d'entre vous à la suite de Ma Majesté. » Dans ce qui vient apr
est le pronom interrogatif (E. de Rougé, *Chrestomathie*, t. I
p. 98 sqq.) : « Quoi ils crieront parmi (ou peut-être *à savoir*) les
d'abattus détestés de Râ? » — Noter que la forme , expliqué
par E. de Rougé (*Chrestomathie*, t. II, p. 53-54) et par moi comme un
pronom absolu de la seconde personne du pluriel, d'après ce passage,
n'est ici en réalité qu'un composé de et de dépendant de
.

2. On pourrait supposer , ou , ou telle autre formule de
protection.

3. La restitution 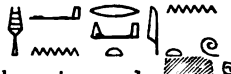 rendue certaine par la présence de est
servée de l'inscription ; elle est d'ailleurs emprunté dans la partie con-
à la ligne 12 (*Bl. 32*)

de notre texte. Ce qui suit renfermait l'ordre donné aux soldats : le commencement de la lacune doit donc être comblé par le passage analogue de la ligne 12 (*Bl. 32*), et la fin par le passage analogue des lignes 26-27 (*Bl. 31*). Le texte de Lepsius donne ici avec l'indication de dans la première lacune. Cette indication est évidemment fausse : le groupe exige nécessairement qu'on rétablisse le déterminatif , et suppose un initial, pour , doublet du pronom démonstratif . Si le copiste moderne a cru voir , son erreur s'explique tout naturellement par ce fait que la forme de mutilé prête aisément à la confusion avec la forme du signe mutilé, et que la présence supposée de ramenait naturellement à voir dans ce passage un martelage du nom d'Ammon, fait par ordre des rois hérétiques.

1. Dans les deux lignes qui précèdent, la présence de , à la première personne, suppose un discours royal débutant par un serment, d'où la restauration , qu'on pourrait aussi bien remplacer par 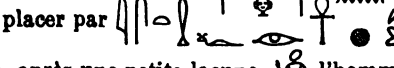 , etc. Dans ce qui suit, on trouve, après une petite lacune, l'homme assis, ce qui nous ramène à , écrit d'ordinaire au singulier dans notre texte (cf. pl. 31 *b*, l. 30, et pl. 32, l. 7, où il y a l'orthographe). Les débris 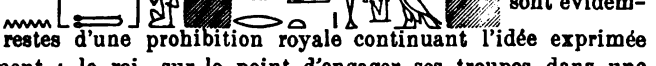 sont évidemment les restes d'une prohibition royale continuant l'idée exprimée précédemment : le roi, sur le point d'engager ses troupes dans une voie périlleuse, veut leur prouver qu'il entend partager le danger et, comme le dit la ligne suivante : « sort à la tête de ses soldats *lui-*» *même.* » La négation, contenue dans son discours, devait donc comporter une défense aux gens de l'armée de marcher devant lui : comme le verbe gouverne son régime aussi bien directement qu'avec

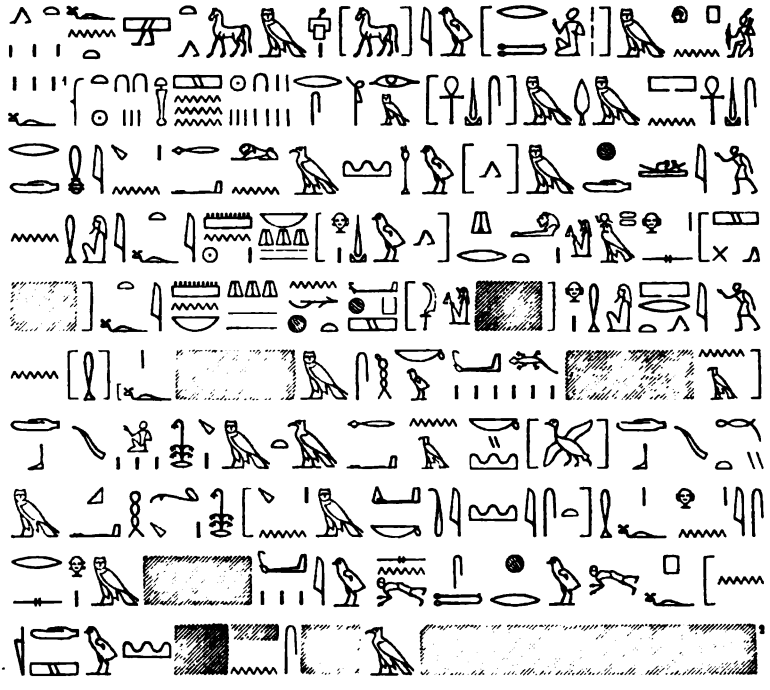

une préposition ou , j'ai pensé à la restitution
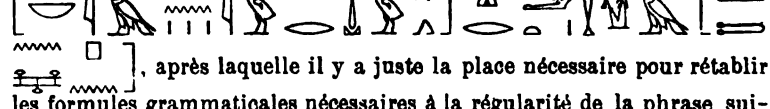 , après laquelle il y a juste la place nécessaire pour rétablir les formules grammaticales nécessaires à la régularité de la phrase suivante : , ou 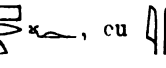 , ou telle autre formule analogue.

1. Le sens général de ces dernières lignes se devine aisément, bien que la teneur en soit difficile à rétablir. Si n'est pas une faute de copiste pour , qu'on trouve dans la locution , il faut le considérer comme équivalent de , : les exemples n'en sont pas rares.

2. La grandeur des lacunes m'empêche d'essayer la restitution de la

« Le roi d'Égypte Thoutmôs III, [vivant, comme Râ, à » jamais!] Sa Majesté a ordonné qu'on plaçât [les victoires » que lui a accordées son père Ammon-Râ, en forme d']ins- » cription dans le temple que Sa Majesté a fait à [son père » Ammon, lorsqu'alla Sa Majesté en] expédition au nom de » ce temple, ainsi que le butin que Sa [Majesté y a] rap- » porté; fait en conformité avec tout [ordre] que lui avait » donné son père Râ.

» L'an XXII, le quatrième mois de *Pirit*, le 25, [voici que » Sa Majesté se trouva à] T'or, en sa première campagne » [victorieuse pour élargir] les frontières de l'Égypte. Or, » pendant la durée de ces an[nées-là, le pays des Routennou » avait été en] discorde, chacun [se battait] contre [son] » voisin [grand ou petit, jusqu'à ce que] se fussent produits » d'autres temps [pour] les gens qui étaient là dans la ville » de Sharouhana, à partir de la ville de Ierza, jusqu'aux » régions lointaines de la terre qui en vinrent à se révolter » contre Sa Majesté.

lettre du texte : le sens général se rétablit sans trop de peine. La présence de dans les débris des premières lignes montre un discours du roi : la présence de un peu plus loin montre qu'on était entré dans le récit. Le discours royal renferme une description de la bravoure de Thoutmôs III et les allusions ordinaires à la protection dont les dieux couvrent le souverain. Dans ce qui suit, il est question d'une armée dont l'aile sud est à Taanak et l'aile nord sur le terrain au sud de Mageddo : ce ne peut guère être ici que l'armée syrienne qui, placée au débouché des routes qui traversent le Carmel, ne pouvait en effet, comme nous le verrons plus loin, occuper que ces positions. Le roi pousse contre elle son cri de guerre (le verbe, ici comme dans d'autres textes, n'aurait pas son déterminatif?), et, sans doute, après un engagement fort court, les ennemis sont culbutés et le prince de Kodshou, ne désirant pas encore livrer une bataille générale, se retire sur Mageddo. — La forme pour le nom de Taanak est donnée par la copie de Champollion (*Monuments de l'Égypte*, t. II, p. 154, 8).

» L'an XXIII, le premier mois de *Shômou*, le 3, jour
» la *fête des diadèmes royaux* : à la ville que possédait
» roi, Gaza, [fête].

« [L'an XXIII], le premier mois de *Shômou*, le 5, dép
» de cet endroit en force, [en victoire], en puissance, en b
» droit, pour abattre ce vil terrassé, et pour élargir
» frontières de l'Égypte, selon l'ordre de son père [Ammon-
» Râ.....]

» L'an XXIII, le premier mois de *Shômou*, le 16, à la ville
» de Jouhmou. [Sa Majesté] ordonna un conseil (de guerre)
» avec ses soldats vaillants, disant : « Ce terrassé de Kod-
» shou vient d'entrer dans la ville de Mageddo, et il [y] es
» en ce moment. Il a rassemblé les chefs de [toutes] le
» régions [qui étaient] sous la suzeraineté de l'Égypte et
» jusqu'au pays de Naharina, à savoir, [les Shôsou?], le
» Kharou, les Qodou, [tous] leurs chevaux et leurs guerriers,
» car il a dit : « Je me tiendrai pour [me battre contre
» Sa Majesté] à Mageddo. Dites-moi [donc le chemin que je
» dois prendre pour y aller. »] Ils dirent en face de *Sa Ma-*
» jesté : « Pourquoi irions-[nous sur] ce [che]*min qui v*
» toujours en se rétrécissant, quand on [vient pour] dire :
« L'ennemi est là qui se tient pour [défendre], contre une
» multitude, [le chem]in. » Ne faut-il pas que cheval y
» marche après [cheval, et] homme après homme? [et *alors*],
» est-ce que notre avant-garde pourra livrer bataille, *tandis*
» que les gens de l'arrière-garde seront encore à Aâlouna,
» qui ne combattront point? Or, il reste [deux che]*mins :*
» un chemin, voici qu'il nous [mettra sur la grande route
» à l'ouest de] Taânaka, l'autre [voici qu']il [nous mettra
» sur] la grande route au nord de T'ifti, et nous déboucherons
» au nord de Mageddo. Que notre vaillant maître passe à
» son bon plaisir par là, [mais qu'il] ne nous fasse point aller
» sur ce chemin douteux [où] sont [nos] éclaireurs ». [Alors
» Sa Majesté s'emporta] contre [ce] propos qu'ils avaient
» tenu en réponse aux paroles du suzerain, v. s. f. : « [Par

» ma vie], par l'amour que Râ·a pour moi, par la faveur
» dont je jouis auprès de mon père Ammon, par le rajeunis-
» sement [de ma narine] en vie et puissance, ma Majesté
» passera par ce chemin d'Aâlouna, soit qu'il y en ait parmi
» vous à qui il plaise d'aller par les routes que vous avez
» dites, soit qu'il y en ait parmi vous à qui il plaise de venir
» à la suite de ma Majesté! [Car] que dirait-on parmi les
» vils ennemis que déteste Râ : « Est-ce que Sa Majesté
» ne passe pas par un autre chemin? Elle s'éloigne par
» crainte de nous, » diraient-ils. On répondit à Sa Majesté :
« Ton père Ammon te protège! Nous te suivrons en tout
» lieu où [tu] passeras, comme il convient que des serviteurs
» marchent à la suite de [leur maître. » Voici qu'on fit]
» savoir à toute l'armée : « [Vous, tenez-vous prêts! On va
» passer par ce] chemin qui va toujours en [se rétrécissant. »
» Voici que Sa Majesté fit un] juron disant : « Que personne
» [d'entre vous ne passe devant moi sur ce chemin! » Sa
» Majesté] se mit elle-même à la tête des troupes..... en
» toutes ses marches, si bien qu'allait cheval après [cheval,
» et de même pour les hommes] qui étaient l'élite de ses
» soldats.

» L'an XXIII, le premier mois de *Shômou,* le 19, [Bonne]
» garde dans le camp de Pharaon, v. s. f., à la ville
» d'Aâlouna. « Quand Ma Majesté se porta en avant, mon
» père Ammon-Râ, maître de Karnak, [marcha] devant moi,
» Harmakhis [alla à ma droite? et] mon père Ammon,
» maître de Karnak, [donna] la vaillance à [mon] sabre, si
» bien que nul ennemi ne tint] contre ma Majesté! ».....
» les gens de l'aile sud à Taânaki, et l'aile nord sur le terrain
» au sud de Mageddo. Alors Sa Majesté poussa un cri.....
» ils furent abattus; alors ce vaincu [de Kodshou.....] »

La partie du récit qui suit est séparée des précédentes par une lacune que Brugsch évalue à trois ou quatre lignes, et

dans laquelle il put encore copier, en 1851, des débris de mots restés inédits[1]. La première question qu'on doit se poser est : Y avait-il dans le texte aujourd'hui détruit un changement de date? Le camp établi à Aâlouna l'avait été à la date du 19 du troisième mois de Shômou : la bataille décisive fut livrée le troisième jour après le 21. La veille autour de la tente du roi, signalée dans les lignes précédentes, se fit donc dans la nuit du 19 au 20, celle que nous rencontrerons dans les lignes qui suivent, dans la nuit du 20 au 21 : la marche d'Aâlouna sur Mageddo dut s'exécuter dans la journée du 20, et nous verrons plus bas qu'elle avait commencé vers six heures du matin. Le récit de cette marche avait son début avant la lacune, comme l'indiquent les fragments conservés, et les lignes que nous avons après la lacune ne renferment que la fin du texte consacré au passage de la montagne. Il n'y a donc aucune date nouvelle à intercaler.

D'après Brugsch, on lisait encore, dans les parties non copiées par Lepsius, les mentions suivantes : « ..... die » Königskinder, sowie ..... sie wurden gethan, *gleichwie* » er es wünschte [in die Stadt Aaluna », u. s. w.]. *Le texte* de Lepsius reprend[2] :

1. *Geschichte Ægyptens*, p. 299, note.
2. *Denkmäler*, III, 32.
3. Il y avait ici probablement un nom propre que je ne puis rétablir.
4. Le sens *gorge, lit étroit d'une vallée ou d'une rivière, défilé*, a été fort bien déterminé par Chabas (*Voyage d'un Égyptien*, p. 275). Le signe l. 8, n'est qu'une forme hiératique de . tiré de *Sallier IV*, pl. II,

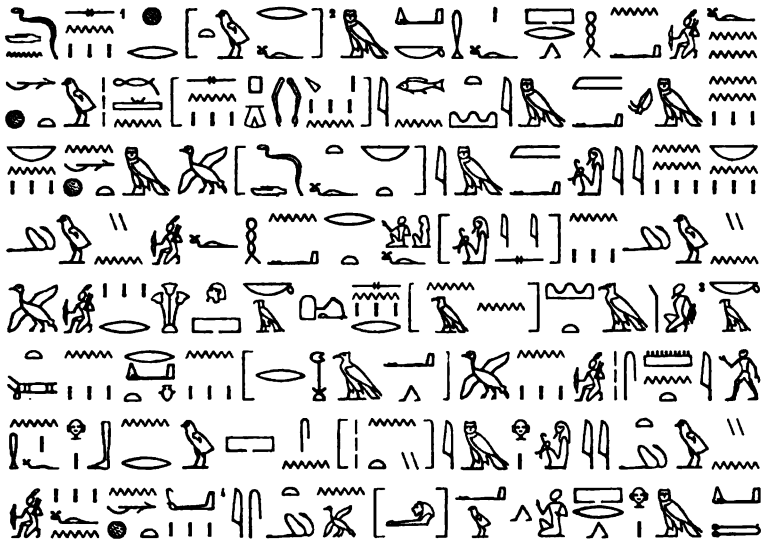

1. A première vue, il semblerait qu'il fallût traduire : « *Voici qu'ils disent;* » mais on a plus loin (p. 222, 227) dans une formule analogue , avec le sens évident de *dit à eux, on leur dit.* C'est une sorte de mot d'ordre qui passe de rang en rang et est répété aux soldats par les officiers, plutôt qu'un discours des soldats eux-mêmes.

2. Le . que nous avons plus haut dans le discours du prince de Kodshou, ne suffirait pas ici à remplir la lacune : j'ai pris la locution équivalente 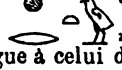 . Dans les phrases exclamatives, a un sens analogue à celui de notre conjonction *donc.* Au tombeau de Ti, un âne[r] s'adressant à son troupier : 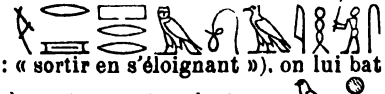 « Qui aime à s'éloigner (litt. : « sortir en s'éloignant »), on lui bat » les côtes! (litt. : « battre la côte ») », et un autre ajoute : « Hue donc! Va donc! » en frappant un baudet.

3. Voir, sur ce mot, le *Recueil*, t. I, p. 171, note 7, [p. 168, note 7, du présent volume].

4. Le sens de ce passage est des plus incertains : je l'ai restitué d'après ce qui m'a paru être le mouvement général du morceau. Le mot 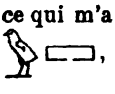 , qui se trouve un peu plus loin dans la description du siège

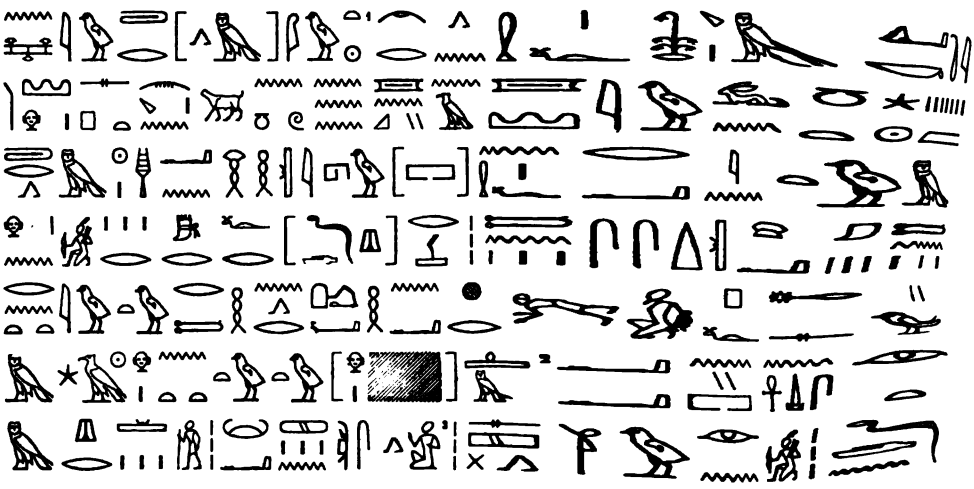

de Mageddo, semble signifier, d'après le déterminatif, un ouvrage extérieur de défense d'une place, ici, les postes placés aux points extrêmes de la ligne égyptienne. L'avant-garde, déjà hors de péril et descendue dans la plaine, est exhortée à veiller sur le salut du corps d'armée qui forme l'arrière-garde, , et des détachements qui marchaient sur les derrières du gros de l'arrière-garde, et qui formaient comme autant d'ouvrages extérieurs , destinés à protéger l'armée.

1. L'orthographe du nom du dieu est relativement fréquente. Le marque le moment où le soleil commence à circuler, soit six heures du matin : Shou était en effet le dieu qui présidait à la première heure du jour (cf. *Zeitschrift*, 1865, Taf. 1, et l'article de Dümichen, p. 1-4). , n'étant pas accompagné de , n'est pas le mot *arrière-garde*, mais le verbe atteindre : « Or, *atteignit* l'avant-» garde le sortir sur le chemin étant le circuler de Shou(t). » Ce passage est dans Champollion, p. 156, 1re col.

2. Je ne vois pas le verbe qu'il y avait dans la lacune : la traduction est conjecturale.

3. Chabas (*Voyage*, p. 319) a, le premier, bien traduit le mot 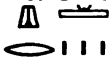 . A ce qu'il en dit, je ne me permettrai qu'une légère correc-

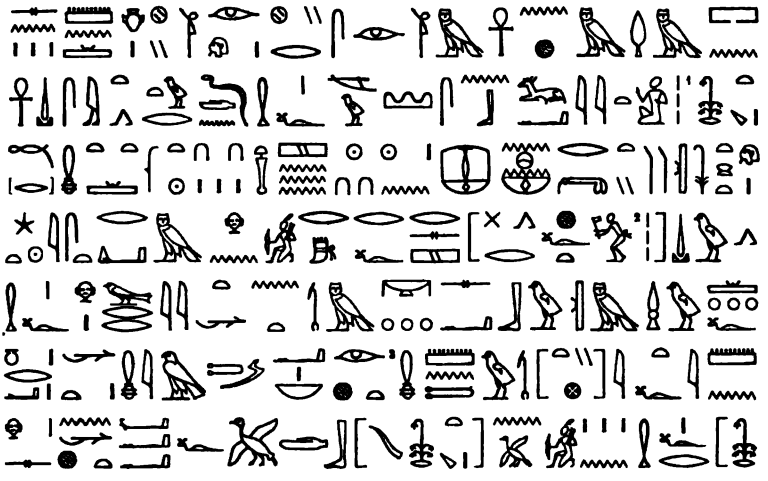

tion. C'est à propos d'un passage de l'inscription de Canope : 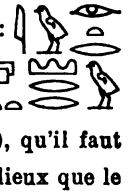

(l. 6), qu'il faut comprendre : « Étant *fait à leur attention* les images des dieux que le » vil Perse avait prises en dehors de l'Égypte, Sa Majesté alla aux terres » d'Asie ; » — « Et, comme on appela leur attention sur les images des » dieux, etc. » Ici : « font attention les chefs aux provisions 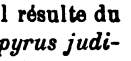 » des serviteurs. »

1. Le sens *armée,* plus spécialement *infanterie,* me paraît devoir remplacer pour ce mot les sens proposés antérieurement. Il résulte du passage de *Sallier I,* pl. VII, l. 4, cité par Devéria (*Le Papyrus judiciaire de Turin,* p. 180). Il s'agit des misères du *chef de haras* ou *d'écurie :* « Si ses che- » vaux le quittent, le voilà à pied, il est incorporé dans l'infanterie » (litt. : « il est pris vers l'infanterie ») ». Dans le *Conte de Thoutii* (*Études égyptiennes,* t. I, p. 54, note 2), il faut corriger *l'armée de Sa Majesté* au lieu de : *les artisans de Sa Majesté.*

2. La restitution n'est pas certaine.

3. Litt. : « maître de faire les choses. »

1. Brugsch a restitué : « Das Horn der Krieger des Königs an dem » südlichen Berge [befand sich am Bache] von Qina, das nördliche » Horn im Nordwesten von Megiddo » (p. 300). J'ai rétabli le texte d'après ce qui a été dit plus haut et d'après la position relative de Magoddo et du torrent de Qina sur la carte.

2. Je ne sais comment rétablir le texte. La lacune devait renfermer un mot féminin, peut-être celui de *Khopesh,* auquel se rapportent les pronoms féminins —— des phrases suivantes. se retrouve dans le *Papyrus de Berlin n° 1* (l. 53), où je l'ai séparé par erreur en deux mots (*Mélanges d'Archéologie,* t. III, p. 78, note 1).

3. Litt. : « Quand *ils* virent. »

4. Litt. : « tiré eux, en hissant leurs vêtements, vers la ville. » On voit en effet, dans les tableaux de prise de villes, des chefs que leurs soldats font pénétrer dans la ville en les hissant par les bras ou par les vêtements.

5. Litt. : « car fermèrent les gens cette ville à [tirer eux par] les vête- » ments pour les hisser en haut à la ville. » Restitué d'après ce qui précède immédiatement.

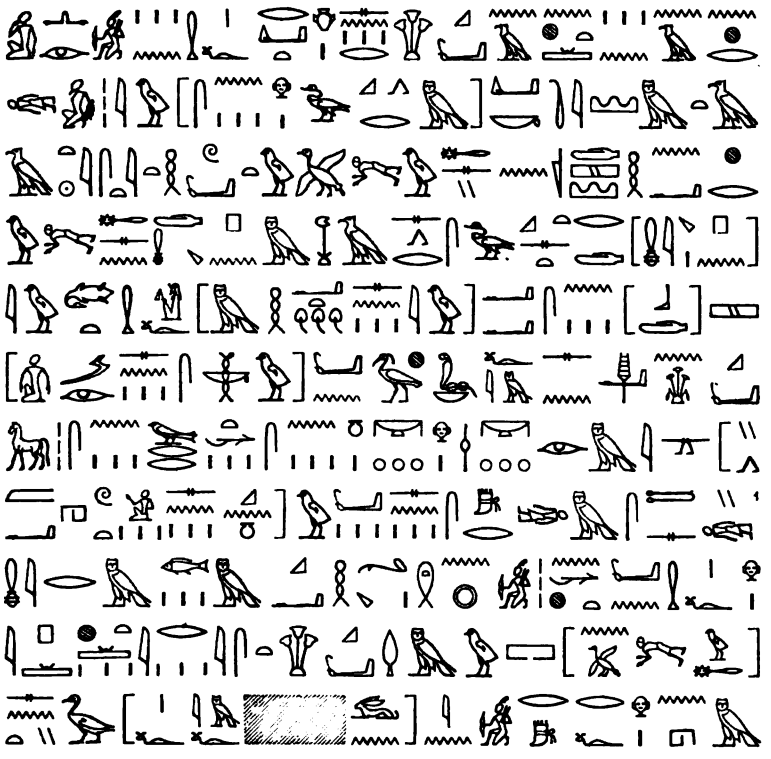

1. Brugsch traduit : « Da wurden erbeutet ihre Pferde, ihre goldenen » und silbernen Wagen, welche gefertigt waren im Lande der Asebi » (Cypern). Sie zappelten daliegend in Haufen gleichwie die Fische auf » dem Erdboden » (p. 301). La restitution 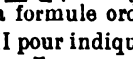 ne me paraît pas vraisemblable en cet endroit. La formule ordinairement employée dans les inscriptions de Thoutmos III pour indiquer la provenance géographique des objets de butin n'est pas , mais *en travail de* . La restitution que je propose n'est pas entièrement certaine. Le sens *monceau* pour 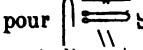 ne répond pas aux autres passages où se rencontre ce mot. Dans les recommandations du *Papyrus Ebers,* il signifie l'état de quelqu'un qui est couché sur le dos, le décubitus dorsal.

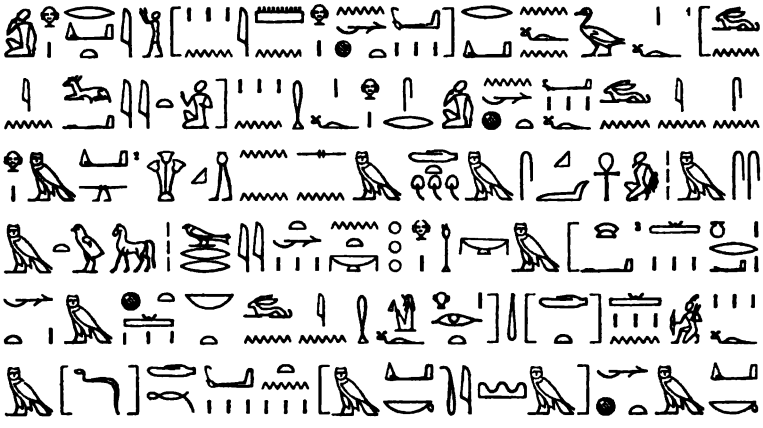

1. La restitution est fournie d'une manière certaine par un passage correspondant de la Grande Inscription dite des Annales (Lepsius, *Auswahl,* pl. XII, l. 2, et Mariette, *Karnak,* pl. XIII, l. 1, combinés) :

, etc. On voit que les deux passages se complètent l'un par l'autre.

2. Les signes incertains que donne ici Lepsius me paraissent être les débris de : le ⊿ qui paraît y figurer n'est probablement que le tracé, mal reproduit à cause de la cassure, des genoux de l'homme accroupi. Le sens est que les soldats, après la victoire, reprirent leur ordre de bataille, litt. : *organisèrent ses forces*, pour être passés en revue. Chaque compagnie défilait devant le général et remettait les trophées qu'il avait recueillis, armes, prisonniers, etc. : c'est ce qu'on appelait . On a discuté sur la valeur du signe et l'on s'est demandé s'il fallait le lire *si, mâsi, sib, mâsib.* Le fait est que la jambe est un déterminatif et que sur a la force *si,* comme sur la valeur *she.* est une forme grammaticale, en préfixe, de ce, *transgredi, præterire,* comme est une forme grammaticale en préfixe, de *she.*

3. A partir de cet endroit, les lacunes deviennent si considérables qu'il m'est impossible de garantir la plupart des restitutions.

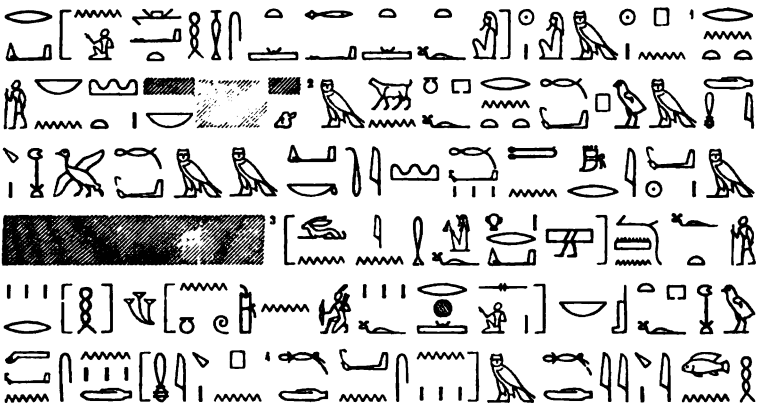

1. La lacune devait renfermer soit le nom de Mageddo, soit un équivalent comme , sans quoi on ne s'expliquerait pas la présence de derrière , dans la partie conservée de la phrase. La restitution de l'une ou l'autre de ces formes ne nous laisse guère que la place d'une lettre, c'est pourquoi je restitue 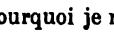 : « Votre prendre [Magiddi en]suite, certes a donné à moi une grande » faveur en ce jour, etc. » Ce membre de phrase, ainsi rétabli, me paraît être une reproduction de la même idée exprimée plus haut dans le récit de la bataille.

2. Le texte porte ici les débris d'un mot que je ne puis restituer avec certitude. Le contexte exige l'idée de *renfermer, emprisonner,* et cette idée s'accorde exactement avec le déterminatif , cf. 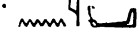 *emprisonner,* 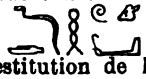 *enfermer, emprisonner,* etc.

3. La restitution de Brugsch est fort différente : « Da sprach der » König : « Danket dem Amon für den Schutz, welchen gegeben hat » [mir, seinem geliebten Sohne], der Sonnengott Râ an diesem Tage. » Betreffend alle Könige jeglichen Volkes, welche sich gezeigt haben » als Feinde in ihrem Innern, und in Betreff dessen, dass eine Macht » von tausend Städten die Macht von Mageddo ist, sollt ihr euch be- » mächtigen... »

4. Toute la reconstitution de ce passage est empruntée aux endroits de la stèle de Piônkhi, où il est question de sièges :

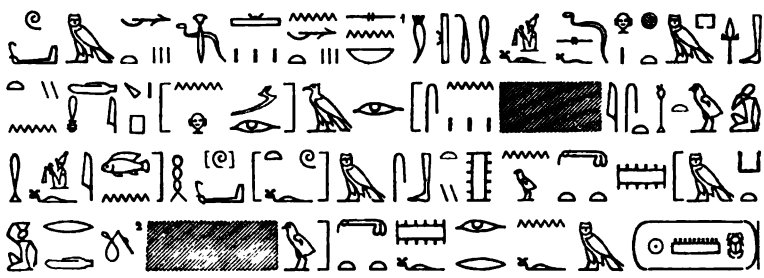

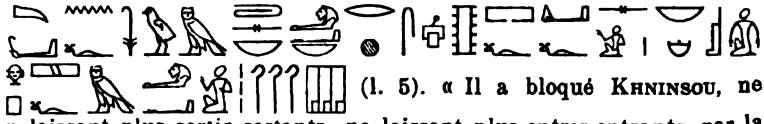

(l. 5). « Il a bloqué KHNINSOU, ne » laissant plus sortir sortants, ne laissant plus entrer entrants, par la » guerre, comme chaque jour; il l'a entourée de tout côté, chaque général » connaissant sa muraille, et faisant chacun rester à son poste parmi » les généraux et les princes des nomes. » 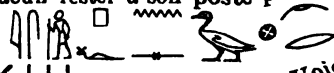

, etc. (l. 87) « Voici » que ce prince de Saïs arriva à Memphis de nuit pour la garnir de ses » soldats, etc. »

1. Le mot peut être la forme en , préfixe de et paraît bien signifier *fossé, canal,* dans tous les textes où on le rencontre (cf. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 616-617, et Maspero, *Zeitschrift,* 1879, p. 56, note 6). Il peut être aussi une forme analogue de (Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 1417, où l'exemple tiré de Piônkhi est à rayer, le texte portant 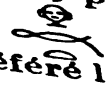 « *nord* », et non). Comme il s'agit d'un siège, j'ai préféré la première hypothèse et cru qu'il s'agissait d'un fossé destiné à entourer la ville, ou peut-être le camp du roi : ce fossé était garni d'une palissade en bois vert, par conséquent difficile à incendier dans une sortie, et taillée dans les forêts environnantes.

2. Je me suis servi, pour compléter ce passage, d'un autre texte de Thoutmôs III, déjà cité par Brugsch (*Zeitschrift*, 1863, p. 24) :

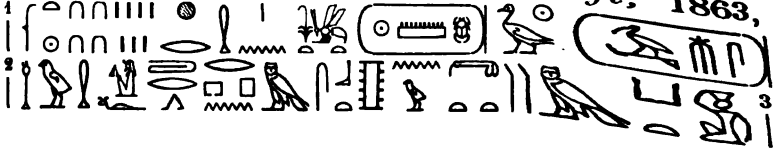

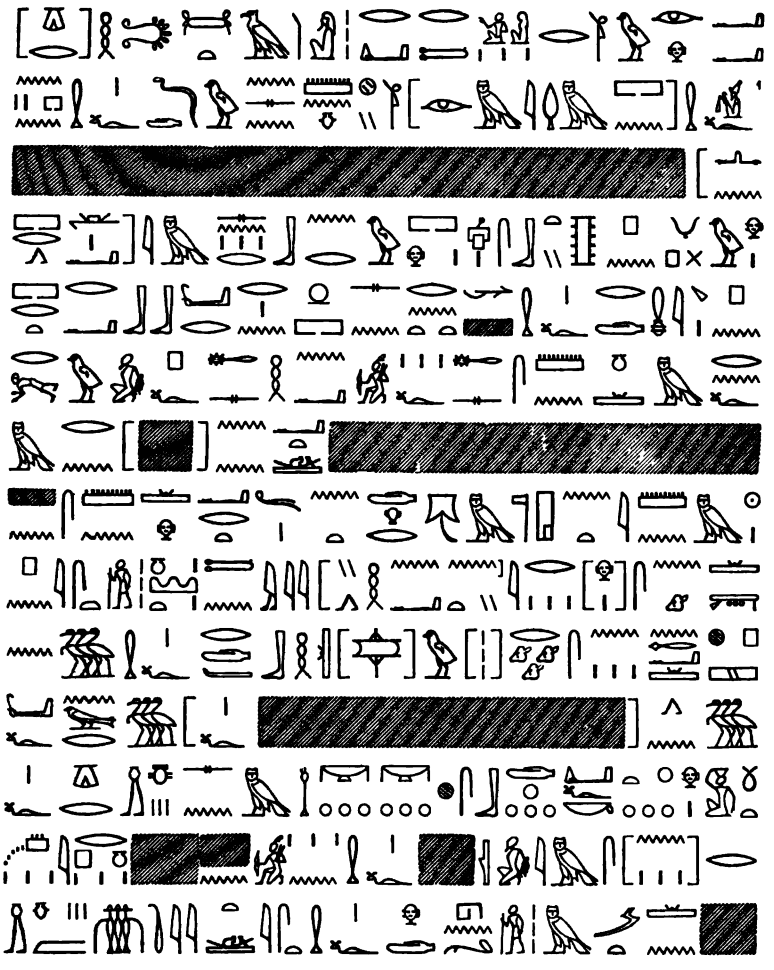

(*sic*) (Lepsius, *Denkmäler*, III, pl. 29 *b*). « L'an XLVII, Sa Majesté ordonna qu'on entourât ce » temple d'un mur d'enceinte en travail durable de Ra-Harmakhis en » œuvre éternelle, lorsqu'on restaura (litt. : « purifia ») On-pa-Ra. »

1. La restitution est douteuse : de toute manière, l'espace ne permet pas de rétablir en son entier la formule usuelle, telle qu'elle est plus haut, [p. 222-223, du présent volume].

1. Peut-être y avait-il, ici comme dans les *Annales* (l. 1), le total des petits chefs vaincus et dont le nombre était tel qu'il faisait dire au roi que la prise de Mageddo équivalait à la prise de mille villes (v. p. 227).

2. Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, t. II, p. 156, 1, donne (*sic*) (*sic*).

3. La lacune renfermait le déterminatif du mot , évidemment ici un signe d'animal, et le chiffre. Comme il s'agit de chevaux, j'ai rétabli le caractère . Les animaux ainsi déterminés sont ou bien les poulains d'un an, de *année*, ou bien les jeunes cavales qui n'ont pas encore été saillies. C'est la place du mot dans l'énumération qui m'a déterminé à choisir ce dernier sens. Il vient en effet après qui, ainsi que Birch l'a remarqué (*The Annals, p. 12*, note *d*), est une transcription de l'hébreu פרס *fortis* : le petit nombre de ces animaux, — ils sont six, — et l'épithète qui les désigne, m'engage à y reconnaître des étalons de prix, réservés pour la reproduction. Il est tout naturel que le mot suivant serve à désigner de jeunes cavales de bonne race. Dans le *Papyrus Anastasi IV*, pl. XVII, l. 8-9, le mot reparaît :

(pl. XVII, l. 8-9). « Des attelages de chevaux excellents nés à Singar, des étalons » supérieurs de Khiti, des cavales d'Elusa, qui sont dans la main de » leurs chefs courbés sous le ... »

1. Brugsch (p. 303) traduit : « [31] Wagen, beschlagen mit Gold, des Königs von... » Le rapprochement avec l'énumération des cuirasses prouve que le char dont il s'agit est celui du prince de Mageddo lui-même, et, par conséquent, que les trente chars nécessaires pour compléter le nombre de 924 appartiennent à d'autres gens, bien certainement aux 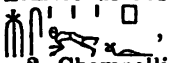 , qui sont cités quelques lignes plus bas (v. p. 232).

2. Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie,* t. II, p. 156, 6, donne avec doute , ce qui est évidemment incorrect.

3. Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie,* t. II, p. 156, 8, .

4. 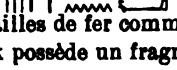 est probablement une chemise en cuir recouverte d'écailles de fer comme la cuirasse de Shishonq, dont le Musée de New-York possède un fragment (*Catalogue,* p. 41, n° 575).

5. Le texte porte . Dans cette énumération, le nom de la matière , etc., précède le nom de l'objet : est donc un nom de matière auquel manque le déterminatif. En effet, est une erreur de copie évidente pour , déterminatif de , nom de bois, cité plus bas sous la forme .

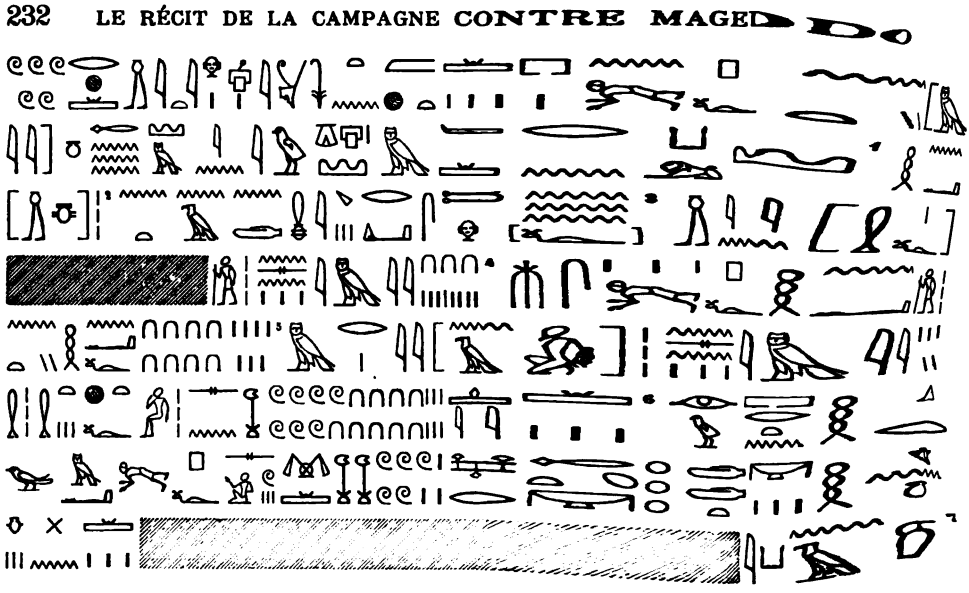

1. Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, t. II, p. 157, .

2. Brugsch traduit : « ... sammt der [Edlen] dieser Städte, » *mais* c'est une énumération de tributs et de butin qui vient ensuite, d'où *la* restauration .

3. Litt. : « qui se sont mises sur [son] eau. »

4. La restitution de ce passage repose : 1° sur ce qui est dit un peu plus bas que des gens étaient sortis de la ville *avec ce vaincu*, donc le chefs qui étaient avec lui, X, — *Marina* qui dépendaient d'eux, 38, *vaincu* avait été fait prisonnier; 2° sur le parallélisme : *ce vaincu* et les les enfants de ce vaincu et des chefs qui étaient avec lui, 87, — *Marina* qui dépendaient d'eux, 5, qui me paraît être exigé et par la présence de *ce vaincu* dans la lacune et par les débris de la formule, tels qu'ils sont aujourd'hui.

5. Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, t. II, p. 157, donne .

6. Litt. : « *Pacifiques.* » Cf. *Annales*, l. 20.

7. Le texte de Lepsius porte . Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, p. 157, donne la forme correcte .

1. Toute la traduction que Brugsch a donnée de ce passage (p. 304) est viciée par le fait d'une inadvertance de l'auteur. M. Brugsch, qui a bien traduit plus haut les passages relatifs aux cuirasses, n'a pas observé que, dans cette inscription, la description de chaque objet est faite partout et toujours sur le même modèle : on énumère la matière ou les matières employées, le nom de l'objet et les quantités : *fer, cuirasse 1,* et ici, *ivoire, ébène, bois de cèdre, petits autels de ce vaincu, 6.* M. Brugsch a cru que la description commençait par le nom de l'objet, puis donnait le nombre et enfin la matière : il a métamorphosé le butin entièrement, et cela l'a entraîné à traduire : « 1 Pflug ausgelegt mit Golde, 1 Bildsäule » des feindlichen Königs, etc., » au lieu de : « Ébène orné d'or, [1] statue » du vaincu, etc. »

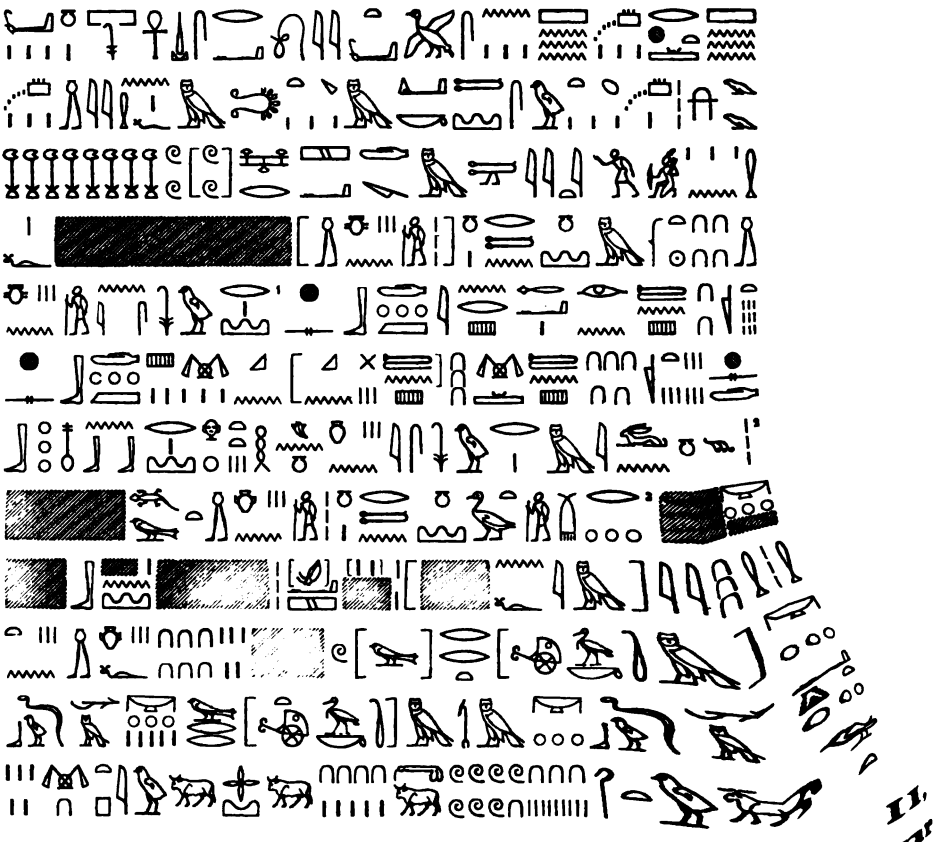

1. Champollion (*Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, p. 158, 1) donne sans hésitation, comme Lepsius, le nom de pays l'orthographe , qui est fautive, à la première colonne, et plus loin l'orthographe réelle (deuxième colonne).

2. C'est la leçon de Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, t. II, p. 158, 1 : Lepsius n'a plus que . Le mot-à-mot donne *vases en couleurs*.

3. Litt. : « *La fille du chef, munie de...* » C'est le même fait que nous trouvons mentionné au début de la stèle de la princesse de Bakhtan.

1. Lepsius ne donne ici que des fragments : j'ai rétabli le texte complet d'après la copie de Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie,* t. II, p. 158, 7, 8.

2. Ici s'arrête la copie de Champollion (*Monuments de l'Égypte et de la Nubie,* t. II, p. 159).

..... de [la ville d']Aâlouna. [Or,] l'arrière-garde des soldats de Sa Majesté était encore vers [la ville d']Aâlouna, tandis que l'avant-garde débouchait vers la vallée [de .....] Quand ils eurent rempli les gorges de cette vallée, voici qu'on leur dit : « Or, voici que Sa Majesté débouche avec » ses soldats vaillants et [ils] ont rempli [les gorges de] la » vallée; obéissons à notre brave maître en [tout ce qu'il » dit], gardons notre maître. L'arrière-garde de ses soldats » et ses gens [qui couvrent] l'arrière-garde des soldats sur » les derrières, s'ils combattent contre [les] montagnards, » alors ne nous laissons pas aller [à abandonner] nos soldats » que Sa Majesté a placés aux postes extrêmes de ceux [qui » sont] là pour couvrir l'arrière-garde de ses braves soldats. » Or, l'avant-garde avait débouché sur la route au lever de Shou, et Sa Majesté arriva au sud de Mageddo, sur la rive du torrent de Qina, à la septième heure du jour : voici qu'on établit le camp de Sa Majesté et qu'on adressa un ordre à l'armée entière [disant : « Pré]parez-vous, apprêtez vos » armes, car on va courir au combat contre ce vil abattu » demain matin. » Alors on [délibéra?] dans la tente du roi, les chefs veillèrent aux provisions des serviteurs, les rondes de soldats qui passaient, on leur dit : « Bon courage, bon » courage! Vigilance, vigilance! Surveillance en vie dans » le camp du roi. » On vint dire à Sa Majesté : « Le pays » est en état, ainsi que l'armée au Sud comme au Nord. »

L'an XXIII, le 21 du premier mois de Shômou, jour de la fête de la néoménie, qui correspond à la fête du couronnement du roi, le matin, on donna ordre à l'armée entière de se porter en avant. Sa Majesté s'avançait sur un char d'électrum, parée de ses ornements de combat, comme Horus qui brandit la pique, tout-puissant comme Montou Thébain; son père Ammon lui avait fortifié ses bras. L'aile [méridionale] des soldats de Sa Majesté était au [sud de Mageddo], sur la rive du torrent de Qina, l'aile septentrionale au nord-ouest de Mageddo, Sa Majesté entre les deux, Ammon

protégeant ses membres..... dans ses membres. Voici que Sa Majesté s'en saisit par-devant ses soldats. Quand les ennemis virent que Sa Majesté s'en saisissait, ils coururent pêle-mêle [vers] Mageddo, saisis de peur; ils abandonnèrent leurs chevaux, leurs chars d'or et d'argent; ils furent tirés dans l'intérieur de cette ville, hissés par leurs vêtements, car les gens avaient fermé cette ville si bien qu'on dut [les tirer par] leurs vêtements pour les hisser dans la ville. Et certes, plût à Dieu que les soldats de Sa Majesté ne se fussent pas laissés aller à prendre les biens des vils ennemis! Ils [fussent entrés dans Ma]geddo à l'instant, car tandis qu'on tirait le vil abattu de Kodshou et le vil abattu de cette ville, en hâte, pour le faire entrer dans [cette ville], la crainte de Sa Majesté était [dans leurs membres], leurs bras [défaillaient tandis qu'ils voyaient le carnage] que faisait parmi eux son uræus. Voici, qu'après avoir pris leurs chevaux et leurs chars d'or et d'argent, après avoir fait défi[ler prisonnières leurs tribus, tandis que] leurs plus braves [guerriers] étaient étendus couchés sur le dos comme des poissons sur le sol, les soldats vaillants de Sa Majesté formèrent le cercle pour évaluer leurs biens. Voici qu'on avait pris la tente [du vil abattu où son] fils se trouvait..... L'armée entière de Sa Majesté se réjouit et adressa des acclamations [à Ammon, à cause des victoires] qu'il avait données à son fils. [L'infanterie] de Sa Majesté disposa ses forces : elle défila pour remettre le butin qu'ils apportaient en mains, en prisonniers vivants, en chevaux, en chars d'or et d'argent, en [armes, en toutes choses. Sa Majesté fit un] dis[cours] à ses soldats [di]sant : « Si ensuite vous aviez pris » Mageddo, il [m]'aurait donné [une grande faveur, mon » père] Râ, en ce jour, car tout chef de tout pays [est » enfermé] en elle, si bien que c'est prendre mille villes que » la prise de Mageddo; ..... » ..... » Sa Majesté envoya les chefs de l'infanterie pour [disposer ses soldats, si bien que] chaque [homme

connût] sa place : ils investirent [cette] vi[lle, ils c]reusèrent un fossé entouré de tout le bois vert qu'ils avaient. Sa Majesté elle-même, sur la redoute orientale de cette ville, [vit ce qu'ils] faisaient..... Sa Majesté ordonna qu'on l'entourât d'un mur de fortification [en travail solide]..... et on appela cette fortification MENKHROPRIRI *tient le territoire des Montiou :* On installa des gens pour veiller sur la tente de Sa Majesté, et on leur dit : « Bon courage, bon » courage! Vi[gilance dans le camp de] Sa Majesté ! » - .... [Aucun] des habitants de la ville ne put plus sortir au dehors au delà de ce mur, si ce n'est pour sortir pour se battre à la porte de leur château, car la..... de Sa Majesté contre cette ville, contre ce vil chef et ses soldats a été établie en son nom de RAN[M]ENNÂT (?)..... et Sa Majesté ordonna que [cela] fût placé sur un rouleau de parchemin dans le temple d'Ammon en ce jour, car voici les princes de ce pays vinrent avec ce qui leur appartenait se prosterner devant les esprits de Sa Majesté, et implorer le souffle pour leurs narines à cause de la force de son glaive et de la puissance de [ses] esprits. Voici qu'ils vinrent vers ses esprits avec leurs tributs d'argent et d'or, de lapis, de mafek, afin d'apporter des grains, du vin,..... aux soldats de Sa Majesté, et des esclaves à chacun d'eux pour les tributs du retour. Voici que Sa Majesté réinstalla les chefs en leur dignité, à cause.....

REVUE DES PRISES FAITES PAR SA MAJESTÉ EN CETTE ANNÉE :

Butin que Sa Majesté a rapporté de cette ville de Mageddo : Prisonniers vivants, 441; — mains, 83; — cavales, 2,041; — poulains, 191; — étalons, 6; — pouliches..... Char orné d'or avec timon d'or de ce vaincu, 1; — beau char orné d'or du prince de [Mageddo, 1; — chars] excellents ornés d'[or des fils de ce vaincu, 30]; — char de ses vils soldats, 292; — TOTAL (DES CHARS), 724. — Fer, belle chemise de bataille

de ce vaincu, 1; — fer, belle chemise de bataille du chef de Mage[ddo, 1; — fer], chemises de bataille de ses vils soldats, 200; — arcs, 502; — cyprès, piquets ornés d'or de la tente de ce vaincu, 6 : De plus, les soldats [de Sa Majesté] prirent [sur le territoire de Mageddo, bœufs.....; — vaches] x + 297; — petit bétail, 2,000; — moutons blancs, 20,500.

Liste de ce que le roi apporta ensuite des biens du palais de ce vaincu qui sont dans les trois villes de Janou'â, d'Onogas, de Horon-Gor, ainsi que les tributs des villes qui se sont remises à la merci de [Sa Majesté en l'an XXIV (?) : — ce vaincu et les chefs qui étaient avec lui..... — nobles] qui dépendaient d'eux, 38; — enfants de ce vaincu et des chefs qui étaient avec lui, 87; — nobles qui dépendaient d'eux, 5; — esclaves mâles et femelles avec leurs enfants, 1,796; — non-combattants qui sont sortis, pressés par la faim, avec ce vaincu, 103 individus; TOTAL : 2,503, plus, en pierres précieuses, coupes, ustensiles variés.....; grande cruche à deux anses de fabrication syrienne, 1; — cruches, coupes plates, rhytons (?), ustensiles variés à boire, grand chaudron (?), couteaux, 807, faisant 1,784 *outen;* — or en anneaux trouvé aux mains des domestiques ainsi qu'argent en anneaux en grande quantité, 966 *outen*, 1 *kod;* — argent, une statue en forme de..... la tête d'or, le socle en émail (?) gravé; — ivoire, ébène et bois de cèdre ornés d'or, petits autels de ce vaincu, 6; — et les hydries (?) qui leur appartiennent, 6; — ivoire et bois de cèdre, grands guéridons, 6; — bois de cèdre orné d'or et de toute espèce de pierres précieuses, bâton 1 servant de sceptre à ce vaincu, tout orné d'or; ébène orné d'or, statue de ce vaincu, en..... de choix et en lapis-lazuli..... vases en fer, quantité de vêtement de ce vaincu. Voici, on répartit le sol cultivé en pièces que les ingénieurs de la maison royale, v. s. f., évaluèrent pour en enlever la moisson. Liste des blés que Sa Majesté emporta des pièces de terre de Mageddo : Froment,

208,400 boisseaux, plus ce que les soldats de Sa Majesté coupèrent en maraudant.....

[LISTE DES] TRIBUTS DES CHEFS DE ROTENOU EN L'AN XL (*sic*)

Tribut du chef d'Assour : Lapis-lazuli vrai, 1 gros bloc, faisant 20 *outen*, 9 *kod;* — lapis-lazuli vrai, 2 blocs; — TOTAL : 3 blocs; — menus [fragments], 30 [*outen*]; TOTAL : 50 *outen*, 9 *kod*. — Beau lapis-lazuli de Babilou, 3 disques; vases peints du pays d'Assour.....; — [plus] beaucoup de petits [vases].

Tribut des chefs de Rotenou : La fille du chef, avec ..... en or du pays de.....B...N....., des domestiques ..... qui lui appartiennent, 30; — esclaves mâles et femelles de son tribut, 65; — ..... 100 + x; — chars ornés d'or, le timon en or, 5; — chars [ornés] d'électrum, le timon émaillé (?), 5; — TOTAL : 10. — Bœufs et vaches, 45; — taureaux, 749; — petit bétail, 5,703; — ..... incommensurable; — argent, coupes plates, ainsi que des fragments, 104 *outen*, 5 *kod;* — or, un casque incrusté de lapis, 1; — fer, corselet damasquiné d'or, garni de.....; — argent, ... de bataille en quantité, ...; — encens, 823 minots; — vin miellé, 1,718 minots; — émail gravé et émail peint en quantité; — ivoire, bois de cèdre, bois de cyprès, solives (?)....., bois à brûler en quantité; toutes richesses de ce pays apportées en tout lieu où passait Sa Majesté et où elle établissait sa tente.

L'AN XXIV. LISTE DES TRIBUTS APPORTÉS A SA MAJESTÉ AU PAYS DE ROTENOU

Tributs du chef d'Assour et de S[engar?]..... bracelet en tresse de cuir pour char, en bois de choix.....; — ..... bois de Maheb, 40 kengat; — cèdre, 50 kengat; — cyprès, 190 kengat; — nib, 206 kengat; — ..... saule ..... kengat; — [bois] variés, 3,000 X kengat.....

GESLIN DEL.

STÈLE DU MUSÉE DE TURIN

Phototypie Bertbaud

STÈLE DU MUSÉE DE BOULAQ

SUR

LES JARDINS FUNÉRAIRES[1]

En attendant que M. Karl Piehl publie l'édition qu'il prépare de la formule funéraire qu'on lit sur des stèles des XVIIIe-XIXe dynasties, je me permettrai de commenter, d'après les monuments figurés, un des passages que renferme cette formule. Le défunt dit : [2]. « Que je me pro-
» mène sur la rive de mon bassin, chaque jour, sans cesse,
» que mon âme se pose sur les branches du jardin funéraire
» que je me suis fait, que je sois au frais sous mon syco-
» more. » La variante [3] assure bien le sens de *fondation d'arbres, Memnonium d'arbres,* que je prête à ce mot, et que je traduis en français par *jardin funéraire.*

On a toujours expliqué jusqu'à présent ce passage comme décrivant des scènes de l'autre monde et se rapportant à des cérémonies mystiques accomplies par le défunt avec le concours des dieux et des déesses. Le sens en est entièrement matériel, comme celui du reste de la formule. Pour le *bassin* sur lequel se promène le défunt, je me bornerai à renvoyer

1. Publié dans le *Recueil de Travaux,* 1880, t. II, p. 105-108.
2. Je cite d'après la stèle 100 de Turin, l. 3-5.
3. Stèle C 55 du Louvre.

à quelques-unes des peintures des tombeaux thébains que Wilkinson a reproduites dans ses *Manners and Customs*, sans du reste en tirer les conclusions que j'en tire : on y verra le défunt assis à côté de son bassin et pêchant[1], ou se promenant sur son bassin dans un bateau hâlé à la cordelle par des serviteurs[2]. La représentation prouve bien ici qu'il s'agissait vraiment de l'âme, du *ka*, ou du *khou*, ou du *baï* vivant dans la tombe; si la scène du bassin, telle que la mentionne l'inscription, est la description d'un acte matériel du mort, sur cette terre, dans la nécropole où il reposait, les scènes de l'arbre, qui suivent, dans l'inscription, la scène du bassin, doivent être des actes analogues localisés de la même manière. Cela revient à dire qu'il y avait, dans chaque terrain concédé à une famille pour y établir sa sépulture, au moins à l'époque où fut rédigée la formule, un bassin et un jardin.

Il ne faut pas oublier, ce qu'on fait trop souvent, que les stèles, même grossières, n'ont pu appartenir qu'à des gens de haute classe ou tout au moins de classe aisée : les gens du peuple proprement dit n'en avaient pas ou n'en avaient que rarement. A plus forte raison, les grandes stèles soignées, comme celles du Louvre et de Turin, qui portent notre formule, représentent-elles des gens de classe aisée. Rhind, dans son bel ouvrage sur les tombes de Thèbes, a décrit l'aspect que présente encore aujourd'hui l'entrée des tombeaux d'El-Assassîf et des environs[3] : il parle de cette esplanade qui les précède et qui devait servir de cour, mais dont les murs ont disparu, comme ont disparu aussi les édicules carrés surmontés d'une petite pyramide, dont les monuments figurés de toute nature nous révèlent l'existence dans l'antiquité, et qui formaient la partie avancée du tombeau. L'en-

1. Wilkinson, *Manners and Customs*, II², p. 115.
2. Wilkinson, *Manners and Customs*, II², p. 212.
3. Rhind, *Thebes, Its Tombs and their Tenants*, p. 42 sqq.

trée antique du tombeau de Roï et de Nofrihotpou est représentée dans le tombeau de Roï et de Nofrihotpou couronnée ou précédée de ces pyramides, mais il n'y en a plus trace aujourd'hui : rien n'empêche que des bassins, des plantations d'arbres, chose essentiellement périssable, aient disparu comme elles, et cela, dès l'antiquité même, à partir du moment où la famille du mort s'éteignit ou plutôt eut oublié l'ancêtre.

Il n'y avait pas sans doute besoin d'un grand espace pour que ces jardins pussent exister : en allant visiter n'importe lequel des cimetières de Paris, on verra ce que la piété envers les morts a su faire des quelques pieds de terre que notre administration accorde aux morts dans les cimetières. Plus d'une tombe égyptienne pouvait donc disposer de quelques mètres de terrain pour y planter quelques arbres et y établir un semblant de jardin. Deux stèles, de la XXVIe dynastie ou environ, représentent ces jardins funéraires. Toutes les deux sont en bois et peintes. L'une d'elles est conservée au Musée de Turin, elle provient de la collection Drovetti, avait été trouvée à Thèbes et porte aujourd'hui le n° 144. Le registre supérieur, le plus grand de beaucoup, montre la défunte en adoration devant Ra-Harmakhis momiforme, et le corps serré dans une sorte d'habit d'Arlequin[1]. Au-dessous, le tombeau même a été représenté. La montagne se dresse sur la droite, jaune, nue, et contre ses flancs s'appuie l'édicule à sommet arrondi qui précède l'entrée du tombeau. Il disparaît presque sous la ramure des arbres du jardin : trois palmiers doums chargés de fruits et un sycomore. La stèle du Musée de Boulaq qui appartient à la même époque, est plus complète dans le détail. Le tombeau est précédé d'un pylône, surmonté de deux pyramidions. Sous les dattiers et sous les sycomores, une table d'offrandes, chargée de

1. Le dieu a déjà été publié en couleurs par Champollion, *Panthéon égyptien,* pl. 26 (B). Je reproduis le monument d'après une photographie que je dois à l'obligeance de M. Lanzone, conservateur au Musée de Turin.

dons funéraires, est encore là, et une parente du défunt, agenouillée, tête nue, se lamente dans la posture des pleureuses[1]. Ce monument vient de Déir el-Bahari, et il est probable que le monument de Turin a la même origine.

Ces deux stèles nous montrent le lieu même où se passent les actes décrits dans la formule funéraire. Les « arbres », sur les rameaux desquels l'âme viendra s'abattre, sont là : ces arbres ne sont pas ici seulement des sycomores, comme dans le texte, mais le sycomore se trouve à côté d'eux. Enfin, la table d'offrandes, placée sous les arbres, attend le défunt qui viendra bientôt, selon les paroles même du texte « manger les pains que lui donne- » ront les dieux ». Le jardin funéraire n'était pas toujours nécessairement ni aussi petit, ni aussi grand que le jardin représenté sur les deux stèles. Des gens assez riches pour se faire construire des tombeaux monumentaux, comme celui de Petamenemapt, par exemple, devaient y joindre des jardins considérables, et de fait, nous connaissons par une inscription le catalogue des arbres que renfermait le jardin funéraire d'un certain Anna qui vivait au commencement de la XVIIIe dynastie[2] :

« Il parcourt son domaine funéraire de l'Occident; se tenant au frais sous ses sycomores, il voit ce jardin funéraire excellent qu'il s'est fait, étant encore sur terre, de par la grâce d'Ammon de Karnak ». Suit la liste :

1. Mariette, *Notice des Monuments*, 1re édit., p. 137. La stèle est donnée en petit dans le *Musée de Boulaq*, d'après lequel je l'ai reproduite. M. Mariette voit un acacia dans un des arbres : la manière dont il est représenté est identique à celle dont sont représentés les sycomores de Nout.

2. Brugsch, *Recueil de Monuments*, t. I, pl. XXXVI, 1.

charge pas de traduire à la satisfaction des botanistes[1]. Il est évident que tous ces arbres devaient couvrir du terrain.

Encore une fois, je ne prétends pas que chaque tombe de Thèbes, sous le Nouvel-Empire, eût ce que nous appelons un jardin devant elle : le terrain ne l'aurait pas permis dans la plupart des cas. Mais, de même qu'on plantait, à Abydos et à Dendérah, des *jardins d'Osiris* dans des caisses, on pouvait, sur la petite esplanade qui formait la cour du tombeau, rapporter assez de terre pour avoir quelques arbustes et quelques fleurs. Cela représentait le *jardin* dont parlent les inscriptions : ceux-là seuls avaient un jardin réel, dont le tombeau était situé de manière à permettre les plantations, comme le tombeau d'Anna. C'est ainsi que, dans les cimetières parisiens, bien des sépultures de deux mètres carrés de superficie sont de véritables jardins chargés de fleurs et où poussent même quelquefois des arbres de haute taille, plantés par la piété des parents.

Note additionnelle[2]

La stèle C 55 du Louvre, dont l'inscription nous donne le type d'une des formules les plus intéressantes du Nouvel-Empire, contient le passage suivant : qu'on traduit : « Que je me rafraî-

1. Voir, dans le *Recueil,* t. II, p. 23-26, l'article de Loret, où est discuté un passage de cette inscription.

2. Publié dans les *Proceedings de la Société d'Archéologie biblique,* 1898, t. XX, p. 134-136.

3. Prisse d'Avennes, *Monuments égyptiens,* pl. XVII, l. 6.

chisse sous mes sycomores, que je mange *les fruits de leurs branches*[1] » ou « May I refresh my face beneath my sycamores, may I eat *bread of their giving*[2] ». J'aurai occasion d'analyser ailleurs les procédés de composition employés par le rédacteur de la formule, et je me bornerai à dire ici, sans insister, que les deux membres de phrase cités se rattachent au membre de phrase précédent : « Mon âme se pose (*ou* plane) sur les branches du jardin que je me suis fait, et je me rafraîchis sous mes sycomores, je mange des pains qu'ils donnent. » Je ne veux interpréter pour le moment que le sens religieux du passage.

Il rappelle immédiatement une scène qui est figurée souvent sur les peintures des cercueils et des papyrus funéraires. Le mort, arrivé aux confins de la terre cultivée et du désert, rencontre un sycomore des branches duquel la déesse Nouît, ou une déesse analogue, Hathor surtout, jaillit pour lui tendre, d'une main, un plateau chargé de pains, de gâteaux et de fleurs, de l'autre un vase à libations regorgeant d'eau fraîche. Le mort qui buvait et mangeait devenait le féal de la déesse, et désormais, selon une idée commune à beaucoup de peuples, il ne pouvait plus quitter le service des dieux de l'autre monde auquel il s'était attaché de la sorte, pour reprendre sa place sur terre parmi les vivants[3]. Les variantes graphiques du tableau sont nombreuses. Le plus souvent, la déesse est figurée debout dans le feuillage de l'arbre, ou sortant à mi-corps du tronc et des rameaux; quelquefois un corps humain est le tronc même d'où les branches jaillissent, comme c'est le cas

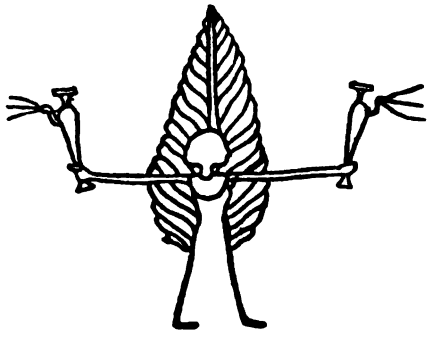

1. Pierret, *Recueil d'Inscriptions inédites*, t. II, p. 90, avec la faute de copiste , litt. : *bras, mains*, au lieu de .

2. Budge, *Notes on Egyptian Stelæ, principally of the XVIIIth Dynasty*, dans les *Transactions*, t. VIII, p. 301, 507-508.

3. Maspero, *Études de Mythologie*, t. II, p. 225-227.

sur un beau sarcophage d'époque saite, conservé au Musée de Marseille[1]; plus souvent le bras divin est seul visible et paraît au dehors du tronc pour y rentrer aussitôt, de la même manière que les têtes ou les bras qui sortent des haches, des caisses et des divers objets animés qui sont figurés en si grand nombre au *Livre de savoir ce qu'il y a dans l'Hadès*[2].

Ce premier goûter symbolique, le mort s'attendait à le renouveler aussi souvent qu'il lui plairait dans l'autre vie, et les tableaux peints ou sculptés dans les hypogées thébains le montrent souvent assis, accroupi ou debout auprès de son bassin, devant ou sous un sycomore d'où la déesse lui tend un vase ou un plateau. L'ensemble des détails prouve qu'alors on a voulu le représenter, non plus aux limites des deux mondes, mais sur notre terre, dans son jardin qu'il visite et où il vient s'abattre à volonté pendant le jour. Ainsi, dans le tableau copié par Rosellini[3], le sycomore est posé auprès d'un de ces bassins en T, encombrés de plantes aquatiques et peuplés d'oiseaux et de poissons, qui se rencontraient dans la plupart des villas égyptiennes. Les exemples de cette scène sont si nombreux et si connus qu'il me suffit d'avoir cité celui-là, pour que tous ceux qui ont vu ou étudié les tombeaux de Sheikh Abd-el-Gournah se les rappellent aussitôt.

Le texte du passage cité de la formule doit donc être pris au pied de la lettre et interprété matériellement, comme dans la plupart des cas où nous voulons comprendre exactement la pensée des Égyptiens. Le mort, une fois installé dans ce jardin funéraire qu'il s'était préparé lui-même, pouvait s'y rafraîchir à volonté sous ses propres sycomores, à l'eau que la déesse cachée dans leur tronc lui versait, et s'y rassasier aux pains que ces arbres lui donnaient

1. Maspero, *Catalogue du Musée égyptien de Marseille,* p. 52, où c'est le mort lui-même divinisé, qui, après avoir reçu l'eau de Nouît, se transforme en sycomore et reverse l'eau à ses âmes.

2. Maspero, *Études de Mythologie,* t. II, p. 104-105, 108, 124, 126, 130, 134, 135, 136, 138.

3. Rosellini, *Monumenti Civili,* pl. CXXXIV, 1.

sur le plateau que la déesse lui tendait. Le sycomore avait été choisi à cause de son ombre et de ses figues, et pour les raisons naturelles que j'ai exposées ailleurs. La déesse qui animait chacun d'eux n'était pas toujours visible dans la ramure, mais le mort, quand il désirait la voir paraître avec ses provisions, devait l'évoquer en prononçant la prière qui avait pouvoir sur elle. Elle sortait alors, entière ou en partie seulement, puis, sitôt qu'il avait eu d'elle ce qu'il souhaitait, elle rentrait dans sa demeure, et son arbre la résorbait ou, pour employer l'expression brutale qu'affectionnaient les scribes en pareil cas, il la *mangeait*[1].

1. Maspero, *Études de Mythologie,* t. II, p. 104-105.

SUR

DEUX OSTRACA DU MUSÉE DE TURIN[1]

I. — Un des ostraca non numérotés de Turin porte un texte dont personne n'a, je crois, fait ressortir l'importance. En voici la transcription : 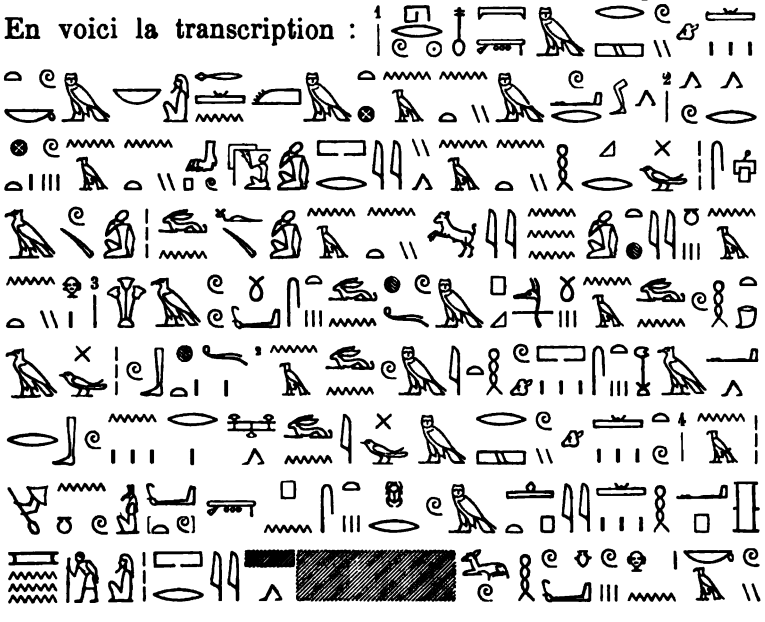

1. Publié dans le *Recueil de Travaux,* 1880, t. II, p. 116-118.

2. Sur le sens de , voir Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique,* p. 1004.

1. Litt. : « Les veuves, la maison d'elles s'ouvre, elles..... »

2. La première partie de la phrase s'applique aux remueuses qui marquent leur joie en chantant leurs phrases , dont elles se servent pour bercer 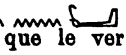 et endormir les enfants. La fin est douteuse : il semble que le verbe signifie *frotter, polir, revêtir, plaquer,* d'où le sens : « Elles font beaux les nourrissons; » les mâles nés de familles bons, faire être lui une génération bonne. » Le mot est le simple de , dont j'ai déjà rencontré un exemple (*Études égyptiennes,* t. I, p. 174, note 2). Naître le jour de l'avènement du roi était de bon augure pour l'avenir des enfants.

« Jour heureux! le ciel » et la terre sont en joie, car te voilà grand seigneur de » l'Égypte! Ceux qui étaient en fuite viennent vers leurs » villes; ceux qui se cachaient sortent; ceux qui avaient » faim se rassasient joyeusement; ceux qui avaient soif » s'enivrent; ceux qui étaient nus sont parés de fin lin; » ceux qui étaient en haillons sont en vêtements blancs; » ceux qui étaient en prison sont relâchés. Les tristes sont » en joie; ceux qui troublaient ce pays sont devenus paci- » fiés; le Nil sort [en son temps et ses eaux] inondent le » cœur de la multitude; les veuves, leurs maisons s'ouvrent, » elles [se mêlent aux gens en fête?]; les remueuses se ré- » jouissent tout en disant leurs berceuses, et elles font beaux » les nourrissons; les enfants mâles qui naissent dans les » familles ont de la chance, car cela fait d'eux une généra- » tion heureuse; ô roi, v. s. f., tu es pour l'éternité, et les » barques se réjouissent avec..... ils abordent avec le vent » et la rame, et ils sont rassasiés de (troubles?) parce que » mon roi Râ-hik-mâ-step-en-Amen,..... Ramessou-Mâti, » a pris [les diadèmes] de son père, et qu'on l'a proclamé » maître des deux pays..... gracieux, Hor à la place de » son père Ammon-Râ. — Elle est terminée [la louange de] » la vaillance du roi..... qu'a faite le scribe Amen-nakhtou » de la nécropole en l'an IV, le premier mois de *Shâït*, » le 15. »

C'est, comme on voit, un chant d'allégresse en l'honneur de l'avènement de Ramsès IV. Il est curieux en ce qu'il indique, pour la première fois à ma connaissance, quelques-unes des réjouissances populaires qui accompagnaient ce genre de solennités, le rappel des gens en fuite pour un méfait quelconque, l'amnistie accordée aux contumaces, les distributions de nourriture, de boissons fermentées et de vêtements, l'ouverture des prisons et la mise en liberté des prisonniers. Le milieu de l'inscription est assez mutilé, et je n'ai pas réussi partout à déchiffrer le texte. L'encre est

pâle, la pierre salie et usée, et les yeux, fatigués par le déchiffrement des lignes précédentes, m'ont trahi : d'autres verront mieux et compléteront le texte. Le morceau est l'œuvre du scribe Amennakhtou de la nécropole et fut composé en l'an IV, le 15 du mois de Shâït. On sait, par divers documents, que Ramsès IV fut associé au trône par son père Ramsès III et qu'il datait de cette association les années de son règne. Le ton du morceau semble indiquer ici que Ramsès IV est seul roi : il est devenu *grand seigneur de l'Égypte, il a pris les diadèmes de son père.* Notre texte ne serait-il pas destiné à célébrer l'avènement de Ramsès devenu seul roi? Il semble bien par le début *Jour heureux,* etc., que le jour de la composition du morceau, 15 du premier mois de Shâït, est le jour même où s'accomplit l'événement, et marque officiellement la fin du règne de Ramsès III, le commencement du règne de Ramsès IV.

II. — Un autre ostracon mal conservé, où il est question de 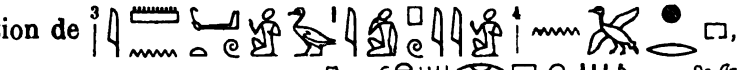 , donne la date suivante : , c'est-à-dire de Ramsès V. C'est, à ma connaissance, la seule date qu'on ait du règne de ce prince. Les textes de cet ostracon sont des fragments d'hymne que le salpêtre, dont les efflorescences couvrent la pierre, rend difficiles à lire. La mention d'Amennakhtou semble indiquer que le règne de Ramsès IV ne dut pas être des plus longs, puisqu'on trouve le même personnage avec le même titre en l'an IV de Ramsès IV et en l'an IV de Ramsès V.

SUR

UNE REPRÉSENTATION DE BAZAR ÉGYPTIEN

REMONTANT A L'ANCIEN-EMPIRE[1]

On sait et on répète souvent que les Égyptiens, n'ayant point l'usage de la monnaie, procédaient par voie d'échange, lorsqu'ils voulaient se procurer, d'un négociant ou d'un voisin, les objets nécessaires à la vie; mais, le principe de l'échange une fois admis, on a quelque peine à se figurer la manière dont on l'appliquait à l'ordinaire de chaque jour. Un tableau égyptien, qui avait jusqu'à présent échappé à l'attention des Égyptologues, nous montre l'échange en action, tel qu'il se pratiquait à Memphis et dans les grandes villes de l'Égypte, au temps de l'Ancien-Empire.

Ce tableau était peint jadis sur les piliers qui décoraient un tombeau contemporain de la Ve dynastie. Il a été copié et publié par Lepsius[2], fort heureusement, car on dit qu'il est aujourd'hui sinon entièrement détruit, du moins endommagé au point d'être méconnaissable. J'ai eu occasion de l'étudier en 1876, dans le cours que j'ai fait, au Collège de France, sur les tombes de l'Ancien-Empire, puis de l'indiquer à M. Mariette, qui l'avait jugé digne de figurer à l'Exposition

1. Extrait de la *Gazette archéologique*, 1880, p. 97-100.
2. Lepsius, *Denkmäler*, II, 96.

universelle de 1878[1]. En voici la description et l'interprétation :

Les scènes ou restes de scènes qui le composent sont réparties sur trois registres superposés et divisés chacun par la moitié. Le registre du haut est presque entièrement détruit. Dans la scène de droite, on reconnaît encore un homme accroupi devant les débris d'un panier servant d'étal, et, derrière lui, un homme debout qui tient une tablette de bois, peut-être le scribe chargé d'enregistrer le mouvement de la place et de lever la quote-part du prince. Dans la scène de gauche, on voit très distinctement un chaudron de cuivre placé sur un foyer improvisé, puis un homme au teint jaune, debout, qui tourne le dos au chaudron, et semble remettre une grande planche peinte en blanc à un homme de teint rouge accroupi devant lui. Avons-nous là une gargotte en plein vent? Toutes les légendes ont disparu, et ce qui subsiste des figures n'est pas assez clair pour que je me permette de répondre à cette question.

Commençons l'explication du second registre par la droite. Un brave homme est accroupi devant un grand panier arrondi placé sur un support; le panier renferme trois vases peints en blanc qui sont remplis probablement de quelque liquide. Le marchand est en affaire avec un client debout devant lui. Il a dans la main gauche un quatrième vase, et il empoigne de la droite une sorte de lanière peinte en noir, que l'acheteur retient par l'autre extrémité. L'acheteur, lui, a, passée par-dessus l'épaule gauche, une sorte de sacoche, et, dans la main droite, une belle paire de sandales rouges avec des attaches cirées de noir. Derrière lui, un autre acheteur gesticule de la main gauche et porte avec précaution de la main droite une sorte de petit coffre carré qu'on retrouve dans les mains de deux autres personnages. Le vendeur paraît s'appeler

1. *La Galerie de l'Égypte ancienne à l'Exposition rétrospective du Trocadéro,* par A. Mariette-Bey, Paris, 1878, p. 41.

Ankà ; le dialogue qui est gravé au-dessus du panier nous donne, appliquée au cas particulier qui nous occupe, la formule usitée sur les marchés d'Égypte pour l'offre et la demande : « Voici pour toi de la liqueur *sat* douce, » dit le vendeur : « Voici pour toi des sandales solides, » dit l'acheteur. Un vase de *sat* 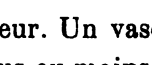 était considéré comme valant plus ou moins une paire de sandales.

Suivent deux scènes où l'acheteur est une femme. Un marchand accroupi devant une nasse qui renferme des poissons ouvre et pare un fort poisson du Nil, tout en discutant avec la pratique. Celle-ci allonge la main droite vers le poisson de dessus de la nasse, et, de la droite, appuie contre son épaule le coffret carré où est ce qu'elle entend donner en échange. Le discours du vendeur est détruit, sauf un , Celui de l'acheteur paraît d'abord être mieux conservé, mais les lacunes sont placées si malheureusement qu'elles le rendent inintelligible ; on voit seulement qu'il était assez long, ce qui semble indiquer chez les ménagères égyptiennes l'éloquence du marchandage. Derrière elle, et lui tournant le dos, une autre femme debout tend deux vases blancs légèrement ouverts à un homme accroupi devant un vase à parfum qu'il semble tourner. Les paroles de la femme sont fort claires : « C'est de l'essence *nemsit* 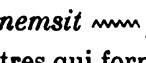 pour te faire plaisir. » Les quatre lettres qui forment la réponse sont-elles le reste d'un plus long discours ou sont-elles une phrase de compliment peu poli, quelque chose comme *Au diable!* ou autres gentillesses pareilles? Ici encore je n'ose pas me permettre même une conjecture.

Le troisième registre est en bien meilleur état que les deux registres précédents. L'étal est toujours un énorme panier posé sur un support, mais le panier renferme des légumes et une substance que je ne puis pas définir. Les acheteurs sont

1. Noter l'orthographe de l'auxiliaire *pâ*.

au nombre de deux. Le premier a la sacoche passée sous le bras gauche et tient à la main deux fils de ces verroteries oblongues, rouges et bleues, que renferment nos musées : « Voici pour toi un bracelet (, *zâou*) excellent pour ton bras (!); voici ton dû (*sâhu*?) ». Le vendeur, qui se méfie, saisit l'un des fils et répond : « Donne voir, donne l'équivalent (*asû*, le prix, l'échange). » Le second acheteur tient de la main droite un éventail, de la main gauche cette sorte d'attise-feu qu'on voit ailleurs dans la main des cuisiniers et des rôtisseurs : « Voici pour toi un éventail, évente-toi (?) . . . . ,» mais la fin de la légende est brisée. Plus loin, à gauche, deux hommes debout sont en pourparlers. Celui de droite n'a rien, et dit : « Donne des . . . . » ; l'autre tient trois hameçons d'une main et un objet indistinct de l'autre; sa réplique est plus qu'à moitié perdue. Dans la dernière scène, une femme, porteuse de coffret, marchande des objets dont je ne connais pas la nature à un homme accroupi devant un panier-étal de forme particulière. Je ne comprends rien à ce qui reste de leur entretien.

Telles sont ces représentations curieuses. Les monuments égyptiens de même époque en ont quelques autres presque identiques, mais moins bien conservées encore ou assez obscures pour exiger une discussion philologique que la *Gazette archéologique* ne comporte pas. Scènes et légendes sont mutilées d'une manière déplorable, et c'est ce qui explique l'inattention dont elles ont été l'objet pendant longtemps. Comme on voit, les objets les plus divers, hameçons, verroteries, sandales, éventails, attise-feu, parfums, poissons, avaient cours sur le marché. Il nous est assez difficile aujourd'hui de comprendre le mécanisme de ce système et de nous représenter les circonstances qui augmentaient ou diminuaient la valeur d'échange de tel ou tel objet. Le métal paraît être entièrement absent : je dis *paraît* avec intention, car je soupçonne qu'il jouait son rôle dans ces scènes de la

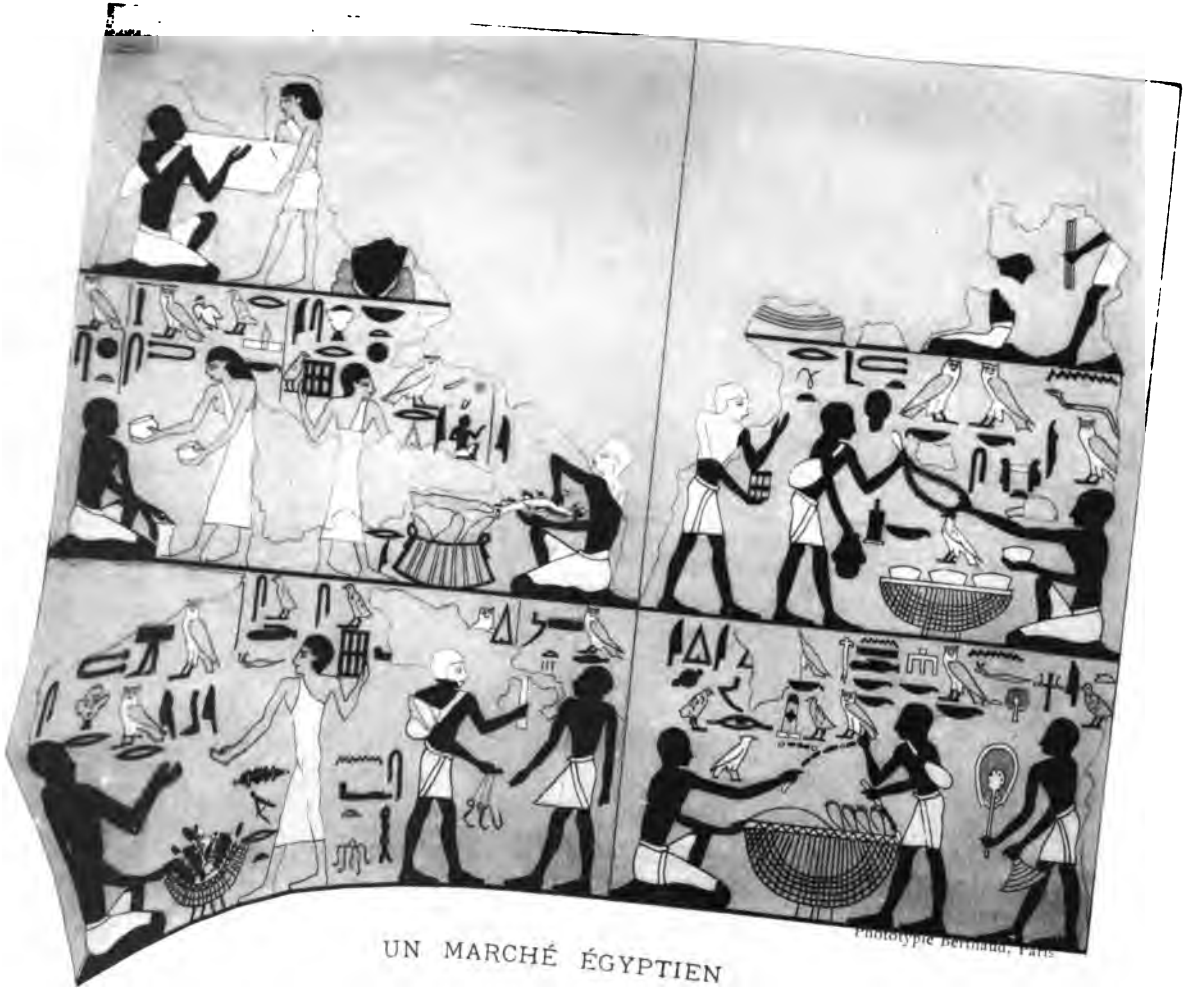

UN MARCHÉ ÉGYPTIEN

Phototypie Bernaud, Paris

vie commerciale. Trois personnages, dont deux femmes, portent en effet de petits coffrets, et s'en vont aux provisions sans autre objet visible. Je ne suppose pas que l'artiste ait voulu représenter ici l'échange du coffret contre d'autres objets : les trois coffrets sont presque identiques de forme et de dimensions et me semblent être le réceptacle, une manière de *bourse,* où l'acheteur mettait ses valeurs. Bref, je crois que le coffret renfermait du *métal,* soit travaillé en menus bijoux, soit en lingots pesés à l'avance : c'est la seule façon d'expliquer sa présence dans trois scènes de marché sur dix, l'absence de tout autre objet d'échange entre les mains de ceux qui le portent, et la petitesse de ses dimensions.

LETTRE A M. FRANÇOIS LENORMANT

SUR

UNE STATUETTE ÉGYPTIEN

DE BRONZE INCRUSTÉ D'ARGENT, DE LA COLLECTION G. DI

MON CHER AMI,

Autant que je puis en juger, la statuette de bro
vous avez bien voulu me communiquer la phot
appartient à cette époque de l'histoire d'Égypte qu
entre la XXe et la XXVIe dynastie. Elle me rapp
que j'ai vue à Turin entre les mains de M. Lanzone
le faire, l'admirable statue de bronze du roi Oso
le Musée du Louvre devrait bien acheter; elle me r
aussi la statuette de bronze damasquiné de la pri
Karomama[3], voire les deux sphinx de Smendès et de
harqa que possède notre collection égyptienne franç
C'est le même procédé d'ornementation, le même fi

1. Publié dans la *Gazette archéologique*, 1883, p. 185-191.
2. Publiée dans la *Descrizione di una statuetta di bronzo* ... *sentante il re Uasarkan I* (XXII *dinastia Bubastite*), per ...
V. Lanzone (Estr. dagli *Atti della Reale Accademia delle Sc* ...
Torino, vol. XI, Adunanza del 5 dicembre 1875. Torino, Paravi ...
in-8, 16 p. et 1 pl.)
3. Pierret, *Catalogue de la Salle historique*, p. 45, n° 23.
4. Pierret, *Catalogue de la Salle historique*, p. 56, n° ...

même poli du métal que dans les figurines de et d'Osorkon. Il faudrait néanmoins examiner avant de décider si les analogies sont aussi évi- on est tenté de le dire après une étude attentive graphie.

ndique que la personne représentée ait occupé un ang dans la société égyptienne. C'est une femme rchant à grands pas, le bras droit collé au corps, mené sur la poitrine. Elle est vêtue du fourreau descend jusqu'à la cheville, et qui laisse la gorge elle portait pour coiffure la perruque courte à cles pressées rangées par lignes horizontales, et un large collier d'où pend un pectoral riche- . La face est régulière, énergique; le corps est développé selon les règles de la beauté égyp- eds sont plats et d'une longueur qui nous paraît ais qui n'avait rien d'effrayant pour les gens Le nom était 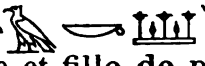 *Takoushi, l'Éthio-* était prêtresse et fille de prêtre, et la décora- monument se ressent de son origine sacerdotale.

Elle est couverte, en effet, des pieds à la tête par une série de tableaux et d'emblèmes religieux qui, d'abord tracés à la pointe sur le bronze, ont été rendus plus nets par l'intro- duction dans la raie du burin d'un fil d'argent assez large. Ces incrustations ressortant sur un vêtement collant pré- sentent de loin l'aspect d'une sorte de tatouage mystique et donnent à la statuette l'apparence la plus originale. Aucun autre monument égyptien de bronze ne fournit à l'étude autant de sujets curieux entassés dans un aussi petit espace : aucun jusqu'à ce jour n'est d'une ornementation aussi riche. L'abondance des détails représentés ne nuit en aucune manière à la beauté de l'ensemble; sauf peut-être quelques statuettes de bois du Musée de Turin, je ne connais aucun monument égyptien qui laisse au même degré l'impression de la légèreté et de l'élégance.

Les scènes figurées sont longues et ennuyeuses à décrire : il les faut décrire pourtant. Je commencerai par le buste. Au-dessous du large collier qui entoure le cou, on voit par-devant, sur le sein droit, Ammon-Râ, maître de *Nestooui*[1], résidant de Karnak 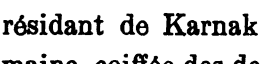 , à tête humaine, coiffée des deux longues plumes et du disque solaire, debout, le sceptre à tête de coucouphat et la croix ansée à la main; sur le sein gauche, Râ Harmakhis, maître du ciel 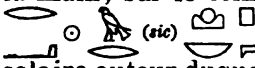 , à tête d'épervier, coiffé du disque solaire autour duquel s'enroule l'uræus . Un gros scarabée étend ses ailes sous chaque sein, et à droite, entre le sein et l'aisselle, la déesse *Mirit*, dame du ciel 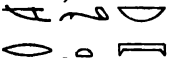 accroupie, coiffée de plantes aquatiques, lève ses bras en signe de prière. Sur le dos, entre le collier et l'ourlé de la jupe, un *tat* énorme surmonté du diadème osirien se dresse entre un épervier, coiffé du disque et des deux plumes entre les cornes, portant au cou le collier , et perché sur un lotus orné de bandelettes 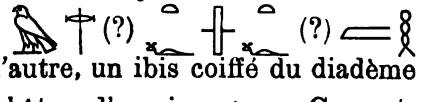 , d'une part, et de l'autre, un ibis coiffé du diadème osirien et debout sur un bâton d'enseigne . Ce sont, comme l'indiquent les légendes, Horus et Thot. Un sceptre à tête de coucouphat planté droit derrière chacun des deux oiseaux sert de bordure à la scène.

Le bras gauche était replié sur la poitrine, la main tenant un insigne qui a disparu, probablement une fleur en argent. Le bras droit pendait, et la main tenait, elle aussi, un emblème également perdu, croix ansée ou seau à libations. Deux vautours de Nekheb, ailes déployées, serrant un seau dans chaque patte, s'étalent et forment épaulette. Sur les deux bracelets de haut tourne une même légende :

1. Nom du grand temple de Karnak.

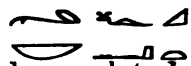 , ce dernier signe manque sur le bracelet de droite. La légende, difficile à lire et à traduire, semble se rapporter aux deux vautours. Au-dessous, l'on remarque sur le bras gauche un troisième vautour, ailes éployées, coiffé du disque et flanqué des deux chacals perchés sur un bâton d'enseigne : ce sont les deux , guides des chemins célestes. A la saignée, un cercle mince indique le commencement d'un second registre qui couvre tout l'avant-bras et sur lequel s'étend un chacal couché, armé d'un couteau, le fouet au dos , placé au-dessus d'une table d'offrandes; la légende se rapporte au vautour, *la double Ouat'it*, c'est-à-dire le vautour du Sud, Nekheb, et celui du Nord, Bouto.

Deux registres superposés tournent autour du bras droit. Sur le plus élevé, on voit un dieu à tête de bélier coiffé du diadème , *l'âme de Busiris* *Bi-n-didou*, la déesse *Khit em-dout*, littéralement *le corps dans Busiris*, qui est coiffée du signe du nome Mendésien; enfin un Horus à tête humaine, coiffé du pschent et de la tresse pendante , le pedum et le mouchoir à la main, dont la légende assez peu nette nous révèle un Harmakhis . Au registre inférieur, un épervier posé sur le signe de l'Est , puis un dieu à tête humaine coiffé des deux plumes , et entre eux, la légende *Onhouri, maître de l'Orient*, qui se rapporte aux deux à la fois; enfin une déesse à tête humaine portant le disque solaire entre les cornes et dont le nom, nouveau pour moi, , *Khonsit*, s'il ne marque pas une forme féminime de Khonsou, inconnue jusqu'à présent, signifie bien certainement *la mèche*. Les trois réunis composent une triade que je ne me rappelle pas avoir rencontrée ailleurs.

De la gorge aux pieds, quatre registres horizontaux s'en-

roulent autour du corps, surmontés chacun d'une bande d'hiéroglyphes. Les trois premières bandes d'hiéroglyphes renferment chacune deux proscynèmes affrontés. 1° Un double proscynème à Isis sur la gauche 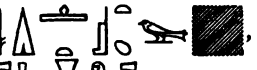 , à Nephthys sur la gauche 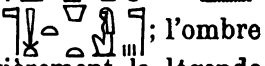 ; l'ombre du bras m'empêche de déchiffrer entièrement la légende d'Isis. 2° Un double proscynème 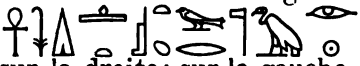 à *Isis Termouthis, née de Râ,* sur la droite; sur la gauche, 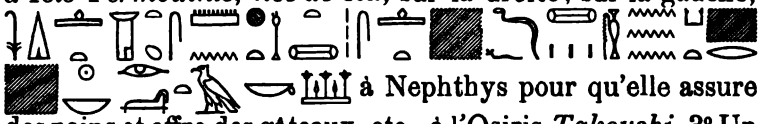 à Nephthys pour qu'elle assure des pains et offre des gâteaux, etc., à l'Osiris *Takoushi.* 3° Un double proscynème du côté droit, 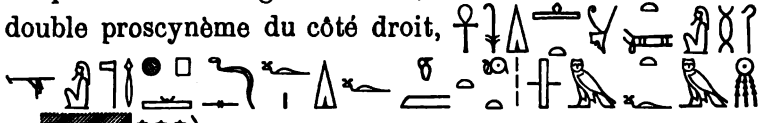 à Toum du nome Héliopolitain, dieu grand qui devient lui-même, pour qu'il accorde à *Takoushi* de se joindre au cycle dont il fait partie quand il culmine et qu'il se lève au ciel; du côté gauche, 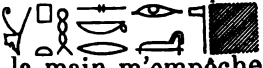 à Phtah Sokar-Osiris.....; l'ombre de la main m'empêche de voir le reste. 4° La dernière ne renferme qu'un seul proscynème (?) 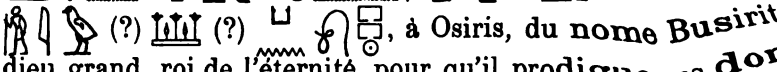 (?) , à Osiris, du nome Busirite, dieu grand, roi de l'éternité, pour qu'il prodigue ses dons à la prêtresse *Takoushi,* fille du chef *Aoushakanoua*..... (?)

Les quatre registres sont occupés par de longues processions de dieux. Le premier va de la gorge à l'aine et rencontre ferme sur le devant deux triades qui marchent à la rencontre l'une de l'autre et se rencontrent à la hauteur du nombril. A gauche, Ammon-Râ, roi des dieux à tête

humaine, coiffé du diadème à plumes ; puis Mout, la fille de Râ , également à tête humaine et coiffée du pschent ; enfin, Khonsou dans Thèbes, avec le disque lunaire ⊖ sur la tête. A droite, un dieu hiéracocéphale et une déesse à tête humaine, l'un et l'autre coiffés du disque solaire ⊙, puis un dieu à tête humaine coiffé du pschent et de la tresse des enfants; l'ombre du bras m'empêche de distinguer les légendes, mais les attributs semblent indiquer une triade formée d'Harmakhis, d'Athor et de Ahi ou de Horsamtooui. Sur le dos de la statue, un personnage, coiffé du disque ⊙, la face tournée vers la droite et tenant à chaque main le signe des milliers d'années d'où pend la croix ansée, est accroupi sur le signe de l'or, entre deux déesses Mirit du Nord et du Sud, debout, coiffées de plantes aquatiques et qui tendent leurs mains vers lui. Elles tiennent toutes les deux le même discours : 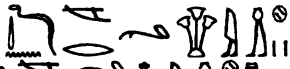 à droite, et à gauche « Viens, viens, amène, amène [tes dons] en paix excellente. »

Le deuxième registre va de l'aine au milieu de la cuisse sur le devant, à l'intersection des deux jambes, momifié est debout dans son naos; derrière lui, 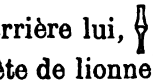 *Sokhit, la grande dame du ciel*, à tête de lionne coiffée du disque; puis 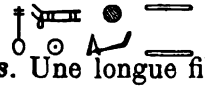 *Nofritoum, soleil protecteur des deux pays*. Une longue file de dieux vient de la droite à la rencontre de cette triade : 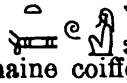 *Toum, maître des* [*deux*] *On*, à tête humaine coiffée du pschent; Khopri, à tête humaine surmontée du disque avec le scarabée inscrit et la légende 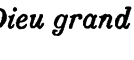 , *Dieu grand qui se produit lui-même;* , *Shou, maître des dieux, maître du*

ciel, à tête humaine coiffée de la plume ; la déesse . *Tawnout,* à tête de lionne surmontée du disque; , *Sîb, prince des dieux,* avec la couronne complexe qu'il porte assez souvent; 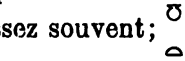 la déesse *Nout, génératrice des dieux,* avec son vase sur la tête; enfin 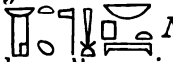 *Nephthys, sœur divine, dame du ciel,* derrière laquelle un immense sceptre à tête de coucouphat clôt la scène.

Le troisième registre porte deux processions de divinités. A droite, *Onhouri, fils de Râ,* à tête humaine avec son diadème ordinaire garni de cinq plumes; la déesse 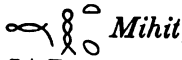 *Mihit,* à tête de lionne coiffée du disque; puis 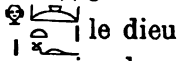 le dieu *Hou,* à tête humaine, avec son emblème en guise de coiffure, et le dieu *Sa* 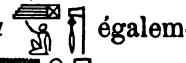 également avec son emblème sur la tête; enfin 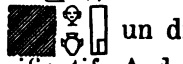 un dieu à tête humaine, sans aucun emblème significatif. A droite, s'avance 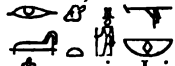 Osiris dans le nome Busirite, avec le diadème 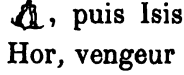 , puis Isis dans Hib, capitale de ce nome , et Hor, vengeur de son père , à tête d'épervier couronnée du pschent ; viennent enfin Nephthys 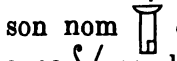 avec son nom 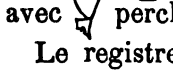 en guise de coiffure, et 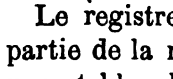 Ouot'it-Bouto, avec 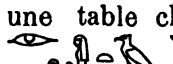 perché sur la tête.

Le registre inférieur est le moins lisible de tous. Sur la partie de la robe qui recouvre le pied gauche, on remarque une table chargée d'offrandes, et au-dessus la légende 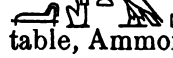 , l'Osirienne *Takoushi.* A gauche de la table, Ammon-Râ de Karnak 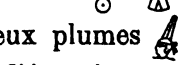 , à tête humaine coiffée des deux plumes ; puis le dieu Montou 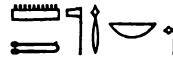 à tête d'épervier surmontée du disque ;

une déesse coiffée du pschent , dont le nom est détruit , mais qui est probablement Nekheb, dame de la ville de Nekheb; enfin le dieu Khonsou dans Thèbes. De l'autre côté de la table, , Phtah est debout dans son naos, suivi de 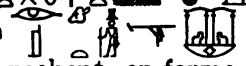 Osiris dans le nome Busirite, coiffé du pschent, en forme de momie; vient, derrière le dieu, la déesse Isis, dame de Hib, et un Horus à tête d'épervier, Horus, défenseur de son père.

On peut se demander à quoi servait ce bataillon de dieux alignés sur le corps d'une simple prêtresse? A protéger la personne que représentait la statue. Chacune des divinités ainsi évoquées devenait un garde véritable. Nous préférerions aujourd'hui, à cette longue suite de formes divines, un texte historique qui nous permît de dater d'une manière certaine le curieux monument dont je viens de donner la description. Tout ce que nous pouvons tirer de l'étude des inscriptions, c'est l'indice d'une piété spéciale pour les dieux de la Basse-Égypte, surtout pour ceux qu'on vénérait dans les nomes orientaux du Delta. Il est probable que la prêtresse Takoushi était originaire de cette région, probable, par conséquent, qu'elle y vécut et qu'on y a trouvé sa statue : elle aurait été contemporaine et sujette de ces rois Bubastites ou Tanites qui succédèrent aux grandes dynasties thébaines. Le mélange des cultes thébains et des cultes du bas pays semble indiquer une époque où le souvenir de la tradition thébaine n'avait pas encore été effacé, et nous reporte, comme le style du monument, aux premiers règnes de la XXIIe dynastie.

LA VIE POPULAIRE A THÈBES

SOUS LA XXe DYNASTIE[1]

MESSIEURS,

Ce qu'on réclame aujourd'hui avec le plus d'insistance à l'histoire, c'est le tableau de ce qu'était la vie populaire à travers les âges; seulement la rareté des documents rend la tâche singulièrement délicate. Pour nous, qui voulons, ce soir, remonter le cours des siècles jusqu'au XIIIe siècle avant le Christ, nous nous heurtons à deux difficultés. Premièrement, une *difficulté de déchiffrement*, car les documents sur lesquels nous opérons sont des carnets de contremaîtres ou d'entrepreneurs, écrits au courant de la plume et dans la fièvre du travail, pullulant par conséquent de lettres mal formées et d'abréviations qui, pour avoir été claires alors, comme tous les signes de convention, sont maintenant pour nous autant d'irritantes énigmes. En second lieu, *la monotonie de ces documents et la pauvreté des détails que chacun d'eux renferme.* A les prendre isolément, nous n'y trouvons le plus souvent que l'indication des jours de travail et la somme des rations distribuées en guise de paye aux ouvriers. Il faut étudier beaucoup d'entre eux l'un

1. Conférence faite à la *Société historique*, le 17 novembre 1883, publiée en abrégé dans le Bulletin de cette Société, 1883, p. 66-71, d'après les notes recueillies par M. Calame.

après l'autre pour en saisir l'intérêt réel sous l'aridité de la forme, et pour en extraire les éléments d'un tableau de la vie populaire à Thèbes, sous la dernière des dynasties thébaines.

Et d'abord, quel aspect Thèbes présentait-elle au siècle qui va nous occuper? Le Nil la séparait en deux parties bien distinctes, la ville des vivants, Louxor et Karnak, puis la ville des morts. L'une et l'autre de ces deux cités étaient loin d'avoir l'aspect imposant qu'elles présentent aujourd'hui. Les temples, qui nous paraissent si grands dans l'isolement des ruines et du désert, étaient ceints de hautes murailles et entourés d'habitations nombreuses. Tout autour se pressait un monde de prêtres, d'artisans et d'ouvriers. Les tombes monumentales des rois se dressaient dans la nécropole; ici des pyramides quadrangulaires, tantôt posées au ras du sol, tantôt élevées sur un soubassement carré, là, des temples, dont la façade ornée d'élégantes colonnes était précédée parfois d'une avenue de sphinx. Les tombeaux des particuliers, répandus sur la lisière de la plaine, s'étageaient aux flancs de la colline, et, devant eux, autour des temples, surgissait une cité vivante, semée de jardins, coupée de canaux et d'étangs, occupée par toutes les industries de l'ancienne Égypte, qu'avaient attirées là la construction des sépulcres, la préparation des momies et la fabrication de l'attirail compliqué dont elles étaient revêtues : maçons, menuisiers, marqueteurs, ciseleurs, embaumeurs, fabricants d'amulettes, etc. Chaque chambre sépulcrale était une sorte de *trésor* où se trouvaient entassés, suivant les époques, des chaises, des tables, des tabourets incrustés de métaux ou de bois précieux, de vastes coffres peints et sculptés, de grands vases remplis de cendres ou d'offrandes, des seaux en bronze destinés à contenir l'eau lustrale; chaque cercueil renfermait avec le mort quelques objets précieux, effets d'habillement ou de toilette, armes et bijoux de prix. Il suffit de voir les parures magnifiques de la reine Ahhotpou, les bijoux de

toutes sortes et de grande valeur que nous trouvons encore aujourd'hui, après tant de siècles d'incessants pillages, pour comprendre ce que la ville funéraire recélait, ce que sa richesse dut allumer de convoitises. Deux circonstances d'ailleurs facilitaient le vol. En premier lieu, le sol de la nécropole était vaste et accidenté : il ne présentait pas, comme nos cimetières, de longues avenues, bordées de tombes bien alignées et que l'œil embrasse d'un regard, mais un enchevêtrement de ruelles étroites et tortueuses, flanquées de buttes et de tertres, derrière lesquels les pillards pouvaient opérer à leur aise et narguer les gendarmes préposés à la garde des sépulcres. En second lieu, les domaines particuliers, — et il y en avait d'immenses; celui du grand prêtre d'Ammon occupait la moitié de la ville, — avaient chacun leur juridiction, et ils étaient tellement enclavés les uns dans les autres, qu'il était très facile de déjouer les poursuites de la police, de passer la limite et d'aller s'établir à côté.

Si donc les Égyptiens avaient dans l'antiquité la réputation de larrons éhontés, ils la méritaient bien, et voici les faits qui autorisent une pareille assertion. Nous possédons les actes d'une enquête judiciaire faite à Thèbes pour violation de sépultures. Elle nous met en présence d'une bande de voleurs parfaitement organisée et travaillant pour le compte, non seulement des plus hauts personnages (magistrats, courtisans et prêtres), mais — qui l'aurait cru? — des gendarmes eux-mêmes. Le piquant de l'affaire, c'est que rien n'était sacré pour ces brigands, ni la sainteté du lieu, ni le caractère auguste et parfois divin des personnages dont ils pillaient les tombes. Témoin Aménophis, qui était en odeur de sainteté à l'égal de notre bon roi saint Louis, à cause de sa sagesse et de sa piété, qu'on adorait même comme un dieu, et dont la momie fut cependant dépouillée ni plus ni moins que celle d'un simple mortel. Témoins encore, les trente momies royales découvertes naguère au

fond d'une cachette à Déïr el-Bahari, et dont la plupart portent des traces non équivoques de violence. D'ailleurs, à chaque pas, on trouve sur les épitaphes des noms grattés, regrattés, remplacés par d'autres, des stèles expropriées pour ainsi dire, des sarcophages démarqués. Les prêtres égyptiens trafiquaient des sépulcres, et ils avaient à vendre des tombes de seconde main, des tombes d'occasion. Enfin, et cela n'a rien de surprenant dans ce vieil Orient qui n'a jamais distingué bien nettement le mien du tien, ces violations de sépultures devaient être très fréquentes, car le scribe qui grossoya les procès-verbaux de l'enquête en parle comme d'un fait banal et sans ajouter la moindre réflexion.

Les voleurs abondaient, on le voit, dans cette ville des morts; mais il y avait à côté d'eux d'honnêtes ouvriers dont nos documents nous apprennent la misère aussi bien que les exploits des malfaiteurs. Par les carnets de contremaîtres, nous voyons qu'on les payait non en argent, mais en nature. Les distributions de vivres se faisaient mensuellement. Soit que la quantité allouée fût réellement insuffisante, soit que l'ouvrier par imprévoyance usât trop largement de ses provisions pendant les premiers jours de chaque mois, vers le vingt, il criait misère. Mais la bureaucratie d'alors ne le cédait en rien à celle de l'Europe contemporaine. Leur requête était d'abord apostillée, puis elle passait dans une autre main. C'était une feuille ajoutée à la première, et quand il y en avait seize, le dix-septième scribe avisait au moyen de ne pas compulser un dossier aussi volumineux : il le jetait dans un coin et personne n'y songeait plus. Cependant les ouvriers qui continuaient à pâtir perdaient patience. Ils allaient s'asseoir en cercle sur les marches du temple voisin, attendant le prêtre ou le scribe ou l'officier royal dont ils dépendaient pour lui demander du pain. Le prêtre se rendait à leur prière ou les éconduisait avec de bonnes paroles. - - - il importait peu! le principal était qu'on arrivât ainsi à la fin du mois. La paye nouvelle ramenait

l'abondance et dissipait les mécontentements, mais la leçon ne profitait pas à l'ouvrier. Aussitôt les provisions mensuelles distribuées, il recommençait à manger sans compter, et bientôt il retombait dans la même détresse. Il semble qu'à plusieurs reprises, les patrons essayèrent de distribuer les rations le premier et le quinze, mais ils n'en rendirent pas l'ouvrier plus soucieux du lendemain : vers le dix et le vingt-cinq, les mêmes réclamations se reproduisaient avec le même insuccès. Le plus souvent la plainte était timide et les malheureux ne bougeaient point; quelquefois, cependant, ils se lassèrent et *firent grève*. Ils quittèrent le travail, se portèrent en masse vers les greniers, déléguèrent des camarades pour exposer leurs doléances, discutèrent avec les représentants de l'autorité publique. On leur fit alors une distribution extraordinaire, assaisonnée de belles paroles et de grandes promesses; une fois l'indignation calmée, les choses reprirent leur train habituel.

Mais le temps presse et nous devons nous arrêter, quoique le sujet soit loin d'être épuisé. Nous n'aurons pas perdu notre temps si nous avons su inspirer à l'un de nos auditeurs l'envie de réveiller ces vieux souvenirs. Nous serons heureux de mettre à sa disposition les documents que nous avons recueillis dans les musées ou sur le sol de l'Égypte : il en tirera mille indications précieuses pour l'histoire économique et sociale de ces époques reculées.

STATUETTE EN BRONZE

DU MUSÉE D'ATHÈNES

STATUETTE EN BRONZE

DU MUSÉE D'ATHÈNES

SUR QUELQUES INSCRIPTIO
RECUEILLIES DANS L'ILE DE PHILÆ

§ I. *Deux ex-voto inédits de l'île de Philæ*

Letronne a publié et commenté trois inscriptions gr
(CXLIX-CLI)[1] de date récente, trouvées par M. Charles
mant dans l'île de Philæ, et gravées par un certain
chem, protostoliste d'Isis. La plus longue (CXLIX) me
le frère de Smetchem, Smet, leur père Pachoumios,
certain Smetkhis, fils d'un second Pachoumios. Elle
la date de l'an ΡΞΕ, 165 de Dioclétien ; les deux
(CL-CLI) sont de quatre ans postérieures.

Au mois de février 1881, un professeur américain, M
de passage à Philæ, obtint l'autorisation de faire dé
les restes d'une église copte située au nord du grand te
Cette église, élevée probablement par l'évêque The
dans la seconde moitié du VIe siècle, est construite en
ment avec des pierres provenant d'un temple détrui
murs en sont couverts d'hiéroglyphes et l'autel, enc
place, est un naos en granit gris d'Évergète II q
chrétiens ont renversé et couché sur le flanc. Le pa
formé de dalles provenant probablement de la terra
temple. Plusieurs d'entre elles portent en effet des

1. Extrait de la *Revue archéologique*, janvier 1882.
2. *Recueil des Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*,
p. 198.

de pieds semblables à ceux qui complètent les inscriptions CL et CLI de Letronne : trois de ces dessins sont accompagnés d'inscriptions.

Le premier occupe une dalle à lui seul. On trouvera ci-dessous le fac-simile exact, au quart environ de la grandeur d'exécution.

L'inscription datée $\overline{\text{POA}}$, 171 de l'ère de Dioclétien, n'est que de six ans postérieure à la première inscription de

Smetchem, et de deux ans postérieure à la troisième. Le rapprochement des dates et la concordance des noms me paraît prouver l'identité du Smet, père de Smet Achates, avec Smet, frère de Smetchem. La généalogie de la famille devra donc s'établir comme il suit :

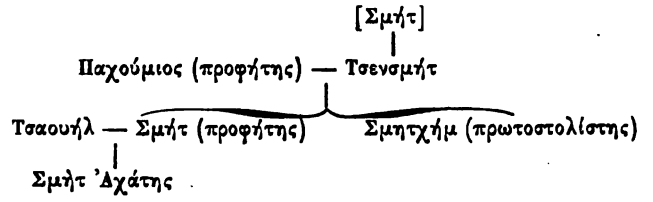

Le nom de TSAOUIL est nouveau à ma connaissance. Celui de SMÎT me paraît pouvoir se rapprocher de l'élément *S-m-t* du nom royal 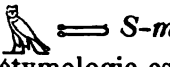 *Psamitik,* dont l'étymologie est inconnue jusqu'à présent : Psamitik serait Π + Σμήτχις. Ceci n'est qu'une simple conjecture.

Une seconde dalle, plus longue d'un quart que la précédente, portait primitivement deux paires de pieds et deux inscriptions. L'inscription qui accompagne une paire de pieds est illisible. Voici le fac-simile de l'inscription qui accompagne l'autre :

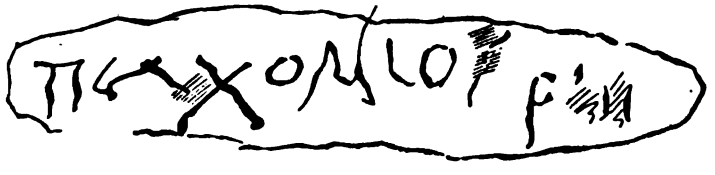

Les caractères ont été tracés assez rapidement et ont été oblitérés en partie par le passage des fidèles sur la dalle. La date surtout a souffert, et je ne vois guère que la lettre initiale P et la lettre finale H qui en sont certaines. La lettre médiale pourrait être K écrit K et la restitution PKH 128, se prêterait assez bien à l'hypothèse d'après laquelle le

Παχόμιος dont cette inscription nous a gardé le souvenir serait soit le Pachoumios, père de Smet et Smetchem, soit le Pachoumios, père de Smetchem, dont parle l'inscription CXLIX de Letronne. L'orthographe Παχομίου se rapproche plus de l'original égyptien que l'orthographe Παχουμίου des inscriptions de Smetchem.

Les deux dalles ont été enlevées et transportées au Musée de Boulaq. Les dessins de pieds humains sont nombreux sur le dallage de l'église copte, mais les inscriptions qui les accompagnaient ou bien ont été grattés par les chrétiens, ou bien ont été oblitérées par le passage des pèlerins et des prêtres.

§ II. *Une inscription trilingue découverte à Philæ*[1]

Le capitaine Lyons, chargé par le Gouvernement égyptien de surveiller la Nubie, vient de découvrir à Philæ une inscription en hiéroglyphes, en grec et en latin, gravée sur une stèle. Le monument a été divisé longitudinalement en deux morceaux presque égaux, et la rupture a enlevé quelques lettres par le milieu de chacun des trois textes. La partie hiéroglyphique occupait le sommet : on y distinguait, dans le haut, un cavalier foulant aux pieds un ou plusieurs ennemis renversés à terre, mais le tout est fort indistinct. A droite, trois colonnes verticales énumèrent les noms des dieux de l'Abaton : Osiris, Isis et Horus. A gauche, trois autres colonnes nomment: , Khnoumou, maître de la cataracte de la Nubie, Sothis, dame d'Éléphantine,

1. Note lue à l'Académie des Inscriptions, le 6 mars 1896, imprimée dans les *Comptes rendus*, 1896, p. 108-112.

Anoukît qui réside à Éléphantine. Le corps de l'inscription comprenait dix lignes, qui malheureusement sont assez mutilées pour que l'auteur de la copie n'en ait pas tiré un texte possible à traduire. On distingue, à la première ligne, une date de l'an I : , le quatrième mois, le 20 + x, puis le protocole d'Auguste, et aux lignes 3 et 4, deux mentions du pays de Pouanît, , et de celui des Nègres, , qui semblent contenir une allusion à des faits contemporains. Le tout se termine par des prières aux dieux de l'Abaton et de la cataracte, pour la prospérité de l'empereur.

Le texte latin succède immédiatement au texte hiéroglyphique. La copie en est meilleure, comme il est assez naturel, mais elle n'est pas encore aussi satisfaisante qu'on le souhaiterait[1]. L'inscription comprend neuf lignes que voici, autant que je puis les rétablir.

Le texte grec compte également neuf lignes, et je le transcris avec les mêmes réserves que le texte latin[2].

La révolte dont il est question dans cette inscription nous est connue par le témoignage de Strabon (XVI, 1, § 53, p. 819). La date n'en était pas certaine, et l'on tendait à la placer dans les derniers temps du gouvernement de Cornélius Gallus : si la copie du texte hiéroglyphique est exacte, elle serait de l'an I d'Auguste en tant que roi d'Égypte, soit 30-29. Trois des cinq villes sont faciles à identifier, Coptos, Thèbes et Ophiæon : cette dernière est la bourgade de 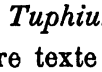 , Houfi, *Tuphium*, au sud de Thèbes, et la forme Ophiæon de notre texte est à la fois une transcription à

1. Les copies que j'ai ne donnent les points de séparation que de façon très capricieuse dans le texte latin, et elles séparent les mots ou les réunissent dans le texte grec, selon ce que le copiste croyait avoir compris. J'ai laissé les points où la copie latine les portait, et j'ai pris le parti de diviser les mots dans les deux copies

2. La restitution ΔΙΣ[ΕΝΠΑΡ]ΑΤΑΞΕΙ est due à notre confrère M. Foucart.

C CORNELIVS · CN · F · GALLVS [EQ]VES ROMANVS POST REGES
A CAESARE·DEIVI·F·DEVICTOS·PREFEC[TVS ALEX]ANDRIAE·ET·AEGYPTI·PRIMVS DEFECTIONI[S]
THEBAIDES·INTRA·DIES·XV QVIBVS·HOSTEM S[TRAVIT BIS A]CIE VICTOR·V·VRBIVM·EXPVGNATOR BORE[SE]
[O]S·COPTI·CERAMICES·DIOSPOLEOS MEG[ALES·OPHIE]I·ET DVCIBVS·EARVM·DEFECTIONVM·INTERF[EC]
TIS·EXERCITV·VLTRA NILI CATARRACTE[N PRIMVM DE]DVCTO IN QVEM LOCVM NEQVE POPVLO
ROMANO NEQVE REGIBVS AEGYPT[I]O[RVM SIGNA S]VNT PROLATA·THEBAIDE COMMVNI OMN[I]
VM REGVM FORMIDINE SVBAC[TA] LEG[ATISQVE RE]GIS AETHIOPVM AD·PHILAS AVDITIS EOQ[VE]
REGE IN TVTELAM RECEPTO TYRANN[OQVE XXX SC]HOENI[I]N FINE AETHIOPIAE CONSTITVTO DIE[IS]
PATRIEIS ET N[ILO ADIVTO]RI.....

[Γ]ΑΙΟΣ ΚΟΡΝΗΛΙΟΣ ΓΝΑΙΟΥ ΥΙΟΣ ΓΑΛΛ[ΟΣ ΙΠΠΕΥ]Σ ΡΩΜΑΙΩΝ ΜΕΤΑ ΤΗΝ ΚΑΤΑΛΥΣΙΝ ΤΩΝ ΕΝ ΑΙΓΥΠΤΩ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΠΡΩΤΟΣ ΥΠΟ ΚΑΙΣ[ΑΡΟΣ] ΤΗΣ ΑΙΓΥΠΤΟΥ ΚΑΤΑΣΤΑΘΕΙΣ ΤΗΝ ΘΗΒΑΙΔΑ Α ΠΟΣΤΑΣΑΝ ΕΝ ΠΕΝΤΕ ΚΑΙ ΔΕΚΑ ΗΜΕΡΑΙΣ ΔΙΣ[ΕΝ ΠΑΡ]ΑΤΑΞΕΙ ΚΑΤΑ ΚΡΑΤΟΣ ΝΙΚΗΣΑΣΥΝ ΤΩΙ ΤΟΥΣ Η ΓΕΜΟΝΑΣ ΤΩΝ ΑΝΤΙΤΑΞΑΜΕΝΩΝ ΕΛΕΙΝ ΠΕΝ[ΤΕ ΔΕ ΠΟ]ΛΕΙΣ ΤΑΣ ΜΕΝ ΕΞ ΕΦΟΔΟΥ ΤΑΣ ΔΕ ΕΚ ΠΟΛΙΟΡΚΗΑΣ ΚΑΤΑΛΑΒΟΜΕΝΟΣ ΒΟΡΗΣΙΝ ΚΟΠΤΟΝ ΚΕΡΑΜΙΚΗ[Ν ΔΙΟΣΠΟ]ΛΙΝ ΜΕΓΑΛΗΝ ΟΦΙΗΟΝ ΚΑΙ ΣΥΝ ΤΗΙ ΣΤΡΑΤΙΑΙ ΠΕΡΑΣΑΣ ΤΟΝ ΚΑΤΑΡΑΚΤΗΝ ΑΒΑΤΟΥ ΣΤΡΑΤΗ[ΛΑΣΙ]ΑΣ ΠΡΟ ΑΥΤΟΥ ΓΕΝΟΜΕΝΗΣ ΚΑΙ ΣΥΜΠΑΣΑΝ ΤΗ[Ν] ΘΗΒΑΙΔΑ ΜΗ ΥΠΟΤΑΓΕΙΣΑΝ ΤΟΙΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣΙ[ΝΥΠΟΤΑΞ]ΑΣ ΔΕΞΑΜΕΝΟΣ ΤΕ ΠΡΕΣΒΕΙΣ ΑΙΘΙΟΠΩΝ ΕΝ ΦΙ ΛΑΙΣ ΚΑΙ ΠΡΟΞΕΝΙΑΝ ΠΑΡΑ ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ [ΛΑΒΩΝ ΤΥ[ΡΑΝΝΟΝ ΤΕ ΤΗΣ ΤΡΙΑΚΟΝΤΑΣΧΟΙΝΟΥ ΤΟΠΑΡΧΕΙ ΗΙΑΣ ΕΝ ΑΙΘΙΟΠΙΑ ΚΑΤΑΣΤΗΣΑΣ ΘΕΟΙΣ ΠΑΤ[ΡΩΙΟΙΣ ΚΑΙ Ν]ΕΙΛΩΙ ΣΥΝΑΗΠΤΟΡΙ ΧΑΡΙΣΤΗΡΙΑ

l'oreille du groupe hiéroglyphique, une traduction grecque du sens *serpent* que le mot [hieroglyphs], ϩϥⲟ, a en égyptien. Je ne sais où placer Borîsis, et Keramikê est soit le village des Κεράμεια, *Poteries*, qui revient souvent dans les documents thébains d'époque gréco-romaine, soit la ville de Ballas. Les expressions relatives à la cataracte, qui avait été jusqu'alors inaccessible aux Romains et aux rois égyptiens, puis à la Thébaide « cette commune terreur de tous les rois », font allusion aux démêlés des Ptolémées avec leurs sujets méridionaux. La Thébaide, sans cesse en révolte contre ses maîtres grecs, avait eu récemment encore ses Pharaons indigènes, dont plusieurs ont été signalés par M. Révillout : il semble qu'à ce moment même elle fût une dépendance du souverain d'Éthiopie. L'ambassade de ce dernier a été interprétée par Gallus comme une marque de soumission ; les Romains établirent un petit prince vassal sur la Nubie, et ce pays prend ici le nom de Triacontaschène, qui se retrouve plus tard encore, à côté de celui de Dodécaschène (Ptolémée, IV, VII, 32), pour les parages voisins de la seconde cataracte.

Dion Cassius raconte que Cornélius Gallus, gonflé de vanité par la faveur du prince, se laissa entraîner à tenir des propos et à écrire des pièces qui, rapportées plus tard à Auguste, entraînèrent sa disgrâce et sa mort ; il aurait rempli l'Égypte de ses statues, et gravé sur le revêtement des Pyramides le récit complet des actions qu'il avait accomplies pendant sa préfecture (LIII, 23). Les inscriptions des Pyramides n'existent plus, mais celles de Philæ nous montrent ce qu'elles pouvaient être, et le ton général confirme le témoignage de l'historien. Je me borne à présenter ce document curieux, laissant à ceux de nos confrères qui s'occupent d'épigraphie latine et grecque le soin d'en étudier le détail ; je me permettrai, en terminant, de féliciter le capitaine Lyons de la découverte importante qu'il vient de faire pendant le déblaiement de l'île.

LES PREMIÈRES LIGNES

DES

MÉMOIRES DE SINOUHIT

RESTITUÉES D'APRÈS L'OSTRACON 27419 DU MUSÉE DE BOULAQ[1]

Les Mémoires de Sinouhit sont incomplets dans le *Papyrus de Berlin n° 1* qui nous les a conservés : plusieurs tours du rouleau ont été détruits par la maladresse du fellah qui l'avait découvert, et aucun indice ne nous permettait jusqu'à ce jour, ni de déterminer l'étendue de la partie manquante, ni de rétablir même par conjecture le début du récit. Un hasard inespéré m'en a fait retrouver les premières lignes sur un Ostracon, ramassé le 6 février 1886, dans la tombe de Sennotmou, à Qournét-Mourraï. C'est une pièce de calcaire, brisée en deux morceaux, longue d'un mètre, haute de vingt centimètres en moyenne, couverte d'assez gros caractères hiératiques ponctués à l'encre rouge et divisés en paragraphes par le signe , comme la plupart des manuscrits de l'époque des Ramessides. Au dos, deux lignes malheureusement presque illisibles nous donnent un nom de scribe que je ne puis déchiffrer, probablement le nom du personnage qui écrivit notre texte. La cassure n'est pas récente : le calcaire avait été brisé au moment de la mise au tombeau, comme

1. Extrait des *Mémoires de l'Institut égyptien*, 1886, t. II.

beaucoup des objets de parure ou de ménage qu'on déposait près de la momie. L'Égyptien s'attendait à jouir dans l'autre monde des mêmes distractions qu'il s'était procurées ici-bas. Il jouait aux dames, à la paume, et on rencontre des damiers et des balles dans les hypogées : les nombreux ostraca couverts de textes littéraires qu'on en a retirés, montrent que les morts recherchaient parfois des plaisirs d'ordre plus relevé. Je ne sais si Sennotmou était grand liseur de romans en son vivant, mais c'est un vrai roman qu'on lui avait donné, et l'une des plus goûtées parmi les œuvres classiques de la littérature égyptienne. En brisant la pierre sur laquelle les Mémoires de Sinouhit étaient transcrits, on la tuait, et son double passait dans l'autre monde, où le double du mort s'en délectait quand il était en humeur de lire. Cette exécution ne s'est pas accomplie sans dommage pour le texte : quelques éclats de la pierre ont disparu et emporté des fragments de mots avec eux. La plupart de ces petites lacunes peuvent se combler sans peine.

La date du manuscrit de Berlin est incertaine. On l'attribue à un scribe de la XIIe dynastie[1], ce qui est improbable à première vue : je ne serais pas étonné pourtant qu'on fût porté à en placer la copie quelque part entre la XIIIe dynastie et la XVIIIe. L'Ostracon n'a aucune prétention à si haute antiquité ; il ne remonte qu'à la XXe dynastie ; le style de l'écriture indique cette époque, et d'ailleurs un des personnages enterrés dans le tombeau de Sennotmou, le domestique de la nécropole, Khâbokhnou, vivait sous le règne de Ramsès IV. On reconnaît de prime abord que notre texte, à l'exemple de tous les ouvrages destinés à l'usage des morts, n'a pas été copié avec l'attention désirable : je commencerai donc par le transcrire tel quel en hiéroglyphes, sauf à le corriger plus tard, d'après le sens général du morceau pour

1. C'était l'opinion de Chabas, *Les Papyrus hiératiques de Berlin*, in-8°, 1863, qui, le premier, étudia sérieusement les manuscrits de ce type.

les premières phrases, par la comparaison avec le texte du manuscrit de Berlin à partir du milieu de la quatrième ligne.

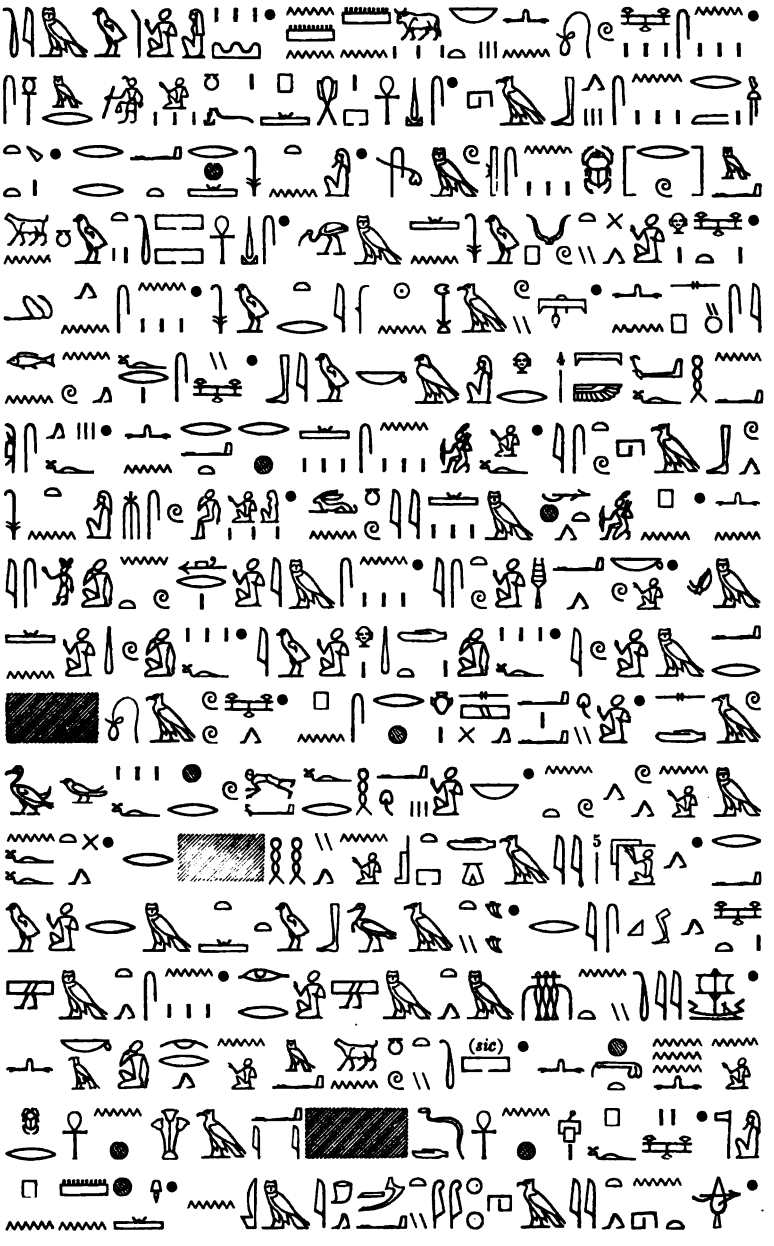
(sic)

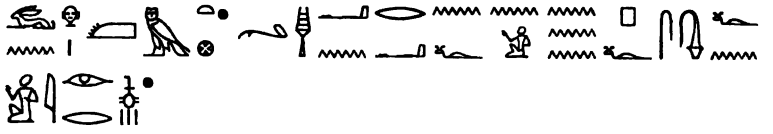

Tel est le texte du monument conservé au Musée de Boulaq. Pour montrer qu'il est identique en substance à celui du *Papyrus de Berlin n° 1*, il me suffira de donner la transcription des portions correspondantes de ce manuscrit :

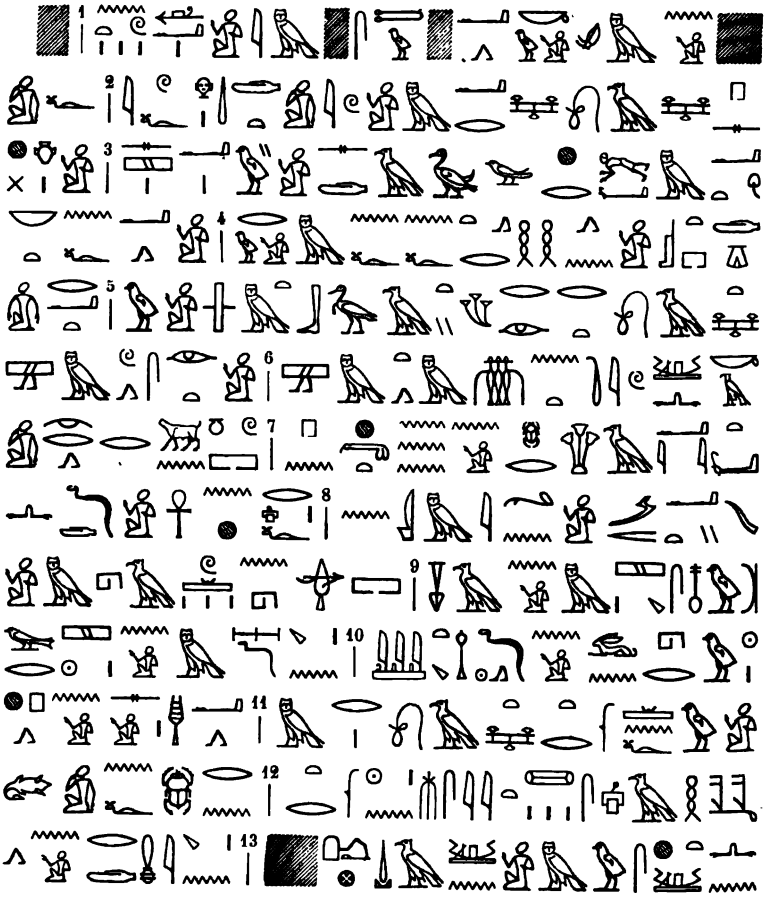

Quelques-unes des différences qu'on remarque entre les deux manuscrits sont sans importance : pour à la ligne 4, 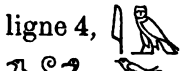 (l. 4) et (l. 8) pour 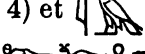 , (l. 4) pour 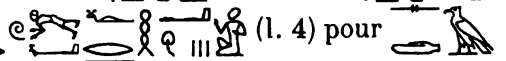 . D'autres rendent le texte incorrect et parfois incompréhensible. Ainsi, dans la phrase

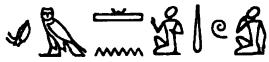 (l. 4), la présence du pronom derrière l'auxiliaire est inexplicable; le papyrus donne la vraie leçon 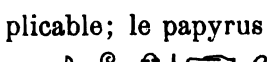 . Un peu plus loin, je rencontre 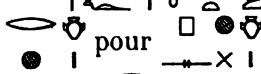 pour , pour ; puis, à la ligne 5, pour , et 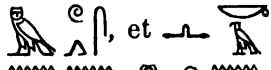 , au lieu de . La plupart de ces variantes proviennent de mauvaises lectures : le scribe qui a transcrit l'exemplaire d'après lequel notre texte a été publié ne savait pas lire avec certitude l'ancien hiératique. La preuve de cette assertion nous est fournie par le passage où l'on a 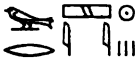 pour 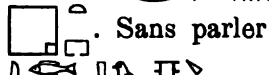 . Sans parler de la variante , ou plutôt , pour , qui vient probablement d'une confusion entre l'hiératique et l'hiératique , on voit que le groupe tient la place du groupe qu'exige le sens. Le signe hiératique pour est qui, rapidement tracé

OSTRACON 27419 DU

(Moitié

MUSÉE DE BOULAQ

le droite)

avec un jambage plus long que l'autre , ressemble beaucoup au signe hiératique de la plume : de là vient certainement la leçon . Un autre exemple d'une confusion analogue apparaît à la ligne 8 dans pour . Le manuscrit de Berlin porte : , où la parenté du premier signe avec le de l'ostracon est évidente. Je pense que le livre, sur lequel a été copié notre texte, devait renfermer une forme cursive du groupe hiératique, laquelle, mal comprise par le scribe, sera devenue aisément . Ailleurs, des mots ont été omis : (l. 6) pour 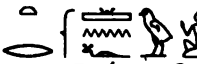 , et la phrase a été modifiée en conséquence : pour 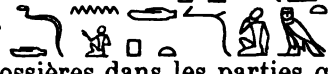 . S'il y a tant de fautes grossières dans les parties que nous pouvons contrôler par le papyrus, nous devons nous attendre à en rencontrer où le manuscrit de Berlin nous fait défaut. Il est à peu près certain que la phrase du début : 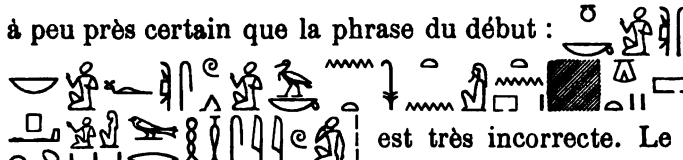 est très incorrecte. Le scribe lui-même l'avait remarqué, et il a écrit à l'encre rouge, au-dessus du mot , le mot qui en est une glose. Je crois que la lecture 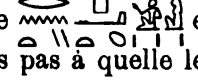 est une faute pour 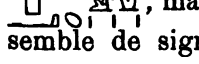 , mais je ne vois pas à quelle leçon répond l'ensemble de signes qui forme le groupe 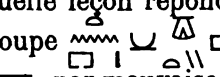 , à moins que ce ne soit à 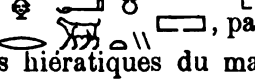 , par mauvaise transcription des caractères hiératiques du manuscrit original. Le texte et l'interprétation de la première ligne seront donc en partie conjecturaux :

Les titres de Sinouhit sont en partie empruntés à la phraséologie ordinaire de l'égyptien, en partie appropriés à la situation particulière du héros. Ainsi après s'être qualifié de *Prince héréditaire, serviteur de son maître, servant du roi,* il se déclare : « Souverain 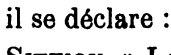 au [pays des] Sittiou. » Les derniers membres de la phrase indiquent le rang spécial qu'il tenait à la cour du Pharaon : « Le favori de la royale épouse vivante [Ousirtasen] le commensal du fils royal [Amenemhâit]..... » Le récit proprement dit ne commence qu'à la deuxième ligne.

1. Il me semble que le groupe donné ici par l'ostracon renferme une

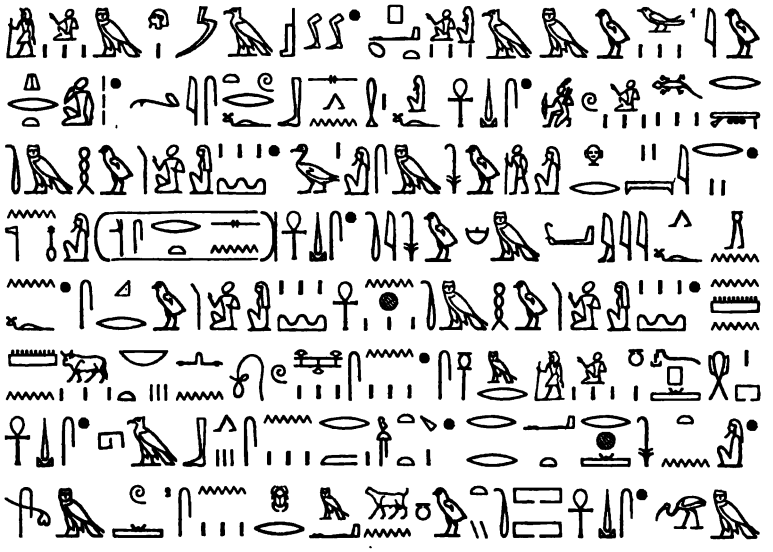

erreur de copiste et qu'il faut lire *être en deuil,* ou plutôt . Le signe qui commence ce groupe a une forme hiératique , qui, tracée rapidement, peut être confondue avec , de même la main , se rapproche assez du rouleau , surtout si l'apex est mal marqué ou passé, comme cela arrive souvent, pour rendre possible une transcription au lieu de . Enfin le déterminatif de l'homme en deuil ou de l'homme adorant , se ramène en hiératique à qui est aussi le déterminatif de l'homme affaissé . Ajoutons que le mot 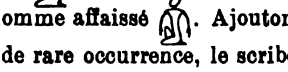 étant de rare occurrence, le scribe a pu fort bien ne pas y songer, ce qui explique les fautes de sa transcription. Le tout signifiait donc : « Dans l'intérieur du palais, dans la ville royale, des affligés de cœur et des *gens en deuil.* »

1. Je ne connais point ce mot. Je le rapproche de *empoigner, saisir,* et j'y vois une métaphore analogue à celle que nous fournissent en français les emplois divers de *saisi, saisissement.*

2. Litt. : « De leurs *règles,* de leur *administration* survenue dans le palais. » Le roi mort, le prince héritier absent, les *Amis du Sérail* avaient dû prendre la régence.

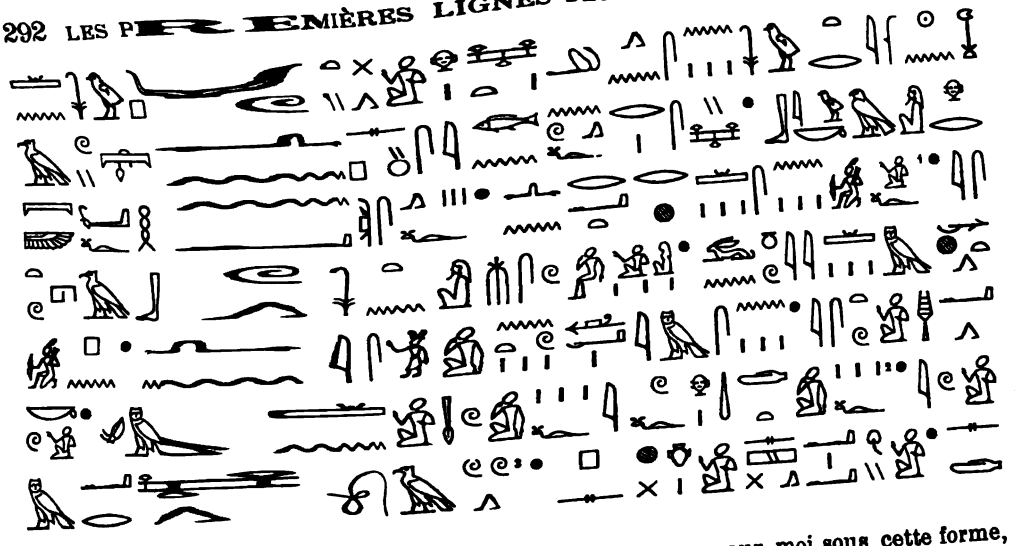

1. La phrase renferme un verbe nouveau pour moi sous cette forme, 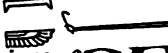 ϩωλ, *T. M.* ϩολ, ϩⲁⲗⲁⲓ, *volare, abire, proficisci.* Le prince, comparé selon l'usage à l'épervier, s'*envole*, et tout l'artifice de la phrase consiste à opposer le mouvement plus lent de la course au mouvement rapide du vol : « Point de fois il court » beaucoup, l'épervier s'envole avec ses compagnons, point ils n'in- » forment son armée. » J'ai cru pouvoir me permettre de substituer à ce mot-à-mot trop peu intelligible, un équivalent qui en rend le sens sinon la forme même : « *La course n'étant pas assez rapide*, l'épervier s'envola. »

2. La version de l'ostracon n'est pas d'accord avec le mouvement général du morceau. Sinouhit n'a rien à dire; il entend les paroles que le roi a prononcées et, s'il a peur, c'est parce qu'il a surpris involontairement une nouvelle que le roi désire maintenir secrète pendant quelque temps encore.

3. Dans ma première traduction, j'avais pris les mots au propre et je les avais rendus par : « Je me mis en chemin. » Le contexte montre qu'il faut les comprendre au figuré : , ou avec la variante graphique plus nette de l'ostracon, 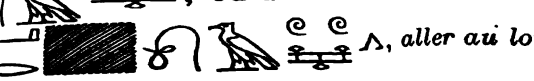 ⲁ, *aller au loin, dé-*

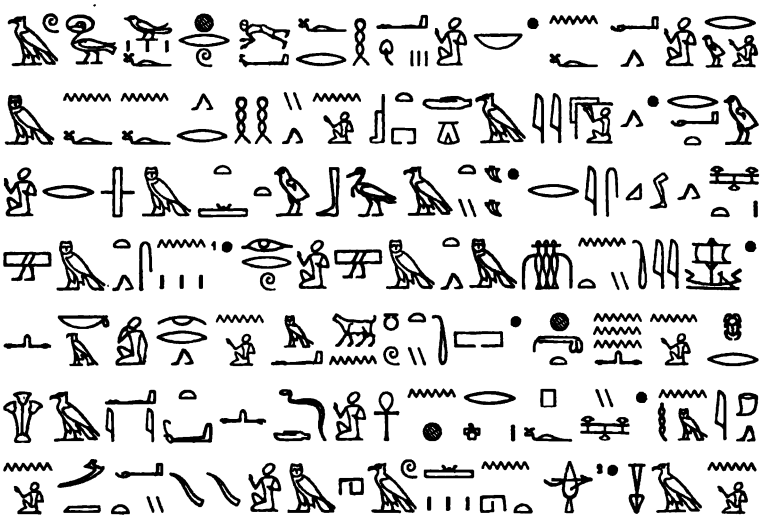

faillir, s'en aller. Sinouhit, entendant la voix du roi, a peur et décrit tous les symptômes de l'effroi : il se sent *s'en aller,* les bras *lui tombent,* selon l'expression populaire, et il se courbe jusqu'à terre pour chercher une cachette, en attendant le moment favorable à la fuite.

1. Le Papyrus dit : « Pour me frayer un chemin où aller. » Les deux versions peuvent s'expliquer l'une et l'autre : toutefois celle de l'ostracon me paraît préférable. Sinouhit a intérêt à rester immobile jusqu'au moment où le prince et sa suite seront partis, et c'est là ce que dit l'ostracon : « pour *attendre* le chemin qu'ils vont. »

2. Le texte était obscur en cet endroit, même pour les Égyptiens, car le scribe de l'ostracon semble ne pas l'avoir compris. Il a coupé le sens après 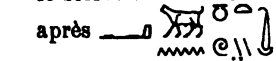 , et, introduisant une négation qui n'existe pas au papyrus, il a obtenu une phrase 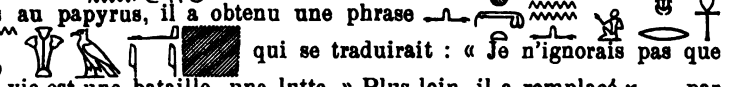 qui se traduirait : « Je n'ignorais pas que ma vie est une bataille, une lutte. » Plus loin, il a remplacé 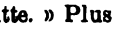 par , et pour mieux éclairer sa pensée, il a intercalé une glose 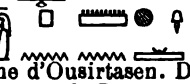 « ce dieu bienfaisant » qui s'applique à la personne d'Ousirtasen. Dans le membre qui suit, la présence de derrière le mot provient sans doute d'une mauvaise interprétation du déterminatif , dont la forme hiératique, telle que nous la

OSTRACON 27419 DU

(Moitié

MUSÉE DE BOULAQ

le droite)

avec un jambage plus long que l'autre , ressemble beaucoup au signe hiératique de la plume : de là vient certainement la leçon . Un autre exemple d'une confusion analogue apparaît à la ligne 8 dans pour . Le manuscrit de Berlin porte : , où la parenté du premier signe avec le de l'ostracon est évidente. Je pense que le livre, sur lequel a été copié notre texte, devait renfermer une forme cursive du groupe hiératique, laquelle, mal comprise par le scribe, sera devenue aisément . Ailleurs, des mots ont été omis : (l. 6) pour , et la phrase a été modifiée en conséquence : pour . S'il y a tant de fautes grossières dans les parties que nous pouvons contrôler par le papyrus, nous devons nous attendre à en rencontrer où le manuscrit de Berlin nous fait défaut. Il est à peu près certain que la phrase du début : est très incorrecte. Le scribe lui-même l'avait remarqué, et il a écrit à l'encre rouge, au-dessus du mot , le mot qui en est une glose. Je crois que la lecture est une faute pour , mais je ne vois pas à quelle leçon répond l'ensemble de signes qui forme le groupe , à moins que ce ne soit à , par mauvaise transcription des caractères hiératiques du manuscrit original. Le texte et l'interprétation de la première ligne seront donc en partie conjecturaux :

Les titres de Sinouhit sont en partie empruntés à la phraséologie ordinaire de l'égyptien, en partie appropriés à la situation particulière du héros. Ainsi après s'être qualifié de *Prince héréditaire, serviteur de son maître, servant du roi,* il se déclare : « Souverain au [pays des] SITTIOU. » Les derniers membres de la phrase indiquent le rang spécial qu'il tenait à la cour du Pharaon : « Le favori de la royale épouse vivante ⟨OUSIRTASEN⟩ le commensal du fils royal ⟨AMENEMHÂIT⟩..... » Le récit proprement dit ne commence qu'à la deuxième ligne.

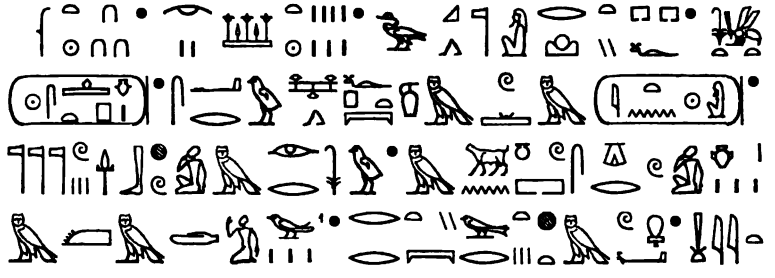

1. Il me semble que le groupe donné ici par l'ostracon renferme une

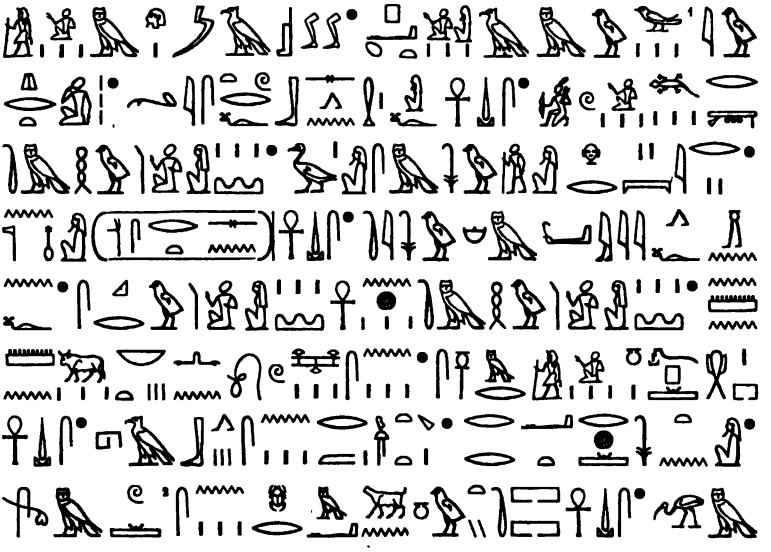

erreur de copiste et qu'il faut lire 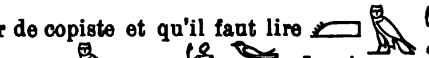 *être en deuil,* ou plutôt . Le signe qui commence ce groupe a une forme hiératique , qui, tracée rapidement, peut être confondue avec , de même la main , se rapproche assez du rouleau , surtout si l'apex est mal marqué ou passé, comme cela arrive souvent, pour rendre possible une transcription au lieu de . Enfin le déterminatif de l'homme en deuil ou de l'homme adorant , se ramène en hiératique à qui est aussi le déterminatif de l'homme affaissé . Ajoutons que le mot 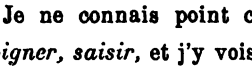 étant de rare occurrence, le scribe a pu fort bien ne pas y songer, ce qui explique les fautes de sa transcription. Le tout signifiait donc : « Dans l'intérieur du palais, dans la ville royale, des affligés de cœur et des *gens en deuil.* »

1. Je ne connais point ce mot. Je le rapproche de *empoigner, saisir,* et j'y vois une métaphore analogue à celle que nous fournissent en français les emplois divers de *saisi, saisissement.*

2. Litt. : « De leurs *règles,* de leur *administration* survenue dans le palais. » Le roi mort, le prince héritier absent, les *Amis du Sérail* avaient dû prendre la régence.

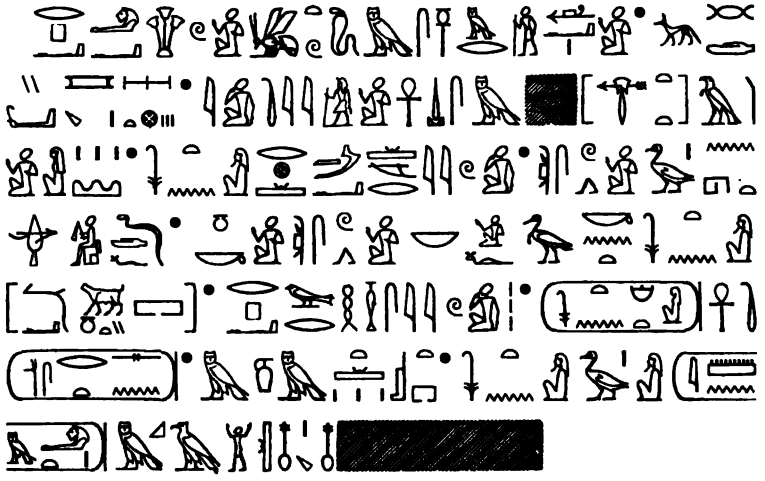

Les titres de Sinouhit sont en partie empruntés à la phraséologie ordinaire de l'égyptien, en partie appropriés à la situation particulière du héros. Ainsi après s'être qualifié de *Prince héréditaire, serviteur de son maître, servant du roi,* il se déclare : « Souverain 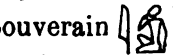 au [pays des] SITTIOU. » Les derniers membres de la phrase indiquent le rang spécial qu'il tenait à la cour du Pharaon : « Le favori de la royale épouse vivante (OUSIRTASEN) le commensal du fils royal (AMENEMHÂIT)..... » Le récit proprement dit ne commence qu'à la deuxième ligne.

1. Il me semble que le groupe donné ici par l'ostracon renferme une

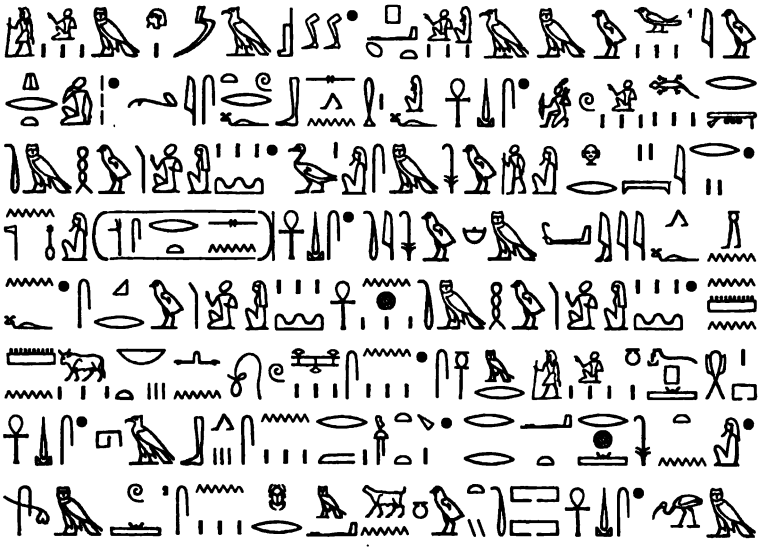

erreur de copiste et qu'il faut lire *être en deuil,* ou plutôt . Le signe qui commence ce groupe a une forme hiératique , qui, tracée rapidement, peut être confondue avec , de même la main , se rapproche assez du rouleau , surtout si l'apex est mal marqué ou passé, comme cela arrive souvent, pour rendre possible une transcription au lieu de . Enfin le déterminatif de l'homme en deuil ou de l'homme adorant , se ramène en hiératique à qui est aussi le déterminatif de l'homme affaissé . Ajoutons que le mot étant de rare occurrence, le scribe a pu fort bien ne pas y songer, ce qui explique les fautes de sa transcription. Le tout signifiait donc : « Dans l'intérieur du palais, dans la ville royale, des affligés de cœur et des *gens en deuil.* »

1. Je ne connais point ce mot. Je le rapproche de *empoigner, saisir,* et j'y vois une métaphore analogue à celle que nous fournissent en français les emplois divers de *saisi, saisissement.*

2. Litt. : « De leurs *règles,* de leur *administration* survenue dans le palais. » Le roi mort, le prince héritier absent, les *Amis du Sérail* avaient dû prendre la régence.

La phrase renferme un verbe nouveau pour moi sous cette forme, 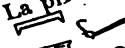 , ϩωλ, *T. M.* ϩολ, ϩαλαι, *volare, abire, proficisci.* e prince, comparé selon l'usage à l'épervier, s'*envole,* et tout l'artifice e la phrase consiste à opposer le mouvement plus lent de la course au mouvement rapide du vol : « Point de fois il court beaucoup, l'épervier s'envole avec ses compagnons, point ils n'in- » forment son armée. » J'ai cru pouvoir me permettre de substituer à ce mot-à-mot trop peu intelligible, un équivalent qui en rend le sens sinon la forme même : « *La course n'étant pas assez rapide,* l'épervier s'envola. »

2. La version de l'ostracon n'est pas d'accord avec le mouvement général du morceau. Sinouhit n'a rien à dire; il entend les paroles que le roi a prononcées et, s'il a peur, c'est parce qu'il a surpris involontairement une nouvelle que le roi désire maintenir secrète pendant quelque temps encore.

3. Dans ma première traduction, j'avais pris les mots 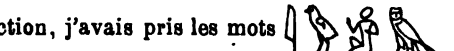 au propre et je les avais rendus par : « Je me mis en chemin. » Le contexte montre qu'il faut les comprendre au figuré : 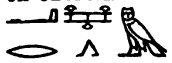 , ou avec la variante graphique plus nette de l'ostracon, , *aller au loin, dé-*

faillir, s'en aller. Sinouhit, entendant la voix du roi, a peur et décrit tous les symptômes de l'effroi : il se sent *s'en aller,* les bras *lui tombent,* selon l'expression populaire, et il se courbe jusqu'à terre pour chercher une cachette, en attendant le moment favorable à la fuite.

1. Le Papyrus dit : « Pour me frayer un chemin où aller. » Les deux versions peuvent s'expliquer l'une et l'autre : toutefois celle de l'ostracon me paraît préférable. Sinouhit a intérêt à rester immobile jusqu'au moment où le prince et sa suite seront partis, et c'est là ce que dit l'ostracon : « pour *attendre* le chemin qu'ils vont. »

2. Le texte était obscur en cet endroit, même pour les Égyptiens, car le scribe de l'ostracon semble ne pas l'avoir compris. Il a coupé le sens après 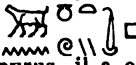 , et, introduisant une négation qui n'existe pas au papyrus, il a obtenu une phrase qui se traduirait : « Je n'ignorais pas que ma vie est une bataille, une lutte. » Plus loin, il a remplacé par , et pour mieux éclairer sa pensée, il a intercalé une glose 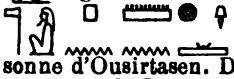 « ce dieu bienfaisant » qui s'applique à la personne d'Ousirtasen. Dans le membre qui suit, la présence de derrière le mot 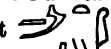 provient sans doute d'une mauvaise interprétation du déterminatif , dont la forme hiératique, telle que nous la

PREMIÈRES LIGNES DES MÉMOIRES DE SINOUHIT

as dans le papyrus, , se rapproche assez de la forme soleil pour pouvoir être confondue par un scribe distrait. variante 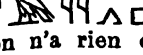 achève de montrer que le de l'ostracon n'a rien entendu au texte qu'il transcrivait. -mot s'établit à peu près comme il suit : « Je fis chemin en t, point désirer que j'atteignisse le palais royal, car j'ignorais re guerre, point je dis vivre après cela, j'allongeai mes flancs a du Sycomore. » Je ne réponds pas toutefois de l'exactitude nterprétation.

scribe de l'ostracon n'a pas compris la phrase : le voisinage de ion 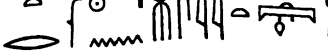 lui a inspiré la malen-e idée de remplacer le verbe rare 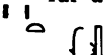 par le mot d'usage , cette substitution a entraîné la chute des pronoms régime et lui a donné une version fautive : « Je rejoignis un qui se tenait à l'orée du chemin, *en la saison* , et il r. »

ostracon a le présent , ce qui est admissible gram-ement et ne change rien au sens.

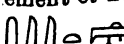 et , cf. , *soir, soirée; du jour.*

our la lecture Ahou du signe , cf. *Zeitschrift*, 1885, p. 69, XVIII, et 1885, p. 9, n° LXVIII.

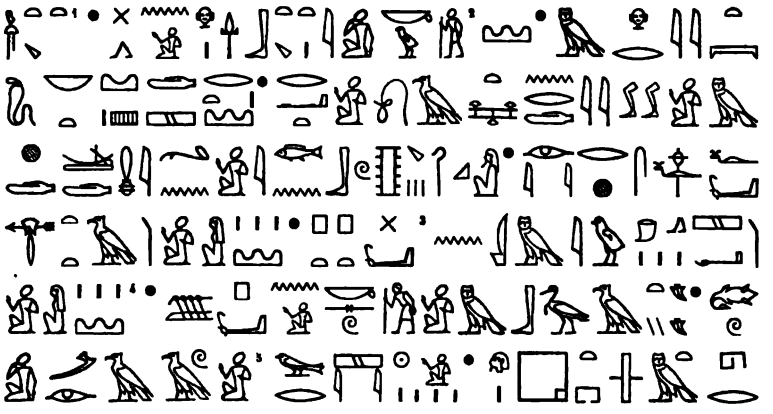

1. Le scribe de l'ostracon n'avait pas bien compris cette phrase comme le prouve la variante 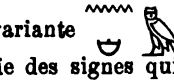 pour ; de plus une partie des signes qui manquent dans le papyrus manquent également dans l'ostracon, et je ne sais trop comment déchiffrer les restes du mot qui précèdent 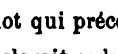 . Je suis porté à croire que Sinouhit déclarait qu'après avoir cheminé jusqu'alors sur la partie du pays qui est à l'Occident du fleuve, il allait marcher désormais sur la partie qui est à l'Orient.

2. Ici encore le texte du papyrus nous fait défaut et celui de l'ostracon est incorrect. On voit que Sinouhit marche sur la partie orientale du pays d'Iaoukou , sous la protection ou dans le domaine d'Hirit, la dame de la Montagne Rouge.

3. Le texte de l'ostracon est probablement fautif : le scribe aura mal lu le groupe hiératique et y aura vu une forme de . On pourrait cependant admettre qu'il considérait Sinouhit comme un frère d'Ousirtasen, auquel cas, la version : « les murs de *mon père que j'ai faits* pour repousser les Sittiou » serait légitime.

4. Ce membre de phrase manque au Papyrus de Berlin ; c'est probablement une addition maladroite du scribe de l'ostracon. On voit bien en effet comment des murs peuvent repousser les Sittiou; on ne voit pas comment ils peuvent *fouler aux pieds* 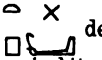 des barbares.

5. Le Papyrus de Berlin a là une forme indéterminée que j'avais traduite : « Je me tins

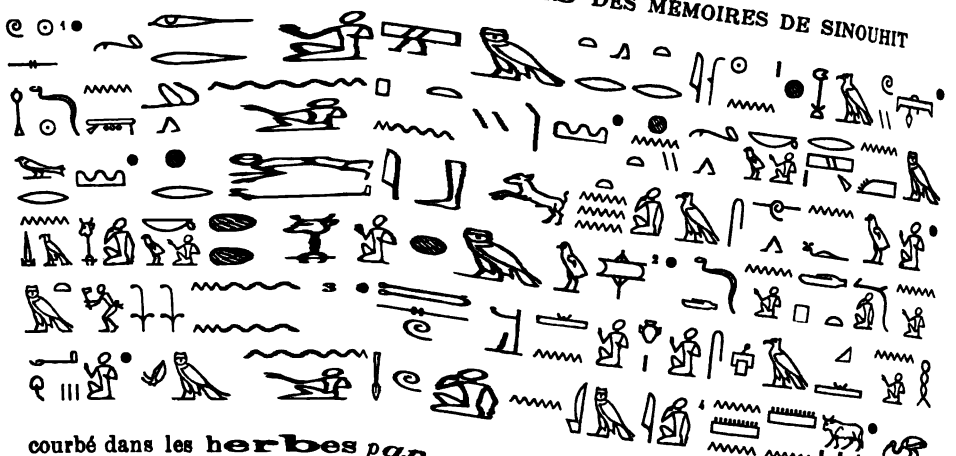

courbé dans les herbes *par crainte, voyant* la garde sur le sommet de la forteresse. » La leçon de l'ostracon « craignant voir moi les veilleurs » me paraît être plus claire et je l'ai introduite dans le texte.

1. La garde *en son jour*, marque, ainsi que l'indique l'analogie des titres la garde qu'on relève de jour en jour.

2. Les deux mots 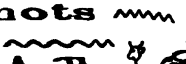 et 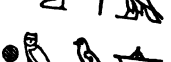 sont nouveaux l'un et l'autre. pourrait se rattacher à la même racine que 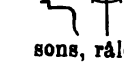 , nex, nouz, nax, *ejicere, emittere, eructare*, émettre des sons, râler. Quant au mot , il rappelle soit la racine 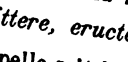 *ardere, brûler de fièvre*, soit la racine *annihiler*; « mon gosier s'annihila », se resserra, se contracta.

3. La version de l'ostracon donne : « Je goûtai la mort, cela par cela, » 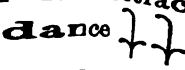 . Le manuscrit dont elle provient avait sans doute passé , et le scribe, pour rendre la phrase intelligible, l'aura complétée en faisant de 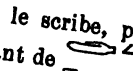 un verbe à la première personne du passé comme tous les verbes précédents 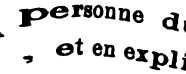 , et en expliquant par la glose 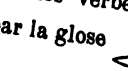 .

4. J'avais lu 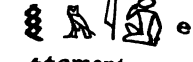 et traduit *doux* avec Chabas et Goodwin : le texte porte nettement . Ce mot, nouveau pour moi,

L'an XXX, le second mois de Shait, le 7, le dieu entra en son double horizon, le roi SHOTPHITRI monta au ciel, et, quand il s'y unit au disque solaire, les dieux se réjouirent à ce faire : à l'intérieur du palais, ce n'était qu'affligés, endeuillés, les Grandes Portes furent scellées, les courtisans restèrent accroupis en signe de deuil, les hommes furent saisis de douleur et silencieux.

Or, sa Majesté, v. s. f., avait dépêché une armée au pays des TIMIHOU; son fils aîné OUSIRTASEN, v. s. f., en était le chef, violemment il alla, il enleva des prisonniers vivants parmi les TIMIHOU ainsi que tous leurs bestiaux innom-

se rattache à la racine 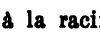 *petit, faible;* déterminé par , il marque un affaiblissement de la voix produit par la distance. Je traduirai donc : « J'entendais la voix *grêle* ou la voix *lointaine* des bestiaux, » afin d'éviter une paraphrase trop longue.

1. La version de l'ostracon 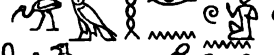 est justifiée par le membre de phrase suivant et donne un sens meilleur : je l'ai introduite dans le texte.

2. La leçon de l'ostracon m'a mis sur la voie du véritable sens, que je n'avais pas vu dans ma première traduction. 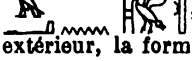 , var. 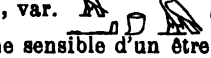 . 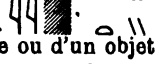 signifie l'aspect extérieur, la forme sensible d'un être ou d'un objet (Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique, Supplément,* p. 579-581). La phrase se traduira donc mot pour mot : « Fit connaître moi mon extérieur là, celui qui était pour l'Égypte. »

3. La leçon de l'ostracon : « *il me fit cuire* du lait, » me paraît être préférable à celle du papyrus : « *Je fis cuire* du lait. »

brables. Les Amis du Sérail, v. s. f., mandèrent des gens a la région d'Occident, pour informer le nouveau roi de la régence qui leur était survenue dans le Palais, v. s. f. Les messagers le trouvèrent et l'atteignirent à la nuit : la course même n'étant assez rapide, l'épervier s'envola avec ses serviteurs, sans informer l'armée, et, comme tous les fils royaux qui étaient dans cette armée étaient en mission, aucun d'eux ne fut convoqué. Or, moi, j'étais là, j'entendis les paroles qu'il disait [à ce sujet], et je me sentis m'en aller, mon cœur se fendit, les bras me tombèrent, la peur du roi s'abattit sur tous mes membres, je me repliai sur moi-même en rampant, pour chercher une place où me cacher, je me jetai au milieu des buissons pour attendre qu'ils fussent passés. Alors je me dirigeai vers le Sud, non dans le désir d'arriver au Palais, car j'ignorais si la guerre avait éclaté; et sans même prononcer un souhait de vie après ce souverain, je tournai le dos au Sycomore, j'atteignis SHI-SNOFROU, et j'y passai la nuit sur le sol de la campagne. Je repartis au jour, et je rejoignis un homme qui se tenait à l'orée du chemin : il me demanda merci, car il eut peur de moi. Vers le temps du souper, j'approchai de la ville de Khri-Ahou, et je traversai l'eau sur un chaland sans gouvernail, [je quittai le pays] d'Occident et je passai sur le territoire oriental d'Iaoukou, au domaine de la déesse Hirit, maîtresse de la Montagne Rouge, puis je fis route à pied, droit vers le Nord, et je joignis les murs du prince, qu'il a construits pour repousser les Sittiou et pour écraser les Nemiou-Shâou; je me tins courbé dans les herbes de peur d'être vu par la garde relevée chaque jour, qui veille sur le sommet de la forteresse. Je me mis en route à la nuit, et à l'aube j'atteignis Pouteni, puis je me dirigeai vers l'Ouadi de Qimoiri. Alors la soif s'abattit et s'élança sur moi : je râlai, mon gosier se contracta, je me disais déjà : « C'est le goût de la mort, » quand je relevai mon cœur, je rassemblai mes forces, j'entendais la voix lointaine des bestiaux. Un Sittiou m'aperçut et

reconnut à ma tournure que j'étais d'Égypte. Voici qu'il me donna de l'eau et me fit cuire du lait.

La suite du roman se trouve dans le *Papyrus de Berlin n° 1*. La donnée en est plus simple que je n'avais pensé tout d'abord. Le héros est un Égyptien de distinction, engagé dans une guerre contre les Timihou sous le commandement d'Ousirtasen Ier, pendant les derniers temps du règne commun de ce prince et de son père Amenemhâît Ier. Tandis que l'armée revient de cette campagne chargée de butin, le vieux roi meurt et Ousirtasen reste seul maître de l'Égypte. La nouvelle lui en arrive, à la nuit, et sans l'annonçer à son armée, il part incontinent escorté de quelques serviteurs. Le texte ne nous apprend pas pourquoi il est pressé de rentrer à Memphis, ni pourquoi il garde un secret rigoureux; sans doute il craignait quelque compétiteur. Dans un pays où tous les enfants héritaient, qu'ils fussent nés de l'épouse légitime ou d'une concubine, et où les femmes avaient à la couronne des droits égaux à ceux des mâles, les questions de succession se compliquaient souvent de conspirations et de guerres civiles : Ousirtasen pouvait redouter qu'un de ses nombreux frères, cousins, neveux, parents de tout genre, profitât de son absence pour se proclamer dans la capitale. C'était bien là ce qu'il craignait sans doute, car, avant de partir, il se garde de convoquer les *enfants royaux* qui étaient en mission à l'armée. Sinouhit surprend la nouvelle, sans nous dire comment il se trouvait en posture de l'entendre à l'insu de tous, et, mis par le hasard en possession de ce secret d'État, il a peur pour sa vie. Nous ne savons si la loi égyptienne décrétait la mort en pareil cas, ou si le sort du coupable était laissé à la discrétion du souverain, mais Sinouhit croit n'avoir plus de ressource que dans la fuite; comme il ne peut rejoindre les Timihou, dont il vient d'aider à ravager le territoire, il prend le parti de traverser l'Égypte entière de l'Ouest à l'Est et de se réfugier chez les Sittiou.

La connaissance de ces faits m'entraîne à modifier quelques détails dans la traduction que j'ai donnée à plusieurs reprises des Mémoires de Sinouhit[1]. En premier lieu, je suis obligé d'abaisser un peu la date que j'avais attribuée au récit. Vers le milieu du manuscrit de Berlin, Sinouhit, demandant la permission de rentrer en Égypte, recevait sa grâce d'un souverain qui s'intitule : « L'Hor vie des naissances, le maître des diadèmes, vie des naissances, le roi de la Haute et de la Basse-Égypte, Khopirkerî, fils du Soleil, Amenemhâît, vivant à toujours et à jamais ! » 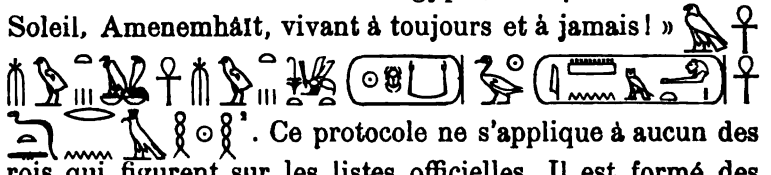 [2]. Ce protocole ne s'applique à aucun des rois qui figurent sur les listes officielles. Il est formé des titres et du prénom d'Ousirtasen Ier : 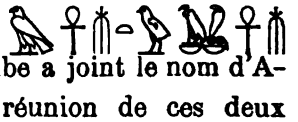 [3], auxquels le scribe a joint le nom d'Amenemhâît. J'avais pensé que la réunion de ces deux éléments était un souvenir du règne commun d'Amenemhaît Ier et d'Ousirtasen I[er][4] ; les événements qui avaient amené l'exil de Sinouhit se seraient donc accomplis au début du règne d'Amenemhaît Ier et le retour aurait eu lieu vers la fin du même règne. Les premières lignes du conte retrouvées sur l'Ostracon me forcent à changer tout cela. Sinouhit quitta l'Égypte quelques jours après la mort d'Amenemhâît Ier : le protocole du souverain qui lui permit d'y revenir est donc formé des prénoms d'Ousirtasen Ier et

1. *Le Papyrus de Berlin n° 1*, transcrit, traduit, commenté par G. Maspero (Cours au Collège de France, 1874-1876) dans les *Mélanges d'Archéologie égyptienne et assyrienne*, t. III, p. 68-82, 140 sqq. ; reproduit en partie avec des corrections dans l'*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 4e édit., p. 104-107, en tout dans les *Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 1882, p. 98-134.

2. Lepsius, *Denkmäler*, VI, pl. 106, l. 179-180.

3. Lepsius, *Königsbuch*, pl. XII, 177.

4. *Les Contes populaires de l'Égypte ancienne*, p. XXI, note 1.

d'Amenemhâît II, et sa rentrée doit être reportée au règne commun de ces deux princes, soit trente ans au moins après l'époque que j'avais fixée dans mes travaux précédents. Ajoutons que la date de la mort d'Amenemhâît Ier est strictement historique. D'autres monuments nous avaient déjà appris que ce prince avait régné trente années dont dix avec son fils Ousirtasen Ier[1] : notre Ostracon nous donne la date précise, *l'an XXX, le 7 du second mois de Shaït*.

L'itinéraire suivi par Sinouhit dans sa fuite était impossible à reconstituer. On ne savait point d'où il partait, et le nom nous manquait de plusieurs des stations qu'il avait parcourues : s'il était aisé de rejeter les identifications proposées par Brugsch-Pacha pour les noms subsistants[2], il était moins facile d'en imaginer qui fussent sinon certaines au moins vraisemblables. L'Ostracon de Boulaq, comblant les lacunes du texte, apporte des éléments nouveaux à la question. Sinouhit quitte le camp établi sur la frontière du pays des Timihou, en d'autres termes, il part des régions situées à l'Occident du Delta, et, ce faisant, il tourne le dos au canton du Sycomore, 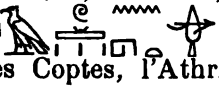 . Pour Brugsch, Nouhit est le ⲛⲁⲛⲁϩⲉ des Coptes, l'Athribis des Grecs, aujourd'hui Benha el-Assal[3]. Cette identification tombe à priori, puisque Haounouhit est mentionné au début même du voyage, et que Benha est sur la rive orientale du Nil. J'avais d'abord considéré le *Canton du Sycomore* comme une manière de désigner l'Égypte entière : diverses considérations me portent à modifier cette interprétation. En premier lieu, la locution se rencontre après le mot 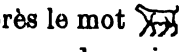 qui désigne le Palais royal, la résidence du roi, partant le siège du gouvernement, que ce fût Thèbes ou Memphis; la phrase : « Je ne

1. Mariette, *Abydos*, t. II, pl. XXII; Louvre, *C 2* et *C 3*.

2. Brugsch, *Dictionnaire géographique de l'Égypte*, p. 52-55, et Maspero, *Les Contes populaires de l'Égypte ancienne*, p. 102.

3. Brugsch, *Dictionnaire géographique de l'Égypte*, p. 53.

atteindre le palais, » m'a donc suggéré l'idée si Nouhit ne pourrait pas être une locution du . On connaît depuis longtemps un qui paraît avoir été d'abord le nom de Memphis, puis être devenu un des noms même[1]. Si nous admettons que le 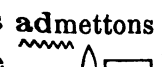 texte soit ce 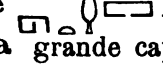 Nouhit, nous aurons Memphis, la grande capitale de l'Égypte, lement où résidait Amenemhâît Ier et vers asen Ier se dirigeait en hâte. La phrase de i a donné lieu à cette discussion signifiera « Je tournai le dos au bourg appelé Nouhit, bourg appelé Shi-Snofrou, » mais, « je s à Nouhit-Memphis où le roi se rendait, dis au bourg appelé Shi-Snofrou ».

i-Snofrou, ou, comme le veut Brugsch-Pacha , *Aï-Snofrou* n'est pas connu d'ailleurs : pe dans l'itinéraire nous porte à le chercher ibyque et la ville de Khri-Ahou , te, à une journée de marche de cette der- être à proximité de la pyramide d'Abou- u, Sinouhit s'approche jette dans un bateau sans gouvernail qu'il d, et n'osant pas se risquer dans une ville Khri-Ahou, reprend sa route en passant d'Iaoukou. Ce pays d'Iaoukou, , était inconnu jusqu'à présent. (Brugsch, *Dictionnaire* 132, et *Supplément*, p. 153-154), désigne

[1] *aire géographique de l'Égypte*, p. 330-332.

les tailleurs de pierre, et le pays d'Iaoukou est probablement le pays des tailleurs de pierre, toute la région de carrières qui s'étend de Tourah jusqu'au désert, le long du Gebel-Ahmar, la Montagne Rouge 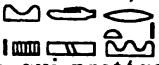 . De là, Sinouhit va à pied jusqu'aux murailles qui protégeaient l'Égypte de ce côté, probablement entre Qalioub et Shibîn el-Kanatir.

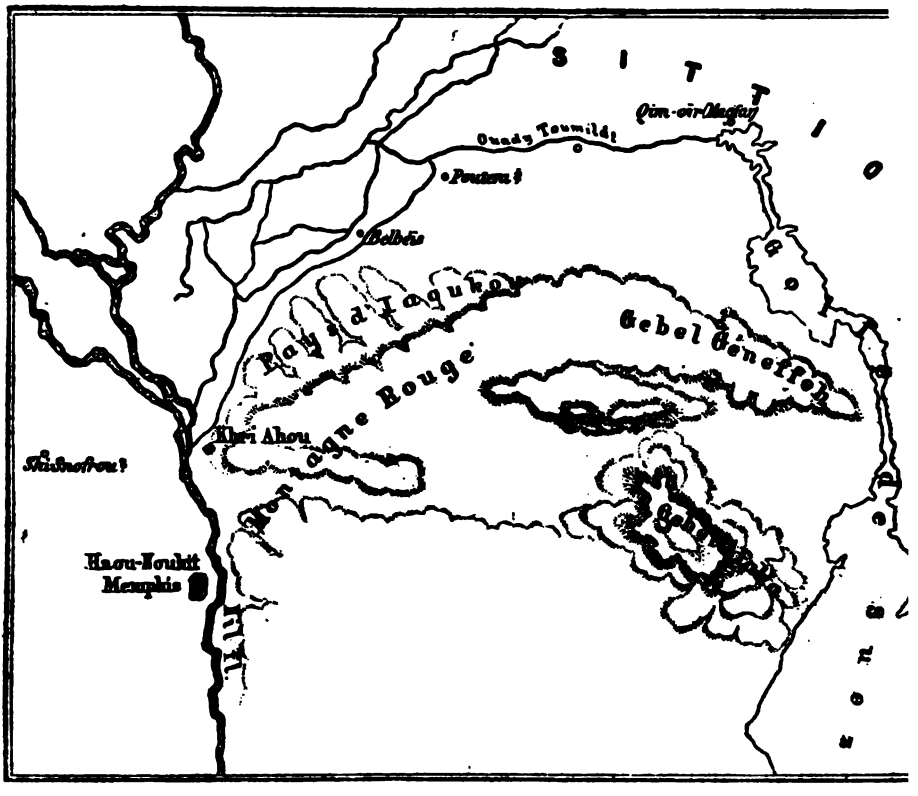

Elles ne formaient point, comme on pourrait le croire, un mur continu allant d'un point du fleuve à un point de la montagne : c'étaient des postes fortifiés placés au débouché des défilés qui conduisaient au désert. Au delà, Sinouhit ne

mentionne plus que 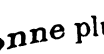 Pouteni et Qim-oir. La grande stèle ptolémaique, découverte à Tell el-Maskhouta par M. Naville, fournit quelques éléments pour déterminer assez exactement la position de Qim-oiri[1]. Elle renferme un nom 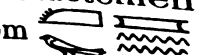 , qui doit se lire probablement Qimoir, et que M. Naville a identifié non sans raison avec la Qim-oiri du Papyrus de Berlin[2]. Ptolémée Philadelphe construisit en cet endroit la ville qu'il nomma Arsinoé d'après sa sœur et qui devint un des entrepôts du commerce de l'Égypte avec la mer Rouge. M. Naville place Qimoir et par suite Arsinoé à l'endroit appelé aujourd'hui El-Maghfar au fond même de l'ancien golfe de Suez. Cette identification conviendrait fort bien à notre récit. Après avoir quitté Pouteni, Sinouhit se serait enfoncé dans le désert vers le Nord-Est, et se serait perdu au milieu des sables, en essayant d'atteindre Qim-oir. Quant à Pouteni, Brugsch-Pacha a indiqué pour cette station le voisinage de Belbéis, ce qui répond suffisamment à la direction générale de l'itinéraire : on ne se trompera pas beaucoup en cherchant l'emplacement dans la direction de l'Ouady Toumilât.

Voilà les plus importantes des observations que l'Ostracon m'a suggérées. Si je voulais mentionner toutes les modifications qu'il m'oblige à introduire à ma traduction première, je n'en finirais pas. Ainsi à la l. 34-37 : 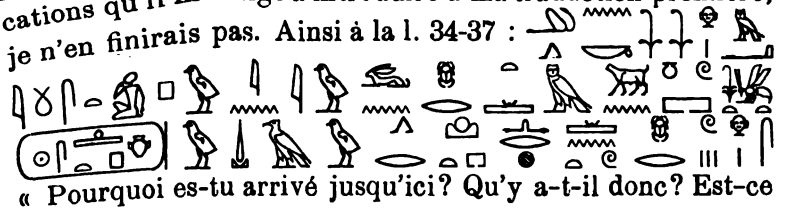

« Pourquoi es-tu arrivé jusqu'ici? Qu'y a-t-il donc? Est-ce

1. Naville, *The Store-City of Pithom and the Route of the Exodus*, pl. 9-10.

2. Naville, *The Store-City of Pithom and the Route of the Exodus*, p. 21-22. Naville lit Qimoir*ma* : je crois que ou est un doublet du déterminatif et ne doit pas être prononcé.

OSTRACON 27419

(Moit

9 DU MUSÉE DE BOULAQ

(Moitié de gauche)

» que la mort se serait produite au palais d'Amenemhaït Ier » sans qu'on ait su ce qui s'est passé à cette occasion? » Plus loin, à la l. 45–47 : , il faut traduire : « Je lui parlais (à » Amenemhaït Ier) et je lui répondais. [Maintenant] son fils » [Ousirtasen Ier] nous sauve, car entrant au palais, il a pris » l'héritage de son père. » Dans la première partie de cette citation et dans ce qui précède, Sinouhit avait parlé de la faveur dont il jouissait auprès du père; il passe à l'éloge du fils qui règne seul à présent. J'espère avoir bientôt l'occasion de reprendre la publication longtemps interrompue de mon mémoire : toutes ces corrections y trouveront naturellement leur place.

Louxor, le 10 mars 1886.

LE TEMPLE DE LOUXOR

ET

SON DÉBLAYEMENT[1]

MESSIEURS,

Je serais assez embarrassé s'il me fallait vous rendre un compte exact de tout ce qui a été fait à Louxor, pendant les fouilles que j'ai eu l'honneur d'y diriger. Je laisserai les questions relatives à votre art, pour lesquelles je ne suis pas compétent et je m'enfermerai dans le domaine de l'archéologie. L'archéologue met au jour les monuments; s'il n'est pas à l'ordinaire en état d'en apprécier la valeur technique au point de vue du métier de construire, il y a bien des points sur lesquels son témoignage peut être de quelque utilité à l'architecte, lorsque celui-ci veut refaire l'histoire de l'édifice, déterminer les époques auxquelles les parties en ont été bâties, analyser les détails de la décoration, indiquer la destination des chambres. Ce n'est donc pas un récit des fouilles de Louxor que je veux vous soumettre, mais une sorte de chronique du temple lui-même, depuis le siècle où il a été fondé jusqu'à nos jours.

1. Conférence faite, le mercredi 8 juin 1887, à l'École des Beaux-Arts, pour le *Congrès annuel des Architectes français à Paris*, analysée dans la *Semaine des Constructeurs*, IIe série, 1re année, n° 51, samedi 18 juin 1887, p. 601-603, publiée, d'après la sténographie, dans les *Actes* du Congrès.

Thèbes, la Thèbes aux cent portes des Grecs, était une assez petite ville. Il n'est pas certain qu'au temps de sa splendeur elle ait compté beaucoup plus de cent mille habitants. Il y a loin de là aux quelques millions qu'on lui a prêtés, mais, lorsqu'on examine la place qu'elle occupait sur le territoire égyptien, on comprend qu'elle ne pouvait guère dépasser ce chiffre. Elle s'étendait sur la rive droite du Nil, dans une plaine comprise entre le grand bras du fleuve et deux canaux dérivés. Plusieurs bourgades de médiocre étendue se pressaient sur ce territoire restreint, non seulement Thèbes-Karnak, mais le Louxor d'aujourd'hui, Médamout, Bayadiéh ; par delà, on rencontrait Taoud, en face d'Hermonthis, et une dizaine de sites moins célèbres et qui méritèrent d'être explorés. Vers le XXXVe siècle avant notre ère, la vie du pays commença à se concentrer tout entière à Thèbes-Karnak, et la ville s'agrandit, lentement d'abord, puis, à partir du jour où les rois de la XVIIIe dynastie devinrent conquérants, avec une rapidité presque croyable, et ses faubourgs, toujours poussés vers le Sud, vinrent par rejoindre l'autre petite ville qui s'élevait sur l'emplacement du Louxor actuel : vers le milieu du XVIe siècle nt notre ère, peut-être au commencement du XVe, rand édifice, qui, aujourd'hui, fait l'ornement de cette ière localité, fut bâti par Aménôthès III. Si vous désirez mp rendre l'histoire, je dois, avant tout, vous rendre mpte exact de la conception que les Égyptiens se nt du temple, et vous exposer l'idée qui y présidait cem ent des salles.

mple était d'abord l'endroit, non pas où l'on adorait i té, mais où on la logeait. Il renferme, au centre, pelle, une salle unique, qui servait de demeure au plut ôt aux images du dieu : cette chapelle pouvait le temple, à elle seule, et souvent elle suffisait à de province ou à une grande ville dans ses comats. Nous connaissons un certain nombre de

temples ainsi formés d'une seule chambre. Les savants qui sont venus avant nous en ont trouvé de charmants à Éléphantine, mais le grand ouvrage de la Commission d'Égypte est le seul qui aujourd'hui nous permette de les juger à leur valeur : un pacha turc les a détruits, il y a plus de soixante ans, pour bâtir un quai avec les débris. Dès que la ville s'agrandissait, le dieu ne s'enfermait plus dans une demeure aussi étroite; elle lui aurait suffi que les gens attachés à son service ne s'en seraient pas contentés. Les cultes anciens se complaisaient en cérémonies pompeuses, qui exigeaient, pour le développement des processions, pour le logement du clergé, pour l'emmagasinage des objets nécessaires au sacrifice, des espaces et des bâtiments beaucoup plus considérables que ceux dont nous avons besoin aujourd'hui. Songez que les revenus se payaient en nature, qu'on acquittait l'impôt avec des bœufs, du blé, du vin, que l'usage de la monnaie était inconnu. Songez aussi que le temple n'était pas seulement un édifice religieux, mais le centre d'une exploitation agricole et industrielle, que tel sacerdoce avait le privilège de fabriquer le linge utile à l'embaumement des morts, que tel autre fournissait le pain, le vin nécessaires à tous les cultes dans une ville; on devait donc adjoindre au sanctuaire même les bâtiments indispensables aux industries qui se superposaient au culte de tel ou tel dieu. Il en résultait, au bout d'un temps plus ou moins long, un accroissement dans le nombre des salles : les unes, reliées directement au corps même de l'édifice, entraient pour ainsi dire dans son économie intime, tandis que les autres, groupées autour de lui, en étaient séparées, soit par des ruelles, soit par des murailles, et s'unissaient à l'ensemble d'une manière beaucoup moins étroite.

Un temple se compose donc de deux parties : la première, qui est généralement en pierre, renfermait les salles d'apparat et le logement du dieu; la seconde, qui est toujours en briques, renfermait les magasins, les entrepôts, les loge-

ments des gens attachés aux industries dont le dieu était le patron. La partie en pierre était comme un noyau autour duquel la partie en brique se ralliait. A mesure que la population sacrée, gonflée sans cesse avec la richesse du dieu, devenait de plus en plus nombreuse et attirait à elle presque tous les individus de race libre ou esclave qu'il y avait dans la ville, le temple lui-même finissait par devenir, sinon la ville entière, au moins la région la plus importante de la ville. C'est ce qui se passa à Louxor. On y vit d'abord un village construit au hasard, et un temple fondé par un prince inconnu pour une population clairsemée. Puis, le village s'agrandissant, le temple s'agrandit et s'entoura d'édifices destinés au logement du dieu et des siens. Puis, la cité divine tendit à primer la cité humaine. Enfin, à l'époque où la prospérité des rois tomba, où la puissance de la ville déchut, où d'autres religions triomphèrent et où le culte ancien disparut, la ville elle-même rentra dans l'enceinte du temple dont elle était sortie; les derniers Égyptiens de race, qui habitèrent sur l'emplacement de Louxor au début de l'islamisme, se réfugièrent au cœur du sanctuaire et firent leur logement perpétuel d'un lieu consacré autrefois aux cultes de leurs pères. Les pylônes et le naos servirent dès lors de forteresse à de malheureux Fellahs, qui devaient ressembler beaucoup à ceux que nous voyons dans les villages égyptiens d'aujourd'hui.

Ce qui est vrai du temple de Louxor l'est, en somme, de tous les temples de l'Égypte; mais il y a dans l'histoire de chacun des variantes locales qui nous expliquent, outre les motifs de la fondation, ceux pour lesquels telles ou telles parties se sont développées de préférence aux autres, et à la suite de quels événements le plan, commencé d'une certaine manière, s'est achevé selon des lignes différentes. Celui de Louxor a été tracé, vers le milieu du XVIe siècle avant notre ère, par le roi Aménôthès III, et le motif de la fondation, si singulier qu'il nous paraisse aujourd'hui,

n'était que naturel dans les mœurs des Égyptiens. Le roi n'était pas un homme; il était le fils du Soleil et de tous les dieux qui, à un moment donné, s'étaient confondus avec le Soleil. Or, le patron de Thèbes, *Ammon*, avait été identifié, lui aussi, avec le Soleil, et il était devenu une forme de ce dieu; le roi, après avoir été le fils du Soleil seul, était donc devenu à Thèbes le fils du dieu thébain, *Ammon*, et non seulement par image, mais en réalité. Et de fait, si nous examinons les peintures et les sculptures qui couvrent une partie des parois, nous y remarquons une série de sujets des plus étranges. La reine est amenée à Ammon comme à un mari; le dieu la reçoit avec bienveillance, l'entraîne avec lui dans la chambre à coucher du palais. Au bout de quelque temps, nous la trouvons dans un état de grossesse des plus marqués, puis, nous assistons à l'accouchement et à la naissance du prince, à sa nourriture, jusqu'au moment où il monte sur le trône d'Égypte et ajoute un rejeton de plus de la divinité égyptienne à la liste des Pharaons. C'est afin de commémorer cette naissance miraculeuse que le temple de Louxor a été fondé. La piété filiale du roi l'a décidé à bâtir, au sud du grand temple de Karnak qui avait suffi jusqu'alors à la dévotion thébaine, un autre temple dans lequel le dieu *Ammon* serait adoré, non plus comme dieu de la ville, mais comme père du roi fondateur. Le temple de Louxor était donc, au début, une grande chapelle privée; c'est plus tard seulement qu'il servit au culte public, et que, d'oratoire du roi Aménôthès, il devint le temple du faubourg de Thèbes. Ce fait explique certaines particularités de la construction. Si on cherche en effet à se rendre compte de son orientation, on est frappé de voir que les différentes parties ne sont pas alignées sur le même axe. Le temple primitif va du sud au nord, avec une légère inclinaison vers l'ouest. Vers le milieu, l'axe dévie vers l'est, d'autant à peu près qu'il inclinait d'abord vers l'ouest, si bien que les prêtres et le dieu qui sortaient du fond du

sanctuaire pour marcher vers la porte extérieure, après s'être dirigés vers l'ouest pendant une partie de leur trajet, retournaient vers l'est, lorsqu'ils étaient arrivés au milieu de leur course et faisaient route vers le nord-est, dans la direction de Karnak. On a expliqué cette irrégularité par des raisons mystiques : la raison réelle nous a été révélée par les fouilles. Le temple aujourd'hui ne s'élève plus au bord même de la rivière, mais il en est séparé par un terre-plein que maintient un grand quai de l'époque ptolémaique, construit, vers le Ier siècle après notre ère, avec les débris d'un édifice antérieur ; il est à trente ou trente-cinq mètres de l'eau au sud et à soixante ou quatre-vingts mètres environ au nord. Mais, à l'époque où il fut fondé, il n'en était pas éloigné comme il l'est de nos jours. Un canal, qui se détache du Nil à quelques lieues au sud, rejoint son fleuve vers l'endroit même où le temple s'élève : il y avait là comme une presqu'île de trois cents ou trois cent cinquante mètres de long, entre le cours du Nil et celui du canal. Vous savez avec quelle rapidité le Nil dévore ses rives. Construire un édifice sur la berge, sans prendre la peine de la consolider, c'eût été le condamner à une ruine certaine. On bâtit donc un grand quai en blocs de pierre massive, sur lequel on édifia le temple. Ce quai demeura inconnu jusqu'aux dernières fouilles ; non seulement il était enseveli sous les terres d'alluvions, mais des constructions, modernes relativement, s'étaient appuyées contre lui et le dissimulaient. En abattant les maison arabes qui chargeaient cette partie des ruines, en nettoyant le sol du sable qui le couvrait, un escalier apparut qui, partant de la dernière salle du temple, descendait à la hauteur du niveau actuel des eaux. Cette disposition, rapprochée de celle du temple de *Philæ*, m'entraîna à instituer d'autres recherches, desquelles il résulta que le temple avait été construit le long du fleuve, sur un quai. Plus tard, lorsqu'on l'agrandit, environ cent ou cent cinquante ans après sa fondation, le fleuve avait enlevé,

dans la direction du nord, une partie de la berge non protégée par le quai; avant de pousser plus loin les travaux, on fut forcé de faire dévier l'axe primitif et de le reporter un peu sur la droite. Ce n'est donc pas une idée religieuse, une idée symbolique, qui a amené l'irrégularité du plan, mais bien la nécessité d'accommoder la construction à l'état des lieux. Comme les irrégularités de ce genre sont fréquentes, on en a conclu que les Égyptiens avaient horreur de la symétrie et l'évitaient par tous les moyens possibles. Partout où j'ai pu examiner la question moi-même, j'ai reconnu que cette théorie ne repose que sur des faits mal observés. Il y a toujours une raison matérielle aux irrégularités, l'existence d'un édifice antérieur, une difficulté comme celle que je viens de signaler, l'impossibilité de trouver un sol assez ferme pour y établir des fondations, qui ont forcé les architectes à modifier les devis et à changer la direction de leurs constructions.

Le temple fut donc commencé par le roi Amenôthès, en commémoration des événements qui avaient signalé sa naissance. La partie principale en est une petite pièce rectangulaire, plus longue que large, ouverte aux deux extrémités. Le sanctuaire égyptien n'était pas, au début, une cellule fermée, pas plus que le temple n'était un lieu de séjour perpétuel pour le dieu. Le dieu y vivait, mais, de même que ses prototypes humains, les Pharaons ou les grands seigneurs féodaux, il ne restait pas enfermé perpétuellement dans sa maison, et il en sortait, tantôt au nord, tantôt au sud. Cet hôtel, où il logeait, est pour ainsi dire modelé sur l'image que les Égyptiens se faisaient de leur Égypte et du monde. Or, ce monde n'était pas orienté vers le Nord comme le nôtre, mais vers l'Est, et les deux moitiés, les deux maisons qui le composaient n'étaient pas la maison de l'Est et celle de l'Ouest, mais la maison du Nord et la maison du Sud. Le Nil était censé le traverser de l'est à l'ouest; tout ce qui est à l'est pour nous était considéré par eux comme appartenant

à la maison Nord, et tout ce qui est à l'ouest appartenait à celle du Sud. La réunion de ces deux maisons constituait l'ensemble du monde, et, comme le roi d'Égypte était maître des deux Égyptes d'abord, puis des deux moitiés du monde, le dieu, qui n'était qu'un Pharaon agrandi, était également maître des deux moitiés de l'Égypte et du monde. Pour mieux affirmer cette domination sur les deux moitiés de son royaume, on était obligé de lui offrir tout ce qui naissait, tout ce qui croissait, tout ce qui vivait dans chacune de ces moitiés, si bien que chaque offrande se trouvait nécessairement répétée deux fois; on avait l'offrande du Nord, c'est-à-dire le blé, le vin, les animaux et les hommes du Nord, et on avait l'offrande du Sud, c'est-à-dire, le blé, le vin, les hommes et les animaux du Sud. Comme cette division se reproduisait nécessairement dans le temple entier, chaque temple se trouva partagé, comme le monde, en deux régions, l'une du Nord, l'autre du Sud, traversées toutes deux par une voie centrale, le long de laquelle le dieu passait dans sa course. De même qu'il entrait à l'est dans le jour et qu'il en sortait à l'ouest, il entrait dans le temple par l'est et il en sortait par l'ouest. De là, pour lui, la nécessité d'avoir une demeure ouverte des deux côtés. Plus tard, probablement dans la période qui sépare la grande époque égyptienne de l'époque ptolémaique, on ferma le sanctuaire à sa partie postérieure, et on fit de la chambre centrale du temple une sorte de réduit dans lequel le dieu vivait, sans jamais en bouger. Mais, au début, on le tenait toujours ouvert aux deux extrémités. Examinez Karnak, Louxor, Médinét-Habou, tous les édifices construits en l'honneur du dieu vivant par des rois de l'Égypte, vous y retrouverez toujours cette division en deux parties, qui permettait au dieu de pénétrer dans son domaine ou de s'en échapper à volonté. Le sanctuaire était complètement isolé du reste de l'édifice. Il était entouré d'un couloir, puis ce couloir lui-même était cerné par un mur épais, percé de deux portes correspon-

dant aux deux portes du sanctuaire. Il était comme engagé dans une boîte, et, en certains cas, il avait un toit à lui particulier qui ne touchait pas au toit général de l'édifice : on dirait une pendule sous un globe; la pendule est enveloppée par le verre de tous côtés et ne touche au verre d'aucun côté. Cette disposition paraît avoir été abandonnée de bonne heure. Dans les temples où elle existait, on relia le toit du petit sanctuaire à celui du temple par des murs de construction très solide, et qui laissent subsister au-dessus une façon de soupente entièrement vide, inaccessible et sans ornements. Il en fut ainsi au temple de Louxor. Le sanctuaire fut réuni au reste de l'édifice, et la chambre d'en haut demeura inconnue jusqu'au commencement de ce siècle. Il fallut un accident, que l'architecte qui l'avait construite n'avait pas prévu, pour en révéler l'existence. Vers 1832, après l'expédition de Champollion en Égypte, le vice-roi Méhémet-Ali avait donné à la France la partie méridionale du temple pour y établir une maison destinée à recevoir les agents consulaires et les savants qui viendraient en Égypte pour le compte de notre pays. La maison fut installée sur le temple même, c'est-à-dire sur la terrasse, et elle y est restée jusqu'en 1885, époque à laquelle je l'ai fait abattre. Comme elle manquait de caves, on ne songea à rien moins qu'à utiliser le sanctuaire à cet objet. On enleva donc une pierre de la terrasse, et, croyant tomber dans la salle déjà connue, on tomba dans le réduit antique, que l'on transforma en cellier, où conserver et rafraîchir nos vins d'Europe.

Autour de la partie qui était réservée à l'habitation du dieu s'étendaient à droite et à gauche, des cellules obscures dont chacune avait sa destination particulière. Le culte exigeait chaque jour du pain, des gâteaux, des viandes de différentes espèces ; il exigeait aussi du linge, des objets en bois, en métal, des statues, des vases renfermant de l'eau et du vin. Naturellement, la cella même ne pouvait pas suffire

à renfermer tous les objets de ce genre qui servaient au dieu, et il y avait des magasins pour cet usage. On les a retrouvés au Ramesséum. Les grandes voûtes en briques qui entourent les ruines en pierre et qui ont si fort intrigué les savants, ne sont, en résumé, que les greniers et les celliers du dieu. Nous l'avons appris, il y a quelques années, en y trouvant d'abord des bouchons d'amphores qui y avaient été entassés et qui étaient scellés au nom de plusieurs rois, puis quantité de reçus sur tessons de poteries des cellériers du temple qui livraient un certain nombre d'amphores de vin chaque jour pour les besoins des sacrifices. Mais un temple comme celui de Louxor, qui mettait en mouvement deux ou trois cents personnes par jour, devait fournir aux besoins, non seulement d'Ammon, de sa femme, de ses enfants, mais à ceux de tous les dieux, ses parents et amis qui étaient représentés à côté de lui sur les murs : il avait peut-être trente ou trente-cinq cultes à rendre à autant de divinités. C'était dans les chapelles voisines du sanctuaire qu'on entassait tous ces objets nécessaires à ces personnages, et chacune d'elles avait sa destination. Telle chapelle était la chapelle des odeurs, celle où l'on était censé fabriquer les parfums: les recettes pour la préparation s'étalaient sur les murs, non pas à Louxor, où cette portion est très peu développée, mais dans les édifices de l'époque ptolémaique où les inscriptions sont très nombreuses. Ici, on accumulait des approvisionnements journaliers en vins; ailleurs, on déposait les statues en or, en ivoire, en pierre, en bois, les objets les plus nécessaires aux offices du jour, la quantité de gâteaux et de fleurs dont on pensait avoir besoin dans la matinée. On y consacrait les offrandes, on leur faisait subir la dernière bénédiction pour leur communiquer leur vertu efficace dans les sacrifices, et les prêtres s'y habillaient ou s'y déshabillaient. Ces pièces ne sont éclairées que par des lucarnes ménagées dans la toiture, et cette disposition se comprend de soi : la seule manière de conserver

les objets dans un climat comme celui de l'Égypte, c'est de les tenir à l'abri du soleil, de la chaleur et de l'humidité, par conséquent, de les plonger dans l'ombre perpétuelle. Il en résultait que bien des parties que nous voyons aujourd'hui en pleine lumière étaient en pleine obscurité dans l'antiquité. Le peu de jour qui filtrait du haut des terrasses était insuffisant à rien éclairer, et c'était à la lueur des torches que les prêtres voyaient et maniaient les objets. Ce détail n'est pas indifférent à retenir, car il nous explique plusieurs particularités de la décoration, pourquoi certaines couleurs prédominent, pourquoi les chambres les plus obscures sont conçues dans les tonalités les plus vives, le rouge et le jaune de préférence au bleu ou au vert : le rouge et le jaune étaient les couleurs qui ressortaient le plus clairement à la lueur des torches.

La partie obscure était séparée du reste par un mur analogue au mur de scène des théâtres anciens, mur percé le plus souvent de deux ou trois baies, mais quelquefois n'en présentant qu'une seule. Ces ouvertures faisaient communiquer la maison intime du dieu avec les chambres dans lesquelles il recevait les hommes. Naturellement, le public n'était admis à l'intérieur que selon ses mérites. La foule s'arrêtait dans la première cour ; les personnages les plus distingués, ceux qui étaient affiliés aux corporations sacrées, ceux qu'on intitule les *initiés* d'un mot assez mauvais, — il rappelle à notre esprit un certain nombre d'idées qui datent de la fin du siècle dernier et qui n'ont rien à voir avec les idées antiques, — enfin, les élus qui jouissaient du privilège de pénétrer plus avant que le vulgaire se partageaient en plusieurs catégories, dont chacune avait sa place assignée et ses limites qu'elle ne pouvait franchir. La partie la plus voisine du sanctuaire était une grande salle à colonnes, à peine éclairée, et dans laquelle les processions se formaient. Les jours de fête, le dieu sortait de son réduit, et les prêtres qui portaient sa châsse s'arrêtaient un moment dans cette salle.

Le cortège s'y organisait derrière eux, avec le haut personnel du temple, avec les princes, avec les nobles, avec les savants du premier rang. Il passait ensuite dans une salle extérieure, également à colonnes ,mais plus grande et mieux éclairée, où il recrutait des suivants nouveaux. Cette salle était ce qu'on pouvait appeler une sacristie, et certains prêtres s'y tenaient toujours à la disposition du public. Le rôle des prêtres égyptiens était des plus variés. Il y avait ceux qui tuaient les victimes, ceux qui offraient les sacrifices, mais ceux-là n'étaient pas les plus nombreux. Il y avait aussi les prêtres consultants, ceux qui étaient chargés de traduire à la foule la volonté du dieu. Or, la volonté du dieu, s'exprimait de beaucoup de manières dans l'antiquité, par les songes, par la magie, par les sorts tirés des livres sacrés. Alors comme aujourd'hui, les dévots et surtout les dévotes avaient des scrupules de conscience sur bien des points de morale ou de théologie; ils tenaient à savoir, par exemple, si réellement Ammon était le mari de sa mère, comme disaient les textes, ou si cette union n'était qu'une fiction métaphorique, et telle autre question également importante pour les Égyptiens. C'était dans cette partie extérieure que les prêtres devins et confesseurs siégeaient, aux ordres de la foule. A la suite des consultations, il y avait d'ordinaire un sacrifice, et c'était le plus souvent, comme le prouvent les textes, pour un sacrifice que l'on venait interroger le dieu. Il s'agissait de savoir si telle ou telle faute, si tel ou tel souhait qu'on faisait au dieu, demandait le sang d'une brebis, celui d'un pigeon ou quelque autre offrande non sanglante. Louxor n'a pas conservé intacte cette partie que je viens de décrire. Elle fut transformée en basilique chrétienne vers le IVe siècle de notre ère, et les salles changées en cellules pour les moines. C'est donc en étudiant les autres temples qu'on a réussi à déterminer l'usage auquel ces chambres mutilées servaient. En les quittant, on entrait dans la cour. La cour était l'endroit où le culte était pratiqué. Il faut vous figurer

quelque chose comme la place qui se trouve en face d'une de nos églises, non pas la place telle qu'elle existe aujourd'hui, mais telle qu'elle existait au moyen âge, à l'époque où l'église était le centre, non seulement de la vie religieuse, mais de la vie civile. Là, à l'ombre des portiques qui entouraient la cour, les marchands chargés de vendre les victimes étaient installés. Le parvis était rempli d'autels portatifs où venaient se présenter les gens qui faisaient des offrandes. A côté de ces dévots occupés à leurs cérémonies circulait une foule d'oisifs causant des nouvelles du jour. La cour était fermée sur le devant par une construction spéciale à l'architecture égyptienne, par cette grande porte flanquée de deux tours qu'on appelle assez improprement un pylône.

Le premier temple de Louxor, celui que le roi Amenôthès a fait construire, n'avait pas de pylône. Par une singularité encore inexpliquée aujourd'hui, la cour venait buter à un mur droit, très épais, qui pouvait avoir deux ou trois mètres d'épaisseur. Ceci est un fait nouveau, que vous ne trouverez pas indiqué sur le plan dressé par la Commission d'Égypte. Quel que fût le zèle de ses membres, elle n'avait pas réussi à renverser les maisons qui encombraient le site, et elle en avait été réduite à se contenter parfois de simples conjectures. Comme les cours sont fermées d'ordinaire par un pylône, elle pensa que celle-ci devait être masquée, elle aussi, par un pylône, dont les ruines étaient enterrées sous les cahutes modernes. Les murs mis à nu il y a deux ans n'ont pas l'épaisseur suffisante pour un pylône même de petites dimensions; de plus, les débris qu'on en aperçoit épars dans la cour sont tous à parements droits et ne présentent aucune trace d'inclinaison, comme ce serait le cas s'ils avaient appartenu à un pylône. Il y avait là un mur vertical, non un pylône, et c'est ainsi que la clôture de la cour a été interprétée dans la restauration de M. Gayet, l'un des élèves de la Mission française du Caire. Le temple d'Aménôthès s'arrêtait sur un mur qui devait être provi-

soire dans l'esprit de celui qui l'a construit. En effet, au delà de la cour, nous rencontrons une immense colonnade que toutes les personnes qui ont jeté un coup d'œil sur les photographies de l'Égypte connaissent bien. Cette double ligne de colonnes, très hautes, enterrées à moitié, que l'on voyait jadis sur le bord de la rivière, lorsqu'on arrivait du côté du nord, est d'un type particulier. Chaque assise y est construite avec de minces blocs en grès disposés en rond, de manière à former comme l'écorce d'une orange dont on aurait coupé une partie. Le creux central est bourré de cette espèce de ciment que les Arabes appellent *homrah,* un mélange de poudre de briques cuites, pilées, mêlées avec de la chaux et du sable. Le tout forme en réalité des colonnes de ciment revêtues de pierre, assez solides pourtant pour avoir traversé les siècles sans céder. L'aspect général de la colonnade a quelque chose d'extraordinaire pour les voyageurs accoutumés aux formes de l'architecture égyptienne. Le prince qui l'a bâtie, et qui vivait environ cent ans après le fondateur du monument, avait eu évidemment l'intention de construire une salle hypostyle dont les proportions rappelleraient sensiblement celles de la salle hypostyle de Karnak, mais pourquoi son œuvre n'a-t-elle pas été achevée? C'est encore là un de ces faits dont les dernières fouilles nous ont révélé la raison. Le fleuve s'était mis de la partie, et il avait bouleversé le plan primitif de l'architecte. Le quai d'Aménôthés s'étendait jusqu'à l'extrémité de la première cour, à l'endroit où commence la colonnade, mais, au delà, on avait laissé la berge à nu. Les inondations en enlevèrent une partie, et l'état de ce qui restait parut sans doute assez peu rassurant, car on suspendit la construction de l'hypostyle projetée. Plus tard, quand Ramsès II, le Sésostris des Grecs, voulut continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, il choisit un terrain plus solide, et il construisit une grande cour précédée d'un pylône, devant lequel il dressa deux obélisques, dont l'un est aujourd'hui debout sur la place de la

Concorde. Seulement, afin d'éviter les envahissements du fleuve et d'assurer une assiette plus solide à son édifice, il en reporta l'axe un peu vers l'est. Cette déclinaison présentait un double avantage : non seulement elle protégeait le temple contre le Nil en l'établissant sur un terrain moins menacé, mais elle permettait de le rattacher au grand ensemble de Karnak. Depuis le temps d'Amenôthès, la petite ville de Louxor, d'abord complètement indépendante, s'était agrandie. Elle avait fini par se rejoindre peu à peu à la ville de Karnak, qui était la capitale du pays et la vieille Thèbes, et il était devenu nécessaire de la relier à sa métropole. Ramsès traça donc des allées de sphinx, dont les unes partaient de Karnak et descendaient vers le sud, dont les autres partaient de Louxor et remontaient vers le nord. Le raccord ne s'opéra pas sans difficulté. Le premier constructeur n'avait pas prévu qu'on essayerait de rattacher la petite à la grande ville : Karnak et Louxor sont orientés de façon telle qu'il est impossible de faire coïncider, je ne dirai pas l'axe de leur édifice principal, mais les axes de leurs édifices secondaires les uns avec les autres. Avec l'orientation première de Louxor, l'entreprise aurait été impossible, puisqu'en résumé Louxor tendait vers l'ouest, tandis que Karnak poussait vers l'est. Elle devint praticable, lorsque la partie supérieure de Louxor reçut une déclinaison nouvelle et dévia vers le nord-est. Les sphinx en place, le temple pouvait être considéré comme achevé ; il l'était à peine que la décadence des rois de Thèbes commença. Ramsès II marque à la fois l'apogée de la grandeur égyptienne et le commencement de la décadence. Immédiatement après lui, des troubles déchirèrent le royaume; Ramsès III rétablit l'unité politique pour quelque temps, puis, au bout d'une cinquantaine d'années, par la force des choses, l'Égypte, fatiguée des luttes qu'elle soutenait depuis huit siècles contre les peuples de la Syrie et de l'Éthiopie, déchut et s'affaissa sur elle-même. Moins de deux cents ans après l'achèvement du temple de Louxor, Thèbes n'était

plus la capitale du pays, mais celle d'une principauté régie par le grand-prêtre du temple d'Ammon. La ville, qui n'avait été formée qu'accidentellement par la réunion de deux villes, se scinda de nouveau : Louxor redevint indépendante de Karnak. Comme le siège du gouvernement et le siège de la religion ne se trouvaient pas en elle, toute la vie politique et religieuse se concentra chez sa voisine : son temple fut abandonné à ses propres ressources, qui n'étaient pas très considérables, car, vers le milieu du VIIIe ou du VIIe siècle, nous le trouvons à peu près ruiné. Les rois d'Éthiopie le restaurèrent, puis quelques Ptolémées. A l'époque romaine, la ville de Karnak, c'est-à-dire Thèbes proprement dite, ayant été détruite dans une de ses nombreuses révoltes, celle de Louxor redevint le centre civil des populations qui vivaient dans la plaine. Lorsque le christianisme se répandit dans ces contrées, elle le reçut de bonne grâce : vers le milieu du IVe siècle, nous la trouvons en possession de son évêché. Toutes les parties qui servaient autrefois au culte païen, le premier temple d'Amenôthès, le sanctuaire et les chambres qui l'enveloppaient, étaient déjà à moitié étouffés sous la terre, et les colonnes engravées jusqu'à la hauteur de 3 mètres ou 3[m]50, comme le prouvent les graffiti tracés à l'encre rouge vers cette époque. On en fit un couvent. Des croix sanctifièrent les murs, et des inscriptions barbouillées au hasard un peu partout témoignèrent de la piété des fidèles. Les chambres qui précédaient le sanctuaire furent séparées du couvent par une maçonnerie grossière, et on y ménagea une véritable basilique. Les murs se recouvrirent d'un crépis épais sur lequel on peignit des fresques. Elles n'ont malheureusement jamais été copiées, et c'est vraiment pitié, car j'ai vu plusieurs fresques de cette même époque qui subsistent à Rome et dans quelques grandes villes de l'Italie, et les fresques de Louxor étaient d'un art au moins égal, sinon supérieur. L'une d'elles représente une bataille, probablement un Saint-Georges en lutte contre ses

ennemis; on y distingue encore des figures de saints d'un beau dessin et d'une couleur suffisante, mais le reste est confus. Les fouilles ont mis récemment au jour toute une décoration d'arabesques, d'ornements géométriques, de carrés, de rosaces, de méandres bien conservés, aucune figure de la valeur des premières. Là ne s'arrêtèrent pas les transformations du temple. Au fur et à mesure que l'Empire romain dépérissait, la sécurité diminuait, et les villes, qui avaient d'abord été groupées autour des temples anciens, étaient forcées de se réfugier derrière les murailles. Les cours, les portiques, les chambres intérieures des pylônes furent divisés en petites cahutes par des murs en briques ou en pisé, et des familles entières s'établirent dans cette ville nouvelle. Quand l'islamisme arriva, le couvent fut remplacé par des habitations privées; les Fellahs musulmans succédèrent aux moines chrétiens, et la mosquée s'installa un peu au nord de l'endroit où l'église s'était élevée.

Vers le milieu du XIIIe siècle, un chéikh algérien, Abou'l-Haggag, vivait à Louxor, de qui l'on racontait toutes sortes de miracles; il avait, dit-on, la faculté de se transporter en un instant dans tous les villages du voisinage. Il mourut dans un de ces voyages miraculeux, au moment où il revenait d'Erment à Louxor, on ne sait lequel, et il fut enterré dans la cour du temple de Ramsès. Sa mosquée couvre encore la partie est de cette cour, et elle nous a empêché de déblayer une des ailes du portique antique. Autour d'elle vinrent se grouper des chambres pour les serviteurs du chéikh, une petite école, des maisons, puis un village entier. Le village s'est renouvelé vingt fois depuis lors, mais sans changer de place, et il a fini par ensevelir la plus grande partie des édifices pharaoniques. Chaque fois qu'une maison tombait, on ne se donnait pas la peine de déblayer le terrain, mais on en reconstruisait une autre sur les ruines; peu à peu le sol s'exhaussa et, quand j'ai commencé les fouilles, les

pylônes étaient enterrés à seize ou dix-huit mètres au-dessus du niveau du sol antique. L'intérieur renfermait environ quatre-vingts maisons et six cents cahutes, cahutes sans propriétaires légaux, mais occupées par des familles nombreuses formant une population d'environ deux mille âmes. Le premier jour où je m'aventurai dans cette sorte de guêpier, afin de voir ce qu'il y avait à faire, les femmes, les enfants, les chiens sortirent pour me repousser : ce fut à grand'peine que je réussis à m'esquiver sans morsures. L'invasion des pylônes ne s'était pas faite d'une manière régulière. Telle maison était située à sept ou huit mètres au-dessus du sol ancien : pour passer dans la maison voisine, il fallait s'engager dans un puits de trois à quatre mètres de profondeur au fond duquel deux ou trois huttes s'étiolaient comme dans une sorte de cave. Trois ans d'explorations et d'enquêtes suffirent bien juste à exproprier tous les intrus. Au début, les propriétaires avaient trouvé que l'expropriation n'était pas une mauvaise chose en soi. Ils s'étaient attendus à ce qu'on leur prendrait leurs maisons sans leur accorder rien ; le jour où ils virent qu'on leur servait une indemnité, ils accueillirent fort bien l'aubaine, et ils prirent les guinées, mais ils ne voulurent pas s'en aller. Il fallut employer la force militaire pour les décider à partir. La plupart sont aujourd'hui installés ailleurs, mais quelques-uns se sont obstinés autour de la mosquée, et je ne sais pas si, à l'heure qu'il est, au bout de cinq ans, après toutes sortes d'opérations, on a réussi à les faire déguerpir. Une souscription ouverte en France permit de commencer les travaux en 1884. L'année d'après, toute la partie méridionale du temple fut déblayée, puis en 1886, ce fut le tour de la cour septentrionale, sauf à l'endroit où la mosquée s'élève. De la partie centrale, il ne subsiste plus qu'une maison achetée déjà, et qui doit tomber probablement cette année, celle du cadi d'Erment ; en moins de trois ans, j'ai réussi à dégager presque tout ce que le temple occupe de superficie. Mais, ainsi que je le disais, il reste encore

une grande difficulté à surmonter : que faire de la mosquée d'Abou'l-Haggag? Elle est située à l'heure actuelle à huit ou neuf mètres en l'air, sur un terrain peu solide; il y a des chances pour que, un jour ou l'autre, le *minaret* s'abatte et que la question se trouve tranchée du coup.

LA REINE SITRÂ[1]

Une des tombes de la Vallée des Reines à Thèbes, décrite par Champollion[2], appartient à une reine 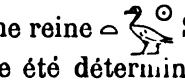 SITRÂ, dont la place et l'âge n'ont pas encore été déterminés de façon certaine. Champollion[3] et Rosellini[4], qui lisaient son nom TSIRÊ, la donnaient pour femme à Séti Ier, avec cette différence que Champollion voyait en elle la plus ancienne en date des épouses de ce Pharaon, tandis que Rosellini préférait reconnaître la plus récente. Les Égyptologues de la seconde génération acceptèrent d'abord l'opinion de Champollion[5], sauf Lesueur, qui déclara que Sitrâ était la mère de Séti Ier, par conséquent la femme de Ramsès Ier[6]; ils la rejetèrent plus tard, sans que j'aie pu en savoir les raisons, et Lepsius classa le cartouche de SITRÂ parmi les incertains de la XXe dynastie[7]. Depuis lors la question n'a jamais été traitée, et les historiens de l'Égypte ou n'ont point même nommé

1. Publié dans les *Proceedings de la Société d'archéologie biblique*, t. XI, 1888-1889, numéro d'avril.

2. Champollion, *Notices*, t. I, p. 394-395, où elle porte le n° 70.

3. Champollion-Figeac, *L'Égypte ancienne*, p. 328 *b*, qui, là comme partout, a reproduit les notes manuscrites de son frère.

4. Rosellini, *Monumenti Storici*, t. I, p. 250-251.

5. Ainsi, Lepsius, *Notice sur deux statues égyptiennes représentant l'une la mère du roi Ramsès-Sésostris, l'autre le roi Amasis* (Extrait des *Annales de l'Institut archéologique*), Rome, 1838, p. 5; Osburn, *The Monumental History of Egypt*, t. II, p. 426.

6. Lesueur, *Chronologie des rois d'Égypte*, p. 166.

7. Lepsius, *Königsbuch*, pl. XLI, n° 528.

la reine, comme Brugsch[1], ou, comme Wiedemann, évitent de le classer[2].

Les textes relatifs à SITRÂ se rencontrent : 1° dans son tombeau au *Bab el-Harimât*; 2° dans le tombeau de Séti au *Bab el-Molouk*; 3° dans le temple de Séti Ier à Abydos.

1° Dans son tombeau, elle prend les titres de 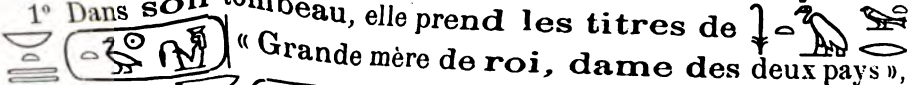 « Grande mère de roi, dame des deux pays », « Mère de dieu, dame des deux pays[3] », 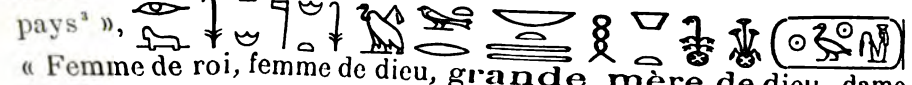 « Femme de roi, femme de dieu, grande mère de dieu, dame des deux pays, régente du Midi et du Nord[4] », « Femme de roi, femme de dieu, mère de dieu, dame des deux pays, régente du Sud et du Nord, dame de grâce, douce en amour, SITRÂ[5]. »

Le reste des légendes se rapporte à des représentations religieuses sans intérêt pour la question qui nous occupe. Aucun indice ne nous permet de conjecturer de quel roi SITRÂ était la mère, duquel elle était la femme. Toutefois, le dessin des figures, le contour des hiéroglyphes, les détails techniques de la décoration rappellent invinciblement ce qu'on voit au tombeau de Séti Ier, et nous obligent à placer le creusement de l'hypogée sous le règne de ce Pharaon. SITRÂ n'est donc pas, comme le veulent Lepsius et ceux des Égyptologues qui ont adopté son opinion, contemporaine de la XXe dynastie : elle appartient aux premiers règnes de la XIXe, comme Champollion et Rosellini l'avaient pensé.

1. Brugsch, *Geschichte Ægyptens*, p. 469, ne donne que TOUIA pour femme à Séti Ier.
2. Wiedemann, *Ægyptische Geschichte*, p. 525, note 14.
3. Champollion, *Notices*, t. I, p. 394.
4. Rosellini, *Monumenti Storici*, t. I, pl. IX, n° 111.
5. Lepsius, *Königsbuch*, pl. XLI, n° 528.

2° Elle n'est mentionnée qu'une fois au tombeau de Séti Ier, mais longuement. C'est au milieu du *Livre de l'Ouverture de la Bouche*, sur la paroi de droite du quatrième couloir descendant : après une ligne qui renferme le protocole de Séti Ier, on en rencontre trois qui sont consacrées entièrement à notre reine. Elles ont été publiées trois fois à ma connaissance, par Champollion[1], par Schiaparelli d'après les manuscrits de Rosellini[2], par Lefébure[3].

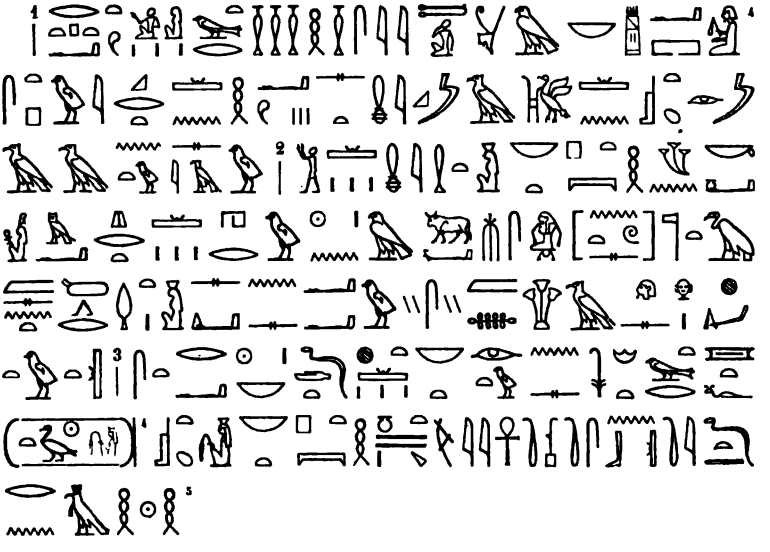

« La princesse la plus favorisée, la favorite de l'*Horou maître du palais*, — qui est la sultane parfaite en ses membres comme ce qu'Isis a créé, — qui, lorsqu'on la voit,

1. Champollion, *Notices*, t. I, p. 791.
2. Schiaparelli, *Il libro dei Funerali, Tavole*, t. III, pl. LXIII, p. 6-8.
3. Lefébure, *Le Tombeau de Séti Ier*, dans les *Mémoires de la Mission du Caire*, t. II, 3e partie, pl. XI, l. 178-180.
4. L'hiéroglyphe de la femme devrait porter l'uræus au front et être coiffé du vautour aux ailes retombantes.
5. Ce texte est publié ici d'après une copie que j'en ai faite.

est adorée comme la Majesté de la dame du ciel[1], — cadeau que la déesse Mâît fait tout le long du jour à l'*Horou taureau robuste*[2], — elle que la *Mère divine* a enfantée à l'image de sa grâce, et derrière qui elle a mis ses deux bras en protection[3] pour protéger sa figure chaque jour, — à qui on fait tout ce qu'elle dit, — la grande épouse du roi qui l'aime SITRÂ, chérie d'Isis, dame du ciel, régente des deux terres, vivante, rajeunissante, saine à toujours et à jamais. » On comprend maintenant pourquoi Champollion et Rosellini faisaient de SITRÂ une femme de Séti Ier. Sans examiner encore s'ils ont eu raison sur ce point spécial, on voit qu'en tout cas, Lepsius a eu tort de placer notre reine parmi les incertaines de la XXe dynastie, et qu'il aurait mieux fait de la laisser au temps de Séti Ier, même s'il n'admettait pas comme ses prédécesseurs qu'elle eût été une des épouses de ce Pharaon.

3° Un grand tableau de la *Salle du Roi* à Abydos, découvert et publié par Mariette[4], nous montre le dieu Thot et le prêtre *Anoumoutif* présentant une offrande à Séti divinisé. La barque sacrée est dans un naos richement décoré, et, au-dessous d'elle, trois statues en pied représentent une sorte de triade formée de SÉTI Ier, de RAMSÈS Ier, debout, tenant la grande canne à la main gauche, et un encensoir fumant à la main droite, enfin de « l'épouse royale SITRÂ vivante », la double uræus au front, les deux plumes sur

1. Litt. : « Elle a été vue, adorations comme à la Majesté de la dame du ciel, » Isis.

2. L'*Horou taureau robuste* est, comme plus haut, l'*Horou maître du palais*, une périphrase officielle désignant le Pharaon.

3. Allusion aux tableaux où l'on voit Isis ou une autre divinité, placée derrière un roi ou une reine, et l'enveloppant de ses bras ailés ou lui imposant les mains sur la nuque pour lui transmettre le *sa*, le fluide divin.

4. Mariette, *Abydos*, t. I, pl. XXXII.

la tête, une grande fleur à la main droite, la main gauche. La position qu'elle occupe dans Ramsès Ier favoriserait l'opinion de Lesueur, d'après elle serait la femme de ce prince et la mère de

Tels sont les documents ; quelle conclusion faire logues, Champollion et Rosellini, avaient premièrement Sitrâ contemporaine de Séti Ier, et nous devons sans crainte le jugement de Lepsius sur ce point : penser comme eux qu'elle était la femme de Séti Lesueur, qu'elle était sa mère? Les termes mêmes de l'inscription du Bab el-Molouk et la façon dont conçue me paraissent mettre hors de doute femme et non la mère. Son protocole y est de Séti : c'est donc à Séti que se rapportent *Horou maître du palais, Horou taureau robuste* de « la grande épouse de roi montre le lien qui unissait Sitrâ à Séti Ier qu'on pourrait tirer de l'épithète de *mère de* prend dans son propre tombeau, contre cet visager son rôle, ne sauraient prévaloir contre du texte du Bab el-Molouk. Nous savons certains que les princesses de sang royal cevaient souvent dès leur naissance, un où le titre de *royale mère, mère de roi*, ceux de *royale fille* et de *royale épouse* Moutemhît, fille de Makerî, qui vécut plus, si elle vécut, est appelée sur son légitime « épouse du roi, grande épouse de roi, dame De ce que Sitrâ est *mère de roi*, il n'en

1. Maspero, *Les Momies royales de Déir el-Bahari* de la Mission française, t. I, p. 377.

sairement qu'elle ait eu un fils roi, ce qui nous obligerait à l'attribuer pour femme à Ramsès Ier et pour mère à Séti Ier : nous devons seulement en conclure qu'elle eut le protocole complet des reines égyptiennes, quand même tous les termes de ce protocole n'étaient pas rigoureusement exacts sur certains points en ce qui la concernait.

Son origine est inconnue : pourtant, comme elle n'est appelée nulle part dans son tombeau 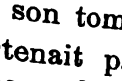 , *fille de roi*, je pense qu'elle n'appartenait pas directement à la famille royale. Son rôle à la cour pharaonique paraît avoir été important, car elle est seule mentionnée au Bab el-Molouk et à Abydos à côté de Séti Ier, et son tombeau aurait été fort bon si l'on eût pris la peine de l'achever[1]. Je ne saurais dire quelle position elle avait vis-à-vis de sa compagne Touïa, qui partageait avec elle la faveur du Pharaon. Touïa était déjà mariée à Séti avant que Séti fût roi : son fils Ramsès II figure en effet comme combattant dans une campagne de son père contre les Tahennou, ce qui lui suppose déjà un certain âge[2]. Touïa survécut à Séti, et on la trouve régente pendant les guerres de Ramsès II contre les Khiti. D'autre part, Sitrâ est seule nommée au Bab el-Molouk et seule figurée à Abydos, c'est-à-dire dans des ouvrages qui datent de la seconde partie du règne de Séti Ier. J'inclinerai donc à penser, comme Rosellini, qu'elle devint reine après Touïa : elle fut la favorite du roi pendant l'âge mûr ou la vieillesse, et elle mourut probablement avant son mari, sans laisser de postérité connue.

1. Champollion, *Notices*, t. I, p. 394, avait remarqué déjà le soin avec lequel un artiste habile a corrigé à l'encre rouge l'esquisse des scènes qui le couvraient : malheureusement la salle du sarcophage a été à peine ébauchée.

2. Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie*, pl. CCXCVII, n° 2; Rosellini, *Monumenti Storici*, pl. LIV.

DE QUELQUES TEI

ÉGYI

Le médecin en chef
décoré le mastaba qu'il pos
stèle en calcaire fin que Mar
rement à l'usage des monun
époque, contient quelques d
intérêt[1]. Après les formules
tants de la fausse porte les
droite, c'est le Pharaon Sâho
la parole :

1. Publié dans les *Proceedin*
1888-1889, t. XI, p. 309 sqq.
2. Mariette, *Les Mastabas*, p.

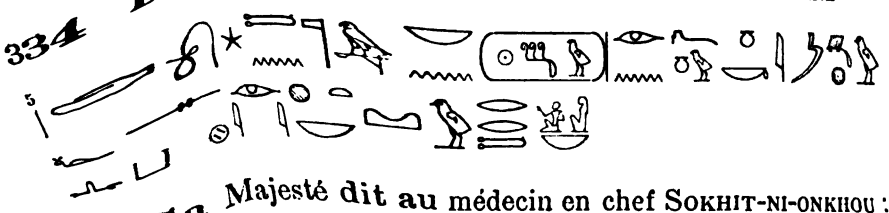

« Sa Majesté dit au médecin en chef SOKHIT-NI-ONKHOU : « Vigueur à ton nez[1], toi dont les dieux aiment les marches vers l'Occident, et grande vieillesse comme à un féal[2]. » J'adore le grand roi et je prie tout dieu[3] pour Sáhouri, car lui

1. *Fenzou* est une orthographe fréquente du mot à l'époque des Pyramides. Le mot-à-mot de la phrase nous donnerait : « Vigueur de ce nez » où *Sonbou* est substantif comme le prouve la reprise dans le second membre : *ce*, ici, comme dans beaucoup d'autres phrases analogues, est une manière emphatique et légèrement dédaigneuse de désigner l'inférieur à qui l'on parle. Le tout est une formule du genre de celles par lesquelles on salue un vivant ou un mort en lui souhaitant « le vent frais du Nord » ou « l'air pour son nez ».

2. marque l'état de l'homme qui, de sa propre volonté et librement, s'est voué à un autre homme ou à un dieu, reconnaît son autorité, et lui appartient tout entier. Le vivant est AMAKHOU KHER SOUTEN, *féal sous le roi ;* le mort est *féal sous* le dieu qu'il s'est choisi parmi les dieux des morts, *sous Osiris,* si c'est à Osiris qu'il s'est voué ; *sous Sokaris* si c'est à Sokaris ; *sous Khontamentit* si c'est à Khontamentit. Le mot AMAKHOU nous reporte donc à un état de société identique à celui où nous ramènent les mots SEMIROU, *ami* et , *les gens qui portent le collier,* d'un particulier, d'un roi, d'un dieu, et reçoivent certains privilèges en retour des obligations qu'ils contractent envers lui. Au temps des Pyramides, ces termes avaient déjà perdu leur force première, et n'étaient plus que des épithètes honorifiques, ou l'indice d'un rang déterminé dans la maison d'un particulier, d'un roi, ou d'un dieu.

3. Cette phrase et celle qu'on lit à la ligne 5 nous donnent l'origine de la locution qui a fini par signifier simplement *remercier, complimenter* quelqu'un. Le solennel, si souvent représenté sur les

il me connaît ainsi que toute ma suit
qui sortit de la bouche de Sa Maj
moi[1], car le dieu (Anubis) lui a don
de la médecine[2], à cause de la grand
a pour lui plus que pour tout autre
Râ[3], priez tout dieu pour Sâhourî q
moi je suis son féal, jamais je ne fai
personne. » Sur le montant de ga
nous raconte ce que le roi a fait pour

murs des temples, se fait *quatre fois*
ritualistiques, une fois pour chacune d

1. Ici, comme partout dans l'inscri
qui fait *à moi*), le pronom , I, de l
simple voyelle, n'est pas écrit.
collectif ainsi que l'indique le pro
désigne non seulement les domestiqu
suite du personnage principal et qui
femme, ses enfants, ses frères.

2. *Hi totouï–i*, 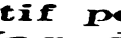 .

3. Sur cet emploi, explétif pour n
mentar zur Inschrift des Una, dans l

4. « C'est vous aimez Râ, prie
comme le prouvent les formules ordin
la stèle : Sokhit-ni-ônkhou les conjure
nom du fils de Râ, Sâhourî, qui l'a réc
leurs prières.

Pour être bien compris, le texte exige l'intelligence exacte des termes d'architecture qu'il renferme, surtout celle du mot 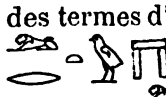 qui s'y rencontre par deux fois.

Le mot s'écrit au moyen du syllabique qui n'est que R, L, vocalisée OU, puis des deux éléments alphabétiques R et OU qui doublent le syllabique, enfin du T. Le n'est pas, comme on pourrait le croire, reporté avant l'OU ; mais, d'après un usage fréquent à l'époque des Pyramides au moins dans les textes tracés en colonnes, tout signe placé plus bas que la tête de l'oiseau qui l'accompagne est considéré comme étant derrière lui, SIBOU et non BISOU, OUBNOU et non BOUNOU, OUT et non TOU. doit donc se lire ROUT, il ne doit pas se lire ROUTOU. Le mot est déterminé une première fois par *une porte* formée de trois pièces, deux montants et un linteau, une seconde fois par *une stèle en forme de porte*. Le sens *porte* du mot est bien prouvé par de nombreux exemples empruntés aux textes des Pyramides : celui de *stèle en forme de porte* dérive naturellement du précédent, la stèle étant toujours dans les tombes de l'Ancien-Empire la porte de la chambre du mort, porte fermée aux vivants, et dont la baie ne s'ouvre jamais. Quel est celui de ces deux sens qui convient le mieux en cet endroit? Sokhit-ni-ônkhou déclare que le

roi lui a fait donner une ROUT pour son tombeau ; existe encore aujourd'hui, et peut-être y trouver l'examinant la partie que son propriétaire appelle un mastaba oblong de 18m20 sur 8m600. Il est pl puits A qui a un peu plus d'un mètre de côté, et traverse la maçonnerie pour s'ouvrir sur la plateforme : la chambre du sarcophage est brute et creusée dans le rocher. Mariette constate qu'il est construit en matériaux d'asse choix, mais ajoute qu'au fond de la niche B, on vo gnifique stèle gravée avec toute la perfection de celle-là même sur laquelle est écrit le texte que j'é pliquer. J'ai pu vérifier que le gros œuvre est éc calcaire marneux qui compose le plateau de Sag que la stèle est en calcaire fin de Tourah. Cel paraît que le doute n'est plus possible. Le mast de chapelle intérieure, par conséquent pas de *une stèle en forme de fausse porte* encastrée nord de la face Est : la ROUT en pierre de To cription est donc la stèle en calcaire de Toura qui tranche par sa blancheur et par sa fines tériaux plus grossiers qui l'environnent. Je tr siter la première partie de l'inscription : « I chef SOKHIT-NI-ÔNKHOU dit sous Sa Majest double[1], ô ami de Râ, qui a décrété divi

1. Mariette, *Les Mastabas*, p. 202.

2. La locution reparaît dans OUNI, l. 47 pression officielle pour désigner à cette époque un ordr faveur d'une personne. Elle paraît devoir se traduire « Le dieu Hou est l'ordre de..... » Le dieu Hou joue logie égyptienne le rôle de dieu de l'élocution : aussi dit *le dieu Hou est dans sa bouche, sur ses lèvres*, sous le lie Je n'ai pu rendre cet idiotisme de façon intelligible en me suis permis de le remplacer par un à-peu-près.

donner une stèle-porte en pierre pour ce tombeau-ci du cimetière. » Le reste de l'inscription explique à quelle occasion le roi fit ce cadeau à notre homme. « Sa Majesté, dit-il, ordonna qu'on lui apportât deux stèles-portes de Roïou[1] en pierre, et de les mettre dans l'intérieur des deux niches[2] de l'édifice KHÂOURRÎ SAHOURÎ (Apparition de couronne de SAHOURÎ). Le commandant en chef des deux corps d'artisans des ateliers sacrés[3] y mit[4] des artisans tandis qu'on en exé-

1. Tourah, la Troja des géographes d'époque classique.

2. Cf. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique, Suppl.*, p. 1331-1332, *s. v.* . Le duel résulte ici du fait des deux stèles-portes mentionnées plus haut : le I qui le marque n'est pas écrit, et les formes en sont seules indiquées, 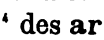 ZADOU[I] et NOU[I]. ZADOU me paraît désigner des chambres ou des niches analogues aux chambres fermées du temple de Séti Ier à Abydos. Toutefois, l'encorbellement de celles-ci est un fait purement local : le *Zadou* avait un toit plat. Le déterminatif ne prouve pas nécessairement que le mot désignât toujours une salle soutenue par deux colonnes : il montre seulement qu'il désignait une salle pouvant être soutenue par des colonnes.

3. Le déterminatif double de notre stèle n'est pas une faute de copiste, car on le retrouve derrière le même titre dans Lepsius, *Denkmäler*, II, 37 *b*. Les deux corps d'artisans ainsi désignés sont les tailleurs de bois et les tailleurs de pierre, les menuisiers et les sculpteurs ou maçons. Ici, comme il s'agit d'objets en calcaire, les ouvriers employés sont les tailleurs de pierre (cf. Max Müller, *Ueber einige Hieroglyphenzeichen*, dans le *Recueil*, t. IX, p. 168). Il résulte d'un certain nombre de passages que le mot OUÂBIT sert à désigner *la chambre* ou *les chambres* où les artisans de diverses espèces attachés aux temples exerçaient leur profession. Comme la décoration des stèles était une œuvre éminemment religieuse, on la confiait à ces ouvriers sacrés. Le titre 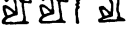 se trouve ici pour la première fois à ma connaissance.

4. OUD n'est qu'une variante phonétique de DOU, *mettre en une place, jeter, donner*. C'est une loi en égyptien que toute racine

cutait le travail. Sa Majesté était au chantier chaque jour[1], voyant ce qu'on leur faisait comme décoration salutaire[2], tout le long du jour. Sa Majesté y fit mettre des sculptures (?) dont la peinture est bleue[3]. » Le détail présente des difficultés, mais le sens général est clair. Le roi faisait tailler, décorer et couvrir d'hiéroglyphes peints en bleu selon l'usage, les deux stèles-portes qu'il voulait mettre dans le temple funéraire attaché à son tombeau : il profita de l'expédition envoyée à Tourah dans cette intention pour faire venir la stèle qu'il donna à son médecin Sokhit-ni-ônkhou, et que nous possédons encore aujourd'hui.

L'exemple d'une faveur pareille n'est pas unique, loin de là. Un siècle plus tard, OUNI en recevait autant de son maître Pépi Ier, l'inscription de Sokhit-ni-ônkhou peut nous servir à expliquer un passage demeuré jusqu'à présent obscur de son autobiographie.

formée d'une consonne et d'une voyelle en admet le renversement sans pour cela changer de sens : ÂNOU et NÂOU, et IÔT et TIOU, père, OUSH et SHOU, *vide*, ici et .

1. Le texte de Mariette présente ici quelques signes indécis qui m'empêchent d'assurer le sens : la traduction est en partie conjecturale.

2. , litt. : *en transmission du sa*. Les tableaux et les inscriptions tracées sur la stèle ont pour effet de lui communiquer la vertu religieuse ou magique des actes représentés et des formules gravées, c'est-à-dire le *sa*. Je renvoie pour de plus complètes explications à ce que j'ai dit ailleurs de ce mot à propos du *Livre des Funérailles* de Schiaparelli dans la *Revue des Religions*.

3. Litt. : « en lapis-lazuli. »

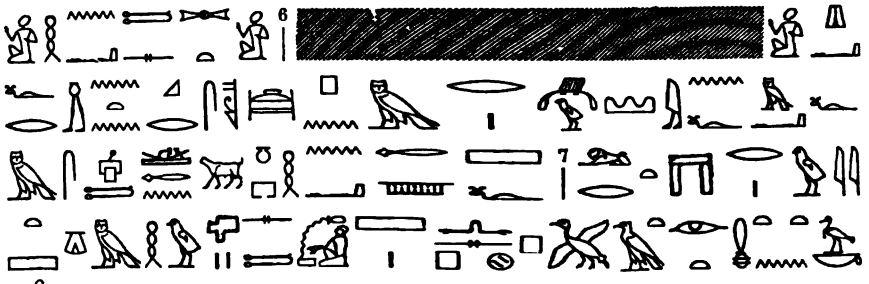

M. Erman[1] a le premier reconnu le sens réel de ce passage que Rougé avait mal interprété[2], mais il n'a pas osé traduire les mots techniques. Le texte de Sokhit-ni-ônkhou nous a donné la valeur de ROUT, mais comment rendre ROUÎT, GAMHOU et 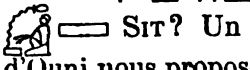 SIT? Un autre passage de la même inscription d'Ouni nous propose de nouveau ces termes.

1. Erman, *Commentar zur Inschrift des Una*, dans la *Zeitschrift*, 1882, p. 6. Il a donné plus tard à ROUT le sens général de stèle dans son *Ægypten*, p. 625.

2. E. de Rougé, *Recherches sur les Monuments*, p. 112-120, avait compris qu'il s'agissait d'un sarcophage destiné à Pépi lui-même. Comme le sarcophage de la pyramide de Pépi est en granit, M. Wiedemann avait tiré de la contradiction qu'on remarque entre le fait matériel et le témoignage de l'inscription d'OUNI des conclusions historiques (*Ægyptische Geschichte*, p. 210-211), qui tombent avec l'interprétation d'E. de Rougé.

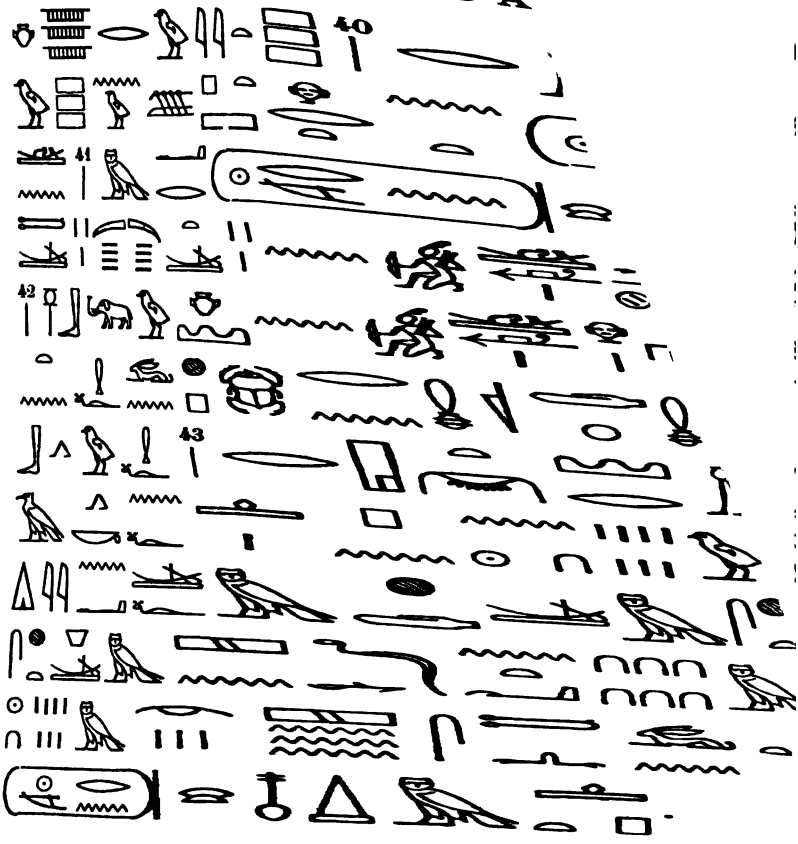

Il s'agit, comme on voit, de de
L'une commence à Abhaït[1], afin
du roi, son couvercle et le pyran
continue à Éléphantine, afin d'y c

1. Abhaït est une
là seulement en effet qu'on trouve des filo
pour être exploités avec fruit, assez rap
puisse transporter aisément le produit d
de la pyramide de Mirinri étant en granit
chercher à Abhaït est nécessairement du g

rose pour la pyramide. La seconde se rend à Hâtnoubou[1], afin de chercher une énorme table d'offrandes en albâtre pour la pyramide. La pyramide de MIRINRÎ a été découverte à Saqqarah dans les premiers jours de 1881 : voyons si l'examen des parties dont elle se compose nous permet de déterminer la valeur des divers termes d'architecture employés dans le texte d'Ouni.

On remarquera d'abord que les deux inscriptions ont pour objet de rapporter trois espèces de matériaux différents. Le gros œuvre de la pyramide est construit comme partout en calcaire marneux de Saqqarah, et le revêtement extérieur, les fondations des chambres, les chambres elles-mêmes et les blocs qui les recouvrent, les parements des couloirs, sont en calcaire de Tourah. Les architectes ordinaires du roi avaient suffi à fournir cette sorte de pierre, dont les gisements étaient voisins, aussi ne la nomme-t-on point : ce que le roi confie à Ouni, c'est le soin d'aller chercher au loin les matériaux qu'on n'avait pas sous la main à Tourah. Le texte ne nous dit pas quelle roche il prit à Abhaït; mais comme le sarcophage de Mirinrî est en beau granit noir d'un grain très fin[2], nous sommes obligés d'admettre qu'Abhaït avait des carrières de granit noir ou gris, et nous en concluons que le pyramidion de la pyramide, lui aussi, était en granit noir. Le pyramidion n'existe plus, mais l'usage de terminer une pyramide par une pointe de pierre sombre était constant en Égypte, et nous voyons par les peintures des hypogées que, même à Thèbes et sous la XXe dynastie, les chapelles surmontées d'un toit pyramidal le finissaient par un pyramidion dont les artistes indiquent soigneusement la couleur

1. D'après Brugsch (*Geschichte Ægyptens*, p. 101, note), Benoub el-Hamman, dans le voisinage du Nil, sur la rive droite du Nil, dans le voisinage de Siout, où il y a des carrières d'albâtre qui ont été exploitées dans l'antiquité.

2. Maspero, *La Pyramide de Mirinrî Ier*, dans le *Recueil*, t. IX, p. 178.

noire. Dans la seconde partie de l'expédition, OUNI charge ses bateaux de granit rose de Syène. Ici, de même que dans l'expédition précédente, le texte montre que la pierre était destinée à des parties différentes de la pyramide. Il énumère en effet :

La dernière énumération est la plus facile à comprendre. SIBA, SBA, désigne la porte par laquelle on passe, la porte qui s'ouvre ou se ferme à volonté, SHOPIT reparaît assez souvent avec A prothétique, sous la forme ASHPIT , dans les inscriptions ptolémaïques relatives à la construction des temples. Ainsi à Dendérah : « La fille de Râ vient du double ciel à Dendérah, entre dans son temple en paix 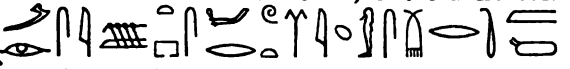 , voit sa chambre garnie de ses formes, munie ainsi qu'il convient pour elle, bâtie de manière achevée...[1] » Sans rechercher quelle partie spéciale du temple de Dendérah SHOPIT désigne, il me semble que 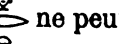 ne peut marquer ici que la chapelle extérieure (le texte égyptien dit *supérieure* , songeant à la position des chambres intérieures de la pyramide qui sont au-dessous du niveau du sol) de la pyramide. Cette chapelle n'existe plus aujourd'hui, mais celle de la seconde et celle de la troisième des grandes pyramides de Gizéh ont

1. Dümichen, *Tempelinschriften*, II, pl. XLVI, l. 1-2.

laissé des débris considérables. D'après le texte d'Ouni, nous devons nous figurer la chapelle de Pépi Ier construite de la même façon que le Memnonium de Ramsès II à Abydos, par exemple, les murs en calcaire, les portes en granit rose. Le mot 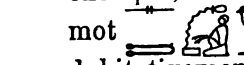 qui accompagne 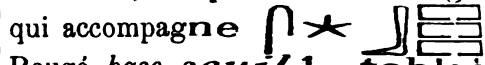 a été traduit dubitativement par Rougé, *base, seuil*[1], table à libations par Erman[2]. Le sens ne me paraît pas être douteux. Le mot est uni à 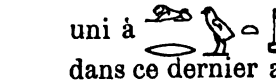 , etc., à la ligne 7 et à la ligne 30 d'Ouni, dans ce dernier avec un pronom qui montre que l'objet qu'il désigne est attaché à l'objet nommé . Or, quand on a vu en place un grand nombre des stèles en forme de porte de l'Ancien-Empire, on remarque qu'elles ont toujours un soubassement, un socle, qui avance de quelques centimètres sur l'aplomb de la façade. Si le soubassement manque à beaucoup de celles qu'on rencontre dans les Musées, c'est qu'en général les fouilleurs arabes ou européens ont négligé de le prendre et se sont bornés à enlever la partie en forme de porte. Quelquefois il est taillé en forme de table d'offrandes, la gouttière tournée en dehors, et alors le sens de *table à libation* d'Erman serait admissible; le plus souvent la table d'offrandes ne faisait pas corps avec lui et était posée en avant, sur le sol de la chambre. De ces explications il résulte que 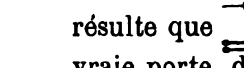 désigne le bloc qui sert de *seuil* à une vraie porte, de *soubassement* à une fausse porte. Jusque-là je m'accorde avec Rougé, mais je me sépare de lui quand il affirme que « dans ce mot l'homme dans l'attitude d'un laveur ou du boulanger pétrissant sa pâte n'est qu'une expression phonétique de la syllabe *sat* ». Le signe représente un homme lavant une pierre avec de l'eau, et reproduit une des cérémonies initiales de tout sacrifice, celle qu'on voit en

1. E. de Rougé, *Recherches sur les Monuments*, p. 138.
2. Erman, *Commentar zur Inschrift des Una*, p. 7-22, et *Ægypten*, p. 625.

tête du résumé des opérations du repas offert aux
lavage à l'eau du seuil de la porte de l'habitation d
du dieu. Laver, oindre de parfums un seuil de po
fait connu dans l'antiquité classique : l'usage en
nique en Égypte. Je crois qu'ici l'objet
son nom de l'opération qu'il subissait, et qu'on
expliquer le nom par la racine 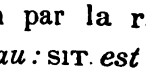 ,
l'eau, arroser d'eau : SIT. *est la pierre lavée*, par
manière générale, le *seuil* d'une porte, le *soubass*
stèle.

La seconde partie de l'énumération des obj
rapportés d'Éléphantine me paraît donc devoi
« pour apporter granit, les portes et les seuils
extérieure de la pyramide *Khânofir de Miri*
mière partie de la même énumération se divis
deux sections : 1° 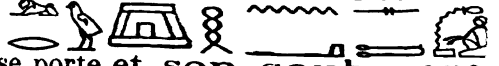
en forme de fausse porte et son soubasseme
des chambres intérieures des pyramides de
couvertes d'hiéroglyphes, sauf à l'endroit d
on a réservé un espace vide ; si elles avaie
stèle monumentale, on verrait quelque part
vide, comme pour le sarcophage. Du res
toujours dans la partie extérieure des
marquent pour les visiteurs l'entrée fermé
domaine propre au défunt. La stèle et le
il est question ici étaient donc dans la
extérieure de la pyramide comme les
mentionnés dans la partie de l'énumér
haut. 2° Au contraire les
doivent être cherchés dans la pyrami
Mirinri, comme celles de ses prédécess
seur immédiat, ne renferme de granit

Qu'on se reporte au plan que j'en ai donné, et[1] l'on verra que le couloir qui conduit de l'antichambre à la chambre de l'Est est un long boyau de calcaire, coupé par des barrières de granit : trois herses au milieu, une baie ouverte à l'extrémité qui donne sur la chambre. Or ou ÂA sert à désigner la dalle en pierre ou la planche qui ferme une porte ou une ouverture : c'est à la ligne 38 la *fermeture*, le *couvercle* du sarcophage de Mirinrî. Les ÂOU de notre passage sont donc les trois blocs de fermeture, les trois *herses* en granit rose de la pyramide, et par suite les ROUITOU sont les *baies*, les *encadrements* en granit entre lesquels les herses jouent et le couloir débouche dans la chambre Est. Quant à la troisième expédition, la table d'offrande en albâtre qu'elle rapporta, et qui était de taille gigantesque à en juger par les dimensions du navire sur laquelle elle fut chargée, se trouvait dans la chapelle extérieure comme tous les objets de ce genre : elle est perdue aujourd'hui. Ces explications données, je me crois autorisé à traduire, comme il suit, le long passage relatif à la pyramide de Mirinrî : « Sa Majesté m'envoya à Abhaît pour rapporter le sarcophage royal avec son couvercle, ainsi que le pyramidion auguste de la pyramide KHÂNOFIR, maîtresse de MIRINRÎ. — Sa Majesté m'envoya à Abou pour en rapporter, granit : une stèle en forme de porte avec son soubassement, granit : les herses et les baies; pour en rapporter, granit : les portes et les seuils de la chapelle extérieure de la pyramide KHÂNOFIR, maîtresse de MIRINRÎ. Je descendis le fleuve avec jusqu'à la pyramide KHÂNOFIR de MIRINRÎ avec six galiotes, trois chalands, trois pontons (?), un navire de guerre : jamais navire de guerre n'avait été à Abhaît ni Abou au temps de n'importe quel roi, et tout ce que Sa Majesté avait com-

1. Maspero, *La Pyramide de Mirinrî Ier*, dans le *Recueil*, t. IX, p. 179.

mandé s'accomplit comme Sa Majesté me l'av
Sa Majesté m'envoya à Hâtnoubou pour r
grande table d'offrandes en albâtre de Hâtnou
descendre [de la carrière] cette table d'offrand
jours, et comme il y avait impossibilité dan
de l'expédier par le Nil en cette galiote, je c
galiote en bois de *sont* de soixante coudées
de trente de large, et je partis[1] le dix-sept du
de Shomou; or, bien qu'il n'y eût pas eau sur
j'arrivai heureusement à la pyramide KHÂNOF
Revenons maintenant au premier passa
graphie d'Ouni, celui où notre personnag

1. Litt. : « suppression » (cf. F
hiéroglyphique, p. 269, *Supplément*, p. 326) en
(avec la forme subordonnée en r
est parallèle à la forme en r) « venir elle en d
cette galiote ». Le texte constate que le bloc un
carrière, Ouni reconnut qu'il ne pourrait l'amen
se servant de la galiote qu'il avait à sa disposition
blement trop gros et trop pesant pour elle. Il fut
une galiote de proportions inusitées à moitié auss
longue.

2. SOPIT-NI, litt. : « je naviguai. » Le
fréquent dans les textes des Pyramides comme s
verbe.

3. Zosrr me paraît se rattacher au
T. M. siccari, *arescere* : les Zositou sont les do
qui encombrent la rivière quand le Nil est au plus
d'ordinaire la navigation. La phrase
se rendrait littéralement « point n'étant eau su
ce que j'ai traduit par à-peu-près pour être comp
barrières ont rarement plus de cent ou deux c
Ouni les franchit probablement, comme il m'est
des bateaux tirant plus d'eau que le sien, en y
un chenal suffisant pour livrer passage à sa galio

plaisamment les pièces de calcaire que le roi MIRIRÎ PÉPI Ier lui a données pour son tombeau. La paroi sur laquelle l'inscription est gravée n'en fait point partie, car elle est en calcaire des environs de Girgéh d'un gris sale. Nous connaissons déjà le sens de la plupart des mots : 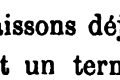 est un terme général, la stèle en forme de fausse porte, représente la *baie*, les montants et le linteau qui encadrent la fausse porte et qui, en effet, sont parfois indépendants du reste du monument. 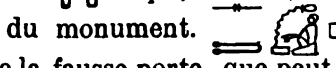 est le soubassement, le seuil de la fausse porte, que peut désigner 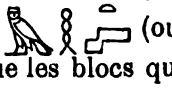 (ou) ? Je ne vois plus pour le mot GAMHOU que les blocs qui forment le fond de la stèle et bouchent la fausse porte, et qui sont en effet parfois au nombre de deux. Je traduirai donc : « .... pour m'apporter ce sarcophage de ROÏOU. Il vint avec dans un grand chaland de l'administration royale ainsi que son couvercle et une stèle en forme de fausse porte : l'encadrement, deux blocs pour le fond et un soubassement, jamais pareille chose n'avait été faite à quelque serviteur que ce fût. » En résumé, il me paraît ressortir de cette étude comparative des textes avec les monuments, que l'on peut considérer comme très probables les sens :

ROUT — *Fausse porte, stèle en forme de porte.*

ROUIT — *Baie, cadre, chambranle d'une porte.*

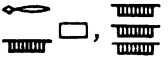 ÂA — *Couvercle, herse,* d'une manière générale, tout bloc qui bouche une baie de porte.

SIT — *Soubassement, socle; seuil.*

GAMHOU — Blocs formant le champ d'une stèle en forme de fausse porte.

Les deux premiers mots semblent être des doublets, dont chacun s'est spécialisé dans un sens différent, mais qui tous deux se rattachent à Ro, *bouche, porte*.

SUR

LE SENS DES MOTS NOUIT ET HÂIT[1]

Les mots NOUIT et HÂIT entrent tous les deux dans la composition de la formule par laquelle les scribes expliquent les scènes où l'on voit le mort recevant le tribut de ses domaines funéraires. La version la plus ordinaire est 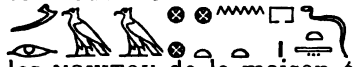 *Maa* NOUITOU *nti pir-zotou* « voir les NOUITOU de la maison éternelle[2] »; *maa nouzit-hir tiou, paoutou, arpiou, torpou, rôou, eheou, annit m* NOUITOU-*f nou pir-zotou nti to-mihi rîsi,* « voir l'hommage en pains, gâteaux, vins, oies, bœufs, apporté de ses NOUITOU du pays du Nord et du Midi[3] »; 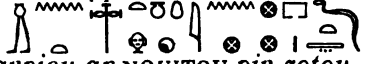 *Anit nouzit-hir tiou, paoutou, arpiou an* NOUITOU *pir-zotou,* « apport de l'hommage en pains, gâteaux, vins par les NOUITOU de la maison éternelle[4] », etc. On trouve parfois la variante *Skhopit nouzit-hir ronpitiou nibou annit m* HÂITOU-*f* NOUITOU-*f nti to-mihi rîsi,* « Défilé de l'hommage de tous

1. Extrait des *Proceedings de la Société d'archéologie biblique,* 1889-1890, t. XII, p. 236 sqq.
2. Mariette, *Mastabas,* p. 317.
3. Mariette, *Mastabas,* p. 275.
4. Mariette, *Mastabas,* p. 353.

les produits de l'année, apporté de ses HÂITOU et de ses NOUITOU du Nord et du Midi[1] », où le mot HÂIT est inséré à côté du mot NOUIT. On rencontre même quelquefois la variante 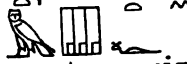 *m* HÂITOU-*f nti rîsi*, où a été entièrement supprimé[2]. Si on étudie les noms des personnages qui s'avancent processionnellement derrière ces titres, on verra que le mot HÂIT y figure asez souvent, même quand la formule du début n'annonce pas de HÂITOU parmi les NOUITOU : ainsi 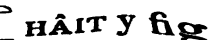 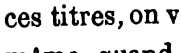 HÂIT *Haraqaou* *Râsânkhit* HÂIT *Assi* *Râmiriânkhit*, etc.[3]. Les personnages ainsi désignés ne diffèrent en rien des autres, et apportent au mort les mêmes offrandes que leurs compagnons ou leurs compagnes qui représentent plus spécialement les NOUITOU. On me permettra de résumer ici en quelques pages les très longues recherches que mes études sur la constitution politique de l'Égypte m'ont obligé à entreprendre à propos des deux mots qui entrent dans cette formule.

1° NOUIT sert à désigner un domaine rural d'étendue plus ou moins considérable, portant ou ne portant pas de village ou de maison d'habitation. Ce domaine a un nom, par lequel il était inscrit sur les monuments et dans les écritures, c'est-à-dire sur les registres du cadastre et de l'impôt. Il était donc une personne réelle, formant un corps complet en soi, et c'est pour cela qu'on le représente sous la forme d'un homme ou d'une femme, apportant des produits agricoles et des offrandes. Il ne se fondait pas avec un domaine voisin, quand même il appartenait au même propriétaire, mais la personnalité de chacun des domaines persistait. Un homme

1. Mariette, *Mastabas*, p. 380; cf. Lepsius, *Denkmäler*, II, Bl. 64, 102 *a*.
2. Lepsius, *Denkmäler*, II, Bl. 104 *b*.
3. Lepsius, *Denkmäler*, II, Bl. 76, et 80.

qui réunissait, par héritage ou par acquisition, vingt de ces domaines n'en faisait pas un domaine unique; il était le maître de vingt parcelles de terre distinctes, dont chacune conservait son nom, ses limites et sa vie propre. Les domaines étaient séparés par des stèles portant le nom du propriétaire, et aussi la date de l'érection de la stèle[1]. Le propriétaire était appelé *hiqou nouit*, avec le même titre HIQOU qui sert à marquer la propriété du Pharaon ou du grand seigneur féodal sur l'Égypte entière ou sur une partie du territoire égyptien[2]. Le mot employé nous montre qu'il s'agit bien d'une propriété réelle, et non d'une location ou d'une condition analogue à celle du colonat : le maître d'un do-

1. Cf. *L'Inscription de Bèni-Hassan*, l. 36-53, 131-156; j'ai eu l'occasion de citer ailleurs deux de ces stèles (Mariette, *Monuments divers*, texte, p. 30).

2. Mariette, *Mastabas*, p. 145, 246. Le chef du nome d'Ounou est appelé, dans l'Ancien-Empire , Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 112 *b*, *c*, sous le premier Empire thébain (*Inscription de Bèni-Hassan*, l. 69), où j'avais cru d'abord que est un chiffre, la forme hiératique redressée du chiffre *neuf* qu'on rencontre si souvent aux époques postérieures (E. de Rougé, *Chrestomathie*, II, p. 109). Dans le nome voisin de la gazelle, le chef était (Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 111 *d*, *i*). Il aurait donc résulté de ces exemples, qu'au moins dans cette partie de l'Égypte, le prince ou le chef du nome avait soit à lui en pleine propriété 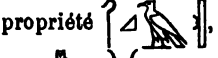 , soit comme administrateur pour le compte du Pharaon 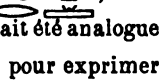 , neuf domaines 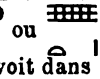 ou ; cet emploi du nombre *neuf* aurait été analogue à celui qu'on voit dans l'expression les neuf arcs pour exprimer les Barbares. Toutefois, on trouve au tombeau de Pahournofir (Nestor Lhote, t. III, fol. 338-341) la mention d'un qui ne me permet pas de maintenir cette supposition. Quoi qu'il en soit de , le sens de NOUIT est certain dans le passage de l'inscription de Béni-Hassan

maine en était HIQOU, de la même manière que le Pharaon était HIQOU des deux terres d'Égypte. Nous savons en effet que le Pharaon, dans ses courses le long du Nil, distribuait à ses fidèles des terres prises parmi les terres libres de son domaine, et qui devaient leur servir à les nourrir eux et leurs familles : ils devenaient *hiqou nouit*, comme le montre l'inscription de Béni-Hassan, et ils devaient au Pharaon, outre l'impôt en nature, le service militaire contre ses ennemis. Les grands seigneurs faisaient de leurs terres des libéralités analogues à celles que faisait le Pharaon : si certains de leurs domaines étaient administrés directement par eux et cultivés par leurs propres esclaves, d'autres étaient aux mains de petits tenanciers libres, qui étaient, eux aussi, *hiqou nouit*, et que je n'ose appeler *colons* de peur d'amener une confusion entre les données de la loi romaine et la constitution politique de l'Égypte. Ces HIQOU NOUIT payaient naturellement des redevances en nature, réglées selon l'étendue de leur domaine. Une paroi du tombeau de Sabou nous les montre amenés devant les scribes greffiers pour rendre leurs comptes ; dans les registres, on voit défiler des bœufs, des gazelles, des volailles de diverses espèces, avec des chiffres indiquant le total des têtes de bétail pour l'ensemble des domaines[1]. Leurs comptes sont rendus sous la menace et parfois sous l'application du bâton[2], mais il ne faudrait pas que la vue

qui a donné lieu à cette discussion. Dans un autre endroit (l. 184-192), Nouhri *règit son domaine* dès l'enfance, et est choisi pour le roi 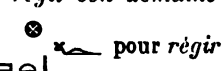 pour *régir son domaine*.

1. Mariette, *Mastabas*, p. 149-46; cf. Lepsius, *Denkmäler*, II, 42 *a*, *b*, 63-64 *a*. D'après l'analogie des autres scènes, les personnages innommés qui défilent dans Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 15 *b*, 51, appartiennent à la classe des *hiqou nouit*.

2. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 9, où sont des de ce genre. Les

du traitement qu'on leur inflige nous inspirât le moindre doute sur leur condition. Le bâton était en Égypte un moyen de gouvernement qu'on maniait du haut en bas de l'échelle hiérarchique, et un grand seigneur était exposé à recevoir la bastonnade comme un simple esclave. Il faut même croire qu'on y échappait rarement, car un des fonctionnaires enterrés à Saqqarah nous dit en manière de panégyrique :

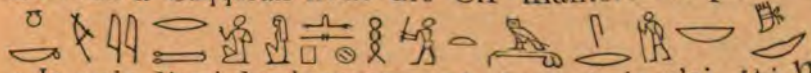

« Je suis l'ami des hommes, et jamais je n'ai été battu devant aucun magnat depuis ma naissance ».

La plus grande partie des renseignements que nous possédons jusqu'à présent sur les NOUITOU nous sont fournis par les représentations funéraires. Mais ainsi que j'ai eu l'occasion de le remarquer [2], les coutumes de la vie et du tuaire ne sont que la transposition des coutumes de la vie, et ce qui est vrai des unes est vrai également des autres. Nous pouvons nous servir des tableaux que nous voyons dans les tombeaux en toute sécurité pour en déduire ce qui se passait dans le monde des vivants. L'examen des noms maniaux est des plus instructifs [3]. On peut les diviser en deux catégories : 1° ceux qui contiennent le nom d'une des denrées qu'on donnait aux morts, et qui étaient énumérées tout au long dans la table d'offrandes ; 2° ceux qui renferment un élément historique ou agricole, étranger à la table d'offrandes. La première catégorie forme une série bien déterminée qu'on rencontre plus ou moins complète dans toutes les tombeaux où la procession des domaines est représentée. L'idéal eût été de prendre tous les noms de toutes les

[illegible] tenanciers libres placés devant les scribes sont introduits chacun son nom.

1. Mariette, *Mastabas*, p. 417.
2. Maspero, *Les Hypogées royaux de Thèbes*, p. 32 sqq.
3. La formation générale en a été indiquée par Erman, p. 146 sqq.

visions énoncées dans la table, et de former avec chacun d'eux le nom d'un domaine particulier, mais cet idéal n'a jamais été atteint, et les tombeaux qui nous fournissent les listes de domaines les plus longues sont encore loin d'arriver au total qu'on obtiendrait avec la table d'offrandes. Voici, autant que j'ai pu les recueillir, ceux de noms de domaine ainsi formés qu'on rencontre : SHÂIT, le gâteau conique[1] PAIT[2], le gâteau en forme de boule avec impression des doigts du pâtissier, NEPAÏTOU[3], grains, POKHA, autre espèce de grains, MASITOU[5], autre espèce de grains, SHAOU[6], autre espèce de grains, AGAÏTOU[7], orge, ANIT TI, apport du pain, ANIT HAQIT, apport de la bière[8], ARPOU[9], le vin, TOBOU[10], le figuier, la figue, NOUBSIT[11], le jujubier, le fruit du jujubier, SOKHIT[12], sorte de grains dont on signale deux espèces, l'une

1. Mariette, *Mastabas*, p. 185; Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 46.
2. Mariette, *Mastabas*, p. 185, 353.
3. Mariette, *Mastabas*, p. 185.
4. Mariette, *Mastabas*, p. 185.
5. Mariette, *Mastabas*, p. 185, 186, 328.
6. Mariette, *Mastabas*, p. 185.
7. Mariette, *Mastabas*, p. 186, 196, 324, 398; Lepsius, *Denkmäler*, II, 46, 50 *a*, 47; le domaine mutilé de Mariette, *Mastabas*, p. 185, me paraît devoir se rétablir .
8. Mariette, *Mastabas*, p. 196; Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 46, 47.
9. Mariette, *Mastabas*, p. 185, 325; Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 46, 47, 50 *a*.
10. Mariette, *Mastabas*, p. 185; Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 46.
11. Mariette, *Mastabas*, p. 306, 353, 398; Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 47, 61.
12. Mariette, *Mastabas*, p. 196, 276, 325, 353.

verte, l'autre blanche, BABAÎTOU[1], sorte de fruit ou de graine, 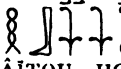 HABNINIT[2], OUHÂÎTOU, HOUAÎTOU[3], sorte de fruit ou de graine, ASHDOU[4], l'arbre ashdou et son fruit, ZOSIRIT[5], le KOUMI, le lait fermenté et alcoolisé, 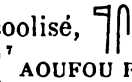 SNOUTIR[6], l'encens, AOUFOU R-SHIT, la viande pour le tombeau, HAHA[8], le feu, 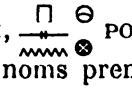 POSNI[9], le gâteau. La forme que plusieurs de ces noms prennent ANIT TI, 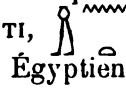 ANIT HAQIT, montre que dans l'esprit des Égyptiens, certains des domaines étaient destinés à fournir au mort la denrée dont ils portaient le nom : c'est un usage qu'on retrouve ailleurs qu'en Égypte dans le monde antique, et qui s'explique fort bien dans des pays et dans des temps où, la monnaie étant encore inconnue, les revenus des particuliers et les impôts d'État étaient payés en nature. Le domaine appelé *les figues,* 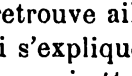 TOBOU, pouvait donc fournir les figues du mort, quoi qu'il produisît d'ailleurs; le revenu des terres dont il se composait servait à assurer au mort son approvisionnement de figues. Cela dit, on peut se demander s'il portait réellement, dans l'usage ordinaire de la vie, ce nom de TOBOU qui indique sa desti-

1. Mariette, *Mastabas,* p. 276, 324.
2. Mariette, *Mastabas,* p. 181, 186, 196, 276, 306, 324, 353, 398; Lepsius, *Denkmäler,* II, pl. 47, 50 *a,* 61.
3. Mariette, *Mastabas,* p. 181, 324.
4. Mariette, *Mastabas,* p. 324, 353, 398, peut-être à la p. 185, 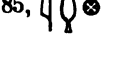 est-il une faute de copiste pour 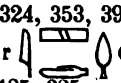 .
5. Mariette, *Mastabas,* p. 185, 325.
6. Mariette, *Mastabas,* p. 353.
7. Lepsius, *Denkmäler,* II, pl. 28.
8. Mariette, *Mastabas,* p. 186; Lepsius, *Denkmäler,* II, pl. 46, 61.
9. Lepsius, *Denkmäler,* II, pl. 46.

nation? La réponse ne me paraît pas douteuse, car les monuments se chargent de la faire pour nous. L'accord entre le nom du domaine et la matière qu'il est chargé de fournir n'est pas aussi constant qu'on serait tenté de le croire. Ainsi le domaine *le poisson latus* de Khouit-hotpou, apporte non pas du poisson, mais de la bière [1]. Certains des noms étaient donc réels, d'autres ne l'étaient point, et n'avaient d'autre objet que de répondre à une des prescriptions du Rituel funéraire égyptien. Réels ou fictifs, ils avaient pour le mort un intérêt sérieux. J'ai déjà eu souvent l'occasion de montrer que la représentation d'un objet ou d'une scène suffisait pour valoir au propriétaire d'un tombeau la possession de cet objet dans l'autre monde ou le bénéfice de l'action figurée sur la scène. La peinture d'une procession de domaines, apportant à l'image d'un mort les divers produits nécessaires à la vie, donnait éternellement au double de ce mort la jouissance réelle de chacun des produits représentés. Le domaine avait beau être fictif, du moment qu'on mettait sur le mur un personnage le représentant, et qu'on écrivait un nom à côté de ce personnage, le mort recevait perpétuellement l'espèce particulière de fruit, de graine ou de légume que ce domaine était censé lui devoir, et lui apporter comme redevance. Comme c'était après tout un procédé des moins coûteux pour les survivants, on ne se faisait pas faute d'y recourir libéralement : autant on avait de place, autant on pouvait figurer de ces domaines fictifs.

Les noms de la seconde catégorie représentent toujours ou prétendent représenter quelque chose ayant une existence réelle. Une bonne moitié d'entre eux est empruntée à la nature égyptienne, comme beaucoup de nos noms de villages le sont à notre nature : 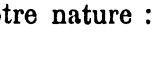 NOUHIT[2], le sycomore,

1. Mariette, *Les Mastabas*, p. 70.

2. Mariette, *Mastabas*, p. 186, 276. 325; Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 46, 47.

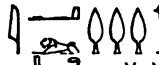

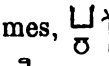

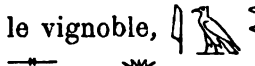

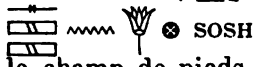

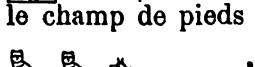

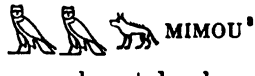

IÂROU[1], les palmes, KANOU[2], la treille, BENZOUITOU, BENZOUIT[3], le vignoble, IARORIT, IALOLIT[4], le raisin, SOSHSHNI[5], le lotus, SHAFIT[6], le champ de pieds d'alouette, ÂNIT[7], le poisson lotus, MIMOU[8], l'hyène, HAZOURIT[9], l'ichneumon, le rat de pharaon, TORITOU[10], les saules, la saussaie. D'autres sont empruntés aux accidents divers du

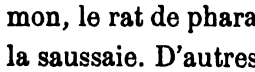

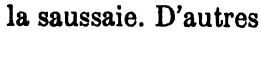

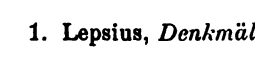

1. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 28.

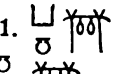

2. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 61. , mot non signalé jusqu'à présent, se retrouve sous la forme NOUKA, dans une inscription du tombeau d'Amten (Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 7 *b*, l. 3).

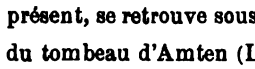

3. Mariette, *Mastabas*, p. 181, 186. BENZOUIT, au pluriel BENZOUITOU, est un mot nouveau.

4. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 46.

5. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 47.

6. Mariette, *Mastabas*, p. 181.

7. Mariette, *Mastabas*, p. 153, 186, 196, 300, 306; Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 28, 46, 47.

8. Mariette, *Mastabas*, p. 306, 474.

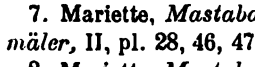

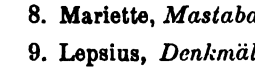

9. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 28. a été traduit par *cheval*, malgré son déterminatif, et M. Lefébure a conclu de cette interprétation que le cheval était connu en Égypte dès l'Ancien-Empire. C'est une forme dialectale du mot KHATOUR, ϣⲁⲑⲟⲩⲗ, où M. Lefébure reconnaît avec grande raison l'ichneumon : le déterminatif représente l'animal lui-même. On trouve HAZOURIT, HATOUR, et avec chute de finale , dans les noms propres de l'Ancien-Empire : c'est un nouvel exemple à joindre à ceux que nous avons déjà du passage de à , et .

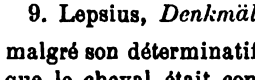

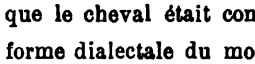

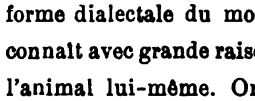

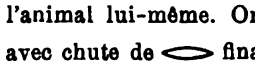

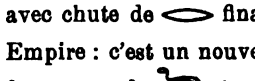

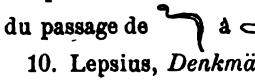

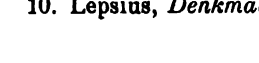

10. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 23.

terrain ou à des constructions, SHIT [1], le bassin, l'étang, RO-SHONOU [2], la bouche de l'écluse, 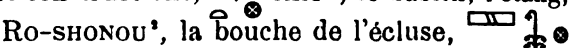 SHÎT-RÎSIT et 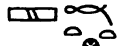 SHÎT-MIHTIT [3], le lac du Sud et le lac du Nord, SOKHIT-AMENTIT et SOKHIT ABTIT [4], le pré de l'Occident et le pré de l'Orient, SOKHIT ÂNOU [5], la prairie des fleurs Ânou, AÎT AZDOU [6], l'île verte (?), 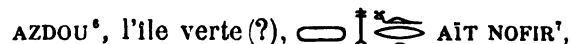 AÎT NOFIR [7], l'île du bon, 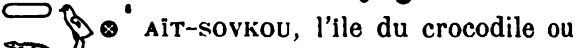 AÎT-SOVKOU, l'île du crocodile ou du dieu Sovkou, AÎT ROKHITOU [8], l'île des blanchisseurs (?), [10] AHAÎT, HAÎT, le champ, 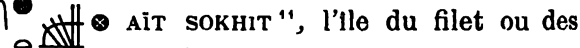 AÎT SOKHIT [11], l'île du filet ou des chasseurs au filet, 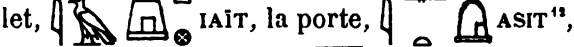 IAÎT, la porte, ASIT [12], le grenier voûté, le silo, SHIT OUÂHOUOU, le lac des pêcheurs, 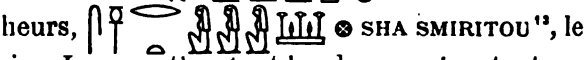 SHA SMIRITOU [13], le verger des amies. Le caractère tout local que présentent ces noms nous montre qu'on a ici des domaines réels. Ils faisaient partie des propriétés du mort, et auraient droit à figurer

1. Mariette, *Mastabas*, p. 196, 276, 306, 353, 398, 474; Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 28, 46, 47.
2. Mariette, *Mastabas*, p. 181, 481, 484.
3. Mariette, *Mastabas*, p. 317.
4. Mariette, *Mastabas*, p. 300.
5. Mariette, *Mastabas*, p. 481, 484.
6. Mariette, *Mastabas*, p. 474.
7. Mariette, *Mastabas*, p. 300.
8. Mariette, *Mastabas*, p. 181.
9. Mariette, *Mastabas*, p. 300.
10. Mariette, *Mastabas*, p. 474; Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 28, 32, où le mot est mutilé.
11. Mariette, *Mastabas*, p. 317.
12. Mariette, *Mastabas*, p. 353.
13. Mariette, *Mastabas*, p. 181.

tous sur la carte de l'Égypte, si des renseignements certains nous permettaient d'y retrouver les parcelles de terrain auxquelles ces noms divers étaient attachés. Je crois bien que la plupart d'entre eux étaient assez petits : si riches qu'on suppose leurs maîtres, ils avaient à côté d'eux beaucoup d'autres personnages de rang et de fortune à peu près égale, dont les tombes ou sont détruites ou sont encore inconnues, et qui possédaient chacun une certaine quantité de territoire. Or, la superficie du nome memphite, où tous ces gens avaient leurs propriétés, n'est pas telle qu'on puisse y trouver, place pour quelques centaines de grands domaines : il faut donc se résoudre à admettre que, si quelques-uns de ces fonds étaient considérables, beaucoup étaient de dimens restreintes.

Les noms de la seconde série dont je n'ai pas encore sont formés avec des cartouches de pharaon, et sont les intéresants de tous. Le cartouche qu'ils contiennent effet une date qui nous apprend le moment où chacun fut constitué : il ne prouve pas nécessairement que le Pha donna à un particulier le terrain nommé d'après lui, qu'il était encore sur le trône quand le domaine reçu titre. Or, cette observation a une importance capitale nous prouver que le domaine, une fois établi, cons longtemps sa personnalité : si, en effet, nous trouvons un roi de la VIe dynastie des domaines où se rencontren cartouches des rois de la Ve et de la VIe, il faut bien adm qu'ils avaient conservé leur nom depuis le moment o rois qui portaient ces cartouches avaient cessé de rég Ainsi Phtahhotpou, qui vivait sous l'avant-dernier roi de la Ve dynastie, a des domaines nommés d'après

DIDIFRÎ de la IVe dynastie, OUSIRKAF,

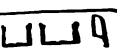

SAHOURÎ, QAQAI, HARAQAOU,

de la Ve[1]; ces rois couvrent un espace de plus de deux

1. Mariette, *Mastabas*, p. 353.

pendant lesquels le domaine 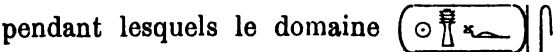 *l'étoile Sahoud de Didifrî* n'avait cessé de porter le nom de l'obscur pharaon Didifrî. Les éléments qui entrent dans la composition des noms de cette espèce ne sont pas très variés. Dans quelques-uns c'est un dieu ou une déesse qu'on dit aimer le roi, vivifier le roi, ou protéger sa vie : 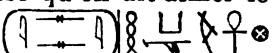 HIKA MIRI ÂNKH ASSI, [1] SAFKHIT-ÂBOUI MIRI ÔNKH HARAQÁOU, 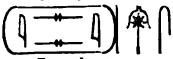 SAFKHIT-ÂBOUI SANKH ASSI[2], HARAQAOU MATI MIRI[3]. Dans d'autres, le nom du roi est accompagné d'un terme qui exprime une qualité du roi ou du terrain qui porte le nom du roi : 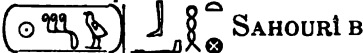 SAHOURÎ BÂHIT, la richesse de Sahourî, ASSI BÂHIT, 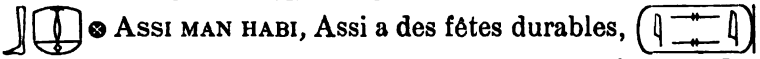 ASSI MAN HABI, Assi a des fêtes durables, 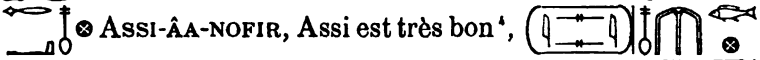 ASSI-ÂA-NOFIR, Assi est très bon[4], ASSI NOFIR HABI, Assi a de bons poissons de fête[5], 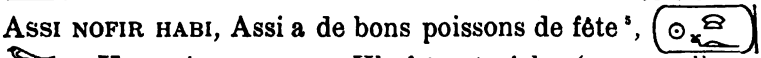 KHAFRÎ OIR KAOU, Khafrî est riche (ou grand) en doubles[6], KHOUFOUI OUAKHOU[7], KHAFRÎ OUAKHOU[8], le roi Khoufoui, le

1. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 74 *d*.
2. Lepsius, *Denkmäler*, II, p. 76 *a* et *b*.
3. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 80 : 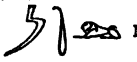 MATI est ici le nom du dieu lion.
4. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 80; cf. Mariette, *Mastabas*, p. 306.
5. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 76 *a*, *b*.
6. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 12.
7. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 23.
8. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 42; à la planche 74 *d*, se trouve un domaine où le cartouche est soit HARAQAOU,

roi Khafrî verdoie,

OUASH-BAÎOU[1], 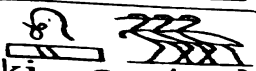

Nofirirkerî[2], le roi Kaki, ont des âmes

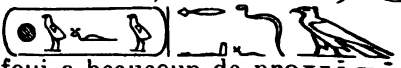

foui a beaucoup de provisions. Je pourrai

énumération, mais je préfère me borner à

cas où l'on peut reconnaître une survivan

domaine et de son nom. Phtahhotpou avai

domaines portant le nom de Snoufroui,

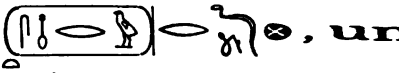

HÂT-KHOUFOUI, un au nom de Khé

HAT-SAHOURÎ MIRI NOFIRIT, et plusieurs au

d'Assi[4] : les plus anciens retenaient donc

au moins quatre siècles quand il mourut.

né probablement sous Shopsiskaf comme

mais dont la vie se prolongea sous Nofi

domaines portant le nom de Khoufoui

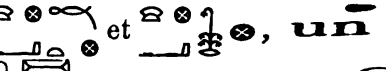

un au nom de Sahourî,

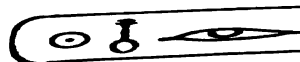

nom de Nofirirkerî,

ciens de ces domaines, ceux qui contienne

Khoufoui avaient donc, à sa mort, porté

près d'un siècle et demi. Mihtinofir, qui vi

soit KAKAI; peut-être doit-on lire dans ces noms O

OUAKHOU KHÂFRÎ, le pré de Khoufoui, le pré de Khâ

1. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 50 *a*.
2. Lepsius, *Denkmäler*, pl. 74 *d*.
3. Lepsius, *Denkmäler*, pl. 23.
4. Dümichen, *Resultate*, t. I, pl. XVIII.
5. Lepsius, *Denkmäler*, pl. 50 *a*.

au début de la Ve dynastie, avait un domaine qui portait le nom de Snofroui SNOFROUI SAOU-HIT, et un autre qui portait celui de Didifrî, DIDIFRÎ SOKHIT[1] : le domaine appelé d'après Snofroui avait donc conservé son nom pendant un siècle et demi au moins. Sabou, qui mourut dans les premiers temps de la VIe dynastie, possédait à côté de domaines appelés d'après Assi, Ounas et Teti, une propriété dont le nom renfermait le cartouche de Khâfrî 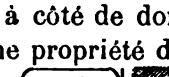 [2] : ce domaine avait conservé son nom pendant près de trois cents ans. Quelques-uns des domaines ainsi constitués se développèrent peu à peu et s'élevèrent au rang de ville : ainsi, dans le nome de la Gazelle 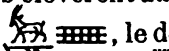 , le domaine nommé 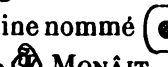 MONÂIT-KHOUFOUI. 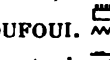 MONÂIT, la nourrice, était un des mots qui entraient dans la composition des noms de domaine : nous avons par exemple 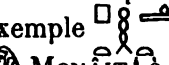 [3] MONÂIT PTAH-HOTPOU, et 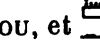 MONÂIT[4] à Meydoum. Monâit-Khoufoui fut d'abord un domaine à qui son propriétaire donna le nom du roi Khoufoui ; puis il devint une ville, non pas Minièh, comme on le dit depuis Champollion, mais العنبجا el-Anbagé, appelé aussi Médinét Daoud مدينة داود, où la Commission d'Égypte a rencontré des ruines considérables[5]. Cette ville, importante pendant le Moyen-Empire, fut, sous la XIIe dynastie, la capitale de la principauté orientale de la Gazelle. Elle avait probablement disparu ou changé de nom pendant la seconde période thébaine, car les touristes de la XXe dynastie qui visitaient les tombes de Béni-Hassan ne savaient

1. Mariette, *Mastabas*, p. 300.
2. Mariette, *Mastabas*, p. 383.
3. Mariette, *Mastabas*, p. 353.
4. Mariette, *Mastabas*, p. 474.
5. *Description de l'Égypte, Antiquités*, t. IV, p. 347 sqq.

plus ce que c'était que Monâit-Khoufoui, et, appliquant ce nom aux tombes même, y voyaient le souvenir d'une ville, d'un temple de Khoufoui[1]. Beaucoup des vieux domaines ont dû avoir une destinée analogue.

De tout ce que j'ai dit, il résulte que nous rencontrons dans la propriété égyptienne une constitution analogue à celle que nous avons, pour la propriété romaine, à l'époque impériale, et aux premiers temps au moins de l'époque barbare. Le domaine y est une personne ayant son nom indépendant de celui du propriétaire actuel et persistant à travers les âges. L'examen des processions funéraires nous apprend que, comme le domaine romain, il pouvait comprendre des prés, des vignobles, des terres en labour, des étangs, des herbages marécageux, des terrains de chasse : on voit en effet tel de ces domaines qui amène un bœuf, un veau, une gazelle, une chèvre, ou qui apporte des fruits, des légumes, du raisin, des paquets d'oies et de volailles, du poisson, ce qui montre la variété de leurs produits et par suite la variété des terrains qu'ils embrassaient. Comme dans l'Empire romain, la grande propriété n'était pas formée d'un seul domaine s'étendant et s'élargissant à l'infini : elle était constituée par dix, vingt, trente domaines et plus, quelquefois groupés dans un même canton, quelquefois dispersés sur plusieurs cantons éloignés (ceux de Sabou[2], par exemple, étaient dans cinq nomes différents), quelques-uns contigus, quelques autres isolés au milieu de propriétés du même genre appartenant à des maîtres différents. Ces domaines souvent ne renferment que des groupes d'habitations rurales trop insignifiants pour être ce que nous appelons un village; souvent aussi ils renferment une maison seigneuriale, autour de laquelle peuvent se former des villages et même des villes. Ceci me conduit à examiner

1. Maspero, *Les Peintures des Tombeaux égyptiens et la Mosaïque de Palestrine*, p. 49.

2. Mariette, *Mastabas*, p. 383.

ce que signifie exactement le mot HÂIT, qui échange avec le mot NOUIT, ou qui le double, et qui paraît à première vue désigner ces maisons seigneuriales et les bourgs qui les entourent.

2° Je ne me rappelle pas qu'on ait expliqué de façon certaine ce que représente le signe . Ce n'est pas comme on l'a dit, une chambre avec un siège, mais, si on le compare

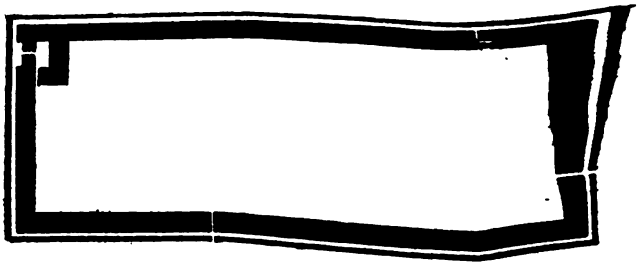

au petit croquis que voici qui représente la Shounét ez-Zébib à Abydos, on reconnaîtra sur-le-champ que et ses variantes , , , , sont le plan abrégé d'une forteresse égyptienne. C'est une enceinte rectangulaire, posée tantôt sur un des côtés longs, tantôt sur un des côtés courts; dans un des angles, on a dessiné le tracé de la porte principale et de la place d'armes qui la défend, quelquefois même on a indiqué à deux angles opposés deux grandes portes , comme c'est le cas pour certaines forteresses, ainsi pour celle de Kom el-Ahmar (Hiéracônpolis) en face d'el-Kab.

Aujourd'hui encore, en Égypte, les maisons seigneuriales qui ont été bâties avant qu'on imitât les modèles européens présentent un plan analogue à celui de la Shounét ez-Zébib. Les unes sont isolées, les autres placées au milieu d'un village plus ou moins considérable; toutes sont de véritables forteresses, offrant pour la plupart l'aspect d'un rectangle plus ou moins régulier selon les contours du terrain qu'elles couvrent. L'enceinte extérieure est assez haute pour mettre les habitants

à l'abri de l'escalade, épaisse de deux mètres e
truite en briques crues recouvertes d'un crépis 1
jaunâtre. La porte, encadrée de briques cuites
pierre, est assez étroite; deux ou trois poternes
mulées sur les côtés, fournissent des issues a
de la place. Les façades sont nues ordinai
quelques lucarnes placées le plus haut possible
trières par lesquelles on peut tirer sur les gens
l'intérieur, c'est un fouillis de cours, de corp
construits dans tous les sens, et se raccordant
sous tous les angles imaginables : une maison
pour le maître et sa famille, des huttes pour l
et les ouvriers agricoles, des magasins à p
étables pour les bestiaux, des colombiers, le
des couloirs étroits et tortueux, où la résista
longer, même après que le mur extérieur a é
véritable château fort, et *château* est le me
puisse employer à traduire HÂIT d
Certains gros villages de la Haute-É
plusieurs de ces maisons seigneuriales ha
milles ennemies, et sans cesse en guerre l'
Aux mois de décembre 1885 et de janvie
villages que je visitai entre Girgéh et Ab
proie à une véritable guerre civile : le mouc
dû envoyer un fort détachement d'infante
la paix, et faire démolir à coups de can
maisons seigneuriales qui soutinrent contr
siège de plusieurs jours.

HÂIT est donc une habitation forti
maison seigneuriale, le château construit c
et cela explique pourquoi, dans la formul

1. Voir dans Denon, *Voyage de la Haute-Égyp*
le récit de la résistance qu'une de ces maisons fort
corps du général Belliard.

début de cet article, on voit HÂIT, tantôt accompagner, tantôt remplacer NOUIT. Des HÂITOU sont en effet mêlées aux processions des NOUITOU, qui ne diffèrent de ces dernières que parce que leur nom commence par HÂIT; comme les NOUITOU, les HÂITOU apportent des gâteaux, des fruits, des volailles, amènent des bestiaux ou du gibier. Quelques-uns portent le nom de HÂIT sans épithète, et s'appellent *le château* tout court[1]. D'autres, en souvenir du rôle funéraire qu'ils jouent dans les processions figurées sur le mur des tombes, s'intitulent HÂIT-KA, château de double[2], et désignent souvent soit le tombeau qui était le château du mort, soit le château où siégeait l'administration des biens du tombeau. On y ajoute souvent le nom du mort, 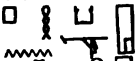 HÂIT KA POHNOU[3], château de double de Pohnou, HÂIT-KA TAPEMÂNKHOU[4], HÂIT-KA RÂKAPOU[5], HÂIT-KA SAMNOFIR[6]. Le mort pouvait avoir plusieurs de ces *châteaux de double* qui alors se distinguaient les uns des autres par une épithète 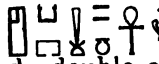 HÂIT-KA SONOU-ÂNKHOU AMENTIT, le château de double occidental de Sonou-ânkhou, 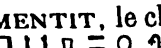 HÂIT KA SONOU-ÂNKHOU RISIT, le château de double méridional de Sonou-ânkhou, 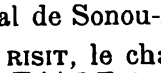 HÂIT KA SONOU-ÂNKHOU HIHÂTIT, le château de double moyen de Sonou-ânkhou[7],

1. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 33 *c*.
2. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 50 *a*; Mariette, *Mastabas*, p. 305.
3. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 46.
4. Mariette, *Mastabas*, p. 196; cf. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 76 *a*, la suite de de Snozmou-hît.
5. Mariette, *Mastabas*, p. 276; c'est par erreur de copiste que le texte autographié donne au lieu de .
6. Mariette, *Mastabas*, p. 398.
7. Le château *moyen* , c'est-à-dire le château situé au milieu des

HÂIT KA SONOU-ÂNKHOU[1] double septentrional, 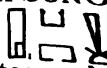 ÂNKHOU OUÂBIT, le château de double pur 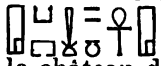 HÂIT KA SONOU-ÂNK le château de double de Sonou-ânkhou (? frappeur, ou le château des chaouches[1] HÂIT NOUTIRI, un *château du dieu*[1], ÂOU (?), château de l'âne[2]. Très souvent les contiennent un cartouche de Pharaon : il sur le même modèle que les noms des NO des 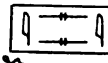 HÂIT ASSI MIRI-RÎ- HÂIT ASSI RÂ SROUDOU, 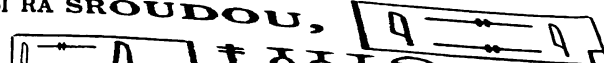 RÂ SEHOTPOU[4], HÂIT AS 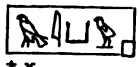 HÂIT HARAQAOU [RÂ] SÂN HÂIT KHOUFOUI NOFIR[6]. Le même aux châteaux qu'il possédait dans différe roi qu'il servait, et les distinguait par Sabou avait dans le nome libyque 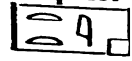

terres, dans la vallée du Nil, à proximité du fle marquait le milieu de l'Égypte, entre les de

1. Mariette, *Mastabas*, p. 317. est, de l'indiquer ailleurs, un vieux mot ayant dés désignant plus que les huissiers, les soldats de administration, ce que dans l'Égypte moderne on جاوش
2. Mariette, *Mastabas*, p. 481, 484.
3. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 80.
4. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 76 *b*.
5. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 80.
6. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 32.

IRITNIPHTAH, dans le nome de la vache, 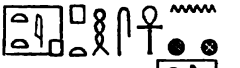 HÂIT TETI PHTAH SÂNKHOU, dans le nome Létopolite, HÂIT TETI PHTAH NOFIR IRIT, HÂIT TETI PHTAH MANEN SÂNKHOU dans le canton oriental[1]. Les noms de ces châteaux pouvaient se perpétuer comme ceux des domaines : ainsi Phtahhotpou avait sous Assi et Ounas des châteaux a unom d'Ousirkaf, de Kaki et de Haraqaou HÂIT HARAQAOU NOFIRKHÂ-TI, 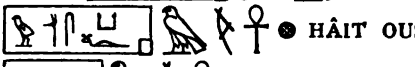 HÂIT OUSIRKAF HOR MIRI ÂNKHOU, 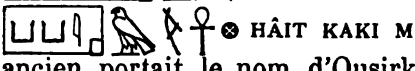 HÂIT KAKI MIRI ÂNKHOU[2], dont le plus ancien portait le nom d'Ousirkaf depuis plus d'un siècle quand son propriétaire le fit représenter sur les parois de sa tombe. Les HÂITOU des simples particuliers étaient donc, comme on voit, dans les mêmes conditions que leurs NOUITOU. Rapprochant l'un de l'autre tous les faits épars dans cette étude, on en arrive à voir que la propriété territoriale des grands seigneurs égyptiens se partageait en domaines ruraux n'ayant pas de maison seigneuriale proprement dite, ou n'ayant pour l'usage du maître qu'une maison insignifiante non fortifiée, et en domaines ayant une maison seigneuriale, un château analogues à ceux que j'ai décrits comme existant encore dans l'Égypte moderne : les premiers s'appelaient NOUITOU, les seconds HÂITOU. Je traduirai donc la formule qui m'a fourni le sujet de cette étude 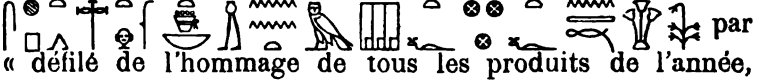 par « défilé de l'hommage de tous les produits de l'année, » apportés des châteaux du mort et de ses domaines du Nord » et du Midi ».

Il me reste à examiner certains emplois de ces deux mots

1. Mariette, *Mastabas*, p. 383.
2. Mariette, *Mastabas*, p. 353.

HÂIT et NOUIT, qui découlent de leur sens primitif. Le mot NOUIT sert à désigner un tombeau, le territoire de chacune des douze heures que le soleil parcourt pendant la nuit, une ville comme Thèbes. Le tombeau était le fief du mort, et se composait de la maison du mort ou tombe proprement dite, des terres dépendantes de la tombe et destinées à l'entretien du mort et de ses prêtres. La tombe proprement dite est parfois comme je l'ai dit, identifiée à la maison seigneuriale, et s'appelle HÂIT ou HÂIT-KA, , mais l'ensemble des biens du mort constitue un véritable domaine identique aux domaines des vivants, et par conséquent peut être considéré comme une NOUIT; c'est pour cela qu'on lui donne le nom de NOUIT dans tant de cas, et avec l'épithète , *éternel*, NOUIT ZOTOU, domaine éternel, concession à perpétuité. Les heures de la nuit ont chacune un territoire organisé de la même façon que le territoire de l'Égypte; ce sont de vrais nomes. On conçoit que les prêtres les aient comparées à ces domaines des grands seigneurs qui avaient ou n'avaient pas leur village ou leur maison seigneuriale, et qu'ils les aient appelées NOUIT, un domaine. Enfin, on a traduit des expressions comme NOUIT AMON, NOUIT HÂPI par la ville d'Amon, la ville de Hâpi, Diospolis, Nilopolis. Je traduirai *le domaine d'Amon, le domaine de Hâpi;* ces expressions désignent en effet non seulement la ville de Thèbes ou celle de Nilopolis, mais le territoire dépendant du dieu Amon et celui qui relevait du dieu Nil. Il y a au fond de la traduction ordinaire qu'on donne de ces mots, comme au fond de beaucoup de nos traductions, une déformation de l'idée antique. Nous sommes les dupes de nos mots et de nos notions modernes, et nous cherchons à les retrouver sous les mots et sous les idées d'autrefois, au grand détriment de la vérité historique. La traduction *ville* qu'on a tirée de NOUIT-AMON,

No-Amon pour NOUIT, nous a masqué le sens réel de ce mot. Si l'on voulait lui trouver un équivalent latin, ce serait par le mot *pagus* qu'on devrait le traduire, plutôt que par *urbs* ou par *civitas*, comme on fait ordinairement.

HÂIT entre dans un titre très fréquent sous l'Ancien-Empire, et dont la valeur n'a jamais été établie bien nettement, celui de HIQOU HÂIT. HIQOU HÂIT désigne un homme qui excerce l'autorité pleine et entière sur un château, de la même manière que HIQOU NOUIT, celui qui exerce l'autorité pleine et entière sur un domaine; mais quel est ce château? L'inscription d'Ouni nous montre les HIQOUOU HÂIT placés sur le même pied que les HI-TOPOU, dans le nord et dans le sud de l'Égypte. Comme nous savons que les princes féodaux portaient le titre de HI-TOPOU ÂA de leur nome, j'incline à croire que le titre parallèle de HIQOU HÂIT devait conférer à celui qui en était revêtu une autorité réelle sur une partie quelconque du territoire égyptien. Et de fait, nous voyons que tous les administrateurs des nomes sous l'Ancien-Empire s'intitulent HIQOU HÂIT ou plutôt , HIQOU HÂIT ÂIT, seigneur du grand château : ainsi Amtên était dans plusieurs nomes de la Basse-Égypte[1], Khounas était HIQOU HÂIT ÂIT dans le nome de la Gazelle [2], les hauts personnages enterrés à Bershéh et à Sheikh-Said avaient la même dignité dans le nome du Lièvre [3]; Pahournofir l'avait à Héliopolis et dans plusieurs autres localités[4]. Ce dernier personnage est intéressant, en ce qu'il

1. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 4-7.
2. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl, 106, 299.
3. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 110-111.
4. Nestor Lhôte, *Papiers Manuscrits*, t. III, folio 338 sqq.

nous donne la dignité de 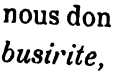 , *Commandant du no busirite*, en parallélisme avec celle , *Seigneur* grand château d'Héliopolis. Il y avait donc dans tous nomes et dans toutes les villes où commandaient ces per nages un château HÂIT, et même un grand château HÂIT ÂIT dont ils étaient les seigneurs. Ce grand châ comme les châteaux des domaines ruraux, pouvait être ou situé dans une ville ou dans un village. Il y a aujo encore dans l'Égypte moderne des édifices qui répon ces *châteaux*, isolés ou non, et dont l'aspect et l'usag expliquent ce qu'étaient les châteaux HÂIT ou de l' ancienne.

Le meilleur type que je connaisse de ce grand moderne isolé est le couvent blanc d'Ar noudah, dans la province de Sohag. Le mot co lequel nous rendons en ce cas le nom دير DÊIR, n une idée exacte de ce que c'est que le *Dêir* blanc En voici un croquis pris rapidement en quelq et sans instruments, mais assez exact dans les g pour montrer ce dont il s'agit. L'ensemble for rectangulaire, délimité par une enceinte en pi épaisse, capable de résister longtemps à une att force où l'assaillant n'emploierait point l'artilleri

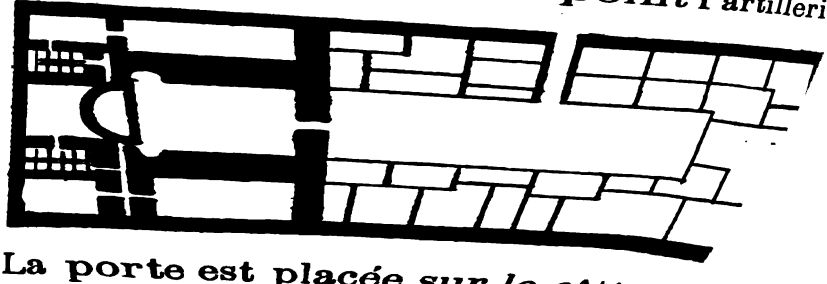

la brèche. La porte est placée sur le côté lon la plaine, plus près de l'angle méridional que tentrional. Elle est assez étroite et facile à dé

accès sur un couloir bordé de chambres ou de maisons, qui débouche sur une cour à peu près rectangulaire. Les deux tiers environ de l'espace enfermé dans l'enceinte sont occupés de maisons à plusieurs étages, étroites et sombres, bâties l'une contre l'autre, et reliées par des passages le plus souvent voûtés ou du moins couverts. Les contours en sont indiqués au hasard sur le croquis : il eût fallu des journées pour en lever le plan, si même les habitants s'étaient prêtés à ce qu'on le levât. Le tiers restant est occupé par l'église et par ses annexes. Ce château-fort contient quelques moines et une population nombreuse de fellahs, hommes et femmes, qui en sortent le matin avec leurs bestiaux, et se répandent sur les terres du couvent et rentrent le soir un peu avant nuit close. L'abbé et les dignitaires occupent des logements dans les bâtiments de l'église. Cette disposition est ancienne, car le couvent a été fondé à l'époque byzantine; du reste, j'ai eu l'occasion de visiter un certain nombre de *déirs* ruinés, et j'y ai rencontré partout la même disposition et des dispositions analogues. L'exemple le plus frappant en est celui du couvent situé à l'Occident d'Assouan, au delà du Nil. Pris et dévasté par les Turcs vers 1540, il est resté à peu près tel qu'au moment où la population a dû le quitter. Le rectangle est posé sur le versant d'une colline, dont l'un des côtés longs couronne la crête. A l'intérieur, il est divisé en trois quartiers par des murs percés de quelques portes : au bas de la colline, une véritable ville contenant des maisons encore presque intactes, au milieu desquelles circulent des rues voûtées, quelques-unes assez larges, d'autres à peine suffisantes pour livrer passage à un homme; plus haut, le quartier des religieux où se dressent encore plusieurs églises, dont l'une a, dans le chœur, des fresques curieuses d'une bonne conservation, enfin, tout au sommet, un donjon renfermant probablement l'hôtel de l'abbé et de l'évêque d'Assouan, le trésor, la bibliothèque, et qui communiquait avec la ville par un escalier long, étroit et sans rampe. J'ai

eu la curiosité de faire quelques fouilles
d'époque pharaonique qui subsistent enc
que le *déir* en reproduit les principales
Shounét ez-Zébib, bien que les sondages
bouleversé l'intérieur de l'enceinte, on
dans l'angle Sud-Ouest, près de la poter
le côté long tourné vers la plaine, les reste
considérable qui renferme des pièces
grandes et en tout cas bien bâties : des déb
en calcaire semblent indiquer en cet e
d'une petite chapelle, analogue à celles
les ruines de la ville de Thèbes, au milieu
le centre, il n'y a pas trace de construction
espace vide, place ou cour, analogue à la
blanc. Autour de cet espace, vers le Nord
on constate un peu partout la présence
crues et en pisé, appartenant à des mais
et là, des nappes de fumier, placées à
dessous des couches de sable où Mariett
tière d'ibis et d'enfants en bas âge, m
là des étables à bestiaux. A Kom el-A
faits analogues, mais de façon moins
temps. Les enceintes comme la Shoun
donc présenter l'aspect des *déirs* coptes
nérale, on peut dire que les *déirs* iso
physionomie des [illegible] HÂITOU isolées.

Mais la même disposition qu'on signa
trouve avec quelques modifications dans le
riales des émirs mamelouks ou autres, q
dans quelques villes de la Haute-Égypte,
maisons que les émirs ou chérifs d'Akhm
l'ouest de la ville, au XVIIe et au XVIIIe
encore il y a huit ans : ils ont été restaur
difié vers 1884, par le descendant actue
C'était une enceinte, affectant la forme d'u

irrégulier, entouré d'un mur épais en briques cuites, reposant en plusieurs endroits sur un soubassement en pierres. Au centre, était une cour oblongue, à laquelle on avait accès vers l'Ouest par un long passage couvert, bordée vers le Sud-Ouest par l'habitation de l'émir, et, sur les autres côtés, par les maisons des domestiques et des employés, par des magasins d'armes, de fourrages et de provisions, par des corps de garde; vers le Sud-Est, un autre passage voûté ouvrait sur une ruelle qui passe derrière une grande mosquée, *Gamâ'el-Emîr*, et mène au bazar. Aujourd'hui, le chérif ne possède plus que l'ancienne maison d'habitation : le reste appartient à des particuliers. La cour est devenue une place publique, le passage couvert de l'Ouest est une rue, l'autre passage voûté a été détruit et n'est plus qu'une rue découverte sur les murs de laquelle on aperçoit encore, à intervalles, la naissance des arceaux qui soutenaient la voûte; les anciens magasins et corps de garde, partie sont détruits, partie ont été transformés en maisons bourgeoises. C'était de ce château que les émirs d'Akhmîm administraient la ville : ils s'y enfermaient à la moindre émeute, et la famine seule pouvait les réduire. Akhmîm n'est pas visitée par les Européens, mais Siout est un de leurs points d'arrêt; sa moudiriéh est un édifice du genre de celui que je viens de décrire. Tous les touristes ont traversé cette cour ombreuse, entourée de maisons basses où sont installées les diverses administrations de la province : un mur et des canaux l'isolaient de la ville et de la campagne, et en faisaient une forteresse imprenable pour des bandes de Bédouins ou d'émeutiers. Les changements survenus en Égypte depuis quelques années lui ont fait perdre une partie de sa physionomie, mais on voit pourtant qu'elle était le château, le donjon, d'où les gouverneurs de Siout tenaient la ville pour leur maître. Chaque grande ville moderne de la Haute-Égypte, Esnéh, Girgéh, Kous, Kouft, Assouan, possédait ou possède encore un château de ce genre : la HÂIT ÂIT,

le *grand château*, des anciens textes en était le
Chaque ville de l'Égypte ancienne avait son
siégeait le prince féodal ou l'administrateur
Pharaon. Il y logeait ses biens, les magasins où s
les produits de l'impôt; ses esclaves et ses soldats
à l'abri d'une émeute ou d'un coup de main.
HIQOU HÂIT ÂIT, seigneur du grand château, et
dessus de lui que le HIQOU HIQOUOU,
seigneurs, c'est-à-dire le Pharaon. On compre
tentations de révoltes pouvait l'exposer cette de
dance. Enfin, la résidence du Pharaon lui-mê
grand château[1].

On trouve le mot HÂIT appliqué à un d
était en effet un seigneur féodal, faisant fonct
sur un territoire plus ou moins étendu, et born
toires relevant des dieux du voisinage. Le term
HÂIT NOUTIR que nous traduisons par *tem*
proprement parler le château fortifié où le
d'où il gouvernait son domaine par le r
prêtres, comme le prince séculier gouver
moyen de ses scribes et de ses soldats. Ai
sanctuaire d'Amon à Karnak était *la ma*
PI-AMON, et PIROU, PI, PIR, *ma*
qui répond le plus exactement à notre mot *ten*
rectangulaire en briques crues, qui enferme
gros de la ville, et dont les pylônes détachés
Khonsou et de Nectanébo marquent encore l
HÂIT AMON, le château d'Amon
du nome thébain, bordé au nord par le terri
de Kous et de Coptos, au sud par le territoi

1. Lepsius, *Denkmäler*, II, pl. 49-58.

Taoud et d'Hermonthis, était 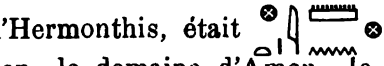 NOUIT AMON, le *vicus* d'Amon, le domaine d'Amon. Je ne crois pouvoir mieux résumer qu'en cet exemple les explications que je viens de donner, et je termine en proposant pour les mots discutés, les traductions suivantes :

NOUIT ..... Domaine,

HÂIT ..... Maison seigneuriale, Château,

HÂIT ÂIT ..... Grand château, Bastille,

qui, si elles ne rendent pas entièrement la valeur des mots égyptiens, en approchent plus, à mon sens, que la plupart des traductions proposées jusqu'à présent.

Le Portel, le 15 septembre 1889.

LES FOUILLES DE PETRIE AU FAYOUM

ET

LEURS RÉSULTATS PRINCIPAUX

I[1]

M. Petrie a continué le cours de ses fouilles en Égypte avec grand succès. Le volume qu'il nous présente aujourd'hui contient le résultat des recherches qu'il a entreprises au Fayoum pendant la saison d'hiver 1887-1888[2]. Le Fayoum a toujours été un des marchés les plus riches où se sont approvisionnés les antiquaires du Caire et d'Alexandrie, et j'y avais installé, en 1886, un service de surveillance qui, malheureusement, n'a pas encore réussi à empêcher le pillage des richesses archéologiques qu'on y déterre chaque jour. M. Petrie était attiré de ce côté tant par la découverte récente de portraits de l'époque grecque que par le désir d'explorer les pyramides de Hawârâ, d'Illahoun et de Biahmou. Son travail, mené pendant deux ans avec l'autorisation du musée, s'est donc poursuivi sur les sites des trois pyramides, en même temps que dans les cimetières des villes anciennes où l'on avait chance de rencontrer des objets intéressants, portraits, étoffes ou papyrus.

1. Publié dans la *Revue critique*, 1890, t. I, p. 1-4.

2. W. M. Flinders Petrie, *Hawara, Biahmu and Arsinoe* with thirty plates. Londres, Trübner, 1889, in-4°, p. 66, et un frontispice.

Le premier champ qu'il explora s'étend de la vallée du Nil à la plaine d'Arsinoé, à travers le défilé assez étroit par lequel le Bahr-Youssouf lance celui de ses bras qui porte les eaux au Fayoum. Il est délimité à chaque extrémité par des restes de pyramide, par ceux de la pyramide de Hawârâ du côté du Fayoum, par ceux de la pyramide d'Illahoun du côté de la vallée. La pyramide de Hawârâ n'a été définitivement ouverte qu'en 1889, et la description des objets qu'elle renferme se trouvera dans un autre volume que celui dont je rends compte. L'effort de M. Petrie en 1888 porta avant tout sur les ruines dans lesquelles Lepsius avait cru reconnaître le Labyrinthe. L'opinion de Lepsius, admise par la plupart des Égyptologues, n'était point partagée par Mariette. Louis Vassalli, qu'il envoya vers 1861 en reconnaissance sur le site indiqué revint convaincu que les ruines de Hawârâ n'étaient point celles du Labyrinthe, mais appartenaient à des constructions d'assez basse époque, au milieu desquelles les habitants de la ville d'Arsinoé enterrèrent leurs morts[1]. Les fouilles de M. Petrie ont démontré complètement la justesse des appréciations que Mariette et Vassalli avaient émises. « Les débris que Lepsius prenait pour ceux des murs et des » chambres du Labyrinthe sont simplement les maisons et » les tombes de la population qui détruisit ce grand édifice. » L'amas d'édifices en briques qu'il identifiait avec un des » côtés du Labyrinthe représente les rues d'un village, fondé » sur le lit épais d'éclats de pierre qui marque la destruction » d'un ouvrage en maçonnerie; le couloir en pierre, qu'il a » figuré sur les planches des *Denkmäler*, faisait partie d'une » tombe bâtie au fond d'un puits, creusé dans ce lit de » décombres après que toute cette partie du Labyrinthe eut » été détruite[2]. » C'était, comme M. Petrie le remarque, la

1. L. Vassalli, *Rapport sur les fouilles du Fayoum* dans le *Recueil*, t. V, p. 37-41.
2. Petrie, *Howârâ*, p. 5.

petite ville que Strabon mentionne et qui s'était établie naturellement à l'endroit où la destruction avait débuté. Les ingénieurs européens du chemin de fer ont achevé ce que les fellahs d'autrefois avaient si bien commencé, et il ne subsiste plus aujourd'hui de l'édifice tant vanté par les anciens que des blocs isolés du patin en pierre de taille sur lequel il se dressait, et quelques fragments d'architraves et de colonnes au nom d'Amenemhâît III et de Sovkounofriou : M. Petrie a même retrouvé un bout d'inscription qui rappelle les constructions de cette dernière reine. Le Labyrinthe était primitivement le temple, la *chapelle de double*, attachée à la pyramide d'Amenemhâît III, et peut-être agrandie plus tard. M. Petrie essaie d'en restaurer le plan, en comparant le peu qui reste sur les lieux avec les descriptions d'Hérodote, de Diodore, de Strabon et de Pline (pl. XXVI). Il obtient de la sorte un édifice de dessin assez irrégulier, ce qui est d'ailleurs conforme à l'impression que nous laissent les passages des auteurs anciens. J'ai toujours pensé, quant à moi, que le Labyrinthe devait présenter des dispositions analogues à celles qu'on remarque au temple de Séti Ier à Abydos, et la restauration de M. Petrie me confirme dans cette idée.

Le cimetière de Hawârâ, celui du moins que M. Petrie a exploité, est presque entièrement d'époque gréco-romaine. Les quelques fragments attribués à la XXe dynastie ont été trouvés dans la maçonnerie des tombes ptolémaïques. Quelques sarcophages de la XIIe dynastie, violés et usurpés à plusieurs reprises, sont arrivés intacts jusqu'à nous : ils ne portent malheureusement aucune inscription. Parmi les cercueils de style purement égyptien, le plus intéressant est celui d'un certain Ankhhâroui (ou Ankh-Shou-Tefnouit), fils de Zadbastitaoufônkhou, et prince du Fayoum, probablement sous les derniers Ptolémées. Il est en bois de sycomore stuqué et porte des dessins d'une finesse et d'une élégance extraordinaires. Toutefois les cercueils de style grec l'emportent de beaucoup sur les cercueils de style égyptien. Ce

sont eux qui ont fourni à M. Petrie une riche collection de portraits à l'encaustique, répartie aujourd'hui entre le Musée de Boulaq et le British Museum. Nous avons vu récemment à Paris l'admirable galerie que MM. Graff et Richter de Vienne ont rassemblée dans diverses localités du Fayoum : je n'insisterai donc pas sur cette partie des découvertes de M. Petrie. Je me contenterai de renvoyer au frontispice et à la pl. X, où il a reproduit dix-huit d'entre eux en petites dimensions, par un des nombreux procédés connus d'impression photographique, et de répéter une fois de plus que tous les doutes élevés dans le public contre l'authenticité de ces curieuses peintures n'ont pas de fondement sérieux. M. Petrie pense que ces portraits ont été exécutés, pour la plupart, du vivant du modèle, et ont été utilisés ensuite pour la fabrication du cercueil : on les encastrait dans la partie supérieure du couvercle, à la place que le masque en relief occupait jadis dans les gaines de pur style égyptien. De fait, il a retrouvé l'un d'eux encore encadré d'un châssis en bois. Il suppose même qu'un verre transparent protégeait le panneau contre les atteintes de l'air et de la poussière (pl. XII). Les momies ainsi munies de portraits datent pour la plupart de l'époque des Antonins ou de celle des Sévères. Certains signes extérieurs montrent qu'elles ont été conservées plus ou moins longtemps dans des chambres accessibles aux parents, avant d'être entassées en masse dans les caveaux où on les trouve aujourd'hui. J'avais déjà signalé le même fait à Akhmîm et j'avais rappelé à ce propos et les témoignages des auteurs classiques, depuis Hérodote, et le contrat bilingue, dit Papyrus Casati, qui nous avait fait connaître l'acte de vente d'un de ces chantiers à momies avec la liste des occupants[1] : la nécropole de Hawârâ nous donne un nouvel exemple de cette coutume particulière à l'Égypte.

1. Maspero, *Voyage d'inspection en 1884,* dans le *Bulletin de l'Institut égyptien,* 1883, p. 62-71.

Après les portraits, d'autres diront avant, l
fourni à M. Petrie l'appoint le plus important
M. Sayce, qui a rédigé ce chapitre de l'ouvra
quatre cent quatre-vingt-douze (492), complet
ments. Les uns étaient déposés avec les momi
guise de livre de chevet, comme ce rouleau d
les deux premiers livres de l'*Iliade* (p. 24 sqq.
ont été découverts mêlés au sable et aux décomb
ruines des maisons. M. Sayce a relevé soigneuse
riantes accidentelles ou critiques, que présente
manuscrit de l'*Iliade*. Il signale encore parmi
qui contenaient des œuvres littéraires, les restes
d'écolier où sont transcrits douze vers de Virgile
Tyndaridis facies, etc., des fragments très mu
mention de l'Hyrcanie semble indiquer une vie d
ou une histoire de ses successeurs, une descriptio
fications et des ports de Syracuse, où il est questi
et qui pourrait bien appartenir à l'ouvrage de
plupart des papyrus sont des pièces d'administrat
officielles ou privées, comptes, registres de contr
listes de contribuables. Les plus anciens portent
ptolémaïques, les plus modernes ne paraissent pas
au delà de l'époque d'Antonin. Beaucoup d'entre
dans un état de destruction lamentable et ne seron
qu'après de longues études : toutefois le nombre de
provenant du Fayoum est si considérable, qu'on
très probablement restituer par la comparaison plus
ces papiers d'affaires dont le texte semble être désespé
jourd'hui. Quelques morceaux en écriture hiératique
motique, quelques autres en écriture et en langue
complètent cette collection qui est au British Museum
traduction des inscriptions hiéroglyphiques par M.
une étude sur la technique à l'encaustique des portraits
romains par A. Cecil Smith, un catalogue raisonné
et plantes ramassées dans les tombeaux par M.

montrent combien la récolte de documents faite par M. Petrie à Hawârâ a été riche et variée.

Le site de Biahmou a fourni moins de monuments. Les débris de mur qu'on y voit passent généralement pour être les restes de deux pyramides. M. Petrie avait été amené par un premier examen fait en 1881-1882 à les considérer comme marquant l'emplacement de deux cours au milieu desquelles s'élevaient deux statues colossales. Les fouilles de cette année l'ont confirmé dans cette manière d'envisager les choses. Les deux grands piédestaux qu'il y a reconnus lui paraissent être les deux pyramides surmontées de statues assises, dont Hérodote parle dans sa description du Labyrinthe : si l'auteur grec les dépeint comme étant à demi submergées, c'est qu'il vit le Fayoum, de Crocodilopolis, pendant l'inondation. Le plan et l'élévation que M. Petrie donne à la planche XXVI de l'une de ces statues restaurée sont très vraisemblables, sinon dans le menu détail au moins dans l'ensemble. Il a du reste retrouvé une partie du pavé de la cour et des murs d'enceinte, le nez d'une statue colossale et du trône sur lequel elle était assise. Un morceau d'inscription au nom d'Amenemhâît III provient de la porte, et semble indiquer que ce roi construisit ou tout au moins répara le monument. Comme complément de ces fouilles, M. Petrie fit quelques excavations à la recherche de monuments du Moyen-Empire sur le site d'un temple qui s'élevait à la partie nord d'Arsinoé, l'ancienne Crocodilopolis. Il avait été construit avant la XIIe dynastie, car une statue d'Amenemhâît Ier y a été découverte, mais Amenemhâît III y travailla, les Pharaons de l'époque saïte le réparèrent, et il existait encore presque intact au début de l'époque romaine. Le peu qui s'en était conservé au commencement du siècle a été détruit depuis quelques années, et ce n'est qu'à grand'peine que M. Petrie a pu retrouver quelques indications qui lui ont permis d'en dresser le plan (pl. XXIX).

II [1]

Les sites explorés par M. Petrie pendant l'hiver de 1888-1889 ont été au nombre de trois, la pyramide de Hawârâ, les ruines de Médinet Kahoun au nord de la pyramide d'Illahoun et celles de Médinet Ghorab (Gurob de son volume) au Sud, à l'entrée du Fayoum. Chacun d'eux a rendu une grande quantité d'objets, dont les principaux sont reproduits sur les planches et décrits dans le texte du nouveau livre [2].

La pyramide de Hawârâ ne fut ouverte qu'avec peine. De la fin de janvier à la fin d'avril 1888, M. Petrie avait travaillé à se frayer un chemin à travers la masse de briques sèches qui forme tout ce qui reste d'elle : vers le milieu d'avril seulement, il était arrivé au toit de pierre gigantesque qui recouvre les chambres funéraires, mais il avait renoncé à s'y forcer passage, faute d'ouvriers habiles. Lorsqu'il revint, le 12 novembre suivant, il dut, après diverses tentatives infructueuses, appeler du Caire deux maçons; ceux-ci réussirent enfin à percer dans le calcaire un trou assez large pour qu'un homme pût s'y glisser, et débouchèrent à l'improviste dans un couloir étroit, pratiqué jadis par les voleurs qui, les premiers, pénétrèrent dans le tombeau royal. Les chambres auxquelles il menait étaient remplies de boue et d'une eau saumâtre, comme celle qui arrêta nos travaux aux pyramides de Lisht. M. Petrie, à force de barboter, finit par reconnaître l'emplacement du sarcophage et par découvrir plusieurs monuments ou débris de monuments, qui lui donnèrent le nom du roi enterré dans la pyramide. C'est Amenemhâît III, l'avant-dernier roi de la XIIe dynastie.

1. *Revue critique*, 1891, t. I, p. 317-323.

2. Fl. Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara*, with twenty-eight plates, by W. M. Flinders Petrie, with Chapters by F. Ll. Griffith and Percy E. Newberry. Londres, Kegan Paul, Trench, Trübner & C°, 1890, in-4°, 53 p. et 28 pl.

Le sarcophage de grès quartzeux est encore en place : il ne porte aucune inscription, mais est décoré de rainures longitudinales, comme beaucoup de sarcophages de l'Ancien-Empire. Il est placé dans l'axe de la chambre, et l'on construisit plus tard un second sarcophage, entre l'une de ses parois et le mur oriental. On se borna pour cela à élever en cet endroit le niveau du sol, puis à prolonger les deux petits côtés du grand sarcophage jusqu'à la rencontre de la muraille, au moyen de pièces rapportées : une dalle étroite placée au-dessus servait de couvercle. Au pied de ce double cercueil, dans la partie méridionale de la chambre, se trouvaient deux petits coffres, avec couvercles, qui renfermaient les vases funéraires. L'un d'eux a été brisé, ainsi que les vases, et les morceaux en sont au Musée de Boulaq; l'autre est resté en place. Les momies déposées dans les deux sarcophages avaient des cercueils en bois incrusté d'émail, qui ont été brûlés par les voleurs qui violèrent la pyramide au moyen âge ou dans l'antiquité. Il n'en subsiste plus que des charbons et des débris d'os calcinés. M. Petrie a réussi à recueillir des débris du mobilier funéraire, des vases en albâtre, une grande table d'offrandes, et les morceaux d'une dizaine de boîtes d'albâtre en forme d'oie creuse, identiques pour l'aspect à celles que j'ai découvertes, il y a quelques années, dans une des pyramides de Lisht[1]. J'avais conjecturé que ces pyramides avaient servi de tombes à deux des premiers rois de la XIIe dynastie, et la trouvaille à Haouara d'objets identiques à ceux qu'elles renfermaient achève de confirmer cette hypothèse.

Les inscriptions des vases et de la table d'offrandes nous ont révélé le nom des personnages enterrés dans les deux sarcophages. Le maître de la tombe et du grand sarcophage était le roi Mâtniri Amenemhâît III, dont le nom se lit sur

1. Maspero, *Guide du Visiteur au Musée de Boulaq*, p. 222, n°s 1054-1056.

le seul fragment considérable d'inscription f
ait ramassé jusqu'à présent. C'est le début
fréquente dans les pyramides de Saqqarah
nonçait en versant la libation pour le mort. L
numents nous apprennent que le second sarcoph
à une femme, *la fille royale Phiahnofriou*. On
ce nom qu'une princesse intitulée *Sœur divine*,
et dont le nom entouré de cartouche a été lu sur
de granit par M. Daressy. M. Daressy pense q
pourrait être de la XVIIIe dynastie[1]. Elle pourrait
de la XIIe et se rapporter à notre princesse d'Ha
lien qui la rattachait à Amenemhaït III est encore
M. Petrie pense qu'elle était sa fille, et le seul ti
porte sur les fragments découverts dans la pyram
de roi, donne une grande vraisemblance à so
D'autre part, ce n'est guère une fille qu'on s'atten
ainsi couchée à côté du roi et dans le même lit fu
lui, mais plutôt une femme, et l'on peut être tent
que le titre *Fille de roi* de Nofriouphtah exprime
avec le prédécesseur d'Amenemhaït III, Ousirta
non avec Amenemhaït III lui-même. Mais alors p
princesse, si elle avait épousé celui-ci, ne se fai
appeler *Épouse royale?* La table d'offrandes qui lu
sacrée est fort curieuse et d'un type unique jusqu'à
Les objets qui composent le menu du mort sont
la surface, en un relief léger, ce qui est fréquent;
nom de chaque objet est écrit sur l'objet lui-même,
est nouveau. Nous gagnons à cette particularité de
définir exactement le sens d'un assez grand nombre de
de cuisine et de boulangerie qu'on traduisait un
hasard. On reconnaît à leur forme les rognons, le
loyau; on arrive surtout à distinguer les diverses es
pains et de gâteaux que les Égyptiens se plaisaient

1. *Recueil de Travaux*, t. X, p. 142.

briquer. Le *Pirsonou* est une galette plate, le *Nouhir* une flûte mince arrondie à une extrémité, aplatie à l'autre, le *Hoti* a presque la même forme, mais est plus épais pour une longueur égale, le *Shonsi* affecte la forme d'une amande gigantesque, le *Doupit* a celle d'un coin très allongé, coupé droit du côté le plus large, arrondi à l'extrémité la plus mince. Un boulanger habile, voyant les images, n'aurait pas de peine à en indiquer le nom moderne. Par un raffinement qui n'est pas rare, les oiseaux employés comme lettres au cours de l'inscription n'ont plus de pattes : dans plusieurs endroits, où le graveur leur en avait donné d'abord, il les a ensuite effacées avec soin. Dans les tombes de la VIe dynastie, on voit de même les oiseaux et les quadrupèdes des inscriptions ainsi que les serpents représentés sans tête ou avec la tête coupée. Comme toutes les peintures qui couvrent les parois, les hiéroglyphes prenaient, par la vertu des prières et des cérémonies de l'enterrement, une réalité de vie qu'ils n'avaient pas et qui, selon le cas, pouvait être utile ou dangereuse. On coupait la tête aux serpents des inscriptions pour les tuer par avance et les empêcher de nuire au mort; on en agissait de même pour les chèvres, pour les veaux du syllabaire, afin que le mort, les trouvant tout tués, pût se passer de boucher et se servir immédiatement de leurs chairs comme nourriture. C'est probablement pour empêcher les oiseaux de s'en aller qu'on leur a coupé les pattes sur l'inscription. Ajoutons que le nom du dieu Thot est écrit phonétiquement dans l'une des formules, — ZHOUTI, par un *sad* initial.

En même temps qu'il pénétrait dans la pyramide, M. Petrie explorait les tombes qui l'environnent; l'une d'elles, celle de Harouza, de la XXVIe dynastie, lui rendit un ensemble d'objets très précieux trouvés sur une momie encore intacte. Ce n'est pas là toutefois la partie la plus importante de ses recherches, et les deux sites de Kahoun et de Médinet Ghorab lui réservaient des surprises agréables. Kahoun est une ville de la XIIe dynastie; elle est arrivée jusqu'à nous en si bon

état que M. Petrie a pu la décrire, comme s'il
temps de sa prospérité. Ainsi que plusieurs
voisinage, elle dut l'existence au soin que prit
se construire longuement une pyramide où
double. La pyramide d'Ousirtasen II, *Hotpou*,
appelée la pyramide d'Illahoun, fut bâtie sur
rocheuse, située à la limite du désert, à sept
environ des terres cultivées. A l'est de la pyrami
un temple *Hâ-ousirtasen-hotpou* « le château d
Hotpou » (pl. X, 22, 23, 24), puis contre le templ
qui portait le même nom, et qui fut habitée par
employés aux travaux et par leur famille. Il ne subs
plus du temple qu'une enceinte en briques, épaisse
mètres environ, dont les parois étaient revêtues d
calcaire fin sculpté. La plus grande partie en fu
milieu de la XIXe dynastie, quand Ramsès II con
répara le temple de la grande ville voisine d'Hé
Magna (Ahnas, Hénassiét el-Médinéh). M. Petr
couvrit plus que des débris de bas-reliefs et de s
vers le milieu de l'enceinte, dans un creux mé
effet, le dépôt de fondation du temple, encore
où le fondateur l'avait laissé : des modèles d'outils
couteaux, haches en bronze, molettes en grès b
écraser le grain, colliers en perles de cornaline,
de la ville s'appuyait au temple : il dessine sur le te
rectangle, dont l'aire n'a pu être explorée tout enti
les fouilles ont eu lieu, M. Petrie les a menées avec
soin qu'il a levé un plan fort exact, non seulemen
quartiers et des rues, mais des maisons particulièr
maisons s'alignaient régulièrement le long de rues
d'un mur à l'autre, et qu'un seul homme de police
surveiller d'une extrémité à l'autre. Leurs dimensi
assez petites, mais elles contiennent ordinairement
douzaine au moins de chambres, les unes voûtées,
recouvertes d'un toit plat. Les portes sont gén

voûtées, et l'usage de la voûte était fréquent dans l'architecture civile, dès la XIIe dynastie. Peu de ces habitations avaient double étage; presque toutes possèdent un escalier pour monter à la terrasse, où les Égyptiennes d'autrefois passaient une bonne part de leur vie comme celles d'aujourd'hui. Le foyer était placé généralement contre une des parois, et le site s'en reconnaît encore à une dépression régulière du sol. Dans les chambres d'une certaine étendue, on soutenait le toit d'une ou de plusieurs colonnes généralement en bois; le fût en était taillé à huit pans, d'environ 0[m]25 de diamètre, et il était posé sur une large base plate, encore en place aujourd'hui. Plusieurs des chambres sont disposées pour servir de grenier : les greniers sont souvent bâtis par deux, en briques crues crépies de limon à l'intérieur et à l'extérieur, et ils affectent la forme conique que les peintures des tombeaux nous ont fait connaître.

La décoration est sommaire. Le plus souvent le crépi de boue garde sa teinte naturelle; quelquefois on l'a barbouillé grossièrement de rouge, de jaune ou de blanc, et on y a représenté divers objets, des jarres sur des selles en bois, une fois même la façade d'une maison. Le mobilier était assez pauvre. Dans beaucoup d'endroits, un siège en pierre rudement taillé, des chaises en bois aux pieds de lions, des boîtes et des coffres en bois de diverse taille pour la vaisselle, le linge et les bijoux. Les outils abondent, la plupart en bronze et en bois, marteaux, ciseaux, débris d'herminettes, coudées, peignes de tisserand, etc. Le plus curieux peut-être des objets de ménage est un bâton à feu reproduit sur la planche IX (n° 6). Jusqu'à présent les quelques scènes où l'on voit l'allumage du feu ont été mal comprises : elles représentent pourtant un homme roulant un bâtonnet entre ses mains sur une autre pièce de bois. L'engin de M. Petrie montre encore les trous que le frottement y avait pratiqués. Cette découverte explique le nombre des archets qui ont été retrouvés dans les ruines : ils servaient à mouvoir le bâton

à feu. On maintenait celui-ci en place pend
au moyen d'une pierre fort dure avec laque
sa tête : beaucoup de ces pierres se rencontr
les ruines. J'en ai recueilli à El-Kab en 18
être aujourd'hui encore au Musée de Boulaq :
ramasser à la dizaine dans cette localité, ma
logues ou n'en connaissent pas l'usage ou les d
autre fait curieux que M. Petrie a mis en lumi
tude d'enterrer les enfants à la mamelle da
maisons. Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours,
pratiquer non seulement en province, mais à
portes du Caire. On enfermait le petit cadavre
baumer, dans un vieux coffre à outils ou à linge,
des joujoux et des amulettes, dont plusieurs s
d'Ousirtasen II et III ; on trouve quelquefois
bébés ensemble dans la même caisse. Les jo
l'espèce ordinaire, poupées en calcaire ou en
en bois avec des membres mobiles et de fau
dépôt de cheveux pour perruque de poupées
dans l'une des chambres), porcs, crocodiles, b
cuite, avec une vaisselle complète pour petits m
toupies ou plutôt vingt sabots en bois (pl. IX
onze bâtons pour le cochonnet (pl. IX, 17). Le
figurés ne nous avaient pas fait connaître les jeux
nous pouvons désormais nous figurer les marmo
jetant le cochonnet ou fouettant leurs sabots pa
sans pitié pour les jambes des passants.

Les habitants paraissent n'avoir eu qu'un respect
pour les tombes des générations précédentes. On a
parmi les matériaux qu'ils employèrent à la constru
leurs maisons, des morceaux de stèles, des tables d'
des statuettes. La ville semble du reste avoir été ab
après la XIIIe dynastie, et l'on n'y a recueilli aucun
numents caractéristiques de la seconde époque
Une partie en servait de cimetière aux habitants

voisins, et les tombes y ont rendu des scarabées des pharaons des XVIIIe, XIXe et XXe dynasties. A cette époque, la population était concentrée presque entière à Médinet Ghorab. Thoutmos III, ayant probablement fait exécuter des travaux considérables aux canaux et aux digues qui commandent l'entrée du Fayoum, construisit un temple assez grand, dont il ne subsiste plus que des piédestaux de colonnes, rangés encore à leur place primitive et des débris de sculpture au nom du roi. Le temple paraît avoir été détruit vers l'époque de Khouniaton, et des huttes furent élevées sur le site, où l'on recueille des objets aux cartouches de ce souverain. La ville ou le village continua de prospérer sous Ramsès II, mais sa vie s'arrêta soudain après Ménéphtah. La population paraît avoir été composée d'éléments étrangers, probablement de prisonniers employés aux travaux publics. Un des hauts personnages de la communauté s'appelait *Anou-ni-Toursha*, avec ce nom de Toursha, qui désigne les Tyséniens de l'Asie-Mineure et de l'Archipel, ancêtres des Tyséniens d'Italie (pl. XIX). Un autre s'appelle *Sadi-amii*, avec ce préfixe Sadi, qu'on trouve chez les Hittites et chez les peuples du Haut-Euphrate, Sadi-anterou, Sadi-halis (pl. XXIV, 2). Il y avait là, pense M. Petrie, une sorte de colonie d'étrangers, qui, après avoir prospéré pendant plus d'un siècle, aurait été supprimée par Ménéphtah et par ses successeurs immédiats, au temps des invasions des *peuples de la mer*. Les pharaons auraient craint que les descendants des prisonniers de guerre établis à Médinet Ghorab fissent cause commune avec les Barbares, et les aidassent à conquérir l'importante province du Fayoum. M. Petrie incline à faire remonter très haut dans le passé l'origine des colonies étrangères en Égypte. Il pense que les Égyptiens entrèrent en rapport avec les nations méditerranéennes vers la fin de la XIe dynastie, sous le règne de Sonkhkarî, et que ces relations eurent des conséquences durables pour l'histoire générale de l'humanité. Il leur attribue l'origine de l'alphabet phénicien, et par suite de tous les alphabets aujourd'hui en usage.

M. Petrie n'a point développé ses idées
contente d'entasser dans deux planches (pl. X
les marques de potier ou de maçon qu'il a recue
sur des objets de la XIIe dynastie, et à Médin
des objets de la XVIIIe et de la XIXe. Ces
sentent des variantes nombreuses, où l'on
signes hiératiques et des lettres des alphabets
M. Petrie expose qu'à la suite des guerres de la
les Égyptiens employèrent leurs prisonniers
terranéenne « d'abord, comme captifs aux
» Ces travailleurs étrangers ne furent pas
» instruits à la connaissance du système
» ture égyptienne, mais vécurent seulement
» égyptiens. Ils purent apprendre de ces
» marques de maçons, qui consistaient
» hiéroglyphes, et avec lesquelles beaucoup
» produits sur les planches ont une certaine
» Ces marques finirent par être employées
» sons qui leur étaient attachés; de la sorte
» écrire, avec les signes nouveaux, des mots
» qu'on lit sur le cylindre en bois de la
» n° 85. Ces signes furent emportés à travers
» par le commerce international qui se
» vage à l'autre, cessèrent d'être une
» pour devenir le seul mode d'écriture
» la sorte établirent le système alphabétique.
» que des causes semblables peuvent avoir
» priotes et les Phéniciens en Babylonie,
» des signes qu'on trouve ici (au Fayoum)
» été introduits de systèmes analogues
» Babylone) en voie de développement.
» donc comme il suit. Étant donné, — comme
» hiéroglyphes, les signes hiératiques,
» maçons des Égyptiens, les caractères
» être les signes hittites, — comme produit

» baire cypriote, les alphabets phéniciens, lyciens, celti-
» bériens, lybiens, etc., — dans quelle relation ces états
» intermédiaires d'écriture par signes (qu'on rencontre au
» Fayoum) au XXVIe siècle (je dirais, puisque M. Petrie
» parle de la XIIe dynastie, au XXXIIe ou XXXIIIe siècle,
» au moins) et au XIIIe siècle avant J.-C., se trouvent-ils par
» rapport aux éléments et au produit? Et de quelle manière
» un lien peut-il être établi entre le commencement et la fin
» de ces chaînes de développement, par le moyen des anneaux
» intermédiaires qui sont exposés à la lumière dans cet ou-
» vrage? » Tel est le problème que M. Petrie pose au monde savant, et dont il demande la solution.

Ces belles fouilles ont produit un assez grand nombre de papyrus, dont plusieurs ont été écrits sous la XIIe dynastie. M. Griffith, qui a étudié l'un d'eux, y a trouvé une collection de pièces relatives à une même famille, testaments, transferts de biens, papiers d'affaires des règnes d'Amenemhâit III et IV. D'autres papyrus datent du règne de Sovkhotpou Ier. Ce sont les premiers documents de ce genre qu'on découvre en Égypte, et une prompte publication rendrait les plus grands services à la science. M. Percy E. Newberry a analysé les restes de plantes et de graines rapportés par M. Petrie, et ses recherches complètent sur quelques points celles de Schweinfurth. On voit quelle variété de renseignements renferme ce second volume : le troisième s'imprime à la hâte, tandis que l'auteur continue ses recherches au Fayoum et amasse activement les matériaux du quatrième.

III [1]

M. Petrie quitta l'Égypte en mars 1890 pour aller appliquer en Syrie la méthode de travail qui lui avait si bien réussi sur les bords du Nil. Après avoir hésité quelque

1. Extrait de la *Revue critique*, 1892, t. I, p. 265-271.

temps entre Oumm-Lakhish et Kharbét-Ad
s'arrêta sur Tell el-Hesy, où il croyait devoi
ruines de la forteresse de Lakhish[1]. Six sem
ration, en plein Ramâdan, et avec l'obligati
endommager les cultures, lui suffirent à retro
de la localité et à obtenir une série de poteri
proximativement. Tell el-Hesy, à seize milles
l'est de Gaza, est assis au fond d'une vallée, m
de quarante mètres environ attire de loin l'
voyageur : c'est une accumulation de villes s
bâties en briques crues l'une au-dessus de l'autre
site fut habité. Aucune inscription ne s'étant re
cours des sondages, c'est à la céramique locale qu
de s'adresser pour obtenir quelques renseigne
poteries les plus récentes sont de style grec et
être postérieures au Ve siècle avant notre ère :
elles peu nombreuses et réparties inégalement
de la butte. Si les objets les plus modernes re
environ, à quelle époque reculée ne faut-il
ceux qu'on découvre 26 mètres plus bas? M.
naît une couche de débris phéniciens dont il
cation du XVe au IXe siècle, puis un substra
primitifs probablement amorrhéens auxqu
l'intervalle compris entre le XVIIe et le X
composition et l'aspect des couches dans
tessons sont enfouis lui apportent une sorte de
de ces dates hypothétiques. Entre les deux pr
remarque des lits alternés d'une poussière de
râtre et de cendres blanches, produits par les
Bédouins qui, alors comme aujourd'hui, venaien
mauvaises herbes pour fabriquer de la soude. Cette
n'aurait pu s'exercer si, à l'époque correspondan

1. W. M. Flinders Petrie, *Tell el Hesy (Lachish)*, Lond
1891, petit in-4°, VII-62 p. et 10 planches.

n'avait été désert comme il l'est à présent. Tenant compte du niveau où il rencontra cette couche charbonneuse, M. Petrie en ramène la formation du XIVe au XIIe siècle avant J.-C., à l'époque intermédiaire entre la destruction de la civilisation amorrhéenne connue par les monuments égyptiens et la constitution de la Palestine en royaume hébraïque sous les successeurs de David. Les ruines qu'on découvre au-dessus sont donc amorrhéennes et antérieures à l'époque des Juges : celles qu'on voit au-dessous doivent être du temps de la royauté juive. Elles ne peuvent appartenir qu'à Églon ou à Lakhish; M. Petrie se décide pour Lakhish avec M. Conder et place Églon à Tell Nedjiléh. Oumm-Lakhish et Kharbét-Adjlan n'ont été occupés au plus tôt qu'après le retour de la captivité par les descendants des anciens habitants que Nabuchodonosor avait déportés en Chaldée : le nom antique des deux villes se déplaça avec eux, comme ç'a été souvent le cas en Palestine et en Syrie.

M. Petrie a mis au jour une partie des murs de la cité. Un mur très épais construit au niveau le plus bas le long de la face Est, et tout entier en briques crues, minces par rapport à leur taille et plus semblables aux briques babyloniennes qu'aux égyptiennes, appartient aux temps les plus anciens et lui donne l'idée de ces fortifications des villes amorrhéennes devant lesquelles les Israélites s'arrêtèrent découragés lorsqu'ils envahirent enfin la Terre promise. Abattus partiellement et réduits à une hauteur moyenne de 3 ou 4 mètres, ils furent recouverts d'un mur plus épais, qui, ruiné à son tour, servit de fondements à une muraille nouvelle en retraite sur la précédente : celle-ci enfin supporte un dernier rempart dont il ne subsiste plus que des fragments hauts à peine de 30 ou 50 centimètres. Chacune des vicissitudes que la place a subies pendant son existence tourmentée a laissé là sa trace. M. Petrie croit pouvoir attribuer la partie la plus importante de ce qui subsiste à Roboam, qui, nous le savons par la Bible, fortifia Lakhish.

Le grand édifice presque carré dont il a reconstitué à peu près le plan serait l'exemple le plus ancien que nous ayons actuellement de l'architecture juive pendant le siècle de Salomon. Les murs en étaient revêtus de pierres arrachées à des édifices de l'époque amorrhéenne. Les portes étaient décorées de pilastres en relief fort bas et d'un style assez grossier (pl. IV, et p. 23) dans l'ornementation desquels M. Petrie pense retrouver l'origine ou la forme la plus simple de la volute asiatique. Les linteaux qu'ils supportaient ont la gorge égyptienne et rappellent pour le style l'époque de Ramsès III (p. 26). Les reconstructions partielles du mur seraient dues à Josaphat, à Osias, à Akhaz et à Ézéchias : cette dernière ne tint pas longtemps, car Sennachérib assiégea et força la place en 701. La dernière muraille serait l'œuvre de Manassès et aurait été détruite par Nabuchodonosor. M. Petrie a classé avec le plus grand soin les vases ou tessons de poterie qu'il découvrait aux niveaux correspondants à chacune de ces fortifications, et il a pu établir de la sorte une classification assez minutieuse des formes propres à chaque temps : on en verra les types principaux sur les planches V-IX. Il a réuni sur une seule planche (pl. X) les spécimens des silex travaillés qui lui ont semblé être le plus caractéristiques de chaque période, depuis les Amorrhéens jusqu'aux Juifs contemporains de la destruction de Jérusalen. Un dernier chapitre contient, avec force croquis, les notes qu'il a recueillies sur divers sites de la Palestine méridionale pendant son séjour de 1890 : les archéologues y relèveront plus d'une observation intéressante sur la nature des poteries qu'on y ramasse, et, par suite sur l'âge probable des ruines qu'on a chance d'y rencontrer.

Avant d'aller fouiller en Syrie, M. Petrie avait consacré les derniers mois de 1889 et les premiers de 1890 à terminer l'exploration d'Illahoun, de Kahoun et de Médinet Ghorab[1].

1. W. M. Flinders Petrie, *Illahun, Kahun and Gurob*, with Chapters

Il avait été aidé dans cette œuvre par MM. Fraser et Hughes-Hughes, dont le premier réussit à ouvrir la pyramide d'Illahoun, vainement attaquée jusqu'alors. La structure n'en ressemble à celle d'aucune autre pyramide. Elle se compose d'un soubassement rocheux taillé et haut d'environ 13 mètres, sur lequel s'élève un couronnement de briques traversé en diagonale par des murs entre-croisés mi-partie pierre, mi-partie brique. L'entrée en fut mise au jour dès l'antiquité, probablement vers le milieu de la XIXe dynastie, quand Ramsès II y fit enlever les restes des édifices d'Ousirtasen II, afin de se procurer des blocs tout taillés pour le temple qu'il construisait à Héracléopolis. On y pénètre aujourd'hui par un puits d'approche si périlleuse qu'un des ouvriers employés aux fouilles y fit une chute et s'y tua. L'antichambre principale est construite en calcaire blanc très fin et le caveau en granit rose, sur le plan de la chambre funéraire de Mycérinus dans la troisième pyramide de Gizéh. Le sarcophage, également en granit, est d'une forme inusitée : un rebord assez épais court à la partie supérieure tout le long de la cuve. La table d'offrandes était debout sur champ en avant du sarcophage, lorsque M. Fraser pénétra dans la chambre : elle est aujourd'hui au musée de Gizéh avec la plupart des autres objets qu'on y découvrit. Elle est en albâtre blanc très fin, et la légende qu'elle porte est au nom du pharaon Khâkhopirrî Ousirtasen II. C'est donc Ousirtasen II qui y fut enterré. La chapelle, placée à l'extérieur sur la façade Est, avait été détruite sous Ramsès II, mais les nombreux fragments qui en subsistent sont, comme la table, au nom d'Ousirtasen II. Le mur d'enceinte s'adossait au Nord-Ouest à la colline même. Il comprenait outre la pyramide du roi une petite pyramide située au

by Prof. Sayce DD., Prof. Mahaffy, Canon Hicks, F. Ll. Griffith B. A., and F. G. Spurrell F. G. S., in-4°, Londres, David Nutts, 1891, VIII-59 p. et 33 pl.

Nord-Est de la première et formée comme elle d'un soubassement rocheux surmonté d'une structure en briques. La chambre n'a pas été retrouvée, mais les débris du petit sanctuaire qui la desservait nous ont rendu le nom mutilé de la princesse qui l'occupait, l'épouse favorite d'Ousirtasen II probablement. M. Petrie l'a appelée provisoirement Toum-[nofriou] d'après l'analogie des autres noms de cette époque, Phtahnofriou, Sovknofriou. Espérons que M. Petrie reprendra les travaux un jour ou l'autre et découvrira la porte et les couloirs qui conduisent à la chambre : tout semble indiquer que personne n'y est entré depuis le jour de l'enterrement et que la reine repose encore à la place même où elle fut déposée il y a cinq mille ans.

M. Petrie s'était réservé d'achever en personne le déblayement de Kahoun qu'il avait si heureusement commencé pendant la campagne précédente. Il a fait sortir de terre les trois quarts environ des ruines, et son travail a d'autant plus de valeur que c'est la première fois que nous avons à notre disposition le plan à peu près complet d'une ville égyptienne du Moyen-Empire (pl. XIV). Elle se compose de deux parties, l'une à l'Orient, à peu près aussi longue que large et entourée d'un mur épais, l'autre, bâtie au dehors du mur occidental et formant un véritable amas de masures habitées par les ouvriers de la pyramide : le tout est couronné par une sorte d'acropole ou de caserne, à laquelle s'appuie un groupe de grandes maisons où vivaient les principaux personnages de la localité, peut-être les hauts officiers de l'État, quand le souverain venait s'installer là pour surveiller les travaux de sa pyramide. L'acropole a beaucoup souffert à cause de son élévation même. Elle était consolidée de murs épais, et formait un terre-plein, du haut duquel le palais royal dominait la ville entière. Elle n'avait qu'une seule entrée, d'où partaient un grand et un petit escalier encore assez bien conservés. Les cinq grandes maisons qui l'avoisinent au Nord sont construites sur un

plan uniforme, avec cours, salles à colonnes, greniers et chambres d'habitation pour les hommes de la famille, pour les femmes et pour les esclaves. Les maisons de la bourgeoisie et des ouvriers ressemblent à celles que j'ai déjà décrites à propos du *Kahoun* de M. Petrie[1]. Toutes les rues paraissent avoir été munies d'une gouttière en pierre, assez peu profonde, mais suffisante pour favoriser l'écoulement des eaux : les deux moitiés de la rue s'inclinaient en pente douce vers elle, comme c'était le cas, il y a quelques années encore, dans beaucoup des rues de notre vieux Paris. Le fait est curieux à noter, car Kahoun n'était après tout qu'une ville provisoire, bâtie pour des ouvriers; si, malgré cela, on prenait le soin de la drainer de la sorte, à plus forte raison le système de canalisation des eaux ménagères ou des eaux de pluie devait-il se retrouver dans les villes permanentes petites et grandes. Je n'en finirais pas, si je voulais indiquer toutes les découvertes grandes ou petites que M. Petrie a faites en relevant le plan des quartiers et des bâtiments. On me permettra pourtant d'en signaler une pour prouver jusqu'à quel point il a poussé la minutie de l'observation. On sait combien les rats sont insupportables dans les villes de l'Égypte moderne : ils n'infestaient pas moins celles de l'Égypte ancienne. Il n'y a pas une de ces vieilles maisons que M. Petrie a déblayées, où les murs ne fussent sillonnés et forés en tous sens par les rats : l'ouverture des trous est souvent encore bouchée tant bien que mal par les pierres et les débris de poterie que les habitants y introduisaient pour se défendre contre ces visiteurs incommodes.

Le mobilier découvert cette année ne diffère guère de celui qui a déjà été décrit à propos des fouilles de l'année précédente. C'est d'abord la poterie égéenne, dont M. Petrie a réuni, sur la planche I, les spécimens les plus intéressants.

1. Cf. *Revue critique*, 1891, t. I, p. 320 sqq. [p. 389-391 du présent volume].

Le problème que soulève la présence des vases de ce type à Kahoun est des plus importants. Ils ont été trouvés parmi les rebuts de la XIIe ou de la XIIIe dynastie, et l'on ne saurait se refuser à admettre qu'ils remontent à l'une de ces dynasties, soit entre 3200 et 2500 avant notre ère. Les archéologues qui s'occupent de la céramique grecque ne sont guère préparés à admettre des dates aussi anciennes : il faudra bien pourtant qu'ils s'y résignent, si des fouilles ultérieures viennent confirmer les recherches de M. Petrie et prouver l'existence ailleurs qu'à l'entrée du Fayoum de poteries égéennes contemporaines de la XIIe dynastie. Les statuettes en pierre et en terre cuite, la sculpture sur bois n'offrent rien de nouveau, non plus que les objets en terre émaillés. De nouveaux forets ont été mis au jour, ainsi qu'une faucille en bois, garnie de silex et assez récente, puisqu'elle est de la XVIIIe dynastie (pl. VII, 27). La forme de cet outil nous montre quelle en est l'origine. Les Égyptiens, pour scier leur blé, se servaient au début d'une mâchoire d'animal, où les dents furent remplacées par des pierres coupantes : cela explique pourquoi les mots qui signifient la mâchoire ont pour déterminatif une paire de faucilles simples ou dentelées. Comme d'habitude, les outils de la XIIe dynastie sont de préférence en cuivre, ceux de la XVIIIe en bronze. Le bâton à compter, reproduit sur la planche VIII, 17, est peut-être le plus curieux des objets signalés dans le présent volume. M. Petrie croit qu'on s'en servait habituellement pour enseigner le calcul aux enfants. Il est taillé dans un vieux débris de meuble, et les trous qu'on y voit sont ceux des chevilles qui le joignaient jadis à quelque autre morceau aujourd'hui perdu. Il porte en tête le mot NOFIR, *bon*, puis une rangée de points de 1 à 9; viennent ensuite les dizaines avec des points pour les nombres intermédiaires entre 11 et 19. Au delà, la progression est rapide. On lit successivement jusqu'à 20, 25, 30 et les dizaines successives de 30 à 90: le chiffre 100 clôt la série. Les inscriptions ne sont malheu-

reusement pas nombreuses. La plus importante est sur un sceau en bois (pl. XII, 16) qui porte le nom d'Apopi, l'un des rois Pasteurs, mais qui n'appartient pas au temps des Hyksos.

Médinet-Ghorâb, auquel M. Petrie avait touché à peine les années précédentes, est presque entièrement épuisée aujourd'hui, grâce à la collaboration de M. Hughes-Hughes. Le plan a été relevé (pl. XXV), et il nous révèle un temple enfermé dans une enceinte double. L'histoire en est bien telle que M. Petrie l'avait établie en ses grandes lignes, et les faits nouveaux n'ont fait que la préciser davantage. Les habitants y avaient une coutume singulière, et dont l'équivalente est encore inconnue partout ailleurs en Égypte. Ils défonçaient le sol d'une des chambres de leur maison, et ils y creusaient un trou large de 60 et profond de 30 centimètres environ. Ils y accumulaient de grandes quantités d'objets leur appartenant, vêtements, chaises, miroirs, colliers, pots à kohol, vases de toilette en pierre et en terre, les brûlaient, étouffaient le feu sous une couche de tessons et rétablissaient le sol dans son état primitif. M. Petrie pense que les étrangers domiciliés ici enterraient le cadavre dans la nécropole à la mode égyptienne, puis que, de retour à la maison, ils y brûlaient, comme je viens de dire, les objets à l'usage personnel du mort que chez eux, en Grèce ou en Asie-Mineure, ils auraient placés sur le bûcher avec lui. Les plus anciens de ces dépôts de débris carbonisés qu'on connaisse jusqu'à présent sont d'Aménothès III, mais il y en a de Toutônkhamoni, de Ramsès II et III et de Séti II. Les bijoux, meubles, outils, recueillis ailleurs parmi les ruines, sont tous des types connus de la XVIIIe et de la XIXe dynastie. Il faut remarquer surtout deux bagues (pl. XXII, 9-10), l'une en plomb, l'autre en étain pur. J'avais conjecturé, il y a longtemps, que les Égyptiens avaient employé l'étain seul dès les Ramessides, tout en le confondant avec le plomb sous le nom de *Zahit, dahit,* *tahit :* la

preuve est faite maintenant. Un débris de sculpture fort endommagé (pl. XXIV, 10) indique que le roi Aménothès IV-Khouniaton avait élevé quelque monument à son dieu dans Médinet-Ghorâb. Je n'insisterai pas sur ce fait non plus que sur la découverte du tombeau de Mâkît à Kahoun. Le groupe de villes que M. Petrie a si bien exploré tomba en pleine décadence sous les derniers Ramsès : seule, Illahoun a fourni aux chercheurs des monuments de la XXIIe dynastie et des dynasties saites. Plus tard, sous les Grecs et sous les Romains, le district entier devint comme un vaste cimetière où les morts furent transportés du Fayoum et des nomes avoisinants.

IV[1]

M. Petrie avait recueilli, parmi les ruines des deux villes très anciennes qu'il découvrit à Kahoun et à Médinet-Ghorâb, vers l'entrée du Fayoum, plusieurs dépôts de papyrus en fragments si mutilés qu'on pouvait désespérer d'en tirer jamais quoi que ce fût d'intelligible. C'étaient pour la plupart de vieux livres, déchirés par leurs propriétaires d'autrefois, et sur le revers desquels on avait griffonné des notes prises au jour le jour; on les avait jetés dans un coin, dès qu'on n'en eut plus besoin, et ils y étaient restés oubliés. Les maisons, en s'écroulant sur eux, avaient achevé de les détruire; certains étaient presque en miettes lorsqu'on les déterra, et il fallut toute la vigilance minutieuse de M. Petrie pour qu'ils ne fussent pas égarés ou laissés au rebut par les ouvriers des fouilles. M. Griffith les retourna et les combina de longs mois durant, avant d'en rien reconstituer; les parcelles semblaient se fuir sous ses doigts et ne pas vouloir s'ajuster l'une à l'autre. Peut-être aurait-il renoncé à sa tâche s'il n'y eût vu que des documents du temps des Rames-

1. Publié dans le *Journal des Savants*, 1897, p. 206-221, et 1898, p. 98-113, 145-158.

sides, plus ou moins semblables à ceux qui remplissent nos musées, mais c'étaient, pour la plupart, des pièces rédigées vers la fin de la XIIe ou vers le commencement de la XIIIe dynastie, et nous possédons très peu de manuscrits que l'on doive attribuer à cette époque; il persévéra malgré sa lassitude, et sa constance nous vaut un volume entier de textes inédits[1].

Il y a un peu de tout dans ce qu'on y lit, des vers officiels en l'honneur du Pharaon qui régnait alors, des histoires de dieux et des épisodes de roman, un traité de médecine où il est question de femmes malades ou enceintes, des recettes de vétérinaire, des testaments, des inventaires, des morceaux de correspondance. Imaginez la hotte d'un chiffonnier et ce qu'elle peut contenir après une matinée de glanage à travers nos rues : vous aurez chance d'y observer le même mélange hasardeux qu'aux trouvailles de Kahoun, un chapitre maculé de nouvelle à la mode avec des factures de boulanger ou de boucher, des feuillets détachés d'une géométrie ou d'une arithmétique classiques à côté de lettres déchirées, les mille paperasses imprimées ou manuscrites que nous recevons chaque matin et que nous déversons chaque soir au ruisseau. Rien ne sert mieux que ces pots-pourris de vieux restes à nous faire pénétrer dans la vie intime d'un peuple, et à nous indiquer le degré de culture auquel il était parvenu. Kahoun et Ghorâb n'étaient pas des cités considérables de l'antique Égypte, mais elles eurent chacune leur heure de fortune, la première sous la XIIe dynastie, la seconde sous la XVIIIe. Kahoun s'appelait alors Haît-Ousirtasenhatpou, le *Château où repose Ousirtasen,*

1. *The Petrie Papyri. — Hieratic Papyri from Kahun and Gurob (principally of the Middle Kingdom)*, edited by F. Ll. Griffith, M. A., F. S. A. — I. *Literary, Medical and Mathematical Papyri from Kahun,* with 8 autotype plates. Londres, Quaritch, 1897, in-4°, p. 1-18. — II. *Legal Documents, Account Papyri,* etc., with 32 plates, 1898, p. 19-98. — III. *Additional Notes,* 1898, p. 99-114.

et elle dépendait de la pyramide qu'Ousirtasen II se bâtissait au débouché du Fayoum. Les Pharaons de ces âges reculés se plaisaient à établir leur résidence en face de l'endroit même ou leur *double* vivrait après eux, et chacune des pyramides qui se dressaient sur la montagne avait, dans la plaine, son château où son maître avait trôné, où ses prêtres habitaient avec leurs vassaux et où ils emmagasinaient les offrandes utiles au culte funéraire. Khéops, Khéphrên, Mykérinos avaient édifié leurs villas princières au pied même des collines, à Kom el-Bathrân, à Kom el-Iswoud. Papi Ier avait installé la sienne contre le Mur-Blanc, et ses successeurs de la VIe dynastie avaient groupé les leurs de Saqqarah à Menshiéh. Plusieurs d'entre elles survécurent à leur roi et devinrent des villes puissantes; celle de Papi Ier fut la Memphis de l'histoire. La plupart ne duraient guère après la disparition du fondateur, mais il n'y demeurait plus que le sacerdoce et les employés attachés au service de la pyramide. Kahoun vit sa prospérité décliner sitôt qu'Ousirtasen II descendit au tombeau; elle se vida sous les premiers règnes de la XIIIe dynastie, et elle n'était plus qu'un désert lors de l'expulsion des Hyksos. Ce qui est sorti de ses ruines, c'est donc, avec l'outillage matériel des Égyptiens qui florissaient sous le sceptre des premiers Pharaons thébains, le résidu parfois informe de leurs bibliothèques et de leurs archives publiques ou privées. Tout cela est tronqué du début, incomplet de la fin, coupé net au bon endroit; souvent il ne faudrait plus qu'une ligne, un mot, pour nous éclairer sur la valeur du morceau et pour nous en livrer le sens, mais le fragment s'interrompt soudain, et, quand on passe à celui d'après, c'est un sujet nouveau qui commence. On dirait ces bribes de conversations entendues rapidement dans la rue, dont les unes se suffisent à elles-mêmes et n'ont aucun besoin de commentaire pour être comprises, dont les autres, séparées de ce qui les entourait, n'offrent à elles seules aucune signification raisonnable. Un nom éveille la

curiosité que l'on croit reconnaître, une phrase frappe par la vigueur de l'expression ou par les allusions qu'elle paraît renfermer à des personnes ou à des choses familières. On prête l'oreille machinalement, afin de mieux saisir ce qui va suivre, mais le temps de fixer l'attention et déjà l'on n'entend plus rien. Les interlocuteurs sont loin, ou bien ils se sont séparés et ils ont tiré chacun de son côté; l'on ne saura jamais par eux ce qu'ils se disaient à ce moment-là, et qu'on aurait souhaité apprendre discrètement, sans qu'ils s'en doutassent.

§ 1

Ousirtasen III aimait la guerre, et il l'entreprit avec succès, mais ses annales sont perdues et nous ignorons presque tout de ses victoires. Un des scribes de Kahoun composa, ou copia de sa plus belle main, une sorte d'ode où elles étaient célébrées longuement[1]. Il aurait mieux fait de nous en conserver le récit, même sommaire, avec la date de chaque expédition et le nom des peuples soumis, mais c'était l'affaire des historiographes attitrés: il préféra chanter en beau langage ce qu'ils avaient raconté en prose courante, et il composa son œuvre selon toutes les règles de la rhétorique égyptienne. Elle débute par une introduction en onze colonnes, où toutes les épithètes à l'usage des conquérants sont entassées dans une gradation savante, sans la moindre prétention à l'originalité. Trois strophes viennent ensuite, de dix ou onze vers chacune, et dont les membres sont divisés en lignes à peu près égales, rythmées, et, autant que je puis le voir, assonancées. La première commande à tout ce qui existe de se réjouir pour fêter les mérites du roi :

Exultent [tes dieux], car tu as fait pulluler leurs pains sacrés!
Exultent tes enfants, car tu leur as fait leurs frontières!

1. *The Petrie Papyri,* I, pl. I-III, et la traduction anglaise, p. 1-3.

Exultent [tes pères] d'autrefois, car tu as agrandi leur héritage[1]!

Exultent les Égyptiens par ton sabre, car tu as protégé leurs anciens droits[2]!

Exultent les clans par ta prudence, car tes âmes ont pris l'administration de leurs fortunes!

Exultent les deux rives de l'Est et de l'Ouest par tes exploits, car tu as élargi leurs dépendances!

Exultent tes jeunes levées, car tu as donné qu'elles verdissent!

Exultent les vieillards, tes féaux, car tu as donné qu'ils rajeunissent!

Exultent les deux terres du Sud et du Nord par ta vaillance, car tu as protégé leurs remparts!

La seconde strophe se développe d'un mouvement aussi rapide, mais le poète n'y interpelle plus directement son héros. Il le désigne par une périphrase, *le maître de son domaine,* sur le sens de laquelle aucun de ses lecteurs ne pouvait se tromper.

Grand il soit le maître de son domaine, car seul il est des millions, et ce sont des petits devant lui que les autres hommes!

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est la rigole qui dérive les bras du fleuve pour régler ses prises d'eau!

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est ce réduit frais qui offre la sieste à tout homme contre le chaud du jour!

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est ce rempart de murs qui garnissent la contrée de Qosimou[3]!

1. 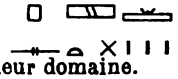 *Passhouïtou,* litt. : « leurs portions, » ce qui avait été leur domaine.

2. 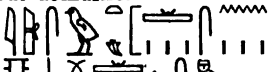 , *Asouïtou-sonou.*

3. . Qosimou est le pays de Goshen des Hébreux, et le boulevard auquel notre auteur fait allusion, la ligne fortifiée dont il est question dans les *Mémoires de Sinouhit,* l. 16-20, le prétendu Mur de Sésostris des écrivains grecs [cf. p. 295-296, 303, du présent volume].

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est ce refuge où nul ne peut être poursuivi!

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est ce boulevard qui délivre le craintif de son ennemi!

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est l'ombrelle qui abrite au printemps et qui tient au frais pendant l'été!

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est le coin chaud et sec pendant la saison d'hiver!

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est le mont qui s'oppose comme un mur à la brise, au temps de l'ouragan!

Grand il est le maître de son domaine, car lui il est comme Sokhît, la déesse-tigre, contre les ennemis qui enjambent par-dessus sa frontière!

La phraséologie de cette pièce sonne étrange à des oreilles modernes. Elle flattait singulièrement le goût des contemporains, et on en retrouve des exemples non moins bizarres sur plus d'un monument. C'est ainsi qu'un sire de Thèbes, disait de lui-même :

« Moi, je suis le bâton d'appui du vieillard, le nourricier des nouveau-nés, l'avocat des misérables, la salle qui réchauffe ceux qui grelottent dans Thèbes, le pain des abattus qui n'a jamais fait défaut au pays du Midi, dominateur des barbares[1]. »

La dernière ligne, qui nous montre le roi identifié à la déesse guerrière et faisant rage contre les barbares, sert de transition à un troisième couplet de style analogue. Chaque verset y débute par le même mot : *Il est venu,* et décrit rapidement les effets que la présence souveraine produit sur les peuples de l'étranger et sur ceux d'Égypte :

Il est venu à nous, il a saisi le Saïd et il a coiffé le pschent sur sa tête!

1. Stèle C 1 du Louvre, l. 10-12.

Il est venu, il a assemblé les deux pays, et il a marié le jonc à l'abeille[1]!

Il est venu, il a régné sur la noire Égypte, et il a mis le désert rouge avec lui!

Il est venu, il a protégé les deux terres du Midi et du Nord, il a pacifié les deux bandes de l'Ouest et de l'Est!

Il est venu, il a donné la vie à l'Égypte noire, et il a pulvérisé ses douleurs.

Il est venu, il a donné la vie aux clans, et il a fait respirer librement les humains[2]!

Il est venu, il a foulé les barbares du Midi, il a assommé ceux du Nord qui ne le redoutaient point!

Il est venu, il a consolidé sa frontière, et il a repoussé les guerres loin d'elle!

Il est venu, il a prodigué des biens à ses féaux, de ce que son sabre nous a rapporté!

Il est venu, il nous a donné d'élever nos enfants et d'ensevelir nos vieillards de ses bienfaits!

L'ode ne s'arrêtait point là, mais nous ne distinguons plus, dans les pages suivantes, que des bouts de lignes ou des mots épars, où l'on devine les éléments de formules connues, et, de fait, les thèmes traités ne pouvaient rien offrir de très original. Il y avait des rois depuis si longtemps déjà, sous la XIIe dynastie, que les scribes de cour avaient épuisé en leur honneur le fond d'idées dont leur civilisation disposait. On avait eu des siècles pour comparer successivement Pharaon à tous les dieux et pour lui prêter leurs attributs ou leurs aventures; on avait catalogué toutes ses vertus désirables, tous les sentiments de justice ou d'affection qu'il devait éprouver pour ses sujets, tous ses grands coups et toutes les terreurs dont il remplissait le cœur de ses ennemis.

1. Litt. : « il *a pénétré* le jonc à l'abeille. » Le jonc est l'emblème du Saïd, l'abeille le symbole du Delta; il s'agit donc ici de la réunion des deux royaumes d'Égypte entre les mains d'un seul prince.

2. Litt. : « il *a percé le gosier* aux humains. »

Sitôt qu'une modification se produisait dans les arts de la paix ou de la guerre, sitôt qu'un peuple paraissait à l'horizon ou qu'une divinité pénétrait dans la vallée, on en tirait ce que l'on pouvait de notions inédites et d'images inusitées; mais ces aubaines étaient rares, clairsemées, et chacune des pensées que l'une d'elles ajoutait à la littérature avait le temps de vieillir avant qu'une autre surgît. Il n'était guère pour les lettrés de rajeunissement que de la forme, et c'est à varier et à ciseler la forme délicatement qu'ils s'attachaient dès la XIIe dynastie. Par malheur, ce travail d'écrivain est ce qui nous échappe le plus jusqu'à présent. Nous devinons parfois les chocs de mots, les assonances, les jeux d'esprit sur les sens multiples de racines, l'harmonie concordante ou la contrariété des rythmes, mais notre perception de ces finesses ne va jamais bien loin. La matière seule des morceaux nous reste et les lieux communs dont elle se compose, encore ces lieux communs empruntés à une religion, à des mœurs, à une constitution politique, à des habitudes d'administration que nous connaissons mal, exigent-ils, pour être compris, un commentaire si érudit que la glose écrase presque toujours le peu de poésie qui survivait encore. Nos traductions d'une ode semblable à celle que je viens d'analyser sont, à l'original, comme les squelettes mutilés des animaux fossiles aux individus vivants des espèces d'autrefois. Elles fournissent aux curieux quelques débris rouillés de l'armature sur laquelle l'œuvre s'appuyait; elles ne leur rendent ni l'ondulation des contours, ni les oppositions ou le fondu des couleurs, ni le souffle qui animait l'ensemble et le mouvement qui l'emportait.

Une légende divine et un roman représentent avec l'ode à Ousirtasen III tout le bagage littéraire des gens de Kahoun. La légende avait pour sujet l'un des épisodes les plus étranges de la guerre osirienne, mais nous n'en possédons qu'un fragment de quelques lignes; on y voit pourtant que Sît s'éprit d'une passion violente pour Horus enfant, et qu'Isis engagea

son fils à ne pas repousser les avances d'un soupirant si redoutable[1]. Les restes du roman couvrent les lambeaux de deux pages, mais ils sont dans un état si lamentable qu'on n'y distingue plus rien du sujet : un quidam très vague esquisse un discours incohérent, un autre est tué on ignore par qui, puis enterré sans qu'on sache comment, sur quoi quelqu'un d'indéterminé s'en va, et le conte finit à la satisfaction générale[2]. Un seul point est de nature à nous intéresser dans ce drame presque effacé, la mention d'une pyramide appartenant à un certain Nofirkerî, qui est probablement le Nofirkerî Papi II de la VIe dynastie. A l'époque saite, sous les Macédoniens, sous les Romains, après l'invasion arabe, les pyramides et les temples avaient tous leur chronique fabuleuse, où les dieux, les mânes, le roi fondateur, les autres Pharaons qu'on supposait avoir contribué à la prospérité de l'édifice, jouaient leur rôle terrible ou ridicule. Ces traditions, répétées par les conteurs, couraient de bouche en bouche et s'étaient insinuées de bonne heure dans l'histoire authentique; comme Hérodote, les voyageurs les recevaient de leurs drogmans, et les annalistes indigènes, Manéthon lui-même, y avaient puisé la plupart des renseignements merveilleux qu'ils nous ont conservés[3]. Notre fragment nous montre le tombeau d'un Pharaon de la VIe dynastie mêlé déjà à l'intrigue d'un conte rédigé au plus tard vers le milieu de la XIIe; il nous prouve combien était ancienne cette intrusion de la fantaisie populaire dans

1. *The Petrie Papyri,* I, pl. III, et p. 4. On trouve dans une donnée analogue le mythe de Dionysos avec Prosymnos (Clément d'Alexandrie, *Protrepticon,* II, 34), qu'Hérodote paraît rattacher à une fête phallique des Égyptiens (Hérodote, II, XLVIII, XLIX, cf. Wiedemann, *Herodots Zweites Buch,* p. 223 et suiv.).

2. *The Petrie Papyri,* I, pl. IV, et p. 4.

3. Maspero, *Les Contes populaires de l'Égypte ancienne,* 2e édit., p. XII et suiv., et *Notes sur quelques points de grammaire et d'histoire,* dans le *Recueil de Travaux,* t. XVII, p. 60-64, 125-130, 134, 136, 138.

l'histoire réelle, et, du même coup, combien nous sommes justifiés en acceptant avec un scepticisme bienveillant tout ce que les écrivains des temps postérieurs nous rapportent sur les premiers siècles de la royauté égyptienne.

§ 2

Les livres de médecine humaine ou animale ont beaucoup plus fourni que les ouvrages de pure imagination. L'Égypte était un pays de médecins et de rebouteurs, moitié praticiens, moitié sorciers; Thot était censé avoir enseigné son art à ses fidèles, et il en avait consigné les préceptes dans des écrits qu'on se transmettait religieusement de génération en génération. Les traités dont nous possédions jusqu'à présent des exemplaires plus ou moins complets, ne remontaient guère au delà du second Empire thébain, mais ils renfermaient tous des chapitres qu'on attribuait à des souverains tels que l'Housapaïti de la IIe dynastie. Qu'Housapaïti et ses pareils aient composé vraiment les apophtegmes qu'on leur prête, c'est question de foi individuelle dans laquelle je me garderai d'intervenir; mais on voit, par les fragments de Kahoun, que les savants de l'époque thébaine n'avaient point tort, lorsqu'ils réclamaient une antiquité extrême pour certains des recueils qu'ils consultaient. Ces fragments eux-mêmes ne contiennent pas les observations d'un médecin qui vivait sous l'un des Ousirtasen; ils faisaient partie d'une collection de recettes plus anciennes, dont la rédaction remontait fort probablement à l'âge memphite, au voisinage du siècle où vivaient Housapaïti et ses confrères.

Les portions qui nous en ont été conservées traitent des indispositions des femmes, et des moyens à employer pour savoir si elles enfanteront d'abord, ce qu'elles enfanteront ensuite [1]. Ce sont des sujets qui préoccupaient fort les Égyp-

1. *The Petrie Papyri*, I, pl. VI-VII, et p. 5-11.

tiens et à bon droit. Aujourd'hui encore, la plupart non seulement des fellahines, mais des bourgeoises de condition moyenne ou même des grandes dames, sont atteintes d'incommodités graves, sinon de maladies incurables. Les unions précoces et les grossesses, survenues à un âge où le corps est insuffisamment développé pour en endurer la charge, les prédisposent à des accidents redoutables; la mauvaise hygiène et le travail exagéré avant la naissance, les pratiques brutales des sages-femmes, puis les relevailles prématurées suivies presque toujours de conception rapide, constituent autant de périls pour les plus robustes. Celles qui ont résisté aux uns finissent par succomber aux autres, et la multiplicité des accouchements aidant, il n'est pas rare de rencontrer des femmes de moins de vingt ans que le mariage a rendues infirmes pour le reste de leur vie. Les mêmes causes agissaient dans l'antiquité et devaient y produire les mêmes effets. Les jeunes filles étaient livrées à l'homme de bonne heure, les enfants pullulaient dans les familles, et les bas-reliefs nous montrent les épousées accroupies sur une natte entre deux aides, pour se délivrer de leur fruit, dans la même posture que prennent les paysannes du Saîd [1]. Il fallait soigner, sinon guérir, une bonne partie de la population féminine, et c'est ce qui explique la place importante que les formules inventées pour cet usage occupent dans les livres qui nous sont parvenus. Celles de Kahoun sont rédigées pour la plupart sur un modèle uniforme : d'abord un titre où les symptômes sont énumérés brièvement, ensuite le diagnostic que l'opérateur en devra déduire, enfin l'indication sommaire du traitement à suivre. Il n'est pas toujours aisé de discerner l'affection spéciale qu'il s'agit de combattre; dans

1. Voir les représentations dans Champollion, *Monuments de l'Égypte et de la Nubie,* pl. CXLV, 1-2, CCCXL, CCCXLI, et la description d'un triple accouchement dans le *Conte de Khoufoui et des Magiciens* (Maspero, *Les Contes populaires de l'Égypte ancienne,* 2e édit., p. 76-81).

bien des endroits pourtant, les indications sont assez précises pour qu'on n'entretienne aucun doute à cet égard. Voici par exemple les premiers cas mentionnés dans le fragment de Kahoun :

I. Diligences[1] pour la femme qui souffre des yeux presqu'à n'en point voir et à en ressentir des douleurs dans le cou. — Dis à cela : « Ce sont des *rejets* de la vulve qui affectent ses yeux. » — Fais-lui pour cela une fumigation d'encens et d'huile fraîche, et fumige-lui la vulve avec; fumige-lui les yeux avec des pattes de guêpier, puis tu lui feras manger le foie cru d'un âne.

II. Diligences pour la femme qui souffre de la vulve pendant la marche. — Dis à cela : « Quelle odeur fleures-tu? » Si elle te dit : « Je fleure la chair brûlée, » dis à cela : « Ce sont les pustules de la vulve. » — Fais-lui pour cela une fumigation, tout le temps qu'elle fleurera le brûlé.

III. Diligences pour la femme qui souffre au fondement, au périnée, dans le haut des cuisses. — Dis à cela : « Ce sont des *rejets* de la vulve. » — Fais-lui pour cela 1/4 de gousses de caroubier, 1/64 de mesure de fruits de *shasha*, 0l33 de lait : cuire le tout, refroidir, bien amalgamer, et faire boire quatre matins de suite.

Les recettes suivantes s'appliquent, pour la plupart ce semble, à des variétés du même mal :

VII. Diligences pour la femme qui souffre des pieds et des jambes après la marche. — Dis à cela : « Ce sont des *rejets* de la vulve! » — Fais-lui pour cela masser les pieds et les jambes avec de la boue jusqu'à guérison complète.

VIII. Diligences pour la femme qui souffre du cou et du périnée au point que ses oreilles n'entendent plus ce qu'on dit. — Dis à cela : « Ce sont les *vautours* de la vulve[2]. » — Fais-lui pour cela

1. Le mot employé est , *seshsaou* qui signifie littéralement *habiletés, finesses.*

2. Le médecin compare les douleurs que la patiente éprouve à celle que produirait le bec d'un vautour fouillant la chair, d'où le nom qu'il leur donne.

les mêmes remèdes que pour détruire les granulations de la vulve.

IX. Diligences pour la femme qui souffre de la vulve et de tous les membres comme une personne rouée de coups. — Dis à cela : « C'est le *nouement* de la vulve[1]. » — Fais-lui pour cela manger de l'huile jusqu'à guérison complète.

Le troisième cas paraît bien être une maladie cancéreuse, ainsi que l'a vu M. Griffith. C'est alors en effet qu'on perçoit cette odeur caractéristique que notre auteur compare à celle de la chair brûlée. Partout ailleurs les symptômes exprimés sont ceux des métrites : pesanteur dans le bas-ventre, dans le bassin, au périnée, tiraillements dans les reins, douleurs s'irradiant dans les nerfs lombaires ou sciatiques, augmentant par la marche et poussant jusque dans le mollet et dans le pied. Ces phénomènes se compliquent souvent de granulations et d'une dysménorrhée qui provoque la migraine, par suite les douleurs du fond de l'œil, du cervelet, de la nuque, parfois une lassitude générale et une courbature intense. Les Égyptiens ne définissaient pas, comme nous, les diverses sortes de métrite; ils avaient reconnu pourtant plusieurs variétés de maladies auxquelles ils donnaient des noms significatifs. L'une d'elles s'appelait les *rejets*, le prolapsus de la vulve, et répondait à l'un des accidents de la métrite aiguë; ils avaient nommé une autre les *liens*, une autre les *vautours*, selon que les sensations de constriction ou de lancinement l'emportaient chez la patiente. Les remèdes étaient des plus simples, onctions, fumigations, massages, boissons délayantes; les substances mises en œuvre ne nous sont pas toujours connues, et celles dont nous savons la nature ne laissent pas que de nous étonner quelquefois. Certaines idées mystiques les recommandaient, ou des qualités réelles qu'elles devaient à la présence de principes que nous utilisons aujourd'hui directement.

1. Litt. : « C'est les *liens* de la vulve. »

Les procédés dont on se servait pour estimer la fécondité des femmes et pour prévoir le sexe des enfants qu'elles porteraient paraissent avoir été fort nombreux : on en compte une quinzaine sur la seconde page de notre fragment, sans parler de ceux qui sont détaillés au verso du *Papyrus médical de Berlin*[1]. Ils sont tous assez bizarres, et l'on ne comprendrait guère comment les Égyptiennes avaient le courage de s'y soumettre, si l'on ne savait à quel point l'horreur de la stérilité est poussée chez les Orientaux. La médecine des bêtes n'était ni moins étrange ni moins avancée que celle des hommes; nous nous en doutions un peu à voir dans les hypogées les tableaux où les bergers soignent leurs bêtes et les médicamentent, mais aucun manuscrit ne nous était parvenu où la science des vétérinaires fût consignée. Le papyrus de Kahoun est le premier document que nous en ayons, et, si ancien qu'il soit par l'écriture, il n'est que la copie d'un ouvrage plus ancien encore, l'un de ceux probablement dont les contemporains des rois memphites pratiquaient les recettes. Il était fort long, et les portions qui en subsistent fournissent un texte à peu près suivi de quarante-huit colonnes verticales. Il était écrit avec soin dans une sorte d'hiéroglyphes cursifs; les colonnes sont séparées par des lignes noires, et les titres enfermés dans de longs cadres étendus au-dessus des colonnes qui renferment chaque apophtegme. Comme les maux des hommes, ceux des animaux étaient attribués à l'intrusion de génies pervers ou à l'action d'influences funestes qu'on devait conjurer; chaque médication se compliquait donc d'une cérémonie magique, et d'une incantation qui chassait les malins et permettait à l'opérateur de combattre efficacement les ravages qu'ils avaient déterminés dans les organes. Il semble que l'une des formules fût destinée à guérir une

1. Brugsch, *Recueil de Monuments*, t. II, pl. CVI-CVII; cf. Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 1re série, p. 68-71.

maladie des chiens qu'on appelait *le tremblement du ver*[1], sans doute parce qu'on attribuait à l'action d'un ver l'agitation et les mouvements désordonnés qui l'accompagnaient. « Si, après s'être allongé en hurlant à terre, l'animal y tombe, dire à cela : « Ce sont les prostrations mystérieuses, » et lui réciter le charme : « Je passe ma main entre ses pattes de devant[2], un vase d'eau à côté de moi. » Après quoi il fallait lui frictionner l'épine du dos, et à chaque passe qu'on avait faite se frotter la main dans le vase d'eau. « Lorsque tu palpes[3] l'endroit à la main, tu en tires du » sang caillé[4] et quelque autre matière ou bien du pus; tu » sauras qu'il est guéri lorsque ce sera le pus qui viendra. » L'ordonnance suivante s'applique aux bœufs atteints de *souffle*, non pas de météorisme comme on pourrait le penser d'après le nom, mais d'une variété de peste bovine.

Diligences quand tu verras un taureau qui a le souffle. — Si tu vois un taureau qui a le souffle, dont les yeux rejettent, dont les bajoues sont lourdes, dont les gencives sont rouges, lui tenant le cou dressé, récite-lui l'incantation. Sitôt qu'il s'est mis sur un de ses flancs, que le berger lui fasse des affusions d'eau froide, qu'il lui applique sur les yeux, ainsi que sur les hypocondres et sur

1. Je lis, dans le titre, 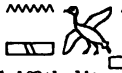 , *nashou ni fondou, le tremblement du ver*, où M. Griffith lit , *shashou ni fondou*, le *nid du ver*.

2. Le texte porte ici un mot , *hamou*, que M. Griffith n'a pas interprété : c'est le copte ϩⲓⲱⲙⲉ *T.*, πῆχυς, *cubitus, brachium*, chez le chien, les pattes de devant.

3. , *qamaou*, cf. le copte ϭⲁⲙϭⲱⲙ, ϭⲟⲙϭⲁⲙ *T. contrectare, palpare, palpando quærere.*

4. 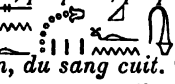 , *snofou qafniou*, litt. : *du sang coagulé par la cuisson, du sang cuit.* Cf. *Papyrus Ebers*, pl. XCVI, l. 16-17 : « Si tu visites une femme d'où s'écoule une matière semblable à de l'eau mêlée (litt. : *dont l'extrémité est*) comme de sang coagulé... »

tous les membres, des concombres ou des souchets, qu'il le fumige aux concombres[1]. Le berger songera [ensuite] à le baigner; si la bête va à l'eau, qu'il la fasse immerger; si elle s'écarte de l'eau, lui appliquer des concombres *chate*, puis tu lui feras des incisions au nez et à la queue, et tu lui diras : « Celui-ci qui a l'incision, il meurt par elle, il vit par elle. » S'il ne se remet pas, mais qu'il soit inerte sous tes doigts[2] et que ses yeux se ferment, bande-lui les yeux d'un linge et mets-y le feu pour détruire l'écoulement purulent.

Autant qu'on peut le voir, on essayait d'abord de calmer la fièvre par des affusions d'eau froide, et par des applications de plantes ou de fruits à suc frais sur tout le corps, puis on complétait l'effet par un bain froid. Si la bête refusait d'aller à l'eau, on lui faisait de nouvelles applications, puis on lui pratiquait des incisions au nez et à la queue, ce qui, tout en lui procurant le bénéfice de la saignée, constituait un sacrifice partiel destiné à apaiser le démon possesseur; aujourd'hui encore, dans toute la vallée, les fellahs incisent le front et les joues des enfants pour les guérir ou pour les protéger de la variole et de la fièvre typhoide. Si la saignée demeurait sans effet, on employait les moxas sur les yeux, comme ressource suprême.

Le fragment de Kahoun, si incomplet qu'il soit, nous permet cependant d'imaginer et de voir nettement ce que la médecine des bêtes était en Égypte. On l'y traitait de la même manière que la médecine des hommes, et elle procédait par des moyens analogues; mais était-elle exercée comme elle par des spécialistes, l'équivalent de nos vétérinaires, ou bien chacun se croyait-il appelé à la pratiquer,

1. Mettre dans la lacune le mot , *berger;* on distingue encore nettement le haut du premier signe derrière la particule *an.* , *saou* est le sujet de tous les verbes qui précèdent.

2. Litt. : « *lourd* sous tes doigts. »

et les livres qu'on en avait étaient-ils écrits à l'usage des gros fermiers ou des propriétaires agricoles? Les tableaux des hypogées nous montrent les bouviers récitant des charmes contre les crocodiles pour les aveugler au moment où les troupeaux franchissent un canal; ils savaient des prières contre les bêtes féroces; ils fabriquaient des amulettes pour surexciter la vigilance de leurs chiens, et c'est à eux que l'auteur songeait en rédigeant la recette que je viens de citer[1]. Le berger en chef d'un domaine était le vétérinaire en chef des bêtes confiées à ses soins; on se le figure sans peine comme le vieux berger de nos campagnes, demi-savant, demi-sorcier, plein de paroles puissantes et de charmes redoutables[2].

§ 3

On pouvait s'attendre à trouver des calculs ou des extraits d'ouvrages mathématiques parmi les rebuts d'une ville tout administrative, où les opérations nécessaires à la gestion d'un grand domaine obligeaient la royauté à entretenir un nombre considérable d'arithméticiens et de géomètres. C'est ce qui est arrivé en effet, et les fragments ainsi obtenus couvrent deux planches de la première livraison.

Ici encore, la chance nous a livré des débris d'ouvrages déjà connus. Le premier d'entre eux est un palimpseste : le scribe de Kahoun avait enlevé à l'éponge un texte plus vieux pour inscrire, à la place, une table où sont consignées les valeurs de 2 divisé successivement par tous les nombres impairs de 3 à 21.

1. Chabas, *Le Papyrus magique Harris,* où ces formules sont traduites et interprétées.

2. C'est le caractère qu'ont les bergers dans le Conte fantastique du *Papyrus de Berlin n° 1* (Maspero, *Études égyptiennes,* t. I, p. 75, 78-79, et t. II, p. 106-108).

Il les a présentées, selon l'usage égyptien, sous une forme très condensée.

2	3	$\frac{2}{3}$	2				
	5	$\frac{1}{3}$	$1\ \frac{2}{3}$	$\frac{1}{15}$	$\frac{1}{3}$		
	7	$\frac{1}{4}$	$1\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{4}$	$\frac{1}{28}$	$\frac{1}{4}$		
	9	$\frac{1}{6}$	$1\ \frac{1}{2}$	$\frac{1}{18}$	$\frac{1}{2}$		
	11	$\frac{1}{6}$	$1\ \frac{2}{3}\ \frac{1}{6}$	$\frac{1}{66}$	$\frac{1}{6}$		
	13	$\frac{1}{8}$	$1\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{8}$	$\frac{1}{52}$	$\frac{1}{104}$	$\frac{1}{8}$	
	15	$\frac{1}{10}$	$1\ \frac{1}{2}$	$\frac{1}{30}$	$\frac{1}{51}$		
	17	$\frac{1}{12}$	$1\ \frac{1}{3}\ \frac{1}{2}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{68}$	$\frac{1}{4}$
	19	$\frac{1}{12}$	$1\ \frac{1}{2}\ \frac{1}{12}$	$\frac{1}{114}$	$\frac{1}{6}$	$\frac{1}{76}$	
	21	$\frac{1}{14}$	$1\ \frac{1}{2}$	$\frac{1}{42}$	$\frac{1}{2}$		

Cette table, développée par M. Griffith à l'usage des modernes, offre l'aspect suivant :

$2 \div 3 = \frac{2}{3}$ [*preuve*] : $\frac{2}{3}$ de $3 = 2$

$2 \div 5 = \frac{1}{3} + \frac{1}{15}$ $\quad \frac{1}{3}$ de $5 = 1\frac{2}{3}$, $\frac{1}{5}$ de $5 = \frac{1}{3}$ [total $1\frac{2}{3} + \frac{1}{3} = 2$]

$2 \div 7 = \frac{1}{4} + \frac{1}{28}$ $\quad \frac{1}{4}$ de $7 = 1\frac{1}{2}\frac{1}{4}$, $\frac{1}{28}$ de $7 = \frac{1}{4}$ [total 2]

$2 \div 9 = \frac{1}{6} + \frac{1}{18}$ $\quad \frac{1}{6}$ de $9 = 1\frac{1}{2}$, $\frac{1}{18}$ de $9 = \frac{1}{2}$ [total 2]

$2 \div 11 = \frac{1}{6} + \frac{1}{66}$ $\quad \frac{1}{6}$ de $11 = 1\frac{2}{3}\frac{1}{6}$, $\frac{1}{66}$ de $11 = \frac{1}{6}$ [total 2]

$2 \div 13 = \frac{1}{8} + \frac{1}{52} + \frac{1}{104}$ $\quad \frac{1}{8}$ de $13 = 1\frac{1}{2}\frac{1}{8}$, $\frac{1}{52} = \frac{1}{4}$, $\frac{1}{104} = \frac{1}{8}$ [total $1\frac{1}{2}\frac{1}{8} + \frac{1}{4} + \frac{1}{8} = 2$]

$2 \div 15 = \frac{1}{10} + \frac{1}{30}$ $\quad \frac{1}{10}$ de $15 = 1\frac{1}{2}$, $\frac{1}{30}$ de $15 = \frac{1}{2}$ [total 2]

$2 \div 17 = \frac{1}{12} + \frac{1}{51} + \frac{1}{68}$ $\quad \frac{1}{12}$ de $17 = 1\frac{1}{3}\frac{1}{12}$, $\frac{1}{51} = \frac{1}{3}$, $\frac{1}{68} = \frac{1}{4}$ [total $1\frac{1}{3}\frac{1}{12} + \frac{1}{3} + \frac{1}{4} = 2$]

$2 \div 19 = \frac{1}{12} + \frac{1}{76} + \frac{1}{114}$ $\quad \frac{1}{12}$ de $19 = 1\frac{1}{2}\frac{1}{12}$, $\frac{1}{76} = \frac{1}{4}$, $\frac{1}{114} = \frac{1}{6}$ [total 2]

$2 \div 21 = \frac{1}{14} + \frac{1}{42}$ $\quad \frac{1}{14}$ de $21 = 1\frac{1}{2}$, $\frac{1}{42}$ de $21 = \frac{1}{2}$ [total 2].

On voit à quelles complications l'habitude de n'admettre d'autres fractions que celles qui ont l'unité pour numérateur a conduit les calculateurs égyptiens. Ayant à dresser ce qui serait pour nous une table des fractions $\frac{2}{3}$, $\frac{2}{5}$, $\frac{2}{7}$... $\frac{2}{19}$, $\frac{2}{21}$, ils

étaient obligés d'exprimer les quantités que nous désignons ainsi par une somme de ce que les mathématiciens des temps classiques appelaient les *fractions simples*, soit de fractions à numérateur 1. La seule fraction qui fait exception à cette règle est $\frac{2}{3}$, encore M. Griffith a-t-il montré que le signe hiéroglyphique dont on se sert pour la noter suppose chez ceux qui l'ont inventé une conception identique à celle qui prévaut partout ailleurs : $\frac{2}{3}$ était pour eux $\frac{1}{1\frac{1}{2}}$. Le maniement de ces formules exigeait un assez long apprentissage, et l'on avait dressé pour familiariser les scribes avec elles des tables qu'ils copiaient, sans se lasser, jusqu'à ce qu'ils les sussent par cœur, de façon imperturbable. Celle qui est inscrite sur le fragment de Kahoun s'arrête à l'expression de $\frac{2}{21}$; celle du *Papyrus Rhind* continue la série jusqu'à $\frac{2}{99}$[1], en indiquant moins sommairement la suite des opérations nécessaires pour arriver au résultat. Aussi bien le *Papyrus Rhind* contenait-il un livre destiné à l'enseignement; le fragment de Kahoun est une sorte de mémorandum, qu'un des employés de l'endroit avait noté pour son usage personnel et qu'il consultait en cas de besoin.

Un autre papyrus avait été trouvé avec celui-ci, qui portait également les traces d'une première écriture; le propriétaire avait l'habitude d'utiliser ses vieux papiers pour des fins présentes et le morceau avait déjà servi plusieurs fois peut-être avant de recevoir le texte qui nous est parvenu. On y lit, en quatre colonnes, une série d'opérations qui paraissent tendre toutes à la solution d'un même problème. Comme on remarque vers le haut de la quatrième colonne une sorte de cercle aplati, noté extérieurement 8 et 12, intérieurement 1365 $\frac{1}{3}$, M. Griffith a pensé qu'il s'agissait de

1. A. Eisenlohr, *ein Mathematisches Handbuch der Alten Ægypter*, pl. I-VIII, p. 30-48; Griffith, *the Rhind Mathematical Papyrus*, dans les *Proceedings* de la Société d'Archéologie biblique, 1894, t. XVI, p. 10-17.

cuber la contenance d'un grenier de même forme, dont la hauteur et le diamètre seraient respectivement 12 et 8; mais alors la solution serait fausse, car le chiffre inscrit dans le cercle ne résulte en aucune manière des deux autres chiffres, quelle que soit celle des coudées ou des mesures connues dont on suppose que le scribe ait fait usage. M. Heape, de Rochdale, pense que la vignette représente non pas la figure réelle de l'espace enclos, mais seulement l'idée d'un espace enclos de forme quelconque. Les opérations détaillées dans la quatrième colonne établissent successivement que $1\frac{1}{3}$ de 12 est 16, puis que 16 élevé au carré produit 256; dans la troisième colonne 256 est multiplié par $5\frac{1}{3}$, ce qui donne le nombre même inscrit dans le rond $1365\frac{1}{3}$, M. Heape remarque que ces calculs nous fournissent, en partant de 12, la contenance d'un espace $16 \times 16 \times \frac{16}{3}$, et il suggère que le scribe a voulu connaître le cube exact d'un édifice dont la hauteur était le $\frac{1}{3}$ de la longueur et de la largeur, et dont le côté mesurait $\frac{1}{3}$ de plus que 12 coudées. M. Griffith avoue que c'est la meilleure solution qu'on puise proposer en l'état, et je laisse aux mathématiciens le soin d'apprécier jusqu'à quel point il a raison.

Je passe sur plusieurs fragments dont le sens est incertain, et j'arrive à des formules de nature plus humble, mais d'application plus constante au courant de la vie égyptienne. La volaille jouait un grand rôle dans l'alimentation du peuple, et parmi les diverses espèces qui animaient les les étangs ou les basse-cours, on remarque, dès les temps les plus anciens deux variétés d'oies, 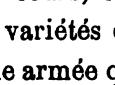 *ro*, *l'anser ægyptiacus*, la bernache armée qu'on rencontre partout dans la vallée, *torpou*, l'oie commune, une variété de grue qu'on appelait 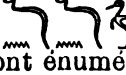 *zonzenou*, le canard 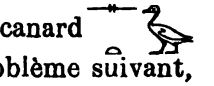 *sît*. Ces oiseaux sont énumérés dans le problème suivant, que je transcris d'après l'original, en rétablissant les parties endommagées :

Calculer la taxe des volailles. — Cote[1] de la taxe à cent canards. Il lui a été livré sur cette cote canards.

Oies cendrées [de] 8 canards, 3.
Oies *torpou* [de] 4 canards, 3.
Grues [de] 2 canards, 3.
Canards [de] 1 canard, 3.

Soustraction d'une seule part : reste 11. — Tu cherches combien 100 est plus grand que 45; le résultat est 55. Tu additionnes ce 11 jusqu'à ce que tu obtiennes 55; cela se fait cinq fois.

Le problème paraît être celui-ci. Un chef de grand domaine rural est taxé au chiffre de cent canards, on ne sait pour quel objet, mais peu importe. Le canard est considéré là comme une sorte d'unité basse-courière d'après laquelle on estime la valeur des autres espèces d'oiseaux; une oie cendrée est égale à huit canards, une oie *torpou* à quatre, une grue à deux. Notre homme a déjà versé à un personnage qu'il désigne par le pronom *lui*, et qui est probablement un collecteur d'impôts, trois oies cendrées de 8 chacune, soit l'équivalent de vingt-quatre canards, trois oies *torpou* de 4, soit l'équivalent de douze canards, trois grues de 2, soit l'équivalent de six canards, enfin trois canards, en tout; l'équivalent de : $24 + 12 + 6 + 3 = 45$ canards. Notre texte, traduit mot à mot, ajoute immédiatement cette énumération : « soustraire une part, reste 11. » Le nombre 12 qui donne 11 pour reste ne peut être ici que celui des mois de l'année, et les quarante-cinq têtes de canards indiquées représentent le versement du premier mois d'une année égyptienne: ce que notre scribe se demande à présent, c'est ce qu'il aura de bêtes à livrer chaque mois, s'il veut acquitter par fractions égales. Il commence par soustraire 45 de 100, et il constate qu'il est encore débiteur de cinquante-cinq canards; il divise ensuite 55 par 11, et il constate que 11 se

1. *ra-khîtou*, litt. : *pour choses, pour fournitures.*

trouve cinq fois dans 55, ce qui l'obligera à fournir cinq canards par mois, jusqu'au retour de l'année nouvelle. Une série de calculs portés sur la page suivante lui montrait une façon différente de régler ses arrérages, mais elle est si mutilée qu'on n'en distingue plus le détail : on voit seulement qu'il aboutissait par cette voie nouvelle à un résultat non moins satisfaisant que celui auquel il arrivait par l'ancienne voie.

On sait que les Égyptiens versaient l'impôt en nature et qu'ils payaient en nature tous les services rendus à l'État ou aux particuliers. Les inscriptions et les tableaux ont fait passer sous nos yeux tant de scènes journalières que nous nous figurons assez bien ce que pouvait être chez eux la perception des contributions et l'administration des finances. L'impôt était bœuf, cheval, volaille, céréale, légume ou fruit, produit naturel du sol ou objet manufacturé ; il fallait, selon son essence, le rentrer à l'étable ou au grenier, le nourrir, le soigner, le mesurer à la douzaine, au boisseau, à l'aune, et l'on devine quelles opérations multiples et quel personnel innombrable sa rentrée, sa conservation et son utilisation exigeaient d'un bout de l'année à l'autre. Ce que l'on ne conçoit pas encore avec assez de précision, c'est le genre de préoccupations particulier qu'il imposait à l'esprit des contribuables. Il fallait à chaque propriétaire beaucoup d'attention et une certaine habitude du calcul pour ne pas oublier ce que les divers oiseaux de ses domaines valaient en têtes de canards au taux normal, et pour échelonner ses versements de la façon la plus avantageuse à ses intérêts ; les tarifs d'équivalence devaient d'ailleurs varier beaucoup, selon les besoins du Gouvernement et selon l'honnêteté du pouvoir local. Et ce qui est vrai de la volaille l'est également du bétail, petit ou gros, mais aucun document n'est venu nous révéler ce que les bœufs d'une espèce étaient estimés par rapport à ceux d'une autre, ni ce qu'il fallait de chèvres, de moutons, de gazelles, d'ânes pour valoir un seul bœuf. Il

y avait là, pour les scribes, matière à des calculs et à des paperasses sans fin, dont le fragment de Kahoun est un spécimen unique jusqu'à ce jour.

§ 4

Chaque gent égyptienne avait nécessairement par devers soi un certain nombre de pièces, qui établissaient de façon indiscutable sa position vis-à-vis de l'État, de la ville, et des autres familles dont se composait la communauté au milieu de laquelle elle vivait. Les maisons nobles conservaient au moins les principaux documents, et elles finissaient par posséder au bout de quelques générations de véritables archives, analogues à celles de la maison royale : c'est en y puisant que les sires de Béni-Hassan, par exemple, ont composé cette histoire de leur fief et de ses accroissements successifs qu'on lit dans le tombeau de l'un d'eux[1]. Les bourgeois et les manants se débarrassaient des papiers qui les concernaient, sitôt qu'il pensaient n'en avoir plus le besoin immédiat; ils les employaient à d'autres usages, ou ils les déchiraient et ils en jetaient les morceaux dans un coin, sans plus s'inquiéter de ce que ces rebuts devenaient. M. Petrie en a recueilli les débris maculés et à demi effacés, dont M. Griffith a pu reconstituer une demi-douzaine d'actes à peu près complets.

Ce sont d'abord des états de personnes, rédigés à différentes dates, sous les trois derniers règnes de la XIIe dynastie ou sous les deux premiers de la XIIIe. Le nom technique en est *Ouapît,* ou au pluriel collectif *Ouapouîtou,* qui dérive du verbe *Ouapou,* littéralement *ouvrir*, puis *manifester,*

1. Maspero, *La grande Inscription de Béni-Hassan,* dans le *Recueil de Travaux,* t. II, p. 160-181; cf. Krebs, *de Chnemôthe nomarcha,* Berlin, in-4°, 1891.

déclarer[1]. M. Griffith y voit le détail des personnes qui forment une *mesnée*, « the specification of the persons of a household[2] » ; il observe d'ailleurs que la mesnée comprenait d'abord les femmes apparentées au chef et vivant sous son toit, leurs enfants en bas âge, les servantes. Les états qu'il transcrit et qu'il traduit proviennent d'une famille de miliciens de condition médiocre, et nous permettent d'observer les changements qu'elle subit pendant deux générations au moins. La milice indigène consistait en hommes auxquels le roi ou le seigneur féodal allouait un domaine suffisant pour les nourrir, eux et leur famille directe ; ils devaient en retour le service militaire leur vie durant, sauf à se faire remplacer par l'un de leurs enfants, quand la vieillesse ou les infirmités arrivaient[3]. Nos documents les appellent *âhaoutîti*, au pluriel *âhaouatiou*, littéralement *les combattants*[4], et c'est l'équivalent du mot μάχιμος, que les historiens ou les scribes de l'époque grecque emploient pour désigner les membres de la classe militaire. Il s'agit ici de deux miliciens, le père et le fils, Haraouî, fils de Sanofraouî, fils de Haraouî. Nous n'avons du premier qu'une pièce non datée, mais que M. Griffith attribue avec toute raison au règne d'Amenemhâît III. Il était inscrit, sous le n° 100, dans le deuxième contingent du canton Nord de la ville, et il ne devait pas être marié depuis bien longtemps, car son

1. de , cf. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 53-54, et *Supplément*, p. 53-56.

2. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun and Gurob*, p. 20.

3. Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 34-37 ; *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 305-307.

4. de ÂHAOU, HAOU, *combattre*, le mot est demeuré en copte sous la forme ϩⲟⲟⲩⲧ *T. M.* (*haoutîti-haoutt*, *haout*, *hoout*) avec le sens de *mâle, viril*, que acquiert déjà dans la langue des Ramessides.

fils Sanofraouî est porté comme étant encore un petit enfant. Ce premier état est ainsi conçu[1]:

Personnes déclarées du milicien, fils de Tahouîti,
Haraouî, [n°] 100 du deuxième contingent attaché au canton [Nord];
Sa femme, fille de Sît-sapdou, Shopsouît, femme, du canton Oriental;
Son fils, Sanofraouî, enfant, sa fille Isît, femme;
Sa mère, Harakhouni, femme, sa fille Saroudouît, enfant;
Sa fille, Kaîtsanouîtou, femme, sa fille Sîtsanofraouî, enfant;
Mâkitni, femme.

Une autre pièce, rédigée à peu près vers le même temps, contenait l'indication des fonctionnaires devant qui la déclaration avait été faite[2]; comme elle est mutilée, je la laisse de côté, et je passe à celle qui concerne Sanofraouî. Ce personnage, que nous avons vu petit garçon à la suite de sa mère, est maintenant milicien à la place de son père décédé, et le groupe de femmes qui nous a été présenté précédemment est placé sous sa tutelle.

L'an III, le quatrième mois de Shaît, le 25, du roi Sakhmoukarî, vivant à jamais.
Copie des personnes déclarées du milicien, fils d'Haraouî,
Sanofraouî, dont le père [était] sur le deuxième contingent;
Sa mère, fille de Sitsapdou, Shopsouît, femme, de la Bande Orientale;
La mère de son père Harakhouni, femme, pauvresse des carriers du canton Nord;
La sœur de son père Kaîtsanouîtou, femme, pauvresse des carriers du canton Nord;
La sœur de son père Isît, femme, pauvresse des carriers du canton Nord;

1. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. IX, l. 16-24 et p. 22-23.
2. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XI, l. 1-7 et p. 19-23.

La sœur de son père Sîtsanofraouî, femme, pauvresse des carriers du canton Nord;

Il y a eu entrée avec les personnes déclarées de son père en l'an II.

Ce contribuable[1] a prêté serment au bureau du Comte, en l'an V, le premier mois de Pirît, le 8,

sous le sceau du wêkîl.

Fait au bureau des domaines du canton Nord, près le grand dix du Sud, fils de Montoumhâît, Mourkhentît,

par le directeur de la maison du recensement de bœufs Sonbouni, du canton Nord, homme, du canton Nord.

le scribe du greffe, fils de Sonbouf, Aîou, homme, du canton Nord.

le scribe de la milice, Sinouhît, homme, du canton Nord.

Le dernier acte de ce genre que M. Griffith ait reconstitué sortait de la maison d'un *homme au rouleau du commun*, c'est-à-dire, de l'un des maîtres de cérémonies qui officiaient pendant les sacrifices en l'honneur des dieux ou des morts[2]. Il est de l'an II du premier roi de la XIIIe dynastie, et la prestation de serment eut lieu en l'an III, mais il se réfère à un document du même genre, qui fut exécuté dans les années XXVI et XL d'Amenemhâît III[3]. La famille est dénombrée d'abord, femmes et enfants, puis les serfs perpétuels[4], attachés aux domaines funéraires dont notre *homme*

1. KHAROU POUN, s'applique à Sanofraouî.

2. , c'est bien, comme M. Griffith l'a pensé, l'*homme au rouleau* ordinaire (p. 26), celui qui forme le chœur dans les cérémonies funéraires; on voit ces gens représentés par bandes, qui répètent les formules de l'offrande, avec les gestes appropriés, sous la conduite de l'*homme au rouleau* principal.

3. Le nom du roi n'est pas donné, mais, comme M. Griffith l'a bien vu (p. 27), il s'agit nécessairement d'Amenemhâît III, le seul parmi les derniers rois de la dynastie dont le règne ait atteint et même dépassé les quarante ans.

4. ZAATIOU, de ZAÎT, *éternité*, les gens attachés pour l'éternité à un domaine, surtout à un domaine funéraire.

au rouleau était le desservant, hommes, femmes et enfants, et, parmi ces derniers, une petite fille de trois mois. La plupart de ces gens paraissent provenir d'un *connu du roi*[1], Ousirtasen, et des parents de cet Ousirtasen; notre personnage les avait reçus pour l'aider à fournir les sacrifices qu'il devait au mort lors de chacune des fêtes légales, et le surplus de leur travail formait le salaire de son office.

On le voit, la condition de tout ce monde est la même. Ce sont d'abord des femmes et des enfants qui n'ont pas de responsabilité légale, puisqu'ils sont dans la main du chef de la famille; ce sont ensuite des serfs attachés à l'un des domaines qui fournissaient les revenus d'un tombeau, et assignés à l'un des prêtres secondaires qui étaient chargés d'y surveiller le culte ancestral. Ces derniers, en tant que serfs, n'ont pas plus de responsabilité que les mineures et mineurs de la famille directe : ils doivent être représentés par le maître de qui ils relèvent, et les quelques hommes adultes qui figurent parmi eux sont frappés des mêmes incapacités légales que les femmes et les enfants[2]. Les noms sont quelquefois suivis d'épithètes qui semblent attribuer aux personnages une position spéciale, chacun dans la classe dont il faisait partie. La mère du milicien Haraouî, femme de Tahouîti, est intitulée la *namhouît* des carriers du canton Nord, et cette désignation s'étend à toutes ses petites-filles[3]. Le terme *namahou*,

1. , titre des personnages qui approchaient assez le roi pour être censés connus de lui (Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, p. 280, note 6).

2. Le texte indique les enfants par le signe , les hommes faits par le signe .

3. M. Griffith n'admet ce point qu'avec doute (p. 21); la façon dont l'indication du canton auxquels ils appartenaient est insérée derrière le nom des employés, dans la pièce de l'an V (l. 13-14), montre que

au féminin *namahouît-namhouît*, est connu depuis longtemps. On le rencontre dans des développements demi-poétiques, où un grand seigneur se vante d'avoir été « le bâton du vieillard, la nourrice des enfants, le porte-paroles du *namahou*[1] », et le sens de *pauvre* résulte des passages assez nombreux où on le lit[2]. Dans le cas présent et dans les cas analogues, il indique une situation définie nettement par l'usage et par la loi. Les gens de métier formaient des corporations, dont les membres non seulement étaient solidaires l'un de l'autre durant la vie, mais devaient appui, protection et secours aux familles de ceux d'entre eux qui mouraient sans laisser une fortune suffisante. La famille d'Haraouî n'était certainement point riche, car on n'y compte aucun esclave, et son chef Sanofraouî devait être fort jeune encore, ainsi que M. Griffith l'a remarqué[3]; par suite, il n'avait pas les ressources suffisantes pour soutenir sa mère, sa grand-mère et ses tantes. On ne saurait donc s'étonner que ces femmes soient retombées à la charge d'une corporation, mais pourquoi de celle des carriers, quand Haraouî et Sanofraouî étaient des soldats? L'organisation de l'Égypte comprenait, je l'ai dit ailleurs[4], des soldats de vocation, qui n'étaient que soldats, et des miliciens que leurs obligations militaires n'empêchaient pas de se livrer à des occupations variées, en dehors de leur temps de service ou d'exercices. Si Tahoutti, le mari de Harakhouni et le

cette façon abrégée d'écrire des notes se rapportant à un ensemble de personnages était courante dans les bureaux dont nos pièces émanaient.

1. Maspero, *Études de Mythologie et d'Archéologie égyptiennes*, t. III, p. 157-158.

2. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 766-767, et *Supplément*, p. 676.

3. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 24-25; il n'était pas marié, ce qui est assez significatif dans un pays où les hommes, comme les femmes, se mariaient presque au sortir de l'enfance.

4. Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 34 sqq.

père de Haraouî, était milicien comme son fils et son petit-fils le furent, rien n'empêche qu'en temps de paix il ait pratiqué le métier de carrier, fort lucratif dans un pays et dans un temps où l'on construisait beaucoup. Il en fut probablement ainsi, puisque Harakhouni et ses filles demeuraient à la charge de la corporation des carriers: elles étaient *pauvresses des carriers du canton Nord*, et, comme telles, elles avaient droit aux aumônes et aux secours de la corporation depuis la mort du fils ou du frère qui les alimentait. Du vivant de son mari, Shopsouît, femme de Haraouî, était qualifiée *personne de la bande Orientale,* avec le terme général *sait, individu;* veuve, on l'appelle *la pure, la prêtresse de la bande orientale,* *ouâbouît,* et la même expression s'applique à plusieurs des serfs des deux sexes qui sont enregistrés dans la déclaration de *l'homme au rouleau :* M. Griffith pense qu'ils appartenaient à la classe sacerdotale, et que cette origine sacrée ne les empêchait pas de remplir différents métiers, même d'être serfs ou esclaves[1]. Certains motifs me portent à n'accepter son opinion qu'en la modifiant sur un point important. Plusieurs des personnages mentionnés sur la liste de *l'homme au rouleau* sont qualifiés *ouâbou, pur* ou *prêtre,* sans que le père ou la mère y reçoivent le même titre : ainsi, Amoni, fils de la serve Sonît, la fille de cette serve, sa nièce, sa petite-nièce sont portés comme étant *purs,* quand elle-même ne l'est pas. L'exemple de Shopsouît montre d'ailleurs qu'on pouvait être *pur* à un moment de la vie et ne l'être pas de l'autre : le titre de *pur* s'acquérait et n'était pas nécessairement héréditaire. Un passage curieux du *Conte de Satni* le met en opposition avec le mot *shairi, petit, enfant, esclave,* personne vile et et de basse classe. Le héros du conte, le prince Satni-Khâmoisît rencontre un jour dans la rue la dame

1. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* p. 32-33.

Tbouboui, fille du prêtre de Bastît, et, séduit par sa beauté, il lui dépêche un page pour lui adresser des propositions très vives. Tbouboui lui répond : « Je suis une *ouâbouît*, une *pure*, je ne suis pas une *shairît*, une fille de basse condition[1]. » Le mot égyptien rappelle singulièrement le terme qu'on appliquait aux hiérodules mâles ou femelles des religions asiatiques, les *Qedeshôt* et les *Qedeshôn* : convient-il de l'interpréter de même? On sait qu'aux termes de la loi, les Pallacides d'Amon Thébain étaient choisies parmi les familles nobles de la ville, et qu'elles devaient au dieu l'usage de leur corps jusqu'à l'entrée de la vieillesse[2]. Le rôle que Tbouboui joue dans le conte prouve que l'interprétation est juste si on la lui applique: elle était bien une hiérodule — OUÂBOUÎT —, elle n'était pas une fille des rues — SHAIRÎT. Je considérerai les *purs* et les *pures* de nos listes comme des individus consacrés aux dieux par leurs parents ou par leurs maîtres, et jouissant de tous les privilèges attachés à leur état. Une femme comme Shopsouît, veuve et sans ressources, s'engageait au service d'un dieu ou d'un temple, et était désormais OUÂBOUÎT, *pure*, disons « hiérodule », avec la faculté, sinon l'obligation de se prostituer pour vivre, quand son âge le lui permettait.

La déclaration se faisait sous la foi du serment. L'objet n'en ressort pas très nettement de la pièce même; je soupçonne qu'il s'agissait soit de l'impôt, soit d'une opération destinée à assurer la subsistance de la famille. Serait-ce une de ces répartitions des terres communales qui, au témoignage d'Hérodote[3], se renouvelaient chaque année? Le con-

1. Maspero, *Les Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2e édit., p. 196, 198, 199, 200.

2. Strabon, XVII, I, § 46, p. 817, et Diodore de Sicile, I, 47; cf. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. II, p. 50.

3. Hérodote, II, CIX; cf. Wiedemann, *Herodots Zweites Buch*, p. 421 et suiv.

tribuable devait se rendre au bureau d'un personnage que les textes égyptiens appellent le *zaîti* . M. Griffith, adoptant une hypothèse de M. Spiegelberg, y reconnaît le vizir, mais c'est là un bien haut personnage pour un si petit emploi, et je m'en tiens à ce que j'ai dit jadis[1] : les *zaatiou* sont des *comtes* chargés de l'administration royale dans une des villes ou des provinces de l'Égypte. Leur *diwân* comprenait plusieurs bureaux secondaires, où des scribes et des employés de rang différent traitaient les affaires qui ressortaient à leur juridiction. Un de ces diwâns, celui du prince de Béni-Hassan, est représenté au tombeau d'Amoni, par exemple[2]. On y voit une grande cour, abutant d'un côté à un grenier que des manœuvres remplissent de blé, bordée ailleurs par des portiques sous lesquels des scribes accroupis reçoivent les paysans qui viennent se faire enregistrer eux et leurs troupeaux. Le prince est debout au fond, avec sa suite, soit dans la cour même, soit dans une chambre qui ouvre sur la cour, et il écoute les rapports qu'un employé lui soumet : il y a quinze ans encore, les choses se passaient de façon identique dans les moudiriéhs, à Kénèh ou à Sioût, par exemple. Au tombeau de Khnoumhotpou, la scène est moins développée, mais le détail est plus soigné: c'est ainsi qu'on reconnaît les portes et les degrés pratiqués sous le portique et qui mènent dans la cour. Les greniers sont figurés, puis, à l'autre extrémité de la scène, un scribe pèse du métal ou quelque substance précieuse dans une balance, devant son supérieur[3]. Le *comte* présidait lui-même à l'expédition des affaires principales, et il passait plusieurs heures par jour dans son bureau : un courrier royal chargé par le Pharaon Nozirri de complimenter un *comte* d'Abydos, qui avait réparé le temple d'Osiris, raconte qu'il trouva le per-

1. Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 19-20.
2. Newberry-Griffith, *Beni-Hassan*, t. I, pl. XIII.
3. Newberry-Griffith, *Beni-Hassan*, t. I, pl. XXIX.

sonnage siégeant au diwân de la ville [1]. C'est dans un édifice de ce genre que nos miliciens et l'*homme au rouleau* allèrent faire leur déclaration : ils la dictèrent sous la foi du serment, jurant sans doute qu'ils ne diminuaient ni n'augmentaient le nombre de leurs dépendants, qu'ils en énonçaient l'âge et la condition exacte, tous détails que le scribe notait sur ses rouleaux. C'est là aussi que les hommes appartenant à ce que les Égyptiens appelaient une génération, *zamâou* [2], mais que nous définirions une *classe*, étaient inscrits, chacun dans la subdivision de cette classe qui correspondait au quartier qu'il habitait, et sous un numéro matricule qui ne le quittait plus. Nous avons vu que le milicien Haraouî portait le n° 100 de la deuxième classe du canton Nord; l'homme au rouleau Sanofraouî avait le n° 947, sans indication de classe [3]. Les tableaux de Béni-Hassan que j'ai cités déjà nous montrent en gros comment la cérémonie s'accomplissait, et on les complétera heureusement par une scène observée dans un tombeau de la Ve dynastie, celui de Râshopsîsou à Saqqarah [4]. Les contrôleurs du château d'Ousirnirî comparaissent au greffe, pour y enregistrer leurs fermages devant le maître, et devant les employés chargés de consigner leurs déclarations par écrit. Ils sont nus et se tiennent allongés la face contre terre, en attendant leur tour de parler; des crieurs se dressent debout derrière eux au nombre de quatre, la face tournée vers les scribes, et se préparent à proclamer le nom et l'affaire de chacun. Les greffiers s'occupent cependant à recueillir les renseignements que les intéressés leur livrent

1. Stèle C 12 du Louvre, l. 3-5; cf. J. de Horrack, dans Chabas, *Mélanges égyptologiques*, IIIe série, t. II, p. 209.

2. ; cf. Maspero, *Études de Mythologie et d'Archéologie*, t. I, p. 56, note 2.

3. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. X, l. 4.

4. Lepsius, *Denkmäler*, II, p. 73-74; cf. Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 136-135.

sous la menace du bâton. La composition de ces bureaux d'enregistrement varie. La déclaration de Sanofraouï en l'an III avait eu lieu devant le directeur de l'administration des bœufs, devant le scribe du greffe et devant un scribe de la milice[1]; une déclaration du milicien Haraouï se fit devant un autre chef de l'administration des bœufs, devant un scribe-auditeur et un chef de l'hôtel des offrandes[2].

§ 5

Tout est nouveau pour nous dans ces documents que M. Griffith a eu l'habileté de rétablir, et le volume s'arrêterait là qu'il resterait l'un des plus importants parmi ceux qu'on a publiés depuis des années : voici pourtant des pièces plus curieuses encore et d'un intérêt plus général. Elles s'appelaient en égyptien *amîtou-pou*, littéralement *ce qu'il y a dans la maison, ce qui dépend de la maison*, et l'expression semble avoir été formée en un temps où l'individu ne pouvait disposer à son gré que de son mobilier et de ses effets personnels; mais le sens s'en était élargi, et elle avait fini par désigner la propriété de tout genre avec le titre qui la consacre[3]. Le caractère juridique de cette sorte d'acte est toujours un peu douteux : j'y reconnais, comme M. Griffith, des testaments[4], mais aussi des donations entre vifs, et, dans deux des cas qui nous ont été conservés sur les papyrus de Kahoun, la vente ou la cession d'une charge par le titu-

1. Cf. plus haut, p. 427 du présent volume.

2. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. IX, l. 24-26 et p. 23.

3. . Le sens de ce mot, *biens, biens légués, héritage, le patrimoine et le titre qui le constitue*, a été déterminé par Chabas, *Mélanges égyptologiques*, IIIe série, t. II, p. 245, note 5; cf. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique, Supplément*, p. 72-73, et Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 29-30.

4. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 29-30, et *Wills in Ancient Egypt*, p. 4.

laire actuel de cette charge. Si la charge était héréditaire, ce qui est vraisemblable quand il s'agit de charges sacerdotales, l'acte de cession ou de vente pouvait être considéré comme rentrant dans la même catégorie que les testaments proprement dits : on s'expliquerait ainsi comment le nom d'*amîtoupou* lui était donné. Trois des pièces publiées par M. Griffith proviennent de deux familles différentes, et la plus ancienne date de l'an XXXIX d'Amenemhâît III[1] :

L'an XXXIX, le quatrième mois de Shaît, le 9.

Testament qu'a fait le censeur des réguliers[2], fils d'Antouf, Maraouî, surnommé Kabouî, à son fils, fils de Maraouî, Antouf, surnommé Iousonbou.

Je donne ma [fonction de] censeur des réguliers à mon fils, fils de Maraouî, Antouf, surnommé Iousonbou, à charge de m'être un *bâton de vieillesse*[3], présentement que je suis vieux, et qu'il soit installé[4] à l'instant même.

En ce qui concerne le testament que j'ai fait en faveur de sa mère, auparavant, qu'il soit annulé.

En ce qui concerne la maison que j'ai au canton de Haîtmanoudi, elle est pour les enfants que m'a donnés la fille du membre régulier[5] de la corporation du district, Sovkoumhâît, Nabîthanensouten, avec tout ce qu'elle renferme.

1. Le nom du roi n'est pas donné, mais ici encore le chiffre élevé de la date m'oblige, comme M. Griffith (p. 29), à placer la rédaction de l'acte sous Amenemhâît III.

2. 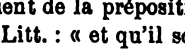 que M. Griffith traduit « the regulator of the corps » (p. 29); c'est le *censeur des gens de la tribu,* c'est-à-dire d'un groupe de prêtres formant une communauté ayant ses attributions et ses règlements, un ordre de *réguliers*.

3. , litt. : « à bâton de vieillesse, » avec un emploi fréquent de la préposition .

4. Litt. : « et qu'il soit salué à l'instant; » on retrouve dans le *Conte des Deux Frères,* le même emploi du verbe .

5. , litt. : « celui qui est dans la tribu, » dans l'ordre régulier des prêtres.

Liste des témoins en présence de qui ce testament a été fait :
Le censeur des réguliers, fils de Sanousatît, Sanousatît, homme,
Le prêtre, fils d'Ousirtasen, Sanboubou, homme,
..... [homme].

On lit encore au verso le titre de l'acte :

Testament qu'a fait le censeur des réguliers, fils d'Antouf, Maraouî, à son fils, fils de Maraouî, Antouf, surnommé Iousonbou[1].

Le testateur règle sa succession vivant encore, ainsi qu'il résulte des termes mêmes. On voit qu'il avait ou avait eu deux femmes qui lui avaient donné des enfants. La pièce intéresse plus particulièrement le fils de l'une d'elles, nommé Antouf, comme son grand-père paternel; il y avait probablement une autre pièce où les enfants de la seconde femme étaient dénombrés, tandis que celle-ci les désigne en bloc avec la part qui leur revenait dans la succession. Maraouî avait testé jadis en faveur de la mère d'Antouf, probablement dans un temps qu'Antouf était mineur et n'aurait pu administrer lui-même son patrimoine; maintenant que le fils est d'âge, le père annule cet acte antérieur, et il s'en remet au fils du soin d'alimenter la mère, si elle est encore en vie, ce que rien ne prouve. Il assigne à son autre femme et aux enfants qu'il avait eus d'elle la maison qu'il possédait dans quelque localité du voisinage, et il cède son emploi, le plus gros probablement de son avoir, au fils Antouf qui lui était né de la première femme. Le mot *sa*, qui entre dans le titre, signifie *tribu* et désigne par exemple les trois ou quatre ordres de prêtres réguliers qui étaient attachés aux temples égyptiens. C'était vraiment la *tribu*, avec son hérédité, sinon toujours obligatoire, au moins habituelle, et la manière dont Maraouî dispose de son emploi prouve qu'il

1. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XI, l. 10-27 et p. 29-31.

usait d'un droit auquel nul ne pouvait trouver rien à redire; non seulement il opère ce transfert sans consulter personne, mais il ordonne que l'investiture s'accomplisse à la minute *m-ta-aaît*, et la formule dont il use à cet effet est la plus impérieuse de celles que la langue égyptienne connaît. Il ne met à cette cession qu'une condition unique : son fils sera pour lui un *bâton de vieillard*, et la tournure pittoresque de la locution en a révélé exactement le sens à M. Griffith[1]. J'ai cité déjà ce personnage qui se vantait d'avoir été le bâton du vieillard[2]; le fils que l'on qualifie de la sorte était celui qui entretenait son père âgé, ainsi que la loi l'exigeait, et la phrase était l'expression juridique par laquelle on qualifiait son devoir et l'engagement qu'il prenait de le remplir.

Le second document que M. Griffith a traduit contient deux testaments enregistrés à différentes époques au sujet d'un même bien. L'un des deux est la copie de l'acte par lequel un certain Ankhranou légua son patrimoine à son frère Ouahou: elle est là comme pièce à l'appui pour montrer qu'Ouahou est bien le propriétaire de ce qui appartenait jadis à Ankhranou, et qu'il a le droit d'en disposer à son gré.

Copie du testament qu'a fait le menin humble du directeur des travaux, Ankhranou.

L'an XLIV [d'Amenemhâît III], le deuxième mois de Shomou, le 13.

Testament qu'a fait le menin humble du directeur des travaux, fils de [la dame] Shopsouît, Ahouîsonbou, surnommé Ankhranou, du canton Nord :

« Tous mes biens aux jardins ou en ville, à mon frère, le prêtre, supérieur des réguliers de Sapdou, dieu du nome d'Arabie, le fils de Shopsouît, Ahouîsonbou, surnommé Ouahou;

1. Griffith, *Hieratic Papyri of Kahun*, p. 30-31.
2. Voir plus haut, p. 408, du présent volume.

» Tous mes dépendants à ce mien frère.

» Ceci a été déposé en expédition au diwân du second héraut du canton Sud, l'an XLIV, le deuxième mois de Shomou, le 13[1]. »

Le second acte nous montre Ouahou réglant sa succession, sous un roi de la XIIIe dynastie, en vertu de l'instrument qui lui avait transféré l'héritage de son frère en l'an XLIV d'Amenemhâît III :

L'an II, le deuxième mois de Shaît, le 18.

Testament qu'a fait le prêtre, supérieur des réguliers de Sapdou, dieu du nome Arabique, le fils de Shopsouît, Ouahou :

« Je fais un testament à ma femme, personne de la Bande Orientale, fille de Sîtsapdou, Shafaouîtou, surnommée Téti, de toutes les choses que m'a données mon frère, le menin humble du directeur des travaux, Ankhranou, chaque objet individuel de tout ce qu'il m'a donné[2], afin qu'elle les donne à n'importe lequel il lui plaira des enfants qu'elle m'a enfantés ;

» Je lui donne les quatre domestiques[3] que m'a donnés mon frère, le menin humble du directeur des travaux, Ankhranou, pour qu'elle les donne à n'importe lequel il lui plaira de ses enfants.

1. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XII, l. 1-5, et p. 31-32.

2. 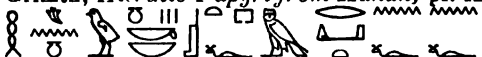 . Le mot HOUNOU a signifié d'abord une *jarre en terre*, et, comme le mobilier du peuple se composait et se compose surtout de réceptacles en terre battue ou de poteries, huches aux grains ou au pain, pots à huile, cruches de vin, goulléhs, plats, le terme a fini par désigner le *mobilier* d'une maison, l'*outillage* d'un métier ou d'une industrie, tout objet meuble qui appartient à un individu. Ce sens est demeuré dans le copte ϩⲛⲁⲁⲩ, ϩⲛⲁⲩ, *T.* ⲛ, *vas, crater, instrumentum quodcis, suppellex quâ ornatur domus, res quæveis,* ϩⲛⲁⲁⲩ ⲛⲟⲩⲱⲙ *res comestibilis;* cf. l'expression rabelaisienne *harnois de gueule.*

3. , litt. : « des domestiques, têtes IV. » M. Griffith voit dans *Amou* des esclaves d'origine asiatique (p. 34), ce qui ne paraît pas répondre aux cas assez nombreux où l'on rencontre ce mot; je renverrai, pour le sens à ce que j'en ai dit dans les *Mélanges d'Archéologie,* t. III, p. 146, note 4.

» En ce qui concerne la sépulture où je serai mis avec ma femme, que personne au monde n'en retranche rien [1].

» En ce qui concerne les bâtiments qu'a construits pour moi mon frère, le menin humble, Ankhranou, et où réside ma femme, qu'on ne l'en fasse jeter hors par personne [2].

» C'est le wêkîl Sibou qui aura la tutelle de mon fils. »

Liste des gens avec qui cela a été fait :

Le scribe, fils d'Âiou, Kami, homme.

Le gardien des portes du temple, fils d'Ankhouîtifi, Apouî, homme.

Le gardien des portes du temple, fils de Sonbou, Sisonbou, homme.

Au verso, on lit le titre de la pièce :

Testament qu'a fait le prêtre, supérieur de tribu, Ouahou [3].

On voit, par les dispositions du testament d'Ouahou, que la fortune d'Ouahou comprenait des bâtiments, quatre esclaves, et ce que le premier testateur appelait d'un terme général : « toutes mes *choses* dans la *shaît* et dans la *nouît* . » Le terme *chose*, *khaouîtou*, en égyptien,

1. . L'expression ne doit pas être comprise 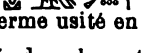 (Griffith, p. 34), mais 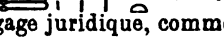 , ce qui est le terme usité en pareil cas dans le langage juridique, comme on peut le voir dans les actes démotiques. veut dire *retrancher, emporter, soustraire,* et désigne le reste d'une soustraction.

2. Litt. : « qu'on ne fasse être mis elle 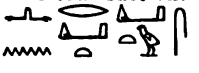 sur la terre, là. »

3. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* pl. XIII, l. 1-8, et p. 31-32.

4. , Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* pl. XIII, l. 4.

signifie, comme j'ai eu l'occasion de le remarquer ailleurs[1], les objets ou denrées de différente nature, grains, bière, vin, pains, gâteaux, animaux, oiseaux, viandes, étoffes, et ainsi de suite, qui constituaient le traitement des employés et le revenu des citoyens. Le payement de ces *choses* était gagé soit sur les administrations publiques, soit sur les domaines appartenant aux villes, aux seigneurs, aux temples, aux simples particuliers. Celles d'Iousonbou, qu'il avait léguées à Ouahou, provenaient *m shaît m nouît*, ce que M. Griffith traduit : *dans les marais (?) et dans la ville (?)*[2]. , revient ailleurs[3] et forme une locution consacrée, dont les deux termes se balancent et mettent en opposition l'espèce de propriété nommée *nouît* avec celle qu'on appelait 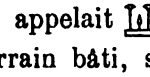 *shaît*[4]. Or, NOUÎT signifie au propre le terrain bâti, sous toutes ses formes, ferme, hameau, village, ville; SHAÎT désigne au contraire le vignoble, et par suite le verger, le jardin, tout jardin égyptien comprenant une treille au moins, ainsi que le montrent les peintures de l'époque thébaine[5]. Les revenus

1. Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 120-121.

2. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 32 : « in marshland (?) and town (?) », avec la remarque que ces domaines pouvaient être situés dans le nome d'Arabie, qui devait être alors très marécageux.

3. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique, Supplément*, p. 1216, où Brugsch n'a pas reconnu la locution. Traduire le passage qu'il cite 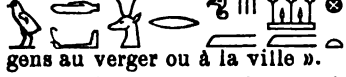 « commettre des violences contre les gens au verger ou à la ville ».

4. Je laisse ce côté la question purement technique de savoir si la lecture SHA, SHAÎT convient au groupe : j'ai signalé en son temps pour lui la lecture AMAMOU, dans un passage où le mot est en opposition avec PÂ, *la maison*. Il s'agit de gens de métier qui, après avoir dû s'éloigner de leur pays, y reviennent, et qu'on dépeint comme « arrivant à leur AMAMOU, à leur PÂ » (*du Genre épistolaire*, p. 58, 60, 61), à leur verger, à leur maison.

5. Maspero, *Études égyptiennes*, t. II, p. 231-238.

légués prevenaient donc de vergers et de maisons urbaines. La légataire en reçoit la propriété et la jouissance, avec le droit d'en disposer en faveur de celui de ses enfants qu'elle préférera, et la même faculté lui est accordée à propos des quatre domestiques indiqués dans la seconde clause. C'est la liberté de tester complète en même temps qu'une constatation nouvelle du rôle important que la femme jouait dans la famille égyptienne. Non seulement elle peut être constituée l'héritière de tous les biens du mari, de préférence aux enfants, mais elle peut à son gré choisir parmi ses enfants celui ou ceux auxquels elle attribuera les biens du père, et cela, à l'exclusion de tous les autres. Les deux dernières clauses lui assurent une place, après la mort, dans le tombeau de son mari, un logis, le reste de sa vie durant, dans des bâtiments dont la définition n'est pas très claire pour nous. Il est dit que ces bâtiments ont été construits par le frère Ankhranou pour son frère Ouahou, mais non pas qu'ils ont passé aux mains d'Ouahou avec le reste des *choses au verger ou à la ville*. Il semble résulter des textes littéraires que le frère cadet vivait dans une sorte de vassalité vis-à-vis de son aîné : au *Conte des Deux Frères*, l'auteur commence par raconter que l'aîné, Anoupou, avait une maison et une femme et agissait en maître, tandis que le cadet, Bitiou, vivait auprès de son frère et se livrait à tous les travaux du valet de ferme[1]. Ouahou n'avait-il pas débuté par tenir auprès d'Ankhranou la position de cadet, que Bitiou remplissait auprès d'Anoupou? Les bâtiments construits et les *choses* données par Ankhranou représenteraient alors la portion que l'aîné aurait prélevée sur le patrimoine, afin d'établir son frère, et dont il lui aurait donné la jouissance, non pas la propriété, pour lui et pour les siens. C'est une simple hypothèse que je jette en passant : nous connaissons

1. Maspero, *Les Contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2e édit., p. 5-8.

trop peu encore les lois familiales de l'Égypte ancienne pour avoir le droit de rien affirmer à ce sujet.

Un hasard heureux nous a conservé une pièce qui éclaire un des points de notre testament. C'est une façon de reçu émané d'un des bureaux de la ville et dont voici le texte :

L'an XXIX, le troisième mois de Shaît, le 7.

Fait au bureau du Comte, devant l'administrateur de la ville, Comte, Khaîti, par le scribe du sceau du diwân des laboureurs, fils d'Amenemhâît, Amoni.

Versement de l'employé de l'administrateur des menins, fils de Shopsouît, Ahouîsonbou, du canton Nord, ainsi que du prêtre, supérieur de tribu de Sapdou, dieu du nome Arabique, fils de Shopsouît, Ahouîsonbou.

Taxateur, le scribe de cette ville, fils de Phtahamouf, Sahotpouabouri, homme;

La servante Akhîtiaîtouf, Kamîtni, femme;

La servante Kamni, Sopdounemeratiou, femme;

La servante Mâhaî, de deux ans et trois mois, enfant;

La servante .....doûtnif, ..., enfant[1].

Il semble bien que nous avons ici les quatre esclaves indiqués dans le testament d'Ahouîsonbou, surnommé Ouahou, et que ce personnage tenait de son frère Ahouîsonbou, surnommé Ankhranou. M. Griffith l'a reconnu très ingénieusement, et il considère le papyrus comme un acte réglant les honoraires que les deux frères auraient reçus du Gouvernement pour des travaux ou des services non spécifiés : la livraison des quatre esclaves représenterait le payement[2]. Il est certain qu'en l'absence de tout renseignement sur la matière, on peut comprendre ainsi le document. Il me paraît toutefois qu'une des clauses du testament contredit cette interprétation, celle où Ahouîsonbou-Ouahou affirme que son frère Ahouîsonbou-Ankhranou lui a *donné* quatre

1. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* pl. XIII, l. 9-18, p. 35-36.
2. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* p. 36.

esclaves. Si ces esclaves avaient été versés en payement aux deux frères, une partie seulement d'entre eux revenait en propre à chacun, et Ankhranou ne pouvait pas donner à Ouahou les quatre esclaves à la fois : il ne pouvait lui céder que celui ou ceux des quatre qu'il avait reçus pour sa part d'honoraires. Je préfère considérer l'acte de l'an XXIX comme nous apprenant la date de la donation et la formalité fiscale qui la consacra. Les aliénations et les mutations régulières de propriété, qu'elles se produisissent par donations, par successions ou autrement, devaient être enregistrées dans les bureaux et, par suite, payaient des droits plus ou moins élevés : naturellement la donation des quatre esclaves avait subi la loi commune, et l'acte de M. Griffith me paraît à la fois le reçu de la taxe et le titre qui rendait la transaction définitive.

Un dernier papyrus provenant du même fond nous transporte dans une famille différente et nous initie à des opérations nouvelles. Le début manque, mais on voit qu'il s'agit d'une réclamation faite par un habitant de la ville, Hotpou-Ousirtasen, à propos d'une sorte de marché passé jadis par son père. La portion intacte du texte est ainsi conçue :

Le fils dit : « Mon père a fait une donation de la charge qu'il avait de prêtre, supérieur de réguliers du dieu Sapdou, maître du nome Arabique, au scribe au sceau de la Bande Orientale, Imiâî-tabou, et [celui-ci] dit à mon père : « Je te donne les prémices [de » la charge] et le produit de tous les marchés qui t'appartenaient. » Alors, l'administrateur des champs, Maraouîsou, qui était délégué du prud'homme, adjura mon père, disant : « Es-tu satisfait de » ce qu'on te donne, — les prémices mentionnés avec [le produit de] » tous les bénéfices qui t'avaient été assignés, — en payement de » ta charge de prêtre, [supérieur de réguliers du dieu Sapdou? »] Alors mon père dit : « Je suis content », et le prud'homme dit : « On fera prêter serment aux deux individus, à savoir : Nous » sommes contents! » [Alors] les deux individus furent sommés de jurer par la vie du Seigneur [roi] v. s. f., devant le comman-

dant..... [par] l'administrateur des champs Maraouïsou, qui était délégué du prud'homme. »

Liste des témoins qui ont fait cela avec eux :

Le scribe Im[iâîtabou]....., homme.
....., [homme].
....., [homme].

« Or, mon père [se rendit] en bateau [à..... et tomba malade, et il ne put plus toucher (?)] les arrérages (?) des prémices. Donc mon père me dit, lorsqu'il était malade : « [S'il arrive que] ne te » soient pas livrés les prémices pour lesquels m'a prêté serment le » scribe au sceau Imiâîtabou, oui-dà, plains-toi au prud'homme » qui l'a entendu; oui-dà, on te donnera [le] préciput qui revient » [de la charge]! » Je me plaignis, je fis [ma déposition sur l'affaire, disant] : « Puisque le scribe au sceau Imiâîtabou est » arrivé... sur l'instant.....[1] »

Comme toujours, le récit s'interrompt au bon endroit: deux ou trois lignes de plus et nous allions savoir quelle tournure l'affaire avait prise, mais les trois lignes ont disparu et nous restons en suspens. Autant qu'on le peut voir, le père du plaignant avait conclu avec le scribe Imiâîtabou un marché semblable à celui qui est décrit dans le testament de Maraouï[2]; il lui avait cédé par acte régulier, par *amîtpa*, la charge de prêtre dont il avait été investi jusqu'alors. Le prix qu'il avait stipulé est exprimé en termes techniques, fort explicites sans doute pour les Égyptiens, mais dont le sens n'est pas aussi clair pour nous. Le premier s'écrit *tapou* ou *tapoura*, et il signifie littéralement la *tête*, ce que M. Griffith traduit dubitativement *capital*, voyant dans les deux autres, *faît*, et *ouaouaou*, l'*intérêt* que porte — *faou*, — le capital, et tous les droits inhérents à la charge dont le prêtre se

1. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XIII, l. 19-38, p. 36-38.
2. Cf. plus haut, p. 435-438 du présent volume.

démet[1]. Je crains que la traduction *capital*, suggérée par le sens *caput*, *tête*, de *tapou*, ne réponde à une idée trop moderne, et je proposerai pour mon compte une autre explication. Du moment que le prêtre, voulant se débarrasser d'une fonction devenue trop lourde peut-être pour son âge, n'exige pas du terrain, une maison, des esclaves, un des nombreux objets matériels qu'on employait à pareille époque, c'est probablement qu'il a stipulé le payement de ce que nous appellerions aujourd'hui une part des bénéfices de la charge. Le mot TAPOU signifie en effet le premier produit d'une maison ou d'une terre, les prémices d'une moisson[2], le plus bel animal ou, comme nous dirions, la fleur d'un troupeau; appliqué à la charge sacerdotale, il désignera les prémices du produit normal de cette charge, que le titulaire nouveau devra attribuer à l'ancien avant de se rien réserver pour lui. Ces prémices sont prélevées sur ce qu'on pourrait nommer le *fixe* du revenu sacerdotal; la seconde expression me paraît s'appliquer au *casuel*, aux marchés discutés, débattus — OUAOUAÏOU — par le prêtre en vue d'un office à célébrer, et pour lesquels le fidèle lui apporte — FAÏT — un salaire. Le prix est donc une rente prélevée sur les *prémices* et sur l'*apport des conventions*, sur le *fixe* et sur le *casuel* de la prébende vendue. Le récit du fils nous apprend la mise en scène qui accompagnait ce genre de transactions. Les deux parties se présentaient soit au conseil des prud'hommes — *sarou* — de la localité, soit à l'un de ces prud'hommes — 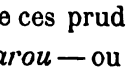 *celui qui est en sarou* — ou à l'employé qui remplaçait ce personnage; c'était une comparution devant le tribunal du pays ou devant un juge qui tenait lieu de ce tribunal. L'affaire entendue,

1. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 37.

2. Brugsch, *Dictionnaire hiéroglyphique*, *s. v.*, , p. 1536-1537 : TAPOUIRO est une variante connue de TAPOU.

le juge adjurait solennellement le vendeur de déclarer s'il était content du prix qu'on lui offrait; après réponse affirmative, il déférait le serment aux deux parties, puis il faisait rédiger et enregistrer l'acte avec les témoins. C'est une procédure analogue à celle qui était suivie, naguère encore, dans les villages de la Haute-Égypte, lorsqu'une vente se faisait devant le cadi assisté des notables de l'endroit, ou, à défaut de cadi, devant les notables seuls.

§ 6

Le premier papyrus grec qui soit parvenu en Europe, assez complet pour prêter au déchiffrement, renfermait une liste des paysans appelés en corvée à exécuter des travaux de terrassement près la Ptolémais du nome Arsinoitique[1]. Les savants du siècle passé s'étonnèrent et du bon état de la pièce, et de la nature des opérations dont elle leur révélait l'existence : quelle n'eût pas été leur surprise s'ils avaient eu en main les documents de sujet analogue que M. Griffith a publiés aux quatorze planches suivantes de son recueil? Ils y auraient retrouvé les mêmes séries de noms, écrits avec un caractère différent, le même luxe d'indications patronymiques, le même soin de noter les durées du travail fourni par chacun des groupes d'ouvriers, puis, en plus, des journaux de contremaîtres, les registres des denrées diverses reçues pour la paye ou versées aux individus employés, et cela non plus quelques dizaines d'années avant notre ère, mais quelques milliers, à une époque où ils ne soupçonnaient même pas qu'il fût possible aux modernes de jamais atteindre

1. *Charta Papyracæa Græce scripta Musei Borgiani Velitris, quâ series incolarum Ptolemaidis Arsinoiticæ in aggeribus et fossis operantium exhibetur, edita a Nicolao Schow, Academiæ Volscorum Velitrnæ Socio, cum adnotatione Critica et Paleographica in Textum Chartæ,* Romæ, apud Antonium Fulconium, CIↃ.IↃCC. LXXXVIII, Præsidum Facultate, in-4°, XLIV-148 p. et 4 pl.

par le moyen des documents officiels contemporains. Rien ne serait plus instructif que de comparer les papyrus hiératiques de Kahoun aux pièces grecques, coptes ou arabes qu'on a ramassées à pleins paniers dans le Fayoum, et qui éclairent d'une lumière si vive les moindres détails de l'administration provinciale, depuis l'avènement des Ptolémées jusqu'à la chute de la dynastie fatimite : je dois me borner ici à en signaler rapidement le contenu.

Le mot dont on désignait les individus levés par les scribes de la XIIe dynastie, — *manoutou* — signifie littéralement les *journaliers*[1], et cette traduction à elle seule nous fait comprendre ce qu'on exigeait d'eux : ils servaient les jours de corvée que l'État ou la commune imposait à eux ou à leurs maîtres pour toutes les œuvres d'intérêt général. Un fragment nous apprend comment et où la levée s'opérait. « L'an XLV, le 3e mois de *Shaît*, le.....[2] — Tenu le *diwân* du ressort d'Hotpou-Ousirtasen, près le *wékil*, fils de Sanofraoui, Sanofraoui, par le recenseur des âmes, fils d'Apouhirkhonît, Apounabou ; levé les journaliers traînant la pierre qui sont attribués au canton[3], — 4e mois de Shaît 1er mois de Pirît. » Suivait l' « état nominatif des journaliers et des exemptés du canton[4] ». L'employé, chargé de compiler le

1. , de la racine *manou*, 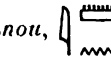 *amanou*, déterminée par le *soleil* ⊙ : c'est un dérivé analogue à 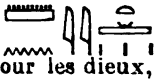 *manouîtou, amanouîtou*, les offrandes de chaque jour pour les dieux, les rations de chaque jour pour les hommes. M. Griffith hésite entre ce sens et celui de *portefaix*, mais, dans ses traductions il préfère ce dernier ou plutôt son équivalent arabe *shayâlin* (*Hieratic Papyri from Kahun*, p. 39).

2. Le chiffre du jour est détruit sur l'original.

3. Litt. : « Les journaliers traînant la pierre qui sont pour le district. » *nitit* au féminin se rapporte à *manouiou*, considéré comme collectif.

4. *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XIV, l. 1-8, et p. 39-40.

rôle de ces gens, le *recenseur des âmes, — hosbou rotou*[1], allait *faire diwân*[2], ou comme nous dirions, *tenir diwân*, devant le directeur du district ou devant son *wékil*, et il y citait les corvéables selon les formes que j'ai décrites[3]. Certains étaient *annulés*[4], ou pour m'exprimer plus clairement *exemptés*, soit qu'ils fussent déjà sous le coup d'un autre appel, tel que celui de la milice par exemple[5], soit qu'ils eussent une excuse recevable, accident grave, maladie, incapacité de travail temporaire ou indéterminé. Les gens riches pouvaient naturellement se choisir des remplaçants parmi leurs subordonnés, et ce droit semblait si naturel à tous les Égyptiens qu'ils l'emportaient dans l'autre monde, où leurs figurines en terre émaillée accomplissaient leur tâche lorsqu'ils étaient convoqués et embrigadés pour la corvée[6]. Les

1. Il y avait des *hosbou ahouou,* 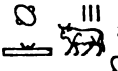 *recenseur des bœufs* et d'autres animaux, à côté des *hosbou rotou* , litt. : *Supputateur des gens.* Comme cet enregistrement s'appliquait également aux femmes, j'ai employé à dessein pour *rotou* le terme vague *âmes,* au lieu d'*hommes.*

2. 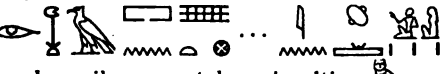 , etc. M. Griffith a supposé que le scribe a passé la préposition *ma* entre le verbe *iri* et le nom *khâ,* et il traduit : *Done* [*in*] *the office*... (*Hieratic Papyri from Kahun,* p. 39); l'expression *iri kha* me paraît rentrer dans la catégorie des expressions idiomatiques construites avec le verbe IRI, *faire,* 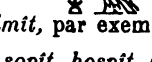 IRI *kha,* litt. : FAIRE *diwân,* comme IRI *himît,* par exemple, pour *se marier,* litt. : FAIRE *femme.* Le terme *sopît, hospît,* est le *nome,* le territoire relevant d'une cité et cette cité elle-même, ici le *ressort* de la ville Hotpou-Oursitasen.

3. Cf. ce qui est dit plus haut aux p. 431-434, du présent volume.

4. 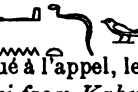 : M. Griffith croit y reconnaître les gens qui ont manqué à l'appel, les absents, *the deficiencies,* et *the absentees* (*Hieratic Papyri from Kahun,* p. 39, 40, 50).

5. Cf. ce qui est dit plus haut aux p. 425, 430-431, du présent volume.

6. C'est ce qui résulte du chapitre VI du Livre des morts.

états que le recenseur remplissait à cette occasion étaient de plusieurs modèles. Le plus complet comprenait la table des chefs d'escouade, — 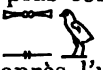 *Zosouou*, — ou, comme M. Griffith les appelle, d'après l'usage arabe, les *réis*[1]. Un des papyrus nous fournit ainsi un catalogue de dix *réis*, inscrit au verso de la liste générale. Celle-ci occupe au recto trois colonnes assez bien conservées. La première se subdivise à son tour en trois parties : d'abord, vers l'extrême droite, un nom écrit en abrégé, au milieu, un nom d'individu avec la filiation, puis sur la gauche, à l'encre rouge, un dernier nom. Par exemple :

Ânkhousir..., fils de Siapouf, Khâkhopirrîânkhou, *Sanboubi*.
Ânkhousir..., fils de Ranousânkhou, Phtahounouf, *Amou*.
Khâ..., fils de Sanît, Khâkhopirrîsonbou, *Amouti*.
Khâ..., fils d'Apouî, Haraî, *Ranouf pou*.
Ânkha..., fils de Sîtamou-Papi, Sibou, *Sibou le long*.

Ankhousir..., Khâ..., Ankha..., sont, ainsi que M. Griffith l'a remarqué très ingénieusement, les formes écourtées des noms des cités funéraires, Ankhousirtasen Khâousirtasen, Ankhamenemhâît[2] : les contribuables ainsi cotés faisaient partie de l'escouade de chacune d'elles. Les noms de la colonne médiale désignent évidemment les individus saisis par la corvée, mais à quoi répondent les noms et les termes qu'on lit dans la colonne finale? Tout considéré, je pense qu'ils représentent, pour la plupart, des corvéables qui s'étaient fait remplacer par les individus dénombrés au milieu: la locution 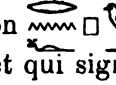 *ranouf pou*, qui revient à plusieurs reprises, et qui signifie *c'est son nom*, ou aussi *c'est lui-même*, marquerait que l'homme caractérisé de la sorte s'était acquitté de sa prestation en personne. Les deux autres

1. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 39.
2. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, p. 41, 87-90.

colonnes ne renferment que des noms munis de la filiation et de la qualité, et la nature des titres prouve qu'en Égypte comme chez nous la réquisition atteignait toutes les classes de la société. On y rencontre côte à côte des *hommes au rouleau* du commun, des portiers du temple, des greffiers, des membres des confréries, des gens attachés au gouverneur de la ville ou à des prêtres[1] : c'était l'égalité devant la corvée.

La plus grande partie de ces gens étaient payés en viande de boucherie, et la réception des bestiaux du fisc constituait l'une des opérations les plus compliquées de la trésorerie égyptienne. Divers fragments nous apprennent ce que d'assez hauts personnages de l'aristocratie locale devaient en ce genre de tributs : un Ousirtasen qui s'intitule *homme au collier du roi du Nord* et *ami unique*[2], un *héraut des magasins*[3], un prophète d'un dieu. D'autres nous montrent les entrées et les sorties de viande évaluées en bœufs et fractions de bœufs, comme ailleurs l'impôt des oies était calculé en oies-étalons d'une espèce particulière[4]; certains de ces animaux étaient attribués au service des temples ou au culte des rois morts[5]. Plus loin, on rencontre des payements effectués en valeurs composites. Un contribuable ou un débiteur verse ainsi à la file : 20 mesures de dourah[6], 1 mesure 2/3 de millet et autant de dattes, 1 mesure de caroubes

1. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* pl. XIV, et p. 40-42.

2. Sans insister sur ces deux titres, il suffit de constater ici qu'ils marchent parallèlement l'un à l'autre, et qu'ils marquent des grades analogues dans la hiérarchie : le premier 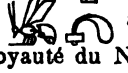 appartient à la portion du protocole qui s'applique à la royauté du Nord, le second, *ami unique,* s'applique surtout aux dépendants de Pharaon, considéré comme roi du Sud de l'Égypte.

3. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* pl. XIV, l. 33-34, p. 43.

4. Cf. ce qui est dit plus haut, p. 422-424 du présent volume.

5. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* pl. XVIII, l. 7 et p. 46.

6. La mesure indiquée ici, la *haqît,* cubait un peu moins de 5 litres.

sèches, 10 mesures d'une espèce de poisson, 50 gros poissons secs, et d'autres articles dont le nom est effacé aujourd'hui [1]. Ailleurs, les objets les plus disparates se mêlent sur la même page: le grain, les dattes, la farine, trois sortes de poissons, cinq espèces de gâteaux, des bois façonnés d'essences variées, des peaux préparées, de l'encens en boules, de l'encre sèche, une palette de scribe et une molette pour broyer l'encre sèche, des maillets, des boîtes, des bijoux en or, en bronze, en cuivre, du noir pour les yeux, des perruques, un cachet de femme, l'assortiment complet d'Harpagon ou d'un bazar actuel [2]. Qui veut se figurer l'aspect que le bureau du collecteur d'impôt et ses annexes pouvaient présenter, doit s'imaginer quelque chose comme un des entrepôts du mont-de-piété, où l'on accepte les objets les plus invraisemblables, pourvu qu'ils aient une valeur marchande : en quoi ils différaient, c'est que l'État égyptien, indemnisant ses serviteurs en nature, avait le placement de toutes sortes de matières impossibles à conserver au delà d'un ou deux jours et que les établissements de prêt moderne se gardent d'accepter jamais. Les registres mentionnent les quantités de blé auxquelles chaque individu ou chaque communauté étaient taxés, ce qu'ils ont payé de l'année courante, ce qui reste dû de leur part, et ces quantités sont parfois considérables :

Liste d'ensemble de ces gens [3] :	*Dourah.*
Le primat [4] Sisovkou,	mesures, 892 1/2

1. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* pl. XVIII, l. 1-11 et p. 47.

2. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* pl. XIX, l. 1-59, et p. 48-50; cf. pl. XX, l. 1-51, et p. 50-51.

3. : c'est le même mot qui sert de titre aux listes de peuples vaincus, à celles de Touthmosis III, par exemple.

4. 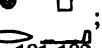 ; cf., sur le sens de ce mot, Maspero, *Études égyptiennes,* t. II, p. 181-182.

Le primat Papiankhnou,	abordé	mesures, 537 1/2
Le primat Sikhopir,	*l'homme au collier du dieu* Iousonbou[1]	» 520
L'administrateur des aires (?) Amamoubou,		» 239 1/2
L'administrateur du terroir Nabsakhouîtou,		» 440
L'homme au collier Ânkhomousonou,		» 368
Le pur, fils d'Hirsaouî-rounib Sisonbîtfi,		» 1020
TOTAL :		» 401[6 1/2]

Compte des contributions en cours de versement pour l'association du terroir de...		mesures, 5,000 + ?
[Il a été payé] sur ce compte		» 4,000 + ?
[Reste de ce qu'il faut] donner		.....[2].

Le document lui-même est clair, malgré plusieurs lacunes, et il se passe de commentaires, mais la note exige quelque explication : pourquoi le scribe a-t-il jugé à propos de faire savoir que l'*homme au collier du dieu*, Iousonbou, avait abordé à la berge ? Je me suis rappelé aussitôt un passage de la lettre sur les misères du paysan, où l'auteur nous montre son héros dépouillé par le percepteur du grain que sa récolte lui avait donné. « Le scribe, dit-il, *aborde au port,* et il va enregistrer la moisson, et les gardiens des portes avec des bâtons, les *cawass* nègres avec leurs nervures de palmier, disent : « Çà, du grain ! » et s'il n'y en a pas, ils rossent le malheureux ; il est lié, jeté sur la berge, précipité à l'eau la tête la première, et sa femme est liée devant lui, ses enfants

1. Cette annotation est écrite moitié verticalement, moitié horizontalement, à la hauteur des lignes 3-5.

2. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* pl. XXI, l. 21-32, et p. 34-55.

sont garrottés, et ses voisins les abandonnent et se sauvent pour songer à leur propre récolte[1]. » Le personnage dont notre document enregistre l'arrivée en barque est bien probablement le publicain qui vient pressurer les contribuables énumérés sur la liste : comme il est ici un *homme au collier du dieu*, ne doit-on point croire qu'il se présente pour le compte d'un temple, afin de réclamer la quotité de l'impôt qui appartenait au clergé?

La vie entière d'une petite ville égyptienne nous serait connue jusque dans ses moindres détails, si les documents de ce genre qui subsistent étaient, je ne dirai pas beaucoup plus nombreux, mais seulement un peu moins mutilés. Dans l'un d'eux, il est question de domaines situés sur les confins des deux cités funéraires, Khâousirtasen et Hotpousirtasen[2] que M. Petrie a fouillées vers l'entrée du Fayoum ; la répartition s'en opère dans la proportion de deux pièces de terre pour Hotpousirtasen contre une seule pièce adjugée à Khâousirtasen[3]. Ailleurs il s'agit d'une livraison de 116,511 briques de deux dimensions : 23,603 de cinq palmes, 92,908 de six palmes : les briques de cette taille n'étaient pas employées d'ordinaire dans les travaux privés, et celles-ci étaient destinées probablement à la pyramide en construction du souverain régnant[3]. Les fragments proviennent d'un même ensemble de registre, dont les restes avaient été découpés en bandes et collés bout à bout, pour être lavés, polis, utilisés de nouveau. Le propriétaire n'a pas eu le temps de les apprêter complètement, et l'on y lit encore les journaux d'opérations exécutées en l'an XV, en l'an XXXIV, en l'an XXXVI; tel jour, tel personnage est arrivé à la ville et

1. Voir le morceau entier, *Papyrus Sallier n° 1*, p. v, l. 11, p. vi, l. 9, et *Papyrus Anastasi n° 5*, p. xv, l. 6, p. xvii, l. 3.

2. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XXIII, l. 12-22, et p. 58-69.

3. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XXIII, l. 36-40, et p. 59.

a rendu compte de sa mission; plus tard, on a fait un partage de terres; puis, c'est une supplique à propos d'une affaire mal engagée et un ordre d'enquête en réponse à la supplique[1]. Un autre journal, non moins endommagé que le précédent, nous renseigne sur les faits et gestes de personnages qui tenaient une grande place dans les cérémonies du culte égyptien, les baladins, les *esclaves du double*[2] et les musiciens. Ceux-là étaient attachés à l'un des temples d'Illahoun, et ils devaient participer, par escouades constituées régulièrement, aux fêtes que le clergé y célébrait : les baladins exécutaient leurs danses et leurs sauts périlleux, les *esclaves du double* veillaient au service matériel de l'offrande et du sacrifice, amenant les victimes, apportant les pains, les gâteaux, les fruits, les légumes, aidant à l'abattage des bêtes et à leur dépècement, les musiciens accompagnaient prières et fonctions de leurs chants, du bruit de leurs instruments, du clappement de leurs mains. Le journal nous apprend leurs noms, le nombre de fois qu'ils étaient obligés de paraître dans l'année, soit trente-deux fois en moyenne, leurs absences autorisées ou non, le nom et la date des fêtes : c'est un véritable calendrier des offices solennels célébrés dans la ville funéraire vers la fin de la XIIe dynastie. Le premier mois, celui de Thot, après avoir débuté gaiement par les réjouissances du jour de l'An, était attristé à partir du 13 par les jours des Morts, les *Lamentations*, l'*Ouagaît*, qui se prolongeaient jusqu'au 18[3]. Le

1. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XXII-XXIII, et p. 55-59.

2. Il me paraît que le signe hiératique dont M. Griffith ne donne pas la transcription est , et que le groupe total doit se lire , les *esclaves du double*, les *prêtres du double*.

3. Griffith a bien vu que les deux mentions *Hâît* et *Ahahi* 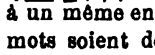 tombaient le même jour, le 13 Thot, et s'appliquaient à un même ensemble d'opérations. Je ne crois pas pourtant que les deux mots soient des équivalents exacts : *Hâît*, le *commencement*, marque

mois suivant, en Paophi, on fêtait l'*enlèvement des sables* et l'*habillement d'Ousirtasen II:* la statue du roi, animée par un de ses doubles et adorée comme celle d'un dieu, recevait alors les étoffes et les pièces de costume nécessaires à sa vêture pour le reste de la saison ou de l'année courante. Le 9 et le 10 Athyr, les chœurs étaient convoqués de nouveau pour la représentation nocturne qui précédait la *réception du fleuve*, et pour cette *réception* même; c'est sans doute le *yôm ouafa el-bahr* des Égyptiens contemporains, le jour où l'on perce les digues et où l'on permet au fleuve de se répandre sur les terres. Les fonctions se succédaient ainsi de mois en mois, pour le périple d'Hâthor, lorsque la déesse venait d'Héracléopolis en barque rendre visite au dieu local son mari[1], pour la procession de Sokaris, pour l'anniversaire du roi régnant, et à chaque fois les baladins se trémoussaient, les *esclaves du double* opéraient, les musiciens chantaient, jouaient de leurs instruments, battaient des mains : ceux qui ne faisaient pas acte de présence perdaient le salaire ou la desserte qui revenaient à tous les assistants sur l'offrande et sur le sacrifice[2]. Comme complément, le rédacteur du registre avait noté dans un tableau spécial la qualité de chacun des jours du mois : dix-huit étaient bons, neuf étaient mauvais, les trois restants à la fois mauvais et bons selon les heures[3]. C'était là un schème général qui se com-

les cérémonies d'ouverture, et *Ahahi,* le *cri,* désigne les lamentations qui suivaient le *commencement,* et, préludaient, pendant le 13 Thot, aux quatre ou cinq jours de l'Ouagait proprement dite. Le jour égyptien s'étendait d'un coucher de soleil à l'autre; on peut se figurer le *commencement* comme les cérémonies célébrées à la nuit tombante, aux premières heures du 13 Thot, et les *lamentations* comme les rites accomplis pendant le reste de la nuit, et une partie des heures de lumière du même jour.

1. Cf. les visites du même genre que l'Hâthor de Dendérah faisait à l'Horus d'Edfou, et qu'il lui rendait à des époques déterminées.

2. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* pl. XXIV-XXV, et p. 59-62.

3. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* pl. XXV, et p. 62.

pliquait, chaque mois, d'influences particulières, fastes ou néfastes : il fallait, pour se reconnaître à coup sûr dans ces appréciations capricieuses, des calendriers spéciaux, semblables à celui du *Papyrus Sallier n° IV*, où l'on indiquait aux dévots la puissance qui prédominait chaque jour de chaque mois, et les raisons qui la rendaient funeste ou bienfaisante.

§ 7

Les lettres ou les modèles de lettres sont nombreux, non seulement dans les papyrus de la XIIe dynastie recueillis à Kahoun, mais dans ceux de la XVIIIe qui furent trouvés à Ghorâb et qui remplissent la fin du volume publié par M. Griffith. Comme cette espèce de documents est de celles que nous connaissons le mieux, et que du reste les formules n'en sont pas très variées, je n'en dirai rien ici, mais je passerai, sans plus tarder, aux pièces de nature moins banale que la collection renferme.

Deux petites feuilles de papyrus roulées ensemble dans un étui de terre contiennent deux actes passés à quelques jours de distance entre les mêmes personnes [1].

1° L'an XXXIII, le premier mois de Shaît, le 5, sous la Majesté du roi des deux Égyptes, Aménôthès III, vivant à toujours et à jamais;

Ce jour-là, payement effectué par le compagnon Masouamonou à la bourgeoise Pikaî [2] ainsi qu'à son fils le prêtre Minoû, [pour] sept journées de la servante Kharouît [3] et quatre journées de la

1. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun*, pl. XXXIX, l. 1-23, et p. 92-94.

2. , litt. : *la vivante de la ville*, paraît être l'expression employée pour désigner la femme libre qui vit sur le territoire d'une cité, et qui possède ce que nous appellerions le droit de bourgeoisie dans cette cité.

3. M. Griffith (p. 93) traduit : « 17 (or 7) as *Kharuyt* maid-servant and

servante Honît. [Une fois] remis à ces gens en payement desdites : 1 manteau de grosse toile valant 6 pièces, 1 serviette de toile valant 4 pièces, 1 taureau valant x pièces, 8 paquets de corde valant 4 pièces, en tout $10 + x$ pièces, alors ils dirent : « Prospère le roi ! Si les jours sont [exactement] révolus, jour après jour[1], voici j'ai pris possession du payement desdits. » Elle prononça ce serment par-devant la confrérie des servants de Pousiri[2].

Liste nominative de ces servants : le prophète Zaî, le prophète Khâî, le prêtre Paouahou, le prêtre Ramsès, les gens de cette ville....., la femme Tiy.

Fait par le scribe..... et par le prêtre Ounnofriou.

2° L'an XXXIII, le premier mois de Shaît, le ..., sous ce dieu bon, v. s. f.

Ce jour-là, payement effectué par le compagnon Masouamonou, pour six jours, à la bourgeoise Pikaî, pour six journées de la servante Kharoûît. [Une fois] remis à cette femme en payement desdits : 1 manteau de grosse toile valant 6 pièces, 1 serviette de toile valant 4 1/2 pièces, 8 paquets de corde valant 4 pièces, alors

4 days as lady's maid-servant. » Il pense que Pikaî s'engage à fournir deux esclaves non nommées, dont l'une sera une Syrienne ou servira une Syrienne employée dans la maison, tandis que l'autre servira la maîtresse de la maison; il se demande si ce ne serait point Pikaî elle-même, qui s'engage à faire ce double travail. Mais : 1° Kharaît ou Kharoûît est un nom propre signifiant *Syrienne;* on a au masculin Kharou, *Syrien,* Pakharou, *le Syrien,* où l'épithète ethnique ne prouve rien pour la nationalité de l'individu qui le porte, pas plus que chez nous *Langlais, Allemand, Lallemand, Lebret, Suisse, Flamand,* etc.; 2° Honît est également un nom de femme fréquent, à toutes les époques. Il s'agit donc de deux esclaves nommées l'une Kharoûît, l'autre Honît. La préposition ne marque pas ici l'état ou la condition, mais elle n'est que la variante de la préposition , fréquente à partir de la seconde époque thébaine, et elle établit la relation entre le nombre des jours et le nom des personnes : « sept jours *de* l'esclave Kharoûît, » et « quatre jours *de* l'esclave Honît ».

1. Litt. : « Faisant jour sur jour. »

2. C'est probablement le village d'Abousîr, à quelque distance à l'est d'Illahoun, comme Griffith l'a fait remarquer (p. 93-94).

elle dit : « Prospère le roi! Si les six journées sont [exactement] révolues que j'ai données au compagnon Masouamonou et consorts, jour par jour, voici je prends possession du payement desdites! » Elle prononça ce serment devant la confrérie des servants du temple d'Osiris.

Liste nominative de ces servants : le prophète Zaï, le prophète Khâï, le prêtre Paouahou, le prêtre Namahou, le surveillant des miliciens Gargmanou.

Fait par le prêtre Ounnofriou, en ce jour.

L'objet de la transaction est clair : une dame Pikaï, seule ou d'accord avec son fils, loue à un certain Masouamonou, la première fois deux esclaves, la seconde fois une esclave, chacune pour un nombre de jours déterminés. Le service que ces deux femmes devront fournir à leur maître temporaire n'est pas indiqué, et l'on peut échafauder à ce propos toutes les suppositions imaginables : comme on ne les désigne par aucune qualification de métier, *fileuse, tisserande, chanteuse, danseuse,* il faut les considérer comme des personnes dressées aux occupations courantes des esclaves dans une maison de la classe moyenne, comme des manières de bonnes à tout faire. Les actes ne définissent point les pouvoirs que cette location conférait au concessionnaire, car ces pouvoirs étaient réglés très certainement par un ensemble de coutumes ou de lois suffisamment connues des contractants, mais le second d'entre eux ajoute, après le nom de Masouamonou, une particularité qu'on ne rencontre pas dans le premier. Il est dit que l'esclave Kharouît a été cédée pour six jours complets à Masouamonou *et consorts,* littéralement à *Masouamonou avec tout homme que ce soit.* Cette addition à la formule marque-t-elle une condition sortant de l'ordinaire et qui, par conséquent, devait être exprimée explicitement pour éviter toute difficulté à l'avenir? En tout cas, elle paraît prouver que le propriétaire temporaire avait demandé et obtenu le droit soit de sous-louer son esclave de six jours, soit de la repasser entièrement pour l'exécution du marché

à qui bon lui semblerait. On remarquera des différences de procédure entre ces pièces et celles de la XIIe dynastie : le nombre des témoins, qui était fixé jadis à trois, a augmenté en proportion assez notable, le serment n'est plus indiqué seulement, mais la formule même en est incorporée à la pièce, enfin le prix convenu y est spécifié avec des détails qui témoignent d'une révolution accomplie dans les modes de payement. Il est stipulé en nature, mais chacun des objets dont il se compose y est évalué en métal, peut-être en argent, d'après une unité de poids dont l'espèce demeure encore un peu incertaine, et qu'à l'exemple de M. Griffith j'ai désignée très vaguement par le mot *pièce*, pour éviter de rien préjuger[1]. L'Égypte avait marché du siècle d'Amenemhâît à celui d'Aménôthès III, et le commerce énorme que la conquête de la Syrie avait développé entre Memphis ou Thèbes et Tyr ou Babylone avait rendu l'introduction sur les bords du Nil de procédés d'échange moins encombrants que ceux dont l'Afrique antique s'était contentée.

Les salaires d'ouvriers ou de fonctionnaires, et les contributions dues à l'État ou aux particuliers ne cessaient point toutefois d'être réglés en nature. Un registre rédigé en l'an II du roi Séti II, et dont une partie est perdue, comprenait un journal de versements faits au temple de ce roi et de payements exécutés par l'administration : les substances entrées ou sorties à cette occasion sont des poissons, de l'huile, du pain. C'est d'abord en l'an II, le troisième mois de Shaît, le 14, l'encaissement du tribut en poissons dû par un personnage ou par une association, dont le nom et la qualité ne nous sont pas connus; il s'agit ici d'une espèce de poisson[2] dont on livre 1,000 mesures, 700 de poissons fendus

1. Cf. Griffith, *Notes on Egyptian Weights and Measures*, dans les *Proceedings* de la Société d'Archéologie biblique, 1891-1892, t. XIV, p. 436-437, et 1892-1893, t. XV, p. 307-308.

2. *âdou*, espèce voisine de la *Perca latus*, autant qu'on

en deux et aplatis, 300 de poissons entiers. On lit ensuite, pour le premier mois de Pirît, des payements effectués en deux espèces d'huile, de l'huile d'olive et de l'huile de ricin comme dans les papyrus de l'époque grecque[1], puis les fournitures de pain paraissent, avec des livraisons de poissons séchés d'une espèce nouvelle[2]. Les comptes étaient assez mal tenus, et le scribe s'y est embrouillé à plusieurs reprises, mais M. Griffith a pu introduire les corrections nécessaires : ce qui en reste est pourtant trop bref encore pour qu'on réussisse à se faire une idée de l'étendue des opérations. Je note seulement au passage qu'il n'y a aucune équivalence établie entre les denrées assignées aux personnes et un poids de métal quelconque. C'est un fait sans exception jusqu'à présent sur les documents à moi connus, que les évaluations de ce genre se rencontrent dans les actes de vente, de louage, de cession, d'échange, passés entre les particuliers, nullement dans les versements faits par l'État pour les besoins de son administration. Le fisc égyptien, qui prélevait l'impôt en bœufs sur les bœufs, en blé sur les blés, en huile ou en vin sur les huiles ou sur les vins, était bien obligé de céder ces objets ou ces animaux à ceux qui lui prêtaient leurs services : il payait avec ce qu'il recevait et qui était nécessaire à la vie journalière. Les particuliers au contraire devaient être souvent embarrassés de savoir ce qu'ils devaient accepter en compensation d'un service ou d'une marchandise; est-il bien sûr que la dame Pikaï eût

en peut juger par le détail des figures : peut-être la *Perca sinuosa,* qui remonte le fleuve jusque bien au delà du Caire.

1. Loret avait identifié l'huile de *Bakaou* avec l'huile de *Ban* (*Recueil,* t. VII, p. 120), mais la comparaison avec les documents d'époque grecque montre bien qu'il s'agit d'huile d'olive ἔλαιον, par opposition au κίκι, qui est l'huile de ricin encore employée au Saïd pour les usages domestiques.

2. Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun,* pl. XXXIX, l. 24-36, pl. XL et p. 94-98.

l'emploi immédiat du bœuf qu'elle gagnait à céder provisoirement ses esclaves à Masouamonou, ou même qu'elle eût chez elle la place pour loger cet animal et le fourrage pour le nourrir? Si elle ne parvenait pas à l'utiliser promptement et qu'elle dût le garder plusieurs jours, il finissait par manger littéralement le bénéfice de la location. L'équivalence, placée à côté du bœuf et de chaque objet, est-elle là uniquement afin de fournir comme un témoignage officiel de la valeur reconnue à ce bœuf et aux objets par les notables ou par les fonctionnaires devant lesquels le payement s'était accompli, et, par conséquent, afin de lui en faciliter la cession rapide à un acheteur capable d'en tirer bon parti? Doit-on considérer cette double évaluation comme une alternative offerte à l'une des deux parties contractantes de choisir selon ses convenances le payement en métal ou le payement en nature pour tel ou tel des objets convenus? Les pièces de ce genre sont encore si peu nombreuses et les formules si peu explicites qu'il est impossible de rien dire sur ce sujet: je me borne à poser ici la question, et j'attends que des découvertes nouvelles fassent sortir du sol de l'Égypte ou même des musées de l'Europe les actes qui nous serviront à la résoudre.

Voilà longuement parler sur un seul ouvrage, et pourtant je n'ai pu qu'y choisir un petit nombre parmi les sujets de recherche qu'il renferme, et ceux que j'en ai tirés je n'ai fait que les effleurer. Il faut en effet remonter assez haut dans l'histoire de notre science, pour trouver un livre aussi plein de matières nouvelles ou de documents précieux sur des matières déjà connues. Provenant des maisons de simples particuliers ou de petits employés, c'est surtout la vie du peuple ou de la bourgeoisie que ces papyrus exposent à nos yeux pour la plupart, et les renseignements qu'ils nous prodiguent complètent ou expliquent en bien des points ceux que nous pouvions déduire de l'examen des monuments figurés. Les tableaux retracés dans les hypogées contempo-

rains nous représentaient tout ce monde en action et parfois même en parole, les paysans aux champs, les ouvriers de ville à leurs métiers, le soldat sous les armes, le scribe à son poste de surveillance ou dans son bureau, chacun remplissant son rôle dans l'œuvre commune ou échangeant avec le voisin les propos de la conversation journalière. Ils ne nous rendaient pourtant que l'aspect extérieur de la vie, ce qu'un voyageur en aurait saisi qui eût traversé rapidement les plaines et les villages de l'Égypte en ces âges reculés. Les papyrus de Kahoun nous conduisent derrière la scène, et ils nous aident à rétablir certains des ressorts qui réglaient les mouvements et les relations de ces personnages. Les deux ordres de documents ne doivent pas être séparés dans l'étude, et l'on s'exposerait souvent à commettre des erreurs graves si l'on n'essayait pas d'interpréter à l'aide des bas-reliefs ou des peintures les termes techniques ou les formules légales usitées dans les papyrus. Pour n'en citer qu'un exemple, comment aurions-nous pu deviner la fonction des scribes *Zazanouîtou* et y retrouver des sortes de greffiers, ou recomposer la mise en scène qui accompagnait les déclarations des contribuables et des fermiers, si les sculptures de plusieurs tombeaux ne nous montraient pas les *Zazanouîtou* accroupis et courbés sur leurs tablettes, tandis que les déclarants sont introduits par les crieurs, que les uns font leur affaire sous la peur du bâton, que les autres se traînent dans la poussière en attendant leur tour[1]? Cette confrontation perpétuelle du texte écrit et du dessin nous est d'autant plus nécessaire que les procédés du Gouvernement et les façons de vivre des Égyptiens différaient des nôtres sur beaucoup de points qui nous semblent aujourd'hui indispensables à l'existence même des sociétés humaines. Les mots et les locutions qui, dans les pièces administratives ou judiciaires, servent à désigner les personnes en charge et les

1. Cf. ce qui est dit plus haut, p. 432-434 du présent volume.

lieux où elles exerçaient leurs fonctions éveillent chez nous, lorsque nous les rencontrons, les idées ou les images auxquelles notre éducation nous a accoutumés dès notre enfance première, non pas celles qu'une habitude séculière suscitait dans le cerveau d'un Égyptien. Nous voyons se lever immédiatement devant nos yeux l'appareil entier de notre administration ou de notre justice, avec ses hommes de bureau qui ne sortent point de leur bureau ou ses juges de carrière qui passent leur existence entière dans les tribunaux, et nous nous efforçons d'instinct à édifier tout un système de magistratures distinctes, de bureaucraties, de corps d'ingénieurs ou d'architectes, de clergé voué exclusivement aux cérémonies du culte, dans un pays où la séparation des pouvoirs était chose inconnue et où les mêmes individus commandaient les soldats, dirigeaient les travaux publics, offraient les sacrifices, rendaient des arrêts en matière civile et criminelle. Il sera donc nécessaire pour dissiper l'obscurité qui nous cache encore le sens de beaucoup de papyrus de Kahoun, qu'on place, auprès de chaque mot incertain ou de chaque phrase douteuse, une silhouette de personnage et un tableau où les idées que ces mots et ces phrases exprimaient nous apparaissent sous une forme concrète, dans une action dont le sens soit impossible à méconnaître. M. Griffith a beaucoup fait pour mettre le texte sur pied, et il y a joint, avec une traduction le plus souvent très exacte, un commentaire philologique sobre et précis; il devrait maintenant nous donner un commentaire archéologique où d'autres que les gens du métier pussent s'instruire à comprendre la pleine valeur des documents.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Les Monuments égyptiens de la vallée de Hammamât..	1-14
Sur deux monuments nouveaux du règne de Ramsès II.	15-22
Le Papyrus Mallet (six planches).....	23-41
Le Conte des Deux Frères.....	43-73
De quelques navigations des Égyptiens sur les côtes de la mer Érythrée.....	75-118
Les Peintures des tombeaux égyptiens et la Mosaïque de Palestrine.....	119-129
Sur une stèle du Musée de Boulaq.....	131-147
La grande Inscription de Béni-Hassan.....	149-185
Sur une tablette appartenant à M. Rogers (avec deux planches).....	187-196
La Stèle d'Aménophis II à Karnak.....	197-202
Le Récit de la campagne contre Mageddo sous Thoutmos III.....	203-240
Sur les jardins funéraires (avec une planche).....	241-248
Sur deux ostraca du Musée de Turin.....	249-252
Sur une représentation de bazar égyptien remontant à l'Ancien-Empire (avec une planche).....	253-257
Lettre à M. François Lenormant sur une statuette égyptienne de bronze incrusté d'argent, de la collection G. di Demetrio (avec deux planches).....	259-266
La vie populaire à Thèbes sous la XXe dynastie.....	267-271
Sur quelques inscriptions recueillies dans l'île de Philæ, § I. Deux ex-voto inédits; § II. Une inscription trilingue.....	273-279

Pages

Les premières lignes des mémoires de Sinouhit restituées d'après l'ostracon 27419 du Musée de Boulaq (avec deux planches) 281-305
Le Temple de Louxor et son déblayement..... 307-325
La reine Sitrâ..... 327-332
De quelques termes d'architecture égyptienne..... 333-349
Sur le sens des mots Nouit et Hâit..... 351-378
Les fouilles de Petrie au Fayoum et leurs résultats principaux.
I. Flinders Petrie, *Hawara, Biahmu and Arsinoe*... 379-384
II. Flinders Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara*.... 385-394
III. Flinders Petrie, *Tell el-Hesy* et *Illahun, Kahun and Gurob*..... 394-403
IV. Griffith, *The Petrie Papyri*..... 403-464

CHALON-SUR-SAÔNE, IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE DE E. BERTRAND

3 2044 038 408 985